



Equipe de recherche « Sport et sciences sociales » (EA 1342)

Ecole doctorale Sciences Humaines et Sociales – Perspectives Européennes

THESE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT en STAPS, Mention Sciences sociales du sport

DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

Présentée et soutenue par : Valérie Morales Gonzales

*Le sport en débat : démocratie participative et
politique sportive municipale.*

L'exemple des États Généraux du sport de Strasbourg

Directeur de thèse :

William Gasparini, Professeur des Universités, Université de Strasbourg

Co-encadrant de thèse :

Michel Koebel, Maître de conférences, Université de Strasbourg

Membres du jury et rapporteurs :

Loïc Blondiaux, Professeur des Universités, Université de la Sorbonne, Paris 1

Marina Honta, Professeur des Universités, Université Victor Segalen, Bordeaux 2

15 novembre 2013

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde reconnaissance au professeur William Gasparini ainsi qu'à Michel Koebel tant pour leur accompagnement sans faille, leur rigueur, que pour leur bienveillance tout au long de ce travail, et au-delà. Ils ont su apporter un regard critique général et précis et, ensemble, construire un climat de débat riche et sincère. Je les en remercie.

Je remercie également les professeurs Blondiaux et Honta de me faire l'honneur de constituer ce jury de soutenance en tant que rapporteur. Ils se sont investis dans cette thèse en m'encourageant ainsi à poursuivre ce travail.

Je souhaite exprimer toute ma gratitude envers l'adjoint en charge des sports et le directeur du service des sports qui ont permis ma collaboration étroite en tant que membre du laboratoire en Sciences sociales du sport durant les Etats Généraux du sport et qui m'ont permis de bénéficier d'une place centrale pour recueillir ce matériel empirique si précieux. J'en profite également pour remercier l'ensemble du service des sports, dont son nouveau directeur, Mr. Jacques Vergnes, pour leur accueil chaleureux tout au long de la thèse et pour leur disponibilité.

Mes remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui ont contribué à ce travail en accordant de leur temps et de leur réflexion pour faire mûrir ce projet. Je pense notamment aux élus communautaires et municipaux qui n'ont pas hésité à prendre de leur temps et user de leur sympathie pour participer aux entretiens semi-directifs. Je remercie également les institutionnels du sports, les nombreux responsables associatifs et citoyens-ordinaires qui ont acceptés de franchir les barrières d'un travail universitaire pour se confier à cœur ouvert lors de riches enregistrements.

Pour leurs conseils, leurs longs échanges emplis de connaissances du terrain, je remercie Mme Gaëlle Desmas du service des sports de la municipalité de Brest et Mr Claude Pouillet du service des sports de la région de Franche-Comté dont je n'oublierai pas sa présentation au centre-ville historique de Strasbourg.

Je tiens également à remercier les membres du laboratoire Sport et sciences sociales, enseignants et doctorants notamment, ainsi que les membres de l'UFR STAPS de l'Université de Strasbourg. Parmi eux, Lilian et Julien se sont particulièrement investis dans ce cheminement, entre autre dans la relecture, merci à eux.

Mon travail n'aurait pas été possible sans le soutien inconditionnel de mes parents. Ils ont su être là à chaque instant, en montrant une confiance sans relâche. Je voudrais les remercier simplement et sincèrement, c'est-à-dire à leur image. C'est avec un immense plaisir que j'intègre David, mon frère à ses remerciements. Grâce à lui, Agnieszka, Cécilia et Amélia sont venues se joindre à nous pour le meilleur...et pour le meilleur ! Merci pour le merveilleux environnement que vous m'offrez à chaque fois que je vous vois ! C'est à ma famille que je dédie ce travail, en pensant notamment à mon grand-père qui a toujours cru en sa descendance.

Je voudrais poursuivre mes remerciements en pensant à mes amis qui m'ont soutenu, chacun à leur façon, tout le long de mon doctorat. Je remercie Delphine, Sara, Max, Elodie, Fanny, Mathieu et

Julien qui m'ont particulièrement aidé grâce à leur expérience ainsi que leur soutien, mais je n'oublie pas l'ensemble de mes amis, notamment Camille et Xavier, que je remercie chaleureusement pour leur confiance si précieuse.

« Mens sana in corpore sano » voici la devise transmise par l'ensemble des membres des clubs de judo que je remercie également. Enfin, je souhaiterais joindre l'orchestre des jeunes guitaristes et mandoliniste de Schiltigheim à ces remerciements.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	Pages 13-22
Les trois âges des politiques sportives : le citoyen absent.....	13
« L'âge sportif participatif » : comprendre les évolutions de l'action publique territoriales à partir des acteurs.....	16
L'apparition d'une « troisième voie ».....	18
Terrain et théorie : le dispositif participatif comme support réflexif.....	29
Chapitre 1 : Vers un impératif participatif dans le sport à l'échelle locale ?.....	23-77
I. Les dispositifs participatifs dans le sport.....	25
II. Vers des politiques sportives plus participatives ?.....	34
III. Les Etats Généraux du Sport à Strasbourg (EGS)	54
Conclusion.....	76
Chapitre 2 : L'expertise citoyenne des politiques sportives en tant que construction sociale : savoirs et intérêts.....	79-144
I. L'expertise citoyenne : entre compétences anticipées et savoirs développés dans l'action.....	79
II. L'expertise citoyenne : entre objectivation et subjectivation de la décision politique.....	91
III. Ouvrir la boîte noire de la démocratie participative : de l'expertise citoyenne à la notion d'engagement réflexif	104
IV. La place des débats publics dans les configurations sociales émergentes.....	115
V. Des hypothèses ancrées dans le réel.....	117
VI. Méthodologie.....	126
Chapitre 3 : L'intégration des participants au « nous » collégial	145-222
I. Théoriser les relations d'acteurs	145
II. La prétention d'une expertise citoyenne.....	170
III. Les configurations hybrides.....	190
IV. Une analyse comparative des modèles pronominaux.....	215
Conclusion.....	220

Chapitre 4 : La réception du dispositif : une saisie multipolaire et contrastée.....	223-282
I. Les caractéristiques de la parole citoyenne : entre liberté et retenue.....	223
II. Les enjeux soulevés par les prises de parole.....	241
III. La fabrication et l’usage du lien social dans le dispositif participatif.....	254
IV. La poursuite des débats : une réalité sans surprise.....	261
V. Les frustrations rencontrées au cours du dispositif.....	270
VI. L’appréciation positive du dispositif par les participants.....	276
Conclusion.....	281
Chapitre 5 : Le rapport intéressé aux EGS : un contrat moral d’élus et de citoyens.....	283-335
I. Caution citoyenne et instrumentalisation de la voix des citoyens.....	283
II. La communication politique autour des EGS ?	289
III. Les pratiques de clientélisme lors des EGS.....	320
IV. Subjectivation de l’action publique.....	326
Conclusion.....	331
Chapitre 6 : le savoir profane et l’expertise citoyenne : une dichotomie plus théorique que pragmatique ?	337-390
I. La structuration d’une expertise citoyenne	337
II. Les compétences liées à l’expertise citoyenne.....	349
III. Les effets de l’expertise citoyenne sur la décision publique	368
IV. Le manque de reconnaissance des experts citoyens.....	383
Conclusion.....	389
CONCLUSION GENERALE.....	391-404
1. Un dispositif innovant qui renouvelle les politiques du sport.....	391
2. Mieux comprendre le fait sportif participatif	393
3. Les limites à la participation.....	394
4. Vers un approfondissement de l’étude de la notion d’expertise citoyenne, perspectives générales.....	400
Bibliographie.....	405-414

Liste des acronymes

ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDOS	Comité départemental olympique et Sportif
CEED	Centre Européen d'Etudes du Diabète
CEL	Centre Educatif Locaux
CES	Comité d'évaluation et de Suivi
CISE	Conseil interfédéral du sport d'entreprise
CNDP	Commission National du Débat Public
CNOS	Comité National Olympique et Sportif
CNOSF	Comité National Olympique du Sport Français
COQ	Conseils de Quartiers
CREPS	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives
CROS	Comité régional olympique et Sportif
CROSA	Comité régional olympique et Sportif d'Alsace
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CUS	Communauté Urbaine de Strasbourg
DRDJS	Direction Départemental Du service Jeunesse et Sport
DRDJSCS	Direction Départemental de La Jeunesse du Sport et de la Cohésion Sociale
DRH	Direction des Ressources Humaines
EGS	Etats Généraux du Sport
ENSA	Ecole Normale Supérieur d'Architecture
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
EPS	Education Physique et Sportive
FSGT	Fédération sportive et gymnique du travail
GRS	Gymnastique Rythmique et Sportive
INSA	Institut National des Sciences Appliqué
INSEE	L'Institut national de la statistique et des études économiques
INSEP	Institut National du Sport et de l'Education Physique
J.O.	Journal Officiel
LAFA	Ligue d'Alsace de Football Amateur
NTIC	Nouvelles Technologiques de l'Information et de la Communication
OMS	Organisation mondiale de santé
PCF	Parti communiste français
PSP	PlayStation Portable
SNEP	Syndicat national de l'éducation physique
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Liste des figures

Figures	Pages
Figure 1. L'article d'annonce des EGS dans la presse locale	56
Figure 1 bis : L'annonce des programmes de campagne des politiques sportives	57
Figure 2. Les étapes des États Généraux du Sport de Strasbourg	59
Figure 3. Identification des sites urbains de l'enquête	61
Figure 4. Récapitulatif de l'échantillonnage que l'enquête	61
Figure 5. Résultat de l'analyse factorielle de l'étude statistique	65
Figure 6.1. Enquête préliminaire	73
Figure 6.2. Enquête préliminaire	73
Figure 6.3. Réunions publiques	73
Figure 6.4. Réunions publiques	73
Figure 7. Mise en œuvre de dispositifs participatifs	83
Figure 8. Schéma sur la relation de continuité entre la démocratie participative et représentative	85
Figure 9. Différentes entrées dans les débats	89
Figure 10. L'expertise citoyenne et le processus de subjectivation de l'action publique	102
Figure 11. Schéma d'objectifs de dispositifs participatifs : source : thèse de J.-N. Birck	103
Figure 12. Objectifs et effets des EGS	103
Figure 13. Intégration du groupe des « intermédiaires » de l'action	107

publique

Figure 14. Hiérarchie théorisée des types d'expertise	109
Figure 15. Schéma : positionnement du primat de groupes politisés	114
Figure 16. Comparaisons potentielles des différentes caractéristiques	116
Figure 17. Organigramme du service des sports de la ville de Strasbourg	117
Figure 18. Modèle d'organisation des expertises	119
Figure 19. Partenaires réels et potentiels du service des sports	120
Figure 20. Configuration des salles	228-229
Figure 21. L'affiche des Etats généraux du sport	316
Figure 22. La sous-représentation de certains acteurs	353

Liste des tableaux

Tableaux	Pages
Tableau 1. Récapitulatif des âges faisant intervenir les citoyens dans les politiques sportives municipales	17
Tableau 2. Typologie des dispositifs participatifs publics dans le sport	26
Tableau 3. Dispositifs participatifs locaux dans le domaine du sport dans les communes françaises de plus de 100 000 habitants	33
Tableau 4. Tableau synthétique des figures de citoyens	50
Tableau 5. Récapitulatif des Etats généraux du sport de Strasbourg	75
Tableau 6. Echantillon retenu pour les entretiens	129
Tableau 7. Population enquêtée	135-136
Tableau 8. Pourcentage des prises de parole des principaux acteurs comparé au pourcentage des autres interlocuteurs	225
Tableau 9. Pourcentage des prises de parole en fonction des statuts des interlocuteurs	226
Tableau 10. Formulations des différents acteurs	242

Liste des encadrés

Encadrés	Pages
Encadré 1. Article de loi instaurant la mise en place des conseils de quartier	42
Encadré 2. Article 134 de la loi Vaillant	43
Encadré 3. La pratique sportive à Strasbourg	55
Encadré 4 : Les limites pragmatiques de l'enquête	62
Encadré 5. Retour sur des pratiques spécifiques à Strasbourg. Synthèse des entretiens	64
Encadré 6. Les lieux des quatre réunions publiques	67
Encadré 7. Strasbourg, ville de débat (Morales & Gasparini, à paraître 2014)	82
Encadré 8. Modèle pronominal de Norbert Elias issu de l'étude de Winston Parva	87
Encadré 9 : Présentation des trois modèles d'analyses	92-93
Encadré 10. Perception des enjeux de l'entretien retranscrit	130
Encadré 11. Aux origines de l'analyse de contenu	132
Encadré 12. Matériel empirique	134
Encadré 13. Les diverses postures du chercheur	139
Encadré 14. L'entrée et le masque	141
Encadré 15. Classification des groupes d'après leur taille	143
Encadré 16 : Profil du directeur du service des sports	152
Encadré 17 : Le profil du président de l'Office des sports	162-163
Encadré 18. L'analyse systématique du modèle pronominal	188

Encadré 19. Le préfet défend les intérêts du sport	196
Encadré 20. Les recommandations du maire à son adjoint	212
Encadré 21. Les EGS : une initiative intéressante	278
Encadré 22. Le profil de l'adjoint chargé des sports de la ville de Strasbourg	297-298
Encadré 23. Eviter la « liste de commission » et prôner l'intérêt général	302
Encadré 24. Le slogan politique de l'adjoint en charge des sports	309
Encadré 25. Un expert citoyen fortement engagé	344-345
Encadré 26 : Le profil du premier adjoint à la ville de Strasbourg	349
Encadré 27. L'introduction même à posteriori des interlocuteurs par le directeur des sports	351
Encadré 28. Une « théorisation » des débats : un frein participatif	371
Encadré 29. Une expertise citoyenne appliquée au projet de piste cyclable à la Meinau	372
Encadré 30. L'analyse citoyenne de situations problématiques : le cas des reconversions des sportifs de haut-niveau	377
Encadré 31. Revendiquer la marche avec passion !	379
Encadré 32. Les trois types d'expertise	383
Encadré 33. Un manque de représentativité sociale au sein de participants	386-387

Introduction générale

Le développement des politiques sportives est un phénomène relativement récent. Communes, départements, régions, structures intercommunales se sont successivement intéressés au sport, au fil de l'histoire, à mesure que l'État se désengageait et que les besoins des habitants en matière de pratique sportive augmentaient.

Les communes sont les premières collectivités territoriales à s'intéresser au sport. Le rôle croissant des municipalités dans l'organisation locale du phénomène sportif (amateur et de loisir) est un fait marquant et particulièrement spectaculaire des dernières décennies. En France, le processus de municipalisation du sport¹ apparaît dès les années 1920 mais il s'affirme surtout dans les années 1930. Par la suite, il ne fait que croître et s'étendre aux différents secteurs de l'animation sportive communale. Cependant, contrairement à d'autres politiques publiques, le sport ne fait pas partie des compétences des collectivités territoriales. Les interventions reposent sur la clause générale de compétence selon laquelle « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » (article L212129 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT), (Bayeux, 2008, p. 74). Elles le font tout d'abord par le biais des équipements sportifs, notamment par la construction de gymnases scolaires. Dans cette évolution, quels acteurs interviennent dans la prise de décision et l'organisation de l'action sportive publique locale ?

Si l'on regarde plus précisément le rôle des différents acteurs dans l'organisation sportive locale et la place des citoyens dans la définition des politiques sportives locales, l'approche socio-historique permet de distinguer trois grandes périodes ou « âges » (Callède, 1991).

Les trois âges des politiques sportives : le citoyen absent

L'âge associatif

Le « premier âge d'or » du sport se situe entre le XIX^{ème} siècle et les premières décennies du XX^{ème} siècle. Les rapports entre les municipalités et les associations restent alors essentiellement administratifs (Callède, 1991). « Dès la fin du XIX^{ème} siècle, le sport moderne et la gymnastique constituent une pièce importante des dispositifs paternalistes » (Gasparini, 2000, p. 10). Un fort

¹ Il s'agit de la prise en charge du sport par les municipalités (construction et entretien principalement).

développement des politiques publiques du sport en France se réalise durant les années vingt. En 1919, en qualité de président du comité national de l'éducation physique et sportive et d'hygiène sociale, Henry Paté déclare « La France réclame la création de piscines, de terrains de jeux, de stades dans toutes les communes, la transformation de tous nos établissements scolaires en foyers de propagande d'hygiène et de diffusion de la joie saine des exercices physiques » dans un article intitulé « Pour un ministère de la santé publique » (Paté, 1919).

À cette époque, une réelle distinction est à faire entre l'éducation physique et le sport. L'influence du modèle anglais introduit peu à peu le modèle associatif organisé à travers des fédérations. Les clubs sportifs se développent dans les sports traditionnels dans toute l'Europe occidentale et en France en particulier. Le Havre Athletic Club (1872), Le Bordeaux Athletic Club (1877) et le Racing Club de France (1881) sont quelques illustrations de cette logique socio-organisationnelle (Gasparini, 2000). L'architecture du sport se décline véritablement en un réseau d'associations et de cercles organisés et interdépendants souvent inscrits dans des championnats, parfois internes à des collèges ou à des écoles privées.

En 1917, Edouard Herriot avait joué le rôle de précurseur en finançant en sa qualité de député-maire le premier stade municipal à Lyon. Georges Rozet publiait dans un numéro de « Lecture pour tous » le 15 novembre 1917 « Tel est le premier stade municipal de France, bel exemple pour les autres villes, et qui mériterait à la ville de Lyon, il faut l'espérer, la sixième Olympiade ».

Peu à peu, la culture sportive tend à s'affranchir de la tutelle militaire, mais il faut cependant rappeler qu'en 1924-1925, le traumatisme de la « Grande Guerre » est toujours omniprésent. C'est en 1929 que l'éducation physique se rattache au ministère de l'instruction publique. Il s'agit alors de développer l'équipement sportif sur l'ensemble du territoire. C'est le début d'un nouvel âge du sport.

Âge municipal et sportif : années 30-70

Les années 1930 voient l'arrivée de Léo Lagrange à la direction du sous-secrétariat d'État aux sports et aux loisirs (en 1936), dans un gouvernement du Front Populaire. Il fait réaliser un inventaire général des installations sportives. Par ailleurs, dès l'automne 1936, une politique publique d'aide à l'équipement communal est engagée (Callède, 2000, p. 55). Selon Léo Lagrange (cité dans Callède (2005, p. 55), « Plus de 250 projets ont été approuvés dans le cadre du programme de 1936, tant au titre des crédits normaux inscrits dans le budget de 1936 qu'au titre des grands travaux (dont 62 stades complets, 39 bassins de natation ou piscines, 22 gymnases, etc.) soit une enveloppe de 25 millions de francs ». Léo Lagrange dénonce le retard important et met en œuvre une politique de rattrapage à travers une politique d'aménagement.

Par ailleurs, « *l'institution sportive fédérale revendique peu à peu le monopole de l'organisation et du discours légitime dans le domaine sportif* » (Gasparini, 2000, p. 10). En effet, cette période est celle du développement du pouvoir sportif. Il s'agit de l'implantation du modèle « coubertinien » où l'élite sportive serait issue de la base des sportifs. Par ailleurs, les pratiques sportives enseignées sont celles du sport de compétition. D'un point de vue politique, avec la France d'Alger les politiques sportives publiques connaissent un renouveau qui fait suite à la France de Vichy. Bien que le départ du général de Gaulle en janvier 1946 laisse un grand vide, la mise en place des institutions va se poursuivre, telle que la direction générale de l'éducation physique et sportive. La place de l'État est alors forte.

En 1951, le gouvernement Pleven décide de créer une commission chargée de définir les besoins en matière d'équipement. Il convient de remarquer que toute la Vème République est marquée par un sous-équipement évident notamment parce que les jeunes sont de plus en plus nombreux sur les bancs de l'école ; « *Chaque année, depuis 1953, l'enseignement du premier degré accueille 270 000 élèves supplémentaires. Les lycées et les collèges s'apprêtent à doubler leurs effectifs entre 1957 et 1963* » (Callède, 2000, p. 123).

Mais c'est sous la Vème République que les municipalités connaissent un développement sans précédent de leurs politiques sportives.

Âge de la gouvernance partagée : 1960 - 1990

Ce bon spectaculaire accompagne l'accroissement des pratiquants qui passent de 3 millions à plus de 15 millions entre 1958 à 2007. La démocratisation de la pratique sportive joue ainsi un rôle d'appel du développement des politiques sportives municipales.

Les politiques sportives sont orientées par les contrats de plans : « *C'est principalement au cours des IVème et Vème plans que les deux premières lois programmes d'équipements sportifs et socio-éducatifs (61.65/65.70) vont donner la priorité à la création de piscines, stades et terrains de jeux* » (Bayeux, 1999, p. 6).

De 1960 à 1965 ont été créés 1000 piscines, 1500 stades et terrains de jeu (Callède, 2000, p. 131). De nos jours, malgré le fait que les lois de décentralisation ont « oublié » le sport, les municipalités sont les premiers financeurs publics du sport². Sans véritable loi sur le sport, les politiques sportives restent volontaristes malgré les lois de décentralisation (visant à donner des responsabilités de l'État aux collectivités territoriales nouvellement créées). Elles s'appuient donc sur les demandes en

² « Les chiffres clés du sport » 2013 publiés par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative montre que les dépenses sportives se distribuent (en milliards d'euros) entre les ménages (17,1), l'État (4,4), les entreprises (3,3) et les collectivités territoriales (10,6) avec les communes en chef de file avec 9,3 milliards d'euros suivies par les départements (0,8) et les régions (0,6).

matière sportive et répondent aux attentes des usagers. Pour cela, les moyens d'écoute active sont divers et multiples. Mais tous visent le même objectif de gouvernance partagée.

Le sport fait partie de la vie locale et de la politique qui la régit. De ce fait, il devient un enjeu des politiques de proximité. Celles-ci s'orientent actuellement de plus en plus autour de la « figure de l'habitant ».

Les jalons sont alors posés pour entrer dans les années 1990-2000 jusqu'à nos jours dans « l'âge participatif » des politiques sportives. Cet âge est caractérisé par des initiatives politiques descendantes où le citoyen est affiché comme un acteur à part entière dans la décision publique. Des dispositifs novateurs émergent à l'échelle municipale pour encadrer les politiques sportives.

« L'âge sportif participatif » : comprendre les évolutions de l'action publique territoriale à partir des acteurs

Les acteurs, qu'ils soient « publics » ou « privés », retrouvent actuellement une place au premier plan dans l'élaboration des politiques publiques relatives aux territoires après une période d'oubli³.

Comme dans d'autres secteurs, l'action publique se tourne à nouveau vers un public qu'elle semble redécouvrir. L'État n'est plus le seul acteur et la logique ascendante, de *bottom up*, s'impose à nouveau. Toutefois, la recension de l'ensemble des acteurs jouant un rôle dans l'élaboration des politiques publiques étant un projet trop vaste, la focale sera portée sur l'identification des acteurs impliqués dans la construction de la politique sportive strasbourgeoise.

³ Les cercles et les acteurs privés influents avaient en effet marqué le premier développement du sport en France au début du XX^e siècle.

Tableau 10 Récapitulatif des âges faisant intervenir les citoyens dans les politiques sportives municipales

Âges	Période	Acteurs concernés par la participation	Modalités de participation
Age associatif	Fin XIXème – début du XXème	Associatifs	<i>Top down</i> ⁴
Age municipal et sportif	Années 30-60	Associatifs	<i>Top Down</i>
Age de la gouvernance partagée	Années 60-90	Associatifs et quelques collectifs de citoyens organisés	Esquisse du <i>bottom up</i> ⁵
Age participatif	Fin du XXème – début du XXIème	Citoyens-ordinaires ((Berger, 2008 ⁶ ; (Gaxie, 1978) ⁷ ; (Talpin, 2008a) ⁸) et associatifs	Véritable début du <i>bottom up</i>

⁴ Il s'agit des dynamiques participatives descendantes, partant des élus en direction de la masse (associatifs et/ou citoyens)

⁵ A l'opposé des dynamiques participatives descendantes, ce sont les dynamiques participatives ascendantes, partant de la base en direction des élus.

⁶ Les compétences de citoyens ordinaires et de non spécialistes à engager une parole ou un geste acceptable dans un espace de démocratie technique reposent principalement sur des « aptitudes attentionnelles » et sur l'état d'éveil de leurs « sens sociaux ».

⁷ D'après Gaxie (1978), beaucoup de citoyens « ordinaires » ont une faiblesse d'investissement dans les questions politiques.

⁸ D'après Julien Talpin le citoyen « de base », le citoyen-ordinaire est un « homme sans qualité » (2008). Mais nous préférons la typologie proposée par Mendell (2006) qui distingue les « citoyens ordinaires passifs », les « citoyens ordinaires actifs » et les « décideurs » (2006). Les citoyens ordinaires seraient des acteurs n'ayant pas le pouvoir de décider.

L'apparition d'une « troisième voie »

La notion de « démocratie participative » connaît un fort succès auprès d'acteurs venus d'horizons très divers. La popularité de cette idée repose largement sur sa « plasticité sémantique » (Blondiaux, 2008, p. 25) qui en fait une sorte de « conglomérat conceptuel » (Blondiaux, 2008, p. 38) favorisant sa mobilisation dans des contextes différents. Elle est aussi bien portée au niveau national par l'ancienne candidate aux élections présidentielles, Mme Ségolène Royal, qu'au niveau local par le maire de Strasbourg. Au-delà du champ politique, la société civile s'investit également largement dans la démocratie participative, notamment par le biais des contre-expertises. Les phénomènes Nimby⁹ et les *think-tanks*¹⁰ dévoilent certains aspects de cette nouvelle démocratie. Mais la démocratie participative investit également le champ académique où nombreux sont les secteurs de recherche qui traitent de ce domaine. On retrouve entre autre l'environnement, le droit public, les sciences politiques, l'urbanisme et plus récemment le sport et les activités physiques.

Chercheurs, élus, fonctionnaires, responsables associatifs, semblent donc s'accorder sur l'intérêt de cette notion qui vise, de manière générale, à développer des espaces capables de faire intervenir plus activement les citoyens dans les processus décisionnels de l'action publique locale.

Pourtant, cette actualité de la démocratie participative n'est qu'un renouveau d'une notion ancienne. Dès les années 70, les socialistes avaient déjà en perspectives de tels projets.

Quoi qu'il en soit, il est possible d'observer un tournant participatif avec le renforcement de la rupture avec le gouvernement parfois plongé dans des histoires de corruption, par la transformation des engagements¹¹ et du militantisme (Neveu, 2011), ou du fait de l'émergence de nouvelles demandes des citoyens plus instruits¹³.

La démocratie participative se voit alors assignée de trois types d'objectifs par le corps académique. Tout d'abord, elle serait en mesure de constituer un outil efficace au service de l'amélioration du management public. L'intégration des experts-citoyens favoriserait la régulation de l'action publique locale. Ensuite, la démocratie participative se voit assigner un objectif social. Les dispositifs participatifs permettraient de développer le réseau social entre les citoyens.

⁹ Acronyme de « Not in my back Yard », traduction de « pas dans mon jardin /mon arrière-cours ». Expression donnée à des groupes de citoyens américains regroupés en associations visant à défendre leurs propres intérêts urbains.

¹⁰ Traduction de « réservoirs de pensées » : il faut développer davantage. Il s'agit de structures, souvent privées regroupant des experts proposant des études et des propositions dans le secteur des politiques publiques.

¹¹ Telle que l'explosion des nouveaux réseaux sociaux.

¹³ Par exemple des demandes de plus de transparence dans le suivi des conseils municipaux ou des documentations publiques.

L'intégration des habitants au sein de multiples espaces de rencontres serait susceptible de susciter de nouvelles solidarités et de revaloriser les valeurs altruistes.

Enfin, c'est avant toute chose pour son pouvoir à réformer les rapports politiques que la démocratie participative se trouve mobilisée. Les dispositifs participatifs seraient assimilables à des « écoles de la démocratie » capables d'augmenter les qualités civiques des individus (Birck, 2010). Ils seraient mieux informés et développeraient des capacités réflexives voire d'écoute d'arguments contraires. Cette voie déconstruirait l'idéologie de l'habitant profane au profit d'une vision de l'habitant expert (Birck, 2010).

Au vu de ces éléments, notre recherche se propose d'apprécier les conséquences de l'apparition de la figure de l'habitant-expert dans le domaine de l'action publique locale. Le contexte distingue d'un côté, des politiques de prestige et de marketing territorial à travers le soutien aux clubs professionnels et l'organisation de spectacles sportifs¹⁶ dans la perspective d'afficher sa singularité et de se positionner dans un espace fortement concurrentiel (les « villes compétitives ») et d'un autre côté des politiques sportives « de proximité », à l'écoute des besoins des habitants et dont les objectifs relèvent d'un souci de cohésion sociale, d'animation de la cité et de santé publique (Morales & Gasparini, à paraître 2014).

La question de départ n'est autre que de savoir quels sont les acteurs qui participent à l'élaboration d'une politique sportive locale et selon quelles logiques. Cette question conduit à s'interroger sur la pluralité d'acteurs engagés dans le processus de décision, leur nature sociale, leurs engagements et les intérêts coercitifs ainsi que les stratégies activées pour les mettre en jeu. De façon macrostructurale, l'engagement des acteurs de la politique sportive forme des configurations qui seront analysées au travers du modèle de la configuration (Elias, 1965).

Cette étude de cas permet de poursuivre deux projets : caractériser les acteurs à travers leurs ressources, pour dévoiler leurs intérêts et expliquer leurs stratégies individuelles, et comprendre d'autre part, les ressorts de l'action publique et la forme qu'elle peut prendre. Etudier un dispositif participatif dans le sport suppose ainsi de mettre en exergue les « configurations d'acteurs » au sens d'Elias (Elias & Scotson, 1965). La notion d'interdépendance sera utilisée pour caractériser les liens qui relient les individus et les groupes d'individus.

¹⁶ Telles que les étapes du Tour de France ou de rallyes automobiles, l'organisation des Jeux olympiques ou d'une Coupe de monde football pour les métropoles, etc.

Terrain et théorie : le dispositif participatif comme support réflexif

L'entrée dans le sujet s'est réalisée à travers un contrat de recherche avec la ville de Strasbourg lors des Etats Généraux du sport (EGS)¹⁸. Par ailleurs, la thèse s'inscrit dans la continuité du mémoire de Master Recherche « Sport et Société » puisque dès le mémoire j'avais eu la chance d'allier un travail de recherche à mes intérêts pour les politiques sportives locales en proposant alors un travail sur l'intégration par le sport des jeunes des quartiers défavorisés (Morales, 2008b). L'échelle de la ville et les dispositifs participatifs avaient également fait l'objet de mon mémoire en urbanisme à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg (Morales, 2008a). L'échelle de la ville était identique dans les trois travaux ce qui permettait de reprendre certains traits conceptuels et de bénéficier d'une qualité d'analyse supplémentaire dans la capitale européenne que j'appréciais particulièrement pour son éclectisme.

Structurée autour de trois grandes parties, cette thèse s'attache à montrer à partir d'une perspective mêlant ethnographie et sociologie de l'action publique la façon dont les citoyens contribuent à la décision publique et dans quelle mesure leurs conduites peuvent être instrumentalisées.

Pour cela, on reviendra dans la **première partie** de ce travail sur l'histoire des dispositifs participatifs. La démocratie participative est une thématique en vogue en France, tant au niveau national qu'au niveau local. Ces deux dernières décennies ont été particulièrement prolifiques en dispositifs participatifs dans le sport. Trois critères permettent de les distinguer : le type d'acteur organisateur, l'ouverture au grand public, le nombre de rassemblements. Mais la ville apparaît l'échelon le plus propice, notamment à travers l'ouverture aux citoyens et le nombre de rassemblements organisés²¹. Les dynamiques descendantes et ascendantes²² et leurs modifications seront passées en revue au cours des années 1980. Cette partie sera également l'occasion de préciser le cadre législatif des dispositifs pour voir dans quelle mesure les lois peuvent avoir un impact sur les dispositifs participatifs. De cette analyse découlera l'analyse des dispositifs d'initiative volontaire. Par ailleurs, l'évolution de la figure du citoyen et de celle du design politique²³ seront saisies. Ce contexte posé facilitera la compréhension du projet des EGS (*chapitre 1*).

¹⁸ L'enquêtrice a au titre de coordinatrice à un dispositif participatif organisé par le service des sports de la ville de Strasbourg qui avait pour objectif d'élaborer en concertation avec les citoyens le projet sportif de la métropole européenne.

²¹ Ce critère rend compte de la quantité d'échanges et d'interactions entre les participants.

²² Il s'agit des orientations données par les politiques guidées ou par les élus (descendantes) ou par la « base » (ascendantes) et s'orientant vers certains types d'acteurs, respectivement la « base » ou les élus. Dans le premier cas les informations sont divulguées, dans le second les acteurs pensent faire « remonter » les informations.

²³ On entend par « design politique » la forme donnée au processus décisionnel (définition de l'auteur).

À partir de ce constat historique un questionnement plus général sera entamé autour de la notion d'expertise citoyenne dans la **seconde partie** de la thèse. Les EGS seront l'occasion d'interroger la notion de configuration sociale, au sens d'Elias et de proposer une relecture de la modélisation pronominale qu'il met notamment en avant dans « Les logiques de l'exclusion ». La place atypique et multiple du pronom « VOUS » dans les EGS sera présentée. C'est à travers ce positionnement que s'exprimera la notion d'expertise citoyenne. La réflexion évoluera autour de la subjectivation²⁴ de l'action publique locale pour revenir sur la rationalisation de celle-ci. Cette partie plus théorique sera également l'occasion d'apporter un regard critique sur l'ensemble du travail et les conditions méthodologiques de la recherche (*chapitre 2*).

Toutefois, le constat d'une place saillante du « VOUS » dans l'expertise citoyenne demande à être vérifiée. C'est l'objet de la **troisième partie** de cette thèse, consacrée à l'analyse des résultats.

Celle-ci débute par une modélisation structurale des pronoms engagés dans le dispositif participatif. L'inclusion du « VOUS » dans le « NOUS » est analysée dans diverses configurations, pouvant *in fine* posséder divers statuts et rôles. De façon plus heuristique, cette partie propose une nouvelle façon de concevoir la théorie pronominale de Norbert Elias (1981). Mais ce qui est intéressant, c'est que cette structure analytique offre la possibilité d'identifier l'espace d'inclusion potentielle du « VOUS » dans les EGS. Le « VOUS » peut signifier une confrontation à l' élu, organisateur des EGS. Il peut également prétendre correspondre à déterminer la figure du citoyen expert ou finalement être porteur d'une signification de configurations hybrides (*Chapitre 3*). Une fois la structure posée, il s'agit de comprendre comment les protagonistes la réceptionnent en situation. A la lumière des résultats, le dispositif apparaît multipolaire et contrastée du point de vue des habitants. Cela se ressent sur la prise en compte des différents critères, dont celui des caractéristiques de la parole et sur la formation de lien social au sein du dispositif. En effet, l'expertise citoyenne attire à différentes modalités. Sur les prises de parole tout d'abord, il apparaît qu'elle peut être plus ou moins confisquée, contrôlée, de qualité ou rétributive. Concernant le lien social, la discussion met en lumière le débat opposant le capital de solidarité et de réciprocité (Pizzorno, 1998) ainsi qu'à l'intensité des liens sociaux (Granovetter, 1973) (*Chapitre 4*). Or, certains aspects réceptionnés par les acteurs découlent directement des intérêts du dispositif. Ainsi, le développement du réseau social sera associé à un gain symbolique pour son possesseur. La défense d'intérêts particuliers témoigne directement des besoins souhaités. Mais ces intérêts primaires sont utilisés à des fins secondaires telles que l'instrumentalisation ou la communication politiques. Ils peuvent également subir les traits du clientélisme local. Enfin, parmi les intérêts activés lors des EGS, il est possible d'observer une

²⁴La subjectivation correspond au processus de prise en compte des citoyens et de leurs avis dans le processus décisionnel de l'action publique (définition de l'auteur).

subjectivation de l'action publique. Ce qui émerge ici c'est une autre figure de l'action publique issue des dynamiques « top down » : l'élu local aux côtés des citoyens qui tentent de participer (*Chapitre 5*). Finalement, les processus présentés ci-dessus se réfèrent à des savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir détenus en priorité par les « *citoyens-ordinaires* » (Berger, 2008²⁵ ; Gaxie, 1978²⁶ ; Talpin, 2008²⁷). Ceux-ci plongent le lecteur au cœur du débat entre savoirs profanes et expertise citoyenne, notion abordée dans le sixième chapitre. Et plus particulièrement sur leur composante théorisée ou pragmatique puisque le débat reste jusqu'alors ouvert. À la différence de Nez et Sintomer (2013), l'expertise citoyenne est entendue comme des savoirs plus vastes que les *savoirs professionnels diffus*²⁸. Ils peuvent notamment *prendre la forme de la raison pratique*, de l'auto-formation ou encore du bon sens. La prise de conscience de ces savoirs conduit à la revendication du statut d'expert-citoyen car les citoyens pensent être cette catégorie de « super-citoyen » dont parle (Neveu, 1999b) dans ses travaux (*Chapitre 6*).

Finalement, comme le dévoile en partie ce plan, cette thèse contribue à une sociologie de l'action publique du sport ainsi qu'à une sociologie de la participation. Elle a également pour vocation à constituer un outil d'aide à la décision dans le domaine des politiques publiques.

²⁵ Les compétences de citoyens ordinaires et de non spécialistes à engager une parole ou un geste acceptable dans un espace de démocratie technique reposent principalement sur des « aptitudes attentionnelles » et sur l'état d'éveil de leurs « sens sociaux ».

²⁶ D'après Gaxie (1978), beaucoup de citoyens « ordinaires ont une faiblesse d'investissement dans les questions politiques.

²⁷ D'après Julien Talpin le citoyen « de base », le citoyen-ordinaire est un « homme sans qualité » (2008). Mais nous préférons la typologie proposée par Mendell qui distingue les « citoyens ordinaires passifs », les « citoyens ordinaires actifs » et les « décideurs » (2006). Les citoyens ordinaires seraient des acteurs n'ayant pas le pouvoir de décider.

²⁸ Le terme d'expertise citoyenne est entendu comme la résultante des savoirs des habitants et non pas comme l'entend Nez et Sintomer (2013) dans leur typologie proposée dans l'ouvrage « savoirs citoyens et démocratie urbaine », sous la direction de 'A. Deboulet et H. Nez . Pour ces auteurs l'expertise citoyenne se réfère uniquement aux savoirs professionnels et côtoient la raison ordinaire qui est associée aux savoirs d'usages et les savoirs politiques associés aux savoirs militants. L'expertise citoyenne est plus vaste que les simples savoirs professionnels diffus (au niveau individuel) et des contre-expertises et expertise technique collective (au niveau collectif). L'expertise citoyenne comprend la raison ordinaire notamment.

Chapitre 1 : Vers un impératif participatif dans le sport à l'échelle locale ?

Les sciences sociales visent à expliquer des faits de société en identifiant les effets et les causes des mécanismes sociaux des acteurs engagés dans la situation observée (leurs représentations, leurs choix, leurs interactions). Selon Elias (Elias, 1993) « Le dilemme devant lequel se trouvent placés les spécialistes en sciences humaines ne peut donc pas être résolu par le simple fait qu'ils renonceraient à leur fonction de membre d'un groupe au profit de leur fonction de chercheur. Ils ne peuvent cesser de prendre part aux affaires sociales et politiques de leur groupe et de leur époque, ils ne peuvent éviter d'être concernés par elles. Leur propre participation, leur engagement conditionne par ailleurs leur intelligence des problèmes qu'ils ont à résoudre en leur qualité de scientifiques »²⁹. Un constat simple permet de débiter la réflexion : la diffusion de la notion de « démocratie participative ».³⁰ Notre cheminement conduit à spécifier notre regard sur le développement des dispositifs participatifs publics organisés dans la sphère sportive³¹ Jusque-là peu analysés par les travaux scientifiques mais faisant apparaître des spécificités liées à la composante sportive³². A partir d'un cadre général, la ville est identifiée comme échelle d'observation la plus pertinente pour l'étude de l'inclusion citoyenne (notamment par sa plus grande capacité à introduire un meilleur rapport de proximité dans ses actions). Mais les potentialités organisationnelles qui sont présentes dans les villes n'impliquent pas nécessairement le développement de la démocratie participative. Comprendre la multiplication des dispositifs suppose la compréhension des mécanismes de formation de l'impératif participatif issu de la société civile en spécifiant les évolutions qui y sont associées. Mais puisque ces dernières n'émergent pas isolément, les facteurs explicatifs sont recherchés autour d'une diffusion métropolitaine des dispositifs pour compléter la compréhension de ce phénomène. Parmi ces facteurs, la constitution d'un contexte favorable permet simultanément de comprendre la multiplication des dispositifs et leur caractère non généralisé. Plus précisément, la sociogenèse des dispositifs participatifs confirme et précise leur

²⁹ Section p.10-29.

³⁰ Mais l'utilisation commune de la notion de démocratie participative résulte de réalités concrètes abordées par la suite dans ce travail.

³¹ Une des spécificités du champ sportif est liée aux représentations véhiculées par le sport. Elles sont perçues comme plus proches du quotidien des « citoyens-ordinaires » que celles d'autres champs pensés plus complexes, plus techniques voire plus distancées.

³² L'angle d'approche choisi permet d'appréhender un phénomène social situé à la croisée de la sociologie et des sciences politiques en offrant l'opportunité de confronter et de préciser certains de leurs modèles respectifs.

étiquetage « à gauche » sur l'échiquier politique. Mais l'évolution du champ politique intervient ainsi dans une double extension des dispositifs participatifs (quantitative par leur multiplication et dans un décalage « vers la droite » sur l'échiquier politique), qui se retrouve dans ceux relatifs aux politiques sportives. La constitution d'un contexte propice à la démocratie participative s'établit également à travers l'actualisation et l'application d'un cadre législatif. Ainsi, il sera précisé comment les villes se dotent progressivement de compétences sportives et voient s'étendre leurs obligations en matière de démocratie de proximité. Un consensus législatif (mais aussi discursif) apparaît autour d'un même objectif cherchant à combler la distance croissante perçue par les citoyens à l'égard des élus. Cet objectif constitue la justification majeure affichée par les organisateurs en faveur de la démocratie participative. La démocratie participative s'instaure comme un nouvel outil de gestion publique (Rouban, 2003), en réponse à une demande sociale forte en faveur d'un nouveau rapport de proximité en politique (et de façon dialogique) en partie influencé par le cadre législatif. C'est dans le but d'atténuer les risques d'une fin parfois annoncée de la démocratie représentative que la démocratie participative est présentée comme un remède susceptible de modifier le rapport de proximité des citoyens avec les élus locaux. Actuellement, l'évolution de la figure du citoyen s'adjoint à la recherche de davantage de proximité notamment en réaction à la diminution de l'adéquation avec les formes traditionnelles d'engagement politique (perçues comme plus distantes). Finalement, l'ensemble des transformations évoquées traduisent les effets d'une nouvelle gestion publique du sport. C'est face à ces observations macroscopiques qu'est orientée l'investigation sur un cas d'étude mené dans une grande agglomération au lendemain de la victoire des socialistes dans l'investiture de la mairie (en faisant ainsi acte d'une nouvelle alternance politique). En effet, l'approche microscopique qui est introduite par la présentation du projet des EGS esquisse la complexité des interactions à l'œuvre entre les acteurs du dispositif. La configuration méthodologique adoptée (enquêtes exploratoires, réunions publiques et autres supports de recueils d'information) et les formes de communication associées (interne et externe), participent au jeu social des EGS qui est explicitée.

I. Les dispositifs participatifs dans le sport

1. La multiplication des dispositifs participatifs

Initié comme une démocratie participative « à la française » lors de la campagne présidentielle de la candidate socialiste en 2007, le grand public s'est progressivement familiarisé avec cette nouvelle notion. Les avis et les connaissances se sont généralement forgés par le biais d'initiatives exemplaires, tant dans des espaces de proximité qu'à travers des initiatives médiatisées et fortement diffusées. Au regard de la diversité d'initiatives de démocratie participative, une grille de lecture basée sur trois critères est proposée- le type d'acteur organisateur, l'ouverture au grand public, le nombre de rassemblements- permettant d'initier un regard sur les opportunités d'une expertise citoyenne en démocratie participative. Sans prétendre à une typologie exhaustive, les principaux vecteurs sont relevés et permettent d'aborder la notion d'expertise citoyenne à l'échelle territoriale des villes, jugée la plus propice.

Tableau 11 Typologie des dispositifs participatifs publics dans le sport³³

Type de rassemblements Ouverture aux « citoyens-ordinaires »		Ponctuel (2j. max) (Exemples)	Multiple (Exemples)
Indirecte	Etat	Les Etats généraux des sports urbains (16.02.09, Paris)	Assises du sport et du développement durable (2010-2011, Paris)
	Région	Les Assises du sport breton (15.12.10, Bretagne) Les Assises régionales du sport (13.10.11, PACA)	Les conférences régionales des sports (7 initiatives en France depuis 2005) ³⁴ Assises régionales du sport en Ile de France (juin 2010 à octobre 2010) ? « Groupe de travail sport » de la Région Alsace (depuis le début des années 1990)
	Département	Les 4ième rencontres en Ile et Vilaine (5.11.11)	Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires du Bas-Rhin (depuis 2006) ³⁵ , des Landes (depuis 2009) et en Haute-Loire (depuis 2011), etc.
	Ville	Concertation des associations sportives : Le Mans <i>Réunions concertations pour des projets ponctuels : Le Havre</i>	Conseil consultatif du sport orléanais (depuis 2002) Commission Extramunicipale des Sports à Poitiers (depuis 2008 au moins)
	Fédération/ Association	Etats généraux du football (28 et 29.10, INSEP) Les 1ère Assises interrégionales (16.10.10) ³⁶	

³³ Face au nombre important de dispositifs participatifs, la pertinence d'une typologie exhaustive n'était pas justifiée au regard des contraintes matérielles et temporelles associées. Le principal intérêt réside dans les effets de distribution des vecteurs choisis. Ce travail permet de révéler les principes que nous relatons à la suite du tableau.

³⁴ En 2005, Les Pays de la Loire initient les conférences régionales (avec 76 membres), rapidement suivis par la Picardie (40 membres), le Languedoc-Roussillon (42 membres) puis le Centre (18 membres), la Champagne-Ardenne en 2011 (3 collègues), la Basse Normandie (6 membres pilotes, puis divers invités), et l'Ile de France (60 membres). Généralement ces conférences réunissent le mouvement sportif par le biais des CROS et des CDOS, les services de l'Etat par celui des DRJSCS et des institutionnels des collectivités territoriales.

³⁵ Cf. la thèse de Wipf (2012) « Action publique concertée et gestion des sports de nature. Une ethnographie participative au Conseil Général du Bas-Rhin », co-tutelle avec l'Université de Strasbourg et l'Université de Lausanne.

³⁶ La DRJSCS du Centre et l'interrégion Centre Ouest du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ont été désignées pour piloter l'organisation de ces assises pour les régions Centre, Auvergne, Limousin, Poitou-Charentes,

Type de rassemblements		Ponctuel (2j. max) (Exemples)	Multiples (Exemples)
Ouverture aux « habitants-ordinaires »	Directe		
	Etat	Le « forum des sports » (14.02.07) ³⁷	Les Etats Généraux du sport (année 2002, France) ³⁸
	Région		
	Département	Assises départementales des sports de nature en Haute-Loire (27.11.09)	
	Ville	Les Etats généraux du sport de Quimper (04.10.08) <i>Enquête réhabilitation du Parc Municipal des Sports à Dijon (avant 2012)</i> <i>Réunion de présentation du projet de Dojo à Amiens</i>	Etats généraux du sport de Strasbourg (2008-2009) Parlement des sports à Toulouse (depuis 2009) Assises du sport à Brest (depuis 2011) Etats généraux du sport de Schiltigheim (débutés en 2002) Assises du sport de Kingersheim (débutés en 2002) <i>Réunions publiques sur le projet de stade à Limoges (2011-2012, France)</i> ³⁹
Fédération/ Association	Assises du Volley-Ball ⁴⁰ pour le secteur du Bas-Rhin (25.01.11) Projet sportif de Villeurbanne par l'Office ⁴¹ Municipal des Sports (17.09.03)	Les Etats Généraux du sport (année 2002, France) ⁴² Les Assises de l'alpinisme par l'Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme (OPMA) (depuis 2011)	

³⁷ Initiative pilotée par Ségolène Royal lors de sa campagne présidentielle.

³⁸ Co-organisés avec le CNOSEF.

³⁹ Concertation encadrée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

⁴⁰ Organisées par le Comité Départemental du Volley-Ball du Bas-Rhin.

⁴¹ Dans un premier recensement, nous tenons compte des formes affichées de démocratie participative où l'acteur public n'intègre pas le pilotage ou la réception du dispositif.

⁴² Co-organisés avec le Ministère des sports.

Le tableau ci-dessous permet de répartir les dispositifs participatifs à partir de deux critères : l'ouverture aux « citoyens-ordinaires » et le nombre de rassemblements.

1. **L'ouverture aux « citoyens-ordinaires ».** Ce critère comprend la présence des citoyens dits ordinaires au cours du dispositif ainsi que la nécessité de leur présence, explicitement annoncée dans sa campagne de communication⁴³. Dans le cadre d'un approfondissement de la notion d'expertise citoyenne ce critère permet de distinguer les dispositifs qui s'y réfèrent directement des autres, mais invite à spécifier la réalité d'une notion souvent idéalisée.
2. **Le type de rassemblements.** Ce critère tient compte du nombre d'étapes dans le dispositif, la diversité des modes de recueil ainsi que la durée totale du dispositif. Le principe de ce critère conduit à penser que la durabilité des processus constitue un repère garantissant une plus grande quantité d'échanges et d'interactions entre les participants. Cette distinction permet par ailleurs de révéler le degré d'institutionnalisation de la concertation des acteurs du sport. Par cette entrée, les différences d'inclusion politique de la logique de concertation sont également interrogées.

La grille de lecture basée sur les deux critères choisis (ouverture aux « citoyens-ordinaires » et type de rassemblements) permet de mettre en avant certaines caractéristiques générales. Avant tout, la réalisation de cette typologie témoigne d'une multiplication des dispositifs participatifs sur les territoires français⁴⁴. Influencées par leur nombre important⁴⁵, les collectivités locales (vs l'Etat⁴⁶ ou les structures associatives) sont les plus engagées dans l'organisation de dispositifs participatifs dans le sport. Cependant, les justifications de la mise en place des dispositifs diffèrent selon les acteurs qui les organisent. Les départements répondent à l'obligation légale de mettre en place une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires par le biais de dispositifs participatifs⁴⁷. De même, l'absence de compétence légale ainsi que l'étendue diffuse des publics concernés par les politiques sportives régionales expliquent que les dispositifs ne soient pas systématiques dans les Régions. Toutefois, l'évolution du champ politique se traduit par une tendance croissante d'expériences

⁴³ Au regard de la diffusion des taux de pratiques sportives, lorsque les « sportifs » sont invités, nous intégrons la place du citoyen comme présente dans le dispositif.

⁴⁴ Leur diversité est propice à la mise en œuvre du processus de benchmarking couramment utilisé par les collectivités territoriales avant d'élaborer de nouveaux projets d'ampleur.

⁴⁵ Leur nombre important augmente la probabilité, pour les collectivités territoriales (et au premier chef les communes), mettre en place des dispositifs participatifs. Par ailleurs, le budget de fonctionnement des acteurs pilotes intervient aussi comme un facteur favorable aux grandes communes. A l'inverse, les fédérations (et autres associations sportives) présentent d'autres vecteurs de communication directe que les dispositifs dits de démocratie participative.

⁴⁶ En annexe, nous proposons une présentation des dispositifs participatifs (les plus médiatisés) mis en place sur l'ensemble du territoire français (par les institutions étatiques ou par des candidats aux élections présidentielles).

⁴⁷ Cf. l'article 50-2 de la loi sur le sport du 6 juillet 2000.

régionales⁴⁸ de démocratie participative dans le sport. En revanche, les municipalités qui recourent à de tels dispositifs le font dans une démarche de proximité affichée par certains maires. Ces différences expliquent la quasi absence d'initiatives mises en place en présence de citoyens au niveau départemental et régional, où le critère de la proximité avec les administrés ne constitue pas une priorité dans le contexte actuel. Par ailleurs, lorsque les villes organisent des rencontres participatives ponctuelles, il s'agit le plus fréquemment de projets spécifiques à une infrastructure sportive (stade, dojo, halle sportive, etc.). Les concertations relatives à des politiques sportives relèvent généralement de dispositifs comportant plusieurs rassemblements (en réponse à la complexité des dossiers et aux enjeux plus généraux inhérents au caractère global de politiques sportives).

D'autres mécanismes interviennent dans cette typologie. Ainsi, lorsque des structures associatives sont organisatrices de concertation dans le sport, c'est majoritairement les moyennes et grandes structures (CNOSF, fédérations, voire ponctuellement certains OMS) qui les initient. Par ailleurs, lorsque le CNOSF intervient dans l'organisation d'un dispositif participatif, il l'est avant tout en tant que co-organisateur avec des services de l'Etat (Secrétariat d'Etat au sport, Direction du service Jeunesse et Sport, etc.). Les possibilités de financement (et la logistique qui en découle) des grandes structures (préalablement citées) s'associent vraisemblablement aux justifications d'ordre politique⁴⁹ pour expliquer ces écarts. Les initiatives qui émergent des fédérations et des associations sont généralement ponctuelles et regroupent majoritairement les « acteurs du mouvement sportif » et non les « acteurs du sport »⁵⁰ (sans que ces derniers n'évoquent spécifiquement les « habitants » ou les « citoyens »).

Enfin, parmi les acteurs publics, les syndicats n'apparaissent pas car lorsqu'ils sont présents, ils répondent en grande majorité à une invitation et non en tant que « chef de file » des dispositifs⁵¹. Il convient de préciser qu'au-delà des acteurs publics, certaines entreprises s'engagent aussi dans le

⁴⁸ Nous tenons à remercier Mr. Claude Pouillet, directeur adjoint à la culture, la vie associative, le sport et la jeunesse de Franche-Comté pour nous avoir donné accès à ses documents (recensements, documents de travail, etc.) et ses contacts, pour faciliter ce regard sur les politiques de démocratie participatives dans les régions.

⁴⁹ Le lancement d'une concertation nécessite un périmètre cohérent pour permettre les échanges. Ce cadre résulte de la circonscription de politiques clairement identifiées. Par ailleurs, les structures réduites bénéficient de canaux communicationnels directs autres que la démocratie participative.

⁵⁰ L'appellation « acteurs du sport » étant plus étendue que celle du « mouvement sportif » généralement limitée aux associations et aux scolaires.

⁵¹ Parmi les rares initiatives, nous pouvons noter la tenue des assises de l'EPS initiées dans les années 1970 et réactualisées en « Assises académiques de l'EPS et du sport scolaire » à l'instar des initiatives de Montpellier, Créteil et Caen en 2009. Les quelques initiatives syndicales dans le sport se restreignent à une minorité d'adhérents politiquement engagés.

pilotage de dispositifs participatifs dans le sport à l'instar de GESCA (une filiale de Power Corporation, Canada) dans le domaine de l'équitation. Toutefois, ces initiatives privées restent exceptionnelles⁵².

2. Les dispositifs participatifs : entre l'échelle locale et nationale

Les conditions de mise en œuvre des rapports de proximité sont facilitées à l'échelle locale, ce qui renforce le développement d'initiatives participatives au niveau de la ville. Plusieurs raisons contribuent à cela. Outre les raisons microscopiques (telles que la taille des villes, leurs budgets relativement conséquents, leurs compétences disparates en matière sportive), les villes doivent composer avec des facteurs d'ordre macroscopique⁵³. Ces derniers découlent avant tout de l'évolution du champ politique. Les inclusions législatives et leurs effets divers, de même que l'évolution de la figure du citoyen y contribuent. Par ailleurs, tout comme dans le cadre général, il est plus facile d'impliquer durablement le citoyen dans les dispositifs organisés à l'échelle locale. C'est pourquoi, bien souvent, l'inclusion de la société civile au sein des dispositifs participatifs nationaux se réalise par le biais de représentants. En effet, les intérêts développés à l'échelle locale sont plus spécifiques qu'à l'échelle nationale et font sens au niveau local (Briquet & Sawicki, 1999; Le Bart & Lefebvre, 2005)⁵⁴. Jugée plus proche de la réalité quotidienne, l'actualité locale du sport plaît au grand public. Aussi, les citoyens qui suivent l'actualité – par des voies officielles ou plus diffuses – ont plus de chances d'être au courant – voire de maîtriser des enjeux généraux de la sphère sportive où son activité locale s'échange abondamment. Par ailleurs, l'échelle locale semble plus à l'abri des lassitudes envers la politique, critiquée pour ses dérives qui tendent à montrer des querelles d'images et de personnes plus que de réels débats d'idées (notamment en périodes électorales)⁵⁵.

⁵² Nous notons toutefois que le développement massif des audits d'entreprises peut s'apparenter à certaines caractéristiques de la démocratie participative (réaliser un état des lieux fiable, offrir des perspectives justifiées et crédibles). Toutefois, le caractère d'évaluation des auditeurs est davantage prospectif pour les organisateurs privés.

⁵³ Notre analyse de cas aura pour objectif de mettre en avant les mécanismes microscopiques.

⁵⁴ Rémi Lefebvre évoque ces spécificités par le biais de notions qualifiant l'« intérêt général local » : « le bien commun local », « l'intérêt général territorialisé » ou « l'intérêt public territorial ». Selon lui, « *l'intérêt général local ne peut être analysé comme une simple version « localisée » de l'intérêt général* » (Le Bart & Lefebvre, 2005, p. 48). D'après Briquet et Sawicki (1999), cité dans Le Bart et Lefebvre (2005), il s'agit d'un « *ensemble de réseaux structurés autour d'enjeux qui prennent sens localement* ».

⁵⁵ C'est ainsi que l'étude CEVIPOF (2011), consacrée à la confiance des citoyens envers les élus, montre des différences selon les échelles territoriales. Alors que 29% des français font confiance au président de la République, 52% ont une opinion favorable envers leur maire. Néanmoins, les écarts constatés entre l'enquête SOFRES (effectuée en 2009) et l'enquête CEVIPOF (2010) démontre une tendance généralisée à la baisse de la confiance envers les élus, mais elle est plus marquée pour les échelles locales que nationales ou européennes.

3. La démocratie participative dans les villes

Les critères repérés qui justifient les dispositifs municipaux (sens des enjeux, capacité d'organisation) se conjuguent à l'adéquation entre les compétences légales en matière sportive et la logique des dispositifs (durable versus ponctuelle, associant ou non les « citoyens-ordinaires ») pour justifier ensemble la pertinence de l'échelon de la ville dans l'analyse de la notion d'expertise citoyenne. En effet, les communes sont les premières organisatrices de dispositifs participatifs qui intègrent les « citoyens-ordinaires » dans leurs débats. Plusieurs facteurs contribuent à l'expliquer. Parmi eux, le rapport de proximité véhiculé par la démocratie participative correspond (matériellement et idéologiquement) aux initiatives municipales, notamment celles de gauche⁵⁶. Il convient toutefois de préciser que la probabilité des villes d'organiser des dispositifs participatifs est plus élevée que celle des autres collectivités territoriales. Toutefois, en amont des expériences métropolitaines, les premières initiatives municipales ont émergé dans des communes de gauche (notamment lorsque les maires étaient communistes) de petites et moyennes tailles. Ainsi, avant l'expérience strasbourgeoise, quatre municipalités alsaciennes avaient déjà engagé une démarche participative similaire, encouragées par la tenue des Etats généraux nationaux du sport en 2002. Il s'agit des communes de Mulhouse, Illkirch-Graffenstaden, Schiltigheim et Kingersheim⁵⁷. L'analyse des initiatives de Schiltigheim et Kingersheim éclaire notamment les processus de sélection sociale observés lors de ces rencontres (Gasparini, 2006).

Les dispositifs participatifs émergent au sein de configurations politiques favorables. Ils font souvent l'objet de programme de campagne et leur fréquence tend à penser à l'ancrage progressif d'un « impératif participatif » particulièrement marqué à l'échelle locale. Toutefois, à l'heure actuelle, les initiatives participatives durables orientées vers les « citoyens-ordinaires » restent rares. Des différences peuvent être constatées entre notre cas d'étude et les dispositifs participatifs de communes plus petites. Elles proviennent de plusieurs facteurs, en réponse aux propriétés liées à la taille de l'agglomération⁵⁹.

Afin de mieux caractériser les dispositifs à l'échelle des villes (et plus particulièrement notre cas d'étude), un recensement exhaustif des dispositifs participatifs (avant 2012) mis en place par les

⁵⁶ Nous verrons que ce constat est lié à la sociogenèse des dispositifs participatifs.

⁵⁷ Seules les deux dernières ont fait l'objet d'une analyse scientifique, assurant notamment sa visibilité dans les archives locales, cf. Gasparini (2006).

⁵⁹ En effet, alors que la ville de Schiltigheim avait opérée des échanges directs avec l'ensemble des associations, une telle démarche pouvait être freinée par le nombre important d'associations sportives à Strasbourg (plus de 220).

services en charge du sport et des activités physiques et sportives dans les métropoles françaises a été réalisé. Outre la vérification préalablement chiffrée d'une multiplication des dispositifs participatifs, ce travail entreprend de repérer les spécificités de notre cas d'étude ainsi que les similitudes et les différences avec certains dispositifs comparables.

La méthodologie poursuivie pour recenser les expériences participatives mises en place par les services des sports des communes de plus de 100 000 habitants (INSEE, 2006) a consisté à procéder à des entretiens téléphoniques – se poursuivant généralement par des échanges de courriels. 30 sur 39 services ont ainsi participé (soit plus de 75% de taux de réponses). Pour les distinguer, trois types de participation des citoyens ont été intégrés : les dispositifs globaux centrés sur le sport, les dispositifs traditionnels tels que les enquêtes ponctuelles, et les dispositifs participatifs non spécifiquement sportifs tels que les conseils de quartier. Il apparaît que seules quatre agglomérations ont eu recours à des dispositifs participatifs globaux centrés sur le sport. Il s'agit de Toulouse, Orléans, Brest et Strasbourg. Pour ces villes, les dispositifs s'établissent sur une longue période (plus d'un an) et recourent à de multiples rassemblements. De plus, les réflexions affichées sont proches les unes des autres, puisqu'elles portent toutes sur la politique sportive municipale dans leur ensemble. En revanche, sur cet échantillon comparable, Orléans se distingue par le recours à des représentants élus, et non au « grand public » comme c'est le cas à Brest, Toulouse et Strasbourg. Par ailleurs, à l'inverse des autres processus consultatifs, le pilotage orléanais s'effectue sous une mandature de droite (UMP). Toutefois, le cas strasbourgeois représente un intérêt historique (c'est le premier dispositif de ce type dans une grande agglomération) mais surtout politique (car il survient dans un contexte de changement de couleur politique, depuis mars 2008 et peut ainsi constituer un outil de démarcation comme l'exprime le directeur de cabinet du maire)⁶².

⁶² Pour plus d'informations, une présentation des dispositifs de Brest, Orléans et Toulouse est intégrée dans les annexes. Les tableaux synthétiques peuvent faciliter la lecture des caractéristiques principales de chaque projet : historique, forme, public concerné, durée, originalité et contexte.

Tableau 3 : Dispositifs participatifs locaux dans le domaine du sport dans les communes françaises de plus de 100 000 habitants⁶³

<i>Villes concernées</i>	<i>Dénomination du dispositif participatif</i>
Mulhouse, Strasbourg, Reims	États généraux du sport
Toulouse	Parlement des sports
Orléans	Conseil du sport
Clermont-Ferrand, Brest	Assises du sport
Angers, Dijon, Le Mans, Limoges, Rennes, Nice, Tours, Villeurbanne	Comité ou Commission d'usagers sportifs
Amiens, Bordeaux, Caen, Le Havre, Montpellier, Nanterre, Nîmes, Poitiers, Rennes, Toulon	Consultation dans les Conseils de quartier
Besançon	Réunions de quartiers
Boulogne-Billancourt, Nice	Démocratie directe (qualitative et/ou quantitative)
Nantes	(par le biais de la) Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Une étude plus approfondie dans des villes moyennes alsaciennes (Gasparini, Koebel, & Morales, 2009)) montre que la fonction et l'organisation de ces dispositifs dans le sport varient selon la taille des villes, l'état du rapport de forces entre la municipalité et le mouvement sportif local et les objectifs recherchés, officiels ou latents (Morales & Gasparini, à paraître 2014).

Bien que la focale ait été concentrée sur les dispositifs participatifs à l'échelle de la ville, force est de constater que les dispositifs nationaux jouent un rôle moteur dans le processus de sensibilisation du grand public à la démocratie participative. Ces dispositifs participatifs nationaux, qui font l'actualité, sont avant tout des journées de rassemblement. De tels événements ont tendance à afficher des enjeux fondamentaux du sport (réactivation des réseaux sportifs, refonte d'une politique sportive sectorielle, développement du sport, etc.) mais oublient bien souvent de s'inscrire dans des démarches longitudinales. Par ailleurs, ces projets ponctuels se basent rarement sur des études diagnostiques préalables fiables. Toutefois, ils ont tous pour effets de porter le sport sur l'agenda politique et font l'actualité auprès du grand public. Cette visibilité favorise entre autres le relai d'informations entre les acteurs du sport. Il apparaît par ailleurs que la figure de l'habitant et du sportif « lambda » ne sont pas les cibles directes des dispositifs nationaux à la différence

⁶³ Résultats d'une enquête téléphonique auprès de 29 des 39 villes françaises métropolitaines de plus de cent mille habitants. L'échantillon a été élaboré sur la base du classement des agglomérations françaises de plus de cent mille habitants (publié en 2008 par l'INSEE, Recensement de la population).

d'expériences plus circonscrites (dans l'aire géographique) qui recherchent davantage à réenchanter la figure du citoyen (en renforçant le lien social, en rapprochant les pratiquants des décideurs, etc.) à travers la démocratie participative.

Quels que soient les objectifs poursuivis par les démarches participatives, elles correspondent à une traduction d'un long processus d'intégration d'une demande sociale par les politiques publiques. Cette construction s'est élaborée sur deux échelles complémentaires : celle des discours et volontés politiques, et celle associée au cadre juridique. Longtemps restée comme un simple bruit sourd des politiques publiques, la demande sociale de participation s'est construite sur les craintes croissantes et la baisse de confiance dans le progrès scientifique et technique. Le contexte de récession économique, additionné aux grandes erreurs humaines (Tchernobyl, l'affaire du sang contaminé ou celle de la vache folle) a alimenté cette méfiance des citoyens envers les décideurs publics (parfois transformée en défiance politique). Peu à peu, la société civile s'est alliée à la volonté de contrôler, de façon de plus en plus directe les décisions publiques. Notre intérêt se porte dès à présent aux facteurs explicatifs du développement des dispositifs participatifs pour en comprendre l'institutionnalisation et appréhender par la suite le phénomène d'inclusion citoyenne.

II. Vers des politiques sportives plus participatives ?

De façon générale, l'évolution des démocraties occidentales répond à des transformations culturelles majeures auxquelles le système de gestion publique locale du sport tente au mieux de s'adapter. Les nouveaux outils de l'action publique tels que les dispositifs participatifs tendent à s'institutionnaliser. Mais il convient de rappeler que l'appellation des « dispositifs participatifs » masque une diversité d'actions publiques⁶⁵. Toutefois, un regard historique démontre l'alternance de deux logiques dominantes qui parcourent l'ensemble des dispositifs participatifs.

1. Des dispositifs ascendants initiaux aux dispositifs descendants actuels

La sociogenèse initiée dévoile une référence entre les tendances initiales des dispositifs participatifs (généraux) et ceux qui s'établissent généralement aujourd'hui. Notre intérêt porte d'une part sur les dynamiques d'impulsion des dispositifs ; les applications plus récentes dans le sport se greffent à l'évolution en cours marquée par des logiques descendantes. D'autre part, les courants politiques relatent à l'origine des démarches publiques de démocratie participative ascendantes.

⁶⁵ Cf. dans les annexes, la partie consacrée aux débats d'appellations sur les formes réactualisées de participation citoyenne.

De manière générale, afin de repérer les étapes clés de la construction des dispositifs participatifs dans le sport il convient de rappeler qu'en réponse à l'attrait scientifique récent - depuis les années 2000 environ pour les dispositifs participatifs du sport - il n'existe pas encore d'histoire constituée de ces dispositifs. A défaut de pouvoir l'exprimer avec précision les six étapes présentes dans les dispositifs non spécifiques au sport sont repris : un contexte conflictuel ou inadapté, une prise de conscience publique, une affirmation du besoin d'une action collective, une co-construction d'une réflexion commune, une intégration politique, des actions concrètes menées par les institutions publiques⁶⁶.

Bien qu'un monopole public semble accompagner l'enthousiasme de certains élus, des initiatives de démocratie participative s'élaborent sous la gouverne d'autres acteurs du sport (syndicats, entreprises, associations). Il est ainsi possible d'observer de plus en plus de spécialisation dans les dispositifs participatifs (dans la circonscription des thématiques débattues, diversité des compétences associées, etc.). Ces derniers investissent des secteurs d'activités où la dynamique « top-down » est présente, mais souvent de manière plus insidieuse. C'est ainsi que le SNEP organise à partir de 2008, dans toutes les académies « les assises du sport scolaire et de l'EPS », et que voient aussi le jour « les assises du sport d'entreprise » (le 18 mars 2011) portées par le CISE (Conseil interfédéral du sport d'entreprise du CNOSF)⁶⁷, et que s'élaborent également « les assises de l'économie du sport » par Sporsora⁶⁸ au printemps 2011. Ces initiatives se différencient des dispositifs observés à travers une réinterprétation des usages politiques de ces dispositifs (communication politique moindre, stratégie électorale réduite, etc.)

Généralement, la notion de « démocratie participative » est complexe à définir et témoigne de réalités particulièrement diverses car elle est le résultat d'un tâtonnement aussi bien dans sa forme que dans son appellation (qui se présente comme une nébuleuse). Pourtant, un consensus semble apparaître sur les origines de la démocratie participative.

Sur le long terme, il est possible de constater que malgré la tendance actuelle à généraliser les dispositifs descendants, deux périodes de développement des dispositifs dits de démocratie participative se succèdent. Dans un premier temps, les années 1960-1970 apparaissent comme celles

⁶⁶ D'après nous l'acteur public contribue à former un label de dispositifs de démocratie participative qui ne sont pas ceux pilotés par d'autres acteurs. Par extension, les fédérations sont intégrées dans nos observations initiales du fait de l'attribution d'un pouvoir public par délégation (et du fait qu'une similarité de gestion avec celle des acteurs publics est observée : fortement structurée et hiérarchisée).

⁶⁷ Ou bien les « Assises nationales de la médecine du sport » conduites par le comité ministériel des sports et le Comité National Olympique et Sportif (CNOS)

⁶⁸ Sporsora est une association interprofessionnelle d'acteurs de l'économie du sport se donnant pour mission de « réguler, professionnaliser et développer le secteur, ainsi que de promouvoir le marketing sportif comme levier d'innovation, de management et de communication » Cf. site d'accueil de Sporsora.

d'un certain spontanéisme de la participation où d'après Gaudin (2010) « les radicaux américains, les gauchistes européens ainsi que divers « nouveaux mouvements sociaux » à travers le monde réclamaient d'être entendus. Les premiers mouvements anti-nucléaires ou ceux prônant le développement durable sont ainsi à la base de son implantation. Dans cette phase, il s'agit de dynamiques ascendantes, dites de « bottom-up ».

Dans un second temps, les dispositifs de « top-down » prennent le relai aux initiatives ascendantes. L'année 1977 peut être perçue comme charnière puisqu'elle initie une nouvelle ère de la participation. Elle est marquée par le programme « Habitat et Vie Sociale » de réhabilitation des grands ensembles de logements sociaux et innove en faisant de la participation des habitants un critère essentiel de sélection des projets et, par conséquent, d'attribution des subventions (Blanc, 1999)⁷⁰. C'est la première fois que la participation habitante est prévue dans un cadre juridique français, initiant ainsi le processus d'institutionnalisation. Malgré cette année dite « charnière », les dynamiques descendantes se généralisent véritablement qu'à partir des années 1990. Cela entraîne que dans la phase actuelle, les dispositifs les plus visibles sont institutionnalisés et découlent majoritairement d'initiatives publiques dans une logique descendante.

La sociogenèse des dispositifs montre que les années 1990 constituent le temps de la prise en compte par les élus de cet outil de proximité, dans une logique descendante, de « top-down » (L. Blondiaux, 2005). La solution participative est cependant issue d'un long processus d'institutionnalisation. Ce contexte implique que la spécificité sportive relève du fait que les premières initiatives se sont déroulées durant la phase descendante. C'est cette dynamique qui est initiée dès les premières initiatives sportives, bien qu'aucun aurait pu penser que les expériences pionnières du sport auraient pu démontrer les mêmes logiques que les premières initiatives de démocratie participative. Mais, c'est en partenariat avec la FSGT⁷¹ que s'élaborent les premières Assises Nationales du sport en 1991, à Montpellier. De plus, en considérant que l'objectif principal de ces premières actions était de préparer les adhérents au rôle de « *citoyen au service de la République Laïque et Démocratique* », comme l'indique l'article 1 des statuts de la Fédération, il s'agit en réalité d'une phase de transition entre les deux types de gestion (au cœur d'une logique d'institutionnalisation). En 1988, l'année où débutent les réflexions sur les Assises Nationales du sport, lors de l'Université Sportive d'Été – il est toutefois possible d'en déduire qu'il s'agit déjà plus

⁷⁰ Il est possible de lire dans le Journal Officiel que "Ne seront retenues que les opérations pour lesquelles la volonté d'agir de la municipalité et des gestionnaires est évidente (sic), et seulement dans la mesure où ils acceptent une méthode d'élaboration concertée avec les habitants" (J. O. du 10.3.1977, p. 1356) cité in Maurice Blanc (1999).

⁷¹ La FSGT a soutenu le mouvement des Assises Nationales du Sport, né de réflexions menées autour de l'Union Nationale des Clubs Universitaires et l'Union Syndicale des Journalistes Sportifs de France, et par la Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport.

d'une expérience descendante (statutairement et idéologiquement). Les dispositifs institutionnalisés identifiés relèvent ainsi davantage d'une même logique descendante où le citoyen est convié par une structure supérieure.

Du point de vue des courants politiques ayant initié les dispositifs publics de démocratie participative, les municipalités communistes étaient plus souvent pionnières que les municipalités gérées par d'autres partis. Toutefois, dans les grandes villes françaises, il s'agissait généralement de municipalités socialistes (comme actuellement), en réponse à la quasi absence de maire communiste dans les métropoles françaises (Nez & Talpin, 2010)⁷² et la diminution des probabilités inhérentes à ces configurations politiques. L'exception du conseil consultatif orléanais est à souligner puisqu'il a été initié sous une mandature de droite (d'un maire issu de l'UMP). Il convient par ailleurs de préciser que les partis écologistes sont sensibles aux démarches participatives directes mais restent également absents de la gestion des grandes métropoles françaises. Cela se traduit par une absence d'expérience participative écologiste dans les métropoles. Finalement, au regard des sensibilités de l'échiquier politique à l'origine des dispositifs d'une part et des évolutions actuelles (critique d'une distance croissante avec les élus, évolution de la figure du citoyen, etc.) d'autre part, un élargissement politique des dispositifs de démocratie participative (initialement à gauche), se fait jour intégrant épisodiquement des municipalités gérées par des maires de droite.

L'introduction de nouvelles logiques d'action des dispositifs s'expliquent par un certain nombre de déterminants découlant de l'évolution du champ politique. Deux types de transformations majeures participent à cette dynamique : la progressive inclusion législative et les facteurs politiques connexes à l'évolution de la culture politique.

2. L'évolution du champ politique et ses effets

L'action publique apparaît subordonnée par le cadre législatif, qui constitue par ailleurs un marqueur des évolutions du champ politique. Suite à la multiplication des dispositifs participatifs, des mesures juridiques sont venues se greffer aux initiatives pionnières. C'est dans un tel contexte que les obligations légales sont appréhendées dans le but de préciser les effets du cadre législatif sur le développement des dispositifs participatifs. L'incitation d'actions volontaires et les initiatives

⁷² Depuis, la commune de Saint-Denis est devenue la 38ième commune de France pour le nombre de sa population avec Didier Paillard à sa tête (PCF). Ce constat général est précisé par Nez et Talpin (2010). D'après eux, « Les dispositifs participatifs initiés par des élus communistes sont largement surreprésentés dans le champ de la démocratie participative en Europe en général, et en France en particulier ».

répondant à des obligations légales sont distinguées, deux formes qui visent chacune à combler la distance perçue à l'égard des représentants publics.

2.1. La démocratie de proximité : une incitation imposée ?

Cette question invite à comprendre l'impact des mesures législatives relatives à deux domaines juridiques concernés : celles légiférant les compétences sportives d'une part et celles impliquant la démocratie de proximité d'autre part. Malgré la concomitance de ces deux secteurs, il existe un primat de la composante sportive (qui fixe les responsabilités et le champ d'application des compétences) sur la composante participative (qui explicite des moyens de mise en œuvre).

Il convient de rappeler au préalable que de nombreuses expériences pionnières jouent indéniablement un rôle précurseur à l'intégration législative⁷³. En revanche, à partir des années 2000, le cadre législatif joue pleinement son rôle incitateur des « bonnes pratiques » participatives, tant au niveau local que national. Ainsi, pour mieux comprendre les opportunités participatives offertes par le cadre législatif du sport, seront successivement (et de manière chronologique) évoquées les effets des lois qui s'appliquent au sport (lois de décentralisation puis lois de lutte contre les exclusions) et les lois spécifiques au sport (loi de 1984 et loi Chevènement). Outre la compréhension de la structure juridique, ces focus dévoilent la relative autonomie du fonctionnement de l'organisation sportive.

2.1.1. Les lois sur le sport

La décentralisation de compétences sportives

De manière générale, en redistribuant une partie du pouvoir⁷⁴ préalablement centralisé par l'Etat, les lois de décentralisation apparaissent comme une transformation majeure dans la reconfiguration des politiques publiques sportives dans un contexte néo-libéral⁷⁵. Bien que l'Etat conserve sa position forte, ces lois initient une autonomie locale guidée par le modèle de « Länders » allemands avec la distinction de compétences dans les trois échelles nouvellement créées (les régions, les

⁷³ En référence d'une part à la sociogenèse des dispositifs participatifs et d'autre part aux prémices de l'encadrement institutionnel du sport (présenté dans les annexes).

⁷⁴ Les délégations se réalisent seulement dans quelques secteurs, tels que dans le secteur éducatif, le développement économique et social local, les transports locaux, etc.

⁷⁵ Ce tournant néo-libéral a été initié dans les années 1970. Par ailleurs, les lois de 1999 instaurant 3 niveaux de communautés administratives (de communes, d'agglomération et urbaines) va dans le même sens que les lois de décentralisation.

départements et les villes)⁷⁶. Callède (2000) conçoit les lois de décentralisation comme une avancée inéluctable des politiques publiques dans le sens d'une meilleure proximité⁷⁷.

Certains perçoivent dans ces lois l'introduction des affaires sportives dans le cadre législatif (Miège, 2010). En effet, les prérogatives relatives à l'encadrement des cours d'EPS font partie de ces lois⁷⁸. Mais puisqu'aucune autre prérogative sportive n'est explicitement précisée dans ces textes, Bayeux (Bayeux, 1996, p. 13) envisage que « *les lois de décentralisation ont oublié le sport* » mais précise pourtant que « *c'est un lieu commun de rappeler que le sport en France repose sur les collectivités territoriales (et que) les lois de décentralisation ont accentué ce phénomène et désormais chaque commune, département ou région mobilise des crédits pour développer les politiques sportives* » (Bayeux, 1996, p. 3). L'ambiguïté se situe dans le caractère implicite de la délégation où « *les collectivités territoriales deviennent compétentes pour les affaires relevant de leur territoire, sauf si la loi précise que telle ou telle politique relève précisément d'un niveau de collectivité* » (Bayeux, 1996, p. 12)⁷⁹.

Finalement, les lois de décentralisation ont participé au développement du sport local. Par ailleurs, la dynamique générale de changement d'échelle – vers le local – tend à rapprocher certaines décisions des citoyens en favorisant ainsi l'usage de nouvelles méthodes de gestion de proximité. Un terrain plus propice aux démarches participatives se construit ainsi à l'échelle locale.

⁷⁶ Ces dernières ne font, dans le fond, que reprendre la hiérarchie historique (chefs-lieux de canton, chefs-lieux de département et métropoles régionales) qui prévalaient auparavant. Alors que la nature des objectifs sont restés semblables, les principales modifications régissent les modalités de fonctionnement de ces collectivités territoriales.

⁷⁷ Selon lui : « Replacée sur la longue durée, il s'agit sans doute d'une étape logique visant à privilégier la définition et l'expression des « politiques de proximité », élaborées au plus près des administrés et de leurs besoins, exprimés comme tels ou non. L'autorité centrale ne délègue plus mais partage ses pouvoirs avec les collectivités locales, qui deviennent des entités autonomes », p.153.

⁷⁸ Ces prérogatives subviennent car à la même période, la gestion de l'EPS passe du Ministère du service Jeunesse et Sport au Ministère de l'Education Nationale. Les enseignants d'EPS ne sont plus formés par la Jeunesse et Sports mais au sein de l'Université. Dans la loi du 22 juillet 1983 (loi n°83-663) les articles 25 et 26 se réfèrent aux installations nécessaires à la pratique de l'EPS. Ce texte complète la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, et régions et l'Etat.

⁷⁹ La confusion et les chevauchements d'action entre les différents niveaux de collectivités découlent en partie de ces relatives imprécisions.

La loi sur le sport

La loi sur le sport du 16 juillet 1984 (dite « loi de 1984 ») établit la promotion du sport comme un objectif national⁸⁰. Cette loi favorise une réelle implication des collectivités territoriales dans le secteur sportif et renforce ainsi la logique initiée par les lois de décentralisation. En effet, au même titre que les autres collectivités, les villes sont invitées à promouvoir les associations scolaires (Article 9)⁸¹. Les communes sont également incitées à conclure des conventions avec les services déconcentrés de l'Etat (Article 19-1). Le financement négocié des équipements sportifs publics est également abordé (Article 40)⁸². Mais, la loi de 1984 ne précise pas le rôle respectif de chaque collectivité.

La loi Chevènement

La « loi Chevènement » (ou loi n° 99-586 du 12 juillet 1999) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a, quant à elle, introduit le sport comme compétence optionnelle au niveau intercommunal des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) nouvellement créés. Les villes sont directement liées à cette loi puisque parmi les nouvelles compétences des EPCI peuvent être exclusivement attribués l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs ayant pu être préalablement à la charge des services municipaux⁸³.

La loi relative à la lutte contre les exclusions

Cette loi associe les villes dans l'application de la loi sur la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Elle participe au développement du sport puisqu'elle établit la pratique sportive comme un intérêt général des collectivités territoriales. L'article 140 instaure le principe d'égalité de tous à la pratique sportive⁸⁴. De manière générale, ce texte de loi détermine les principes mais laisse les

⁸⁰ Son article premier précise en effet que « *Le développement des activités physiques et sportives et du sport de haut niveau incombe à l'Etat et au mouvement sportif constitué des associations et des fédérations sportives avec le concours des collectivités territoriales, des entreprises et de leurs institutions sociales* ».

⁸¹ « *Les collectivités territoriales doivent favoriser la création d'associations sportives dans les établissements scolaires* » (article 9).

⁸² Cf. Article 40 de la loi du 16 juillet 1984 : « l'utilisation des équipements se fait conformément aux dispositions de l'article L. 1311-7 du Code général des collectivités territoriales, sauf dans l'hypothèse où des conventions de mise à disposition gracieuse ont été négociées ».

⁸³ La majorité des EPCI ont retenu la compétence optionnelle du sport. En effet, l'étude de l'ANDES, 2005 (Association Nationale des Elus au Sport) montre que « *60 % des communautés d'agglomération et la totalité des communautés urbaines ont retenu la compétence sport en partie ou dans son intégralité* ». C'est pourquoi Patrick Bayeux soutient que « *les assemblées délibérantes des collectivités territoriales ont plein pouvoir pour développer une politique sportive* » (Bayeux, 2006, p. 19)).Source : Etude sur les politiques sportives des structures intercommunales.

⁸⁴ Article 140 : « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national ».

collectivités libres d'en choisir les moyens pour les mettre en œuvre. Finalement, cette loi relative à la lutte contre les exclusions contribue à renforcer les actions, notamment locales, en matière sportive.

L'autonomie des politiques sportives

Malgré la vague de décentralisation et les diverses lois sur le sport qui étendent les prérogatives des collectivités territoriales, la gestion du sport se réalise principalement au niveau de l'Etat⁸⁵. Toutefois, les lois successives s'additionnent pour préciser les compétences des villes⁸⁶ en la matière. Au regard des conditions d'application de ces textes, Bayeux (1996, p. 7) pense que les collectivités territoriales restent maîtresse du développement de (leur) politique sportive .

Sur le long terme, une dynamique de va-et-vient se met en place entre les échelles des politiques sportives. Initiées par les municipalités puis centralisées par l'Etat, les politiques sportives sont progressivement restituées – en veillant au principe de péréquation - au niveau local.

Le second volet institutionnel influençant directement le développement des dispositifs participatifs renvoie aux lois relatives à la démocratie de proximité. Ces mesures n'interviennent que dans un second temps, sur la base des compétences sportives préalablement attribuées.

2.1.2. Les lois relatives à la démocratie de proximité

La juridiction relative aux prérogatives sportives obligatoires pour les communes s'additionne à celle instaurant la démocratie de proximité pour constituer le cadre législatif des dispositifs participatifs du sport. Jusqu'à présent, la « loi Vaillant » (ou loi n°2002-276 du 27 février 2002) est le texte de référence. Deux principales mesures régissent cette loi : l'instauration des conseils de quartier et la précision des missions de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Plus précisément la loi Vaillant précise (cf. l'encadré ci-dessous) l'obligation de mettre en place des conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants. Le conseil municipal des communes

⁸⁵ « Aujourd'hui, l'Etat continue à assurer ses prérogatives traditionnelles liées à son statut : tutelle générale sur le mouvement sportif, rôle de police administrative, enseignement du sport dans le secteur scolaire et universitaire, délivrance de diplômes, mise en œuvre de politiques nationales du sport. A côté de ces compétences dures qui ne se partagent pas et que l'Etat continue à exercer, le mouvement sportif et les collectivités locales ont développé un vaste champ d'intervention » (Chazaud, 1989)

⁸⁶ Selon Brisson (2009) « *alors que le transfert dans l'Acte 1 de la décentralisation reposait sur la désignation par l'Etat du niveau de collectivité pour l'exercice d'une compétence qui pouvait d'ailleurs être refusé individuellement par la collectivité, les modalités récentes du transfert de compétences sont bien différentes. En effet, les différents niveaux de collectivités peuvent faire acte de candidature et surtout le transfert devient dans certains cas obligatoire, tranché par le préfet en cas de candidatures multiples ou en l'absence de toute candidature* ».

concernées reste libre de fixer la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement de ces conseils.

Encadré 1. Article de loi instaurant la mise en place des conseils de quartier

L'article L2143-1 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité précise : « Dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune. Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement. Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville. Le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement. Les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent appliquer les présentes dispositions»⁸⁷.

Deux principaux objectifs ont justifié cette loi. Le premier visait à réduire l'inégale répartition des instances de concertation créée dans le cadre de l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités territoriales. Ce Code offrait au conseil municipal la possibilité de créer des comités consultatifs pour tous les problèmes jugés d'intérêt communal. La seconde motivation – issu du projet de loi - était de contribuer à combler l'accroissement continu du taux d'abstention aux élections municipales depuis 1977.

Quelles que soient les modalités d'encadrement des conseils de quartier nouvellement créés, les débats publics qui s'y déroulent peuvent concerner les projets sportifs. Dans certains cas, ils peuvent nécessiter la présence d'experts sportifs. Ce cadre législatif favorise systématiquement le débat public dans le secteur sportif et vient compléter un contexte législatif jusqu'alors resté en partie flou.

La seconde mesure d'ampleur de la loi Vaillant concerne les précisions des missions de la CNDP⁸⁸. L'article 134 de cette loi vient préciser la composition des commissions et énonce quelques modalités d'organisation des débats publics.

⁸⁷ Le projet de loi relatif à la démocratie de proximité prévoyait initialement dans ses Articles 1 et 2 relatifs aux Conseils de quartier et aux débats sur la vie des quartiers que la création de conseils de quartier soit obligatoire à partir des communes de plus de 20 000 habitants (contre 80 000 dans la version finale).

⁸⁸ C'est en 1995 que la CNDP a été créée par la loi Barnier (loi n°95-101 du 2 février 1995) relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Encadré 2. Article 134 de la loi Vaillant

L'article 134 de la loi Vaillant « La Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées, relevant de catégories d'opérations dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. »

Ces mesures législatives interviennent dans la sphère sportive pour les projets sportifs structurants, pour lesquels un intérêt d'ordre national a été établi. A Strasbourg, un débat de ce type avait été initié par la CNDP pour un projet de stade⁸⁹ (du 24 décembre 2009 au 6 janvier 2010). Trois autres projets sportifs récents ont également été saisis par la CNDP⁹⁰. Mais ces quelques exemples ne représentent que peu de débats réellement organisés (4 sur 130)⁹¹ soit 3% environ.

Finalement, pour conclure sur ce contexte juridique, il est possible de dire que trois grandes phases législatives déterminent le processus d'institutionnalisation des dispositifs participatifs dans le sport. De la fin de la seconde guerre mondiale à 1982 il n'existait pas de lois accompagnant l'attrait et le développement du sport. Par conséquent, seules des initiatives locales éparses ont vu le jour. Puis, de par leur multiplication, elles ont contribué à établir un contexte propice à l'encadrement public du sport. L'année 1982 – marquée par les lois de décentralisation - apparaît décisive en initiant une seconde période marquée par le développement d'un engouement pour les pratiques sportives. Les textes de lois restent alors très sectorisés. Cependant, des élus politiques impulsent des démarches participatives dans le sport malgré des principes représentatifs forts⁹². C'est dans cette phase que les dispositifs se multiplient le plus. Actuellement, la société française se situe dans la troisième phase qui a débuté avec la loi de proximité en 2002. Les citoyens commencent à y percevoir une implication législative plus marquée que la marge de manœuvre laissée aux collectivités territoriales reste considérable. Malgré les évolutions relatées, L. Blondiaux (2008c) rappelle que les lois françaises en matière de démocratie participative sont élaborées comme des « soft-law » anglo-saxonnes, peu contraignantes et sans force excessive sur le pouvoir.

⁸⁹ Ce projet a été stoppé suite au dépôt d'une saisine laissée sans suite. L'arrêt du projet a ainsi été établi en renvoyant notamment à un argument écologique médiatisé. Il était relatif à un risque de disparition d'une espèce de rongeur lié à la construction d'un nouveau stade sur l'aire géographique concernée.

⁹⁰ Il s'agit du débat relatif à l'extension du Stade de Roland Garros à Paris (entre le 22 juin 2011 et la décision du 6 juillet 2011), celui concernant le Stade Arena de Nanterre (débuté le 22 avril 2010 et entériné le 2 juin 2010) et celui relatif au grand Stade olympique lyonnais (entre le 9 mai 2005 et le 6 juin 2007).

⁹¹ En comptant le projet du port régional de Port-La-Nouvelle initié le 21 septembre 2011.

⁹² La *Clause Générale des Compétences (1984)* précise dans l'article L. 2121-29 du CGCT que «*Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune./ (...) Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local* ».

Au final, ces mesures juridiques contribuent à justifier les initiatives volontaristes et incitent le développement des autres expériences similaires. Ainsi, malgré la distinction entre les actions volontaristes et les initiatives obligatoires, la multiplication de prérogatives légales reconnaissent la validité des démarches participatives et incitent à de nouvelles mises en place au-delà des seuls cadres légaux. Elle participe de ce fait à alimenter la ferveur des acteurs les plus convaincus, au-delà des prérogatives obligatoires. Cependant, malgré le rôle incitatif des lois présentées, l'ensemble du cadre législatif présente certaines limites. Parmi elles, la restriction des obligations d'encadrement du sport freine les collectivités à organiser des échanges participatifs conséquents. Cette limite est encore plus explicite dans les régions qu'au sein des villes. En effet, les responsables des régions, rappellent l'absence de compétence sportive à leur échelle (à l'exception des obligations relatives à l'EPS dans les lycées) pour ne pas envisager de telles démarches comme prioritaires.

Par ailleurs, puisque seules les agglomérations de plus de 80 000 habitants sont concernées par les conseils de quartiers, nombreuses sont les villes qui ne sont pas contraintes d'intégrer le cadre de cette démocratie de proximité. Aussi, bien que les obligations légales ont été rappelées pour les villes de développer des dispositifs de démocratie de proximité, leurs conditions (tant sur la forme que sur le fond) restent peu exhaustives. Pour ce qui relève de la CNDP, la nature de leurs concertations est particulièrement étendue ce qui en restreint son application dans le sport. En effet, à l'heure actuelle, seuls 3% de projets environ peuvent faire l'objet d'une participation citoyenne labellisée par la CNDP. Enfin, le cadre légal se base sur le volontariat des citoyens ce qui limite l'ampleur du public intéressé. Finalement, bien que la dimension incitative du cadre législatif soit indéniable, il est possible de s'interroger sur l'adéquation de ces quelques obligations avec la nature de la demande sociale qui se diffuse dans la société. Il est possible de se demander si le cadre législatif peut constituer un marqueur temporel de la demande sociale en matière de participation à la décision publique. Par ailleurs, la relative autonomie des politiques sportives publiques semble jouer un rôle plus important que la réglementation des dispositifs participatifs dans le développement de la démocratie de proximité.

Toutefois, notre attention se porte sur les possibilités du cadre législatif à satisfaire sa justification première : la réduction de la distance envers les élus. En effet, une distance croissante est ressentie par les citoyens à l'égard des élus et constitue une évolution récente marquante. Un sondage CSA montre que le fossé se creuse entre citoyens et élus : « 39% des Français n'ont plutôt pas confiance et 37% pas confiance du tout dans le personnel politique »⁹³. Or cette distance, liée aux fondements de la démocratie représentative, soulève de nouvelles questions sociologiques. Le cadre juridique

⁹³ Sondage CSA, Le Monde, publié le 11 octobre 2005. Ces tendances sont également analysées par Koebel et Walter (2007) et par Le Bart et Lefebvre (2005).

engendre des effets sur la conception des politiques sportives. De ce fait, les lois évoquées contribuent à modifier les rapports de proximité « élus/représentés » qui s'expriment au niveau local. Dans un premier temps, le rapport de proximité est favorisé par les opportunités locales offertes par le cadre législatif. Mais dans un second temps, les freins juridiques participent à la diminution de la distance.

2.2. Une réintroduction des rapports de proximité dans les politiques sportives ?

Les conséquences des lois de décentralisation

En réponse aux lois de décentralisation, l'établissement de collectivités « fortes » a eu pour conséquence de rapprocher (géographiquement et symboliquement) la décision des citoyens (Estebe, 2008)⁹⁴. Sans modifier pour autant l'intégralité des contraintes d'action (partenariat, cahiers des charges, bureaucratie, etc.), ce rapprochement sensibilise les élus locaux à adopter des positions plus adaptées qu'auparavant au contexte local. C'est pourquoi la gestion des spécificités, rendue possible par une meilleure connaissance de la base a participé à justifier ces lois⁹⁵. Ainsi renforcé, le local apparaît comme l'échelon le plus propice pour générer des politiques basées sur la proximité avec les citoyens⁹⁶. C'est ce qu'entend Michel Koebel (2006) lorsqu'il explique que dans les pays occidentaux, le local devient l'échelon légitime de l'innovation politique pour contrer les limites de la démocratie représentative. Pourtant, jusque dans les années 1990, la proximité était synonyme de féodalisme. La modernité venait du centre, et permettait d'enrayer les travers féodaux (privilèges, inégalités, arbitraire, favoritisme, etc.)⁹⁷. Avec un regard boltanskien, Le Bart et Lefebvre (2005) estiment que c'est au nom d'un modèle de justification civique et d'une vieille idéologie de l'intérêt général que les politiques de proximité sont dénoncées. Mais actuellement dans un contexte marqué par l'anomie sociale d'une société plus complexe, un « mythe de la base », au sens de Suaud (1984), semble accompagner la notion de proximité⁹⁸. Le Bart et Lefebvre (2005) suggèrent ainsi que la

⁹⁴ Au regard du gain d'autonomie des collectivités territoriales, Philippe Estèbe (2008) évoque à l'inverse la résurgence des « villes-Etats ». Selon lui, c'est face à un gouvernement (métropolitain) intégré que s'élaborent des stratégies de défection (« vote par les pieds »). Cette analyse libérale du gouvernement territorial qui fonctionne par « panier de services » ne tient pas compte des opportunités d'un meilleur dialogue avec les citoyens.

⁹⁵ En effet, selon Faure (2007) « *l'échange politique apparaît de plus en plus conditionné et caractéristique de chaque territoire* ».

⁹⁶ Le Bart et Lefebvre (2005) constatent d'ailleurs « être en prise avec les Français, être à leur écoute, au plus proche de leurs préoccupations et de leurs attentes, renouer le contact et, ce faisant, résorber le fossé qui s'est creusé entre les citoyens et les élus : les appels à plus de proximité se multiplient ».

⁹⁷ Mais le local était également perçu comme le lieu du clientélisme et du notabilisme. Symbole de l'enfermement identitaire et territorial il était aussi perçu comme étriqué et particulariste. Des valeurs négatives y était aisément associées (la dépendance, la promiscuité, la discrimination). Les politiques de proximité s'apparentaient à des « fiefs de féodalités locales » (Le Bart & Lefebvre, 2005).

⁹⁸ Le Bart et Lefebvre (2005) perçoivent la proximité comme un *réservoir* de solutions, unanimement célébré pour ses vertus pacificatrices, réparatrices, unifiantes et impliquantes.

proximité offrirait les conditions d'une meilleure gestion. D'après eux, « *brandie comme une évidence sociale, construite comme une nécessité, la proximité est fondée sur un jeu d'équivalences naturalisées dont l'effet symbolique est puissant : proximité = implication = participation = efficacité = légitimité* » (Le Bart et Lefebvre, 2005, p. 12).

Nombreux sont les travaux scientifiques qui défendent diverses opportunités associées aux politiques sportives de proximité. Celles-ci seraient plus efficaces (Genestier, Ouardi, & Rennes, 2007) et/ou moins corrompues⁹⁹. De plus, l'adoption d'une plus grande proximité avec les citoyens éviterait la rigidité et l'inertie bureaucratique plus marquée en démocratie représentative. Le local serait aussi le lieu naturel de la concrétude (Le Bart & Lefebvre, 2005; Sintomer, 2009). Par ailleurs, en développant davantage les liens d'interconnaissance (Le Bart & Lefebvre, 2005), la proximité contribuerait également à renforcer l'attachement social au territoire et diminuerait la distance avec les élus par l'activation d'une immédiateté relationnelle. Toutefois, dans le cadre des dispositifs participatifs du sport, William Gasparini (2006) rappelle aux lecteurs de ne pas confondre les proximités sociale et spatiale dans le sport. Malgré cette limite, la distance à combler est présentée comme un argument fort des justifications publiques en faveur de l'organisation, au même titre qu'une réponse affichée à une demande sociale. Mais, plus globalement, ces travaux envisagent des bénéfices des politiques de proximité sur les rapports d'autorité (Le Bart & Lefebvre, 2005)¹⁰⁰ et sur des opportunités pour contrer des avancées libérales (Genestier et al., 2007)¹⁰¹, etc.¹⁰².

Pour toutes les opportunités qu'elle véhicule, la proximité envahit le discours politique (Lefebvre, 2001) qu'elle participe simultanément à légitimer¹⁰³. Les experts scientifiques entrevoient de ce fait l'avènement d'un impératif discursif¹⁰⁴ prônant la proximité au niveau local.

⁹⁹ Selon lui, « *on ne gouverne bien que de loin, mais on n'administre bien que de près [car] dans une bonne gestion démocratique, la distance permet d'éviter de confondre l'expression des intérêts particuliers avec l'intérêt général et de ne pas céder aux pressions conjoncturelles* », Espilondo Joan, député socialiste lors d'une intervention du 14 juin 2009.

¹⁰⁰ Le Bart et Lefebvre (2005, p. 12) sont d'avis qu'« à travers la valorisation des rapports de proximité c'est la verticalité des relations sociales qui se trouve contestée et la pertinence des règles sociales impersonnelles, jugées trop générales, qui est invalidée ».

¹⁰¹ (Genestier et al., 2007) pensent que la proximité constitue la « *dernière salve tirée contre la progression de la démocratie libérale par un camp politico-savant qui reste imprégné par un idéal politico-savant* ».

¹⁰² Certaines justifications restent encore marginalisées. Par exemple, Le Bart et Lefebvre (2005) postule qu'il existerait une corrélation entre les valeurs traditionnellement « féminines » et les valeurs de proximité. Ce rapprochement expliquerait les transformations structurelles des politiques locales : « il est par exemple évident que la féminisation du personnel (et du champ) politique se trouve facilitée par l'assimilation du féminin à ces catégories que sont la sensibilité, la capacité à écouter, l'attention aux autres, et donc la proximité » (Le Bart & Lefebvre, 2005, p. 18).

¹⁰³ Le Bart et Lefebvre (2005) soutiennent que « tout se passe comme si les élus locaux puisaient dans le « local » et les représentations qui lui sont attachées les ressources de légitimation qui leur font de plus en plus défaut sur le plan national ». Pour eux, « la proximité rend crédible et autorise l'acte de magie sociale, au principe de la délégation politique, par lequel le représentant parle au nom et à la place du représenté ».

Finalement, il apparaît dans ce cas que le cadre juridique favorise une meilleure proximité avec les citoyens en facilitant notamment la « prise de pouls » de la population. Par ailleurs l'échelle locale apparaît comme l'espace le plus approprié pour une reconquête citoyenne. Cependant, certaines règles législatives relatives à la démocratie représentative peuvent à l'inverse limiter l'extension des liens de proximité en politique.

La distance aux citoyens comme indicateur de la fin de la démocratie représentative ?¹⁰⁵

Les textes de référence qui régissent l'organisation des politiques sportives publiques organisent la répartition des pouvoirs auprès de représentants de la République. Mais, la verticalité du pouvoir engendrée par les contraintes juridiques restreint une gestion des politiques sportives municipales plus soucieuses des demandes formulées par les citoyens. Les critiques de la démocratie représentative¹⁰⁶ se renforcent avec les modifications de la figure des hommes politiques. Ces nouvelles critiques pointent avant tout les profils sociaux des élus et évoquent une évolution croissante de la distance des élus avec les citoyens. Les représentants publics du sport ne sont pas représentatifs de la diversité des profils sociaux. A l'instar des élus, les représentants publics du sport comptabilisent plus d'hommes que de femmes¹⁰⁷, et sont rarement jeunes ou issus de milieux sociaux défavorisés¹⁰⁸. Ces recrutements sociaux se joignent à des évolutions¹⁰⁹ du corps politique.

¹⁰⁴ Le Bart et Lefebvre (2005, p. 19) constatent que « *les professionnels de la politique sont aujourd'hui condamnés à parler le langage de la proximité* ».

¹⁰⁵ Pour notre réflexion, il est fait référence à l'idéal-type de la démocratie représentative, basé sur les 4 critères identifiés par Bernard Manin (1985): l'élection des gouvernants à intervalles réguliers, l'indépendance des gouvernants par rapport aux gouvernés dans la prise de décision, réciproquement, l'autonomie de l'opinion publique par rapport aux gouvernants, et le fait que les décisions politiques sont prises après être passées à travers l'épreuve de la délibération publique. Dans cette perspective, le gouvernement représentatif est mixte car partiellement oligarchique (puisque les gouvernants accaparent le pouvoir de décision) et partiellement démocratique (les citoyens peuvent faire pression à travers l'opinion publique).

¹⁰⁶ Perçue comme une « démocratie de pure délégation » par Braillon et Taddéi (2002, p. 89), la démocratie représentative est qualifiée de « démocratie imparfaite » par Young (2000, p. 25). « démocraties inaccomplies », « grossièrement perverses », « subtilement rétrécies », ou encore « mécaniquement contrariées » (Rosanvallon, 2006), sont autant de qualificatifs qui traduisent une critique de la démocratie représentative.

¹⁰⁷ Koebel (2007) souligne une persistance de la masculinisation des représentants malgré une féminisation des élus (avec un passage de 25,7% à 47,5% dans les conseils municipaux suite à la loi sur la parité). La représentativité des femmes chez les maires ne poursuivrait pas cette évolution du fait des personifications des têtes de liste d'une part – par le biais d'une confiance acquise, dépôt de garantie des hommes politiques – (Rosanvallon, 2006, p. 54) et non plus en réponse à une adhésion à un parti liées à une appartenance sociale donnée) et à l'augmentation des compétences exigées pour ces postes clés d'autre part. Le lourd investissement nécessaire à cette profession, facilité par une introduction précoce dans le milieu est étudié dans les travaux de Percheron (1993). Elle pense que le fait de s'y socialiser très tôt est la meilleure solution pour combler l'absence de formation institutionnelle pour devenir un homme politique.

¹⁰⁸ 70% des députés appartiennent à la catégorie des cadres et professions supérieures, contre 0,9% d'ouvriers dans l'hémicycle (Koebel, 2007) ().

¹⁰⁹ Les travaux de Lefebvre et Sawicki (2006) s'attachent par exemple à décrire le phénomène d'« embourgeoisement » des dirigeants du parti socialiste. Mais le parti socialiste n'est pas le seul touché par cette évolution.

Davantage de compétences sont nécessaires à la gestion des politiques sportives (gestion des partenariats, responsabilités croissantes, etc.).

Dans un contexte de gouvernance participative, les débats critiquant la distance croissante, ce « fossé » avec les élus (Koebel, 2007)) accentue la réflexion sur une fin de la démocratie représentative. Bernard Guibert (2005, p. 172) invite les théoriciens à « *donner le coup de grâce à la démocratie représentative* », qui ne constituerait plus la « *représentation* » *glorieuse de la souveraineté populaire mais son travestissement caricatural et méprisable qui la bafoue* ». Jacques Julliard contribue à ce débat en soutenant que la démocratie représentative ne serait pas en crise, elle serait finie¹¹⁰. L'abstention est souvent utilisée comme un « indicateur » d'une crise de la démocratie représentative (Barbet, 2007) bien que les facteurs soient divers (baisse de confiance envers les élus, modification des attitudes de votes, affaiblissement des partis politiques, etc.). Mais de manière générale, les craintes d'une fin de la démocratie représentative questionnent la compatibilité actuelle de la valorisation des rapports de proximité avec les principes de la délégation de pouvoir. De manière plus spécifique, ces questions participent à circonscrire les possibilités nouvelles pour réduire la distance entre les élus et les citoyens. Parmi les possibilités offertes par l'évolution de la société¹¹¹, l'opportunité que représente la démocratie participative sera traitée. Cette nouvelle composante de la démocratie contribue vraisemblablement à modifier le rôle et les fonctions d'élu (Frinault, 2012). La démocratie participative bouscule par ailleurs les moyens d'acquisition de la confiance accordée par les citoyens (Le Bart et al., 2005), cette forme de capital symbolique (Bourdieu, 1994) mobilisée par les élus. Dans le cadre de la démocratie représentative, Pierre Rosanvallon précise que l'objectif des représentants consiste à satisfaire une majorité de citoyens en suscitant cette adhésion morale difficile à acquérir et à maintenir (Rosanvallon, 2006)¹¹². L'acquisition de la confiance apparaîtrait ainsi comme un moyen de diminuer le « fossé » perçu par les citoyens. Toutefois, une difficulté intervient du fait que la distance à combler n'est pas seulement géographique, elle est aussi sociale (Gasparini, 2006; Koebel, 2007).

Finalement, le rôle du cadre législatif apparaît ambivalent. Il apparaît incitatif, selon les conditions évoquées (par l'attribution de compétences sportives puis participatives) mais limitatifs dans les

¹¹⁰ Dans son ouvrage au titre éloquent, il invite les lecteurs à penser que la démocratie participative ne serait pas le signe de la fin de la démocratie représentative mais que l'un remplacerait l'autre (dans son intervention intitulée « *la démocratie représentative n'est pas en crise. Elle est finie?* Lors d'un colloque à Blois (octobre 2007) »).

¹¹¹ Bacqué et al. 2005 suggèrent que la montée de la « société de la connaissance » peut être associée à la perte de légitimité du système représentatif.

¹¹² Pierre Rosanvallon (2006, p. 22) rappelle que « *l'expérience prouve d'ailleurs qu'il est beaucoup plus facile pour un homme politique de perdre des voix par des déclarations maladroites que d'en gagner par des prises de position originales ou courageuses* ».

réformes de la démocratie représentative. Cependant la distance à combler semble avoir des conséquences réelles (révélées par les abstentions élevées) et les élus apparaissent d'autant plus soucieux d'y apporter rapidement des solutions adéquates que la demande sociale pour y remédier se fait insistante. La pression sociale qui l'engendre résulte en partie de l'évolution de la figure du citoyen. Mais plus généralement, les démarches participatives sont présentées comme une solution¹¹³ pour réduire la distance perçue et satisfaire corrélativement la demande sociale d'une meilleure inclusion dans les décisions. Notre travail s'établit en tenant compte de ces représentations sociales et des tensions exercées sur le champ politique.

L'évolution de la figure du citoyen¹¹⁴

Conditionné par des impératifs électoraux, les élus locaux sont contraints (moralement et stratégiquement) de satisfaire les demandes des citoyens. Une compréhension de l'évolution de la figure du citoyen permet d'aborder l'évolution des demandes afin de comprendre les craintes d'une fin supposée de la démocratie représentative. En effet, la forme contemporaine du citoyen participe à expliquer la désolidarisation des citoyens à la gestion traditionnelle des politiques sportives. L'affaiblissement des structures traditionnelles (école, Eglise, famille) participe également à alimenter et à révéler ce changement.

Les différences existantes (cf. tableau synthétique) entre le citoyen traditionnel et le citoyen contemporain expliquent la nécessité, pour les élus, d'intégrer davantage les citoyens au processus de décision. En effet, plus instruit et réflexif, le citoyen contemporain apparaît aussi plus stratégique et pragmatique. Avec ces connaissances nouvelles empreinte d'un environnement plus libéral, il affiche sa volonté d'être davantage intégré aux décisions. Finalement, les formes d'*empowerment* (Wolton, 2005b) qui diversifient les modes de participation se basent sur ces évolutions. Cependant, les représentations capacitaires du citoyen sont freinées par certains postulats qui s'y opposent et limitent ainsi le développement de la démocratie participative.

¹¹³ Il convient de rappeler que c'est face à l'impossibilité de mettre en place une démocratie directe dans les grands Etats qu'historiquement un recours à un système représentatif a été élaboré (Savidan, 2008). A l'origine, le gouvernement représentatif avait été construit sur une opposition à la démocratie, alors pensée comme directe, alors qu'actuellement il est perçu comme une de ces formes (Manin, 1985)

¹¹⁴ Bien que les citoyens constituent un groupe plus vaste que les sportifs, il est relaté que le sport est devenu un fait de société et que tout citoyen a la possibilité de se forger un avis sur les attentes pour la société en matière de sport.

Tableau 12 Tableau synthétique des figures de citoyens

Figure traditionnelle du citoyen	Figure contemporaine du citoyen : omnicompétent¹¹⁵	Figure critique du citoyen
Idéalisée Défendant exclusivement des intérêts généraux Eclairée Fondamentalement légitime Traduit une égalité entre citoyen (prônée par Rousseau (1964) ¹¹⁶)	Plus instruit et réflexif ¹¹⁷ Plus stratégique et pragmatique Influencé par l'idéologie libérale Volonté d'agir davantage sur la décision politique ¹¹⁸ dans le sens d'un <i>empowerment</i> Diversification des modes de participation ¹¹⁹	Incapable de penser de façon juste ¹²⁰ Incompétent en politique ¹²¹

Le passage de la figure du citoyen traditionnel à celle du citoyen contemporain a été accentué par les grandes « affaires » liées à la santé¹²². C'est en réaction au sentiment d'avoir été écarté des choix auxquels le citoyen est directement impliqué qu'un malaise s'est construit auprès des citoyens. Renforcé par l'affaiblissement des structures traditionnelles¹²³, la capacité de délégation « aveugle » (sans contrôle) du citoyen diminue progressivement¹²⁴. De ce fait, l'état d'alerte est devenu un

¹¹⁵ Cf. le "citoyen omnicompétent" (Lippmann, 1922). Cette figure participe à « *admettre la complexité et l'intelligence du récepteur* » (Wolton, 2005, p. 36) et s'inscrit dans un contexte d'établissement de la « société de la connaissance » évoquée par Marie-Hélène Bacqué lors d'une intervention aux Journées d'études « « Savoirs citoyens » et démocratie participative dans la question urbaine » à l'ENSA Paris, organisées dans le cadre de PICRI (Programme Institution-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation » et co-organisée par l'ADELS, 6 et 7 février 2009.

¹¹⁶ Toutefois, Rousseau (1964) posait déjà les jalons d'une nécessité d'intégrer les spécificités des citoyens dans la gestion des villes : "*La plupart prennent une ville pour une Cité et un bourgeois pour un citoyen. Ils ne savent pas que les maisons font la ville, mais que les citoyens font la Cité*"

¹¹⁷ En réponse à l'allongement des formations, l'attribution renforcée de diplôme du supérieur, la disponibilité croissante des informations, etc.)

¹¹⁸ "*D'une conception selon laquelle l'élection est le moment à la fois nécessaire et suffisant de la participation, le citoyen étant prié, entre deux scrutins, de faire preuve de « patience civique », on est passé à une conception où il semble admis que les citoyens non seulement peuvent, mais souhaitent et doivent pouvoir « participer » entre deux élections.*" (Blatrix, 2009, p. 100).

¹¹⁹ A côté du vote (dont l'abstention croît) se développent d'autres formes de participation citoyenne (blog, forum, mouvements sociaux, associations de citoyens, journalisme participatif, etc.). Cette diversification est portée par la critique de la représentation qui consiste à déléguer puis suggère de ne plus s'exprimer ou établir des critiques entre les différents mandats (L. Blondiaux, 2008c)

¹²⁰ Colliot-Thélène Catherine (1998)..

¹²¹ Cf. les stratégies compensatoires des populations les plus incompétentes en politique.

¹²² Tel que les effets de Tchernobyl, l'affaire du sang contaminé ou encore celle de « la vache folle » déjà évoqués.

¹²³ Cet affaiblissement est lié aux transformations des rapports d'autorité. Dans le domaine public, la pédagogie managériale prend ainsi le dessus sur les édicitions publiques (Inglehart, 1977).

¹²⁴ Toutefois, Pierre Rosanvallon est d'avis que les démocraties sont indissociables d'une contestation permanente (Rosanvallon, 2006) et attribue l'évolution actuelle à l'avènement d'une « société de la défiance » dont il identifie trois types de contrôle des citoyens : Les pouvoirs de surveillance (vigilance, dénonciation, notation), les formes d'empêchement (opposées à la « démocratie positive ») et les mises à l'épreuve d'un jugement (par judiciarisation du politique). Elles abordent directement les défiances permettant de veiller à ce que le pouvoir des élus reste fidèle à leurs engagements. Toutefois, ce contrôle est complexe car les informations pertinentes ne sont pas toujours disponibles par les citoyens-évaluateurs.

attribut essentiel de la citoyenneté (Rosanvallon, 2006)¹²⁵. Ces évolutions profondes prennent la forme d'une demande sociale diffuse en faveur d'une plus grande implication dans le processus décisionnel¹²⁶. La démocratie participative intervient dans ce contexte en s'affichant comme une réponse aux maux perçus de la démocratie représentative (distance croissante avec les représentants, inadaptation liée à la complexité locale¹²⁷, etc.). Les évolutions conjointes des figures du citoyen et de l'homme politique engendrent de nouveaux rapports représentants/représentés. Afin de comprendre leurs effets, le marquage socioculturel des rapports à l'organisation politique (publique) du sport français prendra toute notre attention.

De façon générale, nombreux sont les « citoyens-ordinaires » qui s'investissent peu dans les questions politiques (Bacqué, Rey, & Sintomer, 2005; Blanc, 1999; Gaxie, 1993; Neveu, 1999a, 1999b) Bacqué, Rey et al. 2005 ; Gaxie, 2007). Néanmoins, bien que la participation aux élections apparaisse comme un acte multi-causal, elle augmente surtout avec le niveau d'intérêt pour la politique lui-même corrélé au niveau d'instruction (Gaxie, 2007 ; Blondiaux, 2007).

Au-delà du caractère socialement marqué de l'intérêt politique¹²⁸, certaines évolutions influencent le niveau d'investissement des citoyens. Ainsi, une dynamique de distanciation des citoyens dans les débats politiques transcende toutes les catégories sociales. Mais cette « désaffection » regroupe le désengagement et le désintéressement envers les politiques sportives¹²⁹. Néanmoins, tous deux seraient restreints aux formes conventionnelles de participation (engagement militant, de type partisan ou syndical) (Denis, 2008). Par ailleurs, parmi les conséquences de cette distanciation, les travaux de Daniel Gaxie (1978, 1993, 2003, 2007) précisent que les citoyens qui ne sont pas

¹²⁵ L'affaiblissement de la confiance n'est pas limité à la société civile. En effet, les intermédiaires de l'Etat (partis, syndicats, journalistes, experts, etc.) perdent également confiance dans les décisions prises dans les échelons supérieurs (L. Blondiaux, 2008c).

¹²⁶ La réflexion sur l'inclusion des citoyens dans les politiques urbaines initie les dynamiques présentes dans les politiques sportives. Elle se distribue en trois phases depuis la troisième République (Oblet, 2005). La première, qui s'achève avec la seconde Guerre Mondiale correspondait à une « police de la ville », basée sur l'imposition par le haut et justifiée par des impératifs hygiéniques. La seconde phase, était portée par des objectifs de rationalisation (notamment économique). Le développement urbain et l'intégration sociale prédominaient. Ils s'appliquaient surtout dans les politiques de logement, d'urbanisme, de transport et d'aménagement urbain. La troisième phase qui débute dans les années 80-90 est marquée par la concurrence territoriale émergente. La ville devient l'échelle l'acteur principal du développement économique et social et le sport apparaît comme un facteur de cet attrait territorial. C'est dans ce contexte que le citoyen-client s'invite à la table des élus.

¹²⁷ Face au nombre important de collectivités locales, Marion Paoletti pense que la complexité locale affaiblit les institutions représentatives (Paoletti, 2007).

¹²⁸ En l'absence d'études comparatives relatives aux fluctuations sociales des intérêts envers des secteurs spécifiques des politiques (telles que les politiques sportives, éducatives ou environnementales) et tenant compte du fait que les politiques sportives interviennent dans différentes catégories de politiques urbaines, il apparaît pertinent d'évoquer les travaux relatifs aux politiques (en général) dans le secteur du sport pour relater leurs marquages sociaux.

¹²⁹ Toutefois, même si un fort désintéressement engendre un désengagement, un désengagement ne reflète pas nécessairement un désintéressement aux politiques sportives.

intéressés par la politique ont des informations, des connaissances et une compréhension limitées¹³⁰. Leurs positions (de vote ou lors de sondages) seraient peu stables, peu « cohérentes » et rarement fondées sur des principes politiques explicites. La distanciation des citoyens à la chose publique serait ainsi révélée à travers des taux d'abstention croissants lors des diverses élections¹³¹ (Barbet, 2007; L. Blondiaux, 2008c; Muxel, 2007). C'est en tenant compte de ce processus de distanciation que notre réflexion s'inscrit dans le champ de la démocratie participative. Finalement, le processus de sélection sociale des citoyens actifs s'ajoute à celui d'une distanciation générale perçue auprès des citoyens envers les formes traditionnelles de participation politique. La nouvelle configuration qui en résulte renforce la sélection sociale des citoyens actifs et contribue à marginaliser de façon plus marquée le reste de la population qui se pense déconnecté des enjeux échangés dans les arènes politiques. En réponse à cela, les élus locaux en charge des politiques sportives sont invités - dans leur dynamique d'appréciation qualitative - à mieux répondre à la demande sociale (plus systématique et réfléchie) d'une meilleure inclusion des citoyens au processus de décision.

Les évolutions liées au contexte politique global (généralisation des partenariats¹³², la conception du citoyen, le rapport à la proximité, le cadre juridique) participent à l'établissement d'une nouvelle forme de gestion¹³³.

2.3. Une transformation du *design politique*

Nos analyses précédentes montrent que les évolutions culturelles se reflètent dans les modifications législatives qui constituent des indicateurs d'une transformation profonde de l'action publique. Les acteurs publics du sport doivent s'accorder aux « nouvelles cultures » politiques induites par les évolutions structurelles (juridiction) et culturelles (affaiblissement du militantisme, demande sociale de participation, etc.) qui en découlent. Marion Revel et al. (2007) conçoivent le débat public – en référence à Mauss - comme un « fait politique total » (Revel et al., 2007), qui serait un révélateur de ces changements. De manière générale, la démocratie participative se présente comme un remède

¹³⁰ Afin de combler le manque d'informations concernant la sphère politique, les citoyens utiliseraient des raccourcis cognitifs pour rationaliser leurs choix. Gaxie (2007) soutient ainsi qu'"en dépit de leur faible niveau d'information, les citoyens sont (...) supposés se débrouiller pour raisonner de manière cohérente et faire des choix en s'appuyant sur des raccourcis de raisonnement et sur des heuristiques de jugement (judgmental heuristics)" et que « quel que soit leur niveau d'éducation, les électeurs sont présumés utiliser de tels « raccourcis d'information », ou d'autres moyens d'économie d'information, quand ils doivent se prononcer au sujet des partis et des candidats ».

¹³¹ Daniel Gaxie (2007) précise ainsi que : « La proportion d'abstention au premier tour de l'élection présidentielle a augmenté de 80% entre 1974 et 2002, passant de 15,8% (environ 4 800 000 personnes inscrites) à 28,4% (11 700 000) ». Il est également fait référence aux diverses études TNS Sofres consacrées aux caractéristiques de vote notamment « taux d'abstention aux élections cantonales depuis 1958 », « élections régionales 2010 », « intentions de vote à l'élection présidentielle de 2012 », etc.

¹³² Aussi bien au niveau local qu'international comme en témoignent les travaux d'Ingemar Elander (2002) sur les formes de partenariats de l'Union européenne.

¹³³ Philippe Estèbe (2008) l'observe sous l'angle général d'un virage libéral en France.

permettant de combler l'inadéquation/le déficit de la démocratie représentative à la nouvelle culture politique (Blatrix, 2000)¹³⁴. Simone Chambers (2003) s'y réfère en évoquant un « tournant délibératif ». Le champ politique est traversé par l'instauration d'un nouveau design institutionnel¹³⁵ qui tend à mieux satisfaire l'impératif participatif esquissé par la demande sociale. Néanmoins, un développement contrôlé de la démocratie participative, qui tient compte des critiques diverses (Koebel, 2007; Sanders, 1997; Young, 2000); Nancy Fraser, 2011 ;^{136,137}) est nécessaire pour que les élus locaux du sport puissent continuer à utiliser consciemment la démocratie participative et à constater l'écart avec l'idéal participatif¹³⁸. Par ailleurs, les arguments qui justifient la démocratie participative ne sont pas forcément innovants (contrairement à ce qui est couramment pensé), ils peuvent en effet reprendre des obligations établies dans le cadre de la démocratie représentative (ou de pratiques de la Grèce Antique) ou dans le cadre d'une démocratie locale diffuse. C'est ainsi que Blanc (1999) rappelle que les habitants possèdent un droit à l'information¹³⁹ déjà établi en 1992.

En résumé, il existe une évolution de la culture politique, attachée à ce qui était l'esprit initial d'un « New Public Management » capable de répondre à l'instauration d'impératif participatif. Finalement, les nouvelles conceptions politiques constatées resurgissent dans l'organisation des politiques sportives en proposant un cadre propice pour le développement des dispositifs participatifs à l'échelle locale. La démocratie de proximité apparaît comme une solution aux critiques de la démocratie représentative (Blatrix, 2009), que certains auteurs perçoivent uniquement comme une forme « *d'antidote symbolique* » (Le Bart & Lefebvre, 2005). Toutefois, dans les faits il est nécessaire d'aborder les contextes politiques locaux pour comprendre l'ensemble des facteurs expliquant la mise en place d'un dispositif participatif afin d'en analyser *in fine* ses effets. Tant sur le

¹³⁴ Selon une vision systémique, la démocratie participative peut être perçue comme un complément ou une excroissance temporellement située de la démocratie représentative.

¹³⁵ Notion développée par J.-M. Offner (Offner, 2007) cité dans Estebe (2008)..

¹³⁶ Bien que les arguments de ces auteurs portent sur la démocratie délibérative, ils pèsent dans l'analyse de la démocratie participative car ils incluent des processus informatifs et/ou consultatifs de citoyens.

¹³⁷ Koebel (2007)) s'inscrit dans le courant critique en pointant les limites de la démocratie participative, en raison notamment de la non représentativité des citoyens dans ces nouvelles arènes publiques.

¹³⁸ Deux courants s'opposent sur la participation ou non à la prise de décision. Le premier consiste à penser l'introduction des citoyens au cœur même des décisions. L'exemple le plus illustratif est celui des budgets participatifs où les habitants votent directement une partie des attributions publiques (Gret & Sintomer, 2005). Le second courant, plus théorique reprend l'idéologie habermassienne où la discussion est perçue comme une fin en soi. Dans l'analyse des dispositifs délibératifs, Sintomer et Blondiaux (2002, p. 25) quelle est la référence ? soutiennent qu'« *Avant tout, c'est une participation à la délibération et à la formation de l'opinion, et non d'une implication directe dans les décisions* ». Afin d'éviter les frustrations et les déceptions, Rui (2004) se joint à l'idée d'une discussion démocratique comme fin en soi.

¹³⁹ Maurice Blanc cite l'article 10 de la loi relative à l'administration territoriale de la République, J.O. du 8. 2. 1992, p. 2064 : "*Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent est un principe essentiel de la démocratie locale*".

fond que dans la forme, les dispositifs répondent à des configurations sociales bien particulières. Celles-ci ne sont repérables qu'à travers des monographies de projets. C'est dans cette logique que prend sens notre étude de cas relative aux Etats Généraux du Sport de Strasbourg.

III. Les Etats Généraux du Sport à Strasbourg (EGS) : Un dispositif innovant

L'objectif premier d'une analyse monographique des EGS consiste à relater fidèlement les étapes du projet en les réinscrivant dans leur contexte social pour en appréhender ses effets. Cinq dimensions fondamentales permettent de comprendre cette initiative pour présenter succinctement son déroulement: la phase d'impulsion politique, les objectifs visés, la structure choisie, les acteurs du projet et les divers types de communication. Mais avant cela, il convient de rappeler les grandes tendances du sport strasbourgeois, révélées par les résultats de l'enquête exploratoire – menée au début des EGS - dans le but de mieux prendre la mesure du contexte dans laquelle la réflexion s'est établie dans les diverses réunions publiques.

1. Les objectifs des EGS

Les objectifs des EGS ont été construits à travers une impulsion politique notable dont nous repérons deux étapes clés. La première, la plus médiatisée, correspond à l'annonce du candidat socialiste lors de sa campagne municipale. En cas de victoire¹⁴⁰, il avait pour ambition d'organiser « des Etats Généraux du Sport »¹⁴¹. Le second soutien essentiel correspond à la volonté de l'adjoint en charge des sports de piloter un tel projet. Selon ses termes il dit : « D'où vient l'idée et bien tout simplement parce que je voulais faire un audit sur la situation du sport à Strasbourg à l'instant t, c'est-à-dire quand on arrive à la municipalité je me suis dit il faut savoir où c'est qu'on en est et du coup l'idée a été de compléter en disant mais si on fait un audit technique avec les sportifs, il serait aussi intéressant de se poser la question à savoir comment les citoyens vivent le sport dans la ville et de là est venu les Etats généraux du sport » (Extrait d'entretien mené avec l'adjoint en charge des sports).

¹⁴⁰ D'après le chef de cabinet du maire sortant interrogé lors d'un entretien du jeudi 2 juillet 2009 au Centre Administratif, c'est grâce à la politique de « démocratie locale » que la différence se serait réalisée dans les scrutins.

¹⁴¹ C'est le titre donné à l'article tiré des Dernières Nouvelles d'Alsace qui relate les promesses de campagne du candidat socialiste dans le domaine du sport. ("Des Etats Généraux du Sport.," 2008). Cf. Les Annexes.

L'objectif annoncé par le maire était de mettre en avant une meilleure transparence afin de solutionner l'opacité ressentie par le mouvement sportif et de réactualiser « les règles du jeu »¹⁴³ dans la sphère sportive locale jugée inadaptée (Cf. article des DNA). Les grandes lignes de la politique sportive du candidat sont également énoncées sur l'encadrement des activités auto-organisées et les projets structurants de la ville. Enfin, au-delà des décisions politiques, le débat avec « le monde sportif » vise à « *recréer un climat de confiance et de dialogue* ». En réalité, les EGS s'avèrent être un outil de connaissance et d'argument politique de négociation.

Il convient de noter que les EGS sont nés dans un contexte présenté comme sportif tel qu'en témoignent la sociographie du sport strasbourgeois (cf. encadré).

Encadré 3. La pratique sportive à Strasbourg

Les chiffres du sport montrent qu'avec ses quelque 270 000 habitants, Strasbourg s'organise autour de 129 disciplines sportives dont 220 associations sportives et 3 700 000 personnes fréquentant les équipements sportifs de la ville¹⁴⁴. Ces activités regroupent 73 000 licenciés, c'est-à-dire 34% de la population strasbourgeoise autour de 4000 bénévoles (dont 1500 responsables qui bénéficient dorénavant d'une « carte de bénévoles » donnant lieu à des gratuités ou à des réductions pour des événements sportifs et culturels de la ville et de la CUS). 14 000 créneaux sont mis annuellement à la disposition des utilisateurs individuels et des associations sportives strasbourgeoises. L'activité compétitive de la ville de Strasbourg correspond à plus de 10 000 manifestations annuelles. Les 2791 mandats de la ville correspondent à un montant total de 8 835 023,45 euros.

¹⁴³ Selon les termes du maire retranscrits dans l'article d'annonce des EGS ("Des Etats Généraux du Sport.," 2008)

¹⁴⁴ Selon les enquêtes présentées par le service des sports en 2009

Figure 5 L'article d'annonce des EGS dans la presse locale

Roland Ries (Parti Socialiste)

«Des États Généraux du sport»



Roland Ries veut développer la pratique du sport hors clubs et le libre usage des équipements de proximité. (Photos DNA - Christian Lutz-Sorg)

S'il est élu, l'ancien maire de Strasbourg veut avant tout remettre à plat les relations entre la municipalité et le monde sportif. Il entend ainsi « recréer un climat de confiance et le dialogue » dans ce domaine-là aussi.

En joueur de tennis averti, Roland Ries sait l'importance d'une volée bien préparée. Avant de se précipiter au filet, la tête de liste du Parti Socialiste prend donc son temps pour désamorcer les offensives adverses.

Si le projet de faire évoluer la partie spectacle du Rhénus en salle(s) de sport(s) ne lui pose « pas de problème de fond puisque cet équipement a été préféré au Palais des Sports que nous voulions construire et qu'il s'agit aujourd'hui de l'optimiser », il précise toutefois qu'il est primordial que cette mutation se fasse « en totale transparence et en étroite collaboration avec le monde sportif ». Histoire de « bien cerner les priorités et les besoins » évidemment, mais aussi d'en rajouter une petite louche sur les difficultés relationnelles réelles ou supposées du tandem.

« J'ai beaucoup de retours des clubs où on se plaint de l'absence de dialogue et de l'opacité de l'attribution des subventions, développe-t-il. Comme on se plaint de la difficulté à avoir un interlocuteur clairement identifié à la ville ».

« Les vieilles logiques sont à reconsidérer »

Lui, ambitionne évidemment de rompre totalement avec la période actuelle, ce qui ne surprendra personne.

«La transparence est indispensable et les règles du jeu doivent être claires et justes, continue le sénateur. Nous allons donc proposer un grand débat public au milieu sportif afin de fixer ensemble des règles du jeu qui correspondent vraiment aux besoins. Tout le monde aura son mot à dire. Ce seront des États Généraux pour une meilleure pratique sportive ».

Il souhaite plus globalement soutenir l'innovation **sportive**, dans les quartiers notamment. « Les vieilles logiques sont à reconsidérer, explique-t-il. Il faut privilégier les solutions innovantes».

A ce propos, lui qui pense que « tout ne doit pas venir de la collectivité » et y va d'une pique à destination du duo Keller/Grossmann : « Ils sont dans un rapport avec le milieu associatif qui fait que si on va dans leur sens on est soutenu, sinon non ».

Retours sur subventions

Roland Ries souhaite également promouvoir les activités sportives au sein de l'Eurodistrict et rêve à des championnats transfrontaliers qui feraient du Rhin un fleuve et non plus une frontière. « C'est peut-être ambitieux, mais il faut l'être et si on veut créer un véritable esprit transfrontalier, il faut aller en ce

sens », dit-il.

Autre axe de sa **politique** sportive : la pratique du sport dans les quartiers et hors clubs. En favorisant notamment l'ouverture surveillée des gymnases et des équipements de la ville en dehors des plages horaires occupées par les clubs. En libre usage.

Les clubs de haut niveau de la ville seront d'ailleurs sollicités dans cette optique au titre du « retour sur subventions ». En parlant de subventions et de haut niveau justement, vient fatalement sur le tapis le projet de nouveau stade du Racing.

« Mon idée est à moi aussi de créer un nouvel équipement en dehors de la ville, explique la tête de liste socialiste. Le foot est devenu un business qui brasse des sommes affolantes. Dans cette logique-là, nous avons clairement séparé le destin du Racing de celui de la collectivité qui n'a pas pour vocation de financer le sport spectacle. Alors oui, il faut un nouveau stade au Racing, mais dans le cadre d'un partenariat public-privé que nous pouvons soutenir, pas avec l'argent de la ville ».

Source : Dernières Nouvelles D'alsace, Mercredi 27 Février 2008.

Cette annonce dans le quotidien local s'inscrit dans un dossier regroupant l'ensemble des promesses de campagne des principaux candidats comme le précise cet article de présentation¹⁴⁵ :

Figure 1 bis : L'annonce des programmes de campagne des politiques sportives

Le temps des promesses

Le sport, un enjeu électoral. Les 73 298 licenciés répertoriés à **Strasbourg**, mais aussi tous les pratiquants du sport loisir sont incontournables dans le débat des municipales. Les onze candidats aux élections municipales des 9 et 16 mars à **Strasbourg** ont intégré le sport à leur programme, en déclinant des idées, des propositions ou des projets souvent séduisants. Nous les avons tous sollicités pour évoquer le sujet, huit d'entre eux ont répondu à notre demande. L'équipe sortante Fabienne Keller - Robert Grossmann, qui a consacré 8% de son budget au sport, avance fièrement son bilan, boosté par l'aménagement réussi du Rhenus Sport. Cette enceinte **sportive** de premier plan, attendue depuis des lustres, a permis d'accueillir, après des années de disette, des événements d'envergure mondiale (la Coupe Davis de tennis, le tournoi international de **Strasbourg** avec l'équipe de France de basket-ball, la ligne mondiale de volley-ball, l'EuroTournoi de handball et les championnats d'Europe d'haltérophilie). Et la SIG s'est épanouie dans une salle digne de ce nom. **Strasbourg** figurait ainsi à la 6e place du palmarès des villes les plus sportives établi à l'automne dernier par « L'Équipe Magazine », derrière Toulouse, Dijon et Montpellier, les trois premières sur le podium.

Quelle volonté politique ?

Aujourd'hui, le tandem veut affirmer sa volonté **politique** en favorisant la construction d'un nouveau stade pour le Racing, histoire d'étoffer ses chances d'accueillir des matches de l'Euro-2016 que la France veut organiser.

Roland Ries (PS), de son côté, propose de donner à la parole à tous les acteurs du monde sportif, des clubs aux bénévoles, des éducateurs aux sponsors et à l'Office des sports, créant ainsi des États généraux du sport. Alain Jund (Les Verts) souhaite, lui, ouvrir les terrains de sports à tous, sans qu'ils soient membres d'une association et ne veut soutenir le sport de haut niveau qu'en obtenant des garanties morales (lutte contre le dopage et la violence notamment).

Chantal Cutajar (Modem) mise sur Christian Fuchs, l'actuel président de l'Office de sports, placé en sixième position sur sa liste, afin de souligner son engagement sur le terrain du sport. C'est le temps des promesses, alors toutes les propositions sont alléchantes...

C. L.

Source : Dernières Nouvelles D'alsace, Mercredi 27 Février 2008.

¹⁴⁵ Les présentations plus complètes des candidats concurrents sont jointes en annexes.

Les données ethnographiques ont permis de comprendre les enjeux sous-jacents à ce discours justifiant la tenue des Etats Généraux du sport. Deux raisons principales ressortent ainsi. Dans un premier temps, la nécessité de réaliser un bilan permet de réactualiser le système d'attribution des subventions jusqu'alors resté opaque et non adapté aux nouvelles formes de pratique. Dans un second temps, il ressort des échanges un souhait de réactualiser la Charte des sports jugée inadéquate à l'évolution du milieu sportif. Le dispositif des EGS s'est construit comme une occasion de repréciser le rôle et les missions de l'Office municipal des sports, par ailleurs en fort déficit budgétaire. Toutefois, la tenue des Etats Généraux du Sport offrait d'autres opportunités¹⁴⁶ et s'inscrivait pleinement dans le projet général de développer une « démocratie locale ». Le dispositif a ainsi émergé de la rencontre d'une situation problématique et d'un projet politique plus étendu. Mais de manière globale les EGS sont la résultant de conditions politiques et historiques favorables (parti socialiste au pouvoir, réflexion de l'expertise citoyenne à l'échelle nationale, débat réflexif local mûr, positionnement du débat participatif sur l'espace local, etc.).

2. La structure des EGS

En raison de la nouveauté des dispositifs participatifs dans le sport et de la nécessité de répondre aux spécificités du monde sportif strasbourgeois, l'élaboration d'un dispositif non standardisé était inéluctable¹⁴⁷. La structure générale du projet peut se déterminer par les étapes et leurs différents lieux, bien qu'en réalité ces deux dimensions aillent de pair.

2.1. Les étapes du projet

Peu de temps après les élections municipales (mars 2008), le comité de pilotage s'est accordé sur les trois grandes étapes qui parcourent le dispositif.

La première étape rassemble les démarches quantitatives et qualitative relatives à l'enquête exploratoire. Elle avait pour but de proposer une « photographie » du sport pratiqué à Strasbourg et de repérer des évolutions possibles de la politique sportive¹⁴⁸.

La seconde étape des EGS a consisté à organiser quatre réunions publiques en présence de Strasbourgeois. Chaque réunion publique avait vocation à lancer le débat sur des thématiques différentes : « sport et quartier », « sport et santé », « sport amateur » et « sport professionnel, de

¹⁴⁶ Dans la construction du dispositif, certains objectifs secondaires s'y sont associés tels que la volonté de renforcer le lien social entre les acteurs du sport, celle visant à résoudre les incohérences de la politique sportive, ou encore donner un cadre permettant de rassembler les idées innovantes.

¹⁴⁷ Toutefois, le savoir-faire des experts universitaires dans l'élaboration de dispositifs participatifs a indéniablement orienté la forme des Etats Généraux du sport de Strasbourg.

¹⁴⁸ La méthodologie de ces enquêtes, ses objectifs et les principaux résultats sont présentés plus en amont du texte. Des résultats plus approfondis de l'enquête statistique sont intégrés aux annexes.

haut-niveau, événementiel ». Les réunions se découpaient en deux phases marquées chacune par une phase institutionnelle et un débat avec le public. Ainsi, l'ouverture politique initiait la première phase, avant que la parole ne soit donnée aux universitaires pour une présentation de résultats et un cadrage plus théorique de la thématique. Des échanges plus libres avec le public clôturaient cette première phase. La seconde phase des réunions débutait par des interventions préparées par des figures reconnues du sport local et se poursuivait par un débat avec le public avant qu'une clôture sous forme de synthèse marque la fin du rassemblement.

La troisième phase du projet correspondait à une réunion de synthèse visant à préparer collectivement (aussi bien les représentants que les administrés) une délibération portée au conseil municipal (prévue en octobre 2009).

Le schéma suivant synthétise chronologiquement les étapes des Etats généraux du sport.

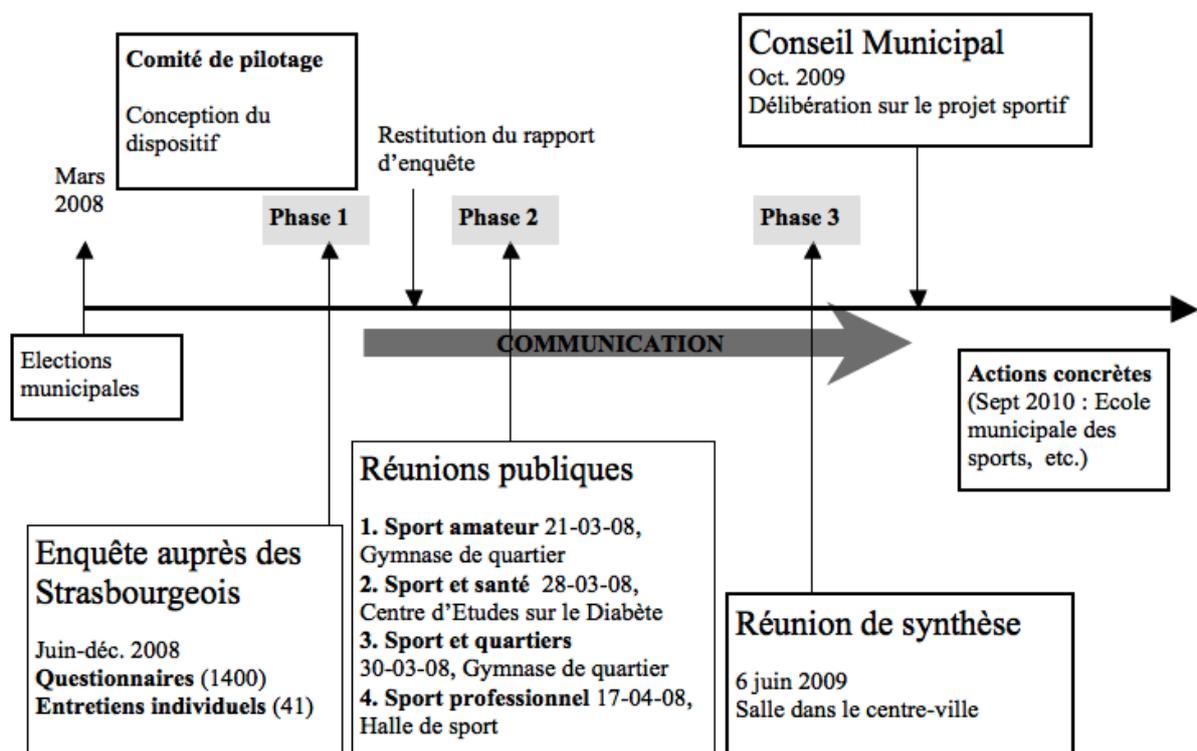


Figure 6 : Les étapes des États Généraux du Sport de Strasbourg¹⁴⁹

¹⁴⁹ Schéma tiré de Morales, Gasparini, and Koebel (2012)

2.1.1. L'enquête statistique à usage exploratoire

Combinée à des entretiens individuels exploratoires, l'enquête quantitative a permis d'étalonner le début du dispositif en repérant les premières pistes de réflexion. En effet, cette étude avait pour objectif de mesurer les pratiques et les attentes des Strasbourgeois en matière sportive¹⁵⁰. Elle a par ailleurs permis d'objectiver un écart supposé entre l'offre et la demande, qui a contribué à justifier la réflexion. Cette enquête n'aurait pas eu lieu sans la présence du laboratoire en sciences sociales du sport qui a œuvré pour ajouter un matériel quantitatif aux seules réunions publiques prévues par l'adjoint en charge des sports.

Avec 1252 questionnaires codés et traités - avec le logiciel SPAD par une équipe du laboratoire de recherche en Sciences sociales du Sport de l'Université de Strasbourg - l'enquête privilégie une définition élargie et subjective des pratiques sportives¹⁵¹. L'échantillon sélectionné présente des taux de représentativité des femmes et des hommes correspondant de manière générale aux moyennes nationales¹⁵² et plus particulièrement aux moyennes locales¹⁵³. Ainsi, 52,7% de femmes et 47,3% d'hommes ont été interrogés. De la même manière les critères de l'âge et des catégories sociales ont été pris en compte, malgré les fluctuations de catégorisations sociales existantes entre les différents organismes d'étude. Sur la base de celle de l'INSEE, il est possible de constater une sous-représentation du groupe des ouvriers et dans une moindre mesure celle des retraités. Aussi, selon les modalités de pratique sportive, 34% de sportifs licenciés ont été questionnés. Ce taux est un peu plus élevé que les 27,5% de licenciés recensés à Strasbourg. Malgré ces quelques divergences, et au regard des moyennes nationales, l'échantillon testé reste représentatif de la population strasbourgeoise¹⁵⁴.

La phase d'échantillonnage reflète un croisement des méthodes empiristes¹⁵⁵ et probabilistes¹⁵⁶. Ainsi, pour accroître la représentativité générale des personnes interrogées, les grilles établies sur la base de quotas sociaux ont été croisées par une entrée par les territoires. L'objectif était de minimiser les corrélations culturelles liées à une proximité géographique (Davezies, 2004). Trois

¹⁵⁰ Les objectifs affichés de ce dispositif révèlent un postulat capacitaire des citoyens questionnés par ailleurs dans le chapitre 4.

¹⁵¹ Elle reprend celle utilisée lors de l'enquête INSEP de 1986 où le sport était défini comme « ce que pense que font les gens quand ils pensent faire du sport ».

¹⁵² Selon le recensement Insee (2006) la répartition de la population comprend 51,6% de femmes et 48,4% d'hommes.

¹⁵³ Tout comme notre échantillon, Strasbourg comptabilise 52,7% de femmes (Source : L'encyclopédie des villes, 2012).

¹⁵⁴ En effet, le calcul de Xhi 2 montre une probabilité d'écart au modèle inférieure à 2,5% (généralement, la représentativité est admise jusqu'à 5% d'écart).

¹⁵⁵ Sur la base d'une connaissance préalable de la population-mère, ici celle de Strasbourg.

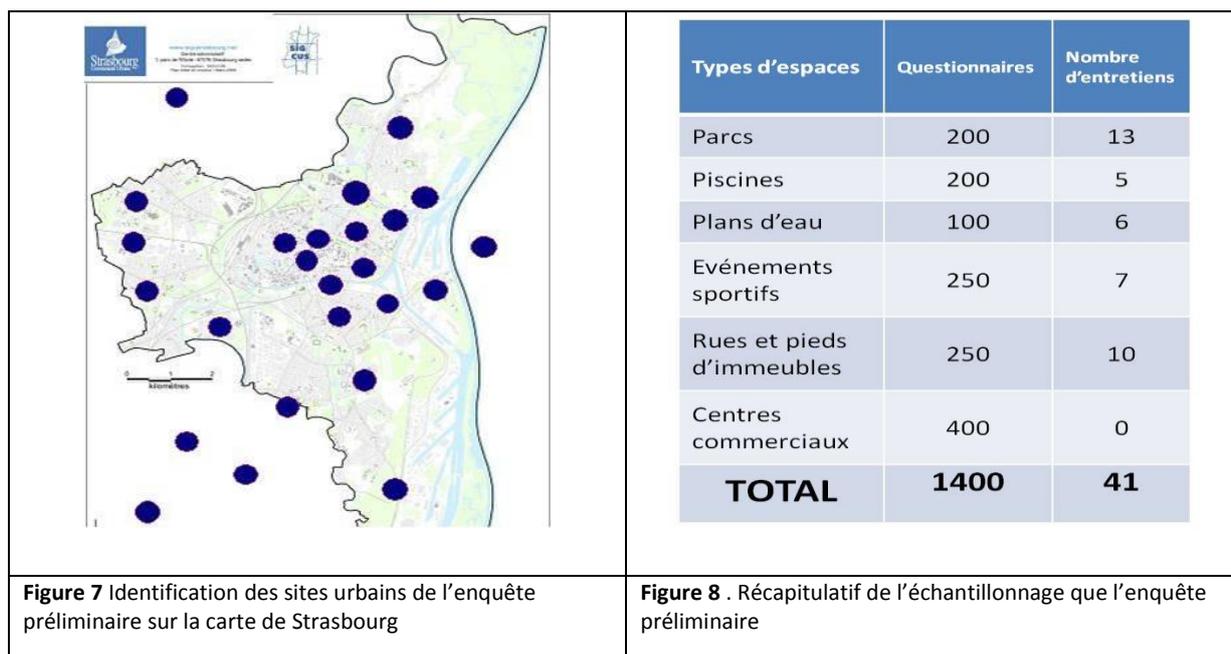
¹⁵⁶ Egalement dite « aléatoire » où la diversité du public a été recherchée à partir de périodes et des lieux variés.

critères de lieux¹⁵⁸ ont permis d'établir sept types d'espaces urbains : les parcs, les piscines, les plans d'eau, les lieux d'événements sportifs (le tour d'Alsace cycliste, l'Eurotournoi de handball), les « rues » (places de marché, dans les tramways, etc.), les pieds d'immeubles¹⁵⁹ de quartiers défavorisés et des centres commerciaux. Au total, 25 sites de passages ont été sélectionnés.

Par ailleurs, les moments de passage des questionnaires étaient variés¹⁶⁰ et influencés par le caractère continu ou limité de l'activité sociale¹⁶¹.

Le premier tableau (ci-dessous) situe les lieux d'enquête sur trois zones géographiques : 10 au centre-ville, 10 en périphérie, et 5 sites situés à l'extérieur de la ville mais accueillant des strasbourgeois pendant leurs heures d'ouverture.

Le second tableau recense le nombre de questionnaires distribués selon les types d'espace urbain. La répartition a été réalisée en articulant les critères scientifiques (nécessité de représenter tous les publics en tenant compte de la diversité des modalités) et les contraintes matérielles (météo, actualité sportive, accessibilité des sites, disponibilité des passeurs, etc.).



¹⁵⁸ Il s'agit de : 1. La situation géographique, 2. L'activité principale de l'espace (notamment sa dimension sportive ou non), 3. La signification du site (symbolique versus représentatif).

¹⁵⁹ Dans le tableau les catégories « rues » et « pieds d'immeubles » ont volontairement été regroupées afin de visualiser des groupements numériquement équivalents.

¹⁶⁰ La diversité des temps d'enquête ont également permis de toucher un public aussi divers que possible : divers moments de la journée – matinée, midi, après-midi – et différents jours de la semaine – notamment le mercredi et les week-ends mais également d'autres journées dans la semaine.

¹⁶¹ La présence dans les marchés était plus contraignante que celle dans les parcs et les piscines.

Encadré 4 : Les limites pragmatiques de l'enquête

L'objectif de représentativité sociale masque des réalités concrètes. En effet, trois anecdotes qui illustrent et expliquent les temps variables passés sur chaque site en raison des spécificités socioculturelles ont été retenus.

Premièrement, lors d'une phase de passage de questionnaires dans un quartier classé ZUS¹⁶², et après 4 heures de travail (de 15h à 19h) en présence de 3 enquêteurs, seuls 16 questionnaires ont pu être remplis. Les publics ciblés par cette aire géographique étaient les populations défavorisées, souvent exclues des démarches participatives.

Secondement, à notre insu, certaines formulations de questions étaient inappropriées à certains publics, malgré la phase de test des questionnaires. Au cours de l'enquête, un jeune issu d'un quartier défavorisé a exprimé avec stupéfaction son ressenti suite à une question relative à l'appréciation des différentes pratiques sportives en expliquant qu'il n'adorait que dieu. Le continuum proposé distinguait en effet les pôles « vous détestez » de « vous adorez » pour classer les différentes pratiques physiques et sportives.

Troisièmement, un temps accru a été nécessaire pour le remplissage du questionnaire par des personnes porteuses d'une déficience (analphabètes, ceux ayant des incapacités visuelles, etc.).

Bien que le questionnaire propose un cadre de questions fermées, les interactions subviennent fréquemment. Mais ces interactions ne sont pas des échanges approfondis tels qu'ils ont été conduits lors des entretiens individuels.

2.2.2. Les entretiens individuels

La grille d'entretien utilisée était constituée de 10 thèmes¹⁶³. Pour un meilleur croisement des méthodes, les grilles d'entretiens reprenaient des catégories proposées dans le questionnaire (sur les activités pratiquées). Mais de nouvelles questions (plus ouvertes) étaient aussi formulées dans le but de préciser les attentes en matières sportives. Elles permettaient par ailleurs d'illustrer des inadaptations (de volume d'offre, de qualité de service, d'activités proposées, etc.).

41 personnes ont fait l'objet d'entretiens semi-directifs de durée variable (entre 10 et 30 minutes). Les femmes étaient légèrement surreprésentées avec 56% des interrogés contre 44% d'hommes. Pour la répartition par âge, les quatre groupes identifiés sont équilibrés. Il s'agit de 9 jeunes (moins de 20 ans), 9 jeunes adultes (entre 20 et 30 ans), 15 adultes (entre 30 et 60 ans) et 8 séniors (plus de

¹⁶² « Zones Urbaines Sensibles ».

¹⁶³ Ces 10 thèmes sont les suivants : Les pratiques sportives des interrogés, le réseau cyclable, les piscines, les autres pratiques (Judo, Volley-Ball, etc.), les pratiques de plein air auto-organisées, les besoins d'infrastructures, les animations de la ville et leurs encadrements, le coût des pratiques physiques et sportives, la communication publique en matière sportive et la pratique transfrontalière.

60 ans). Du point de vue du milieu social, tous les publics ont également été interrogés. En effet, sans comptabiliser les 9 jeunes scolarisés ou les étudiants, et avec les informations sporadiques divulguées lors des entretiens (dont trois sont restés trop évasifs), 3 types de milieux sociaux peuvent être distingués : défavorisés, intermédiaires, favorisés, avec respectivement 10, 13 et 7 de personnes interrogées. Enfin, les sites urbains ont été identiques à ceux utilisés pour le passage des questionnaires de l'enquête statistique.

2.2.3. Les résultats

Les tendances qui se dégagent de l'enquête vérifient des tendances nationales et précisent les spécificités locales. Ainsi, la diversification des modalités de pratiques s'illustre à travers l'émergence d'un groupe de pratiquants auto-organisés¹⁶⁴ poursuivant des objectifs hédoniques (versus compétitifs). Plus de 82% des strasbourgeois interrogés disent pratiquer un sport pour bénéficier d'effets favorables sur leur santé. Mais les motivations de pratiques restent fortes pour les aspects « conviviaux » et/ou compétitifs des sports : 42,8% des hommes disent pratiquer « souvent » –voire « toujours » (dont 15,4%) pour rencontrer des proches et 26,5% des fois, systématiquement pour « gagner ». Par ailleurs, l'enquête rappelle que la distribution des familles sportives se superpose à des facteurs sociaux. Parmi eux, le milieu social influence les choix de pratiques et les graphiques révèlent des catégories d'âges « moteurs » dans les pratiques respectives en fonction des caractéristiques des sports (énergétiques, motrices, etc.) et des raisons de la pratique sportive. Les sports d'équipe restent ainsi majoritairement l'apanage des jeunes (52,7% de pratique régulière chez les moins de 18 ans contre 8,6% pour les 46-59 ans) alors que les activités d'endurance, telles que la marche, ou les activités de pleine nature sont plus appréciées des seniors (31,3% des plus de 60 ans pratiquent régulièrement des activités d'endurance contre 13,8 des 18-25 ans). Enfin, la pratique sportive à Strasbourg est spécifique par son rapport au vélo et aux activités nautiques¹⁶⁵ (cf. les perspectives des entretiens qualitatifs, encadré ci-dessous).

¹⁶⁴ Il est fait référence à la typologie des pratiquants sportifs établie par le croisement de 85 items issus du questionnaire (Cf. Annexes).

¹⁶⁵ 73,3% des interrogés disent pratiquer des activités nautiques occasionnellement (51,7%) ou régulièrement (19%).

Encadré 5. Retour sur des pratiques spécifiques à Strasbourg. Synthèse des entretiens

L'utilisation du vélo en ville

Les pistes évoquées qui concernent les pistes cyclables révèlent, par-delà la satisfaction générale, des limites et des opportunités pour améliorer le réseau. L'identification du fonctionnement de certains carrefours non appropriés pour les cyclistes ou le rappel d'une inadaptation des indications de carrefours et les possibilités d'y remédier par des schémas indicatifs des voies de circulation à l'arrivée d'un carrefour constituent quelques-uns des exemples énoncés.

Les activités nautiques

Les entretiens qualitatifs ont permis de caractériser les besoins et de préciser la spécificité strasbourgeoise, notamment sur ces deux types d'activités. Ainsi, en ce qui concerne les activités nautiques certains aspects ont été détaillés comme la volonté de bénéficier de davantage d'activités pour les enfants telles que des zones ludiques, ainsi que des demandes spécifiques liées à la température de l'eau, etc.

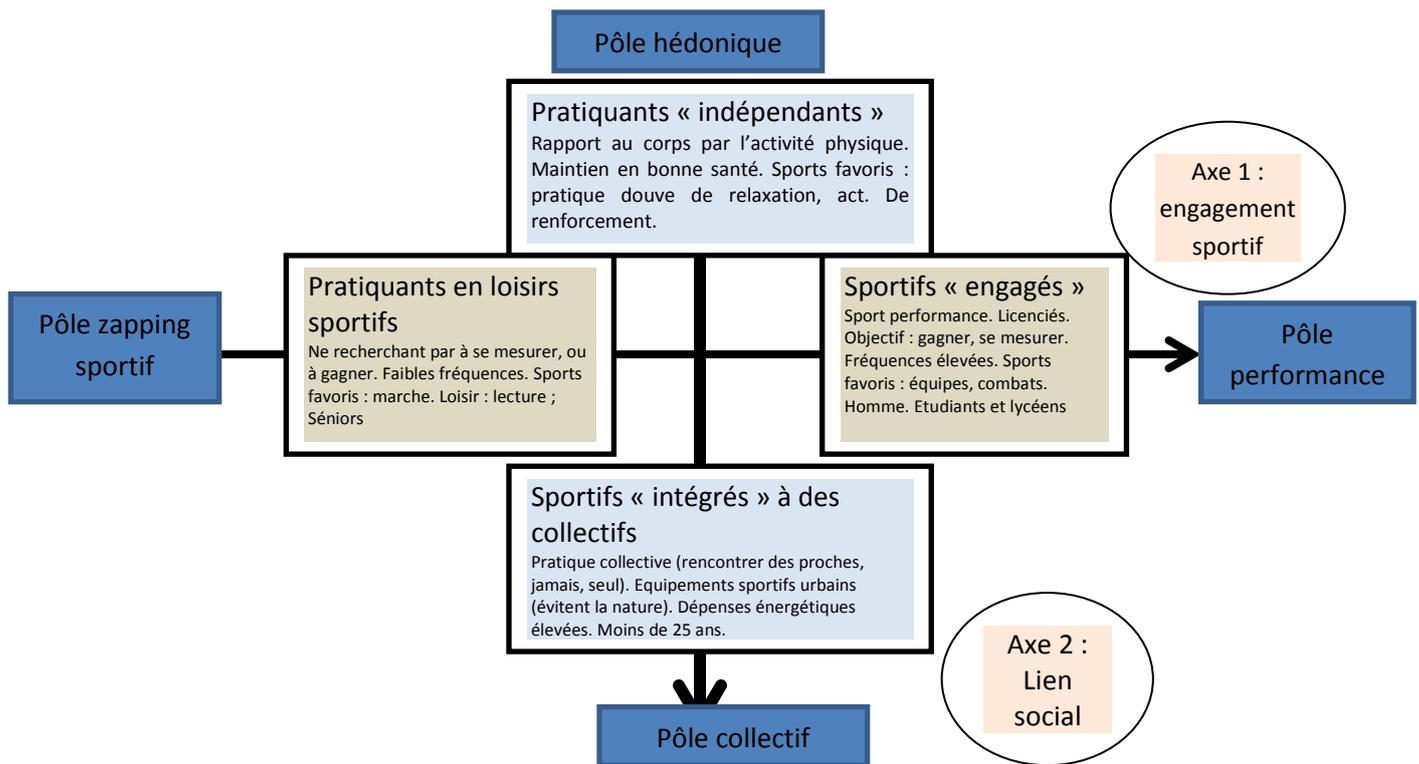


Figure 5. Résultat de l'analyse factorielle de l'étude statistique

Issue des résultats de l'enquête par questionnaires¹⁶⁶, l'analyse factorielle montre que les pratiquants sportifs se divisent globalement en quatre groupes : les « pratiquants en loisirs sportifs », les « sportifs engagés », les « pratiquants indépendants » et les « sportifs intégrés à des collectifs ». Parmi les groupements de pratiquants ainsi identifiés, l'adjoint en charge des sports s'est fortement focalisé sur le groupe des « pratiquants indépendants », sportifs souvent individuels et pratiquant de manière auto-organisée dans des espaces urbains ouverts. Lorsqu'on interroge les personnes de ce groupe, elles affirment généralement que leur objectif de pratique est la relaxation et la « santé ». Répondant à son projet de politique sportive, l'adjoint en charge des sports a ainsi privilégié la dimension de la qualité de vie dans l'espace urbain de proximité, en prenant compte de manière prioritaire la demande du groupe des « pratiquants indépendants ». Les « sportifs engagés », qui correspondent aux « sportifs traditionnels », n'ont pas été totalement délaissés puisque la ville continue à les soutenir en construisant de nouveaux équipements sportifs et en créant une école municipale des sports, lieu d'initiation aux pratiques sportives en club (Morales & Gasparini, à paraître 2014).

¹⁶⁶ Tris à plat réalisés à partir du logiciel SPADEN.

Malgré la non exhaustivité du panel choisi pour l'enquête, ces premiers retours ont dévoilé des thématiques problématiques (ou appréciées) et apporté des pistes pour les résoudre (ou les améliorer). Les phases suivantes du dispositif avaient pour but de compléter ces premières impressions et de discuter des propositions formulées à la suite des enquêtes exploratoires (quantitative et qualitative). Ces retours ont été rendus possibles grâce à la tenue du dispositif, lui-même conçu dans un contexte politique favorable.

2.3. Les lieux des réunions publiques

Les lieux des « réunions publiques » et le lieu de la « synthèse » organisée en fin de projet peuvent être distingués.

Les thématiques des réunions ont orienté le choix des lieux des réunions publiques. Par ailleurs, la volonté d'intégrer les populations défavorisées au débat ont également influencé le choix des lieux. Trois des quatre réunions publiques ont ainsi eu lieu dans des espaces sportifs (gymnase, halle sportive) et trois se sont déroulées au sein de quartiers défavorisés afin de faciliter l'accès de ces populations souvent absentes des débats.

Encadré 6. Les lieux des quatre réunions publiques

Réunion publique consacrée au thème « sport et quartiers » : Cette première réunion publique s'est déroulée dans le gymnase Saint-Florent situé dans le quartier de Cronembourg. Ce quartier fait partie de la circonscription de canton dans lequel l'adjoint chargé des sports exerce également son mandat d'adjoint de quartier. Ce quartier fait partie des quartiers défavorisés de l'agglomération strasbourgeoise. D'après le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Strasbourg, Cronembourg compte 8 668 habitants, dont 38% ont moins de 20 ans, et se compose de logements sociaux à hauteur de plus 90%.

Réunion publique consacrée au thème « sport et santé » : La seconde réunion publique s'est tenue au CEED (Centre Européen d'Etudes du Diabète) situé dans le quartier d'Hautepierre. Ce quartier se compose de logements sociaux à hauteur de 78%, 5 400 personnes y vivent sous le seuil de bas revenus en 2004, soit 39% de la population de cette ZUS.

Réunion publique consacrée au thème du « sport amateur » : Tout comme la thématique consacrée au « sport et quartiers », cette troisième réunion publique a eu lieu dans un gymnase de proximité, dans le quartier de Cronembourg (cf. première réunion publique).

Réunion publique consacrée au thème « Sport de haut-niveau, Professionnel, Événementiel » : La dernière réunion publique s'est tenue dans la plus grande halle sportive de la ville, le Rhénus Sport. Elle se situe dans la zone urbaine du Wacken située dans le nord de Strasbourg à proximité des institutions européennes.

Une synthèse publique au cœur de la ville

En guise de clôture, une réunion de synthèse a été organisée, le 6 juin 2009, dans la salle de l'Aubette. Cette salle se situe place Kléber, un lieu éminent du centre-ville historique de Strasbourg¹⁶⁸.

Dans le but annoncé de satisfaire le plus possible de Strasbourgeois et de limiter les chevauchements avec les temps de travail habituels, les horaires des réunions publiques ont été choisis sur des créneaux de soirée ou du samedi matin.

Par ailleurs, les Etats Généraux du sport se sont déroulés du printemps 2008 à l'été 2009. Ils ont été pilotés par l'adjoint en charge du sport et validé par le sénateur-maire de Strasbourg. Toutefois,

¹⁶⁸ Pour accéder à cette salle, aux plafonds hauts et décorés soutenus par de grandes colonnes, les participants doivent emprunter un majestueux escalier dont l'entrée se réalise par le centre commercial de l'Aubette – qui regroupe diverses boutiques chics.

l'organisation du dispositif a fait intervenir une pluralité d'acteurs et plus de 2000 personnes auraient ainsi fait l'objet d'une consultation¹⁶⁹.

3. Les acteurs du projet¹⁷⁰

Les EGS constituent une organisation sociale éphémère dans laquelle les acteurs se distribuent dans l'espace social selon des positions différentes. En effet, à titre illustratif, les organisateurs ont une place centrale, alors que les sportifs auto-organisés ont une position plus périphérique dans le dispositif. Toutefois, selon le niveau de lecture cette distinction peut fluctuer. En effet, comme il est précisé par la suite, les élus de l'opposition qui ont une position périphérique dans le dispositif, jouent un rôle central dans le traitement politique du dispositif. Une présentation croisant les rapports internes/externes, centraux/périphériques pour refléter la diversité des positions des acteurs du projet est privilégiée. Mais tous les acteurs (internes et externes) présentés ont en commun d'être partie prenante dans l'élaboration (participative) d'une nouvelle politique sportive.

3.1. Les acteurs internes

Les acteurs internes sont définis comme ceux ayant participé à l'organisation concrète du dispositif et renvoient ainsi aux membres du comité de pilotage. Il s'agit des acteurs qui ont notamment eu accès aux documents de travail des EGS. Alors que le comité de pilotage s'impose comme une technocratie (au sens de Mintzberg (1994)¹⁷¹) du projet, des configurations sociales plus informelles regroupaient diversement les acteurs internes. Le binôme formé par l'adjoint en charge du sport et le directeur du service des sports jouent un rôle déterminant tout au long du dispositif (positions communes préalablement établies, décisions réalisées en dehors du comité, etc.). Mais de nombreuses décisions étaient mises à l'ordre du jour des réunions du comité de pilotage.

Le comité de pilotage se répartit entre les acteurs du service des sports, ceux de l'Université de Strasbourg et ceux de l'agence de communication.

Tout d'abord, la ville de Strasbourg (notamment par le biais du service des sports¹⁷²) constitue l'institution pourvoyeuse des acteurs internes les plus centraux. Parmi eux, la participation de quatre agents (le directeur des sports, le directeur adjoint à la vie sportive, le directeur du département des événements sportifs et une chargée de mission du service des sports) correspond à la cellule

¹⁶⁹ Selon les chiffres établis par le directeur du service des sports. Mais ce total ne tient pas compte des acteurs qui ont été présents à plusieurs des réunions.

¹⁷⁰ En annexe, une arborescence est proposée pour mettre en exergue la distribution des acteurs (selon leurs groupes d'appartenance principale) qui a guidé notre analyse (internes/externes ; élus/administratifs ; organisateurs/invités, etc.).

¹⁷¹ Elle est composée d'analystes, chargés de la conception et de l'adaptation de la structure (Mintzberg, 1994).

¹⁷² L'organigramme du service des sports se trouve dans les annexes.

porteuse du projet. D'autres agents du service des sports intègrent également les acteurs internes – mais de manière plus périphérique -, notamment des chargés de missions exclus des réunions du comité de pilotage mais jouant un rôle dans le dispositif (du service des sports et de celui chargé de la communication). Trois secrétaires intègrent également ce groupe plus périphérique.

Le laboratoire en Sciences Sociales du Sport apparaît comme la seconde source d'acteurs internes. Trois universitaires (un professeur des Universités, un maître de conférences et une doctorante) ont participé de manière active aux réunions du comité de pilotage. Toutefois des investissements plus spécifiques ont sollicité d'autres universitaires du laboratoire (des enseignants et étudiants en Master Management du Sport). Ces derniers sont des membres internes plus périphériques.

Enfin, une agence de communication privée faisait partie du comité de pilotage. Un représentant était généralement présent aux réunions. Bien que la présence de l'agence ne fut pas systématique, son rôle était déterminant dans l'organisation (diffusion de l'information, spectacularisation du dispositif).

3.2. Les acteurs externes du dispositif

A l'inverse des acteurs internes, les acteurs externes n'interviennent pas dans l'organisation des EGS. La position « d'externes » au dispositif est conférée à la majorité des acteurs et renvoie à un nombre important de personnes. Néanmoins, les élus se distinguent (ayant un pouvoir de décision) des participants (jouant un rôle dans la préparation des décisions).

Les responsables politiques du projet font partie des acteurs externes. Bien qu'extérieurs à l'organisation, ils entretiennent un lien étroit avec le projet. En effet, ils ont influencé la tenue du projet et jouent un rôle majeur dans l'élaboration d'une nouvelle politique sportive municipale. C'est le maire et l'ensemble des conseillers municipaux qui interviennent par leurs décisions à ce niveau. Mais certains élus ont une influence plus marquée notamment le maire, l'adjoint en charge des sports, et la conseillère municipale déléguée au sport. L'adjoint en charge de la démocratie locale fait également partie des acteurs centraux du fait du caractère participatif souhaité pour les EGS. A travers ces exemples – mais c'est le cas pour l'ensemble des élus municipaux – un questionnement peut s'ouvrir sur les raisons des investissements. Sont-ils dépendants d'une concordance du profil politique (appartenance politique, coalition ponctuelle ou non avec la majorité) avec les caractéristiques du projet (thématiques abordées, démarches participatives, échelles et réseaux concernés, etc.) ?

Les participants aux EGS se présentent comme un acteur externe simultanément le plus périphérique dans l'élaboration du projet mais le plus central, au niveau symbolique, dans sa dimension de démocratie participative. On retrouve là le paradoxe soulevé par (Neveu, 1999b). Par ailleurs, ce groupe est le plus hétérogène du fait notamment qu'il regroupe le plus grand nombre d'acteurs. Il se décompose en 4 sous-groupes.

Par leurs prises de parole fréquentes, les responsables du sport démontrent une place privilégiée dans le dispositif à travers leurs responsabilités et leur nombre. Il s'agit principalement de représentants de ligues et de comités départementaux, de responsables associatifs mais également de représentants d'institutions sportives (à l'instar des agents du conseil général du Bas-Rhin ou de la direction régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale) ou publiques (sous-préfets, directeur général de services de la ville, etc.).

Le second sous-groupe (moins nombreux que le précédent) est constitué d'élus locaux intervenant directement ou indirectement au sein du milieu sportif (adjoint au maire en charge de la santé, adjoint au maire en charge de la démocratie locale, etc.). Bien qu'il ne soit pas majoritaire par leur nombre, une analyse future portera sur son poids symbolique est particulièrement significatif.

Des corps de métiers proches de la pratique sportive sont également présents mais moins nombreux : des enseignants (d'EPS ou de l'enseignement supérieur) et des éducateurs (sportifs ou spécialisés). Ils forment le troisième sous-groupe tandis que les autres participants constituent le quatrième. Ce dernier sous-groupe représente le « grand public » qui se compose majoritairement de sportifs. Toutefois, le grand public présent n'est pas représentatif de l'ensemble de la population strasbourgeoise. Le volontariat qui régit la présence du grand public (versus une présélection par quotas) traduit une sélection sociale. Parmi les présents, il est difficile de préciser les appartenances du grand public tant les identités croisées viennent brouiller l'établissement d'une entité de « citoyen-ordinaire ».

Cependant, le groupe des participants se scinde en deux catégories : ceux qui ont été invités pour réaliser une intervention préparée se distinguent de ceux conviés pour prendre la parole de façon spontanée lors des échanges avec la salle. Les participants les plus investis dans le projet (intégrés nominativement dans le programme, ayant préparé une intervention) ont pu être perçus par le grand public comme ayant une position intermédiaire entre acteurs internes et externes. L'un d'eux – le président de l'Office des sports - entretient cette position intermédiaire du fait d'avoir été convié à l'une des réunions de préparation. Néanmoins, malgré la labilité de ces frontières les acteurs internes se restreignent aux acteurs ayant contribué de façon significative à l'organisation du projet.

La délimitation des acteurs internes est particulièrement éclairante pour l'identification des différentes formes de communication.

Afin de mieux représenter les acteurs du projet, quelques photographies du dispositif sont mises en avant à différentes étapes du projet : lors du micro-trottoir au cours de la phase de l'enquête auprès des Strasbourgeois et pendant des réunions publiques où l'une d'entre elle est portée sur le public et une autre est orientée vers les organisateurs.



Figure 6.1. Enquête préliminaire. Une Strasbourgeoise interrogée lors d'un micro-trottoir au centre-ville. En arrière-plan se trouve l'affiche d'invitation des habitants au débat « Quels sports à Strasbourg demain ? »



Figure 6.2 Enquête préliminaire. Photographie d'une séquence de micro-trottoir réalisée avec un habitant d'un quartier défavorisé (Koenigshoffen) de l'agglomération.



Figure 6.3. Réunions publiques. Prise de parole d'un professeur des Universités devant le public présent au gymnase Saint Florent (Cronenbourg) lors de la réunion consacrée à la thématique « Sport et quartier ».



Figure 6.4. Réunions publiques. Introduction, par le maire de Strasbourg (2ième en partant de la gauche), du débat autour du « sport amateur » aux côtés (de gauche à droite) du directeur du service des sports, de l'adjoint chargé des sports de Strasbourg, une doctorante de l'UDS, du directeur du laboratoire partenaire du projet. En arrière-plan : une traduction simultanée en langage des signes.

4. La communication des EGS

L'analyse de la communication des ESS nécessite de distinguer la communication interne de la communication externe bien que les deux alternent les supports écrits et oraux. Mais la communication interne correspond à celle qui engage des acteurs internes du dispositif.

4.1. La communication interne

Lorsque les membres du comité de pilotage échangent des informations, ils le font à travers des canaux de communication caractérisés de « technique » (car spécifique au dispositif). En revanche, lorsque les acteurs internes centraux interagissent avec d'autres acteurs internes, il s'agit d'une communication interne générale qui n'a pas d'influence directe sur le déroulement du projet. C'est le cas lorsque des éléments du dispositif sont présentés lors des réunions hebdomadaires du service des sports.

4.2. La communication externe

La communication externe a pour cible les participants des EGS. Ses supports sont variés et peuvent être écrits (affiche¹⁷³, tract, article de presse, invitations, etc.) ou verbaux (micro-trottoir¹⁷⁴, voies informelles). Par ailleurs, elle est le produit de différents acteurs : les journalistes de la presse locale et régionale, l'agence de communication associée au projet, les services de la ville (service des sports et service de la communication) et dans une moindre mesure l'Office des sports.

Par ailleurs, au-delà de la communication des EGS, le dispositif a bénéficié des retombées des importantes campagnes de communication sur la « démocratie locale » à Strasbourg. Les dépenses ont été distribuées sur divers mediums : presse écrite et télévisée, supports internet –sites, forum, tchats, courriels-, et autres campagnes d'informations et d'affichages.

Le projet des EGS peut être représenté de manière synthétique à travers les six aspects suivants : l'objectif, la structure, le public concerné, la durée totale, la démarche et le contexte local.

¹⁷³ Cette affiche est intégrée dans les annexes.

¹⁷⁴ Des éléments de ce micro-trottoir sont présentés aux annexes.

Tableau 13 Récapitulatif des Etats généraux du sport de Strasbourg

Les Etats Généraux du Sport de Strasbourg	
Objectif	Volonté de réajuster les actions à la demande sportive
Structure	Printemps – automne 2008 : Elaboration et passage de questionnaires Hiver 2009 : Analyse des résultats et mise en place des réunions Printemps 2009 : Réunions publiques et synthèse publique Juillet 2009 : Restitution du rapport de synthèse
Public concerné	Toutes les Strasbourgeois (intéressées)
Durée totale	Entre avril 2008 et juillet 2009
Démarche	Co-établissement d'une politique sportive pour Strasbourg
Contexte local	Election municipale de 2008 et mise en place d'une « démocratie locale » à Strasbourg

La perception d'une inadéquation entre l'offre et la demande sportive à Strasbourg a constitué le premier moteur des EGS. Présenté comme une promesse de campagne, le projet des EGS a été mis en place par l'adjoint en charge des sports avec la caution du nouveau sénateur-maire.

Par sa diversité, ce dispositif a tenté de concilier les objectifs découlant d'un idéal de démocratie directe et les contraintes pragmatiques permettant d'établir un projet sportif à moyen terme. Pour ce faire, l'étude exploratoire a permis d'établir un premier aperçu des pratiques et des besoins socialement marqués du sport. Les 3 700 000 entrées enregistrées sur l'ensemble des équipements sportifs de la ville proviennent majoritairement d'hommes et/ou de jeunes. Dans un second temps, le processus s'est poursuivi par une phase de réunions publiques et s'est achevé par une réunion de synthèse en présence des acteurs du sport interpellés par la démarche. Les lieux et les thématiques de la concertation ont été établis au sein du comité de pilotage, à la suite de l'enquête exploratoire. Par ailleurs, de « grands témoins » ont enrichi les réflexions par des interventions expressément préparées. Mais c'est à travers la mise en œuvre d'importants moyens de communication que cet événement politique innovant a réellement pu voir le jour.

Cet exemple illustre le fait que le « bon vouloir » des collectivités territoriales s'avère aujourd'hui responsable de la majorité des dispositifs participatifs¹⁷⁶. Le cadrage par le « haut » ne peut toutefois pas s'appréhender sans tenir compte de la progressive constitution d'une demande sociale, particulièrement marquée à l'échelle locale (Le Bart & Lefebvre, 2005). La disponibilité des informations, concomitante aux moyens techniques et de formation (ou d'auto-formation) des citoyens participe à individualiser le rapport à la politique (Mair, 1995) mais révèle de manière transcendante une volonté à mieux pouvoir participer, contrôler et évaluer l'action publique. Toutefois, dans la compréhension de ce dispositif, il faut tenir compte du fait que les catégories sociales dites défavorisées s'investissent globalement moins dans la sphère politique, quelles qu'en soient ses formes.

Conclusion

Finalement, malgré la diversité des dispositifs apparue depuis le début des années 2000, des modèles-types semblent se dégager (en lien avec les caractéristiques des dispositifs : acteurs pilotes, dynamique d'action, objectifs, nombre de participants, etc.). Par ailleurs, la multiplication des dispositifs participatifs apparaît plus marquée à l'échelle locale que nationale (ou européenne). Ainsi, selon les collectivités territoriales, les logiques dans lesquelles sont pensés les dispositifs diffèrent. Cet état de fait engendre une diversité d'effets sur les citoyens. Parmi les acteurs publics locaux, les dispositifs participatifs des villes se distinguent par leur nombre. En effet, la probabilité d'engager de telles initiatives est influencée par le nombre élevé de communes (plus de 36 000). Au-delà de la perception quantitative, il est fait état d'un rapport de proximité (avec les citoyens) plus étroit dans les villes que dans les autres collectivités territoriales. La nature complexe des politiques sportives des villes participe directement à la recherche d'une dynamique de proximité, souvent solutionnée par des démarches plus interactives. Toutefois, toutes les villes ne sont pas au même stade de développement de la démocratie participative. Les petites et moyennes communes apparaissent pionnières mais les initiatives marquantes (durables et/ou témoignant d'une diffusion conséquente) sont en priorité métropolitaines. Cependant, l'évolution diachronique des dispositifs fait état d'un décalage progressif des partis organisateurs. Ainsi, les chefs de file des dispositifs sont sporadiquement issus de la droite, alors qu'ils étaient exclus des initiatives pionnières souvent conduites par des élus partisans du parti communiste. Néanmoins, des différences fondamentales transcendent historiquement l'usage de la démocratie participative (entre ses débuts et

¹⁷⁶ Bien que l'Etat s'organise ponctuellement autour de projets participatifs, sa capacité à intégrer le grand public reste pragmatiquement limitée, à l'exception des expériences de référendums voire de certains forums citoyens.

actuellement). D'autres logiques fortes interviennent conjointement, à l'instar de stratégies politiques (dans le but par exemple d'augmenter les opportunités de gagner des scrutins supplémentaires lors des élections). Le parti socialiste, le plus engagé dans les dispositifs participatifs, apparaît dans une position intermédiaire entre ces deux pôles d'action. Par ailleurs, le contexte législatif est commun à tous les partis pour inciter la mise en application d'une démocratie de proximité en France. Mais la relative autonomie du champ sportif limite son extension. De même, les modalités d'application de la loi Vaillant restreignent sa portée. Toutefois, l'impact juridique dépasse les seules prérogatives légales par une reconnaissance d'intérêts de mener un dispositif de démocratie participative. Une dialogique ressort du cadre législatif. En effet, il apparaît simultanément incitatif (pour l'organisation d'opportunités participatives, notamment à l'échelle locale en réponse aux lois de décentralisation) et contraignant (de par sa structure relativement rigide de la démocratie représentative pouvant parfois être perçue à distance des citoyens contemporains). Les citoyens contemporains alimentent en effet une demande sociale pour une meilleure inclusion citoyenne. La défiance croissante de la société civile envers les élus y contribue également. Cependant, les recherches actuelles ne permettent pas de préciser la nature sociale des revendications participatives métropolitaines dans le sport. En revanche, les travaux antérieurs s'accordent autour d'une transformation du design politique. Son évolution actuelle intègre plus aisément qu'auparavant des leviers capables de satisfaire l'impératif participatif. Ce constat intervient dans l'analyse monographique initiée à travers cette présentation acteur et leur structure et qui analyse les jeux de pouvoir ancrés dans la sociologie des organisations qui étudie le fonctionnement des acteurs, ainsi que le jeu politique et symbolique des acteurs. Il s'agit de comprendre son fonctionnement social (invitation d'élus du même parti), cognitif (un mot de synthèse par l'adjoint en charge des sports dans chacune des thématiques et sujet abordé), interactif (à travers des techniques se référant à des interlocuteurs précédents) et stratégique (en faisant sienne les idées des autres par exemple) et d'observer les logiques d'accumulation et les dynamiques d'action. Il en ressort l'apparition de capitaux (participatifs par exemple) qui agissent dans un champ d'échanges constants régulés à travers une matrice de règles spécifiques. La partie qui suit tente quant à elle de circonscrire un questionnement basé sur l'observation approfondie de ce dispositif récent.

Chapitre 2. L'expertise citoyenne des politiques sportives en tant que construction sociale : savoirs et intérêts

Les approches en termes d'expertise citoyenne contribuent à recentrer le citoyen dans le processus de décision politique (versus « acteurs de second ordre ») (Mettler & Soss, 2004). D'après certains auteurs, « *les citoyens, selon ce point de vue, sont des acteurs de second ordre en politique : ils exercent une influence indirecte sur les politiques publiques à travers leurs actions pour sélectionner, supporter et sanctionner les élus* » (Soss, 2004). De manière générale, ce chapitre montre l'extrême variété de la notion d'expertise citoyenne dans le cadre d'un dispositif participatif au niveau local. Les enjeux relatifs à l'expertise citoyenne montrent un vaste questionnement. Il s'agit notamment des diverses compétences associées, le bornage terminologique de ce type d'expertise, un positionnement entre l'objectivation et la subjectivation ou encore des liens tissés avec les réseaux sociaux, etc.

I. L'expertise citoyenne : entre compétences anticipées et savoirs développés dans l'action

Pour participer, les habitants doivent satisfaire un certain niveau d'accès au savoir souvent limité au « savoir d'usage ». Ce savoir simplifie la lecture de situations complexes comme des prérogatives municipales diverses ayant des temporalités qui débordent celles du projet urbain. De manière générale, le « citoyen-ordinaire »¹⁷⁸ ne se limite pas dans ses savoirs et vient avec l'ensemble de ses capacités relatives à ses divers rôles sociaux. Ces capacités permettent de comprendre dès le début les prérogatives du projet. Dès lors, le citoyen juge s'il peut s'inscrire ou non dans la gamme des possibles. Les différentes lectures des situations peuvent être interrogées sous l'angle de l'âge de la participation et l'âge des engagements permanents. Ceux-ci déterminent un niveau de compétence et de stratégie, notamment auprès des novices.

¹⁷⁸ D'après Julien Talpin le citoyen de base, le citoyen-ordinaire est un « homme sans qualité » Talpin, J. (2008). D'après Gaxie (1978), beaucoup de citoyens « ordinaires » ont une faiblesse d'investissement dans les questions politiques.

1. D'un pouvoir de décision à une possibilité de participation. Le citoyen à l'épreuve de la réalité

En invoquant l'implication des citoyens dans les dispositifs participatifs, le sens commun renvoie souvent à une reconnaissance de leur pouvoir de décision dans le cadre d'une construction de la décision. Mais cette possibilité reste rare. Il paraît ainsi plus réaliste d'envisager la place des citoyens comme une participation potentielle à la construction de la décision. Celle-ci peut rester lettre morte au moment de la décision ; à l'inverse, elle peut servir de temps à autre de caution ou à orienter effectivement certaines décisions. Face à ces possibilités diverses, notre propos s'initie par la description du contexte sportif marqué par un enchevêtrement de ses échelles d'analyse qui complexifie la prise de décision et qui permet de justifier le recours à la participation citoyenne. La réflexion se poursuit par une analyse interactive du rapport entre citoyens et élus locaux pour pointer un certain fossé.

1.1. La multiplicité des échelles d'analyse : une complexification d'accès au pouvoir de décision

1.1.1. Les enchevêtrements d'échelles en milieu sportif : une difficulté pour les citoyens ?

La mise en avant des intérêts pour faire intervenir des « citoyens-ordinaires » est nécessaire pour rationaliser les réflexions portant sur des thématiques telles que « la politique de la ville », « la rationalisation de l'opinion publique », le « développement urbain » ou encore la « cogestion dans le sport ». Ces divers angles d'entrée sont traditionnellement abordés par la sociologie de l'action publique locale.

Ces expressions abondent dans la littérature scientifique¹⁷⁹ portant sur l'action publique locale. Mais la complexité des enchevêtrements d'échelles de l'action publique du sport nécessite un travail plus approfondi pour en dégager les spécificités. Notre objet est approché à partir d'une méthodologie qualitative longitudinale en rapport avec les notions de : « sport », « participation », et

¹⁷⁹ Bayeux (1996 ; 1999 ; 2006 ; 2008), Haschar-Noé (2004a ; 2004b) ; 2007), Honta (2003 ; 2007 ; 2008 ; 2010 ; 2011), etc.

« institutionnalisation ». De cette manière, nous avons souhaité comprendre le système interactionnel d'un dispositif participatif local. Néanmoins à travers l'approche de ce pragmatisme institutionnel, issu de l'analyse inductive de la structuration des institutions et de leur fonctionnement (Boltanski & Thévenot, 1991; Habermas, 1962) , les EGS et le Forum sur les piscines¹⁸⁰ se situent au point d'équilibre entre des contraintes structurales notamment budgétaires et légales et la demande sociale toujours plus intrusive.

Pour contourner cette opposition apparente, les prérogatives législatives ont été privilégiées ainsi que les choix effectués lors de la « construction de la décision » du projet urbain considéré. « L'acte de signature » s'impose en quelque sorte de lui-même lorsque les étapes à n-1 ont intégré des débats avec la société civile. Cette perception de la décision donne davantage d'intérêt à la préparation à la décision. Par ailleurs, en suivant l'activité des conseils de quartier de Strasbourg pour mieux comprendre le projet des EGS, les concitoyens peuvent constater que la presse locale relate un manque de légitimité du fait de l'absence de représentativité des Strasbourgeois. En effet, les EGS sont une version appliquée au sport de la démocratie locale menée à l'échelle de la ville. Ainsi, le conseil de quartier du Neuhof apparaît empreint de désillusions et de frustrations en réponse aux canaux de communication utilisés. D'autres exemples de ce type existent dans des processus qui apparaissent *a priori* sans dysfonctionnements. Dans notre cas, l'analyse se restreint à la participation citoyenne dans l'élaboration d'une politique sportive locale. Le principe de représentativité est ainsi interrogé. Pour une meilleure lisibilité du dispositif des EGS, l'échelle temporelle fait l'objet d'une observation particulière à travers une « participation observante » (Gold, 1958).

¹⁸⁰ Le Forum sur les piscines est un dispositif de concertation organisé par la CUS qui rassemble plusieurs réunions publiques en présence de citoyens.

Encadré 7. Strasbourg, ville de débat (Morales & Gasparini, à paraître 2014)

Strasbourg est progressivement devenue le laboratoire d'une démocratie locale avec des instances et des démarches de participation citoyenne innovantes. A tel point que la ville fait actuellement figure de modèle dans toute la France. Ce sont ainsi plus de 3000 réunions d'échanges ou de concertation qui ont été mise en place depuis 2008, mais aussi de nouvelles formes de démocratie participative et de concertation pour aller au-devant des habitants : enquêtes, questionnaires d'usages, porte à porte, permanences sur les marchés, déambulations, *world café*, forums, ateliers de projet, conférences interactives, conseils de jeunes...

Implantés dans les différents territoires de la ville, 10 « Conseils de quartier » ont été créés pour ancrer la participation citoyenne à la vie locale. Dès lors, sur toutes les questions d'aménagements urbains¹⁸³, l'avis consultatif de ces nouveaux conseils de quartier devient obligatoire pour le conseil municipal. Les conseils de quartier strasbourgeois ont la particularité de ne pas compter d'élus politiques de la majorité municipale (ni de l'opposition) en leurs rangs et d'être animés par des experts extérieurs¹⁸⁴. Composés à la fois d'habitants, de représentants associatifs et de membres des professions libérales, ils sont à l'origine - depuis janvier 2009 - de plus de quatre-vingt-dix avis joints aux délibérations du conseil municipal. A l'échelle municipale, afin de mieux encadrer la démocratie locale, le maire a nommé son premier adjoint comme chargé de ce dossier avec deux autres conseillers municipaux. Selon ce premier adjoint « *la dynamique de lien social de la ville accompagne les dispositifs de concertation et les conseils de quartier sont de bons supports pour véhiculer cette fibre sociale en expansion* »¹⁸⁵. L'élue rappelle aussi que la démocratie locale est « *un vecteur de rassemblement de la ville, de cohésion sociale autour d'un même support de communication engagé autour d'un site commun choisi pour diffuser l'information* » : vousaussi.org. Ainsi, des « chats » mettant en débat une question de gestion municipale avec la population strasbourgeoise sont régulièrement organisés en direct avec le maire ou avec le premier adjoint. Des questions liées à la propreté dans la ville ou aux pistes cyclables y ont par exemple été soulevées. Cependant, malgré un engouement partagé par de nombreux strasbourgeois, le sport est rarement débattu dans ces conseils de quartier.

1.1.2. L'échelle temporelle des EGS

Mis en place à la même période que les EGS, les Conseils de Quartiers (dit communément les « COQ ») ont une proximité d'objectif avec les EGS. L'analyse des COQ appelle à une étude qui peut être utile pour la compréhension des EGS, notamment dans la prise en compte du contexte général local.

¹⁸³ Le guide des conseils de quartier précise que ces structures peuvent s'emparer de projets qui concernent « la vie du quartier » tels que les aménagements de rues ou de places, le tracé d'un nouveau transport en commun, de travaux de rénovation d'une école ou encore de l'extension d'une piste cyclable.

¹⁸⁴ Il s'agit notamment de journalistes de quotidiens locaux sollicités pour animer les conseils de quartier.

¹⁸⁵ Entretien du 20/09/2012.

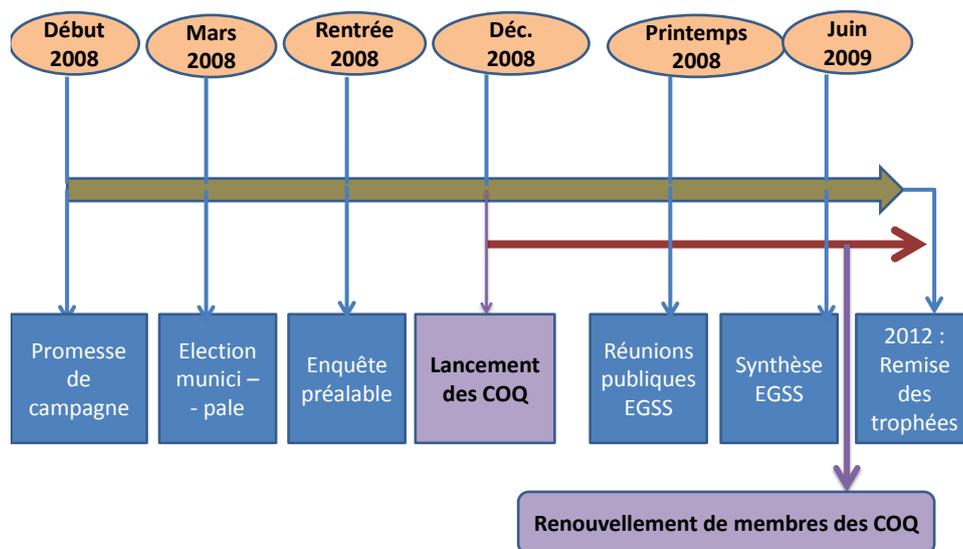


Figure 7. Mise en œuvre de dispositifs participatifs

Ce schéma sectionne les EGS en différentes phases. Notre matériel empirique sera majoritairement les réunions publiques qui ont eu lieu au moment de la mise en place des conseils de quartier. Malgré la proximité potentielle de ces deux volets de la démocratie locale à Strasbourg, un constat de cloisonnement peut être réalisé pour ce qui concerne l'identité véhiculée par ces dispositifs.

Sur une échelle de temps plus longue, la focale peut s'établir sur le moment d'apparition de la démocratie participative en France. Elle est arrivée au moment où la démocratie représentative s'inscrivait dans une remise en question (L. Blondiaux, 2007; Lefebvre, 2007) que certains ont interprétée comme une crise de la représentation.

1.2. L'expertise citoyenne au-delà de l'opposition démocratie représentative/démocratie participative : pour une approche de la participation

Les jurys d'assises constituent un exemple de démarche participative et non représentative. Cet exemple permet de dépasser le postulat que la démocratie participative serait introduite comme une nouveauté face au déclin de la démocratie représentative. Pour une minorité d'acteurs politiques, la démocratie participative serait ainsi un complément « naturel » de la démocratie représentative. Elle aurait réalisé un bond quantitatif depuis les années 1990. Par ailleurs, ce schéma met en avant le cas

théorique d'un citoyen-expert capable d'ouvrir le débat au-delà des seules positions politiques. Il peut en effet être non militant et participer aux instances de concertation mise en place par les élus. La notion d'expertise citoyenne est incluse dans les deux formes de démocratie citées, à des échelles et dans des types de concertation distincts. Ainsi, à titre d'exemple, le vote apparaît comme une forme d'expertise citoyenne avérée par la reconnaissance implicite de compétences politiques des citoyens. En effet, la reconnaissance de la capacité de tout un chacun de se positionner politiquement revient à reconnaître de façon systématique une forme de compétence politique des citoyens, c'est-à-dire une capacité à mobiliser un « esprit public » correspondant à une montée en généralité des préoccupations¹⁸⁶.

Enfin, ce schéma reflète la chronologie de la réflexion menée jusqu'à présent. A partir d'une opposition imaginée entre les deux formes de démocratie, notre propos porte d'abord sur la réception et la transmission de données en démocratie participative, comprise comme un schème de participation citoyenne. C'est seulement par la suite, que s'est construite notre réflexion sur l'expertise citoyenne qui apparaissait comme le point nodal des tensions entre les acteurs. Les réticences et les avantages prônés par la participation élargie découlent systématiquement d'un débat sur la place de l'expertise citoyenne en démocratie représentative. C'est ainsi que s'initie notre hypothèse – nommée « proposition » dans une démarche inductive - à partir d'une notion d'expertise citoyenne simultanément plus vaste (puisque'elle touche des éléments de démocratie participative et de démocratie représentative) et plus subjective (car elle prend en compte les capacités d'analyse et de réflexion des citoyens).

¹⁸⁶ Cf. thèse de Cyrielle Rougier.

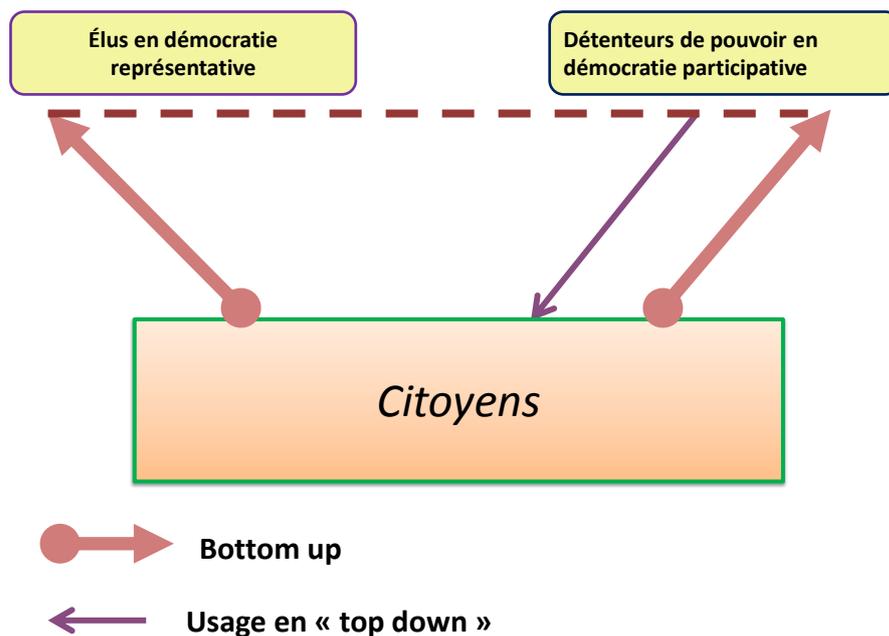


Figure 8. Schéma sur la relation de continuité entre la démocratie participative et représentative

De façon théorique, ce schéma montre que la dynamique « top down » provient d’instances qui détiennent un pouvoir. A l’inverse, les dynamiques « bottom up » (Lascoumes & Le Galès, 2012)¹⁸⁸ des citoyens peuvent émerger auprès des élus en démocratie représentative (ex : le vote) mais également participative (ex : les dispositifs « ouverts »). Tirillée entre des dynamiques *top-down* et *bottom up*, la position des citoyens-ordinaires doit être clarifier par rapport à la sphère politique locale.

L’application du schéma précédent montre par ailleurs l’intérêt d’un regard extérieur pour bénéficier de la logique du *bottom up* dans l’élaboration des choix publics. Pour autant, les choix publics peuvent se réaliser par d’autres méthodes qu’en convoquant l’expertise citoyenne, de manière oligarchique, en référence à une élite consultative.

¹⁸⁸ Les logiques dites de « top down » sont des dynamiques participatives initiées par le haut, c’est-à-dire par les acteurs publics généralement. A l’inverse, les dynamiques ascendantes, dites de « bottom up » sont initiées par les habitants eux-mêmes, soit individuellement, soit par le biais de collectifs organisés comme dans le cas des phénomènes Nimby (Lascoumes & Le Galès, 2012).

Finalement, ce propos se situe à la jonction d'une sociologie des organisations et celle d'un constructivisme favorisant le pragmatisme institutionnel¹⁸⁹. *In fine*, cette modélisation s'applique plus facilement à l'échelle locale que nationale, surtout du fait de la dynamique ascendante, de *bottom up*, où le citoyen « s'invite » dans le débat sur le sport. Au-delà du sens de la dynamique participative, d'autres paramètres influent sur la qualité de l'expertise citoyenne.

Les travaux d'Erving Goffman (1973), autour du « signe du lien » seront convoqués. En effet, à travers des observations de la vie quotidienne il donne corps à la notion de « signe du lien » qui permet de procurer des indices sur la nature des relations entre une ou plusieurs personnes en public. Par ailleurs, son chapitre consacré à l'expression corporelle dans l'ouvrage « la mise en scène de la vie quotidienne » permet d'apporter de nouveaux indicateurs de communications extra-verbaux. Ce travail tentera également de voir comment articuler les différents types de marqueurs (centraux, frontières et signets). Enfin, une attention sera portée sur le fait que « les membres (d'une assemblée) sont obligés de manifester un intérêt rituel quand ils se rejoignent et quand ils se retirent » (Goffman, 1973, p. 33). La notion de « scène sociale » peut également être sollicitée pour analyser les réunions-débat où des acteurs jouent un rôle.

1.3. L'imbrication des rôles sociaux en situation d'interaction en vue d'une participation aux débats et/ou à la décision.

Quand Louis XIV parlait de lui, il employait la première personne du pluriel pour signifier qu'à travers lui c'est l'ensemble des Français qui parlaient¹⁹².

Selon la situation, la valeur absolue de l'expertise citoyenne évolue. Une distinction en 2 groupes peut être établie : majoritaire et minoritaire. Le groupe majoritaire est pensé plus fort et plus influent que le groupe minoritaire. Au regard de ce postulat, les divers engagements peuvent être modélisés à partir de la théorie inter-groupale de Norbert Elias incluant les configurations interactionnelles.

¹⁸⁹ Par pragmatisme institutionnel il est fait référence à l'influence du structuralisme mais il est possible qu'agissent avec vigueur les dynamiques isolées sur le modèle global. Ces degrés de liberté font la spécificité de ce pragmatisme institutionnel. Ce type de pragmatisme institutionnel est proche du savoir professionnel diffus proposé par Sintomer (2008) - qui correspond à des savoirs professionnels transférés en dehors du cadre habituel - mais surtout de la faculté de bon sens des citoyens – qui permet à chaque citoyen de se positionner dans un débat avec un minimum de connaissances - qu'il développe également assurant ainsi le rôle de citoyen réflexif dans notre modélisation.

¹⁹² Dictionnaire d'histoire française.

Notre propos se base sur les pronoms « EUX », « NOUS » et « JE ». Dans le modèle d'Elias (Elias & Scotson, 1965) (cf. encadré), le JE s'intègre au NOUS qui exclut le EUX. Le principe de base étant que les dispositifs participatifs mobilisent des configurations sociales qui évoluent dans le temps.

Encadré 8. Modèle pronominal de Norbert Elias issu de l'étude de Winston Parva

Le modèle d'Elias (Elias & Scotson, 1965) étudie deux populations à Winston Parva, l'une établie l'autre marginale (outsiders). *« L'un des groupes est plus soudé et ce différentiel d'intégration constitue largement à son excédent de pouvoir, sa plus grande cohésion lui permet de réserver à ses membres des positions sociales qui représentent d'autres formes de pouvoir ce qui ne manque pas de renforcer en retour sa cohésion, et d'en exclure les membres des autres groupes, voilà, au fond, ce qu'on entend en parlant de configurations établis-marginaux »* (Elias & Scotson, 2001, p. 39). Tout l'arsenal du mépris collectif est fondé sur la différence temporelle d'installation des nouveaux venus pensés par les « NOUS » comme anomiques à partir des règles des anciens. *« Les membres du « NOUS » étaient attachés les uns aux autres par des liens d'intimité émotionnelle »* (Elias & Scotson, 2001, p. 68). Dans la circulation de potins dépréciatifs et de l'image ternie qu'ont d'eux-mêmes les exclus, on retrouve des constantes des configurations du « NOUS » idéal (Elias & Scotson, 2001, p. 79). Le groupe des exclus est en quelque sorte nécessaire au groupe des établis dans une logique de double bind, d'interdépendance. De plus, Elias livre la réflexion qu'*« une fois encore, nous sommes rappelés à la nécessité de reconstituer la dimension temporelle des groupes et leurs relations comme des processus diachroniques pour comprendre les frontières que tracent les gens en distinguant le groupe des « NOUS » de celui des « EUX »* (Elias & Scotson, 2001, p. 81). *Par ailleurs, il rappelle que la configuration installés-exclus ne saurait être réduite à une relation de type statique »* (Elias & Scotson, 2001, p.62). Quant aux villageois, ils *« se conduisaient naturellement face aux nouveaux venus comme ils avaient l'habitude de le faire face aux déviants de leur voisinage. Quant aux immigrants, ils se conduisirent en toute innocence, dans leur nouveau lieu de résidence, de la manière qui leur semblait naturelle. Ils n'avaient pas conscience de l'existence d'un ordre établi avec ses différentiels de pouvoir »* (Elias & Scotson, 2001, p. 291).

Sur la base du modèle pronominal d'Elias (1981), notre analyse montre sur une situation similaire, un éclairage différent qui met l'accent sur le pronom « VOUS ». Le continuum entre établis et marginaux signifiait lors des EGS les participants centraux et les participants les plus marginaux. Ainsi, selon le moment d'intégration au dispositif, les participants portaient les caractéristiques des

« établis »¹⁹⁹ ou des « outsiders »²⁰⁰. Pourtant, au fur et à mesure du dispositif les outsiders identifiés devenaient en quelque sorte des établis en comparaison aux « outsiders » désignant les absents aux EGS. Dans la fin du dispositif, les points communs des « établis » étaient d'être participants à l'élaboration d'une politique sportive, membre d'une même assemblée, porteur de référence commune dans un discours hypertextuel, citoyen engagé, etc.

2. L'ambiguïté des frontières liées à la thématique du sport et ses effets en démocratie participative

2.1. Les frontières tissées par les prérogatives du service des sports

Dans un premier temps, les observations mettent en avant la spécificité strasbourgeoise du service des sports. Il s'agit d'une fusion entre les services des sports de la ville et de la communauté urbaine. L'affectation d'un certain nombre d'agents à des responsabilités différentes augmente les confusions au sein des administrés. De ce fait, certaines prises de parole au cours des réunions publiques organisées à l'occasion des EGS sont en marge des attentes des organisateurs de ce dispositif de participation.

Dans un second temps, les agents municipaux témoignent de la difficulté à rassembler les collègues en charge du sport tant la définition du sport peut engendrer des diversités internes. Selon les projets, les agents peuvent différemment provenir du service des sports, du service en charge des loisirs, des associations ou de l'action sociale et culturelle. Les grands projets, tels que les étapes du Tour de France ou l'organisation d'un rallye automobile, sont des supports entraînant des difficultés pour rassembler les agents concernés²⁰¹. Les EGS n'échappent pas à ces difficultés, notamment dans le processus de constitution du comité de pilotage. A une autre échelle, la région Alsace s'interroge sur la fusion des départements (Bas-Rhin et Haut-Rhin), dans le cadre d'un Conseil Unique d'Alsace ce qui, en matière sportive, aboutirait à des agents à double casquette envers une instance subsidiaire. Même si le sport n'est pas tellement investi dans ces territoires, nombreux sont ceux qui

¹⁹⁹ Il s'agit des organisateurs puis des grands témoins et en moindre mesure d'associatif connus et autres personnalités.

²⁰⁰ Il s'agit d'associatifs moins connus et des citoyens présents.

²⁰¹ Dans le cadre d'une co-élaboration d'une politique sportive municipale c'est à priori l'ensemble des versants du sport qui sont touchés. Ainsi, les EGS touchent potentiellement une diversité d'agents appartenant à des services différents.

réalisent des confusions en termes de prérogatives territoriales. En effet, la région Alsace et les départements associés ont des compétences en matière de sport scolaire et développent des aides envers les sportifs de haut-niveau.

2.2. Les frontières tissées entre les groupes de citoyens inégalement investis dans la sphère politique locale

L'ambiguïté des frontières entre services s'additionne à la distinction des apports des groupes de citoyens. Selon le degré de réflexivité des acteurs, les groupes de citoyens alors formés ne seront pas les mêmes. Ils varient entre le pôle « *demos* » basé sur l'homogénéité des citoyens réflexifs et un pôle de « pouvoir d'action » basé sur la différence et l'hétérogénéité des publics.

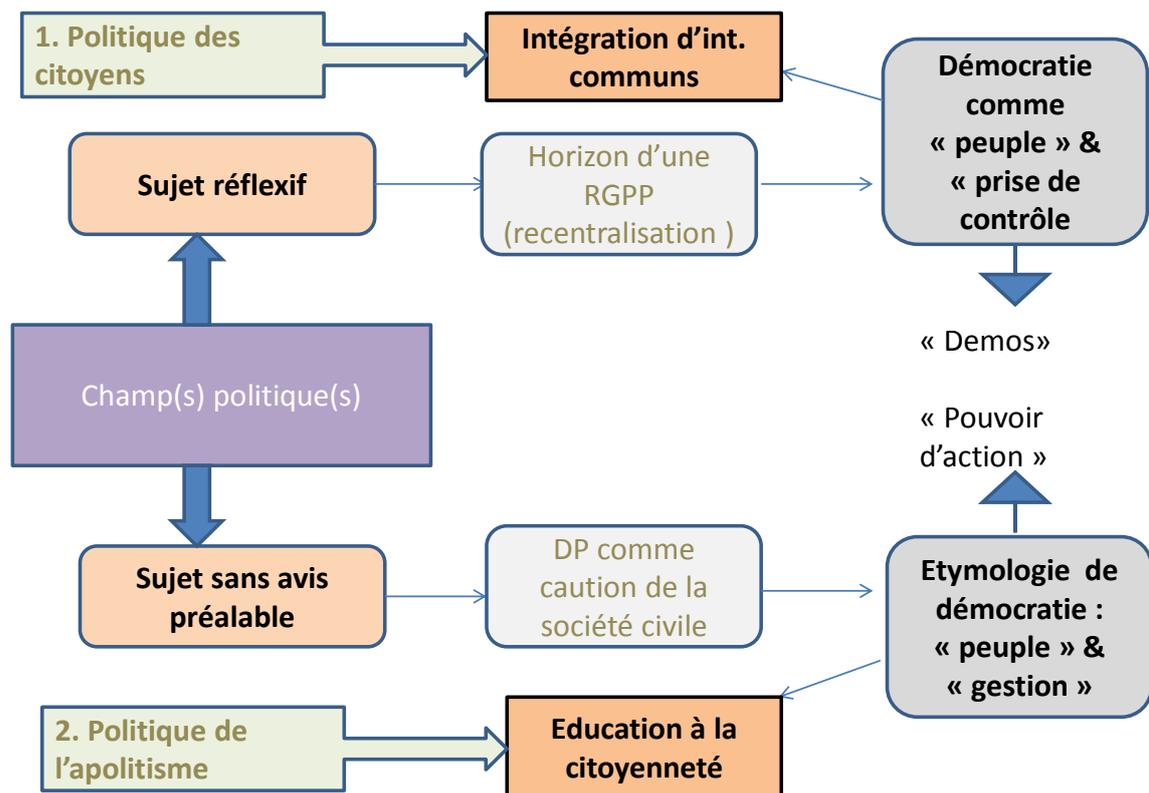


Figure 9. Différentes entrées dans les débats.

Ce schéma met en exergue deux « projets politiques » qui ne produisent pas les mêmes effets : entre « politique de l'apolitisme » (Defrance, 2000) ou « politique des citoyens » (caractérisée par

une connaissance antérieure dans le milieu). C'est ainsi que peuvent être distinguées l'intégration d'intérêts communs (avec des potentiels groupes d'intérêts) d'une visée éducative (en lien avec les objectifs de conditionnement des participants). L'anticipation des débats constitue un critère permettant de distinguer deux types d'entrée dans les débats. Toutefois, ces deux formes - sujet réflexif et sujet sans avis préalable - se rejoignent pour former l'essence dialogique de la démocratie, entre « pouvoir d'action » des élus et propos relevant du « *demos* », c'est-à-dire d'une démocratisation du pouvoir. Elles se distinguent ainsi dans leurs applications et dans la stabilité envers des modifications potentielles, notamment celles qui sont liées à la mise en œuvre de la réforme générale des politiques publiques (RGPP)²⁰². Finalement, ce schéma permet de distinguer les « citoyens éclairés » des « citoyens spontanés », ces derniers témoignant plus de leur ressenti que d'analyses préalablement construites.

La dialogique initiale entre politique des citoyens et politique de l'apolitisme engendre des situations où le double bind (Bateson, 1962) s'illustre de façon particulièrement marquée. Ainsi, malgré une certaine perméabilité des circuits, ce tableau à double entrée est propice au *double bind* politique devant répondre simultanément à plusieurs registres d'attentes. Ceux-ci peuvent recouvrir les projets à budgets élevés (complexes) ou à fort Retour Sur Investissement (RSI). Si le double lien ne s'établit pas entre ces deux pôles, c'est l'ensemble de la structure qui conserve deux circuits distincts. Cette distinction peut aboutir à des tensions où l'un des groupes au moins n'est pas satisfait de la posture perçue de l'élus-pilote. De ce fait, les représentants doivent tenir un discours proche de tous les citoyens, en offrant des réponses qui font sens individuellement en tenant compte des spécificités. La diversité des publics potentiels pousse la focale sur l'âge de la participation car celui-ci peut influencer la nature des intérêts défendus publiquement ainsi que du degré de politisation des individus (Koebel, 2001). Le recours au modèle d'Elias apparaît dès lors pertinent pour refléter la diversité de configurations simples et complexes, issues ou non du double bind.

²⁰² La RGPP consiste en une analyse des missions et des actions de l'État. Elle conduit à des réformes structurelles. La RGPP a pour but la réforme de l'État, la baisse des dépenses publiques et l'amélioration des politiques publiques.

II. L'expertise citoyenne : entre objectivation et subjectivation de la décision politique

Au fil du va et vient avec notre terrain d'analyse, et tenant compte des modèles d'analyse structuraliste et constructiviste, il s'agit en partie de voir dans quelles mesures les agents s'approprient et « exploitent » des espaces interstitiels de liberté dans le cadre de configurations prédéterminées.

1. L'expertise citoyenne : une porte d'entrée pour la subjectivité ? (Morales, 2011)

1.1. L'usage des pronoms pour refléter les différentes configurations d'acteurs

Dans l'approche de Elias (1981) le rapport de proximité existe entre le « JE » et le « NOUS » ce qui implique selon lui l'existence d'un « EUX » qui se modifie en fonction de l'établissement territorial des acteurs dans une aire géographique donnée : Les éléments permettant de caractériser l'état d'une configuration donnée d'acteurs pouvant former à un instant t un groupe seront développés.

Malgré le rappel d'une dynamique existante entre un groupe de « NOUS » et un groupe de « EUX », le modèle pronominal de Elias (1981) n'en dit pas davantage sur la manière dont se réalise la dynamique intergroupe. Afin de mieux déterminer la dynamique d'action qui s'établit dans les débats, d'autres pronoms sont introduits pour préciser les configurations *in situ*.

A la manière des poupées gigognes, les observations effectuées attestent que les types de liens suivent une hiérarchie (pouvant être inversée) entre : le « JE », le « TU », le « NOUS », le « VOUS » et enfin le « EUX ». A la différence de Norbert Elias qui n'utilise pas le pronom « VOUS » dans son analyse, le « VOUS » relate un lien ne pouvant exister qu'à partir de fines négociations pour s'introduire et/ou « cohabiter » avec le « NOUS » (Elias, 1981; Elias & Scotson, 1965)²⁰⁵. A partir d'un modèle proposé il s'agira de développer des « modèles modifiés » caractérisés par

²⁰⁵ Ce type de configuration est développé dans la proposition n°3.

une présence de « VOUS » incorporé dans le « NOUS ». Après avoir présenté les trois modèles possibles pour les EGS, ils seront comparés pour justifier leur qualification finale.

Tout d'abord, il convient de rappeler que, de manière générale, lorsqu'un citoyen prend la parole pour défendre une idée, faire une demande, ou évoquer une réflexion, il recherche consciemment ou non à ce que sa position soit reconnue, dans un contexte pluraliste. En effet, les participants aux EGS ne constituaient pas une assemblée homogène. En fonction de l'ouverture des décisions aux positions les plus marginales, les positions les plus extrêmes sont, ou ne sont pas, intégrées à la phase décisionnelle. C'est pourquoi couramment les interlocuteurs recherchent l'adhésion à une majorité. D'un autre côté, le véritable rôle de l'élu consiste à percevoir les dispositions inclusives et à se positionner en estimant l'intérêt de regrouper un maximum d'acteurs. La finesse de lecture des situations par l'élu est une de ses qualités indéniables pour relater l'approbation d'une majorité en tant qu'intérêt général. Voici la présentation des trois modèles configurationnels susceptibles de s'exprimer lors des EGS :

Encadré 9 : Présentation des trois modèles d'analyses

Théoriquement, le modèle 1 est le plus propice pour analyser une démocratie participative de type habermassien. Ainsi, ceux qui forment une majorité numérique tentent d'imposer le modèle n°1. Lorsque le « VOUS » devient numériquement majoritaire il tente de devenir un « NOUS » autonome et légitime.

Dans le modèle 1 vu par le « JE » de l'élu, les interactions se réalisent à travers les pronoms « TU » et « VOUS ». « TU » en tant que pronom de proximité rappelle les liens forts existant entre le « JE » et le « NOUS ». L'usage du « VOUS », extérieur au « NOUS », permet de situer l'interaction entre le pôle « NOUS » et le pôle « EUX ». Les pronoms sont ainsi emboîtés à la manière des poupées gigognes en passant des liens forts aux liens faibles. De plus, si le « VOUS » est majoritaire – en termes de nombre d'acteurs – le modèle débouche sur une décision consensuelle. Il revient à l'élu de cristalliser des configurations spécifiques, pour éviter que le « EUX » ne prenne le monopole de la décision²⁰⁶. Le modèle remet en question la légitimité de

²⁰⁶ Dans le cadre du modèle 1, les acteurs qui prennent la parole sont ceux qui reflètent souvent les plus convaincus et constituent un « NOUS » plus ou moins formalisé. Ce modèle tente de renverser le pouvoir, comme l'indique Elias & Scotson (1965) lorsqu'il évoque la situation des nouveaux venus, en comparaison avec le groupe des « NOUS » installés (dans notre dispositif, les organisateurs). A l'inverse, les moins loquaces sont partie prenante d'un « EUX » éloigné, c'est-à-dire d'un « autrui » formé d'acteurs moins participants. La répartition pronomiale du modèle 1 se construit par emboîtement de positions plus ou moins fortes de sorte que les relations les plus fortes soient centrales. Les liens forts, qui correspondent à une alliance solide, se

l' élu à prendre la décision, c'est-à-dire être le garant de l'intérêt général. Sa capacité à gouverner est questionné. Dans le modèle 1 enfin, « vous autre » renvoie à une interaction avec l'assemblée et attribue le « EUX » à ceux qui n'en prennent pas part. Le public est à une distance intermédiaire entre l'intériorité du « NOUS » et l'extériorité du « EUX ».

Dans le modèle 2, le « JE » qui correspond à la position de l' élu peut être proche d'un « VOUS » intégré. Celui-ci découle de la formation d'une majorité à partir d'acteurs *a priori* externe au réseau mobilisé. Dans le modèle 1, le « VOUS » peut conserver ses caractéristiques externes lorsqu'il prend la forme externe dans les énonciations telles que : « Nous pensons que vous n'avez pas raison ». Dans le modèle 2 par contre, le « NOUS » correspond à l'addition du « JE » ainsi que d'autres personnes aux positions proches, c'est-à-dire des « TU » aux liens forts ou des « VOUS » intégrés – par exemple dans des formulations signifiant : « vous avez raison » sous entendant : « Je suis de la même position que vous et simultanément, « VOUS » êtes des nôtres »- . Le « JE » parle au nom du « NOUS ». Il s'opère une intégration du « VOUS » dans le « NOUS » focalisé sur le « JE » de l' élu. Le « VOUS » représente un échantillon de Strasbourgeois concentré dans l'assemblée. Ici, le « JE » parle au nom des « NOUS ».

Le modèle 3 situe le « VOUS » comme un intermédiaire du « NOUS » et du « EUX ». De façon interactive avec le « NOUS », le « VOUS » se détache du « EUX » pour créer une instance liée au « NOUS ». Dans l'expression de l' élu disant « VOUS autre » en parlant de l'assemblée, il crée un groupe qui appartient au « NOUS » des EGS mais qui se distingue du « NOUS » des organisateurs ; Il se situe ainsi à une position ambivalente entre un « NOUS » et un « EUX. Le « JE » se fait le porte-parole du « NOUS » de l'assemblée nouvellement créée. Dans ce cadre, le « NOUS » de l'assemblée représente l'identité des EGS.

Pour mieux distinguer les 3 modèles, il est possible de les comparer à travers les aspects quantitatifs et qualitatifs. En effet, le modèle 1 est guidé par les aspects quantitatifs puisque pour que le « JE » soit fort, il faut qu'il tisse des liens forts avec la majorité des acteurs. C'est le principe de majorité qui permet de former le « NOUS » légitime, focalisé sur un « JE » pluriel (ceux des « VOUS » perçus par l' élu). Le modèle 2 peut théoriquement être quantitatif, si l'adjoint au sport synthétise l'avis des participants comme des épiphénomènes des groupes formant la population strasbourgeoise. Mais le

présentent comme centraux dans le modèle 1 qui s'applique aux interlocuteurs quantitativement légitimés dans le débat. Il convient de préciser que ces acteurs sont légitimes parce qu'ils sont le support d'une reconnaissance publique suffisamment forte pour constituer un « NOUS » dans la distribution pronomiale. S'ils sont numériquement réduits, ces collectifs peuvent ne former que des mini-publics au sens de Fung (2003).

jugement quantitatif reste difficile. La synthèse est davantage déterminée par l'influence d'acteurs forts qui exercent des pressions sur l' élu. Il y a ainsi plus de chances que l'avis de l' élu aboutisse à une décision que celui d'une personne lambda qui ne constitue pas de prime abord un « intérêt général local » tel que le définit Rangeon (2005). Deux dynamiques se croisent : la première est issue de l' élu et vise à survalider des positions initiales ; la seconde, provenant des participants, tente à l'inverse de faire entendre leur voix en influençant la position de l' élu pour que la décision satisfasse l'interlocution à l'initiative de la manœuvre d'influence. Le modèle 3 ne fait pas intervenir de critère quantitatif. Il forme un « NOUS » afin d'en garantir une meilleure qualité relative au dispositif des EGS.

Selon le positionnement social initial, le dispositif induit des rôles sociaux différents. L'introduction d'un « VOUS » apparaît indispensable dans le cadre d'une euphémisation des violences, dans le cadre d'une civilisation des mœurs. Cette possibilité est issue du fait que l'usage d'un « VOUS » crée un lien avec les « Outsiders » du groupe. Le « VOUS » joue un rôle inclusif. Concrètement, il peut relever de discours tels que : « vous autres, vous êtes ainsi... » (modèle 3). Le « VOUS » se rapproche alors plus d'une extériorité du « NOUS ». L'amalgame « VOUS/EUX » peut ainsi se faire lorsque ce qui relève du « VOUS » constitue ce qui n'est pas « NOUS ».

Le « VOUS » et le « NOUS » se distinguent uniquement par le rapport direct/indirect entretenu avec le « JE » situé sur le nœud central du maillage social. Ainsi le lien « JE/NOUS » est direct, celui de « JE/VOUS » peut être direct (VOUS cordial) ou indirect (VOUS pluriel). Le questionnement sur le « EUX » interroge le point d'approche des enchevêtrements.

Le modèle théorique proposé a l'avantage de décrire à l'instant « t », la configuration en jeu dans la scène sociale. A tout moment, lorsque le groupe évolue, le modèle pronominal permet de voir s'il s'agit d'un « NOUS » commun dans la réunion, d'un « VOUS » générique marquant une frontière, d'un « JE » constituant une partie d'un ensemble plus global (le « NOUS »), etc. Dans le cas des EGS, l'acteur prédominant était l' élu en charge des sports. De ce fait, le dispositif était teinté de la vision de l' élu en charge des sports. Celui-ci, de par sa position forte (possibilité de prendre la parole à tout moment, utilisation d'un micro fixe, fonction d'arbitrage des discours, etc.) permettait de donner corps à certaines configurations formant des groupes où il était, de façon variable, inclus ou exclus. Sa capacité à fédérer, recherchée à tout instant par son rôle de représentant, justifie une modification de modèle basée sur un « JE » fort centralisateur.

La caution universitaire a favorisé l'expression du « VOUS » sans tendre directement vers un « EUX ». En effet, en s'intégrant au « VOUS », le laboratoire de recherche en sciences sociales du sport a montré l'exemple en cautionnant le lien « JE/VOUS » et en amenuisant simultanément les mises à distance du « JE ». Toutefois, le « EUX » perdure puisque dans les faits tous les Strasbourgeois n'étaient pas présents physiquement, mais tout de même intégrés par le biais de l'étude. La frontière entre présents et absents contribuait à la barrière entre le « NOUS » et le « EUX ».

D'autres travaux montrent qu'il est possible de faire appel à un « NOUS » à partir d'un « VOUS » en disant par exemple : « Vous le savez déjà », « Comme dit, vous pensez peut-être... » etc. Cette forme de vouvoiement est destinée à inclure le « VOUS » dans un groupe de « savants » auquel appartient le « JE » intérateur qui agit comme un point fixe.

Cette vision qui intègre le « VOUS » dans un « NOUS » constitue le schéma amendé des élus locaux. Dans ce cas, le réseau social permet de donner de la force à l'élu. Ainsi, plus le « VOUS » sera pluriel, plus le « NOUS représentatif » sera fort du fait de sa capacité à fédérer. Admettre ce schéma revient à proposer que le « JE » soit connecté avec le « NOUS ». Le « JE » est alors un épiphénomène du « NOUS » qui est censé intégrer les « NON-JE », c'est-à-dire les « VOUS ». Or, dans une quête de reconnaissance, l'élu local préfère garantir sa légitimité en évitant d'intégrer les « NON-JE » au même titre que le « JE ».

Par ailleurs, lorsque l'élu tend à faire passer le message : « Nous ne sommes pas d'accord avec vous », il s'agit d'une reconnaissance d'un groupe de « NOUS », qui exclut ensemble une position extérieure « VOUS autres ». Les « EUX » restent extérieurs au « NOUS ». Cette forme de « NOUS », peut se restreindre à l'usage d'un « ON » invitant les membres de l'assemblée à se situer autour du « NOUS » ou du « EUX ». Les membres de l'assemblée ont le choix de rejoindre le « NOUS » centré autour de l'élu d'un « EUX » extérieur au soutien de l'élu.

Dans le cas où l'élu dit : « « VOUS » avez la parole », cela relate également un groupe *a priori* extérieur. A l'inverse lorsque le message consiste à dire « « VOUS » avez raison », il s'agit d'un « VOUS » inclusif au groupe du « NOUS ».

Afin d'observer l'effectivité des modèles une application est proposée au regard de nos observations. De plus l'expérience tiendra également compte des analyses des chercheurs qui ont traité cet objet, c'est-à-dire autour de la question des dispositifs participatifs en France. Il apparaîtra qu'entre autres, l'instrumentalisation des débats et l'asymétrie entre les participants peuvent être effectifs dans différents dispositifs.

La volonté de chercher à inclure les participants dans un « NOUS » unanime peut conduire à entrevoir les participants comme des usagers partie-prenantes. Il est possible de considérer le citoyen stratège non pas uniquement comme un acteur potentiel du jeu politique local, mais comme un usager, un consommateur qu'il s'agit de satisfaire (Thomas, 2003, p. 155). De ce fait, la prise en compte de son avis devient primordiale. Selon un autre point de vue, le devoir de participation peut être interprété comme la mise en œuvre d'une « bonne » citoyenneté. A l'inverse, sa désaffection peut se traduire comme de l'égoïsme et peut être stigmatisée du fait de son désintérêt pour la ville.

Par ailleurs, si en concevant que les participants cherchent à s'inscrire dans des « NOUS », fort est alors de penser que, au regard du nombre réduit de prises de parole, leur vigilance est accrue (tout comme le précise Gaxie (2007) pour les questions dont ils perçoivent ou croient percevoir les conséquences sur leur situation personnelle dans la vie de tous les jours.

A la manière de Catherine Pauchet (1982) qui étudie la prise de parole au sein d'un conseil d'UER, notre analyse peut également soulever le rôle de « maître de séance » de l'élu, « *qui se donne le droit d'intervenir à tout propos, même brièvement, pour affirmer sa présence* », pour être partie prenante de chaque décision » (Pauchet, 1982, p. 278). Ce serait une façon de stabiliser les modèles 2 et 3 et éviter tout glissement dans le modèle 1. Ce glissement serait équivalent à celui qu'observe Jürgen Habermas dans son ouvrage sur l'espace public ; il y qualifie le processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'Etat. Pour autant, le processus d'appropriation peut s'avérer complexe. En effet, la dynamique de reproduction des modèles 2 et 3 rejoint le constat de Honta (Honta (2010) sur le mode de fabrication polycentrique des politiques publiques : « *aucun acteur (n'a) véritablement le monopole de la définition et du traitement des problèmes publics. Dès lors, si l'action gagne en flexibilité, elle devient dans le même temps complexe et fragmentée* » (Honta, 2010). Un des points communs serait la nature des participants.

Notre posture de départ est avant tout capacitaire. Elle exclut le point de vue d'Olivier Thomas qui soutient que « *du fait de l'incompétence qui le caractérise, le citoyen « de base » est voué à être exclu du débat, et donc de la prise de décisions. La principale limite de la démocratie comme idéal participatif réside donc dans l'inaptitude fréquente de la population sollicitée à produire une opinion, voire à seulement appréhender un domaine de préoccupations données.* » (Thomas, 2003, p. 149).

Dès lors que l'élu souhaite imposer le modèle 1 avec le « JE » représentant l'élu, cela rappelle systématiquement la volonté de l'élu de rester attaché à son pouvoir. Loïc Blondiaux (2008) entrevoit ce processus comme le fait que souvent, par peur de perdre leurs prérogatives, les élus utilisent la

démarche de démocratie participative comme une caution marketing. Cela revient à considérer les participants comme des « idiots politiques » (Blondiaux, 2008, p. 34) incapables de mener une action collective. Ce processus est une fausse réponse car en imposant le modèle 1, il existe un risque que la majorité numérique du « NOUS » (c'est-à-dire du « VOUS » selon le référentiel centré sur le « JE » de l'élu) prenne le dessus sur le « JE » de l'élu et que celui-ci perde tout contrôle du consensus en train de se faire. Il convient de noter que c'est à travers la capacité réflexive des citoyens que Berlorgey (2006) rappelle que l'expertise citoyenne est plus grande que ne l'imaginent souvent les décideurs .

Certains travaux critiques ne perçoivent pas la formation de configuration pronominale, si bien qu'Olivier Thomas (2003, p. 146) revendique « *l'incapacité du citoyen « de base » d'appréhender et de résoudre des problèmes publics complexes* » Dans le cadre des EGS réalisés en vue d'élaborer une politique sportive, le niveau de technicité permettait aux citoyens-ordinaires de suivre l'intégralité des débats.

Une concordance entre les intérêts des participants et ceux de l'élu doit exister pour former un « NOUS ». De manière générale, si ce n'est pas le cas, par exemple sur des positions extrêmes, ou particulières, le citoyen s'inscrit dans un positionnement périphérique (Bertheleu & Neveu, 2006). A l'inverse, si le débat valide une position forte dans le sens de l'élu, les critiques peuvent apparaître aussi bien pour décrier un clientélisme que pour percevoir des « habitants-professionnels » qui seraient là pour biaiser le regard général des habitants dans leur totalité. Loncle et Rouyen (2004) observent, quant à elle que sans dimension collectives les attendus de l'empowerment peuvent difficilement être déployés (Thomas, 2003, p.146). Les acteurs du pouvoir le sont s'ils s'inscrivent dans un réseau, et qu'ils forment un « NOUS » dans les modélisations présentées. L'empowerment serait ainsi lié à la capacité d'infléchir une décision et cela se passe par la construction d'un « NOUS », gage d'un *intérêt général local* (Rangeon, 2005).

La recherche du consensus « JE/VOUS » domine dans le modèle 2. La création d'un « NOUS » domine dans le modèle 3. Ainsi, notre cas d'étude rejoint l'hypothèse de Savidan (2008) selon laquelle les principaux dispositifs participatifs ne permettent pas l'expression politique des conflits structurant les sociétés démocratiques contemporaines parce qu'ils tendent à toujours réduire la diversité dont ces conflits se nourrissent » (Savidan, 2008, p. 183). La peur du conflit, qui se traduit par la tentative d'inclusion des « EUX » au « NOUS », conduit bien à refuser le dialogue et donc la construction de points de vue (Taddéi, 2002/4). Dans quelle mesure cette démocratie participative ne vise-t-elle pas au contraire à canaliser sinon éradiquer ces conflits ? En tenant compte du modèle 2, le « EUX » est toujours existant et en rapport conflictuel avec le « NOUS ». Il s'agit d'une part intrinsèque à la démocratie occidentale où tous ne sont pas d'accord avec le consensus du moment (Taddéi, 2002/4).

Les auteurs soulignent trois sources de conflits : l'usage « d'opinions déraisonnables », les points de vue intangibles par la discussion et les points de vue trop extrémistes.

En clair, le modèle de référence illustre l'imbrication des pronoms « JE », « NOUS » et « EUX » (Elias, 1981). Il est constitué d'un jeu d'opposition entre une unité commune (JE/NOUS) et une autre extérieure (EUX). Elle se base initialement sur l'opposition d'un groupe d'établis et un groupe d'arrivistes qui ne partagent pas les codes permettant de s'intégrer directement au « NOUS ». Rien ne permet pour autant de comprendre le passage du « EUX » au « NOUS ». Le pronom « VOUS » relate cette possibilité, dans l'interaction. Dans une transposition au cadre politique, rien n'informe non plus sur la possibilité de créer un « NOUS » majoritaire.

Sur la base des observations il ressort un modèle des Etats Généraux du Sport. Celui-ci reste globalement binaire entre un « SOI = NOUS » et « le reste du monde ». Ce modèle relate la proximité recherchée entre les preneurs de parole et la logique consensuelle des débats. A part quelques exceptions, la volonté majoritaire des interlocuteurs consiste à s'inscrire dans un maillage tenant compte du réseau social. Alors que « JE » et « NOUS » se confondent dans un modèle binaire, belliqueux car oppositionnel à un « EUX », s'y agrègent des passerelles intergroupales à l'aide des pronoms « TU » et « VOUS » pour atteindre des positions plus consensuelles. Ces ponts ne sont pas directement évoqués par la théorie de Elias (1981) qui se concentre davantage sur les pronoms de « ILS » ou « ELLES » qui, d'après lui, sont inéluctablement liés aux « JE » et au « TU » (Elias, 1981). Toutefois, « ILS et ELLES » restent dans un rapport à autrui et suggèrent une différenciation notable avec le « NOUS » qui se retrouve déjà via le « EUX ». D'après Elias (1981) :

« Le « je », pronom de la première personne du singulier, dévoile également le caractère de l'énoncé global : il définit les positions spécifiques qu'occupent les personnes qui communiquent, et leurs relations réciproques. C'est un outil qui permet de s'orienter dans de tels groupes, qu'ils soient présents ou pas, que l'on dise « je » en parlant de soi devant d'autres, ou pour soi-même, en pensée ; il sous-entend qu'on intègre autrui ainsi que les autres positions du réseau relationnel auquel se rapportent les pronoms personnels. Répétons-le : il n'existe pas de « je » sans « tu », de « il » ou de « elle » sans « nous », « vous », « ils » et « elles ». On voit combien il est trompeur d'utiliser des concepts comme le « je » et « l'égo » indépendamment des autres positions du réseau relationnel auquel renvoient tous les pronoms personnels » (Elias, 1981, p. 149).

Finalement la formation des groupes fictifs (c'est-à-dire en jeu lors d'une phase de délibération) est liée à la représentation que se font les acteurs d'un débat public. Le phénomène Nimby²²⁵ montre une conception conflictuelle. Elle peut cependant prendre des formes plus consensuelles comme les logiques partenariales utilisées par certains participants.

Plus que les travaux portant sur la présentation de soi (Goffman, 1973), à l'instar de ses travaux sur « le maintien de la face », il est possible de rappeler la signification des interactions, notamment les fonctions du langage qui semblent intéressantes pour l'analyse des EGS. C'est dans ce sens que peuvent être convoqués les travaux de Jakobson (1963) qui présente six fonctions au langage : expressive, cognitive, poétique, métalinguistique, référentielle, phatique.

Par ailleurs, les travaux sur la communication débouchent sur deux types d'objectifs :

- faire passer un contenu, par exemple survalider des projets,
- définir la relation entre les interlocuteurs.

La possibilité d'une « créativité pragmatique » ne transparait dans aucun de ces deux modèles. Nous constatons aussi la place accordée à la symétrie dans les relations entre les interlocuteurs (Marc & Picard, 1984).

1.2. L'usage de l'expertise citoyenne dans la formulation d'une politique sportive

A partir des théories de l'action publique appliquées au sport abordées par Haschar-Noé (2004a, 2004b, 2007) et Honta (2003, 2007, 2008; Honta & Haschar-Noé, 2011), et ceux d'autres chercheurs qui approfondissent les notions issues des politiques publiques du sport – telles que la rationalisation et la construction identitaire -, notre angle d'entrée consiste à interroger les formes de savoirs spécifiques des citoyens et les possibles transferts dans des milieux politiques et/ou politisés (selon le degré d'instrumentalisation du dispositif).

Par ailleurs, Lefébure (2007) soutient que *« parce qu'ils jouent leurs « rôles », il est peu probable que les élus modifient leur point de vue au cours d'un débat : ces derniers le voient plutôt comme une*

²²⁵ Nimby étant un acronyme de « Not in my back Yard » traduit par « pas dans mon jardin/ma cours ». C'est une expression relatant des groupements de citoyens s'associant pour défendre des intérêts, souvent de voisinage à l'encontre de projets urbains introduisant des pollutions refusées par ceux qui en seront victimes. Ceux-ci acceptent en principe le projet mais pas à proximité de leur lieu de résidence (Trom, 1999).

occasion supplémentaire de défendre une prise de position qui préexistait au débat et ressort intacte de « l'épreuve de la décision » »²²⁹.

De manière globale, les travaux de recherche ainsi que les autres supports de communication (internet, presse écrite) évoquent plus aisément la figure de « l'expert citoyen » ou du « citoyen expert » que le cadre plus général « d'expertise citoyenne » qui suggère une spécificité de « savoirs » et de « savoirs faire » possédés par l'ensemble des citoyens. Ce constat témoigne là encore que l'expertise citoyenne se situe entre le « savoir et le « pouvoir » et non entre la démocratie représentative et la démocratie participative. La légitimité de l'expertise citoyenne découle de la qualité des savoirs mobilisés et de la capacité à les faire entendre. Parmi eux se situe le sens commun, le savoir professionnel diffus, les savoirs issus de l'autoformation, le savoir par procuration et le savoir d'usage. L'expertise citoyenne se retrouve aussi bien en démocratie représentative que participative. Les différences d'expertises citoyennes dépendent ainsi du rapport savoir/pouvoir des acteurs qui s'en revendiquent, ou qui sont reconnus comme tel.

2. Les effets de l'expertise citoyenne sur l'action publique locale

2.1. La subjectivation de l'action publique

Certaines recherches en sciences sociales développent la notion de « subjectivation de l'action publique » (Delmas, 2011b; Fraser, 2005)²³⁰. Cette posture théorique tend à établir des passerelles entre la rationalité de l'action publique et l'apport des ressentis et des demandes en provenance des citoyens-experts. Ces recherches accompagnent la diversification des expertises et constituent une approche néolibérale de la décision publique. Selon les défenseurs de cette approche, la qualité de la décision finale est susceptible d'être meilleure si le travail mené antérieurement s'avère pluriel (diversité des arguments, confrontations idéologiques, exemples concrets, etc.).

²²⁹ Il est possible de rappeler une différence entre les avis des « profanes » caractérisés par une spontanéité jugée irrationnelle comparable à un temps de « brainstorming » d'idées, de ressentis et le positionnement de certains acteurs intervenant avec des prises de parole préparées qui les rendent plus avertis et plus stables.

²³⁰ Sur le sujet de la subjectivation de l'action publique cf. Delmas (2011b), "La reconnaissance de l'expérience individuelle s'inscrit ainsi dans celle d'une "culture psychologique de masse", favorisant le recours à des catégories de perception psychologisantes et au langage de la souffrance psychique pour qualifier les problèmes de la société contemporaine" (Cantelli, Jacob, Genard, & de Visscher, 2006; Fassin, 2004).

Puisque face à des constats équivalents les positionnements citoyens peuvent être divers, le recours au principe majoritaire reste la règle. Par ailleurs, malgré la diversité des points de vue possibles il est nécessaire de rappeler que chaque citoyen esquisse lui-même une hiérarchisation des points jugés prioritaires. Toutefois, cela ne remet pas en question le fait que la restriction du nombre d'expertises amoindrit de ce fait la qualité consensuelle et potentielle des décisions.

Finalement, ce type d'arguments prône en faveur de la subjectivité des décisions (par un processus de démocratisation) plus qu'une contribution à la rationalisation de l'action publique.

2.2. Quels liens entretiennent la rationalisation et la démocratisation ?

Dans l'imaginaire collectif, la démocratisation signifie une ouverture étendue à une multiplicité d'acteurs pour décider. Une réflexion peut être menée sur le lien entre démocratisation et rationalisation de l'action publique. La rationalisation est entendue comme la décision fondée sur la raison (faculté de juger) sans tenir compte du paramètre de représentativité.

Selon les définitions²³¹, la raison intègre des dimensions d'intelligence (synonyme de bon sens, de discernement, de jugement et de sagesse) ou des dimensions plus scientifiques intégrant la logique de la déduction (preuve, démonstration, raisonnement). Un sujet jugé rationnel est perçu comme celui qui a une capacité à se positionner de façon « juste » en s'appuyant sur une synthèse d'arguments. Lorsque la capacité de l'expertise citoyenne à participer à la rationalisation de l'action publique locale est questionnée, il s'agit d'une manière d'alimenter le débat entre les formes de démocratisation et de rationalisation (Lascoumes, 2002; Morales, 2011; Weber, 1989).

²³¹ Issues de divers dictionnaires en ligne sur la définition du processus de rationalisation.

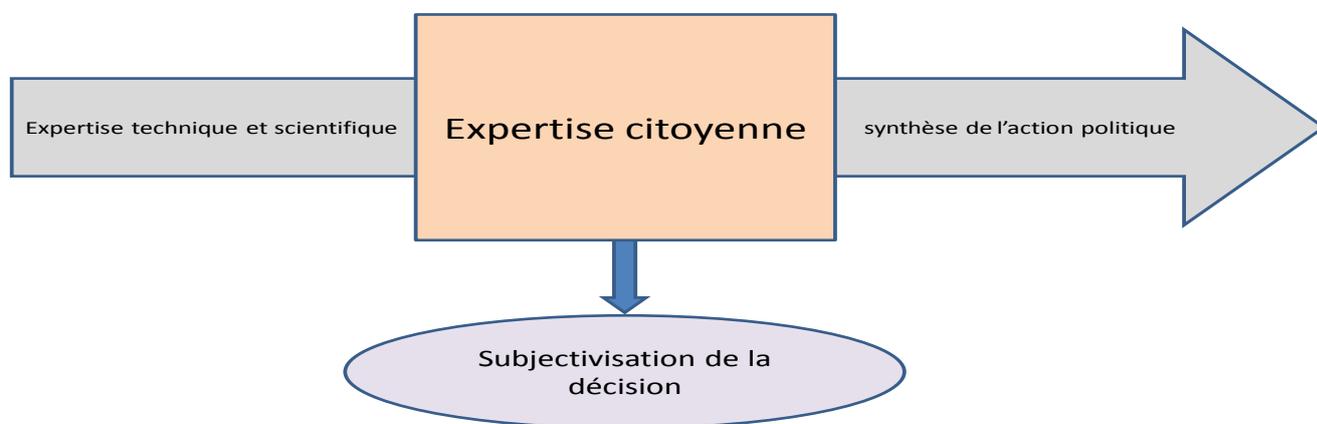


Figure 10. L'expertise citoyenne et le processus de subjectivisation de l'action publique

Ce schéma permet de considérer l'expertise citoyenne au cours de la construction de l'action publique et non pas seulement au début du projet comme le prônent certains travaux scientifiques. Pour élaborer cet état de fait, une référence est établie envers le cadrage théorique des EGS qui met en exergue le recours à une synthèse des différentes expertises pour établir la nouvelle politique sportive municipale.

Dans le cadre d'une analyse des dispositifs participatifs, Birck (2010) évoque une « élite de citoyens » dans les conseils délibératifs²³³. Il pense que les trois objectifs majeurs des instances participatives consistent à faire passer des idées, à créer du lien social et de bénéficier d'un nouveau savoir issu d'une expertise citoyenne²³⁴. L'activation des liens sociaux facilite la reconnaissance de la qualité d'expert dans un secteur donné. De plus, Birck constate une double opportunité pour que les participants puissent se « positionner politiquement » et pour « inciter à la participation », notamment dans le cadre d'une instrumentalisation publique (Le Galès, 1995).

De façon schématique, un nouveau paramètre est introduit parmi les objectifs des dispositifs participatifs présenté par Birck (2010). Ainsi, à la création du lien social et aux bénéfices d'une expertise citoyenne s'additionnent les bénéfices politiques (aussi bien d'éducation à la citoyenneté que d'une formation d'une majorité en vue des futurs scrutins).

²³³ L'analyse critique portant sur la thèse du Dr. Birck sera pertinente.

²³⁴ Dans notre définition de l'expertise citoyenne un lien entre les citoyens-experts et des formes spécifiques de capital social peut être élaborée.

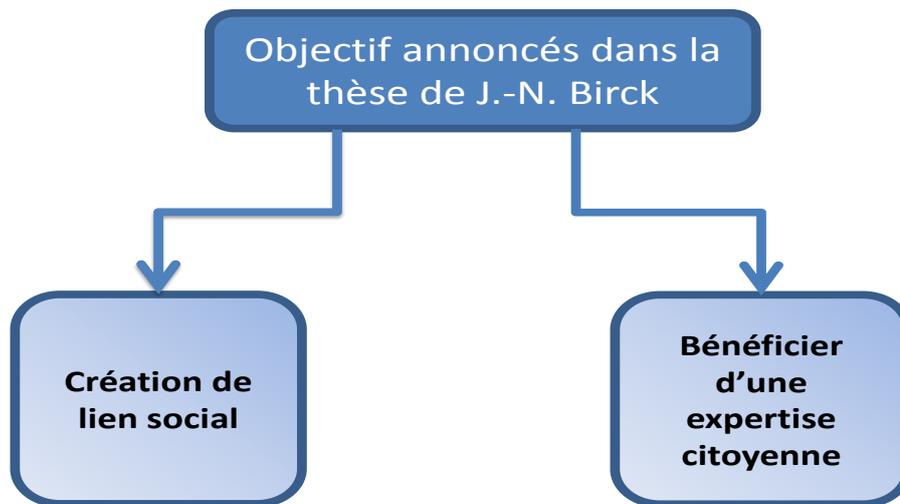


Figure 11. Schéma d'objectifs de dispositifs participatifs : source : thèse de J.-N. Birck

Dans le chapitre 3, seront abordées les différentes formes de savoir incorporés et utilisés par les citoyens.

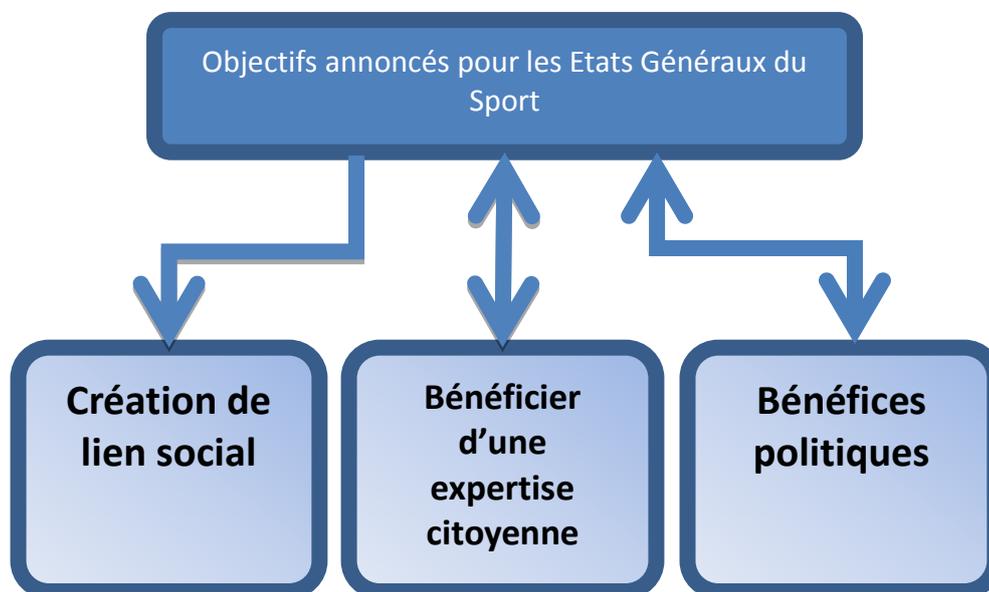


Figure 12. Objectifs et effets des EGS

Le schéma proposé indique les trois types d'effets possibles : de manière descendante les EGS créent du lien social, et de manière ascendante ils permettent de bénéficier d'une expertise citoyenne ainsi que d'autres effets politiques non attendus (formation d'une majorité, éducation à la citoyenneté, survalidation de décisions, etc.).

A ce stade du questionnement, de nouvelles interrogations émergent. Parmi elles, on peut se demander comment s'élabore un « capital social » et quels effets il produit, de même que le lien entre les bénéfices politiques et le « capital social ».

Plus généralement il est possible de questionner la reconnaissance d'une expertise citoyenne et de voir si elle ne permet pas de mettre en exergue les bénéfices politiques de l'inclusion citoyenne ? Par ailleurs, à l'échelle du sport local, la moindre institutionnalisation du milieu sportif²³⁶ que dans d'autres milieux ne restreindrait-elle pas l'expertise citoyenne ? Sans qu'il ne soit forcément question d'expertise citoyenne, les caractéristiques du milieu sportif ne faciliteraient-elles pas l'émergence du réseau social auprès des participants ? Enfin, est-ce qu'il existe une frontière stabilisée de l'expertise citoyenne dans le champ sportif ? Et quelles sont les caractéristiques de l'espace sportif local ? Pour ce faire, les capacités et compétences nécessaires à la reconnaissance d'une expertise citoyenne du sport local seront questionnées.

III. Ouvrir la boîte noire de la démocratie participative : de l'expertise citoyenne à la notion d'engagement réflexif

Dans le cadre de la problématique, trois points forts seront dégagés et feront l'objet d'un traitement spécifique dans les hypothèses/propositions respectives. Ainsi, chaque proposition issue d'une méthodologie inductive questionne un focus problématisé des 3 parties de la problématique. Après avoir pensé la nouvelle *catégorie de pratique* – l'expertise citoyenne –, la légitimité du dispositif sera abordée, à travers sa double compétence d'instrumentalisation et de création de lien social, pour, *in fine*, nous attacher à analyser l'engagement réflexif des acteurs dans le dispositif ; celui-ci fait l'objet d'un appel à un traitement par les pronoms personnels.

²³⁶ Il s'agit là de la prise en compte des bénévoles qui participent au fonctionnement du mouvement sportif sans forcément s'inscrire dans le processus de rationalisation tel qu'il est entendu dans d'autres secteurs.

1. L'expertise citoyenne comme nouvelle catégorie de pratique

1.1. Une évolution des acteurs traditionnels

1.1.1. Nature des liens sociaux entre les divers acteurs des EGS

En observant les EGS, la focale sera positionnée sur les différences existantes dans le traitement des informations. Un filtre politique pourrait ainsi distinguer les propos « recevables » des « non recevables » (Berger, 2008). Cette opposition a le mérite de mettre en avant une certaine crédulité des foules dont les propos pourraient être irrecevables.

De prime abord, le dispositif affiche accorder autant d'importance en termes de savoirs à chacun des interlocuteurs en passant outre les caractéristiques sociales du public. Le dispositif se base ainsi sur le principe supposé égalitaire propre aux fondements de la citoyenneté. Les effets liés à la reconnaissance explicite des différentes sources d'informations qui conduirait à engendrer des inégalités entre les types d'acteurs seront évalués. Les nouveaux acteurs de l'action publique seront analysés à travers la nature des liens qui les unissent entre eux, qu'elle soit autonome (directe) ou hétéronome (par le biais d'un réseau sous-jacent). De plus, c'est à travers le prisme de la notion d'expertise citoyenne que l'enchevêtrement temporaire des divers rôles sociaux en démocratie participative locale sera investigué.

Par ailleurs, un lien tendra à être esquissé entre ceux qui entretiennent un « lien faible » (Granovetter, 1973) avec les élus et la possibilité d'utiliser le dispositif comme un tremplin aboutissant à un renforcement du capital social. De façon plus formalisée, l'analyse se consacrera autour des acteurs ayant préalablement démontré des liens réticulaires forts avec les élus du mandat précédent et la capacité à fournir une expertise fiable. Ceux-là proposent des pistes nouvelles visant à intégrer de nouveaux partenaires potentiels dans le but de (re)valoriser la nature des liens entre ces quelques acteurs (re)connus et les élus locaux en charge des sports. L'analyse des positions de force serviront à mettre en avant la place du « citoyen-expert ». De cette manière il sera plus aisé de comprendre les évolutions de la démocratie au niveau local. Une attention particulière sera dressée pour voir si ces évolutions visent plus généralement à intégrer la société civile dans la construction de la décision politique ou à contribuer à élaborer un « processus » de prise de décision, ou enfin si elles servent à survalider les décisions déjà prises. Enfin, un moment sera consacré à observer la nature des liens sociaux en tenant systématiquement compte de la différenciation des liens sociaux forts et de liens sociaux faibles proposée par Granovetter (1973). Finalement, la caractérisation de la

nature des liens sociaux permettra de mobiliser des éléments susceptibles de déterminer la circonscription d'une expertise citoyenne.

1.1.2. La légitimité interrogée des différents groupes d'acteurs

Face à la crise de la démocratie représentative évoquée dans la littérature (Barbet, 2007; L. Blondiaux, 2008c; Damay & Schaut, 2007) ou en relatant la centralisation de l'attention sur la figure du citoyen, il est courant d'évoquer le développement de la démocratie participative. Dans l'approche des citoyens, il paraît ambitieux de postuler en faveur de leurs compétences tant la place de l'expertise scientifique et technique semble hégémonique dans le champ de l'expertise. Pour autant, cette centration sur l'expertise citoyenne permet d'étudier la réception des expérimentations politiques élaborées devant un « public amateur », ou d'un « mini-public » au sens de Fung (2003).

Dans le secteur médical, cela renvoie au rôle qu'ont joué les entreprises pharmaceutiques dans la contestation de la stratégie vaccinale contre la grippe H1N1²³⁹. Dans notre cas, le degré d'influence des experts semble également dépendre des échelles d'application et de la nature des échanges. Mais dans le domaine des pratiques physiques, les critiques de légitimité s'avèrent plus rares que dans des domaines plus spécialisés. Lorsqu'elles existent, il s'agit d'une infime partie des connaissances mobilisées. Les critiques peuvent théoriquement enrichir les débats sur des thématiques innovantes ou récurrentes du milieu sportif. Cependant, à titre d'exemple, les citoyens peuvent être soumis à un débat général sur le dopage en tenant compte de son cadre juridique et technique français. En effet, dans le cadre d'un débat sur le dopage, la présence de juristes et de médecins est conseillée de par le degré de complexité de la thématique. Les seuls savoirs citoyens ne peuvent aller bien au-delà de la morale collective. Cet exemple montre l'existence de thématiques techniques dans le cadre sportif. Toutefois, celles-ci sont moindres dans la gestion quotidienne des politiques sportives. Ainsi, peu d'éléments permettent de démontrer un lien entre la reconnaissance d'une autorité informelle (partagée dans le milieu local) et la conformité avec les normes juridiques des propos tenus par chaque citoyen pour débattre de certains sujets. En effet, la majorité des thèmes traités dans le cadre d'une politique sportive sont à la portée des citoyens. Les conséquences liées à l'impossibilité de réunir tous les Strasbourgeois seront également entrevues. Pour autant, il n'est pas impossible que malgré l'ouverture affichée des dispositifs, ce soient prioritairement les

²³⁹ Dans la période de diffusion du virus H1N1 et du fait de troubles secondaires chez les personnes vaccinées, les organismes pharmaceutiques se sont regroupés et ont entrepris une lutte collective, une véritable campagne anti-vaccination à une échelle infra-étatique où le pouvoir légitime était absent.

contributions des « acteurs intermédiaires »(Hassenteufel, 2011)²⁴⁰ qui étaient attendues. Il reste encore à voir si la légitimité anticipée des interlocuteurs influence le produit des concertations.

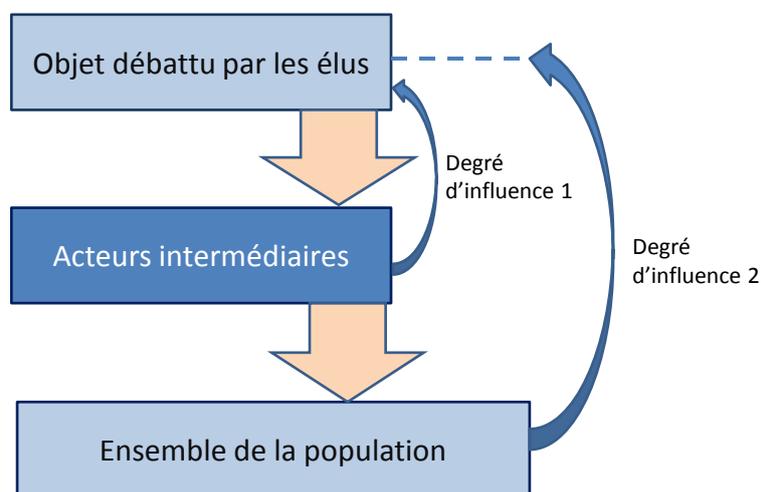


Figure 13 : Intégration du groupe des « intermédiaires » de l'action publique

Finalement, les enjeux intrinsèques d'une expertise citoyenne se situent autour de la notion de légitimité. Il s'agit de voir si l'individu *lambda* (quel qu'il soit) est capable (ou non) de faire avancer les débats portant sur les politiques sportives d'une ville (cf. degré d'influence 2). Plus généralement, cela pose la question de la participation directe à la chose publique. « Les enjeux de légitimité » sont à entendre comme un statut reconnu publiquement, c'est-à-dire comme un type de compétences engendrant l'acceptation publique de participer aux débats. Les questions de légitimité interrogent la place des expertises traditionnelles et celle des acteurs intermédiaires (cf. degré d'influence 1) qui se situe à mi-chemin entre les experts traditionnels et les experts citoyens. Les acteurs associatifs font partie des acteurs intermédiaires. Ainsi, l'expertise des acteurs intermédiaires peut en partie recouvrir l'expertise associative²⁴².

²⁴⁰ Dans ce manuscrit, il s'agit des « grands témoins », sollicités pour réaliser une intervention d'une quinzaine de minutes, pour donner un cadre aux débats.

²⁴² Le recouvrement n'est que partiel car les élus aux conseils de quartier font partie des acteurs intermédiaires mais ne sont pas forcément des acteurs associatifs. Ils peuvent découler d'un tirage au sort depuis la population dans son ensemble.

1.2. Une subsidiarité du pouvoir représentatif *versus* une expertise citoyenne subversive ?

1. 2.1. Une conservation du pouvoir par les élus locaux ?

Pour interroger les conditions de la démocratie participative au niveau local il convient de tenir compte de la volonté des élus de tendre vers un idéal démocratique en jouant avec ses conditions et ses limites. Le postulat consiste à afficher l'existence d'une base réticulaire de liens sociaux²⁴³ sur laquelle se base notre analyse afin de dévoiler quelques mécanismes cachés du rapport délégation/représentation. Godard (2007) observe que tout se passe comme si la démocratie représentative avait pris le dessus au sein même du débat public. Les effets de telles observations s'observent sur la circonscription des frontières de l'expertise citoyenne.

La conservation du pouvoir par les élus locaux constitue un frein à une participation souhaitée idéale par les élus. Il s'agit là du primat de la démocratie représentative, c'est-à-dire du primat des formes de délégation de pouvoir depuis l'Etat central mais également d'après une influence européenne et mondiale. Afin de ne pas se limiter à l'opposition démocratie représentative contre démocratie participative qui était souvent soulignées par des élus sceptiques, il est possible de ne pas rechercher les effets et les causes d'un idéal participatif mais d'étayer un questionnement portant sur la notion d'expertise citoyenne. En se situant dans l'interstice entre le « savoir » et le « pouvoir » (Foucault, 1975), la notion d'expertise citoyenne permet de réorienter l'angle d'approche par rapport à la démocratie participative.

Le questionnement consiste à savoir si l'expertise citoyenne ne constituerait pas la pierre angulaire de la démocratie participative. Notre approche « indirecte » de l'objet permet d'interroger davantage les effets et les causes de l'expertise citoyenne en démocratie participative (Parazelli & Latendresse, 2006) ce qui mettrait à distance les possibilités d'initier une recherche dogmatique²⁴⁵. Par ailleurs, l'état des recherches en sciences sociales témoigne d'un vide heuristique dans les travaux universitaires se focalisant expressément sur la notion d'expertise citoyenne²⁴⁶. De ce fait, une diversité de sources sera convoquée afin de relater au mieux les scènes sociales (Goffman, 1973) observées (de façon passive ou active)²⁴⁷. Les scènes sociales étant les « région antérieure » et les

²⁴³ Dès lors, la focale se tourne vers les pronoms personnels et leurs significations pour analyser l'engagement réflexif des acteurs lors des EGS.

²⁴⁵ Entendu comme la vérification locale d'une théorie préalablement déterminée.

²⁴⁶ Qu'il s'agisse des travaux consultés en français, anglais, ou espagnol et allemands, l'expertise citoyenne est rarement traitée en tant qu'objet d'étude en soi. Parmi les exceptions se situent les travaux de Corinne Delmas (2011a, 2011c), qui abordent la notion d'expertise.

²⁴⁷ Au sujet de la scène sociale, « l'acteur doit agir de façon à donner, intentionnellement ou non, une expression de lui-même, et les autres à leur tour doivent en retirer une certaine impression » (Bedin & Fournier, 2009, p. 173).

coulisses les « régions postérieures » selon Goffman (1973) Une attention toute particulière vise à rendre compte de l'état des relations entre la représentativité et une participation élargie inhérente à la notion d'expertise citoyenne.

1.2.2. Une hiérarchisation des expertises en rapport avec les échelles de l'action publique

Les questionnements sur les types d'expertises débouchent vers des comparaisons et des processus de hiérarchisation. Les 2 schémas ci-dessous montrent que le sens commun pourrait être amené à tomber dans le piège d'une correspondance entre la notion d'expertise citoyenne et l'expression publique d'un rassemblement de profanes. La notion d'évaluation, aussi insidieuse soit-elle, ne suffit pas pour faire l'amalgame entre ces deux notions. En effet, l'avis d'un rassemblement de profanes n'a pas la même légitimité qu'une expertise citoyenne marquée par une diversité de savoirs. La constance de l'évaluation des profanes ancrée dans des intérêts particuliers n'est pas la même que l'apport diversifié de l'expertise citoyenne qui sont des révélateurs d'intérêts plus généraux. Toutefois, ce n'est pas tant dans la différence de « savoir » promu par les citoyens qui évolue, mais plus la valeur accordée²⁴⁹ aux citoyens qui détermine la distinction entre un rassemblement de profanes et une expertise citoyenne. Par ailleurs, la nature de l'expertise citoyenne suggère une hiérarchisation des expertises de l'action publique. Ainsi, bien qu'elle ne soit pas systématiquement évaluative, elle n'est pas non plus entièrement analytique et/ou politique.

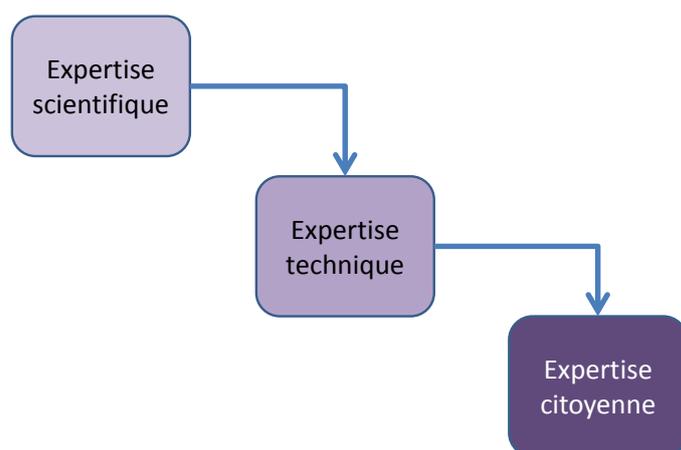


Figure 14: Hiérarchie théorisée des types d'expertise

²⁴⁹ La valeur accordée aux propos des citoyens détermine son degré d'empowerment si tant est qu'il existe.

Dans le sens commun il existe une correspondance entre l'échelle spatiale et les types d'expertises. L'expertise citoyenne se réaliserait prioritairement à l'échelle microsociale, l'expertise technique majoritairement au niveau mésosocial et l'expertise scientifique plutôt dans le cadre d'une contextualisation tenant compte des aspects macrosociétaux. Or, les experts-citoyens revendiquent leur participation aux autres échelles. Ces revendications initient des éléments conflictuels car la multiplication des expertises sur une même échelle diminue le poids de chacune des expertises.

Finalement, la notion « d'expertise citoyenne » est davantage entendue comme une catégorie de pratique (au sens de Brubaker (2001)) que d'une catégorie de pensée bien que les deux peuvent se rejoindre. En effet les agents publics participant à mettre en œuvre la démocratie participative à l'échelle locale perçoivent cette notion comme celle qui permet de poser un nom sur une réalité déjà existante. Elle a pour avantage de se déposséder d'une teneur politisée de la « démocratie participative » au profit d'un outil de gestion centrée sur l'administré. Au-delà de la dimension purement politique, l'apport citoyen constitue une nouvelle entrée paradigmatique pour aborder des questions de légitimité des dispositifs participatifs.

2. Des débats instrumentalisés par les organisateurs ?

2.1. L'usage du capital social²⁵⁰ dans les débats publics

L'un des défis des élus est d'anticiper les échanges afin que l'ensemble du public puisse suivre la conversation. Cette prise en compte anticipée est facilitée si les organisateurs connaissent les interlocuteurs et usent éventuellement du rapport d'autorité pour ajuster (écouter, traduire, compléter) des prises de parole du public mal construites. Cette expression reste proactive, incertaine et dynamique car le recadrage se réalise avant la fin de l'interlocution. Par ailleurs, il s'agit de tenir compte du capital social à l'instant $t = 0$ car l'effet d'autorité (par exemple) peut engendrer des coupures jugées « intempestives »²⁵¹. Or, il est difficile de connaître à l'avance les compétences optimales et utiles au débat puisque le programme politique n'était pas encore finalisé avant les réunions. Le processus de choix des personnes invitées (aux différentes phases observées) présentait un caractère incertain d'une part en ce qui concerne les caractéristiques des personnes et d'autre part dans leur nombre aux réunions. Cette incertitude tranche avec la mise à l'ordre du jour des

²⁵⁰ Nous le définissons comme un réseau social utile. Il est une forme de capital qui confère un pouvoir redoublé symboliquement.

²⁵¹ Terme employé par un responsable associatif et un professionnel du sport lors d'un entretien semi-directif.

conseils municipaux et communautaires²⁵². Ceux-ci sont préparés en amont et répondent à un format requérant un degré d'aboutissement et de prospective plus élevé.

Mais le risque de traiter avec des citoyens anonymes peut rester modéré en cas de sélectivité des participants. Il peut s'agir des profils sociaux des participants intéressés par la campagne de communication ou à travers des arènes spatiales choisies aux dépens de certaines catégories de populations. Dans les deux cas, il convient de tenir compte des différentes formes de capitaux (économique, culturel, social) possédés par les acteurs. Ces trois types de capitaux sont entremêlés et inégalement répartis ; de ce fait, ils peuvent constituer un tissage réticulaire où la notion de évoqué par Putnam (1995) reste à être spécifiée. L'observation du développement de ce concept peut être interrogée sous l'angle des modèles théoriques de Elias (1981), de Putnam (1995) et de Bourdieu (1979, 1980b, 1991) (Passeron, 1974). Chez Putnam (1995) le concept de capital social est évoqué comme une forme de « lien social » plus que l'accumulation de potentialités sociales analysés par Bourdieu (1980b)²⁵³. Nous le définissons comme un réseau social utile. Il est une forme de capital qui confère un pouvoir redoublé symboliquement. Par la prise en compte des modèles théoriques, il s'agit d'une application à un nouveau terrain des modélisations d'Hassenteufel (2011) qui visent à renforcer la valeur de la figure du citoyen dans les débats publics. Après une dérive scientifique et une critique de la technocratie, l'expertise citoyenne tend à suggérer un intérêt majeur dans l'analyse des débats publics en vue de collaborer à l'élaboration d'une politique sportive locale.

Dans nos observations, l'expertise scientifique issue de la contribution d'un laboratoire de recherche en sciences sociales du sport a su anticiper l'inclusion des experts-profanes dans ses travaux et contributions. Cette forme de participation indirecte (par le biais de l'expertise scientifique) tend à sortir des cadres idéaux-typiques en faveur d'une recherche plus appliquée. Il conviendrait de voir si l'expertise scientifique n'inclurait pas elle-même les contributions citoyennes dans leur définition des prérogatives ? Cependant, l'usage de l'expertise citoyenne a vraisemblablement plus d'effets dans sa mise en œuvre directement politisée (et non pas seulement par le biais d'un traitement scientifique indirect).

²⁵² Les deux exprimant la notion du « grand Strasbourg ». Par « grand Strasbourg » il s'agit de l'aire urbaine recouvrant Strasbourg et les zones d'infrastructures sportives utilisées par les Strasbourgeois. Il s'agit parfois d'espaces communautaires mais pas seulement.

²⁵³ Pierre Bourdieu (1980) définit le capital social comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance ».

2.2. Une forme appliquée de démocratie locale

2.2.1. La relation élu/public : entre « test social » et confiance accordée ?

Les points de vue des élus oscillent entre un usage instrumenté recherchant une caution et une autonomie accordée sur la base de la confiance. C'est dans ce contexte que sera spécifiée la position des citoyens lors des EGS. En cas d'instrumentalisation, les EGS s'assimileraient à des événements propices à la communication politique. Dans ce cas, l'instrumentalisation peut constituer une forme insidieuse de développement de l'autorité publique, dans une logique de construction du pouvoir de décision. A l'inverse, si la confiance allouée aux citoyens s'avère significative, il s'agirait d'un dispositif pionnier dans le secteur du sport. Un travail comparatif pourrait être envisagé autour des travaux portant sur les groupes d'intérêts et des groupes de pression plus ou moins formalisés et/ou reconnus. En effet, dans le domaine sportif, l'analyse par groupes est incontournable tant la notion de collectif est inhérente à la pratique sportive. Il reste à vérifier la correspondance entre les groupes formés dans le milieu sportif et les groupes d'intérêts permettant de situer le projet entre une instrumentalisation ou une autonomie de type *bottom up*. Dans tous les cas, l'idéal participatif ne peut être atteint puisque le primat de l'élu local en charge des sports s'applique au dispositif des EGS. Le pilotage peut néanmoins générer des tensions et des conflits si les groupes en présence (associatifs, professionnels, citoyens, etc.) défendent des intérêts plus particuliers que généraux.

D'après nos observations, le dispositif des EGS peut également être interrogé sous l'angle d'une expérimentation sociale²⁵⁵. Cette interrogation permet des modifications, des innovations, voire des confirmations de projets. Par ailleurs, selon les caractéristiques sociales du public, les décisions prises devant le panel peuvent jouer sur l'acceptation de la décision et sur les potentielles actions de boycott des décisions. Plus le panel d'acteurs représente des acteurs forts (les têtes de réseaux), plus les décisions seront susceptibles d'être acceptées par la majorité.

Les bénéfices politiques, issus d'une externalisation de certaines compétences (à l'Université et à une agence de communication), participent en outre au processus de diffusion de la confiance, c'est-à-dire cette forme de réciprocité des liens sociaux, qui peuvent être de nature différente.

²⁵⁵ Il s'agit là d'une hypothèse vérifiée dans le cadre d'une instrumentalisation du dispositif par les élus locaux.

2.2.2. Une subjectivation de l'action publique issue du recours à une multiplicité d'acteurs enchevêtrés

Perçue sous l'angle d'une subjectivation de l'action publique, l'expertise citoyenne peut être considérée comme une ressource. Elle peut constituer un bénéfice symbolique. La nature des bénéfices nécessite une réflexion polymorphe (consensuelle, politique, etc.) et ses gains peuvent être mesurés à travers divers critères, tant qualitatifs que quantitatifs (temporalité, satisfaction sociale et civique, assurance et stabilité idéologique).

En rappelant que les théories sont le résultat de constructions sociales, tout élément porté par un citoyen et caractérisé d'objectif accentue en fait singulièrement la réalité. Cette réalité reste alors contextuelle et temporairement bornée. Par ailleurs, les expertises scientifiques et techniques peuvent également s'appuyer sur ce focus, si bien que la délimitation réelle de l'expertise citoyenne apparaît complexe aux yeux du chercheur.

2.3. La politisation des échanges sociaux

Le peu de travaux (Morales, 2011; Morales et al., 2012) aboutis sur la question de l'expertise citoyenne en matière sportive peut engendrer un regard nouveau si elle ne reste pas au stade de prénotions. L'étonnement des citoyens qui peut être un de ses effets répond à une volonté d'appliquer de l'extérieur des notions plus conceptualisées telles que l'avis des citoyens plus que la notion d'opinion publique qui est souvent remise en question (Bourdieu, 1980a). La notion d'expertise citoyenne est complexe à aborder puisqu'elle est liée à des repères labiles répondant à des groupes de compétences, aléatoires et diffus, parfois inconscients. Souvent, cette notion effective dans les observations empiriques (portant sur le développement territorial) apparaît comme un faux ami d'en savoir plus que d'autres sur un secteur donné. Par ailleurs, l'apolitisme récurrent de l'expertise citoyenne explique pourquoi l'engagement militant n'est pas plus développé dans ce travail notamment à l'échelle locale. Toutefois, des formes de politisation peuvent reprendre certaines caractéristiques de l'engagement militant. Cette piste pourrait être explorée à l'aide des traitements médiatiques des EGS dans la presse locale. En effet, la presse constitue avec le conseil municipal un lieu privilégié de transmission des prises de position politisées d'acteurs divers.

La question du filtrage des informations recueillies par le dispositif apparaît ici de premier ordre. L'instance chargée de ce filtrage est-elle une instance de médiation publique ? S'agit-il plutôt d'un

arbitre au regard des options possibles présentées aux citoyens ? Ces interrogations dépendent de la légitimité accordée aux arguments, dont les uns sont jugés raisonnables et les autres non.

Le propre d'un collectif participatif se joue à deux niveaux :

- Qualitatif : en facilitant par exemple l'innovation sociale, la démultiplication des « idées profanes » et le pluralisme des idées, ou en communiquant sur des canaux « mous » de communication.
- Quantitatif : à l'instar d'une écoute qui permet de quantifier l'intensité des idées, souvent sur la base de calculs mathématiques (selon des critères visant à une représentativité de l'ensemble des acteurs). Ces mesures constituent des « indices », une « prise de pouls » des dispositifs²⁵⁷.

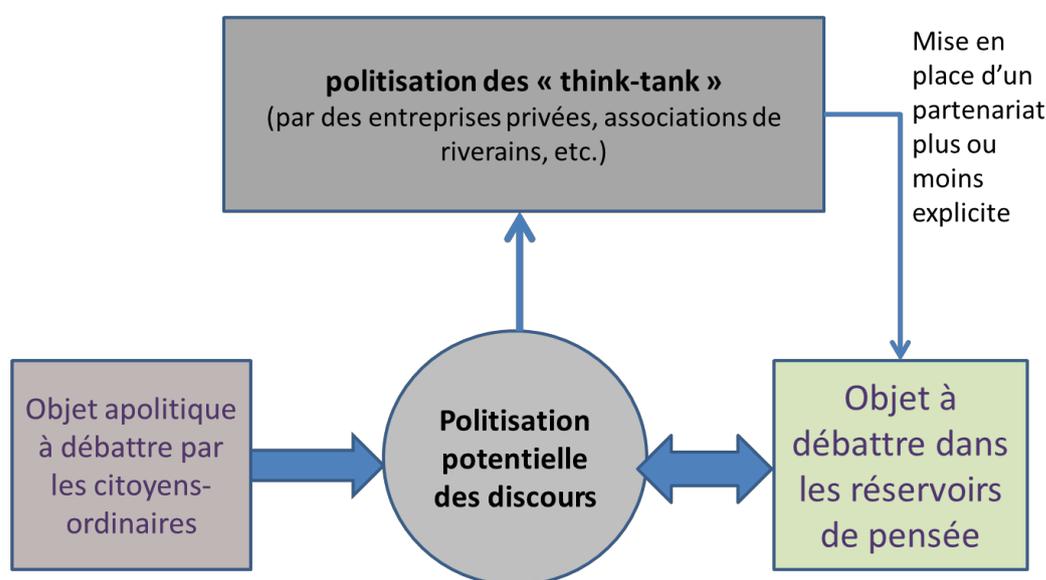


Figure 15. Schéma : positionnement du primat de groupes politisés

Ce schéma montre que l'objet à débattre peut constituer une entrée politisée. Lorsqu'il est fait appel à des réservoirs de pensée, la politisation peut être une des voies possibles bien que ceux-ci se présentent souvent comme apolitiques. Si l'objet débattu devient politisé, il peut s'établir un partenariat plus ou moins implicite avec les *think-tanks*. Ainsi, dans tous les cas, la valorisation de

²⁵⁷ A titre d'exemple, pour imager les dispositifs politisés il est possible de se référer aux travaux portant sur la valorisation et au développement des « think-tanks ». Ces « réservoirs de pensée » constituent une voie possible pour publiciser certains débats politiques. Mais le développement du secteur privé ou de groupes sociaux organisés peut s'accaparer ces arènes, de manière à afficher une forme d'apolitisme, en diffusant néanmoins des composantes politiques dans des interstices restées ouvertes. L'institut Montaigne et Terra Nova sont deux exemples dans le secteur sportif.

l'action publique de proximité conduit à une recherche de caution pouvant passer par une application au sein des *think-tanks*.

D'autres témoins de l'opposition locale rechignent à penser la participation citoyenne comme une forme de justification, de sur-validation des bénéfices politiques. Ainsi, dans le cadre d'une analyse d'un dispositif participatif, les évaluations sont loin d'être unanimement positives. Il est possible de penser à un partisan d'Europe Ecologie Les Verts qui s'indigne contre les démarches de démocratie participative en les qualifiant d'instrumentalisation (dans la ville de Montreuil a expérimenté un tel dispositif). D'après l'élue de l'opposition, la démocratie participative serait un moyen de pré-justifier des dépenses excessives. Les élus politiques partiraient du principe que les habitants ont des souhaits qu'il est parfois nécessaire de satisfaire, quitte à augmenter par la suite les impôts locaux. Dans ce cas, la démocratie participative serait alors une manière de dépenser plus sans être décrié en fin de mandat.

IV. La place des débats publics dans les configurations sociales émergentes

L'hybridation entre la délégation du pouvoir et le primat d'une distribution du pouvoir renvoie à une configuration d'un réseau en chaîne. Si seuls des profits économiques et culturels sont recherchés par l'individu, le système participatif ne peut s'exprimer entièrement. La composante du lien social apparaît importante car elle permet non seulement d'ajouter une entrée pour l'accumulation de capitaux supplémentaires, mais elle participe aussi au processus d'échanges (compensation, permutation, etc.) au regard des autres types de capitaux.

En privilégiant les bénéfices du *pouvoir de relation*, la délégation et les agissements par procuration développent davantage le recours à la confiance en autrui. Elle permet de mieux aborder les interactions intercapitales et promeut un mécanisme dynamique pour analyser les scènes sociales observées qui se figent et se décristallisent au cours du temps.

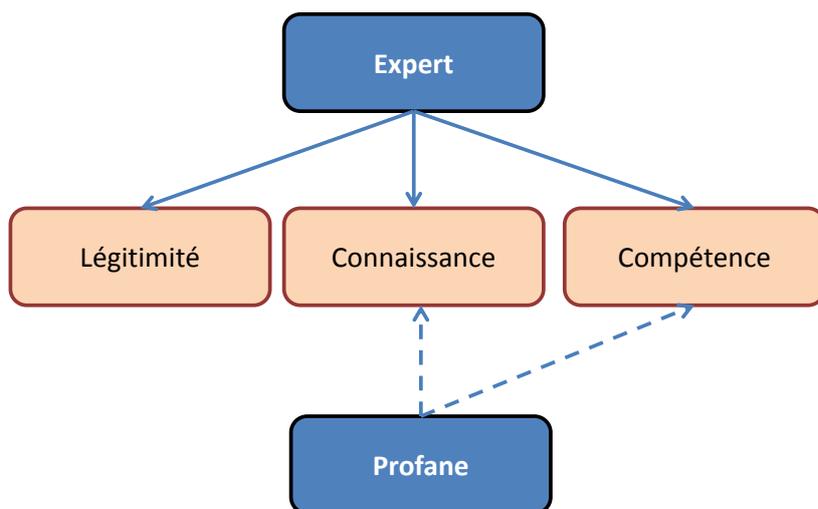


Figure 16. Comparaisons potentielles des différentes caractéristiques

Selon la légitimité accordée au citoyen, il passe généralement du rôle de profane à celui d'expert. Dans le cadre d'une expertise citoyenne, deux types de citoyens existent : les citoyens-ordinaires qui peuvent devenir experts et une élite d'habitants-experts qui sont experts dans un domaine et l'appliquent dans un autre champ. Mais le plus souvent la permutation de profane à expert est le fruit d'une reconnaissance publique des compétences citoyennes ainsi que de l'attitude des élus à l'égard de ces nouveaux acteurs de l'action publique locale. Elle se présente davantage comme une dynamique d'analyse plus qu'une réalité perceptible par le chercheur ou par le citoyen lui-même²⁵⁸ ; Ce dernier peut être le garant d'un discours qui peut devenir politisé sans qu'il ne l'ait envisagé de prime abord. Dès lors que l'élu instrumentalise le propos citoyen, il reconnaît implicitement ou explicitement sa capacité d'expertise.

Ces quelques remarques ont pour objectif de poser les raisons des problèmes sous-jacents aux propositions effectuées sur la base des données empiriques. Notre première proposition (parmi nos trois modèles) s'établit autour de la catégorisation d' « expertise citoyenne ».

²⁵⁸ Alors que l'expertise citoyenne constitue une catégorie de pratique, la transmutation entre le citoyen profane et le citoyen expert résulte d'une catégorie d'analyse.

V. Des hypothèses ancrées dans le réel

Les hypothèses de la thèse émergent de l'observation des EGS. Comme elles sont construites à travers un va et vient entre la théorie et le terrain, il s'agit davantage de propositions que d'hypothèses. Dans les deux cas il convient de mener une démonstration pour valider ou infirmer les assertions explicitées. Dans un premier temps il s'agira de voir comment les élus donnent la parole aux citoyens. Un bornage de l'expertise citoyenne sera ainsi questionné. Dans un second temps il sera question de réfléchir à l'analyse structurale du processus participatif. La validation des effets de la démocratie participative constituera un des enjeux majeur de cette partie. Existe-t-il une dimension inclusive dans les EGS ? Dans un troisième temps, une question sera posée sur la série de contrôle associé au dispositif. Cette hypothèse sera l'occasion d'interroger le système des positions et des prises de position.

1. Existence d'une délimitation optimale d'un nouveau type d'expertise.

1.1. Contexte d'organisation des débats du point de vue de l' élu

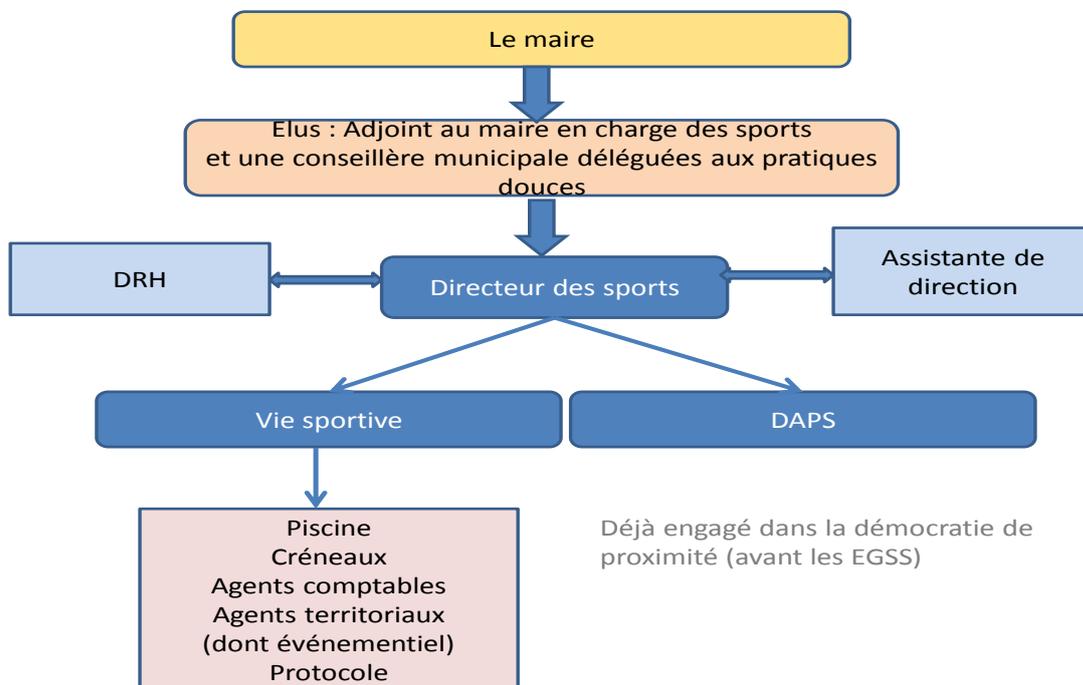


Figure 17. Organigramme du service des sports de la ville de Strasbourg

Parmi les contraintes avec lesquelles doit composer l' élu en charge des sports est indiqué dans le schéma ci-dessus. En effet, qu'il s'agisse d'une partie de l'expertise technique notamment par le biais des membres du comité de pilotage, l' élu en charge des sports doit tenir compte des forces vives du service (en termes de nombre, de disponibilité, de compétences). Par ailleurs, l' élu n'agit pas seul car une assistante de direction et un directeur des ressources humaines l'aide dans sa tâche. Cela engendre indirectement un système d'opportunités et de contraintes.

L' élu en charge des sports doit anticiper les compétences nécessaires pour établir la décision. Cet exercice consiste à rechercher des compétences communes pour établir un dialogue et faciliter la validation d'un intérêt général local (Rangeon, 2005). Dans une autre mesure il convient de rechercher des compétences spécialisées pour agrémenter le débat et tenir compte de diverses facettes inhérentes à la prise de décision.

L'impossibilité de rassembler l'ensemble des citoyens constitue également une contrainte à dépasser en réalisant une « démocratie de présence » et non l'idéal d'une démocratie participative. La multiplicité des expertises est pensée plus irréprochable et plus fiable qu'un soubassement restrictif.

1.2. Une opportunité d'ouverture des débats publics aux citoyens ?

La proposition que nous formulons consiste à entrevoir une nouvelle forme d'expertise aux côtés de l'expertise scientifique et technique : l'expertise citoyenne. Issue de la synthèse de différents types de savoirs, elle favoriserait la rationalisation de l'action publique (Morales, 2011).

A l'échelle macrosociale, l'abaissement du temps de travail favorise théoriquement l'engagement de citoyens dans le dispositif. A l'échelle microsociale, le lieu choisi pour les débats peut également favoriser la présence d'experts citoyens.

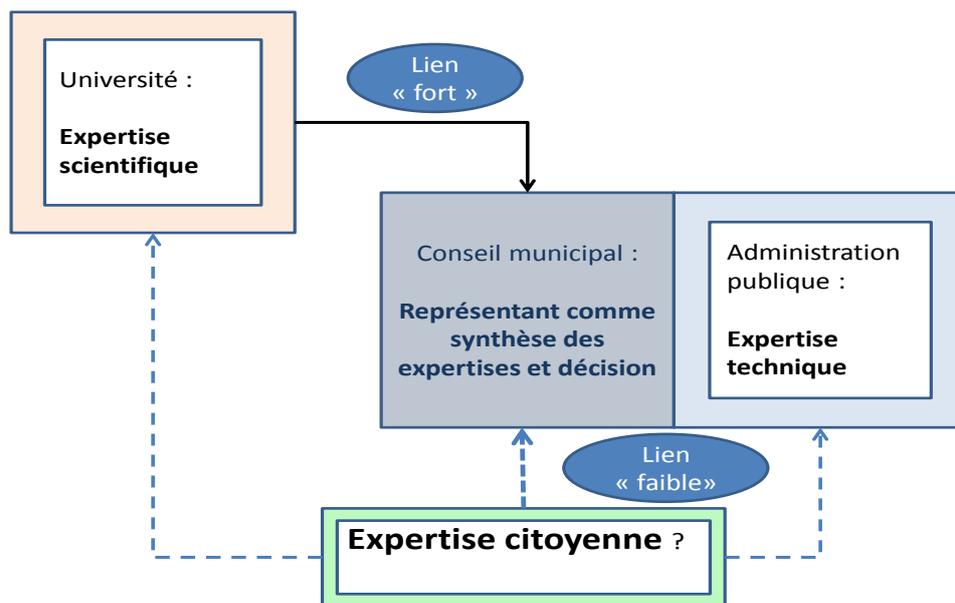


Figure 18. Modèle d'organisation des expertises

Les liens en pointillés représentent les liens faibles. Ils correspondent à l'impact pressenti de l'expertise citoyenne. Le lien fort est établi entre l'expertise scientifique et les élus locaux. Ce lien fort comporte indirectement l'avis de l'expertise citoyenne.

Finalement, l'expertise citoyenne peut renvoyer à des compétences diffuses et non pas nécessairement d'idéaux-types. Ces compétences peuvent être en partie identiques à celles des expertises techniques et scientifiques. A partir de là, il convient de démontrer que l'expertise citoyenne existe bien en tant qu'entité et que celle-ci procure des effets positifs ou négatifs sur la qualité de la prise de décision. La position sur le double continuum (entière/diffuse, appréciée/dépréciée) détermine les frontières de l'expertise citoyenne. Sa composante dynamique permet de valider l'hypothèse de l'existence d'une position optimale pour établir une décision fiable et irréfutable.

2. Proposition n° 2 : Le processus inclusif du dispositif participatif

2.1. La force inclusive autonome/hétéronome

Au-delà de l'instrumentalisation des participants résultant du choix de la forme du dispositif (temps des prises de parole libres versus organisées), existent des mesures visant à cautionner le dispositif lui-même. Ainsi, pour mener à bien les EGS, différents types de partenaires étaient possibles. Parmi eux, le partenaire universitaire affichait de nombreux atouts pour la collectivité locale : une proximité géographique, des expériences de partenariats antérieurs, une opportunité de recherche appliquée dans le cadre d'une formation en Master, un coût peu onéreux, une caution d'indépendance des propositions, etc. Un autre type de partenaire aurait pu répondre à l'appel d'offre. Il s'agit d'entreprise privée de consulting pour établir un audit. Par ailleurs, une externalisation des compétences peut s'établir avec une agence de communication, comme cela a été le cas. Pour les partenaires moins formalisés (avec une absence de contrat), le choix renvoie à la possibilité de traiter avec des « fidèles » du monde sportif (les responsables sportifs) ou de l'échelle locale (par exemple l'ensemble des conseillers de quartier). Toutes les mesures évoquées avaient pour objectif de rendre le dispositif légitime.

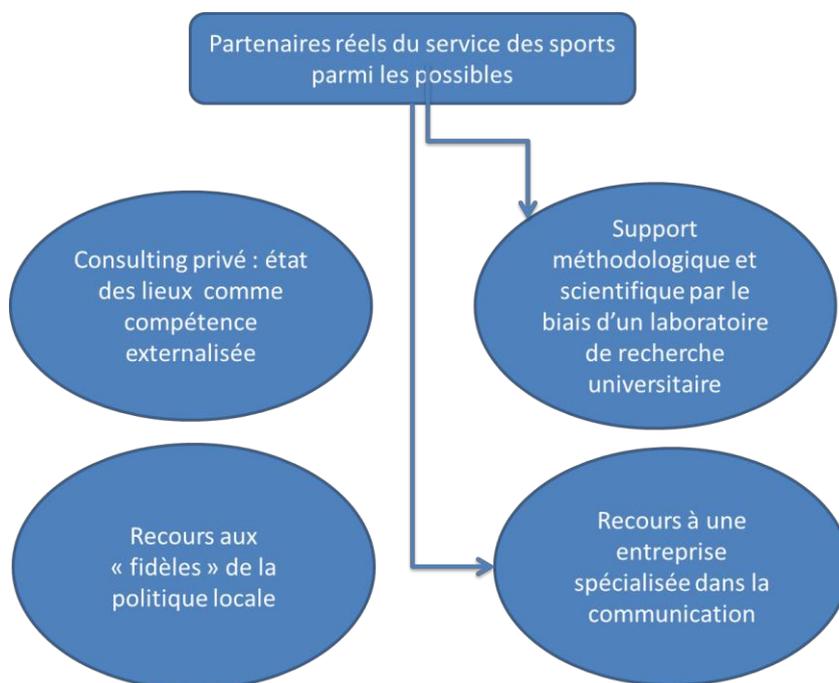


Figure 9 : Partenaires réels et potentiels du service des sports

In fine, l'instrumentalisation des acteurs s'effectue à travers l'instrumentalisation du dispositif. Cet engrenage aboutit à des décisions contrôlées et légitimées par les EGS. Chacune des décisions est portée au débat avec les citoyens. Or, l'engagement réflexif nécessaire pour soutenir une idée se présente plus comme une attitude que comme l'usage de savoirs et savoir-faire. Cette attitude rend les acteurs « disposés » à soutenir ou à critiquer des pistes de décision. La disposition dont il est question se réalise à travers une inscription plus ou moins consciente dans des groupes d'acteurs, formant des réseaux spécifiques.

2.2. Existence d'une dimension inclusive dans la structure des EGS ?

Cette proposition se divise en deux types d'arguments. Un premier groupe s'articule autour des preuves portant sur le réseau social en tant que dimension inclusive. Le second groupe, de niveau structural, perçoit le pronom « VOUS » comme un aspect inclusif du dispositif participatif.

2.2.1. Le réseau social en tant que dimension inclusive

Dans cette partie, il s'agira de démontrer l'existence d'une création de réseaux sociaux à travers le dispositif participatif. Le développement d'un pouvoir social sera également questionné pour voir dans quelle mesure les acteurs peuvent tirer des bénéfices des réseaux sociaux si tant est qu'ils existent. Une partie sera consacrée aux partenaires des EGS. Leur présence peut aussi être assujettie à des dynamiques inclusives, autonomes ou hétéronomes. De manière générale, cette hypothèse questionne l'écart entre l'idéal affiché (l'inclusion de tous les acteurs au débat public) et la réalité. Mais des inclusions à des degrés différents peuvent apparaître, ce qui crée des configurations de différentes variétés. Elles sont mises en exergue de manière structurale à travers une application de la théorie des pronoms (Elias, 1965).

D'après Elias (1981), le rappel des pronoms exprime l'idée que le réseau social constitue un maillage soudé comportant des relations réciproques « simples » et plus « complexes ». En lien avec notre terrain d'étude le « VOUS » constitue l'ouverture vers autrui. Elias (1981) l'approche quant à lui à travers les pronoms « IL(S) » et le « ELLE(S) ». Il ajoute d'ailleurs que « *La série des pronoms personnels nous livre un matériel conceptuel mieux adapté à l'exploration de tels problèmes. Elle nous rappelle que toutes les personnes dont nous parlons à la troisième personne, parlent d'elles-mêmes à la première et de nous à la troisième personne* ». Il s'agit là notamment d'une interrogation sur le « ON » de notre modèle proposé, du fait de son usage dans un contexte de réciprocité. Mais le point servant de focale conduit à établir deux « modèles modifiés » (n°2 et n°3) sur le principe que ceux qui forment un pluriel, parlent d'eux-mêmes au singulier.

Dans le premier modèle proposé (n°1, pages 92-93), le « VOUS » possède un rôle de médiation entre une intériorité (le « NOUS ») et une extériorité (le « EUX). Par comparaison au modèle d'Elias (1981), le modèle proposé témoigne d'une tentative de renversement du pouvoir ainsi qu'un centrage sur le « VOUS » devenant un « NOUS ».

2.2.2. Une application de la théorie des pronoms : pour une approche inclusive de la structure du dispositif

A l'inverse du modèle 1, le « JE » peut être centré sur l'adjoint en charge des sports. En démocratie participative, la focale d'un élu qui décide pour les administrés rend compte d'un déplacement vers un primat du « NOUS » forgé par un « JE » fort²⁷⁴ (modèle 2) ou un « VOUS fort » (modèle 3). Le public, les participants forment avec l'élu un « NOUS » délibératif au sein duquel l'élu, s'il ne veille pas à diriger les directions du « NOUS » laisse, place à un « VOUS » déconnecté du « JE »²⁷⁵ de l'élu. La force du « NOUS » excluant le « JE » décale en quelque sorte la focale du « JE » à un « VOUS » qui devient « NOUS ». Cela comporte le risque que l'élu n'est plus l'arbitre mais permet aux participants de créer une identité forte.

Les données recueillies révèlent des proximités avec des travaux plus anciens mais connexes tels que ceux de Foucault (1975)²⁷⁶, Habermas (1962)²⁷⁷, Bourdieu (1979)²⁷⁸. Actuellement certains chercheurs appliquent ces anciens terrains dans de nouvelles applications dans le domaine des STAPS : Haschar-Noé (2004a, 2004b, 2007) (sur les programmes d'action publique, leur instrumentalisation et leur gouvernance), Honta (Honta, 2003, 2007, 2008; Honta & Haschar-Noé, 2011)(sur la territorialisation et l'appropriation de l'espace ainsi que la gouvernance du sport), Bayeux (1999, 2008) (sur les politiques sportives municipales, leur histoire et leur financement), Wipf (2012) (sur la gouvernance sur sport local), etc.

²⁷⁴ Dans le modèle modifié, il faut distinguer le « JE rôle social » du « JE incorporé » ; Le premier résulte d'une discipline sociale où l'individu agit au nom d'un rôle social et le « JE incorporé » désigne l'ensemble des prédispositions de l'individu en faveur d'une position donnée. Dans ce modèle, le « VOUS » est intégré au « NOUS » rassemblant les participants qui véhiculent l'intérêt de développer le sport au niveau de la ville.

²⁷⁵ Il s'agit ici d'une centration du modèle sur le « JE » de l'élu pilote.

²⁷⁶ Notamment à travers sa notion de « dispositif » développée dans son ouvrage (Foucault, 1975).

²⁷⁷ Notamment à travers la notion de débat public inhérente à celle d'espace public qui engendre la démocratie délibérative et donc le débat public. Nous renvoyons à ses travaux de thèse : *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, titre original : *Strukturwandel der Öffentlichkeit* (1962).

²⁷⁸ Notamment à travers les notions de capital social et d'habitus (1979) mobilisé dans l'ouvrage « La distinction, critique sociale du jugement ».

La proposition énoncée vise à interroger la potentialité du dispositif participatif étudié à inclure des acteurs à la décision publique. L'administration de la preuve à travers une configuration (structuration processuelle) sera attendue pour théoriser de tels résultats pour les EGS de Strasbourg. Le recours au modèle pronominal constituera un outil pour répondre à un tel questionnement.

3. L'effet du contexte d'énonciation sur l'instrumentalisation des débats (proposition n°3)

Situé au centre du dispositif, il ressort l'hypothèse d'une mise en périphérie des citoyens dans les faits au profit d'une meilleure liberté des élus pour décider. Les élus s'appuieraient entre autres sur les dispositifs pour cautionner leurs propos.

Selon Behrer (Behrer, 2011; Lascoumes & Le Galès, 2005), les procédures participatives peuvent en effet être analysées comme des « instruments » de politique publique (Morales & Gasparini, à paraître 2014). L'analyse des interactions et des relations de pouvoir en termes de réseau social permet d'investiguer les effets de l'instrumentalisation du dispositif. Cette notion permet par ailleurs d'observer des applications de la proposition notamment en lien avec des questions de légitimité du projet par le biais d'un triptyque de sous-propositions ; la première est constituée d'interactions sociolinguistiques où la circulation de la parole nécessite une compréhension du réseau local et les grammaires discursives qui y sont associées. En effet, d'après Bourdieu (1991) « *il ne suffit pas de dire, comme on le fait parfois (...) que l'usage que fait du langage, dans une situation déterminée, un locuteur déterminé, (...) accroche aux mots des « connotations » attachées à un contexte particulier, introduisant dans le discours le surplus de signifié qui lui confère sa « force illocutionnaire »* (Bourdieu, 1991, p. 107). La seconde tient aux choix sociaux effectués par l'opération d'une sélection de grands témoins. Ce point souligne un propos de Pierre Bourdieu qui reprend les termes suivants : « *un énoncé performatif est voué à l'échec toutes les fois que « les personnes ou circonstances particulières » ne sont pas « celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question »*²⁸³, *bref toutes les fois que le locuteur n'a pas autorité pour émettre les mots qu'il prononce »* (Bourdieu, 1991, p. 109) ; la troisième relève de la similarité des canaux d'informations entre les acteurs en termes de compréhension facilitée par des canaux d'informations spécifiques. L'instrumentalisation de l'expertise citoyenne tend à questionner l'utilisation des foules et par là même entraîne une analyse sur les effets d'une modification des liens sociaux sur un maillage donné.

²⁸³ J.-L. Austin, p.64 cité dans Bourdieu (1991).

Tout acte de parole est entendu comme un marché linguistique qui s'impose avec un système de sanction et de censures spécifiques. Au final, la pertinence du propos et son caractère persuasif sont subordonnés au contexte d'énonciation et au profil idoine du locuteur.

Parmi les caractéristiques de la parole citoyenne, l'orientation des propos apparaît inéluctable. En effet, tous les sujets ne peuvent pas être abordés dans le laps de temps accordé aux débats. Pour autant, l'orientation délibérée pour éviter certains points noirs est une stratégie politique de premier ordre. Elle a pour objectif un positionnement pouvant avoir une influence directe sur la satisfaction des électeurs. Les techniques permettant de tenir ces orientations sont par ailleurs questionnées. L'hypothèse selon laquelle l'adjoint en charge des sports instrumentalise le dispositif pour faire passer des messages politiques est en effet interrogée.

Par ailleurs, notre attention se focalise sur l'objectivation des caractéristiques de la prise de parole. Parmi elles, notre intérêt se porte sur la rétention de la parole. La parole est monopolisée par l'adjoint en charge des sports bien que cela aille à l'encontre des objectifs fixés par les EGS. En effet, dans le cadre d'une démocratie participative, on pourrait s'attendre à une ouverture beaucoup plus large des débats. Or, les EGS sont davantage utilisés comme une tribune publique pour l' élu en charge des sports. Cette opportunité d'affichage demande à être validée ou infirmée.

L'observation de la monopolisation de la parole indiquera également la place forte du directeur des sports dans le dispositif. Ainsi, le binôme constitué par l'adjoint en charge des sports et par le directeur des sports semblerait marquer le dispositif. Si tel est le cas, les preuves (en acte) de cette imposition verbale seront apportées. L'objectivation de cette affirmation sera recherchée. Par ailleurs, la possibilité de percevoir d'autres acteurs forts dans le dispositif sera interrogée. Il est fait référence aux grands témoins qui participent aux EGS via une prise de parole préparée, ce qui peut avoir un impact symbolique sur l'auditoire qui, lui, intervient de manière spontanée.

Le caractère spontané favorise les agressions verbales. Avec les enjeux de lutte qui existent au sein d'un débat participatif, les agressions verbales entre (ou avec des) citoyens sont inéluctables (du fait de la culture participative immature). Les organisateurs jouent alors le rôle de médiateurs ou d'arbitre.

Les agressions verbales restent parfois au stade symbolique. Il s'agit alors de la conséquence des écarts rhétoriques perçus par les participants aux EGS. Le plus souvent, il s'agit des acteurs les moins favorisés qui ont le plus de mal à s'exprimer en public. La prise de parole frôle alors avec une peur à s'exprimer.

Par ailleurs, certains freins viennent se greffer à la prise de parole. Il s'agit de filtres successifs tels que l'obligation pour les « habitants » de parler dans le micro (premier filtre à la liberté d'expression), donc d'avoir le courage de demander la parole, d'utiliser un moyen technique que la plupart n'ont pas l'habitude de maîtriser et dont l'effet – l'amplification de la voix – correspond à une surexposition de la personne face au public, mais aussi l'obligation d'annoncer leur(s) titre(s) (deuxième filtre qui a pour effet de caractériser le poids de l'intervenant et donc de son intervention, notamment lorsque la personne doit concéder qu'elle n'a pas de titre...) – justifiée par l'annonce faite par les organisateurs que toutes les prises de parole seraient retranscrites (troisième filtre à la prise de parole qui peut avoir un effet d'intimidation) (Morales et al., 2012).

Cette proposition combinera les questions portant sur les différents moyens de contrôle de la parole citoyenne lors des débats. Elle visera à démontrer un degré de liberté significatif lors de la distribution de la parole. Ainsi, il reste privilégier une parole sous contrôle. Les propos des habitants ne sont pas libres, les thématiques sont orientées, les interlocuteurs sont en partie choisis et les réponses peuvent être anticipées car préparées en amont.

Ces trois hypothèses ne pourraient être vérifiées sans la mise en œuvre d'une méthodologie adoptée retracée dans la partie qui suit.

VI. Méthodologie de la recherche

1. Une méthode inductive

L'approche méthodologique est un outil permettant de mettre en relief les déterminants de l'action des personnes impliquées dans la situation (leurs intérêts, leurs valeurs, leurs habitudes, etc.). Elle participe également à l'analyse des interactions, pensées comme simultanément contextuelles et normatives. L'approche qualitative suppose donc la contextualisation des données, pour envisager la compréhension relative des phénomènes sociaux (Paillé & Mucchieli, 2003) où « *c'est la différence qui fait la différence* » (Bateson, 1977). C'est à travers sa modalité inductive que la méthodologie de la recherche est mise en œuvre dans ce travail.

Afin d'explorer un dispositif participatif local pour en conceptualiser certains aspects la méthode inductive a été choisie. Cette démarche de terrain vise à éviter les catégories théoriques figées ou l'usage de schèmes cognitifs stéréotypés (Strauss, 1987)²⁸⁴. La démarche inductive tend à s'opposer aux méthodes hypothético-déductives qui s'orientent vers le terrain pour vérifier des hypothèses et non pas de participer à leur élaboration. Les travaux d'Anselm Strauss (1987) sont pionniers dans l'utilisation de cet « enracinement » aux données du terrain. Malgré son potentiel d'innovation scientifique, ce regard simultanément porté sur les théories et le terrain a connu des réticences engendrées par certains présupposés de la tradition cartésienne (tel que le primat de la représentativité et celui du principe majoritaire). Pourtant, les apports théoriques aussi bien que les processus déductifs ne sont pas abandonnés mais sont articulés à l'analyse selon un processus continu de « va-et-vient » entre les deux dimensions heuristiques et il ne convient donc pas d'envisager le caractère a-théorique de la recherche. Certains travaux montrent que la déduction se met au service de l'induction.

La plus grande spécificité de la démarche inductive se situe dans l'articulation toute particulière des connaissances (empiriques et théoriques) dans la phase de construction de l'objet de recherche. Cette étape s'avère longue et résulte de la transformation successive des différentes étapes provisoires²⁸⁵. Alors que certains évoquent un « développement parallèle » (Holloway & Wheeler, 2002), d'autres suggèrent de décrire cette construction comme « circulaire » ou « cyclique » (Norton, 1999). L'alternance entre les deux sources de connaissances peut finalement se rapprocher d'une « spirale théorisante ». Un des risques majeur associé à cette méthode consiste à réinventer des

²⁸⁴ Anselm Strauss (1987, p. 283) dénonce l'enfermement de la recherche sociale dans le carcan des grandes théories qui fournissent les concepts et restreignent l'analyse.

²⁸⁵ Cette condition liée à la démarche de la grounded theory explique la présentation évolutive de ce mémoire.

théories déjà existantes. Pour l'éviter, le recours aux contributions théoriques doit nécessairement s'intensifier en fin d'analyse, jusqu'au stade de la saturation théorique.

1.1. Le recueil de données par observation participante

1.1.1 L'observation participante

L'observation participante est beaucoup utilisée en sociologie classique mais peu en sociologie participative. Pourtant, pour l'étude des EGS, l'observation participante a été retenue car elle permettait de retracer le jeu configurationnel local, les relations d'acteurs, les interactions, autant de séquences que ne permettaient pas d'autres outils de la sociologie.

Rompant avec l'analyse produite par le « regard lointain » du sociologue extérieur placé en retrait ou en surplomb du débat participatif, cette méthode d'observation s'ancre profondément au cœur des mécanismes sociologiques. A l'origine, l'observation participante est une technique de collecte de données qui consiste à aller vivre avec les personnes étudiées afin de pouvoir observer et partager les multiples aspects de leur quotidien. Le but étant de rapprocher le chercheur de son objet d'étude. « *L'observation participante implique (alors) de la part du chercheur une immersion totale dans son terrain, pour tenter d'en saisir toutes les subtilités, au risque de manquer de recul et de perdre en objectivité* » (Soulé, 2007). Bogdan et Taylor (1975) la définissent comme « *une recherche caractérisée par une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période des données sont systématiquement collectées (...) Les observateurs s'immergent personnellement dans la vie des gens. Ils partagent leurs expériences* ». Elle consiste ainsi à étudier une société (ou une frange de celle-ci) en partageant le mode de vie, en se faisant accepter par ses membres et en participant aux activités des groupes pour en comprendre leurs intérêts.

Concrètement, l'avantage conditionné (à la maîtrise de la distanciation du chercheur) de l'observation participante est l'acquisition de données de première source. Ces derniers accroissent la garantie d'une meilleure perception du sens global des paroles, des actes et de leurs représentations. L'enjeu à relever a consisté à capter des éléments subjectifs de manière objectivée. Les phases d'observations ne se superposent pas aux phases de compréhension (mais peuvent se chevaucher). Par ailleurs, puisque l'élucidation de certaines données n'intervient parfois qu'après

plusieurs lectures et croisement de données (et de sources), l'exhaustivité orientée est initialement recherchée²⁸⁸.

1.1.2. L'observation participante des Etats généraux du sport de Strasbourg

Pris dans sa conception plus élargie d'observation participante, le chercheur a participé à l'élaboration et au déroulement d'un dispositif participatif local. Le poste d'observateur privilégié - partenaire officiel, membres du comité de pilotage, aux côtés des acteurs principaux de l'opération – a permis de recueillir, selon cette méthode qualitative et sur une durée de 17 mois, les paroles officielles et officieuses des principaux acteurs du projet. Elle a également permis d'analyser dans le détail comment est mise en scène la « participation » en interne (en percevant les stratégies politiques internes à la mairie, avec et entre les adjoints et avec les autres agents des services) et en externe (dans l'interaction avec la société civile et ses représentants locaux).

La position d'organiseurs et de membres du comité de pilotage a plongé la recherche au cœur du dispositif et a permis de répondre aux exigences d'une observation participante menée tout au long des Etats généraux du sport. A cette fin, les réunions publiques ont été enregistrées et retranscrites dans leur intégralité. Aussi, un corpus de données empiriques a été élaboré ce qui a permis de réaliser l'analyse « de l'intérieur ».

1.2. L'enquête qualitative

1.2.1. L'enquête qualitative par entretiens individuels

Les entretiens semi-directifs ont été conduits par quatre catégories de questions²⁸⁹ : une entrée par la perception située des Etats généraux du Sport de Strasbourg²⁹⁰, un élargissement aux démarches participatives locales (parfois globales selon la pertinence auprès des interlocuteurs), des questions

²⁸⁸ C'est dans cette logique que s'esquisse le regret de ne pas avoir pu filmer les réunions de comité de pilotage en privilégiant la prise de note individuelle. Toutefois, tenant compte des „effets de dispositifs“ sur l'altération de la spontanéité de certains propos tenus, il est possible de constater l'avantage des prises de notes.

²⁸⁹ Ce guide d'entretien a été inégalement enrichi au cours des enregistrements, si bien qu'en présence de certains présidents associatifs, certains passages se rapprochent de séquences non directives. Au regard de la passion des interlocuteurs, de leur confiance accordée et d'une curiosité allant au-delà de la grille d'entretien établie, ces temps de témoignages supplémentaires ont été accordés.

²⁹⁰ A l'exception des acteurs n'ayant pas participé ou n'ayant pas eu d'intérêt pour ce dispositif mais sollicités pour d'autres aspects de la politique participative locale menée à Strasbourg.

spécifiques aux fonctions et aux responsabilités de l'interrogé, puis des questions relatives au profil sociologique des acteurs²⁹¹.

36 entretiens individuels ont été menés. La pertinence de l'échantillonnage s'est réalisée en fonction des rôles et fonctions sociales (statuts professionnels, responsabilités et engagements dans le dispositif). La distribution s'est ainsi effectuée en fonction de l'appartenance aux 8 groupes sociaux identifiés et susceptibles d'avoir des visions et des intérêts différents par rapport à un même objet :

Tableau 6. Echantillon retenu pour les entretiens

Groupes sociaux	Fonctions	Nombre	Total/Groupes
Elus locaux	Elus municipaux chargés des sports à la ville de Strasbourg	2	9
	Elus municipaux du groupe majoritaire de la ville	6	
	Elus de l'opposition municipale	3	
	Autres élus locaux	2	
Agents institutionnels	Agents du service des sports ²⁹²	6	14
	Agents d'institutions sportives ²⁹³	8	
Société civile	Responsables associatifs	8	13
	Habitants-ordinaires	5	

En réponse à des demandes écrites de certains hauts responsables locaux, certaines questions-types ont été esquissées par courriel, avant l'entretien²⁹⁴. A posteriori, des interrogés ont souhaité bénéficier de la retranscription avant analyse mais aucune modification n'a été demandée. Toutefois, l'extrait ci-dessous illustre le rapport de force perçu par les interrogés. Dès que possible (avec autorisation) les entretiens ont été enregistrés et retranscrits. Pour autant, de précieuses informations ont été intégrées par des canaux officieux, et ont permis de comprendre certaines configurations sociales. Les lieux et les durées d'enregistrement étaient variables. Les lieux choisis

²⁹¹ L'ordre de certaines catégories a parfois été inversé, en réponse à une volonté de conserver une logique « naturelle » aux divers propos. Les questions étaient pré-rédigées mais adaptées au déroulement de l'entretien (suppression, reformulation, intégration de nouvelles questions).

²⁹² Engagés à divers niveaux dans l'organisation du dispositif participatif.

²⁹³ Autre que la ville de Strasbourg.

²⁹⁴ C'est ainsi que le président de la Communauté Urbaine de Strasbourg connaissait au préalable la majorité des points abordés durant l'entretien.

varient entre bureaux professionnels, troquets/restaurants ou des domiciles privés. La durée des enregistrements était généralement comprise entre 30 minutes et 1 heure.

Encadré 10. Perception des enjeux de l'entretien retranscrit

L'extrait ci-dessous illustre les craintes perçues par une personne interrogée.

C : « Bon tu fais attention quand tu enregistres parce que j'ai parfois tendance à être très libre dans ce que dis, donc tu fais attention à la retranscription », VM : « ça reste à usage scientifique dans le cadre de ma thèse, je pourrais vous envoyer la retranscription si vous le souhaitez », C : « non non, je te fais entière confiance, ce n'est pas ça le problème, mais de temps en temps je suis un peu plus libre, je ne dis pas forcément le même discours devant toi que je l'ai en public, c'est plus libre, moins construit, toi c'est un peu plus « lâché » que discours officiels qui sont bien sûr bien plus « policés ». VM : « j'en tiendrais compte », C : « D'accord ? » VM : « oui », C : « nan nan, mais je préfère juste... », VM : « nan nan mais ça a le mérite....ça reste dans ce cadre-là, dans le cadre de la thèse » C : « ce que je dis. D'accord ? », VM : « voilà », C : « je suis tout à fait d'accord de faire ce travail avec toi. Pour la thèse, ça ne me gêne absolument pas, c'est l'universitaire qui parle évidemment mais je mets juste les bémols quand tu retranscriras tu les mettras en phrase policées, même si là c'était plus lâche », VM : « j'aurais l'idée, et je mettrais la forme », C : « voilà. Tu auras l'idée et tu feras juste gaffe de temps en temps, parce que j'ai tendance à dire...à être plus libre, bon, je t'écoute, vas-y, enregistrement ! »
(Extrait du 24.09.09, Durée : 1h30)

L'encadré ci-dessus montre comment l'entretien à usage scientifique peut être perçu par les interviewés comme un risque potentiel. Ils se disent prêts à se confier mais mesurent l'impact d'un affichage public de leurs propos (parfois à l'insu du chercheur ayant eu recours à des anonymats nominaux).

1.3. L'enquête qualitative par observation

S'inspirant des premières études d'observation directe (Lynd & Lynd, 1929; Warner, van Ripper, Martin, & Collins, 1963)), l'étude du dispositif participatif des Etats Généraux du Sport de Strasbourg constitue un espace circonscrit dans lequel peuvent s'observer un ensemble fini d'interactions. Cet espace est défini par une activité politique locale temporellement bornée : le dispositif s'est déroulé entre le printemps 2008 et l'été 2009²⁹⁵.

Des carnets ethnographiques ont permis de recueillir par écrit les données issues de la phase d'observation. Cette phase s'est initiée avec l'amorce publique d'un projet d'Etats Généraux du Sport

²⁹⁵ Et ce bien que les actions issues du dispositif de concertation pourraient justifier une échéance plus tardive, possiblement jusqu'à la fin du mandat municipal en cours, mais plus diffuse et indirecte.

(cf. Article de presse relatant les promesses de campagne). Elle s'est poursuivie durant les différentes étapes du projet puis après lors des présences au service des sports après la fin du dispositif public.

A la différence de nombreuses études ethnographiques par observation²⁹⁶, notre situation a été particulièrement favorable à la prise de note. En public, le nombre d'acteurs dissimulait aisément la présence d'un observateur (réunions publiques, réunion de synthèse, présence dans les lieux publics lors des enquêtes exploratoires). En comité restreint (lors du comité de pilotage, le rôle d'observateur était dissimulé par la nécessité (en simultanément) de fournir un compte rendu des réunions où la prise de note était indispensable. Enfin, les difficultés étaient présentes lors des moments de face à face (avec les organisateurs, avec des interrogées, lors de moments informels du dispositif, etc.) où les contraintes d'objectivité visant à relater les propos nécessitaient le recours à une mémorisation sélective des informations.

1.4. **L'enquête qualitative par veille documentaire**²⁹⁷

L'archivage de documents écrits contribue à enrichir l'analyse communicationnelle (mais aussi dans une certaine mesure informative) des faits, émotions et configurations sociales locales. Selon la nature des sources, elles permettent d'accéder à des éléments de communication externe privée (articles de presse locale²⁹⁸), externe publique (tracts, affiches, panneaux publicitaires, sites internet) ou interne aux dispositifs participatifs (livre d'or, courriels de participants, forum internet sur les EGS, tchat avec les élus).

1.5. **L'enquête qualitative par biographie**

L'autobiographie et la biographie ont toujours constitué des sources primordiales d'information en sciences humaines et sociales. Historiquement elle s'est développée au XIX^e siècle puis délaissée dans les décennies 30 et 40 car concurrencées par des méthodes expérimentales (comme le béhaviorisme). Face à la complexité des phénomènes sociaux, la biographie se renouvelle dans les années 1980. D'après Chamberlayne, Bornat et Wengraf (2000), c'est lorsque les limites de la description postmoderniste sont devenues apparentes, qu'a surgi un contre-mouvement, une approche historique et culturelle des structures. Leur légitimité et leur apport de connaissances ont été précisés (Terral & Collinet, 2006; Weintraub & Forget, 2007) mais ses apports sont restés

²⁹⁶ Il est par exemple fait référence aux difficultés rencontrées dans l'observation des groupes de jeunes des quartiers défavorisés où les moments de prise de note devaient être choisis pour ne pas être suspicieux. Cf. Morales (2008b).

²⁹⁷ Les principales pièces sont intégrées en annexe.

²⁹⁸ Il s'agit principalement des articles publiés dans les Dernières Nouvelles d'Alsace concernant les EGS, la démocratie locale, et ceux relatifs à la construction d'un stade dans la communauté urbaine de Strasbourg.

identiques. Ils permettent d'étudier les schèmes représentatifs des acteurs et d'aborder les interconnexions entre la vie personnelle et la vie sociale.

Dans notre recherche, la constitution de biographies sociales est issue d'un travail de synthèse entre diverses sources d'informations (témoignages en entretien de l'acteur concerné, commentaires et jugements d'acteurs connexes, recueil d'informations informelles sur des étapes ou éléments de vie personnelle et sociale ou des observations consignées dans les carnets ethnographiques). Trois acteurs déterminants ont été choisis dans la compréhension de notre objet d'étude (par leur rôle social (ou responsabilité) et leurs caractéristiques personnelles)²⁹⁹.

1.6. Le traitement des retranscriptions par analyse de contenu

Afin d'accroître la disponibilité des données empiriques, l'analyse a également eu recours à une analyse de contenu pour trier les données issues des réunions publiques.

Encadré 11. Aux origines de l'analyse de contenu

C'est en voulant réaliser une analyse de la Bible que Benjamin Bourdon (1888) introduisait pour la première fois, en 1888, un projet d'analyse de contenu. Mais il faut attendre 1918 pour que la première grande entreprise systématique d'analyse de contenu soit effectuée. Il s'agit de l'œuvre du professeur W. I. Thomas and Znaniecki (1996) de Chicago présentée dans « The Polish Peasant in Europe and America »³⁰⁰. Pourtant l'application la plus connue est celle de l'américain Melvil Dewey (M. Dewey, 1920, 1993) qui créa, sous la pression des bibliothèques, le fameux système de classement par « matières » après indexation réglée. Avec la publication des travaux de Berelson and Lazarsfeld (1948)(New York) - « The Analysis of Communication Content » et « Analyse de contenu des communications » - s'ancre véritablement l'analyse de contenu dans l'outillage de recherche qualitative.

Cette méthode qualitative consiste à analyser le contenu des entretiens réalisés en regroupant les différentes idées évoquées ou mots utilisés. Selon les auteurs consultés (Bardin, 2001; Ghiglione, Beauvois, Chabrol, & Trognon, 1980; L'Écuyer, 1990; Landry, 1992; Mucchielli, 1988; Robert & Bouillaguet, 1997)), l'analyse de contenu est un ensemble de techniques d'analyse des textes

²⁹⁹ Il s'agit de l'adjoint chargé des sports qui a piloté le dispositif participatif, l'adjoint en charge de la démocratie locale à Strasbourg et un exemple d'expert-citoyen rencontré lors d'un dispositif participatif dans le sport.

³⁰⁰ Plus connue en France par son titre „le paysan polonais“.

utilisant des procédures systématiques et objectives de description permettant le traitement méthodique du contenu implicite et explicite des textes en vue d'en classer et d'en interpréter, par inférence, les éléments constitutifs (Bardin, 1977, p. 43). Le support de l'analyse de contenu est le discours produit dans le processus de communication. Berelson (1952) précise que cette technique permet d'accéder au contenu manifeste de la communication. D'après lui, pour y arriver, l'analyse de contenu doit être « objective », « exhaustive », « méthodique » et « quantitative ».

Concrètement, l'analyse de contenu procède en premier lieu par un *repérage* des unités sémantiques qui constituent l'univers discursif de l'énoncé. Ensuite, la *catégorisation* permet de produire une reformulation du contenu de l'énoncé sous forme condensée et formelle. Cette étape nécessite des va-et-vient avec la théorie, les hypothèses et les interprétations (Bardin, 1977). Dans les faits, ces allers et retours ont permis de préciser les choix théoriques (par exemple la focalisation sur les lectures d'Elias) (Elias, 1981) et affiner les modélisations issues du terrain (modèle des pronoms). Les choix saillants effectués permettaient de guider la suite des recherches mais parfois des pistes étaient abandonnées comme par exemples les hypothèses de terrain basées sur la notion de « pragmatisme institutionnel » esquissée au même moment que celle « d'expertise citoyenne ».

Sur la question des entretiens, pour les longues prises de parole sur un même thème, la notion d'homogénéité sémantique (Piault, 1963)³⁰¹ a également été utilisée. Au final, une fois constituées, ces catégories se présentent comme des modalités pratiques pour le traitement des données et l'analyse des mécanismes sociaux peuvent se poursuivre. Par ailleurs le découpage des retranscriptions a constitué une opportunité pour calculer les fréquences de prises de parole.

³⁰¹ « La séquence peut alors être considérée comme une macroproposition dont l'homogénéité se définit au niveau sémantique » (Raymond, 1968).

Encadré 12. Matériel empirique

36 entretiens semi-directifs

6 réunions publiques

2 chats publics avec les élus

1 livre d'or

Les mails envoyés à la ville de Strasbourg pour la concertation

Les « posts » des citoyens sur le forum des EGS

Les contributions informelles

Les carnets ethnographiques –avant, pendant et après le dispositif -

Tableau 7 Population enquêtée

Acteur	Réunions publiques				Synthèse	Politique sportive	Mails
	1	2	3	4			
Habitant 1	X	X	X	X		Par procuration	
Habitant 2			X	X			
Habitant 3							X
Habitant 4							X
Habitant 5						Forum piscine	
Prsdt ³⁰⁷ OMS	X		X	X	X		
Prsdt Assoc							
Prsdt Ligue Judo	X		X	X	X	X	
Secrétaire FCMV	X	X	X				
Prsdt FCMV							
co-dir. assoc volley	X		X		X		
Prsdt comité dep ³⁰⁸ . Judo						X	
Prsdt A Strasbourg							
Agent service des sports 1	X		X	X	X	X	
Agent service des sports 2	X	X	X	X	X	X	
Agent service des sports 3	X	X	X	X	X	X	
Dir ³¹² . vie sportive	X	X	X	X	X	X	
Dir. des sports						X	
Ancien dir. des sports	X	X	X	X	X		
Dir régio. Adj. de la J&S ³¹³	X		X			X	

³⁰⁷ Abréviation de « président ».

³⁰⁸ Abréviation de « département »

³¹² Abréviation de « direction »

³¹³ Abréviation du service « Jeunesse et Sport ».

	Réunions publiques				Synthèse	Politique sportive	Mails
Inspecteur J&S	X		X	X	X	X	
Médecin du sport à J&S		X					
Agents J&S					X		
Resp. FNSU						X	
Resp. UNSS	X		X			X	
Dir. sport CG	X	X	X	X	X		
Vice prst CROSA					X		
Adj. ³¹⁴ . des sports	X	X	X	X	X	X	
Adj. Pratiques douces	X	X	X	X	X	X	
Adj. Vie assoc. & jeunesse	X		X			X	
Adj. Chargé de la santé		X		X			
Adj. Démocratie locale					X		
Adj. Affaire sociales		X					
Adj. Tourisme							
Adj. affaires électorales (Verts ³¹⁵)							
Prsdt CUS							
Adj. Sport. CUS		X		X	X		
Prsdt opposition (droite)							
Conseiller municipal de l'opposition (centre)							
Sénatrice, Conseillère municipale, ancienne maire							

La moyenne des présences est de 2 ou 3 réunions par personne (2,6). 5 personnes sont venues à chacun des rendez-vous. 8 personnes ne sont venues à aucun des rendez-vous.

³¹⁴ Abréviation d'adjoint au maire.

³¹⁵ Abréviation du Parti des Verts-Ecologistes.

Dans la population consultée, l'échantillon a été réparti sur un groupe de 4 habitants, de 7 responsables associatifs, de 6 agents du service des sports, de 9 agents d'institutions publiques (hors service des sports), de 8 élus de la majorité et de 4 autres élus.

Le tableau montre que certains ont été consultés par mail. A l'inverse, certains n'ont pas participé aux réunions publiques. Pour autant, ce groupe est complexe, dans la mesure où certains ont envoyés une connaissance proche à leur place, c'est-à-dire par procuration.

Face à la diversité d'acteurs, les grilles d'entretien variaient pour ne pas mettre les enquêtés dans des situations délicates ou de ne pas savoir comment reformuler une information inhérente au questionnaire.

De plus, les configurations des entretiens (lieux, durée, responsabilités, réseau social...) sont reliées.

Plus les schèmes communs étaient nombreux, plus il était aisé pour l'échantillon de décoder les enjeux sous-jacents des EGS.

Partant de là, les ressentis des interrogés étaient proches de ceux de l'analyste grâce à différentes techniques d'entretien. La connaissance approfondie du contexte local joue également un rôle indéniable pour trouver les « leviers » pertinents lors de ces entretiens. Ces connaissances facilitent la compréhension de l'activité du service des sports et des alliés les plus proches pour soutenir au mieux les différents témoignages et susciter des « confidences ».

2. La position du chercheur impliqué dans une observation participante

2.1. L'engagement distancié à l'objet de recherche en sciences humaines et sociales

La posture recherchée est celle où le chercheur se laisse porter par la situation sans agir sur elle (Hess & Weigand, 2006). La difficulté réside dans la conciliation entre la « nécessité méthodologique de l'implication dans la vie d'un groupe » et « la mise en perspective nécessaire au rôle de chercheur » (Diaz, 2005). Face à cette situation paradoxale, Lapassade (1992) se demande « Comment concilier la nécessité méthodologique de l'implication dans la vie d'un groupe ou d'une institution avec le recul nécessaire au métier de sociologue et comment éviter de devenir soi-même un "*indigène*" (going native)? ». Benson and Hughes (1983) opposaient les risques du « going native » (devenir un natif) et celui de l'absence de découverte significative (lorsque le degré de détachement

est trop important)³¹⁹. Lorsque le chercheur trouve un « équilibre subtil entre le détachement et la participation », Benson et Hughes (1983) cité dans (Diaz, 2005) parle de démarche « d'émancipation ». Il décrit la nécessité d'« être participant et observateur à temps partiel, c'est-à-dire participant en public et observateur en privé ». Mais rappelle qu'il n'existe pas de « règles définies » et qu'« un même chercheur peut modifier son degré d'implication selon les circonstances, l'avancement du travail, etc. » (Chapoulie, 1984).

L'engagement du chercheur est déterminé par sa posture, elle-même conditionnée aux premiers instants d'échange.

³¹⁹ Selon Benson et Hugues (1983, p. 205) « L'implication (involvement) doit être tempérée par une attitude désintéressée et objective, faute de quoi une telle démarche ne parviendra pas à suivre les standards d'objectivité d'une investigation scientifique (...) L'observateur participant a besoin de s'impliquer dans la vie du groupe afin d'étudier les valeurs, les normes et le point de vue de ses membres, mais il doit en même temps se maintenir suffisamment détaché pour relier ce qu'il apprend sur le terrain avec des théories sociologiques. En s'efforçant de tenir ainsi les deux bouts de la chaîne, il court un double risque : il peut devenir tellement impliqué dans la situation que sa volonté de détachement et d'objectivité s'effondre selon un processus couramment désigné par l'expression « going native » (devenir un natif, un « indigène »). Par conséquent, il décrira le monde social (qu'il est censé étudier) dans le langage profane et non dans celui de la science et de la sociologie. Le risque inverse est de maintenir un tel degré de détachement qu'il se privera quasi totalement de toute découverte significative (significant insight) ».

Encadré 13. Les diverses postures du chercheur

La posture et l'engagement du chercheur varient selon les contextes d'études. Plusieurs typologies existent pour qualifier le rôle du chercheur plongé dans ses observations. La plus connue est celle proposée par Gold (1958) qui distinguent 4 postures :

- **Le participant complet** : les activités d'observation sont totalement cachées.
- **Le participant observateur** : les activités d'observation du chercheur ne sont pas complètement dissimulées.
- **L'observateur participant** : les activités de l'observateur sont rendues publiques dès le début. L'observateur peut ainsi avoir accès à une grande diversité d'informations.
- **L'observateur complet** : son travail consiste à observer le groupe.

Adler et Adler (1994) distinguent quant à eux trois positions du chercheur :

- **l'observation participante périphérique** : posture et implication relative dans la scène observée. Le chercheur devient membre du groupe qu'il observe sans y occuper un rôle central.
- **l'observation participante active** : le chercheur joue un rôle à l'intérieur du groupe ou de l'institution qu'il étudie. Ce statut va lui permettre de participer aux activités comme un membre, tout en maintenant une certaine distance.
- **l'observation participante complète** : par opportunité ou par conversion.

Enfin, on retrouve couramment une distinction entre les positions internes et externes à la situation :

- **l'observateur participant externe** : le chercheur vient du dehors, il participe le temps de ses recherches et conserve un rôle à côté.
- **l'observateur participant interne** : le chercheur est d'abord « acteur » dans une institution où il exerce une fonction.

Notre positionnement est aisé dans les deux premières typologies. Il s'agit de la position de « participation observante » dans la typologie proposée par Gold (1958, 1997) et de la catégorie « d'observation participante périphérique » dans celle de Peter et Patricia Adler (1994). Par contre, le repérage spatial entre observateurs participants externe et interne ne permet pas de relater notre position intermédiaire (alternance temporelle entre Université et Ville de Strasbourg, membre engagé dans le comité de pilotage mais intégré pour son regard extérieur, etc.).

Encadré 14. L'entrée et le masque

Bien que l'engagement dans le terrain constitue un acte individuel, il est déterminé par le rapport qu'entretiennent les acteurs observés avec le chercheur. Par conséquent, l'« entrée » dans le terrain et le « masque » choisi pour se présenter marquent généralement et durablement les rapports avec le chercheur.

L'entrée : Il convient de distinguer les notions « d'entrée » et « d'accès » au terrain: tantôt le terme "*entrée*" désigne la permission formelle d'accès, et tantôt le même terme concerne le moment où est acquise la confiance de membres qui acceptent de s'ouvrir réellement à l'enquêteur.

Le masque : La dissimulation ou à l'inverse l'affichage des motivations fait partie des étapes initiales de la méthodologie de la recherche et se négocie au départ (souvent par le biais d'un intermédiaire). Selon le degré de dévoilement des objectifs de recherche aux protagonistes observés, le chercheur est dit « over researcher » (dévoilé) ou « covert researcher » (masqué/caché).

La figure d'« indigène », perçue comme distante (physiquement, socialement et/ou symboliquement), peut altérer la confiance qu'attribuent les personnes observées au chercheur. Pour autant la démarche d'entrisme peut questionner l'éthique de l'observateur relative aux démarches ethnographiques.

Dans notre démarche d'observation participante, l'organisation conjointe d'un dispositif participatif (avec le service des sports et des universitaires garants des aspects méthodologiques) a constitué une opportunité pour analyser les mécanismes sociaux associés. De manière générale, les organisateurs étaient au courant de la tenue d'un travail de recherche plus approfondi sur le sujet. L'entrée était ainsi contractualisée en réponse à un marché public et le masque n'intervenait que sur le détail des recherches menées.

Malgré l'importance de ces repères méthodologiques, l'élément qui semble à notre sens le plus fondamental intervient auprès du chercheur lui-même. La rupture épistémologique requiert en effet une réflexion systématique et évolutive du chercheur sur son objet de recherche. Elle permet au chercheur d'objectiver sa subjectivité pour en comprendre le sens. Il semble pertinent de parcourir les étapes-clés de ce positionnement individuel.

2.2. Rupture épistémologique

Mais l'observation participante est moins légitime qu'une expertise dont on connaît le caractère objectif (empreint de stabilité) en accord avec des intérêts généraux locaux. Ce phénomène accompagne la reconnaissance du caractère réfléchi des citoyens³²². Depuis 50 ans le niveau d'instruction, de diffusion de l'information, des reconfigurations des rapports de force en politique locale (Décentralisation...) ont été modifiées. Dans ce nouveau contexte, il n'est pas étonnant de s'interroger sur de nouvelles notions pouvant parfois se rapprocher de concepts préalablement établis.

Plus qu'une évolution conceptuelle, l'expertise citoyenne permet de repositionner la focale du concept d'opinion publique.

Plus qu'une logique de diffusion d'une démocratie participative issue d'une rhétorique bien ficelée, il résulte des potentialités d'innovation propres à la méthode inductive. Cette dernière peut, dans une certaine mesure, s'affranchir des limites relatives aux carcans conceptuels.

Toutefois, la méthode hypothético-déductive semble pertinente mais cela nous aurait conduit vers l'analyse de la participation observante (Gold, 1958), et aurait « forcé » l'analyse par l'usage d'un modèle prédéterminé.

La rupture épistémologique est sans doute l'épreuve la plus délicate de l'analyse ethnographique.

Sa complexité tient notamment au fait qu'elle prend forme entre deux disciplines : la sociologie et la psychologie sociale. A partir de cadres psychologiques (de groupe), le cheminement entre l'étudiant naïf et le jeune chercheur critiquant ces modèles de pensée a pu être retracé.

Le point de départ a été les modèles sociaux pour aboutir à la place du chercheur (réalisé sur trois générations).

³²² Cf. période de l'utilisation de « l'opinion publique » introduite pendant les années 1960.

Encadré 15. Classification des groupes d'après leur taille (Martin, 1982)

- **Un groupe comporte au moins trois personnes**, condition nécessaire pour que se constituent des coalitions plus ou moins durables.
- **De 3 à 5 personnes**, on parle de *petits groupes*, généralement non structurés, et dont les activités sont le plus souvent spontanées et informelles, par exemple du type « conversation ».
- **De 6 à 13 personnes**, il y a constitution de *groupes restreints*, pourvus généralement d'un objectif et permettant aux participants des relations explicites entre eux et des perceptions réciproques ; ils sont partiellement ou totalement consacrés à la réunion-discussion.
- **De 14 à 24 personnes**, on a affaire à des *groupes étendus*, ou « groupement », « bande », tels que commissions de travail, des groupes pédagogiques pratiquant des méthodes actives ; ils sont difficiles à conduire, en raison de leur tendance à la subdivision.
- **De 25 à 50 personnes**, on se trouve en présence de *groupes larges*, visant généralement la transmission des connaissances (classes scolaires), la négociation sociale (conventions collectives, accords d'entreprise), l'information réciproque ; on peut y institutionnaliser la tendance à la subdivision par des techniques telles que Phillips 66 ou Panel modifié.
- **Au-delà de 50 personnes**, il s'agit d'*assemblées* ou « d'organisation » qui nécessitent une structure permanente (Bureau, Commissions) et l'emploi de procédures déterminées par un règlement intérieur.

Lors des réunions publiques des EGS, le groupe était systématiquement formé de plus de 50 personnes ce qui veut dire que le groupe formait une assemblée, d'où la nécessité d'avoir réalisé un comité de pilotage pour cadrer l'ensemble et rendre cohérent ce rassemblement.

Lors du forum pour les piscines, il s'agissait plutôt de la quatrième catégorie, en référence à des ateliers par types d'acteurs (scolaire, citoyen, associatif) et une synthèse commune de type « assemblée ».

Alors qu'il semblait aisé de situer les EGS dans la deuxième catégorie (Groupe secondaire ou organisation), le forum consacré aux piscines se distribue entre la « bande » et le « groupement ».

Au regard des schémas de communication, il s'agissait d'un « réseau en chaîne » dans la poursuite du modèle de Elias (1981). Par ailleurs, la position est celle d'un « réseau en cercle » à trois entrées si elle est comparée à la forme comprenant l'introduction d'autrui pour assurer un double lien entre les trois pôles (ça, moi et surmoi).

Concernant notre approche réticulaire inspirée de Bourdieu (1980b), il s'agirait d'un « réseau en circuit » sur une base triangulaire, formant ainsi une des triades, reflet d'une population ayant des caractéristiques partagées. Cet ensemble constitue le soubassement d'une étamine sociale.

Face à la double tâche (doctorante à l'Université de Strasbourg et coordinatrice du projet EGS de la ville de Strasbourg) induite par la « recherche-action » menée lors des EGS, une rupture épistémologique était inéluctable. Celle-ci s'est révélée complexe (car insidieuse) mais a largement été facilitée par la présence, dans le comité de pilotage, de chercheurs spécialistes de la démocratie participative. Leurs regards critiques ont permis à cette recherche d'être attentive, à chaque étape, des biais potentiels du projet en restreignant la volonté inconsciente et subjective du chercheur de tendre à valoriser le prototype strasbourgeois auquel elle prenait part corps et âme. Concrètement, ils ont participé à limiter l'engagement émotionnel impulsé par l'enthousiasme communicatif du directeur des sports et de l'adjoint en charge du projet en facilitant là encore la distanciation du chercheur au projet. Pourtant, le double engagement était présent et révélé ça et là au détour d'écrits en amont du projet lorsque la méthodologie du projet se chevauchait à tort à celle de la recherche³²³. Cette anecdote aurait pu surgir en réponse aux doubles contraintes (universitaire et municipale) dans l'élaboration du questionnaire (entre critères scientifiques et commande politique)³²⁴. Néanmoins des stratégies ont été mises en place pour opérer une scission physique et mentale des deux rôles durant le projet. C'est ainsi que pour un même rôle de prise de note lors des réunions, une feuille servait aux éléments objectifs susceptibles d'être intégrés au compte rendu et la seconde permettait d'inscrire les observations de type ethnographique – eux-mêmes retranscrits dans des fichiers distincts dans l'arborescence numérique -. De plus, l'engagement « corps et âme » dans le projet a été contrebalancé par une période de désillusion lorsque l'écart entre l'idéal visé et la réalité a pris forme. Cet écart inéluctable a été alimenté par l'impatience de voir s'accomplir les effets du projet dans un dispositif lancé pour plusieurs années. Enfin, les entretiens menés autour du dispositif ont marqué le positionnement académique³²⁵. En effet, c'est en recueillant des avis

³²³ Il s'agit d'une erreur d'un document de travail (non publié) visant à établir un projet de thèse particulièrement révélateur de la proximité initialement perçue entre les deux postures.

³²⁴ Il est fait en particulier référence à la demande d'intégrer des questions relatives à la pratique transfrontalière.

³²⁵ Ceux-ci ont débuté en fin de dispositif et se sont poursuivis par la suite.

partagés, voire opposés, sur ce même événement qu'a été finalisée la distanciation au projet de la ville, simultanément à sa compréhension plus globale.

L'attribution du sens général d'une action se réalise par recoupement des données (citations illustratives, confrontation d'opinions directe ou indirecte, etc.). L'attribution du degré de fiabilité des sources se réalise souvent de façon informelle. En revanche, face à l'abondance d'informations contenues dans les retranscriptions des réunions publiques, une technique spécifique de traitement est nécessaire. L' a permis d'extraire du sens aux prises de parole telles que les effets des fonctions multiples ou les enjeux et stratégie de la communication.

L'objectif de cette présentation succincte des techniques d'enquête vise à montrer comment l'outillage empirique utilisé (carnets ethnographiques, retranscriptions diverses, documentation) a permis de répondre aux conditions de l'observation participante. Pour autant, Mauger et Pinto (2008) rappelle que « l'observation in situ n'est pas atteignable » et c'est pourquoi il faut préciser que les réflexions épistémologiques ont guidé ce travail.

La réflexion épistémologique se poursuit par une **troisième partie** de thèse consacrée aux justifications empiriques. C'est à travers une analyse par les pronoms qu'il est possible de dévoiler les potentialités participatives des EGS. Par ailleurs ce chapitre comporte une capacité heuristique modélisatrice des configurations sociales observées.

Chapitre 3 : L'intégration des participants (les « VOUS ») au « NOUS » collégial

Tout d'abord, le niveau macrostructural marqué par la modélisation pronominale autour de trois modèles est présenté ci-dessous (cf. pages 92-93). La nature des divers exemples empiriques constituent les microstructures. Enfin, les tendances mises en avant sur la base de points communs des microstructures relatent, eux, le niveau mésostructural. Le niveau mésostructural est décliné en trois catégories ; la première mésostructure qui ressort des observations relève d'un rapport social opposant un élu expert à un ou plusieurs profane(s). Le pôle « expert » peut être pluriel mais le différentiel de compétences reste marqué entre experts et non-experts, c'est-à-dire les habitants « de base » ou « ordinaires ». Le rapport asymétrique perpétué par l'élu se distingue de celui résultant de la place forte des participants qui constitue la seconde mésostructure. Celle-ci contient des configurations faisant intervenir une expertise citoyenne, soit par l'usage d'un « NOUS » pragmatiquement rassembleur soit dans le cadre plus général d'un « NOUS » souhaité unanime. Une troisième forme initiée et/ou pensée par le biais d'un acteur tiers cette fois, est également relevée. La catégorie suivante regroupe diverses mésostructures hybrides et plurielles, faites de micro-configurations qui intègrent le plus souvent l'élu en charge des sports ou non.

I. Théoriser les relations d'acteurs

1. Un maillage à trois entrées comme support des EGS

Comme nous l'avons vu, à côté des capitaux économique et culturel, qui peuvent être utilisés pour accroître une légitimité, le capital social semble produire un effet tant dans l'économie des échanges linguistiques que dans la distribution de la parole. Ainsi, la métaphore du filet (Elias, 1981) semble utile pour mieux comprendre les configurations sociales observées.

L'unité de base ci-dessous prend forme pour des groupes sociaux supérieurs à trois. Il permet de caractériser les échanges qui ont lieu lors des réunions publiques. Ce schéma met en exergue la

disposition du capital social par rapport aux capitaux économique et culturel. En reprenant le maillage d'Elias (1981), notre perception contextualisée³²⁶ du réseau permet de compléter la théorie de Pierre Bourdieu, où le capital social joue le rôle d'un vecteur incorporé de communications, d'échanges et d'interactions.

Le modèle de la configuration d'Elias et Scotson (1965) gagne à être agrémenté par le modèle de champ de Bourdieu (1979) pour cerner les enjeux de positions et de forces. En rendant compte d'une place privilégiée du capital social et en référence à la théorie de l'habitus (Bourdieu, 1979)³²⁷ et du champ, un axe supplémentaire rend compte de la modélisation de Pierre Bourdieu pour relater l'apport réel du pouvoir de relation. Le pouvoir délivré par les liens sociaux se transmettrait directement (par cooptation) ou indirectement (par transmission des schèmes nécessaires à la formation d'un réseau social similaire). Le croisement praxéologique proposé (en tant que science de l'action humaine) envisage d'agrèger des éléments de la théorie réticulaire d'Elias à celle de la reproduction sociale de Pierre Bourdieu. Il y est défini comme « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance* » (Bourdieu, 1979, 1980b)³²⁸. Le capital économique mesure l'ensemble des ressources économiques d'un individu, à la fois ses revenus et son patrimoine. Le capital culturel mesure quant à lui l'ensemble des ressources culturelles dont dispose un individu. Elles peuvent être de trois formes : incorporées (savoir et savoir-faire, compétences, forme d'élocution, etc.), objectivées (possession d'objets culturels) et institutionnalisées (titres et diplômes scolaires).

³²⁶ L'unité basale est complétée par la suite, dans cette proposition.

³²⁷ La définition de l'habitus selon Pierre Bourdieu correspond à des « systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires.

pour les atteindre, objectivement "réglées" et "régulières" sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre» (Bourdieu, 1979, p. 88-89).

³²⁸ Toutefois, Pierre Bourdieu évoque déjà le rôle central du capital social dans sa théorie, comme catalyseur des capitaux économique et culturel. Dans l'ouvrage « La distinction », Bourdieu (1979) soutient dans son chapitre sur intitulé « un espace à trois dimensions » que « Les différences primaires, celles qui distinguent les grandes classes de conditions d'existence, trouvent leur principe dans le volume global du capital comme ensemble des ressources et des pouvoirs effectivement utilisables, capital économique, capital culturel, et aussi capital social » (Bourdieu, 1979, p. 128).

C'est en tenant compte des travaux sur l'interactionnisme et ceux de la sociologie compréhensive qu'il est possible de prendre la mesure d'indices permettant de réaliser une analyse autour des formes de participation citoyenne. Les notions de scènes sociales (Bedin & Fournier, 2009)³²⁹, de présentation de soi (Goffman, 1973)³³⁰ associée au sens que les gens donnent aux choses lorsqu'ils débattent permettent d'aborder cette question.

Afin dépasser les quantifications sociométriques proposées par Moreno (1987), notre attention toute particulière porte sur l'intensité des liens (fiabilité, stabilité, etc...) qui régissent la modélisation ci-dessus. Par exemple la relation prédominante « directe » de n à n+1 peut correspondre au capital économique, sans pour autant que les deux autres types de capitaux soient absents. Le principe majoritaire permet de situer les acteurs dans ce maillage à trois entrées.

Afin de compléter ce modèle cinq types de liens sur la base du paradigme éliasien (Elias, 1981) y sont agrégés dans la proposition suivante³³¹. L'approfondissement de ces liens déterminera une nouvelle configuration de pronoms tenant compte du rôle ambivalent de l' élu en charge des sports. Ces relations horizontales ne doivent cependant pas masquer la dynamique majoritaire du « top down » initiée par les élus locaux pour développer la participation citoyenne.

³²⁹ Au sujet de la scène sociale, « l'acteur doit agir de façon à donner, intentionnellement ou non, une expression de lui-même, et les autres à leur tour doivent en retirer une certaine impression » (Bedin & Fournier, p. 173).

³³⁰ Selon Goffman, il s'agit d'une stratégie de « garder la face » en public (Goffman, 1973).

³³¹ Il s'agit des relations du « JE » au « TU », du « TU » au « NOUS », du « NOUS » au « VOUS » et du « VOUS » au « EUX » et de l'absence de lien.

2. La confrontation élu/profane

Nous allons étudier la relation élu/profane. Nos six critères de différenciation mettent systématiquement en jeu l'élu face à une ou plusieurs autre(s) acteur(s). Une attention toute particulière veille à établir une relation entre le type de relation observée et l'ancrage dans les modèles pronominaux présentés plus haut (cf. pages 92-93). Ses applications se retrouvent dans les extraits ci-dessous.

2.1. La distribution des responsabilités³³² : une première formation d'un « NOUS » décideur

Ce critère vise à attribuer à l'élu la responsabilité des décisions prises ainsi que des conséquences que celles-ci peuvent avoir sur un groupe de personnes non responsables. Une sélection de six extraits de réunion participe à relater nos propos, et à mettre en exergue des configurations sociales différentes.

En s'appuyant sur trois exemples clés, le vice-président de la CUS en charge de la santé arrive à convaincre le public de l'utilité du primat de la démocratie représentative :

« La question se pose aussi dans l'autre sens. Alors là moi j'élargis beaucoup, par exemple quand François Mitterrand a décidé d'abolir la peine de mort, s'il avait fait un débat participatif, la majorité des gens étaient contre, il ne l'aurait jamais fait. Si Simone Veil avait fait une démarche participative sur l'interruption volontaire de grossesse ça ne serait jamais passé, si Michèle Barzach avait fait une démarche participative et/ou un référendum sur la mise à disposition des seringues en pharmacie pour les usagers de drogue, ces trois actes là, sont des actes politiques forts, parce que justement, vous voyez c'est particulier, venant de l'opposition, avec le sentiment global de la population, pourtant ce sont des avancées majeures en termes de santé publique pour les deux dernières et en termes de droit de l'Homme pour la première, donc c'est compliqué ces questions ».

La séparation doit exister entre la prise de décision et la préparation de la décision avec les habitants.

Ce sont des arguments en faveur d'une subsidiarité du « JE » de l'élu dans l'usage du modèle 2 puisque l'élu porte une responsabilité pouvant atteindre, le cas extrême, les droits de l'Homme et du citoyen. Les propos du président de la communauté urbaine de Strasbourg vont dans le même sens :

³³² Cf. les travaux de Philippe Hamman, e.g. Hamman (2008).

« La limite, c'est, à un moment donné, il faut prendre la décision, c'est-à-dire que la démocratie participative ne doit pas exonérer ceux qui sont élus et qui exercent la démocratie représentative parce qu'ils ont été élus de leurs responsabilités. » (...) « On ne pourra pas dire : « on a fait ça parce que, dans le cadre de la démocratie participative, on a entendu les gens dire cela ». Donc c'est évident qu'à un moment donné, celui qui a le mandat du peuple par l'élection doit assumer les responsabilités qui lui ont été données mais il doit être à l'écoute. Et donc l'écoute c'est la démocratie participative ».

Le président de la CUS perçoit le primat du « JE » comme une suite logique de la responsabilité introduite suite aux votes (Hamman, 2008). Il n'y aurait pas de modèle 1 possible. La délégation de « porte-parole de » (modèle 3) s'établirait par le vote et non lors de dispositifs participatifs. Pour lui, la consultation ne peut pas être une caution mais un indice sur un panel non représentatif, celui du « *mini-public* » (Fung, 2003). Ainsi le « JE » reste fort et recherche un « NOUS » consensuel. Certains parlent de « dépossession de pouvoir »³³⁴ quand d'autres insistent sur la volonté de rester maître chez soi. Quelle que soit la formulation, il en va du primat du pouvoir des élus sur la prise en compte de l'avis des habitants et autres participants. Dans ce positionnement, il est question du droit véhiculé par le vote de gérer les affaires publiques dans des prérogatives bien définies. Dans de telles conditions, la place de la participation est limitée et peut prendre les formes d'un outil d'évaluation du respect des engagements.

L'idée qui est entendue ici est celle d'une dépossession de pouvoir du « JE » de l'élu³³⁵ en cas de transfert de pouvoir aux mains de tous. Mais l'élu communautaire rappelle que « chacun veut rester maître chez soi ». De ce fait, la dépossession du pouvoir ne se réalise pas véritablement lors des EGS ; il n'est donc pas possible de parler d'*empowerment* des citoyens (Bourdieu, 1984). Ce constat rejoint les propos de Pierre Bourdieu pour qui, plus les gens sont dépossédés, culturellement surtout, « plus ils sont contraints et enclins à s'en remettre à des mandataires pour avoir une parole politique. » (Bourdieu, 1984, p. 50). Il y décrit ainsi le passage du « NOUS » au « JE » (Bourdieu, 1984, p. 53).

Ainsi, l'originalité de l'extrait ci-dessous consiste à rappeler que les acteurs lambda sont là pour établir des demandes et que revient à l'élu la responsabilité de poser des priorités sur tel ou tel projet. Mr. (Un agent de la Jeunesse des Sports) relève deux extrêmes sportifs :

³³⁴ Cf. la contribution de Mr l'adjoint chargé de la vie associative.

³³⁵ Elle surgit en parallèle à la disparition du « je » : Pour pouvoir s'identifier au groupe et dire « je suis le groupe », « je suis, donc le groupe est », le mandataire doit en quelque sorte s'annuler dans le groupe, faire don de sa personne au groupe, clamer et proclamer : « Je n'existe que par le groupe » (Bourdieu, 1984, p. 51).

Le haut-niveau et la masse aussi légitimes l'un l'autre : « On s'aperçoit rapidement qu'on a le sport de masse avec des gens qui disent « moi je ne suis pas dans un club, je prends mes baskets, je vais dans la forêt mais je revendique cependant qu'on installe quelque chose pour moi », ça revient à un coût pour une collectivité. Sa question est légitime mais en même temps sa voix n'est pas porteuse puisqu'il ne représente aucun licencié nulle part. En sport de compétition, ça représente un coût pour le haut-niveau, ou pour le très haut-niveau ça représente très peu de participants. En revanche ça représente une image très forte : la ville de Strasbourg, la CUS, le conseil général, le conseil régional, tous les ans rassemblent les sportifs méritants lors d'un « pince-fesse », leur remettent des coupes, font un buffet. Ils surfent sur leurs images, ils ont besoin de ça. Donc, à un moment donné, on est dans des segments très différents mais aussi légitimes les uns que les autres ».

Entre sport de masse et sport d'élite reconnus c'est à l' élu que revient le choix final de la politique menée (cf. modèle 2 (cf. pages 92-93). Il doit déterminer les priorités dans un paysage de projets légitimes. Souvent, cela peut revenir à réaliser un saupoudrage budgétaire. L'exercice des participants ne consiste pas seulement à apparaître comme un acteur légitime de la politique sportive mais doivent prouver la dimension prioritaire de celle-ci. Si les deux composantes sont véritablement légitimes, le choix politique peut conduire à faire des « EUX-contraints » qui poussent à forger une tension, voire un conflit ou des frustrations auprès de ses membres. La situation se présente telle que l' élu est obligé de trancher sur des options totalement différentes, c'est-à-dire entre des idéaux-types au sens de Weber (1904). Dans cette tâche, la présentation des dossiers et des hypothèses par le directeur des sports peut jouer un rôle. C'est dans cette mesure que le directeur des sports peut avoir un pouvoir de décision. Mais les tendances politiques jouent alors également un rôle majeur pour guider la décision. Afin de mieux cerner le rôle du directeur des sports un portrait synthétique est présenté ci-contre.

Direction du service des sports de la ville de Strasbourg :

De 2003 à 2009, il a été le directeur de trois services mutualisés correspondant à 405 agents (dont 30 cadres A). Cela correspondait à la préparation, au suivi et à l'exécution d'un budget de 55 millions d'euros. Il a notamment organisé le grand départ du Tour de France en 2006. Durant ces 6 années, des dispositifs d'évaluation ont été mis en place ainsi qu'une démarche innovante en matière d'intercommunalité sportive par le biais d'un centre de ressources.

Avant l'expérience strasbourgeoise, il était attaché puis directeur territorial et chef de du service des sports à Besançon (1981-2001). Puis directeur territorial, chef du service Politique de la ville, démocratie participative et centres socioculturels de 2001 à 2003. C'est ainsi qu'il a pu se former à l'expérience de la démocratie participative.

Un universitaire actif : Au-delà de ses compétences dans le domaine de l'administration publique, ce directeur des sports est au profil universitaire : géographe de formation, il est un conférencier des politiques publiques sportives territoriales dans diverses universités. Il est co-auteur de différents ouvrages portant sur les politiques sportives et a aussi publié plusieurs articles scientifiques. Il est membre associé d'un laboratoire de recherche associé au CNRS en Franche-Comté. Il intervient dans les formations du CNFPT et dans les formations qui préparent aux concours de la filière sportive. Il est co-fondateur et vice-président de la revue *Sport et Territoires* depuis 1993.

Autres compétences :

Amateur de musique classique et d'opéra, ce directeur des sports est d'une grande vivacité intellectuelle. Il trouve le mot juste avec une facilité remarquable, ce qui se ressent lors des phases de négociations ou lors des réunions publiques. Ses compétences lui permettent également d'analyser et de synthétiser les divers débats.

Son style de vie vise à montrer l'exemple notamment à travers une utilisation quotidienne du vélo comme moyen de transport. Dans son comportement, il attache une attention tout particulière à la vie privée de chacun de ses agents (maladie, loisirs, famille, etc.) ce qui rend plus humain les rapports patrons/agents dans le service des sports. Son sens de l'écoute, du dialogue facilite la délégation et la motivation des équipes. Ces compétences ont également été bénéfiques lors des EGS pour inciter à la prise de parole.

Finalement, le profil du directeur des sports (une ouverture d'esprit, des compétences de rassembleur et de leader) allié au rôle de « distributeur de parole » lors des EGS a vraisemblablement joué un rôle clé lors du dispositif participatif.

Tout comme l'extrait précédent, le commentaire suivant atteste que la décision relève de la responsabilité de l'élu qui établit ainsi les priorités politiques. Les décisions incomberaient aux élus :

« Après, c'est des décisions, des arbitrages qui appartiennent à l'exécutif. Nous on est là pour monter des projets » « Enfin je ne suis pas l'élu, je ne peux pas décider à sa place » (Le directeur de la vie sportive).

Malgré la formation d'un « NOUS » dans le sens du modèle 3, c'est à l'élu que revient le devoir de trancher légalement. Il s'agit ainsi davantage du modèle 2. Mais cela n'empêche pas l'existence de stratégie de présentation du directeur des sports qui peuvent influencer dans les faits les décisions et qui appellent ainsi à une prise de distance. Cela explique la faible marge de manœuvre annoncée par la conseillère municipale déléguée au sport :

« Tout à fait parce qu'en fait, parce que les EGS, il y a beaucoup de représentants des associations, ça fait un peu comme si c'était les nanas Guy Bedos quelque part, donc on a quand même plutôt intérêt à suivre ce qui, ce qui est, ce n'est pas décidé, parce qu'il n'y a rien de décider, y'a même rien à décider, enfin y'a pas grand-chose à décider, mais y'a quand même des orientations, dans les grandes lignes, qui se dessinent, donc automatiquement je pense qu'il y a beaucoup de présidents ou de responsables qui accompagnent, quand on va dans les assemblées générales » (Conseillère municipale déléguée aux « pratiques douces »).

En disant qu'« il n'y a pas grand-chose à décider », il s'agit de comprendre que c'est plus la validation d'un processus de construction de la décision que le choix de la prise de décision qui est en jeu. Le « NOUS » décideur n'aurait pas beaucoup de choix, mais beaucoup de responsabilités. Il y aurait ainsi plus d'importance à suivre le modèle 3 que le modèle 2 (cf. pages 92-93). Autrement dit il est plus intéressant de parler « au nom de » que de parler pour un « NOUS », en tant que porte-parole. En effet, le degré de liberté est plus important dans le premier cas.

Finalement, l'analyse des données permet de démontrer que le rapport élu/assemblée joue un rôle majeur dans la détermination des configurations pronominales. La relation prend diverses formes explicitée dans cette partie. Il ressort de ces divers arguments issus du terrain que la responsabilité incombe systématiquement à l'élu dans le cadre d'une démocratie représentative prioritaire à la démocratie participative. Cette *asymétrie* tend à s'appliquer dans l'attitude de l'élu placé à l'interface entre ces deux types de démocratie. Il entend ainsi faire valoir ses devoirs en rappelant ses droits (de représentation) dans une arène où la participation règne. Il est possible de l'illustrer à travers une dizaine de courts extraits issus des réunions publiques et des entretiens.

2.2. L'imposition du pouvoir de l'élu sur l'assemblée : le « JE » supplante le « VOUS »

Cette partie vise à montrer les stratégies développées par l'élu en charge des sports pour asseoir son autorité. On les retrouve sous diverses formes, notamment dans ses prises de parole dont certains exemples sont représentatifs.

Parmi les possibilités d'imposition d'un pouvoir d'action, l'élu fait parfois acte d'autorité – une autorité de filiation selon Weber (1921) - pour conserver le pouvoir sur le cadre de la discussion comme l'illustre la séquence suivante :

L'adjoint en charge des sports : *« Si vous permettez, juste j'interviens de suite, je vous interromps de suite, on est là sur les EGS dans sa globalité, si vous avez un problème particulier »*

André Reinmann : *« C'est un problème qui concerne tout le monde »*

L'adjoint en charge des sports : *« oui enfin là c'est un problème particulier si vous le permettez le Red Star a son problème à lui, moi je suis tout à fait à votre écoute mais je crois que, dans le débat, dans le cadre du débat, ça sort un peu de la question c'est dommage, donc continuez, mais bon je crois que toutes les questions qui ont été posées étaient plus générales ».*

André Reinmann : *« cela concerne mon quartier, on a des jeunes »*

L'adjoint en charge des sports : *« Un quartier »*

André Reinmann : *« on est au secteur Meinau, il y a des jeunes, pendant 4 ou 5 mois ils arrêtent le football »*

Le directeur des sports : *« D'accord, mais vous savez que vous êtes très suivis par la LAFA et par la ville de Strasbourg il n'y a pas de soucis ».*

Malgré l'absence d'introduction par le biais d'enjeux généraux, l'adjoint ne nie pas ses différentes missions : d'écoute, de satisfaction de demandes issues de son secteur de prérogative, etc. Toutefois, la frontière de l'intérêt général apparaît floue, puisque selon le participant « cela concerne tout le monde », et plus précisément « cela concerne mon quartier, on a des jeunes ». C'est une véritable recherche de justification où il tente de faire passer son intérêt particulier comme un intérêt général.

L'élú en charge des sports borne alors à son gré les propos recevables des autres qu'il estime particuliers malgré la tentative de généralisation dont fait preuve l'interlocuteur. L'élú estime que le problème soulevé est spécifique - celui d'une pratique limitée à 6 mois dans l'année - qui demande un traitement spécifique. Bien qu'il s'agisse d'un problème spécifique, il n'en reste pas moins qu'il pourrait être entendu comme un *intérêt général local* (Rangeon, 2005), selon le seuil des possibles fixé par la municipalité. Il correspond ainsi à un petit collectif, c'est-à-dire à un « NOUS » relativement faible. Or, l'élú reste le garant de l'intérêt général, il justifie ainsi cette remise en question. L'argument avancé – justifié - vise à atténuer les frustrations potentielles.

L'imposition de l'autorité de l'élú peut se faire pour des raisons fort diverses. L'extrait ci-dessous, témoigne par exemple de sa capacité à couper fréquemment la parole dans le débat :

Le directeur des sports : « *(le vice-président de la CUS en charge de la santé), Mr le vice-président de la CUS en charge de la santé voudrait poser une question, ah, non, Mr (le vice-président de la CUS en charge de la santé) qui était devant. J'en profite pour... »*

L'adjoint en charge des sports : « *Est-ce que derrière c'est prêt le pot là ? »*

Le « JE » de l'élú reprend un nouveau rôle de « maître du temps ». Sa position lui permet d'interrompre la parole à tout moment. L'élú en charge des sports endosse également le rôle de « chef d'orchestre » et se doit de battre la mesure comme en attestent les propos suivants :

Un universitaire, à propos de la déposition de pouvoir des élus : « *Je pense que ça dépend beaucoup de la personnalité de l'élú »*

ou encore, un universitaire, à propos des limites du pouvoir de l'élú en charge des sports : « *Ben je pense que, enfin j'imagine que ses limites ne sont pas tellement à notre niveau, citoyen de base, mais surtout au niveau des décideurs, enfin des instances de la ville ou de la CUS ».*

Au-delà de l'affichage autoritaire de l'élú, le décalage élu/profane peut être attesté dans le rapport entre l'élú est en position de force légitime et le public est réduit à être convié au débat. La séquence suivante en atteste :

Un professeur des universités, directeur du laboratoire en sciences sociales du sport : « *Mr (le directeur des sports) merci pour la question. J'arrive en dernier, ce que je vais essayer de faire c'est de répondre à la question et puis peut-être aussi répondre aux questions qui ont été posées avant. J'ai noté la plupart des questions ».*

L'adjoint en charge des sports : « *Tu as dix minutes* ».

Un professeur des universités, directeur du laboratoire en sciences sociales du sport : « *J'ai deux minutes ? Dix pardon, ah ça va !* »

La relation tissée auparavant entraîne une relation JE/TU qui se traduit par une familiarité pour donner la parole à l'expert scientifique. Cette relation apparaît aux yeux du public comme un *signe du lien* au sens de Goffman(1973), c'est-à-dire comme un indice public de l'état de la relation entre l'élu et l'universitaire. Dans la formulation « tu as dix minutes », les formes diplomatiques, d'enrobage de certaines informations directives ne sont pas présentes. La confusion (consciente ou non) entre deux minutes et dix minutes conduit à effacer une interprétation sur le peu d'éloge et d'affichage de la légitimité de l'interlocuteur en tant qu'expert scientifique. Le ton des échanges répond en partie à la proximité établie lors des réunions du comité de pilotage mis en place par l'adjoint en charge des sports.

Le directeur des sports rappelle la configuration fermée entretenue avec l'Université de Strasbourg représentée par l'expert scientifique. De ce fait, les personnes qui ont adhéré au discours de l'expert scientifique sont rattachées à la petite configuration fermée établie sur le moyen terme, autour d'un « NOUS » organisateurs. Par procuration l'élu bénéficie de l'autorité de l'expert scientifique en plus du sien.

Par la suite, l'adjoint en charge des sports évoque un autre ensemble constitué des élus en charge des sports à la ville de Strasbourg en rappelant la difficulté de couvrir toutes les manifestations sportives comme en atteste cet extrait (en parlant de l'adjointe en charge des pratiques douces et de lui-même) :

L'adjoint en charge des sports : « *Donc vous voyez qu'à nous deux ce n'est pas trop pour rencontrer l'ensemble du monde sportif, mais c'est vrai que... voilà.* »

Il rappelle qu'ils sont à deux pour rencontrer le monde sportif. Corrélativement il précise leur place comme « homme de pouvoir » face à tous les autres qui reçoivent une visite.

Les « JE » servant de référence pour ceux qui décident sont ici annoncés comme un pluriel, celui de l'adjoint au sport et celui de sa conseillère. Ils forment à eux deux une entité décisionnelle. Ce constat tend à légitimer l'usage d'un modèle tenant compte de l'élu en charge des sports. Dans l'extrait suivant, la micro-configuration légitime apparaît de façon similaire autour de deux acteurs forts, le maire et son adjoint en charge des sports :

« Ces quatre thématiques c'est surtout pour concrétiser l'engagement politique puisqu'on avait dit avant les élections que l'on organiserait des Etats Généraux ? »

Le « ON » employé par l'élu tient compte de son propre avis ainsi que celui du maire en formant ainsi une micro-structure, un « micro-nous » fort. Ce « micro-nous » fort sert de focale à tous ceux qui recherchent un support pour faire passer des projets. Les habitants recherchent à convaincre les élus, et visent à montrer qu'il existe un fort soutien (extérieur) pour le faire suivre à « l'intérieur » de la sphère de la prise de décision.

Mais la figure d'autorité légale masque une quête de légitimité constante repérée dans l'extrait qui suit où il précise qu'il prend sa casquette d'élu politique et que les cautions « du public » seront importantes. Il y esquisse simultanément une distinction entre le décideur et les pourvoyeurs d'idées. La citation suivante le montre clairement :

L'adjoint en charge des sports : « Très bien... Ce genre de question, peut-être qu'on y répondra plus tard parce que je veux dire encore une fois le but n'est pas là sous forme de table ronde de débat, mais c'est plutôt de recueillir. Encore une fois comme le disait Mr (le directeur des sports) c'est vrai qu'on fera une synthèse de ces journées le 6 juin. C'est histoire de vous faire revenir, c'est pas vrai, mais c'est histoire de recueillir l'ensemble de ces 4 thématiques et puis également de donner une orientation, là aussi je parle en tant que politique, c'est aussi qu'au mois d'octobre, au conseil municipal du mois d'octobre, sera présentée cette synthèse afin de donner les orientations politiques sportives de la ville pour les cinq prochaines années, donc vous voyez, vos questions sont importantes parce que oui elles vont amener à un débat qui sera mené au conseil municipal, voilà merci en tout cas. Monsieur encore, allez-y ».

L'élu en charge des sports se situe dans un entre-deux, c'est-à-dire entre deux configurations distinctes - le conseil municipal et l'assemblée des EGS - où il joue le rôle d'interface en usant d'un même « JE ». Le « JE » sert de relais, de médiation entre le « NOUS » des EGS et le « NOUS » auquel appartient l'adjoint en tant qu'élu municipal. C'est l'ambivalence qui apparaît dans le modèle 3. Ce double « NOUS » découle du caractère de multi-appartenance et du fait de la focale sur le « JE » de l'adjoint.. Les participants forment un ensemble à un étage inférieur de celui les caractérisant comme un « VOUS » implicitement intégré. Ce « VOUS » est également utilisé dans l'exemple suivant où l'adjoint en charge des sports distingue les organisateurs du « grand public », en ajoutant « nous avons besoin de vos lumières ce soir ». Cela marque, là encore, la différence de point de vue et s'oriente vers le modèle 3 où le public sert de caution comme l'indique la citation suivante :

*« Donc cette soirée sera en deux temps, dans un premier temps il y aura avec notre partenaire scientifique de l'université de Strasbourg représentés par Mr (énonciation du nom du professeur des universités) et également (nom d'une jeune doctorante), qui nous accompagneront tout au long de la démarche, c'est une volonté très forte de la ville de Strasbourg d'associer l'Université de Strasbourg, en plus, bien entendu, du grand public » ; Le maire : Merci beaucoup Mr (le directeur des sports), mon cher collègue (l'adjoint en charge des sports), Mesdames et Messieurs représentant la faculté, l'Université, **nous** avons besoin de vos lumières ce soir. »*

Le maire évoque un « NOUS » qui correspond au niveau formé par les organisateurs. Le public correspond alors à un « EUX » entendu comme les « strasbourgeois » de façon plus ou moins exhaustive, a minima comme dans le modèle 3 (cf. pages 92-93). Son propos revient à dire : « Nous avons besoin des lumières du terrain - que « VOUS » représentez - pour forger *in fine* notre « NOUS » de décideurs ». Cette citation suggère trois niveaux d'acteurs : « NOUS », « VOUS » et « EUX ».

L'imposition d'une autorité relevée précédemment prend également une forme d'imposition par le haut et inversement de soumission par le bas : ainsi, ce sont les élus qui dictent les règles auxquelles se soumettent l'ensemble des participants, comme l'indique l'extrait suivant :

Mr (le vice-président de la CUS chargé de la santé, s'adressant à l'enquêtrice en entretien) : « Je trouve que c'est bien, c'est vraiment très bien, mais si on veut aller plus loin c'est vrai que...en sachant que dans ce contexte-là, si vous voulez, politique, on est bien dans de la démocratie participative, mais après, la décision, elle revient aux élus. Donc c'est ce qu'il faut faire comprendre aux gens. Il faut bien leur faire comprendre. C'est qu'en fait on leur demande de participer, on leur demande des idées, mais l'arbitrage, après, il est quand même politique, ça reste aux élus. C'est des choses qu'il faut bien expliquer aux gens pour qu'ils ne soient pas déçus de ce qu'ils ont pu amener ».

Ce conseiller communautaire rappelle la place prioritaire des élus et validerait ainsi le modèle pronominal n°2. Cette réflexion vise à inhiber tout renversement du pouvoir en faveur d'un nouveau « NOUS » centré sur les participants dans le cadre du modèle 1 (cf. pages 92-93).

Finalement, l'imposition du pouvoir se réalise généralement de façon diffuse et inconsciente. De ce fait, l'élu apparaît le plus souvent comme un guide dans les débats. Il peut se présenter comme un accompagnateur des débats malgré ses idées initiales parfois bien ancrées. L'élu apparaît également comme le représentant de l'intérêt général.

2.3. Du général au particulier : du « JE » à un « VOUS » particularisé

La distinction entre les élus et les participants peut se réaliser à partir des idéaux-types attribués aux différents acteurs.

A l'opposé de l'intérêt général incarné par l'élu, l'intérêt particulier est souvent associé aux habitants-ordinaires. La citation extraite d'une réunion publique l'atteste :

Mr Ernest Mertaux : « (...) ce n'est jamais dans un but constructif, c'est toujours personnel. Ça n'apporte rien, voilà. Mettre les bonnes personnes aux bons postes c'est plus efficace que de faire des réunions des choses comme ça ».

Malgré les multiples agencements configurationnels, certains pessimistes pensent que « c'est toujours personnel, ça n'apporte rien » de faire appel aux citoyens.

Ainsi, une des limites des EGS consiste à faire participer des acteurs qui ne prêchent que pour leurs chapelles. C'est également cet enjeu que souligne un élu communautaire en charge de la santé :

« On se rend compte que dans ces échanges-là, chacun amène ce qui l'intéresse (...) Et après nous, on va essayer de trouver ce qui est l'intérêt commun ou au moins ce qui peut impacter le plus la population générale, le citoyen ».

Cet élu se responsabilise par rapport à la mise en œuvre d'une politique locale de sorte qu'il affiche « le même combat » avec ses pairs et rappelle la subsidiarité du « JE-décideur » :

« Et je pense que les élus ne doivent pas avoir peur d'affronter la réalité et simplement après la difficulté c'est que les gens que l'on rencontre défendent leur chapelle et uniquement leur chapelle souvent et que après pour créer une hiérarchie entre les besoins à satisfaire et bien il faut se lever tôt, et même en se levant tôt on n'y arrive pas. »

Il rappelle que chaque citoyen défend ses propres intérêts, comme dans le modèle 1 alors que les données montrent que ce n'est pas systématique et que des réflexions particulières étaient souvent recherchées par les participants. Toutefois, cela n'exclut pas le fait qu'ils avaient tous des intérêts particuliers dans le domaine de la politique sportive municipale. Ainsi, Mr (le président de la CUS) précise par exemple que dans le sport les intérêts particuliers sont plus cristallisés que dans d'autres secteurs :

« C'est-à-dire que la démocratie participative ce n'est pas d'attendre que chacun vienne en évoquant son intérêt personnel et individuel et en matière de sport on le sent bien, chaque pratiquant de sport est convaincu que son sport est le plus passionnant et le meilleur, et la

question c'est de dire un moment donné quel est l'intérêt général et essayons de le construire ensemble. En matière de pratiques sportives c'est parfois compliqué ».

Le président de la CUS pense que dans le sport plus qu'ailleurs, les intérêts défendus se cristallisent aux cas particuliers. Face au paysage pluriel du sport cet interlocuteur ne perçoit pas les intérêts communs et pense que la seule issue possible du système de subventions est commune à toutes les associations sportives par exemple. Cet interlocuteur souligne la difficulté de percevoir des « NOUS » stables dans le modèle 1.

Le degré de généralité des propos se traduit par des temps de parole où les intérêts généraux se réalisent en amont des possibles interventions privées. Mais l'extrait suivant est particulièrement intéressant puisqu'il transmet des intérêts potentiellement particuliers – via le capital sportif - auprès de représentants de l'intérêt général. L'exemplarité est ici de mise en début de séance :

Le directeur des sports : « Et maintenant on enchaîne avec la partie plus scientifique qui va permettre de découvrir une enquête conduite par (énonciation du professeur des universités), directeur du laboratoire en sciences sociales du sport), professeur et qui est sociologue, et également (nom d'une doctorante), qui est doctorante en STAPS et qui est membre de l'équipe en sciences sociales de l'équipe à l'UDS pilotée par (énonciation du directeur du laboratoire en sciences sociales du sport). C'est une judokate, vous voyez qu'elle fait du sport aussi dans un club. Donc , c'est à toi ».

Le professeur des Universités : « Merci, bonjour, c'est vrai que si nous sommes ici c'est peut-être que on a la particularité d'avoir tous fait du sport, même le Maire oui c'est un joueur de tennis il ne l'a pas dit mais c'est le cas, (l'adjoint en charge des sports) aussi fait du golf entre autres ».

L'adjoint en charge des sports: « Oui, je suis un omnisport à moi tout seul ! »

Le professeur des universités : « On a même une pratiquante de judo, donc on est tous ici autour de cette table ronde à bien connaître le sport donc c'est une connaissance pratique et c'est important quand on parle effectivement du sport amateur ».

Les organisateurs ouvrent les portes d'une configuration dans laquelle presque toutes les personnes présentes peuvent se retrouver en tant que pratiquant ou ancien pratiquant.

De plus, la construction de la structure des EGS s'est réalisée avec de nombreux allers et retours avec les élus en charge des sports comme semble l'attester cet exemple :

Mr (le vice-président de la CUS, en entretien complémentaire) : « *et donc une, j'en avais parlé à l'adjoint en charge des sports et puis (au maire) et (l'adjointe en charge des pratiques douces) pour leur dire que ça me semblait intéressant d'avoir un questionnaire autour du sport santé* ».

En amont du dispositif, une configuration s'est formée par les élus municipaux, ce qui donnait de manière masquée, plus de stature légitime au « JE » de l'élu-pilote. En effet le « JE » comme seul pilote s'établit prioritairement en amont et en aval, alors que le moment présent est consacré à la relation avec le public. La légitimité des interlocuteurs se distribuait à la manière des établis et des « outsiders » étudiés par Norbert Elias par exemple entre les organisateurs, les grands témoins, les associatifs et enfin les habitants-ordinaires (Elias & Scotson, 2001) (qui seraient les nouveaux arrivants).

Par ailleurs, au-delà des moments d'interaction observés un rapport dynamique de légitimité semble apparaître. Ainsi, il est possible de distinguer ceux qui décident, par le haut, qui sont communément des « sachants » de ceux qui écoutent, « par le bas » et qui constituent le groupe des profanes.

2.4. Les dynamiques légitimes du top-down : du « JE » décideur au « VOUS » soucieux de l'intérêt général

Cette partie se consacre aux dynamiques *top-down* et *bottom-up*³⁴² qui reflètent la légitimité des élus locaux dans le dispositif participatif.

Le chargé de mission du préfet suggère de créer un dialogue commun entre les instances publiques. Cette recherche de réseau et d'une cohérence politique consiste à une amélioration de l'action publique « par le haut ». Symboliquement, cette proposition va à l'encontre du principe sur lequel communique la ville pour ces EGS, où la dynamique « bottom-up » est valorisée :

« Alors je le dis, je n'ai pas peur de le dire, que parfois, les politiques publiques que ce soit l'Etat, que ce soient les collectivités, travaillent bien chacun de leurs côtés, mais travaillent en parallèle. Moi il me semble, ce n'est qu'une proposition mais je vous la fais quand même Mr (l'adjoint en charge des sports), c'est que l'on puisse inventer finalement une instance, un espace, qui nous permette de nous rencontrer, acteur de l'Etat, acteurs de la collectivité, en tenant compte d'ailleurs de ce qui sort de votre enquête, pour essayer d'articuler nos politiques. Je pense que si on fait déjà ça, je pense qu'on sera davantage cohérent ».

³⁴² En traduction, il s'agit de dynamiques « descendante » et « ascendante ».

Cela contribue à agrandir les champs des possibles de l'assemblée (d'un « NOUS »), ce qui constitue une plus-value pour les EGS.

La dynamique « top-down » résulte du fait que c'est l'adjoint qui en est à l'initiative et qui souhaite piloter le projet. C'est ce que rappelle cet agent du service des sports :

Agent du service des sports : « c'est lui qui est à l'origine du projet qui a souhaité ça, qui a souhaité le faire de manière originale en faisant des questionnaires ». Ben oui, c'était une volonté politique, vraiment par rapport à la démocratie locale ; c'est un peu ce que Ries avait présenté dans son programme avant les élections, le fait de dire que chaque strasbourgeois aurait la parole et donc (l'adjoint en charge des sports) l'a appliqué dans son domaine ».

Ce troisième extrait permet d'insister sur le fait que les EGS ont permis de faire « remonter » des informations, attestant bien les niveaux d'action différents.

Le président de la ligue de judo : « Nous observons l'objectif de faire remonter des problèmes : On a pu remonter...les gens ont pu faire remonter un certain nombre de problèmes qu'ils ont sur le terrain ».

Le fait de « remonter les demandes » valide l'inscription du dispositif dans un réseau multiniveaux, qui distingue inéluctablement ceux du « haut » (les décideurs) de ceux du « bas » (les « EUX »).

Lors d'impairs politiques il est possible de lire deux niveaux d'actions entre ceux qui décident et ceux qui écoutent les prérogatives issues des concertations (cf. encadré notes d'observation).

Encadré 17. La co-entente entre les organisateurs et les membres de l'Office des sports

Il existe une co-entente entre organisateur et membre de l'Office des sports. En effet, un agent de l'Office des sports critique en aparté les organisateurs sur la base de l'impression que tout est déjà décidé, lors de la réunion de synthèse le 6 juin 2008 en soufflant au directeur des sports de ne pas présenter les prérogatives comme une fin mais plutôt comme un début.

Ce témoignage révèle l'impression ressentie par le bas que tout a déjà été décidé. Cela renforce la barrière entre le « NOUS » des décideurs et les « EUX » de l'assemblée.

Afin d'analyser la place charnière de l'Office des Sports, nous effectuons le portrait d'un acteur clé du président des Courses de Strasbourg, président de l'Office des Sports (cf. Encadré ci-après).

Président de l'Office des sports
59 ans, marié, 2 enfants 29 et 24 ans

Un universitaire engagé : Professionnellement, ce maître de conférences enseigne à la Faculté de pharmacie. Il a été chargé de diverses missions au Pôle universitaire européen ainsi que pour l'aménagement du Campus d'Illkirch. Il s'est engagé dans plusieurs associations, notamment en tant que président de la Fédération nationale des comités d'action locale des établissements de l'enseignement supérieur de 1988 à 1993. Parmi les tâches administratives qu'il a exercées, il a été vice-président de l'Université Louis Pasteur de 1986 à 1990.

Un dirigeant sportif : Dans le cadre extra professionnel, il pratique allègrement le cumul des mandats : président du Strasbourg Université Club (SUC) depuis janvier 1993³⁴³, président du Club Sportif de Haute-pierre depuis 2003, membre du Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Clubs Universitaires (UNCU) de 2000 à 2004, organisateur de l'Université Sportive d'Été de l'UNCU, il est aussi Trésorier du Comité Régional du Sport Universitaire depuis 2000.

Un bénévole accompli au sein de l'Office des sports : ces diverses expériences au sein des clubs l'ont « naturellement » conduit vers l'Office des sports. Depuis 1999 il est « élu administrateur », puis président délégué en 2000 et président depuis le 29 juin 2009. Il entretient des responsabilités au sein du Comité Départemental des OMS depuis 2002 (et vice-président depuis 2005) et à la FNOMS (successivement : administrateur, responsable de la formation, membre du bureau, et secrétaire adjoint depuis 2010).

Un homme de la cité ? Pendant son temps libre, cet homme engagé s'investit dans plusieurs autres instances d'un quartier populaire de Strasbourg : Koenigshoffen (l'association des parents d'élèves entre 1994 et 2002, Conseil de quartier de 2002 à 2007, et CAP³⁴⁴ Parentalité de 2002 à 2006).

Cet actif du sport connaît aussi bien les arènes des quartiers que les cercles plus prestigieux des cadres universitaires. Sa marque de fabrique consiste à adopter un ton simple et direct, compréhensible de tous et sans arabesques. Malgré ses diverses responsabilités, il se dit plus à l'aise à l'écrit qu'à l'oral, pourtant ses discours s'enchaînent d'une invitation à l'autre. Toutefois, son *hexis* reste plus proche d'un « homme de terrain » (notamment du fait de son rôle de responsable des Courses de Strasbourg) qu'un homme de parole. En effet, son emploi du temps surchargé l'entraîne d'un endroit à un autre, d'une poignée de main à une autre, gardant systématiquement un mot pour chacun. Sa connaissance du milieu lui confère un pouvoir symbolique, lui permettant de mobiliser les bénévoles autour de certains enjeux sous forme d'une « force invisible ».

³⁴³ Club de 21 sections et de 3000 membres.

³⁴⁴ C'est-à-dire un Certificat d'Aptitude Professionnelle.

Ce profil contribue à accentuer l'asymétrie entre les « sachants »³⁴⁵ et les profanes dans les réunions publiques. Les courts extraits suivants en témoignent. En introduisant une élue municipale sur la question des jeunes filles dans les quartiers, le directeur des sports souligne les difficultés liées à ces problématiques, et recherche le soutien d'un expert scientifique, spécialiste de la question et maîtrisant les enjeux qui y sont associés.

Le directeur des sports : « *Bon alors maintenant nous allons passer à Myriam Fouget (adjointe municipale en charge des femmes) qui est conseillère municipale et qui va intervenir. Merci beaucoup, puisqu'on sait que ce n'est pas toujours facile, et elle va nous parler de La Marche du Sport par les jeunes filles dans les quartiers qui peut parfois s'avérer, n'est-ce pas mon cher [citant le prénom de l'universitaire présent]³⁴⁶ ? Qui est un grand spécialiste, parfois compliquée. Quelles pistes d'après vous, (l'élue), peuvent être avérées pour remédier à cet état de fait ?* »

L'expression « mon cher » vise à renforcer la qualité de l'expertise des organisateurs pour former autour de l' élu un « NOUS » organisationnel fort. L'option restante des participants consiste à dire de façon insidieuse : « Si vous venez dans notre configuration, dans notre groupe, vous ferez partie d'une configuration forte, un « NOUS » fort susceptible de voir aboutir des demandes d'où l'intérêt de s'inscrire dans ce cadre-là ». L'affichage de la légitimité par le haut est ainsi souligné. Il s'agit là d'une stratégie proche d'un argument d'autorité.

Un constat peut être fait sur la formation d'un solide binôme placé face à un public d'acteurs conviés.

Une adjointe municipale en charge des femmes : « *Merci, alors avant tout je tiens à remercier l'adjoint au sport d'avoir eu la préoccupation des femmes et des jeunes filles dans le cadre de ces Etats Généraux. Voilà, je crois que c'est déjà le point que je voulais exprimer. Et je souligne parce que pour moi une ville qui n'a pas le souci de lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes est une ville qui ne s'inscrit pas dans une démarche de développement durable donc dans cette dimension complète, et à ce titre là je pense que c'est un signe fort qu'on puisse intégrer cette préoccupation dans le cadre de ces Etats Généraux du Sport* ».

Dans les remerciements, l'élue concernée par l'introduction sur la parité, remercie « l'adjoint au sport (énonciation du prénom et du nom) », en ses qualités d'adjoint et en sa personne. Il s'agit en premier lieu d'un cadre « formel » - celui d' élu – et plus informel en nommant l' élu en charge des

³⁴⁵ Terme utilisé par l'interlocuteur présenté dans l'encadré ci-dessus.

³⁴⁶ Professeur des universités.

sports par son nom. Ce détail tend à souligner la volonté d'afficher un lien fort entre les deux élus qui se soutiennent aussi mutuellement face à un « EUX » qui correspond ici aux non-élus.

En rendant la démocratie représentative indispensable en démocratie participative, cela a tendance à rappeler la légitimité des élus à décider et *a contrario* le degré d'illégitimité des citoyens face aux élus. Voici deux extraits qui en témoignent :

Un adjoint en charge du tourisme pense que le champ politique devrait être moins ouvert au débat public : *« on peut se passer des gens. On s'en fiche, on peut travailler dans son coin et parce que si les élus s'investissent là-dedans ça prend beaucoup de temps, beaucoup d'énergie. Et ce n'est pas toujours payé par des retours. D'ailleurs on n'attend pas de retour automatiquement. Puisque des fois même c'est dangereux. A la limite, à partir du moment où il y a des frustrations légitimes qui s'expriment et surtout si on ne peut pas leur répondre de manière satisfaisante. C'est un exercice quand même délicat qui n'est pas toujours fait de gaieté de cœur »*

Cet élu soutient « qu'on peut se passer des gens » pour diriger la population dans son ensemble. Il n'y a pas de configuration ouverte possible d'après lui. L'extrait suivant rappelle l'idée que la démocratie représentative prime sur la démocratie participative, et qui plus est reste indispensable à tout système démocratique. Dans ce cas, le « JE » prime sur l'intégration d'un « VOUS » ; ici le « NOUS » est implicitement inclus dans le « JE » dès lors qu'il prend la parole (au nom des « NOUS ») ; Ce point de vue diverge des autres, comme en témoigne l'exemple suivant : Une conseillère municipale interrogée sur les possibilités de remplacement de la démocratie représentative par la démocratie participative : *« non. Jamais »*.

VM : *« pourquoi ? »*

Une conseillère municipale : *« je pense que la démocratie participative est un complément indispensable à la démocratie représentative. Rien ne peut remplacer l'exercice du droit de vote » (...)* *« Mais il y a un moment si on ne veut pas être dans l'assemblée générale permanente, il faut pouvoir dégager un intérêt général et trancher. Et sans démocratie représentative je pense qu'il n'y a plus de démocratie. (...) C'est par l'exercice du droit de vote qu'on se sent citoyen à part entière, membre d'une Cité, et pas dans un jouet de démocratie participative »*.

Cet extrait d'entretien montre le primat du modèle où le « JE » (du « VOUS ») est cette fois fort mais où le « NOUS » reste celui des représentants. Le modèle 1 (présenté pages 92-93) est ainsi mis à mal

du fait d'un « NOUS-décideur » fort. De la même manière, l'extrait suivant souligne le fait que l' élu souhaite rester sur un piédestal alors que l'habitant peut rester dans l'ombre :

En aparté, cet élu rappelle la volonté de s'appropriier les bonnes idées : *« Moi j'aimerais bien qu'en sortant d'une réunion on me dise : Ah, monsieur (L'adjoint chargé de la vie associative), qu'est-ce qu'elle était bien votre idée », et ça c'est très difficile à modifier »* (adjoint chargé de la vie associative, vendredi 30 octobre 2009).

L'égo des élus rend difficile le passage du « JE » au « NOUS » pour des raisons de reconnaissance identitaire que recherchent certains élus. Cela interroge tout de même le rôle de l' élu qui se doit de parler au nom de tous. Cet extrait ferait alors trancher en faveur du modèle 2 et non du modèle 3 à savoir un primat du « parler au nom de » et non pas du « porte-parole de ».

Une autre manière de percevoir l'asymétrie entre l'adjoint en charge des sports et le public consiste à rappeler le rôle de représentant porté par l' élu, en observant par exemple un porte-parole d'un « VOUS », comme c'est le cas dans ce court extrait d'entretien :

« Encore une fois comme le disait Mr (directeur des sports) c'est vrai qu'on fera une synthèse de ces journées le 6 juin. C'est histoire de vous faire revenir, c'est pas vrai, mais c'est histoire de recueillir l'ensemble de ces quatre thématiques et puis également de donner une orientation, là aussi je parle en tant que politique, c'est aussi qu'au mois d'octobre, au conseil municipal du mois d'octobre, sera présentée cette synthèse afin de donner les orientations politiques sportives de la ville pour les cinq prochaines années, donc vous voyez, vos questions sont importantes parce que oui elles vont amener à un débat qui sera mené au conseil municipal, voilà merci en tout cas. Mr encore, allez-y » (l'adjoint en charge des sports).

En précisant que les décisions seront prises par le conseil municipal, l'adjoint au sport insiste sur l'intérêt de ces débats pour se baser notamment sur les avis des participants en rappelant que : « vos questions sont importantes ». Elles constituent ainsi une étape d'un processus multi séquentiel de construction de la décision.

Par ailleurs, le rôle de représentation suit l'indice de la taille des groupes où les représentants forment un petit groupe face à une masse de personnes constituant l'assemblée représentée. C'est ce que relèvent les propos suivants en pointant le trop petit nombre de personnes-pilotes :

Une médecin du service Jeunesse et Sport : *« J'en reviens au fait qu'on aurait pu, que les choses auraient pu être préparées de façon plus collégiale ce qui aurait permis peut-être d'accoucher d'une plus grosse souris. »*

L'organisation des EGS par le service des sports de Strasbourg n'est pas épargnée par les critiques. Parmi elles, le cloisonnement de l'organisation au service des sports a été mentionné à plusieurs reprises en entretien :

Une médecin du service Jeunesse et Sport : *« alors oui, c'est très bien que des universitaires s'en accaparent, enfin s'investissent là-dedans. Ce qui est dommage c'est qu'on travaille, on devrait tous travailler ensemble. Je pense à notre expérience de l'État, la façon de voir au niveau de jeunesse et sport, pour moi en l'occurrence sur tout ce qui était sport santé, on aurait pu en discuter en amont dans la préparation ».*

VM : *« ça veut dire qu'un moment donné si les Etats généraux du sport avaient été ouverts à d'autres collectivités ou à d'autres institutions ça aurait été mieux ? »*

Une médecin du service Jeunesse et Sport: *« oui »* (Entretien avec une médecin à la jeunesse et sport)

Une médecin du service Jeunesse et Sport critique le « NOUS » des organisateurs qui lui semble trop faible quantitativement et qualitativement. Selon elle, l' élu pilote aurait gagné à introduire d'autres partenaires dès le début du processus de concertation.

Enfin, de façon plus mitigée l' élu alterne sa position entre distinction et identification pour tenir son rang tout en restant proche des représentés.

Finalement, cette partie montre la présence d'une asymétrie entre un « JE » fort s'adressant à un public plus large. Ces traces de la démocratie représentative montrent l'ambiguïté du dispositif qui associe une décision discutée en assemblée mais présentée au conseil municipal. Les arènes du « NOUS » prônées par l' élu sont délimitées dans l'espace et dans le temps pour des prérogatives déterminées. A la manière d'un projet urbain séquentiel, les EGS sont une première étape d'un processus décisionnel où le « NOUS » formé est amené à être repris par d'autres. Les logiques « top-down » peuvent néanmoins devenir « bottom-up » en changeant d'arènes.

3. La dialogique distinction/identification : une différenciation « VOUS »/ « JE »

Les propos suivants tenus en réunion publique témoignent de la logique d'isolement de l' élu face à un autrui qu'il représente ; il constitue un exemple de distinction :

Giovani Martoni : « *Giovani Martoni de l'ASPTT de Strasbourg, je voudrais faire juste 2-3 remarques c'est que le cadre de bénévole n'est plus galvaudé, mais reconnu à sa juste valeur. On ne reconnaît pas simplement le bénévole au niveau affectif avec des médailles mais je crois qu'actuellement si on veut évoluer dans le sport, la notion de bénévole doit être reconnue* ».

L'adjoint en charge des sports : « *Je vois que le délégué de Préfet a noté* ».

C'est un exemple de « représentant non représentatif » qui parle au nom de ceux qui pensent que les bénévoles ne sont pas assez reconnus. Le lobbying associatif se poursuit avec cette intervention qui renforce le groupe (« NOUS ») des responsables associatifs. Ceux-ci tentent de se faire reconnaître comme un interlocuteur légitime et représentatif de l'activité des bénévoles. En effet, il vise à mettre en place des politiques sportives institutionnalisées, autrement dit sous la houlette de l' élu entendu comme un « JE ». Mais l' élu en charge des sports renvoie la recherche de soutien au délégué du préfet en esquissant ainsi une configuration entre « IL » et « VOUS » qui place le regard de l' élu face à la formation d'un « EUX » auquel il semble s'extirper un instant en tant que « MOI ».

L'extrait d'entretien suivant appuie la logique de distinction entre ceux qui ont les clés en main pour choisir ceux qui ne pourront être que des évaluateurs externes :

« *C'est vrai que c'est bien, c'est une bonne chose mais est-ce que ça va aboutir, est-ce qu'il y aura des choses qui vont se faire derrière, est-ce qu'on va pouvoir les mesurer ?* » (Secrétaire d'une association de football dans un quartier défavorisé).

En disant « Est-ce qu'il y aura des choses qui vont se faire, est-ce qu'on va pouvoir les mesurer ? », la distinction se fait entre le « ON » des administrés et les « EUX » qui décident sur la focale du modèle 1 basé sur la majorité numérique et le primat de l'interlocuteur.

A l'inverse, certaines situations visaient à amenuiser les différences pour afficher une égalité. Parmi les identifications, se distinguent des techniques d'aveuglement des différences pour faire comme s'il existait un pied d'égalité entre tous les acteurs des EGS. C'est le cas dans ces propos où un élu construit sa légitimité dans le sport par une affinité et une pratique dans le milieu :

« *Après chacun a l'ambition de s'investir dans un domaine bien particulier, chez moi, il n'y a eu aucun doute ayant fait beaucoup de sport, et j'aurais aimé être un grand sportif mais surtout aimer le sport, et j'aimais les sports collectifs, j'aimais tout ce qui tourne autour de l'ambiance d'une équipe de foot, d'une équipe de tennis aussi, et ayant aimé ce milieu je*

pense que c'est tout naturellement que j'ai souhaité m'occuper du sport à la communauté urbaine » (Le vice-président délégué au sport de la CUS, Mercredi 7 octobre 2009).

L'élu justifie sa place dans le « NOUS » des pratiquants pour poser sa légitimité à être le « JE » du « NOUS » des pratiquants, tel un « super-citoyen légitimé par le vote », c'est-à-dire à travers une verticalité.

D'une manière un peu différente, l'adjoint en charge des sports, à la suite d'une micro-configuration, tente de recentrer le débat autour des citoyens pour éviter une discussion par le haut mais recherchant davantage une horizontalité. En s'adressant ouvertement au sous-préfet, Monsieur l'adjoint chargé de la vie associative envisage de poursuivre les actions et les projets en direction des politiques des filles. Une telle orientation pourrait suggérer une participation, voire une inclusion de la conseillère municipale en charge des filles dans les projets et dans les échanges auprès des réseaux connexes. Dans cette logique d'orientation des débats sur les priorités des filles, le directeur intervient pour recadrer le débat initial dans le cadre des EGS.

*L'adjoint chargé de la vie associative: « ...la répartition du budget, bien. Mais simplement juste un point. Soit les politiques culturelles ou autre, il y a un objectif qui doit rester central. Quand on mène une politique de ce genre là il y a quand même la finalité qui est la cohésion sociale et le lien social. Je pense que ça il faut sans arrêt le rappeler. Et par exemple le Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui a beaucoup de défauts, mais qui a quelques points intéressants. La question des activités éducatives, du développement des activités éducatives, culturelles et sportives peut être vue comme un tout. Et c'est plutôt dans la mise œuvre des politiques publiques qu'on n'est pas effectivement très bon. Juste un mot sur le * parce que j'en ai pas beaucoup parlé, par exemple sur les indicateurs d'évolution qu'il y a dans la convention cadre et qui faudra monsieur le sous-préfet que nous arrivions à un moment donné à réussir à prendre en compte, je le dis pour la ville comme pour les autres, il y a par exemple en nombre de filles participant à ces activités, le taux de femmes sur les activités, l'impact sur la fréquentation des activités, les équipements culturels et sportifs ou encore le taux de fidélisation des jeunes dans les clubs sportifs. Je crois que là aussi à un moment donné il y a des politiques qui existent il faut juste qu'on se les approprie ». (L'adjoint au maire en charge de la vie associative).*

Une configuration semble se former entre des élus. L'adjoint en charge des sports réoriente le débat vers les autres participants pour ne pas qu'ils restent en marge, c'est-à-dire un « EUX » dans la section du débat en cours. C'est une autre forme de mise en action du modèle 2.

Au-delà des mises en action des EGS, les entretiens ont pu compléter les perspectives mises en place par les élus municipaux. Ainsi, l'extrait suivant met en avant la volonté d'aller dans le sens d'une meilleure identification au public qui serait contraire aux coutumes d'usage se basant sur des arguments d'autorité :

« Et il faut arrêter avec les arguments d'autorité. D'ailleurs je pense qu'un argument d'autorité ne fonctionne que très rarement mais on les utilise tous en permanence, voilà... et moi le premier » (l'adjoint au maire en charge de la vie associative).

Cet élu constate qu'il vaut mieux pour les élus s'ancrer dans le modèle 2 plus que devoir imposer des arguments d'autorité.

Finalement il existe de multiples interstices où se déposent des brides d'*asymétrie*. La figure du représentant esquisse alors le passage du « NOUS » au « JE ». Il traduit la dépossession du pouvoir remis dans les mains de l'élu. Les interstices sont plus ou moins établis et acceptés par les acteurs qui les subissent. Les manœuvres « d'accompagnateurs-d'idées » des élus sont nombreuses pour conserver leur rôle de pourvoyeur d'idées nouvelles avec pour contraintes de faire émerger les idées des citoyens. L'instrumentalisation des discours n'est jamais très éloignée mais elle s'en détache avec la personnalité des élus qui mettent en œuvre les conditions nécessaires à un rapport plus symétrique, dans le cadre du modèle 3. L'aveuglement des différences est une méthode, le guidage à distance en est une autre mais il en existe de nombreuses encore qui font la diversité des dispositifs participatifs. Finalement, dans le cadre d'un primat de la démocratie représentative, les élus sont contraints de jouer avec ce *double bind* de différenciation et d'identification aux autres citoyens (Bateson, 1962). Les configurations observées à la suite de ce travail montrent que le seul rapport asymétrique peut être surmonté par la mise en action d'autres structures sociales. Parmi elles la focale est portée sur les configurations mettant en avant une expertise citoyenne. Dans ce cas les interlocuteurs parlent en leur nom mais avec une légitimité (réelle ou revendiquée) pour le faire.

Par ailleurs, de manière plus générale l'analyse permet de remettre en question une réalité de la démocratie participative à l'échelle locale³⁴⁷. La première, avancée par les élus et cautionnée par les responsables sportifs, correspond au modèle démocratique idéal décrit par Habermas (1987) dans lequel les citoyens débattent publiquement de leur bien commun, en échangeant des arguments rationnels et sans exclure personne. On peut aussi se distancier du modèle de la « cité civique » proposé par Boltanski et Thévenot (1991) régi par le principe supérieur de l'intérêt général, où des accords et compromis sont élaborés à partir de la confrontation entre plusieurs « mondes » et

³⁴⁷ Non spécifique au sport, cette analyse sociologique pourrait être généralisée à d'autres expériences de démocratie locale dans les domaines de l'aménagement urbain, la culture ou la sécurité.

plusieurs voix. On pourrait y privilégier un modèle de « cité civile » marqué par un citoyen défendant des intérêts généraux locaux (Rangeon, 2005) et sujet à s'ancrer – parfois – dans des logiques de clientélisme avec les élus locaux pour obtenir certains bénéfices plus rapidement (matériel, mise à disposition de salles, etc.).

En revanche, nous pouvons mettre à jour, par l'analyse sociopolitique, l'idée qu'un dispositif participatif peut être destiné à légitimer un projet en retenant certaines catégories de citoyens dans le débat et en écartant implicitement d'autres. Dans ce jeu participatif, certaines voix sont légitimes et d'autres pas. Ainsi, la faible participation des classes populaires, des femmes et des habitants des quartiers populaires conduit-elle à nous interroger sur les raisons sociologiques du désenchantement et du scepticisme de citoyens rejetant l'offre politique de démocratie participative. Présentés comme conçus « pour tous », les EGS tendent à exclure leurs cibles initialement revendiquées au profit de la seule clientèle mayorale dont les « besoins » et les attentes sont promus de la sorte. L'efficacité des EGS se trouve finalement dans l'articulation du rapport visible/invisible où les échanges publics constituent de véritables « transactions sociales » (Blanc, 2009) ayant recours à des zones d'ombre pour fonctionner de façon plus efficiente (Morales et al., 2012).

II. La prétention d'une expertise citoyenne

Au-delà des relations asymétriques observées, des configurations régissant une expertise citoyenne sont observées. La prétention de démontrer une expertise citoyenne s'avère la plus flagrante lorsqu'elle s'oriente autour d'un *référentiel* centré autour du citoyen. Cette posture centrale peut être risquée pour l' élu qui peut perdre son primat à décider. Par ailleurs, ceux qui ont intériorisé le référentiel citoyen peuvent parler au nom de l'intérêt général local voire de l'intérêt général. La limite entre des intérêts généraux locaux et des intérêts particuliers peut être faible. Enfin, d'autres acteurs tentent de se faire les porte-paroles, aussi bien des associations que du public dans son intégralité. Parfois, ils peuvent chercher du soutien auprès des élus pour s'affirmer d'autant plus solide. L'ensemble de ces relations et de ces liens sociaux visent à affirmer les effets d'une expertise citoyenne lors des diverses réunions publiques. C'est ce qui sera démontré dans la partie qui suit et participent à la validation de la proposition n°2.

1. La construction d'un référentiel d'expertise citoyenne

Les extraits d'entretiens qui suivent sont issus des réunions publiques et relatent une expertise citoyenne marquée. Elles revendiquent parfois la mise en œuvre du modèle 1 comme l'illustre l'extrait suivant :

Le directeur des sports : « *Mr le président (de la ligue de judo) et après réponse...* »

Le président de la ligue d'Alsace de judo : « *Je suis président de la ligue d'Alsace de Judo, je parle aussi au nom de la fédération qui a actuellement une action, nous en sommes à pratiquement 180 villes sur lesquelles nous avons initié des actions que nous avons décidé d'avoir des conditions incontournables au départ. C'est destiné à œuvrer dans les quartiers. Tant que nous n'avons pas un enseignant compétent nous ne commencerons pas. Ensuite, un club support. Le judo est une fédération, une association de club. Donc nous tenons vraiment à soulever l'importance du club. Donc le deuxième point extrêmement important c'est le club support. Ensuite les élèves, ça on les trouve, des candidats à suivre ce travail, il y en a soit dans les SEGPA soit par des actions, par des structures de la municipalité, et ensuite des partenaires. Et la ville, les différentes instances qui peuvent nous aider deviennent des partenaires. Alors nous avons plusieurs verrouillages. Le verrouillage de l'enseignant, tant que nous n'en avons pas je l'ai dit tout à l'heure nous ne commencerons pas. Nous commencerons avec des enseignants itinérants. Et voir l'activité disparaître au bout de quelques mois fait que c'est terminé pendant plusieurs années. Donc ça c'est important quand on fait ce choix. Ensuite le choix du club support on en a quelques-uns et en particulier avec l'ASPTT, et le problème que nous avons maintenant parce que nous avons 4 années 5 années d'ancienneté, et bien maintenant nous avons le problème du financement de l'encadrement. Et là on va être limité par cet aspect-là. Alors nous parlions, je parlais de partenaires tout à l'heure et effectivement nous faisons appel à toutes les possibilités de financement, d'emplois aidés et autres, et à un moment donné, on nous avait dit aussi lorsque les jeunes, nous avons un groupe et le groupe a été initié passait à un autre. Ce n'est pas seulement aujourd'hui parce justement nous ce qu'on veut, c'est avoir une action pérenne. Parce que c'est dans l'action pérenne que les jeunes peuvent reprendre le flambeau. Voilà ce que je voulais dire, est-ce qu'on peut éventuellement continuer vers... il faut que nous allions dans ce sens-là parce que à notre niveau, et en particulier les associations, je suis persuadé qu'on a la volonté d'aller dans ce sens-là, de la diversification de l'activité, pas seulement de la compétition ».*

S'affichant comme partie prenante de différents intérêts, l'interlocuteur s'oriente vers la constitution d'un « NOUS » en vue de tendre vers des décisions pouvant satisfaire différents « VOUS » potentiels (perçus selon un « JE » de l' élu). L'offre de l'interlocuteur consiste à mobiliser ou à créer un réseau social pouvant faire argument d'autorité du fait du nombre. Cette posture tend à refléter certains aspects du modèle 1 en souhaitant constituer un pouvoir. L'interlocuteur poursuit alors son propos par la présentation des actions prioritaires menées dans les quartiers populaires.

D'autres situations révèlent la prétention de l'expertise citoyenne. La posture suivante en témoigne à travers des propos enregistrés lors d'un entretien semi-directif :

Un agent de la Jeunesse des Sports: *« si je dis à voix haute devant tout le monde ce que je viens d'exprimer là, je fais le malin, je suis celui qui se la raconte, celui qui sait tout ».*

La non-participation de l'interrogé s'explique par la volonté de masquer son omnipotence (pensée). Il pense savoir à l'avance tout le contenu des débats. L'anticipation des EGS lui paraît peu encourageante quant au degré d'innovation ressenti. Il ne veut pas s'afficher comme un « JE » fort et laisse l'adjoint en charge des sports faire avec des habitants plus éloignés les « véritables » enjeux du sport. Il permet ainsi que le « JE » « de l' élu » réunisse des « EUX » (extérieur aux EGS) dans un « NOUS » formé d'experts, dont il fait partie, en validant le modèle 3 où le « JE » se fait porte-parole. L'interrogé ne donne pas beaucoup de crédit au processus d'innovation. Pour lui, les configurations sont préfixées et il n'y a pas de dynamique de renouvellement possible.

Par ailleurs, le rôle de l' élu consiste à bien tenir sa place d'écoute attentive. Mais celle-ci est parfois incompatible avec son rôle de représentant politique. C'est pourquoi un élu local rappelle le risque intrinsèque de la reconnaissance de l'expert citoyen dans la séquence suivante.

VM : *« votre avis personnel sur cette démarche ? »*

L'adjoint chargé de la vie associative : *« euh...alors je pense que c'est une démarche intéressante ».*

VM : *« c'est-à-dire »*

L'adjoint chargé de la vie associative: *« je pense que c'est une démarche intéressante et dangereuse. Elle est intéressante dans le sens qu'aujourd'hui il est plus que tout nécessaire pour des élus d'accepter la remise en question, le débat, le dialogue et de dire qu'on ne peut pas repenser un certain nombre de choses sans écouter les acteurs. Donc ça c'est le premier point. Je pense ensuite que c'est dangereux, mais dans le bon sens du terme parce que ça suppose de la part de ceux qui se prêtent au jeu d'accepter la remise en question, ce qui n'est*

pas forcément évident, que d'accepter qu'à un moment il y a aussi des schémas de pensée, des choses qui peuvent changer, d'essayer de comprendre d'où les gens parlent » (L'adjoint chargé de la vie associative, vendredi 30 octobre 2009).

Du point de vue du modèle 1, cet interlocuteur pense que c'est une démarche dangereuse pour l'élu et plus largement pour ceux qui dirigent.

Les critiques et les risques ne proviennent pas toujours des citoyens. En effet, l'extrait d'entretien suivant rappelle que les critiques peuvent provenir des experts techniques d'autres institutions publiques que la ville ; Parmi elle, la posture d'un agent du service Jeunesse et Sport est rappelée :

Un salarié du service Jeunesse et Sport : « L'élu ne connaît pas la moitié des instances qui financent le sport (CUCS par exemple). Il ne connaissait pas le CNDS en venant au sport. C'est le monde à l'envers, c'est nous qui les appelons pour leur suggérer de déposer un dossier ».

En disant « C'est le monde à l'envers », l'acteur souligne que le « EUX » devient « NOUS » face à l'élu qui constitue le « IL n'est pas au courant des affaires du sport ». La focale est recherchée comme centralisée autour du service Jeunesse et Sport qui saurait comment gérer le sport local. La configuration exclue alors l'élu pour créer un noyau dur, chargé d'une autorité.

Pourtant, les élus des sports de la ville de Strasbourg rappellent leur rôle central ne serait-ce qu'en précisant que l'intérêt général ne peut pas émerger à travers des habitants :

Le directeur des sports : « Autre question allez-y, si monsieur... »

L'adjoint en charge des sports : « On ne va pas faire trop long parce qu'il y en a qui s'en vont au fur et à mesure. Il y a encore un pot là... »

Le directeur des sports : « Oui il y a un pot. Voilà, vous vous présentez ».

Bertrand Merle³⁴⁸ : « Oui bonsoir Bertrand Merle, directeur de l'association Unis Vers le Sport. C'était juste, ce n'était pas vraiment une question c'était juste pour apporter un petit complément par rapport à l'Accompagnement Educatif qui effectivement est un dispositif qui est très bien, par contre par rapport aux autres clubs je pense que là où ça pose un problème ou un frein c'est que il faut l'obligation d'avoir un salarié, pour encadrer les créneaux. Alors c'est vrai on peut avoir un intervenant qui peut être diplômé. Je sais que pour les CEL c'est effectivement plus libre mais... »

³⁴⁸ Pour préserver l'anonymat des personnes ayant contribué à ce travail nous avons volontairement modifié le nom des différents acteurs dans l'ensemble de la thèse.

L'adjoint en charge des sports : « *Bon alors... vous posez la question, mais c'était quoi la question ?* »

Bertrand Merle : « *Non ce n'était pas une question* ».

L'adjoint en charge des sports : « *C'était juste une remarque...* »

Bertrand Merle : « *C'était juste que il y avait 200 associations qui ne bénéficient pas de ça mais bénéficier de ce créneau là non plus* ».

L'interlocuteur tente de s'inscrire dans une réflexion personnelle générale qui vise à poursuivre la réflexion autour des associations. Le peu d'apport personnel (intérêt particulier) rend suspicieux son intervention qui, aux yeux de l' élu, peut paraître encourager le modèle 1. Les différentes interruptions de la parole répondent en partie à une désaffection personnelle. En réponse de quoi, l' élu en charge des sports souhaite accélérer le débat. L'anticipation de l'intérêt soulevé peut expliquer les interruptions de la parole visant à établir un « NOUS » déjà réalisé quelques prises de parole plus tôt dans une configuration risquée pour l' élu.

Enfin, un constat est établi que, malgré la proclamation d'une expertise citoyenne possible, l'efficacité du primat des élus locaux est rappelée. Ce sont eux qui se basent sur le rapport final pour esquisser des projets futurs comme le rappelle ce court extrait d'entretien :

L'adjointe en charge des pratiques douces: « C'est vrai que des fois c'était assez ardu de pouvoir comprendre tous les, c'est un peu une bible, mais tous les schémas, bon une fois qu'on se met bien dedans c'est bon »

Malgré ces difficultés, un habitant précise que les idées ont bien été comprises et interprétées :

Un employé de banque et président d'association : « j'ai eu l'impression qu'effectivement la synthèse qui avait été faite et les premières actions qui vont être menées, présentées comme « menables », est très très bien comprises et très très bien synthétisées. Ça je dois dire que c'était vraiment très bien ».

Malgré la difficulté de refléter les « NOUS » stabilisés et considérés comme des intérêts généraux locaux, la déléguée au sport rappelle que le rapport constitue une « bible »³⁴⁹ dans le sens d'un réservoir d'idées provenant des « EUX » (des « VOUS » du modèle 3). De par le commentaire du citoyen, les élus ne seraient que des « rapporteurs » des expertises citoyennes, ce qui remet en jeu la légitimité du rôle des élus pour décider.

³⁴⁹ Cette expression est reprise dans le jargon des agents du service des sports pour se référer aux EGS.

Quoiqu'il en soit, les interlocuteurs privilégiés des organisateurs – ceux qui ont pu et su donner de la voix lors des réunions publiques – ont démontré leur capacité d'expertise citoyenne. Leurs réparties, qui se sont jouées du guidage imposé par les organisateurs, ont réussi à orienter en partie la décision, ce qui est en application du modèle 1 où la majorité (numérique) tente de détrôner le « JE » de l'élu. Il se met alors en place une lutte symbolique pour l'adjoint en charge des sports qui doit se déposséder en partie, et en partie seulement, de son pouvoir d'action pour rester le chef d'orchestre. En effet, il doit reconnaître le référentiel de l'expertise citoyenne sans dénaturer ses propres privilèges d'élu local au risque d'être totalement dépossédé de ses pouvoirs. Lors des EGS, cette mise en application est par exemple mise en œuvre lorsque l'élu glisse son avis personnel entre les prises de parole du public.

2. Vers des intérêts généraux prônés par les citoyens ?

2.1. Les porte-paroles de l'intérêt général

Dans le cas où les citoyens revendiquent l'intérêt général, le rôle de l'élu est remis en question. Mais la compétence spécifique qui prend de la valeur dans ces débats ne se limite pas à une capacité à s'exprimer en public – et à le faire avec un ton et des mots « acceptables » –, elle inclut la capacité à masquer ses intérêts personnels pour exprimer un intérêt apparemment collectif, voire pour contribuer à construire un intérêt général (Morales et al., 2012). C'est le cas dans les configurations suivantes où il est aisé de percevoir le primat du rôle de représentation du citoyen. Le premier recourt au pronom « on » pour représenter « tout le monde » :

Giovani Martoni : « Bon, bonjour, Giovanni Martoni de l'ASPTT de Strasbourg, je voudrais faire juste 2-3 remarques c'est que le cadre de bénévole n'est plus galvaudé, mais reconnu à sa juste valeur. On ne reconnaît pas simplement le bénévole au niveau affectif avec des médailles mais je crois qu'actuellement si on veut évoluer dans le sport, la notion de bénévole doit être reconnue. Je rebondis sur le système économique, c'est que les clubs ne sont pas restés des activités purement fédérales d'ailleurs beaucoup de fédérations ont ouvert vers le sport loisir, le sport santé. Et le gros problème que l'on rencontre en particulier c'est que nous on peut avoir un vivier de ressources mais on est limité au niveau de l'ouverture vers la création d'emplois. Et pourtant actuellement le sport est le vecteur qui, je donne par exemple un exemple et sans rentrer dans le politique loin de là ».

L'interlocuteur souhaite témoigner de son bon sens dans le jugement d'un dispositif. Mais, en se dédouanant des enjeux politiques qui pourraient être associés à ses propos, en l'explicitant comme une observation apolitique, cet acteur participe (consciemment ou non) à rappeler le rôle de représentant de l'intérêt général de l'élu. En soulignant les rôles distincts, il contribue à repréciser l'appartenance à des champs d'action différents, ce qui (re)légitime la délégation de pouvoir à l'élu. A l'inverse, dans le cadre d'un débat participatif, la réaffirmation des rôles peut s'ancrer dans une stratégie de mise en avant d'une forme de pertinence d'usage. Cette posture tend davantage à démontrer l'effectivité d'une expertise citoyenne, pouvant souligner l'impertinence d'une politique exclusivement descendante. La reconnaissance de l'autorité n'est dans ce sens pas en contradiction avec la prise en compte de demandes implicites et la reconnaissance de l'intérêt général que constitue le problème/la problématique spécifiée.

Par ailleurs, l'interlocuteur demande à son tour la revalorisation du statut de bénévole, ce qui au regard du nombre de prises de parole, renforce le poids de cette demande. Le croisement de différentes demandes similaires donne l'apparence d'une unanimité auprès de tous les bénévoles voire même d'autres acteurs qui prendraient alors la mesure de cette priorité partagée. Le « NOUS » semble conforté par le rappel pluriel d'une même revendication. C'est une stratégie de « l'union fait la force » de la demande, qui plus est face à des acteurs forts de la politique sportive locale : les responsables associatifs.

L'extrait de réunion publique suivant reprend un « on » générique pour représenter une totalité dans son discours :

Tristan Hummel : « Je pense, par rapport aux politiques qui sont là... on a la chance d'avoir des politiques qui sont très conscients de ces enjeux de santé publique. La question c'est de savoir comment on va toucher la masse des gens. Pour tous ces gens qui habitent en immeubles, qui sont sédentaires, alors je crois qu'on peut dire et c'est une anecdote que le tram ça peut être... »

L'interlocuteur, en tant que citoyen réflexif se demande comment mettre en œuvre une politique de santé dans le sport. Il se responsabilise en disant : « la question c'est de savoir comment – on – va toucher la masse des gens ». Il devient partie prenante de la politique sportive en se distinguant des non-présents comme s'il était un « super-habitant citoyen (Neveu, 1999b) ». L'assemblée correspondait à un « NOUS » face à un « EUX » regroupant les absents physiques. C'est un exemple de l'intériorisation de l'institutionnalisation espérée par les organisateurs. L'interlocuteur se fait

partie prenante de la politique locale. Cette citation serait un facteur de validation du modèle 3 où l'élu se fait le porte-parole d'une assemblée participative.

De façon plus prévisible un élu local reprend le pronom « on » pour s'adresser à l'adjoint en charge des sports pour le prévenir d'une configuration du type : tu es « seul contre tous » :

Le vice-président de la CUS délégué au sport : « *Voilà (énonciation du prénom de l'adjoint en charge des sports) on te fait confiance pour diriger cette évolution et puis ramener cet Eurostadium à Hautepierre puisque tu as eu la une des Dernières Nouvelles et maintenant dans l'esprit des gens si ça capote c'est ta faute* ».

L'adjoint en charge des sports : « *Vas-y mets moi encore plus de pression* ».

Le délégué au sport de la CUS : « *Si ça capote c'est de ta faute, si ça marche tu as tout...Si ça marche ! Voilà ! Merci de ton engagement surtout pour un quartier comme celui de Hautepierre où tu es conseiller général, voilà* ».

Le délégué au sport de la CUS : « *Voilà ! Voilà ! Alors merci à tous pour... de m'avoir invité et puis Serge je te dis « merde pour Strasbourg »* ».

L'adjoint en charge des sports : « *Merci* ».

Le délégué au sport de la CUS : « *Et puis sache que la communauté urbaine est avec toi. Tu es membre de la communauté urbaine* ».

L'adjoint en charge des sports : « *On a le même directeur. Donc déjà vous voyez on partage beaucoup de choses ensemble* ».

L'interlocuteur parle au nom de l'assemblée pour dire qu'on se joint à lui parce « qu'on te fait confiance ». Cela consiste à partir d'un « NOUS » du modèle 1, à se lier à l'élu pour s'ancrer dans le modèle 2. La proximité des deux interlocuteurs qui se tutoient vise à utiliser respectivement le même public pour établir une caution citoyenne. Il poursuit en disant : « si ça capote c'est de ta faute » ce qui fait peser l'entière responsabilité sur les épaules de l'adjoint en charge des sports à la ville. S'il échoue, le « NOUS » porté par l'interlocuteur restera fort et constituera un groupe évaluateur qu'il conviendra de satisfaire. Il s'agit d'une situation à mi-chemin entre le modèle 1 (en cas de réussite en faveur de l'expertise citoyenne) et le modèle 3 (en cas d'échec de mauvais porte-parole).

L'extrait suivant insiste sur la réaction des citoyens réflexifs qui critiquent les déviations (Becker, 1963) particularistes de certains citoyens.

VM : « *pour la restitution finale ?* »

Un agent de la Jeunesse des Sports : « *voilà. Quelques décisions, quelques informations, des prises de parole intempestives* »

VM : « *Qu'est-ce que vous entendez par prise de parole intempestive ?* »

Un agent de la Jeunesse des Sports: « *Lorsque le public prend la parole c'est un peu comme de la démocratie participative, je veux dire par là qu'il y a des gens qui ont des choses à dire et qu'un moment donné il faut impérativement qu'ils le disent là et qui l'on déjà peut être déjà dit auparavant, maintes fois à d'autres personnes* ».

Les EGS forment une tribune supplémentaire dans l'action publique. L'interlocuteur juge certaines prises de parole du public comme intempestives car elles n'apporteraient rien de neuf au débat. Elles se limiteraient à faire pression sur un secteur donné du sport. C'est une recherche de stabilisation du « NOUS » qui ne convient pas à l'interlocuteur (un associatif) mais qui peut être fructueux pour ceux qui en font l'usage.

Les différentes citations recensées mettent en avant des citoyens qui parlent au nom d'un collectif. Leur réflexion est ainsi générale et peut s'apparenter au rôle que doit tenir un élu. Un brouillage de rôles dans des configurations modélisées peut apparaître. Un des facteurs explicatifs revient aux représentations que se font les citoyens de l'expertise citoyenne et de la confusion des rôles attendus, notamment celle consistant à prendre la place de l'élu. Pour autant, les débats n'en restent pas moins intéressants ; mais de possibles frustrations peuvent se développer par la suite de telles interventions et de telles réflexions générales.

2.2. Les porte-paroles des intérêts généraux locaux

Les intérêts généraux locaux sont entendus comme des intérêts provenant de collectifs plus ou moins constitués pouvant bénéficier d'une légitimité publique et ayant la possibilité d'aboutir à un soutien politique.

Dans le cadre du sport, un ancien débat perdure entre les défenseurs du sport d'élite et ceux d'une pratique sportive pour tous. Ces deux vecteurs forment deux groupes de pression dont nous relatons les demandes qui visent à former des appuis forts :

René Lévêque : *« on ne peut pas accéder à la plus haute performance si on n'est pas rigoureux, une cohérence... »*

L'adjoint en charge des sports : *« En politique non plus... »*

René Lévêque : *« Non, non, je sais je sais, mais moi je ne fais pas de politique, je m'occupe juste du sport de haut niveau ».*

L'interlocuteur distingue bien le « SOI » du « EUX » quand il dit : « mais moi je ne fais pas de politique, je m'occupe juste du sport de haut-niveau ». L'interlocuteur introduit ainsi une distance pour se légitimer en tant qu'acteur apolitique, en disant à l' élu : « « VOUS » et « MOI » ce n'est pas pareil » et pour aller plus loin : « Si « VOUS » me soutenez « NOUS » pourrions former un « NOUS » mais sans cela nous n'appartenons pas au même groupe ». Il rappelle ainsi que les intérêts à défendre ne sont a priori pas les mêmes. Le discours tranche avec celui qui disait : « Comment va-t-on faire pour toucher la masse ». Ce schéma est un appel au modèle 1 abouti où le « VOUS » de l'interlocuteur va jusqu'à inclure l' élu lui-même en tant qu'acteur supplémentaire.

La scission des Strasbourgeois peut également s'établir entre ceux qui sont pensés les plus soucieux du devenir des autres de ceux qui ne se mobilisent pas. Les experts citoyens découleraient du premier groupe qui revendiquerait davantage des intérêts généraux locaux. C'est ce qu'atteste l'extrait suivant d'un élu de la majorité :

« il n'y en a pas, il n'y en a pas, on peut tendre vers l'excellence, on peut tendre vers la démocratie parfaite ; les grecs ont commencé il y a quelques milliers d'années, il n'y sont pas parvenus, ils ont approché et puis pour parvenir au nirvana il faudrait que tout le monde participe mais forcer les gens à participer ce n'est déjà pas démocratique alors il se trouve que par indifférence, par déception ou par mal vécu, la majorité des gens dans cette matière laissent faire la démocratie par d'autres. C'est faussé au départ ».

Pour arriver au consensus parfait, il faudrait que tout le monde participe à l'élaboration du « NOUS » mais l'interviewé rappelle que « forcer les gens » à participer ce n'est pas démocratique en soi. Les configurations moins stabilisées sont le seul retour possible. Leur légitimité est acquiescée car il n'existe pas mieux. L'entretien se poursuit avec le même angle d'entrée ce qui donne du poids au « mini-public » (Fung, 2003).

Adjoint en charge du tourisme : *« ça correspond à des engagements qui ont été pris et à partir de là une volonté d'associer un minimum en tout cas des personnes concernées à leur*

propre devenir » (...). « A partir de là, on ne peut pas forcer les gens à y participer, c'est un appel que l'on lance qui est suivi d'effets ou pas ».

Le panel des participants forme un sous-groupe d'une totalité de Strasbourgeois. Il s'agit de ceux concernés par « leur propre avenir ». Il n'est donc pas représentatif de l'ensemble de la population. Il forme quasiment un « EUX concernés » d'un « EUX strasbourgeois » si l'on se focalise sur la perception de l'élu. Les « EUX concernés » parlent d'eux-mêmes comme un « NOUS légitime » tel que le conçoit le modèle 1.

D'autres réflexions mettent en avant le débat autour des intérêts généraux locaux et de la non-efficacité de celle-ci dans le contexte associatif à l'instar de ces trois situations d'entretiens :

Interrogés simultanément, deux responsables d'un même club remarquent les difficultés à dissocier les intérêts généraux et particuliers. Le président rappelle que c'est « *difficile quand il y a beaucoup de monde* » et que « *si c'est interactif tu peux poser des questions d'ordre général mais tu ne peux pas poser des questions particulières* ». Le secrétaire récuse le fait que les gens « *posaient les questions qui les intéressaient* » sous-entendu que c'est normal que les participants évoquent leurs problèmes spécifiques puisque c'est ce qui les intéresse avant tout. Finalement, le président qui accorde de l'importance à l'interaction dans les débats pense que dans ces lieux participatifs « *on peut juste parler de problèmes généraux qu'on (les clubs) peut (peuvent) avoir* ». Comme le rappelle à juste titre le président d'une association, les difficultés sont liées au fait que « *maintenant il s'agit de mettre ça (les remarques) en perspective en fonction de ce qu'il a été dit* » car « *parfois les gens prenaient, et ce qui est normal, étalaient un peu (...) leur cas personnel* ». D'où sa conclusion que « *ce n'est pas simple dans ce genre de rencontres de travailler sous forme synthétique parce que les gens viennent parce qu'ils sont confrontés à un problème spécifique* »³⁵².

Sur un ton similaire, un autre responsable associatif revient sur les réunions publiques pour dire qu'« *on a entendu le Racing, on a entendu la SIG avec leurs problèmes mais moi personnellement je n'ai pas entendu parler de « quelle politique sportive pour le haut niveau* » ».

D'après ces témoignages il semblerait que certaines prises de parole s'éloignent des intérêts généraux pour illustrer des cas bien précis dont certains participants n'étaient pas concernés.

Le responsable d'un club de volley se positionne par rapport à la participation de chacun :

³⁵² Citation déjà utilisée mais dans le cadre d'une analyse différente.

« Alors après c'est un danger, chacun prône un peu pour sa paroisse et forcément dans une synthèse, tout le monde ne peut pas s'y retrouver avec sa singularité et son particularisme ».

Les habitants comprennent bien les règles du jeu et l'enjeu de tenir un discours sur les intérêts généraux ; mais cette posture ne fait pas l'unanimité. Certains acteurs pensent que les débats n'étaient pas assez généraux. Mais tous sont lucides pour dire que l'ensemble des demandes ne pourront aboutir. Beaucoup de « JE » (revendiqués) recherchent ainsi à trouver un écho dans le « NOUS » comprenant *in fine* l'élu.

L'expertise citoyenne peut se trouver à une échelle différente que celle des intérêts généraux. Il peut s'agir de celle des intérêts généraux locaux. Elle peut regrouper des cas plus particularisés mais dans une logique réflexive plus distanciée que les intérêts particuliers. Les configurations de ceux qui véhiculent des intérêts généraux locaux peuvent être plus réduites en termes de nombres que ceux qui défendent des intérêts généraux.

2.3. Une proximité des intérêts généraux locaux avec des intérêts particuliers omniprésents

Les commentaires qui suivent ne permettent pas de généraliser une réflexion sur l'expertise citoyenne en tant qu'expertise générale tant les intérêts particuliers peuvent être omniprésents comme l'illustre cet exemple :

« Moi la seule problématique c'était de me dire, est-ce que mon club tourne bien, est-ce que les sous tournent, est-ce que l'argent rentre et l'argent sort, est-ce que la compétition est réussie ou pas ».

Certains participants, à l'instar de celui précédemment cité, sont venus uniquement avec leurs intérêts particuliers en tête. Tout visait à ce que l'élu s'introduise dans le « JE » des responsables associatifs avec le modèle 1 en ligne de mire. La position d'imposition de son propre cas prend le dessus sur l'intérêt général. Bien souvent, les règles du pouvoir sont exercées à travers une domination charismatique au sens de Weber (1921).

Toutefois, fréquemment, le double bind s'impose entre des intérêts particuliers et des intérêts généraux locaux. C'est ce que relatent la majorité des postures tenues lors des entretiens :

« Maintenant il s'agit de mettre ça en perspective en fonction de ce qu'il a été dit. Parfois les gens prenaient, et ce qui est normal, étalaient un peu, et ce n'est pas péjoratif, leur cas

personnel, le petit bout de la languette et ce n'est pas simple dans ce genre de rencontre de travailler sous forme synthétique parce que les gens viennent parce qu'ils sont confrontés à un problème spécifique » (Président de la Ligue d'Alsace de Judo, 14 septembre 2009)³⁵³.

En évoquant la « défense de « leur » petit bout de languette », les participants sont associés à un groupe extérieur au « NOUS » des intérêts généraux auquel ils participent en tant qu'associatif. Il y a les responsables associatifs légitimes et réfléchis et les autres qui sont des demandeurs « intempestifs »³⁵⁴ qui cherchent uniquement à se faire reconnaître et qui ne sont pas des experts citoyens à l'instar du premier groupe d'associatifs.

Au regard de la dialogique « particulariste » et « généraliste », des participants s'indignent des particularismes, ce qui valide la diffusion d'un objectif participatif autour d'intérêts généraux, locaux ou non. C'est ce que souligne l'extrait suivant :

« On est venu pour une démocratie locale et les gens parlent de leurs problèmes, cela, ça m'énerve » (technicien de banque, cyclisme et lutteur amateur).

Certains participants viennent pour jouer le rôle des élus, et visent à se mettre dans leur peau³⁵⁵. Ainsi, lorsqu'un participant parle de ses intérêts particuliers, l'interlocuteur traduit cela comme une trahison face à la responsabilité du citoyen réflexif et expert d'un domaine d'action publique. Il distingue les « NOUS » réflexifs des « EUX » devant être décrédibilisés.

Dans un entre deux de la dialogique précitée, certains optent pour une double posture, à la fois généralisante puis individuelle. Cette attitude double, permet de passer au-delà de l'opposition général/particulier comme l'illustre cet extrait :

« Ce qui manque aux jeunes dans ces quartiers c'est d'avoir une passion. Ça peut être le sport, la musique, tout ce qu'on veut mais si on leur dit une fois qui sont accrochés : allez voir ailleurs et ça quelque chose qui me paraît indispensable. Donc nous dans l'optique judo on avait pensé mettre en place le projet 100 ceintures noires : parce que pour avoir la ceinture noire il faut trois ans de licence donc le gamin il commence à prendre son système à 12 et il se dit dans 3 ans, 3 ans et demi je peux passer ma ceinture noire. A partir du moment où il passe la ceinture noire, il rentre dans le circuit où il peut donner un peu un coup de main à l'encadrement ». Le président de la ligue : « Oui, et c'est là l'intérêt de ce projet-là, c'est que

³⁵³ Citation déjà utilisée mais dans le cadre d'une analyse différente.

³⁵⁴ Terme repris d'une personne interrogée en entretien.

³⁵⁵ C'est ainsi que lors d'une conférence interactive organisée par la ville de Strasbourg, un membre d'une cellule de proximité postule dans un groupe de travail que les participants aux dispositifs se « sentent chacun comme des élus.

c'est des garçons et des filles et quel que soit l'âge, enfant ou ado, quelle que soit leur origine, quel que soit leur sexe ; Parce que quand ils viennent dans ce contexte là, tout le reste reste dehors. » (Le président de la Ligue d'Alsace Judo, 14 septembre 2009).

En soutenant que « ce qui manque aux jeunes dans ces quartiers c'est d'avoir une passion » l'interlocuteur appelle tous ceux qui sont soucieux de ces jeunes d'intégrer un groupe fictif : « NOUS » devons prôner dans ce sens ensemble » et faire le constat que c'est une priorité que les participants reconnaissent ensemble du fait de leur expertise.

Pensée ainsi l'expertise par le bas ouvre la réflexion sur la notion de porte-parole d'un collectif. Il a été retrouvé à plusieurs reprises. Bien qu'elle ne fasse pas forcément l'unanimité, elle tend à former des configurations les plus stables possibles et recherche une légitimité publique.

Ces quelques citations montrent que le public évoque facilement des cas particuliers. Ils correspondent parfois à des intérêts particuliers, d'autres fois à des intérêts généraux locaux et plus rarement à des intérêts généraux. La priorité ne consiste pas à établir une typologie sur l'un de ces types d'intérêts. Dans la majorité des cas, les idées viennent au fil des débats, des discussions antérieures et de leurs préoccupations. Souvent, les intérêts particuliers sont avancés par commodités (ce que le public connaît) plus que par utilité (ce que le public souhaite obtenir pour l'utiliser à certains fins). Un recadrage politique permet généralement d'effacer la nuance au profit d'une équité entre les membres du public.

3. L'auto-proclamation des porte-paroles

Un des exemples marquant de l'auto-proclamation de porte-parole revient à ceux et celles qui parlent au nom des associations sportives dans leur intégralité à l'instar des extraits ci-dessous :

Président d'un club de gym : « parce qu'il me semble à un moment donné, je crois que c'est l'objet de ces Etats Généraux, d'améliorer le tissu associatif et d'ouvrir les clubs au plus grand nombre, de la municipalité faisant ressortir au-delà des besoins, d'installations, d'encadrement etc. ».

Afin de contribuer à l'analyse pronominale il est possible de constater que l'interlocuteur recadre le débat et ses priorités autour des associations et de l'engagement associatif. Au milieu de nombreux responsables associatifs et de membres d'associations sportives, les propos retentissent comme un porte-parole d'un intérêt général. Bien que l'ensemble de la population ne se retrouve pas dans de

tels propos, la légitimité de l'interlocuteur ressort du consensus ancré dans l'assemblée présente. L'interlocuteur souhaite le développement des associations, qui peuvent passer par une valorisation de l'activité associative. Or, à la suite des EGS, l'élu met en place une carte de bénévoles à destination des responsables de club, ce qui peut correspondre à une réponse directe à la demande perçue de l'assemblée. Il est pertinent de penser que l'effet de masse des associatifs a formé un groupe de pression. L'interlocuteur s'est ainsi approprié la parole légitime en parlant de son « JE » comme le reflet objectif d'une réalité prioritaire. Le modèle 1 s'impose presque mais le passage de parole montre bien la complicité de l'interlocuteur avec les services de la ville qui autorise en quelque sorte le modèle 1 en apparence puisque la complicité avec l'élu marque bien la prédominance du modèle 2 (cf. pages 92-93) où les « VOUS » de l'assemblée sont intégrés au « NOUS » rassemblé autour de l'élu.

L'extrait suivant montre comment le porte-parole associatif déborde aisément vers une représentation générale du monde sportif :

« On a la chance d'avoir un adjoint au maire qui est actuellement très à l'écoute, qui est très disponible et puis très actif. Qui est très proche de nous, qui nous écoute, qui discute, qui nous amène aussi de l'information, donc c'est vrai que c'est très important ».

Un lien de proximité existe entre l'élu et les associations qui forment aisément un « NOUS » ; Le « ON » de l'interlocuteur recouvre l'ensemble des associations. Il se porte ainsi comme un porte-parole et esquisse un jugement de valeur à l'encontre de l'adjoint en charge des sports. Pour reprendre Goffman il est possible de dire que les *signes du lien* sont aisément observables.

Pour en revenir sur le rôle de porte-parole une référence à un autre moment clé des EGS s'impose lorsqu'un citoyen s'autoproclame « évaluateur » des politiques publiques :

*Xavier Perrault : « Bonjour, Xavier Perrault je suis membre de l'Office des sports de la ville de Strasbourg, également vice-président du HautePierre Badminton Club, c'est un club de badminton comme son nom l'indique sur HautePierre, je suis joueur de badminton et joueur de *. Moi je voudrais simplement revenir sur cette initiative des EGS, je n'ai pas souvenir de lieux et d'endroits où tout le petit monde sportif strasbourgeois ait pu se rencontrer pour parler de sport, et je trouve ça très très bien ».*

Cet interlocuteur se fait le porte-parole et relate son propre avis. En se positionnant comme un juge vis-à-vis du dispositif, il prend l'aplomb du « NOUS » de l'assemblée présente. Le message insidieux

consiste à dire : « pour « NOUS tous » c'est bien et utile ». Au regard de l'extériorité présentée, l'interlocuteur se base sur le « JE » isolé de l'élus face à un « NOUS » unanime. Du point de vue du modèle 2, il s'agit d'un « IL » et/ou » d'un « LUI » intrusif au « NOUS » (subversif et unanime).

De la même façon, l'extrait suivant relate le rôle d'évaluateur des politiques publiques d'un « habitant-ordinaire » interrogé en entretien :

Mr Jérémy Weiss pense l'inverse : « Si l'on prend la parole on se fait démonter, c'est de la « foutaise », une vraie mascarade pour des projets déjà décidés. Ils n'ont rien retenu des vraies volontés des habitants. Ils voulaient une offre sportive au centre-ville avec de nouveaux équipements et aussi de la compétition pour les amateurs³⁵⁶, il n'y a rien eu. L'école municipale des sports, c'est une idée à eux, qui était dans les cartons et qu'ils ont décidé de sortir là, mais ce n'est pas issu de la discussion, personne n'a parlé de ça. Moi j'entends « démocratie participative » ça me fait rire dans le sport, ils disent démocratie mais c'est de l'entre soi sélectif, c'est fermé ».

Cet acteur est d'avis que les débats avec le public ne sont qu'une mascarade et pense que toutes les décisions sont prises en amont des échanges.

Une remarque consiste à rappeler que les porte-paroles se limitent souvent à établir une expertise associative et non citoyenne. Cela tient en partie à la configuration des réunions publiques qui rassemblent en grande majorité des responsables associatifs. L'extrait d'entretien suivant relate cette observation d'un agent du service Jeunesse et Sport :

« Un moment donné on tisse, le réseau il est très vite vu : les acteurs du sport, étaient... c'était très vite vu. Et dans une collectivité, dès qu'on avait un projet à faire porter, il n'y a pas 10 associations qui étaient en capacité de se bouger et de faire des choses »

Souvent, le mouvement sportif est réduit aux associations actives ce qui fait dire à l'interlocuteur que le « réseau est très vite » regroupé. Cela part d'une vision très restrictive du « NOUS » actif. Il ne tient pas compte des auto-organisés ou des professionnels du sport. Cet interlocuteur pense que quelques associations ont la mainmise sur toute la politique sportive. Or, les EGS sont aussi là pour prouver l'inverse. Il est donc là pour attester de la multitude de réseaux et de configurations diverses pour que chacun prenne la mesure de la difficulté de l'élus pour choisir les projets à mettre en œuvre.

³⁵⁶ C'est une synthèse de ses propres souhaits, toutefois en tant qu'individu il pensait se retrouver dans les catégories de sportifs « servis » par les EGS.

Le second extrait d'entretien choisi explique pourquoi l'expertise citoyenne se limite souvent aux associatifs, qui sont parfois les seuls conviés :

VM : *« est-ce que vous avez eu écho de la présentation de la nouvelle politique sportive de la ville de Strasbourg en juin dernier ».*

Mr Ernest Mertaux : *« non ».*

VM : *« et vous auriez été intéressé d'y aller pour voir ce qui a été proposé pour les années à venir ? »*

Mr Ernest Mertaux : *« oui bien sûr, voir un peu les projets sur la CUS ou sur le département je n'en sais rien ».*

L'interlocuteur précédent aurait bien souhaité faire partie du « NOUS » issu de ceux qui assistent à la présentation de la politique sportive. N'ayant pas eu d'invitation, l'interlocuteur se voit contraint d'être un « EUX » du modèle 3. Cette affectation contrainte n'est pas démocratique et constitue une faille du dispositif n'ayant pas mis le seuil du « NOUS » assez large. L'expertise citoyenne se limite ici à celle portée par les associatifs.

La dernière technique de porte-parole vise à créer une passerelle entre l'interlocuteur et les élus en charge des sports pour créer ensemble un réseau solide capable de mener à des fins d'intérêts généraux précisés par une responsable associatif lors d'une réunion publique :

« Cette question est importante pour moi en tant que Président de Strasbourg GRS car cette étude je l'ai faite pour la gymnastique rythmique. Et je m'aperçois que même si le club est implanté dans le quartier ouest de la ville, il recrute sur d'autres questions. Malheureusement, il recrute un certain type de population et cela me gêne. Cela me gêne car vous l'avez dit tout à l'heure en diversifiant nos pratiques ou pourrait ouvrir cette activité à d'autres catégories socioprofessionnelles ce qui veut dire qu'à un moment donné il faudrait peut-être ensemble élus et clubs mettre en place des opérations, et permettre justement à d'autres populations de venir fréquenter les activités mais surtout s'exprimer, se valoriser à travers cette discipline or un club seul ne peut pas, ce n'est pas en distribuant des flyers, des plaquettes que l'on va attirer un certain type de population, donc vous voyez l'intérêt de cette question, parce qu'il me semble à un moment donné, je crois que c'est l'objet de ces Etats Généraux, d'améliorer le tissu associatif et d'ouvrir les clubs au plus grand nombre, de la municipalité faisant ressortir au-delà des besoins, d'installations, d'encadrement etc. ».

Cet associatif recourt à un principe supérieur « d'égalité d'accès à la pratique sportive » pour demander davantage de justice sociale entre catégories socioprofessionnelles distinctes. Il se fait le porte-parole de l'équité. Toutefois, la remarque de l'interlocuteur formule une priorité d'action envers les associations qui recrutent des membres issus de populations défavorisées. La demande d'aide est ouverte et le « JE » de l'interlocuteur cherche une alliance, un « NOUS » composé d'associatifs ainsi que de l' élu en charge des sports.

Encadré 18. L'analyse systématique du modèle pronominal

En recourant à une analyse systématique du modèle pronominal sur la première réunion publique consacré au « sport et quartier » les trois modèles ont pu être distingués de manière aboutie. Ainsi, le modèle 3, « vous posez la question », « Donc là vous vouliez parler, allez-y ! », « si vous permettez »³⁵⁷ et « merci à vous tous de nous avoir écouté ». Le modèle 1, qui fait apparaître le « JE » de l' élu apparaît 42 fois, notamment dans les extraits suivants : « je tiens encore à saluer ce tour de table », « j'en profite parce qu'elle m'a fait la remarque hier », « ce n'est pas là maintenant que je vais répondre »³⁵⁸, « Oui je sentais ça »³⁵⁹, ou encore « je propose »³⁶⁰. Le modèle 2 est le plus utilisé. Il aboutit à un « NOUS » faisant la synthèse du « JE » et du « VOUS ». Il peut se donner à voir sous couvert du « ON » ou directement du « NOUS ». Il apparaît 43 fois dans la première réunion publique, notamment dans les phrases suivantes : « Donc vous voyez, le moment est important, c'est vous qui déterminez cette politique sportive » (sachant que le « JE » en fait également partie), « vous voyez c'est administratif »³⁶¹, « si vous³⁶² le permettez le Red Star a son problème à lui », « Je vois que le délégué de Préfet a noté »³⁶³ ou encore « mais on parle souvent de sportifs dans le sport »³⁶⁴

Certains citoyens s'autoproclament porte-paroles du mouvement sportif organisé. Ils parlent là aussi au nom d'un collectif, mais pour des configurations spécifiques (cf. partie précédente). Leur aura est

³⁵⁷ Dans cette expression, le public et l'adjoint en charge des sports entretiennent un rapport d'autorisation/demande ». Le public est alors extérieur au NOUS des organisateurs et s'inscrit bien dans le modèle 3.

³⁵⁸ Cette citation est particulièrement illustrative, puisqu'elle reflète le pouvoir de décision de l' élu en charge des sports et donc l'ancrage du « JE » dans le modèle 1.

³⁵⁹ A propos d'une anticipation d'une prise de parole d'un universitaire élu en charge des sports dit « oui je sentais cela », comme s'il dominait les débats ou qu'il les suivait depuis une extériorité. Cela montre la place atypique de l' élu.

³⁶⁰ L'adjoint en charge des sports est en position de force pour « proposer », cela n'est pas anodin à sa position de leader.

³⁶¹ Il s'agit là d'un « VOUS » qui englobe tout le monde, le public et l'adjoint en charge des sports qui tient les propos.

³⁶² Ici, le « VOUS » a teneur de NOUS, il est le porte-parole de l'assemblée, qui porte la voix de l'intérêt général

³⁶³ Dans ce cas, le « JE » prends le rôle du « NOUS », puisque toute les personnes peuvent s'identifier à ce « JE » qui voit la situation en cours. C'est un « JE » qui a valeur d'une configuration plurielle.

³⁶⁴ Il convient de rappeler que le pronom « ON » est la forme parlée du pronom « NOUS » ce qui reviendrait à dire « Mais nous parlons souvent de sportifs dans le sport ».

plus confinée que le « ON » générique de l'intérêt précédent. Pour autant, leur rôle de leader est réaffirmé, tout autant que celui des experts-citoyens de la sous-partie précédente.

De manière générale, la partie a pour rôle de mettre en avant les formes d'auto-proclamation des expertises associatives et citoyennes. En effet, ce ne sont pas les élus qui proclament ces types d'expertises mais les acteurs actifs qui en revendiquent le titre. Ces revendications se réalisent de manières insidieuses en rendant effectives les propriétés de l'expertise citoyenne. En effet, par le choix des pronoms et par les effets en termes de configurations, les interlocuteurs des EGS agissent dans ces extraits comme de véritables experts. Toutefois, leur rôle n'est pas aussi limpide que la théorie pourrait le laisser croire puisque de nombreux acteurs ne jouent pas le jeu de l'expertise citoyenne et se limitent à une simple revendication d'intérêts particuliers. Mais ce qui est intéressant ici, ce sont les interstices dans lesquels les participants parlent au nom d'un collectif. Dans ces situations, les acteurs défendent des intérêts généraux locaux, parfois même des intérêts généraux. Dans de tels cas, la mise en œuvre du modèle 1 n'est jamais très éloignée ce qui engendre un risque de dépossession du pouvoir de l'élu au sens de Elias (1981). Mais comme la reconnaissance de l'expertise citoyenne reste implicite, les risques courus restent limités bien que potentiellement présents. L'hétérogénéité des analyses citoyennes suffit à justifier le caractère individuel et déraisonnable des citoyens. En effet, les contre-exemples à l'expertise citoyenne ne manquent pas. Pour autant, les extraits sélectionnés ici concentrent des situations où le participant joue le rôle d'un expert de l'action publique locale, à la différence de la relation asymétrique constatée dans la partie précédente. Toutefois, les deux observations ne sont pas contradictoires et une expertise citoyenne peut laisser le primat de la décision de l'élu. Le seul risque de rendre transparent le processus de décision à des acteurs attentifs est de conduire les citoyens à réagir aux décisions jugées frustrantes et d'accroître ainsi les conflits. Ils peuvent alors devenir des « super-habitants » au sens de Neveu (1999a), car ils forment une minorité active et informée.

De manière globale, les configurations évoluent dans le temps. Elles intègrent tout autant qu'elles excluent. C'est pourquoi elles constituent des frontières sociales (Hamman, 2012). En tant que frontières, elles sont des lieux de passage. A travers des prises de parole, les « JE » peuvent devenir des « NOUS », des « EUX » devenir des « NOUS », etc. Le changement de statut devient alors un enjeu de lutte où se jouent des forces relatives à l'espace des relations sociales.

Les configurations restreintes agissent comme des communautés (Sayad, 1992). Elles s'activent comme des entités autonomes et se confrontent à des périphéries aux lois propres. Il s'agit par exemple d'associations actives dominantes dans l'espace sportif.

L'analyse systématique du modèle pronominal montre que les pronoms « JE » et « VOUS » peuvent prendre, dans les discours, la place du « NOUS » en terme de signification théorique. Par exemple dans la phrase « Je vois que le délégué de Préfet a noté » où le « JE » signifie, en terme de configuration, que « tout le monde a vu » que le préfet a noté. Ces tournures linguistiques visent à inclure des acteurs. C'est un processus similaire, pour le pronom « VOUS » dans l'exemple : « le moment est important, c'est vous qui déterminez cette politique sportive ».

Le modèle 2, où l'adjoint en charge des sports se présente comme le porte-parole de l'assemblée, apparaît comme le plus représenté dans l'analyse des réunions publiques. Dans les séquences de réunions publiques, certains indices permettaient déjà de le déceler à travers des citations telles que « Oui je sentais ça » ou encore « je propose ». La première rappelle que l'élu avait des capacités d'anticipation des situations, la seconde souligne que l'adjoint en charge des sports centralise un pouvoir d'action et est en capacité de proposer.

Dès à présent notre intérêt va se porter sur les configurations hybrides qui révèlent de nouvelles configurations sociales. Celles-ci distribuent le pouvoir de façon nouvelle et peuvent être vecteur d'opportunité citoyenne. C'est donc en tant qu'innovation sociale que notre propos se poursuit pour investiguer les configurations hybrides.

III. Les configurations hybrides

Parce qu'elles articulent de façon particulière³⁶⁸ les pronoms, elles constituent des configurations dites hybrides. Un certain nombre de configurations se situent ainsi à mi-chemin entre des asymétries élus/citoyens (donnant le primat à l'élu) et des expertises citoyennes reconnues (accordant une place prédominante aux citoyens). Il s'agit de configurations qualifiées d'hybrides, tant les modélisations s'avèrent variables et à mi-chemin entre ces deux polarités. La réflexion s'entame autour d'une potentialité d'expertise résultant d'une multitude d'identités pronominales agencées de différentes manières pour aboutir à une expertise appliquée et circonstanciée.

1. L'usage d'une pluralité de rôles sociaux

La première configuration hybride observée renvoie à l'articulation entre une multiplicité de statuts et rôles sociaux qui permettent de mobiliser différents individus et collectifs. Ceux-ci sont parfois explicites, d'autres fois implicites. L'exemple relaté ci-dessous atteste d'une anticipation par les organisateurs qui connaissent les multiples fonctions de l'interlocuteur :

Un président d'un club de gym : « *Oui, (énonciation de son nom) président de Strasbourg GRS et de SUC Gym, c'est à ce titre là que j'interviens* ».

Un président d'un club de gym: « *Voilà, vous avez tellement de casquettes que voilà...* »

Selon les titres, les configurations en œuvre ne seront pas les mêmes puisque les acteurs intégrés auront plus ou moins de poids, selon le nombre et le statut de leurs alliés.

L'usage simultané de divers statuts peut conduire à des effets utiles pour l'interlocuteur. L'exemple sélectionné montre un médecin qui utilise ses connaissances professionnelles dans le cadre de sa légitimité politique pour aboutir à une « légitimité politique en tant que médecin » plus forte que s'il était uniquement médecin. Voici comment il opère cette permutation des rôles sociaux :

Le directeur des sports : « *Vas-y Marc, donc (nom) le vice-président de la CUS chargé de la santé* ».

Le vice-président de la CUS en charge de la santé: « *Alors juste un petit mot pour faire le lien justement entre aujourd'hui et samedi prochain où on parlera de sport et santé, juste un petit*

³⁶⁸ Particulière est à entendre comme différenciation de rapport asymétrique « élu/habitant » ou d'un « NOUS » porte-parole des habitants en tant que figure simple (modèle unique).

mot pour faire le lien entre les quartiers, la santé et l'activité physique. Vous savez ou vous ne savez pas que les inégalités sociales de santé n'ont jamais été aussi importantes en France, ça veut dire que l'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier et un écart de 8-9 ans et on voit que ce qui était intéressant et vous l'avez souligné tout à l'heure, c'est qu'on voit que lorsque dans l'étude l'on demandait pourquoi les ouvriers faisaient du sport, la première motivation c'était la santé. C'est un peu étonnant, c'est un peu étonnant parce que aujourd'hui les activités physiques, vous l'avez dit tout à l'heure, notamment des adultes et des femmes sont très peu importantes dans les quartiers. Et ce qui impacte une augmentation de l'hypertension, des maladies cardio-vasculaires dans les quartiers beaucoup plus importantes en France. Alors moi je vais prendre cet élément, par rapport à la motivation comme un élément positif d'une reconnaissance de cette population comme ayant plus de problèmes de santé, et ayant une inactivité en tout cas une diminution de l'activité physique et sportive par rapport à la population générale, et je pense qu'il faut tous, que ce soit l'Etat ou les collectivités, impacter de façon très importante avec les outils qu'on a pour augmenter l'activité physique et sportive notamment des quartiers par rapport à cet impact sur la santé qui est majeur. Aujourd'hui on sait avec des études très poussées et très balisées que l'activité physique journalière diminue la mortalité de 30% de la population et c'est encore plus important au niveau des quartiers ».

La priorité dégagée en tant que médecin se superpose à celle de l' élu. L'expert médical se sert ainsi de caution d' élu et de sources de connaissances sur un point bien précis. Le recours aux statistiques fait preuve d'un argument fiable. Le « NOUS » formé est alors fort, malgré le peu de personnes explicitement intégrées à cet argument. Il s'agit des personnes issues des quartiers défavorisés.

D'autres cas de permutation de rôles se sont déroulés lors des EGS. Celui présenté ci-dessous montre un lien apparemment professionnel entre un élu local et un représentant d'une entreprise. Mais celui-ci s'avère être cautionné par un lien d'amitié qui domine le premier lien évoqué :

Un représentant d'entreprise : « Donc je vais faire assez vite. Evidemment je ne représente pas toutes les entreprises. Je représente GDF-SUEZ et certaines entreprises ont des pratiques à la fois de sponsoring, de mécénat, qui ne sont pas forcément identiques aux autres. En tout cas merci (énonciation du prénom de l'adjoint en charge des sports) d'avoir pensé à inviter les entreprises pour parler un peu de, d'actions dans le sport. Je voudrais dire qu'évidemment je ne représente pas toutes les entreprises... »

L'adjoint en charge des sports : « Juste pour la petite histoire c'est à cause de lui que je joue au golf, voilà ».

L'interaction entre l'adjoint en charge des sports et le représentant d'une entreprise révèle l'usage au réseau social. Celui-ci a servi de guide pour l'invitation de l'interlocuteur. Ce dernier précise qu'il ne représente que sa propre entreprise ce qui réduit simultanément le « NOUS » des entreprises au « JE » qu'il évoque. Par ailleurs, quand l'élu ajoute : « c'est à cause de lui que je joue au golf » cela a pour effet de créer une relation privilégiée entre ces deux personnes, dans le sens qu'il apparaît légitime d'être invité et qui plus est, il valide l'adage que les amis de ses amis sont des amis. Il recourt alors à un recadrage où « JE » et « TU + EUX³⁶⁹ » est égal à « NOUS ». C'est une possible ouverture du « JE » (de l'élu) à des « EUX » (de l'invité) qui se rallient au « NOUS » (de l'élu) par le biais du « TU » de l'interlocuteur. Cela peut avoir comme effet dans l'assistance de laisser penser que l'intervention était préparée et téléguidée par l'élu et nourrir les critiques d'une instrumentalisation des EGS.

Jusqu'à présent, le recours à différents statuts sociaux apparaît comme un atout dans les prises de parole. Un statut vient en légitimer un autre. Mais dans l'exemple qui suit, la double casquette de l'élu est une contrainte, puisqu'il doit assumer son rôle de représentativité dans deux instances aux intérêts différents comme l'atteste cet extrait :

« Des gens viennent me voir pour me dire : on ne voit pas l'intérêt de la piste cyclable dans cette rue. Ouais, je comprends, vous êtes riverains, je résonne en tant qu'adjoint de quartier qui voit des gens. Je veux faire plaisir au riverain, je ne vais pas faire la piste cyclable parce que dans notre programme il y avait qu'on ne ferait pas de rénovation de voirie sans piste cyclable parce qu'on pense que c'est nécessaire au niveau de la ville. Et je dis : je vous ai écouté, je vous ai entendu mais j'ai été élu sur une orientation. Et moi j'y crois, et je pense que cette piste cyclable, peut-être que vous, vous ne l'utiliserez pas tout de suite, peut-être que vous vous y mettez, mais elle sert aussi à d'autres gens, pas forcément ceux qui sont riverains. C'est un lieu de passage. Et donc j'assume le fait de dire : « je fais une piste cyclable »(...) « C'est (l'intérêt général) quelque chose qui transcende les intérêts particuliers ».

« Quand on refait une rue par exemple, ça m'est arrivé à la Meinau d'avoir tous les riverains qui pensaient qu'il y avait une solution de bonne logique. Je leur dis : vous avez complètement raison. De votre point de vue, c'est tout à fait logique de faire ça. Si on fait ça, on engorge tout le trafic dans le sud de Strasbourg, parce que votre rue elle sert à ça. Vous pouvez ne pas être d'accord mais aujourd'hui on n'a plus d'autres solutions. On ne sait pas faire. Et donc je

³⁶⁹ EUX correspondant à ceux qui suivent le TU observés du point de vue du « JE » de l'élu.

suis désolé, je ne peux pas prendre la décision dans le sens que vous le souhaitez. Parce que je ne suis pas le porte-parole d'une fraction de la population. Je peux le devenir. Quand on est au sein de l'équipe municipale, quand on a les 65 élus, même quand on en discute avec des collègues élus. Quand j'en discute avec des collègues adjoints, nous pouvons représenter chacun une partie, une fraction, une vision quand on a des discussions budgétaires, et bien Serge va penser qu'il faut plus d'argent dans le sport, moi plus dans le socio-éducatif, Daniel Baillot dans la culture, c'est logique, mais un moment donné, l'agrégation de tout ça fait l'intérêt général et nous en sommes tous garants et donc derrière il faut aussi qu'on soit capables d'expliquer qu'on a eu un débat entre nous, qu'on a chacun bien entendu, mais qu'on adhère à quelque chose qui transcende ces intérêts particuliers » (L'adjoint chargé de la vie associative, vendredi 30 octobre 2009).

Les différentes échelles de représentations engendrent des prises de parole allant à l'encontre de certains « NOUS » du quartier par exemple.

Le jonglage entre différents statuts peut enfin être utilisé comme un support humoristique. Ainsi, l'élu local marque une relation d'égal à égal avec une élue locale puis établit une différence en distinguant les hommes des femmes, qui est une seconde possibilité pour situer socialement les deux élus. Ce ton humoristique appuie le rôle d'élu qui est le seul à pouvoir se permettre de blaguer aisément :

L'adjoint en charge des sports : « Alors on a fait venir (l'adjointe au maire en charge des femmes) pour la parité mais c'est vrai qu'on n'a quand même pas la parité. Mais on t'a quand même mis au centre, voilà ! »

L'adjoint en charge des sports rappelle alors une anecdote « parce qu'on parlait des colistiers et des colistières ».

L'adjointe au maire en charge des femmes : « Donc voilà, ce sont des choses qu'on entend malgré tout et je pense que les encadrants, s'ils étaient sensibilisés à ces questions-là, je pense qu'on en arriverait à une charte de bonne pratique. Donc la ville de Strasbourg réfléchit par l'intermédiaire d'une délégation, à la création d'une charte européenne pour l'équité homme-femme. Et dans cette charte sont abordés tous les volets de la vie, que ce soit la santé, le social ou l'éducation et le sport y figure et donc je pense que nous avons tout intérêt à avoir une réflexion dans ce sens-là parce que cette question des bonnes pratiques nous amène aussi à lutter contre les discriminations dont celles liées au sexe ».

L'adjoint en charge des sports : « *D'ailleurs j'en profite parce qu'elle m'a fait la remarque hier. Que souvent on était colistier, je ne sais pas je dis ça par exemple, parce qu'on parlait des colistiers et des colistières. Moi je dis toujours colistière entre parenthèse, « es » entre parenthèse. Elle disait non ! Tiret ! C'est vrai que déjà dans le symbole mettre les femmes entre parenthèses, vous voyez que c'est des petits trucs mais c'est vrai que voilà maintenant je mets tiret, j'ai compris* ».

L'adjointe au maire en charge des femmes : « *Voilà le changement de mentalité ça peut marcher* ».

Le débat dévie sur une scission d'un « NOUS homme » et « EUX femme » qui peuvent aller à l'encontre d'un « NOUS » unanime. Mais cette intervention se fait sur le ton de l'humour et ne vise pas véritablement à scinder ces deux groupes.

Ces divers exemples ont pour points communs de mettre en avant des situations où les interlocuteurs dévoilent différents rôles sociaux dans une même séquence (en réunion publique). Cela a pour conséquence la superposition de plusieurs configurations sociales dans une temporalité identique. Cela augmente par voie de conséquence les opportunités du recours par alliance des réseaux des différentes configurations ainsi additionnées. Le capital social associé à la configuration d'un réseau du premier rôle social est additionné à celui associé au second rôle social, etc. ce qui augmente la potentialité du « NOUS » *in fine* (d'où l'intérêt pour l'adjoint en charge des sports de convier des têtes de réseau lors des EGS).

2. L'ouverture aux différences située entre élargissement du réseau et aveuglement des différences

Les acteurs qui peuvent élargir le « NOUS » du débat en cours (autour de l'élu) sont des personnes de responsabilités qui, à travers leur engagement, engendrent un « NOUS » signifiant un collectif plus large à l'instar du délégué du préfet dont une scène sociale est relatée (cf. encadré).

Encadré 19. Le préfet défend les intérêts du sport

Le délégué du préfet qui avait pris la parole à la dernière réunion publique avait conclu ses propos par « vive l'égalité », qui résultait au moment du débat de la réaffirmation de la défense des intérêts propres à ses fonctions. En terminant par « vive le sport », il est possible de reconnaître une structure communicative particulière, cette fois (ré)orientée vers l'objet commun, qui justifie sa présence lors des débats. Cet intérêt commun pour la question sportive permet potentiellement de (ré)affirmer des proximités avec tous ceux qui prônent la défense des intérêts du sport, y compris avec l'adjoint au sport mais en écartant toutefois ceux qui ne s'inscriraient pas dans la valorisation du sport dans la société.

Le délégué du préfet prend rapidement la parole pour afficher son soutien premier au sport. Après avoir créé une configuration particulière à la première réunion publique, il offre-là un support commun à tous les participants pour tous les intégrer dans un « VOUS » auquel il appartient par un « NOUS » plus large.

La présence du maire joue un rôle similaire en ouvrant le débat du sport à celui de la collectivité dans son ensemble à travers la gestion des budgets municipaux. C'est ce que relate un agent du service des sports :

« Sinon, pour les états généraux du sport en eux-mêmes je pense que la réunion du 14 juin dernier était peut-être pas mal parce qu'il y avait le maire qui était présent ainsi que tous les représentants du mouvement sportif dans la salle du conseil municipal, là où les orientations vont être votées. La salle était pleine donc pourquoi ne pas retenir ce moment-là » (Agent du service des sports, le 17 juin 2010).

Le « NOUS » des participants avait une légitimité supérieure lorsqu'il intégrait le maire. C'est un impact qualitatif du « NOUS » qui englobe différentes échelles.

Toutefois, l'usage d'un « NOUS » réticulaire n'est pas toujours synonyme d'ouverture et d'élargissement :

« Si je voulais être méchant je dirais que malheureusement les clubs de sportifs, sont devenus des clubs de spécialistes » ; il n'y avait « absolument aucune ouverture vers l'extérieur » ; « Il y a des droits d'entrée. Il y a des cooptations » ; « des circuits complètement fermés » ;

« l'appropriation de l'espace public ». Propos tenus par le premier adjoint à la ville de Strasbourg lors d'un entretien semi directif.

Ces citations montrent que certains participants ont le sentiment que les clubs font de l'entre soi néfaste à un dialogue plus général qui viserait à former un « NOUS » plus conséquent.

L'entre soi des pratiquants, qui est une limite par rapport aux non pratiquants, est cependant utilisé comme un atout, un médiateur pour établir un lien entre les organisateurs et le public. Dans ce cas, l'effet microsocial est celui de l'ouverture alors que le niveau méso-social marque d'une fermeture :

Un professeur des universités et directeur du laboratoire Sport et sciences sociales: *« On a même une pratiquante de judo, donc on est tous ici autour de cette table ronde à bien connaître le sport donc c'est une connaissance pratique et c'est important quand on parle effectivement du sport amateur »*³⁷⁰.

En disant « Vous voyez qu'elle fait du sport aussi dans un club » le directeur des sports joue sur une configuration du mouvement sportif où les responsables de clubs forment un « NOUS » auquel ils comptent greffer la doctorante. Cela revient à dire que l'expertise scientifique défend en quelque sorte une réalité sportive dont les enjeux des clubs. Comme les responsables de clubs sont majoritaires, il réduit ici le public aux associations. Le vecteur commun du « NOUS » est orienté de façon un peu différente par l'expert scientifique qui évoque les pratiques sportives des organisateurs (au-delà des seules pratiques en compétition et/ou en club). Le point commun des personnes présentes revient aux pratiquants sportifs qui forment alors un « NOUS » unanime. Il s'opère par ailleurs une volonté de baser la légitimité par le terrain, celui de la pratique en club.

Lorsque les micro-configurations du « NOUS » sont orientées autour des organisateurs, elles visent à élargir le réseau, en insistant sur un point commun à tous. A l'inverse, lorsqu'elles s'adressent à des associations, l'analyse du dispositif étudié montre qu'elles comportent des spécificités locales et qu'elles servent alors d'éléments de stigmatisation de certains clubs. Pourtant, les mécanismes sont similaires. Seule l'origine sociale semble différer. Il s'agit d'une application pratique du modèle pronominal entre une situation descendante (dite de top-down) et ascendante (dite de bottom-up) où les effets diffèrent.

³⁷⁰ Citation déjà utilisée mais dans le cadre d'une analyse différente.

3. Le rôle des tiers pour former des micro-configurations

L'entre soi est un exemple de micro-configuration mais il en existe d'autres à l'instar de tous les réseaux sociaux tissés entre un petit groupe d'acteurs liés par des liens momentanément solides. Les micro-configurations « intégrées » se distinguent des micro-configurations « externalisées ». Les premières sont relatives à un réseau incluant l'élue en charge des sports, à l'inverse des secondes.

3.1. Les micro-configurations intégrées

L'extrait choisi relate, de façon complète, la manière dont la micro-configuration est recherchée pour que les acteurs pilotes bénéficient d'une caution scientifique qui ne viendra pas directement.

Le directeur des sports : « *Alors on va vous répondre. Bien sûr on a pu identifier... juste peut-être une précision technique pour monsieur, c'est que la tournée passion sport effectivement c'est une activité estivale, et tout au long de l'année, la ville de Strasbourg développe au travers des activités physiques et sportives, tout un tas d'animations qui rythment environ 180 heures d'animations sportives* ».

L'adjoint en charge des sports : « *Ca y est, il défend son bout de gras. Mais au niveau de Passion sport il y a peut-être quelque chose à réfléchir un peu plus loin* ».

Le directeur des sports : « *Voilà, sur les questions, sur la formation dont on a parlé, qu'est-ce qui vous a interpellé (prénom d'un maître de conférences) par rapport à cette question de la formation qui est fondamentale vous en avez parlé tout à l'heure, mais pour répondre à monsieur du Port du Rhin, est-ce que c'est vraiment une problématique majeure dans le cadre du sport et quartier ?* »

Face à la remarque sur l'intérêt et les justifications d'un projet sportif mis en place par la ville, le directeur des sports oriente la réponse à l'expert universitaire. Ce choix d'interlocuteur permet de prendre de la distance avec les organisateurs et décideurs du projet pour proposer à tous une justification basée sur des enjeux plus généraux, ceux du « sport et quartier ». Par ce biais, le directeur des sports (r)appelle la prise de conscience de l'intérêt général auprès du grand public. Ce faisant, les choix passés opérés sont présentés comme relevant d'une réflexion de principe, et non pas comme un bricolage incohérent répondant à des demandes clientélistes.

En réponse à la lecture de la situation réalisée par l'expert universitaire où le directeur des sports lui suggérait implicitement d'apporter une caution des actions menées, il initie ainsi ses propos :

Un maître de conférences : « Alors de dire que c'est majeur, souvent on dit qu'il y a plein de priorités, alors on liste toutes les priorités et puis bon... En tout cas moi-même je ne suis pas que professeur d'université, maître de conférences, j'ai eu un passé, j'ai travaillé pendant 14 ans dans une direction départementale jeunesse et sport, j'ai travaillé sur la politique de la ville. Auparavant j'étais moi-même animateur de quartier qui utilisait le sport en direction du public adolescent, en difficulté etc., durant toutes ces années où j'ai vu les politiques publiques se développer, j'ai continué à avoir une attention là-dessus. Ce problème de la formation n'a jamais été complètement résolu, parce que il y a eu des offres... parce qu'on ne peut pas non plus seulement obliger des universités, obliger Jeunesse et Sport à développer les formations bien que chacune de leurs côtés l'ait fait. C'est-à-dire qu'il y eu des formations en direction de l'animation des politiques d'animation de la ville, d'animation de proximité, tout ça ça s'est développé, mais maintenant entre le développement qu'on peut voir dans les chiffres sur le nombre de formations, et une demande qui est peut-être beaucoup plus, peut-être massive, mais pas aussi lourdes, les personnes sur le terrain ne demandent peut-être pas une formation aussi lourde. Donc il y a un problème d'adaptation à une demande de formation plus adaptée, plus légère dans des créneaux qui sont possibles pour des bénévoles ou des entraîneurs, etc., ça ça existe moins. Alors effectivement à qui le faire ? Qui doit le faire ? C'est une question que l'on peut se poser. Peut-être que Jeunesse et Sport pourrait nous répondre ».

En disant « alors on liste toutes les priorités et « puis bon » » : sous un effet de ne pas vouloir rentrer dans les détails pour ne pas alourdir le propos, l'expert universitaire reste vague sur le cœur du processus participatif. Le choix de ne pas développer le processus décisionnel n'est pas neutre et répond bien à la situation et à son système des contraintes et des possibles. L'expert universitaire fait alors le choix de se dégager de son étiquette universitaire pour endosser son expérience dans les institutions sportives publiques. Par ailleurs, le discours de caution de la thématique « sport et quartier » n'intervient pas puisque l'intervenant oriente son propos sur l'impossibilité matérielle de répondre de façon idéale aux problématiques de formation.

En se positionnant comme professionnel du sport et non plus comme universitaire, l'interlocuteur forme un « NOUS » où l'élue ne s'est pas encore positionné. Mais l'interlocuteur, en modifiant sa casquette devient un expert technique (et non plus scientifique) qui souligne un intérêt issu de l'assemblée. Cela a pour conséquence de donner du poids à l'argument énoncé dans le cadre d'un débat ouvert. L'interlocuteur participe ainsi au processus de prise de décision voire même, de par sa légitimité, à la construction de la décision. Sa modification de statut rend crédible son expertise citoyenne via la légitimité de scientifique. Il recherche un « NOUS » consensuel.

Un autre exemple de configuration renvoie aux acteurs pilotes et à un expert scientifique. Cette fois-ci, le point de vue universitaire sert de caution à la qualité de l'organisation des EGS :

Le directeur des sports : « Le témoignage (du professeur des universités) est extrêmement intéressant parce qu'on voit qu'il y a des problématiques qui ne sont pas uniquement franco-françaises et qu'elles sont bien aussi à l'échelle européenne. Donc merci (énonciation du prénom du professeur), merci beaucoup, on peut l'applaudir (énonciation du prénom du professeur des universités et directeur du laboratoire) ».

L'adjoint en charge des sports : « *Il a fait du bon boulot* ».

L'élargissement du débat des Strasbourgeois aux Français fait que l'expert scientifique est reconnu à travers un « NOUS » plus vaste que le « NOUS » de l'assemblée. Ce à quoi l'élu ajoute : « il a fait du bon boulot » ; cela revient à faire un auto-compliment au sein du « NOUS » regroupant les organisateurs. Le changement de focale a ainsi des retombées positives pour le « JE » de l'élu. L'idée consiste à relater le fait que l'échelle nationale s'applique au niveau local.

En comprenant le terme de « tiers » comme une instance extérieure, il est possible de comprendre le recours d'un groupe social intermédiaire comme un tiers, un catalyseur de débat à l'instar de cette séquence où le groupe extérieur permet de légitimer la micro-configuration intégrée :

Un agent du service des sports : « dans les Etats Généraux du sport il y a deux volets. Il y a le volet bien sûr des questionnaires et des entretiens individuels, et il y a le volet réunions publiques, où il y a essentiellement des membres d'associations ou la présence du mouvement associatif ».

Cette distinction de recrutement reflète assez bien la réalité puisque seuls très peu d'habitants se sont déplacés pour les réunions publiques. La très grande majorité des participants au débat était des responsables locaux du sport.

Force est de constater que les citoyens-ordinaires sont relégués dans un « EUX » et n'influencent que très peu les décisions. A l'inverse les « NOUS » associatifs font pression sur l'élu et sont intégrés à la configuration ainsi formée.

Les micro-configurations peuvent paralyser les débats comme le relate ce participant :

VM : « C'est vrai que c'est intéressant et que nous n'avons pas abordé tous ces aspects lors des Etats Généraux du sport ».

Le président de la ligue d'Alsace de judo : « Non, on n'a pas vu ça lors de cette soirée-là. Moi j'aurais voulu lancer le débat mais bon...il était monopolisé. Ce n'est pas péjoratif de dire....mais bon t'avais la SIG qui parlait, t'avais le Racing qui parlait mais en définitive, Strasbourg aurait une image à jouer, pas qu'à travers la SIG et pas qu'à travers le Racing » (Président de la Ligue d'Alsace de Judo, 14 septembre 2009).

Une monopolisation de la parole par les complices de l'organisation donne aux EGS la couleur d'un « NOUS » préalablement existant, et intégrant sporadiquement un « EUX ».

La paralysie du débat est pointée à différentes reprises comme en témoigne aussi cet extrait d'entretien :

*« C'est un peu critique mais honnêtement c'était quand même une très bonne initiative, les groupes de travail c'était bien organisé et les groupes de travail se sont bien déroulés. Et notamment les interventions des universitaires je pense à, c'est un ancien de jeunesse et sport c'est pour ça que c'était bien, (nom d'un maître de conférences), c'est ça (nom du maître de conférences), c'est un ancien de chez nous, donc il a fait des interventions pertinentes, même (énonciation du nom du professeur des universités) aussi. **Mais bon il ne faut pas que ça soit uniquement ce jeu entre lui et (énonciation du nom et du prénom de l'adjoint en charge des sports). Je caricature un peu mais il faut vraiment ouvrir. Franchement c'est dommage, de ce fait on les laisse faire leurs affaires ensemble, mais ça ne se passe pas ainsi dans d'autres villes ; on travaille beaucoup avec la ville de Sélestat, qui a eu le trophée de la ville la plus sportive pour des communes de moins de 20 000 habitants, au niveau national, et bien voilà, on peut aussi travailler sans en permanence avoir un souci politique ou un souci de fermeture, je sais pas, ce n'est pas bon ça. »** (Inspecteur au service Jeunesse et Sport).*

L'interlocuteur trouve dommageable que la micro-configuration du binôme service des sports/universitaires soit aussi marquée.

L'intérêt des micro-configurations intégrées consiste à apporter un soutien à l'élu. Celui-ci se voit accompagné dans ses démarches de communication politique visant à valoriser son image positive à l'égard du public. Sorte de « comité de soutien », cette micro-configuration intégrée joue également un rôle d'entraînement des foules dans le public indécis. Certains fins connaisseurs des dynamiques de masse savent comment jouer de certaines techniques, en se distribuant par exemple dans différents endroits de la salle pour mieux contrôler l'espace et donner l'impression d'une unanimité (ou d'une tendance générale) lors d'un futur vote. Lors des EGS, les micro-configurations intégrées

étaient plutôt perceptibles à travers des compliments effectués à l'égard du dispositif et de la démarche réalisée par le service des sports pour l'organisation des EGS.

3.2. Les micro-configurations externalisées

Les micro-configurations externalisées s'appuient sur un acteur ou une instance tierce pour renforcer la légitimité de leurs propos. La nature des commentaires et des questions facilite la formation de ces micro-configurations comme c'est le cas dans l'extrait suivant (tenu lors d'une réunion publique) :

Merci beaucoup, voilà moi je suis président de rien du tout je suis simple citoyen de Strasbourg, merci de nous donner la parole. Voilà moi je voudrais tout simplement évoquer la crise économique actuelle au sport, excusez-moi de ce terme. Voilà je voulais savoir si la ville avait favorisé la pratique du sport pour les classes moyennes, demandeurs d'emplois ou les titulaires minimas sociaux. Ma seconde question est y a-t-il une étude ou un comparatif entre les différents acteurs privés, free fitness est là depuis un moment mais il y a une nouvelle, Amazonia qui est je crois en centre-ville entre ce type de salle de musculation, de ce type de pratique sportive et les associations, si on prend un comparatif et aussi savoir s'il était possible, je reviens à la participation financière, sachant que pour s'inscrire dans ces différentes salles, c'est 500, 600, 700 Euros par an. S'il y a des études comparatives, comment l'employé moyen, les demandeurs d'emploi peuvent pratiquer les sports sans se ruiner en centre-ville ».

Un maître de conférences : « Alors je vais répondre ».

L'interlocuteur recherche, à travers sa question sur les chômeurs, une caution scientifique relevant d'une confortation de la légitimité de former un « NOUS » autour de cette question. La synthèse de cette prise de parole vise à intégrer un « VOUS » - celui de l'expert universitaire – à un « NOUS » d'une expertise purement politique. L'indépendance de l'expert universitaire renforce la posture de l'interlocuteur pour établir un « NOUS » par « alliance publique ». Le gain public est d'autant plus fort que l'interlocuteur se dit « représentant de rien du tout ». L'extrait suivant fait également intervenir un tiers pour former une micro-configuration.

Xavier : „Je m'y attends... mais c'est vrai qu'aujourd'hui je crois qu'on a affaire à un public, peut-être, qui est un peu malade, avec des caractéristiques qu'il faut savoir gérer donc première question c'est de savoir quels sont les moyens que l'on peut donner aux clubs pour accueillir cette nouvelle population, c'est-à-dire que c'est une population qui peut être fragile

au niveau de la santé, qui peut venir avec un certain nombre d'informations par rapport à la pratique sportive, donc ça c'est une bonne question que je peux poser, sûrement à... j'ai entendu quelques médecins qui étaient là, peut-être que j'aurais une réponse de leur part, et puis aussi aux collectivités, savoir quelles peuvent être les moyens que les collectivités peuvent dégager pour que les clubs puissent être aidés autrement que par le volet santé, même voire par le volet social puisque les clubs sportifs ont un volet social indéniable, voilà merci ».

L'adjoint en charge des sports : *« C'était une question pour le Ministère Jeunesse et sports. Non je rigole... »*

Le directeur des sports : *« Non Xavier (membre de l'Office des sports), l'intervention du directeur des Courses de Strasbourg) membre de l'Office pourra apporter des éléments de réponses à ce que tu viens de dire, n'est-ce pas (prénom du directeur des Courses de Strasbourg)?*

Le directeur des courses de Strasbourg : *« Oui sûrement... »*

En orientant la remarque vers l'Office des sports, cela consiste à pousser les partisans de la remarque à aller vers une nouvelle focale, « EUX ». L'élu exclut alors une intégration directe au « NOUS » et reste extérieur à un « NOUS » auquel il participe. C'est une création d'une configuration extérieure rattachée par un partenariat établi par le haut.

La formation de telles configurations est favorisée par une phase d'externalisation du groupe par rapport au rôle de l'élu. C'est ce qui s'esquisse dans la séquence proposée ci-dessous :

« Ce n'est pas évident, des fois ils ne sont pas d'accord, ils défendent des éléments particuliers, partisans, mais que le politique doit selon mon point de vue se confronter à cette réalité-là et doit donner les moyens à ce que les personnes puissent s'exprimer » (le vice-président de la CUS en charge de la santé, médecin, vice-président de la CUS chargé de la santé, professeur à l'Université).

En rappelant que « parfois ils ne sont pas d'accord », cet interlocuteur pointe le pluralisme des intérêts et l'extériorité du public face aux élites.

Mais de manière globale, le phénomène sportif constituerait une configuration repliée sur elle-même. C'est ce à quoi se réfère un élu local de la manière suivante :

« On est aujourd'hui dans une société sportive en tant que telle qui est repliée sur elle-même, qui partage relativement peu » (Mr. le premier adjoint du maire de Strasbourg, Vendredi 25 septembre 2009).

Un constat peut être réalisé d'un entre soi sportif « qui partage relativement peu » selon les dires de l'interrogé. Il s'agirait des structures traditionnelles du sport où l'ouverture à de nouvelles pratiques serait difficile tant la frontière avec les « autres » sportifs est ancrée. Les « NOUS » sportifs ne sont pas reconnus comme des « NOUS » unanimes mais relativement spécifiques.

Les micro-configurations externalisées jouent un rôle spécifique. Elles permettent de donner du crédit aux propos tenus. Les personnes tierces ainsi citées servent de référence légitime, en tant que personne réelle ou morale formant avec l'interlocuteur un « NOUS » circonstanciel (le temps de l'énonciation, c'est-à-dire de la séquence en réunion publique).

3.3. D'autres micro-configurations d'acteurs s'intégrant autour de l' élu

Les micro-configurations intégrant l' élu correspondent à ce type de micro-configuration incluant l'adjoint en charge des sports et visant à former de petites configurations en termes de nombre de personnes. Deux méthodes permettant d'arriver à cette fin peuvent être observées. La première consiste à remercier des participants, ce qui revient à les inclure dans une configuration momentanée, aux côtés de l' élu comme le présente cet extrait :

L'adjoint en charge des sports : *« Merci ! »*

Le directeur des sports : *« Merci Mr Roustit d'être toujours aussi passionné ».*

L'adjoint en charge des sports : *« Et puis ce petit rayon de soleil ça fait du bien c'est vraiment le rugby là ! »*

Le directeur des sports : *« C'est l'accent rugby de Narbonne ».*

Le directeur des sports : *« Merci René (Levêque) de ce témoignage. Autre demande d'intervention n'hésitez pas ».*

Le directeur des sports : *« Merci beaucoup de votre témoignage (après l'intervention de Henri Meunier) ».*

Le directeur des sports : « *Merci Merci Mr Vigneron pour ce témoignage, sur la mutualisation et sur la représentation des athlètes de haut-niveau* ».

Les remerciements ont pour signification de dire : « « NOUS » sommes contents que vous jouiez à notre jeu » c'est-à-dire « merci d'être des nôtres » en conservant le primat d'un « NOUS » qui marque une asymétrie entre ceux qui remercient (par le haut) de ceux qui sont remerciés (par le bas). L'asymétrie a pour rôle d'ancrer les organisateurs dans une micro-configuration plus élevée que les autres. C'est une micro-configuration au sein d'une même configuration plus vaste.

L'exemplarité est un autre vecteur de formation de micro-configuration. Il en est question dans l'extrait suivant :

« Il n'y a pas de définition du bien-être » et que d'autre part « l'élite se déplace en voiture décapotable et joue au golf (à la différence d'un autre élu) qui se déplace en vélo et cours ». C'est pourquoi cette personne pense que les EGS sont un alibi pour faire passer des projets sachant que l'adjoint au sport est « un prôneur du sport performance (et que) le sport santé ne lui dit rien » (Un médecin de Jeunesse et sport).

L'élite est pensé comme quelqu'un qui doit être exemplaire pour paraître légitime pour servir de focale au modèle 2. D'après l'interlocutrice, l'élite ne produira pas de « NOUS » autour de la question du sport santé. C'est un terrain propice à la légitimation du modèle 1 avec des expertises fortes et pensées comme suffisantes. De ce fait, c'est une remise en question du « JE » fort de l'élite, au profit d'une majorité subversive provenant des « EUX ».

L'extrait suivant rappelle la difficulté de réussir, en tant qu'élite, de former des micro-configurations légitimes où les remerciements ne constituent qu'un segment parmi une gamme de savoir-faire :

VM : « *est-ce qu'il est possible de défendre une position collective, quand le collectif en question n'est pas tout à fait homogène, ou tout à fait « unanime » ?* »

Le président du parti « UMP, nouveau centre, indépendants : « *(soupir...) votre question c'est tout un art. C'est un art, donc il faut être artiste quand on est en politique. Il faut réussir à créer l'homogénéité que vous évoquez et qui souvent fait défaut* » (Le président du parti « UMP, nouveau centre, indépendants, mardi 6 octobre 2009, conseiller municipal et conseiller communautaire et responsable d'un groupe d'opposition qui est « UMP, nouveau centre et indépendant »).

Le chef de file de ce groupe de l'opposition évoque l'art de créer l'homogénéité dans un groupe hétérogène. Il sous-entend qu'il existe des outils mis en œuvre pour aboutir à un « NOUS » partagé et centré sur le « JE » de l' élu. Il évoque ainsi un savoir-faire pouvant aboutir à la technique de porte-parole évoqué dans le modèle 3.

L'exemple des remerciements montre que ce connecteur logique peut facilement inclure ou exclure des personnes pour former des micro-configurations. De même, il crée des asymétries où celui qui remercie devient un acteur fort et légitime et celui qui se fait remercier se situe à une place momentanément inférieure malgré sa valorisation et son intégration dans la configuration. Le devoir d'exemplarité est concomitant de celui du droit de remercier, car c'est le modèle et le guide des débats ; il se doit de montrer la voie et d'être le plus irréprochable possible. Il s'agit là des représentations que s'en font le public. Mais le regard des élus nous rappelle la difficulté du métier : « c'est tout un art » souligne un chef de file d'un parti de l'opposition. Cela entraîne un écart entre l'idéal de l' élu local et la réalité du terrain.

3.4. Les dynamiques de représentativité remises en question par des configurations unitaires

Un autre type de configuration hybride est relatif à la dynamique des groupes (minoritaires et majoritaires). Ceux-ci ont des effets différents sur les applications pronominales.

3.4.1. Les groupes minoritaires (voire non représentés) intégrés aux EGS

Les groupes qui ne sont pas ou peu représentés dans les débats ont des logiques qui leur sont propres. Ils forment des configurations parfois silencieuses, basées sur des non-dits.

L'extrait suivant relate une critique du dispositif émis en aparté et non lors des EGS :

Une médecin du service Jeunesse et Sport: « et il y avait quand même beaucoup d'affinités envers le foot, on a quand même parlé beaucoup foot, ça c'est une remarque perso mais je trouve que bon il n'y a pas que le foot dans la vie et c'était plus une tribune municipale ».

L'interlocutrice critique le manque de pluralisme en rappelant « qu'il y avait quand même beaucoup d'affinité envers le foot (...) il n'y a pas que le foot dans la vie ». Par-là, elle souligne la présence d'une micro-configuration « EUX/MOI » voire « EUX/NOUS ».

La même interlocutrice rappelle son mécontentement envers la trop grande place du sport performance dans les débats car elle ne s’y retrouve pas malgré son passé d’ex-championne sportive :

Une médecin du service Jeunesse et Sport : « *en tous les cas, ce qu’on pouvait voir et entendre c’était beaucoup plus sport et sport performance* » ;

VM : « *ça restait plutôt peut-être du sport traditionnel ?* »

Une médecin du service Jeunesse et Sport : « *oui. En tout cas pour moi c’est à forte tendance performance* ».

L’interlocutrice ne se reconnaît pas dans la configuration menant à reconnaître le sport performance comme une priorité. Elle s’oppose en aparté à la tendance qui se dégage des EGS. Cela témoigne que la majorité silencieuse peut penser l’inverse du contenu du consensus qui est en train de se faire.

D’autres acteurs ont conscience de constituer des intérêts particuliers mais souhaitent tout de même faire entendre leur voix minoritaire comme l’indique l’extrait suivant :

« *Mais c’est vrai que les bancs de terrain ça n’a pas l’air très important mais pour nous c’est important. On n’avait pas de banc de terrain* » (Président d’association de football dans un quartier défavorisé).

Les priorités ne sont pas les mêmes d’un acteur à un autre : les investissements dans le « NOUS » ne se réalisent pas à la même intensité. Ces différences doivent également être ressenties par le décideur qui fixe le « JE + VOUS = NOUS » du modèle 2.

Enfin, une personne interrogée souligne à juste titre que les personnes présentes correspondent elles-mêmes à une minorité de personnes à l’échelle de la ville. Cette remarque participe à réorienter l’ensemble de la réflexion portant sur le rapport minoritaire/majoritaire :

« *Puis je vois une seconde limite mais c’est une limite de tous les dispositifs de démocratie participative, c’est qu’il manque systématiquement quelqu’un, ce sont les non sportifs* ». (L’adjoint chargé de la vie associative, Vendredi 30 octobre 2009).

Une absence de non-sportif lors des débats peut être constatée. Le « EUX » des EGS a du poids souvent dénié par les élus politiques qui utilisent le « NOUS » des EGS comme une vision légitime des acteurs locaux du sport tel que le présente le modèle 3.

Les deux premiers exemples témoignent des luttes internes au sein du mouvement sportif local (entre des pratiques et entre des modalités de pratique). « La guerre des légitimités » est engagée pour obtenir gain de cause et *in fine* recevoir des subventions. La voix de ces groupes vise à mobiliser les acteurs concernés en formant des micro-configurations actives. Le dernier exemple, qui concerne les non-sportifs, vise davantage à former une majorité silencieuse, c'est-à-dire une configuration passive silencieuse. Minoritaire dans le public, l'adjoint en charge de la vie associative se fait le porte-parole d'un groupe absent. Il devient le leader d'un « NOUS » absent, qui par ailleurs va à l'encontre des enjeux prônés par les EGS. Le risque de tenir compte uniquement des voies présentes est forte. Ce cas de figure permettrait de délégitimer ce porte-parole qui constituerait alors le seul véritable « EUX » du dispositif. En effet, tous les autres auraient un enjeu commun, visant au développement du sport.

3.4.2. Les groupes majoritaires intégrés aux EGS

Il convient de rappeler que le titre de « majoritaire » s'établit au regard de l'assemblée présente lors des EGS et non pas de l'ensemble de la population strasbourgeoise.

Les EGS offrent l'opportunité pour le maire et son adjoint de prendre la mesure des priorités ; pour ce faire, la perception des groupes majoritaires est de première importance. Lors des EGS, l'adjoint en charge des sports a ainsi pris la mesure du groupe majoritaire des cyclistes :

« Mais il y a quelque chose qui m'a scotché un moment donné l'adjoint au maire, monsieur (l'adjoint en charge des sports), nous dit qu'il avait découvert que les gens faisaient du sport sur les pistes cyclables, ben ouais, et comment même et comment ».

D'après l'interlocuteur, l' élu en charge des sports aurait pris la mesure du « NOUS » des cyclistes en ville. Face à cette « découverte », l'interlocuteur serait resté stupéfait par le manque de connaissances de terrain attribué à l' élu. Les EGS ont eu cet avantage de prouver à l' élu que le réseau des cyclistes était digne d'intérêts et voire même de priorité pour l'avenir. Cet exemple montre les limites de la centralisation du pouvoir de décision à un seul homme du fait de l'impossible omnipotence. Cette remarque externalise l' élu du « NOUS » des sachants face au « « IL » ne savait pas » en sous-entendant : « maintenant il est des nôtres car il sait aussi », dans une perspective du modèle 1.

Pour l'exemple des cyclistes, le groupe était effectivement majoritaire en termes d'effectif. L'exemple qui suit témoigne d'une autre forme de représentativité marquée par le poids d'une

association, et sa capacité à réaliser du marketing urbain auprès des élus. Plus que majoritairement forts, ils se construisent comme prioritaires :

« A l'époque en nationale 1, l'AS Robertsau Handball touchait en subvention plus que nous qui étions au même niveau, pourquoi ? Ben qui dit Robertsau dit (le chef de file d'un groupe de l'opposition). Un moment donné j'espère que ce n'est pas parce qu'il valorise le club de son quartier (...) C'est injuste ; Tout ça ce n'est pas clair. On pourrait presque dire que c'est du clientélisme. En tout état de cause, il y a deux ans nous personnellement on avait très mal pris le fait d'apprendre que la Robertsau en Handball touchait nettement plus que nous ».

Le risque des EGS consiste à confronter des cas de clientélisme où un élu choisit de verser une subvention à un club et non à un autre parce qu'il apprécie son président et ne connaît pas l'autre. Ce choix de coopération privilégié tend à séparer les clubs ciblés, « EUX » et son propre club, « NOUS ». Dans ce cas, il est très difficile de parler d'un « NOUS » associatif dans une même configuration centrée sur l'élus.

Une autre forme de majorité apparaît. Il s'agit du groupe des évaluateurs des EGS. Nombreuses sont les personnes de l'assemblée qui émettent un avis sur le dispositif. De cette manière, ils réalisent une évaluation de la scène sociale à laquelle ils participent (Goffman, 1973), sans forcément en avoir pleinement conscience. Ceux-là même qui parlent au nom d'un « NOUS » de l'assemblée, évaluent le dispositif de « l'extérieur ». Ce paradoxe apparaît à plusieurs reprises comme en témoignent ces deux extraits :

Un employé de banque, président d'un club de lutte : « j'ai eu l'impression qu'effectivement la synthèse qui avait été faite et les premières actions qui vont être menées, présentées comme « menables », est très très bien comprise et très très bien synthétisée. Ça je dois dire que c'était vraiment très bien ».

Ce président de club analyse les synthèses politiques comme particulièrement bien réussies. Il se place comme un évaluateur en suggérant implicitement : « ILS » ont bien réussi à traduire notre pensée, « NOUS », ceux du panel. La distance est alors marquée entre ceux qui pourvoient les idées de ceux qui tranchent. La relation de confrontation réapparaît là où le profane a la possibilité d'acquiescer (ou non) les projets et les directives politiques.

Le second extrait provient d'un inspecteur du service Jeunesse et Sport :

Un inspecteur du service Jeunesse et Sport: *« J'aurais soigné le rendu de ces groupes de travail et puis la suite, c'est le plus important, enfin c'est important, le plus important je ne sais pas mais c'est important et puis après bien diffuser aux acteurs ».*

En disant « j'aurais soigné le rendu », il démontre qu'il était exclu de la réalisation du rendu et qu'il y existe une frontière entre le « EUX » perçu des décideurs et le « JE » qu'il représente. Cela revient à ne pas cautionner le rendu et à isoler les organisateurs comme les responsables d'un mauvais rendu.

Tout au long des observations, trois « NOUS » majoritaires ressortent des hypothèses. Le premier rassemble le groupe des cyclistes parmi les sportifs strasbourgeois. Leur nombre élevé permet de parler d'un groupe majoritaire. Un second groupe est celui des associatifs, au sein du public des EGS. Toutefois, des disparités existent entre les uns et les autres en termes d'attribution de subventions. Le groupe est donc hétérogène. Il existe donc des sous-groupes (des plus aidés aux moins aidés) au sein de ce groupe majoritaire. Le troisième groupe est celui des acteurs du public qui jouent le rôle d'évaluateurs du dispositif, activement ou passivement. Ils forment également un « NOUS » majoritaire en termes de configuration. Le fait d'être actif ou passif permet de séparer la configuration en sous-configuration. Par exemple, la personne qui nous confie s'être abstenue d'émettre une critique en réunion publique est placée dans le groupe des critiques passives, par rapport au dispositif lui-même.

3.4.3. Les configurations transitoires

Certaines prises de parole ont pour but de passer d'une configuration sociale à une autre. Il s'agit des configurations transitoires. Elles sont courtes et dynamiques. Voici quelques exemples pertinents afin de mieux expliciter leur rôle dans les débats.

La spécificité de ces configurations c'est qu'elles se réalisent en plusieurs temps à l'instar de cette séquence :

L'adjoint en charge des sports : *« Alors on a fait venir (l'adjointe au maire en charge des femmes) pour la parité mais c'est vrai qu'on n'a quand même pas la parité. Mais on t'a quand même mis au centre, voilà ! ».*

Le directeur des sports : *« Nous rentrons dans le vif du sujet ».*

La formulation « NOUS entrons dans le vif du sujet » clôt la relation privilégiée qui s'était établie entre les deux élus qui formaient un « NOUS » d'élus. La conseillère municipale oriente son propos

sur les modifications de représentations, en s'appuyant sur l'usage dans le sport d'expressions, parfois humoristiques sur les figures « hommes-femmes ». L'élu l'interrompt sur un ton humoristique sur sa propre identité d'homme. La conseillère municipale reprend son intervention sur les perspectives européennes qu'elle présente et indique les opportunités pour y intégrer la thématique du sport.

Le directeur des sports permet de retrouver une configuration ouverte englobant tous les présents dans un autre « NOUS » plus large cette fois.

Le maire oscille également entre deux configurations ; le sénateur-maire annonce que les décisions se feraient avec les citoyens. D'après son discours, il n'y aurait pas de « JE » prioritaire. Il semble ainsi redonner son pouvoir à ses propres électeurs. Mais ensuite, il évoque une pyramide de la prise de décision ce qui revient à une subsidiarité du maire. Son discours est ainsi ambivalent entre deux types de configurations (JE/EUX et NOUX/EUX).

Sur une échelle du temps plus longue, la directrice des sports du conseil général était présente pour établir un parallèle entre deux dispositifs similaires. Elle était le témoin et la médiatrice évaluatrice des deux configurations générales :

La directrice des sports du conseil général rappelle que leur démarche était similaire aux EGS : *« je pense vraiment que c'est dans l'air du temps ».*

VM : *« Pourquoi ? »*

Directrice des sports du conseil général : *« On est actuellement confrontés aux mêmes problèmes ». Ils (les agents du conseil général) ont participé pour vérifier si leurs résultats étaient cohérents : « c'est important de savoir si on va dans le même sens ou pas » ; « On s'est rendu compte qu'on arrivait aux mêmes conclusions. Nous n'avions peut être pas une étude aussi poussée (...) mais on avait des intuitions (et) on avait bien pressenti ». Elle précise que c'est « agréable de se faire conforter, confirmer dans ce qu'on fait (...) On se valide réciproquement ».*

L'intérêt pour le conseil général d'assister aux EGS était de valider leur propre démarche de concertation. En rappelant qu'ils arrivaient aux mêmes conclusions, c'est une formation d'un « NOUS » regroupant les organisateurs des dispositifs participatifs locaux, sur la base d'un « ON » générique relatif à une institution locale. Ici, la transition s'effectue sur un temps long, entre un dispositif mené au conseil général et un dispositif mené à la ville de Strasbourg. Autrement dit entre une configuration propre au conseil général et une autre organisée pour les EGS.

L'outil de l'entretien utilisé à des fins scientifiques est également porteur d'effets. Ainsi, des acteurs qui étaient partie prenantes des EGS, modifient leurs postures selon le temps et le contexte de la prise de parole, en modifiant ainsi les configurations, principales et périphériques :

Un responsable associatif soutient : « *ce n'était pas assez interactif* ».

Il poursuit en disant qu'il « *n'y a pas toujours eu les réponses adéquates* » et qu' « *il n'y avait pas forcément les bonnes personnes au bon endroit* » car « *il y a une réponse technique (...) qui a été un peu bottée en touche parce que le garçon n'arrivait pas à trouver ses termes* ». Il pense que ces observations de déception expliquent le fait que « *les gens sont un peu restés sur leur faim* ».

Ce témoignage est une remise en question de l'expertise technique et scientifique. Les configurations sociales du « NOUS » n'étaient pas convaincantes pour le « EUX » du public. Le jugement de l'extérieur apparaît comme une réaffirmation de la vision binaire élu/EUX-interlocuteur.

Ces exemples de transitions montrent que certaines d'entre elles peuvent s'établir sur une échelle de temps très courte. C'est le cas dans les deux premiers exemples. Ou bien sur une échelle de temps long, comme c'est le cas dans l'exemple du Conseil général, où la transition se fait sous forme de comparaison entre un premier stade effectué au sein du Conseil général et un second stade effectué à la ville de Strasbourg. Dans chacun des cas il s'opère une transformation radicale du « NOUS », ce qui fait la spécificité des configurations transitoires établies en plusieurs séquences de « NOUS ». Malgré ces changements qui témoignent de l'interactivité des EGS (par la présence de configurations transitoires), le dernier exemple précise un ressenti d'absence d'interactivité. Cela pose la question d'une structuration paradoxale entre la réalité et les ressentis du public.

3.4.4. Configurations en plusieurs temps

D'autres configurations se mettent en place en plusieurs temps et à plusieurs niveaux. Ce sont les plus riches en informations car elles ancrent les acteurs dans des réseaux affichés. D'après Goffman (1973), elles correspondent à des *signes du lien*. Voici quelques exemples issus des réunions publiques pour relater ces cas de figure.

Par exemple après avoir affiché une distinction avec l'élu en charge des sports, le maire recherche à créer un binôme avec celui-ci qui tient alors une double responsabilité (cf. encadré):

Encadré 20. Les recommandations du maire à son adjoint

Lors de la troisième réunion publique, le maire de Strasbourg a commencé son intervention en rappelant directement à son adjoint des sports que « tout n'est pas possible ». Il précise aussi la marche à suivre pour bénéficier d'un accord par le maire : « il s'agit de s'ancrer dans un jeu d'influence interne au conseil municipal ». Le sénateur maire de Strasbourg précise à son adjoint au sport : « tu sais faire pression ». De cette manière et du fait que l'élu ne souhaite pas augmenter les impôts locaux, « on (le conseil municipal) ne pourra pas valider toutes les demandes et les suggestions des uns et des autres »³⁷¹.

Dans la formulation « « TU » sais faire pression », le pouvoir des EGS est bien centré autour du maire. Pris isolément pour défendre le sport, il n'en reste pas moins que la responsabilité est ensuite partagée lorsqu'il annonce : « on ne pourra pas valider toutes les demandes ». Cela veut dire : « « NOUS » sommes tous deux responsables de l'ensemble de la politique de la ville et pas uniquement du sport. L'évocation d'une autre sphère que celle des EGS introduit un second niveau, celui de la démocratie représentative. Un autre temps politique est ainsi introduit.

Le second exemple montre un acteur qui souhaitait initialement rester en retrait et qui a été intégré de fait par les organisateurs dans un second temps :

« Moi pour ces Etats Généraux du sport, je ne voulais pas entrer dans le débat, mais ça a été une réelle opportunité pour faire passer sous le compte d'un problème financier tous les projets que j'avais en tête depuis des années. » (En aparté)

Dans l'enchaînement des étapes des EGS apparaissent des configurations différentes qui mobilisent des acteurs différents, (les agents du service des sports, le public puis l'arbitrage politique):

« C'est vrai qu'on a fait valider un certain nombre d'actions qu'on souhaiterait mettre en place suite aux Etats Généraux du sport, ça ce sera annoncé le 14 juin » (Le directeur de la vie sportive).

Cela revient à dire : « NOUS » avons intégré suffisamment de « EUX » dans le « NOUS » pour être légitime. Là encore, un second temps est annoncé. L'échéancier par phase annonce des temps et des configurations différentes.

Parfois, les différents temps ne se réalisent pas de façon longitudinale mais de façon synchronique entre deux projets incluant les mêmes acteurs. Ainsi l'adjoint en charge des sports n'évoquait pas les

³⁷¹ Propos de Mr. le sénateur-maire lors de son discours d'ouverture lors de la réunion publique « sport amateur ».

mêmes enjeux et les mêmes réseaux pour les EGS que pour le stade ou pour l'inclusion aux conseils de quartier :

Un habitant critique l'élu du fait qu'au même moment où les EGS se tenaient sur un débat sur la politique sportive (globale), l'élu prenait position (seul) sur des projets sportifs d'envergure, tels que sur le choix d'implantation d'un stade et centre sportif à Eckbolsheim ; c'est une remise en question de la crédibilité et de la légitimité du projet des EGS mené en parallèle à des choix dans le secteur sportif. (Notes d'observation).

Le double « JE » de l'élu tendait à délégitimer le « JE » des EGS qui se voulait comme porte-parole d'un « NOUS » du dispositif. Son rôle d'exemplarité semblait bafoué par le premier « JE » concernant la construction d'un stade. Le traitement configurationnel en parallèle se retrouve aussi dans l'extrait suivant :

VM : *« parce qu'un moment donné il avait été envisagé l'hypothèse d'intégrer les Etats Généraux du sport à des conseils de quartier, de faire des relations plus étroites ».*

L'adjoint en charge des sports : *« ouais on en avait parlé, exact. On en avait parlé ça a été abandonné, je voulais faire ça sur les 10 conseils de quartier mais finalement j'ai invité les gens des 10 conseils de quartier ».*

Le cloisonnement des EGS face aux conseils de quartier peut être constaté. Ce choix a tendance à isoler les EGS, ce qui peut contribuer à mieux identifier le réseau-sport de la municipalité, un « NOUS » plus précis.

La nature des configurations peut également être concomitante aux résultats des EGS. En cas d'absence de projet souhaité par les participants, des retraits qui modifieraient les configurations sociales peuvent être anticipées. Le chef de l'opposition anticipe ce cas de figure en évoquant les désillusions possibles ; les conséquences possibles peuvent être ajoutées pour plus de pertinence.

« Quand vous disiez, quel peut être le résultat ? C'est peut être une grande désillusion. » (Le chef de file d'un groupe de l'opposition municipale, mardi 6 octobre 2009).

Si le résultat s'avère effectivement une « grande désillusion » cela peut conduire à retirer des acteurs du « NOUS » formé lors des EGS. Cela introduit la composante temporelle dans les configurations.

Par ailleurs, cette catégorie relate des configurations liées à la gestion des absents ; soit à travers un groupe de non représentés – mais pouvant être présents physiquement – soit à travers une frontière entre les présents aux EGS et les absents. Enfin, nous avons aussi observé une mobilisation

simultanée de plusieurs statuts voire d'échelles relatives à ces statuts qui formaient des configurations plus complexes en simultané ou en plusieurs temps. Ces différents exemples attestent la diversité des configurations possibles autour d'un « VOUS » que les situations respectives permettaient de spécifier.

Dans tous les cas, les configurations en plusieurs temps tendent à isoler les configurations pour mieux les enchaîner. Chaque entité ressort par contraste avec une autre de nature différente, aux caractéristiques différentes. Dans certains exemples pourtant, le « NOUS » reste le même mais des étapes (changements de forme) sont observables. C'est par exemple le cas de l'Office des Sports qui a eu l'opportunité de régler ses affaires financières à l'occasion des EGS.

Finalement, l'approche des configurations hybrides permet d'approcher la figure de l'habitant à travers une pluralité. Ainsi, on parlera des rôles sociaux des habitants et non plus de la figure de l'habitant, *des* « NOUS » et non *du* « NOUS ». Une multitude de combinaisons en découle en lien avec l'écu. L'exemple du chef d'entreprise, qui montre une équation : « JE » et « TU+EUX » donne « NOUS », revient à dire que le « JE » de l'écu s'adjoint à un premier cercle de « NOUS » pour donner un second cercle de « NOUS ». Dans l'analyse, cela reviendrait à observer un emboîtement successif de réseaux sociaux. L'inclusion d'un membre possédant au préalable son propre réseau social permet au premier individu de bénéficier à son tour du réseau social du second. Dans cet enchaînement ressort l'intérêt pour l'adjoint en charge des sports de faire intervenir des « têtes de réseaux », c'est-à-dire ceux qui sont en mesure de mobiliser avec eux des cercles sous-jacents d'acteurs.

D'autres types de configurations hybrides existent. Parmi elles, deux types de configurations se réfèrent à des tiers. Il s'agit des micro-configurations intégrées et externalisées. Dans les deux cas, l'argument décrit repose sur une caution humaine, individuelle ou collective.

Des configurations transitoires ont également été observées. Sur une échelle de temps court, elles permettent de modifier rapidement les configurations principales. Ainsi, dans une séquence de réunion publique, à travers des « phrases déclencheuses », une dynamique générale peut alors prendre corps. Sur une échelle de temps long, il s'agit davantage de situations de comparaison qui introduisent la dimension dynamique.

Enfin, une approche temporelle des configurations sur un temps long des EGS fait apparaître des séquences. Par exemple l'introduction d'une sphère représentative et participative rappelle que deux configurations de débat coexistent. Le rappel d'une phase de débat et d'une phase de synthèse entraîne le même constat. L'approche temporelle des configurations permet notamment d'analyser

les *signes du lien* (Goffman) qui renvoient à une préconnaissance des acteurs, que Putnam (1995) rapporterait à une conséquence du capital social.

De façon générale, cette partie montre que les configurations hybrides ont pour but de retracer des réalités complexes et des jeux d'acteurs. Ceux-ci sont dynamiques et se font et se défont dans les débats. Il appartient aux élus de les identifier pour les contrôler et éviter de devoir arbitrer des prises de parole extrêmes et déraisonnables. Le respect des groupes minoritaires, l'affichage d'une écoute équitable sont des moyens d'atténuer les conflits entre ceux qui sont soutenus par la municipalité et ceux qui le sont moins ou pas du tout. Les inégalités restent tout de même source d'enjeux comme en témoigne la mise en œuvre de stratégie de légitimation de la part de l'assemblée. Réciproquement l' élu recherche une position neutre malgré le devoir de se positionner. Cette double charge rappelle les jonglages possibles entre les différents statuts, qu'ils soient contraints ou utilisés à des fins de légitimation comme le montrait l'exemple de l' élu, médecin de profession.

IV. Une analyse comparative des modèles pronominaux

Au cœur des configurations sociales qui se créent en rapport au « JE » de l' élu en charge des sports (modèle 2), des relations privilégiées – fortes – peuvent s'établir. Ainsi, les interlocuteurs peuvent aller dans le sens de l' élu voire même de l'entraîner avec lui lorsque le modèle 1 semble s'imposer (avec un interlocuteur qui centralise le consensus autour de lui). Notre travail va à l'encontre des propos d'Olivier Thomas (2003). Selon lui, la démocratie participative est grandement incompatible avec l'exercice du gouvernement effectif de cette ville ; et gouverner une ville impliquerait alors l'impossibilité de satisfaire les volontés d'instauration d'une plus grande participation des citoyens à la prise de décisions stratégiques dans leurs collectivités locales (O. Thomas, 2003, p. 145).

L'engagement réflexif relève d'une mécanique aléatoire. Alors que certains y perçoivent avant tout un devoir civique (Mazeaud & Talpin, 2010), le poids de ceux qui recherchent des soutiens à partir d'éléments du débat qui font écho chez les participants. Ainsi, la qualité des interventions préparées influence la quantité et la qualité des prises de parole citoyennes et oriente dans une certaine mesure les propos autour d'intérêts généraux locaux, voire d'intérêts particuliers révélateurs d'intérêts généraux locaux. Alice Mazeaud et Julien Talpin rappellent tout de même que l'on sait peu de choses sur les raisons et les modalités de l'engagement des individus dans les dispositifs (Mazeaud & Talpin, 2010, p. 358). L'écho dont il est question correspond à une congruence des cadres d'interprétation, autrement dit un alignement des cadres interprétatifs (Céfaï & Trom, 2001).

Il est rare que le « NOUS » du modèle 2 réalise l'unanimité. En effet, Denis (2008) constate un effritement de la croyance en l'intérêt général. C'est pourquoi le mécanisme d'inclusion citoyenne se réalise plusieurs fois dans le même débat. Ainsi, les acteurs inclus en début de débat peuvent en être exclus lorsque les intérêts en jeu diffèrent au cours des prises de parole. Le pluralisme d'idées se traduit par la formation de multiples configurations pronominales.

Lorsque les preneurs de parole se présentent comme extérieur au « NOUS », à travers un « EUX », il revient à l'élu d'instrumentaliser la prise de parole pour créer le consensus. S'il n'y parvient pas, le risque est qu'il se forme une majorité où l'élu ne se retrouve pas (cf. modèle 1). Revel et al. (2007) rappellent le risque de voir échapper le débat de la focale de l'élu dans les termes suivants : « *Dans le (court) moment du débat public s'instaure ainsi une configuration politique inédite dans laquelle les places sont redistribuées et dans laquelle l'égalité symbolique dans la prise de parole semble prévaloir* » (Revel et al., 2007).

Comme le soutient Paoletti (2007), « *il y a bien en quelque sorte trois catégories d'acteurs dans la démocratie locale. Les représentants politiques élus au suffrage universel, les acteurs associatifs représentants différents milieux organisés au niveau local, les électeurs pris individuellement* » (Paoletti, 2007, p. 75). L'exemple des représentants de collectifs peut être ajouté, à l'instar de la direction des sports du conseil général ou des membres des conseils de quartier qui participent au nom d'un collectif. Il est impossible de réduire les EGS aux trois types d'acteurs cités mais davantage en termes d'acteurs « du haut », des acteurs intermédiaires et d'acteurs « de la base ». De plus, les groupes d'acteurs cités ne sont pas homogènes à l'instar des élus, du fait qu'ils soient par exemple de la majorité ou de l'opposition.

Par ailleurs, il apparaît important que les participants perçoivent le « NOUS » rassembleur. Ledrut (1976) précisait déjà qu'on ne saurait intéresser les hommes qui ont peu de pouvoir, ou qui ne voient pas les pouvoirs qu'ils pourraient accueillir.

C'est pourquoi les configurations fermées, figées, sont amenées à se reconstituer d'une manière ou d'une autre autour de nouveaux enjeux à mesure que le débat se prolonge. La difficulté pour l'élu est de passer au-delà de « l'espace public mosaïque » décrit par François Bastien et Eric Neveu. Toutefois, une seule décision n'est pas attendue, c'est un cadre d'action qui est recherché. Cela sous-entend pour les EGS que des orientations sont prises sans qu'elles soient majoritaires mais elles visent, à travers plusieurs décisions, à satisfaire une majorité de personnes. Dans une initiative initiale d'un programme d'action il est important d'écouter un maximum d'avis avant de sélectionner. A partir du questionnement de Nancy Fraser, (2011) une réponse appliquée peut être trouvée pour les EGS. Celui-ci vise à savoir s'il faut pousser au maximum l'unification du débat,

comme le veut une logique habermassienne, ou au contraire s'il est préférable de jouer sur cette multiplicité afin que se constituent des contre-espaces publics face aux espaces publics majoritaires avec pour objectif de favoriser des individus issus des groupes dominés. Le « NOUS » du modèle 2 et 3 est un moment du débat, où les avis des uns et des autres sont cristallisés autour d'un consensus. Le tact de l'élu consiste à prendre la mesure de ces moments clés pour établir ses propres décisions.

Dans les débats participatifs observés, la présence silencieuse joue un rôle puisqu'elle se meut au sein des configurations sociales qui évoluent. C'est peut-être une nouvelle façon de faire la politique, de manière plus diffuse et informelle. Denis (2006) constate que de manière générale, il y a bien une désaffection à l'égard des formes de participation dites conventionnelles (engagement militant, de type partisan ou syndicat, participation électorale). Les nouvelles façons de faire la politique pourraient se réaliser par l'acceptation ou à l'inverse le refus de certaines tendances, qui cherchent à se fixer dans un « NOUS » incluant le « JE » de l'élu-décideur. Le mouvement dynamique des configurations peut ainsi évoluer de manière apolitique en tenant compte des micro-sensibilités de chacun, qui n'excluent pas les paradoxes politiques : accepter une décision d'un parti puis en refuser une autre du même parti. Ce constat va dans le sens de la politique de l'apolitisme défendu par Defrance (2000) où les simples citoyens sont jugés prisonniers d'une parole « particularisée », renvoyant nécessairement à l'intérêt particulier à l'opposé de l'intérêt général jalousement incarné par l'élu (Bertheleu & Neveu, 2006).

Dans l'approche de Francis Chateauraynaud par les jeux d'acteurs, si une entité (c'est-à-dire une configuration du « NOUS » stabilisé) parvient à convaincre, ou pour le moins arrive à attirer par quelque argument, c'est qu'elle a pu agencer des forces et des codes et se rendre, sinon incontournable, du moins « pertinente » pour les autres protagonistes » (Chateauraynaud, 2007).

De plus, le « JE » est systématiquement ancré dans un « NOUS ». Cela est dû au fait que la recherche du profit est légitime dans l'ordre économique ; il est le plus souvent interdit à un candidat, y compris à ses propres yeux, d'expliquer qu'il se présente dans son intérêt personnel, pour accéder au pouvoir. Toute action politique se justifie y compris subjectivement, pour la défense d'une cause collective supérieure aux avantages que ses défenseurs peuvent en retirer (Gaxie, 2003).

Face à la demande sociale de transparence et de participation, et en allant à l'encontre d'Olivier Thomas (2003) qui entend la délégation de pouvoir comme une confiance permettant de pallier au désintérêt et/ou à l'impuissance (Thomas, 2003, p. 152) des citoyens pour gérer la ville, le décideur ne peut de nos jours pas avancer seul vers un projet. Le caractère invisible des formations du « NOUS » peut conduire certaines, à l'instar d'Olivier Thomas, à croire qu'il s'agit d'une simple

démocratie participative d'apparat où il n'existe aucun transfert significatif du pouvoir décisionnaire (Thomas, 2003, p. 153). Ce serait oublier la force du « NOUS » dans le modèle 2.

C'est souvent au nom d'une efficacité pragmatique que l'avis des citoyens est souvent bafoué. Dahl (1994) pense qu'il est nécessaire de diminuer les acteurs pour rendre la décision plus efficace. Cet argument cache souvent le fait que l'efficacité traduit le produit d'une bonne qualité pour un minimum de temps. Certes, la diminution des acteurs « peut » diminuer le temps de la prise de décision mais d'une part ce n'est pas automatique, d'autre part il est possible de jouer sur la composante qualitative pour améliorer l'efficacité. De ce fait, le recours à l'expertise citoyenne pour rendre la décision plus efficace si tant est que l'on rappelle le postulat capacitaire des individus. Ainsi, le volume du « VOUS » intégré est un facteur de qualité décisionnelle. Plus il est volumineux, plus il y a de chances que tous les arguments soient synthétisés dans une ou plusieurs décision(s) inhérente(s).

La caractérisation de l' élu passe également par l'opposition faite par Le Bart et Lefebvre (2005) qui observent que la figure de l' élu local oscille entre figure du « notable archaïque » (ici son rôle de délégation de pouvoir) et le « médiateur-innovateur moderniste » (c'est-à-dire le pilote d'un dispositif participatif innovant). De plus, le « JE » est d'autant plus fort que, comme le rappelle Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, (Blondiaux et Sintomer, 2002) l'échiquier politique oblige à accepter les règles du jeu politique pour exister.

Le rapprochement recherché entre les élus et les citoyens revient à augmenter le volume du « NOUS » et/ou à multiplier les « NOUS » dans de multiples décisions. Mais Bacqué, Rey et Sintomer (2005) rappellent qu'il est tout le moins incertain que l'histoire soit allée dans le sens d'un rapprochement entre gouvernants et gouvernés et d'un plus grand contrôle de ceux-ci sur ceux-là.

Ainsi, la proximité se traduit par la création d'un « NOUS » entre les acteurs proches, et ils se distinguent d'un « EUX ». Cette configuration, issue de la proximité, permet d'éclairer les propos de Bourdieu (2001) qui soutenait que « *la proximité rend crédible et autorise l'acte de magie sociale, au principe de la délégation politique, par lequel le représentant parle au nom et à la place du représenté* » (Bourdieu, 2001).

Au regard du panel sociologique des participants aux EGS, bien souvent les « VOUS » initiaux du modèle 2 étaient des acteurs intermédiaires entre les représentants et les citoyens « de base ». En rejoignant les conclusions de Paoletti (2007), il apparaît que « *si les nouveaux dispositifs sont d'abord à la recherche des citoyens dits ordinaires, pris individuellement, l'échange entre société locale et société politique s'organise de manière privilégiée par cette formule hybride qu'est le réseau*

associatif » (Paoletti, 2007, p. 75). Ces intervenants privilégiés correspondent au réseau de « fidèles » énoncés par Birck (2010) ou des « super-habitants » de Neveu (1999a). « Le risque est alors de prendre ces « super-habitants », comme interlocuteurs principaux et de penser qu'en recueillant leurs points de vue, (ils) recueillent celui de la population de. (Neveu, 1999b). Ce risque émerge de la formation d'un « NOUS » fort, voire unanime au sein des participants, et de prendre ce « NOUS » comme une caution pour des décisions futures malgré une absence d'unanimité au sein de la population strasbourgeoise.

Les maladresses des citoyens, qui peuvent conduire à une frustration, résultent d'une confusion de prérogatives territoriales. Ainsi, le « NOUS » est paralysé dans une configuration sans issue, c'est-à-dire sans suivi de décision. L'élu reconnaît que la question est digne d'intérêt mais il ne peut rien faire pour résoudre la demande (Blanc, 2007). Dans les EGS, ce cas s'est révélé autour du débat sur les piscines, notamment dans le cas d'une demande d'une nouvelle piscine.

Si la relation « JE/VOUS » se transforme en « JE/TU », le risque de clientélisme est fort. Pourtant, le contexte participatif exerce une pression sur le rapport « JE/TU » pour devenir « JE/VOUS » en transformant l'intérêt particulier en intérêt général ; Sintomer (2007) rappelle ainsi que « dans une perspective habermassienne ou kantienne, la publicité est au contraire l'une des forces de la discussion en ce qu'elle pousse les locuteurs à se tourner vers l'intérêt général ou du moins à tenter de montrer en quoi leurs arguments sont compatibles avec celui-ci, et la pression de la publicité rend plus difficile les marchandages que les séances à huit clos » (Sintomer, 2007, p. 141-142).

Malgré la possible alliance du « JE/VOUS », les habitants-ordinaires ont peu de pouvoir décisionnel. L'empowerment ne se réalise que pour une infime partie des décisions. A l'inverse, lorsque les habitants s'agrègent aux dynamiques de l'élu, le rapport « JE/VOUS » a beaucoup de chances d'aboutir. C'est plus le « VOUS » qui se raccroche au « JE » que le « JE » qui s'adapte au « VOUS » pour les grandes décisions. Sintomer, Röcke et Talpin (2009) soutiennent ainsi que les processus participatifs observés restent des demandes par le haut. Avec plus de nuances il est possible de voir que par exemple, le projet de réactualiser des chemins pédestres dans l'agglomération est issu d'une demande de l'assemblée qui a été reprise par l'élu.

La recherche de consensus « JE/VOUS » se réalise davantage à partir d'une modification de la décision, vers un consensus qu'à travers la persuasion des porteurs de projet envers les participants. Cela rejoint l'idée de psychologie sociale qui montre que la discussion entre les citoyens aux opinions diverses tendait à renforcer les opinions de départ de chacun (Fourniau, 2008).

Finalement, la position des « VOUS » est difficile à trouver pour les citoyens. Ils doivent participer en leur nom pour justifier de « leur titre à parler » tout en s'inscrivant dans la défense de leur cause dans les catégories de l'utilité publique et de l'intérêt général, sous peine d'être dénoncés comme victime du syndrome Nimby (Blatrix, 2009).

Enfin, le « VOUS » comme partie prenante peut démontrer chez certains un pouvoir de surveillance élargi, des formes d'empêchement du consensus et des mises à l'épreuve du consensus (Rosanvallon, 2006).

Conclusion

En fin de compte trois conclusions majeures apparaissent pour ce qui concerne les modèles mobilisés dans ce travail. Le modèle 1, centré sur un « VOUS » extérieur au « NOUS » (sur la base du « vous autres »), qui souhaite renverser le pouvoir dans le sens d'une pression quantitative s'avère être un modèle *revendiqué* par les citoyens. Ce modèle relève de mécanismes d'*empowerment* (Wolton, 2005a), c'est-à-dire de la capacité des citoyens d'infléchir une décision publique par une centralisation d'un pouvoir d'action. Par voie de conséquence, ce premier modèle engendre une dépossession du pouvoir de l' élu. Mais l'hypothèse où l' élu n'aurait plus de poids ne correspond pas aux EGS puisque l'adjoint en charge des sports occupe une position de leader dans le dispositif. Son avis compte et oriente les débats. Il convient donc de se concentrer sur les deux autres modèles.

Le modèle 3, comportant un « JE » fort qui se fait le porte-parole de l'assemblée des EGS, par reconnaissance d'un « VOUS » fort, est un modèle intermédiaire *affiché*. Il correspond à celui qui est un vecteur de communication politique où les EGS sont présentés comme un dispositif d'écoute citoyenne. Dans ce cas le « JE » n'a pas d'autonomie propre, ce qui freine les possibilités de créer un parallèle entre le modèle et les EGS. En effet, la suite de l'analyse montrera qu'il existe des stratégies politiques anticipées qui font des EGS un véritable espace politique. De ce fait le modèle 2 reste à être analysé.

Enfin, le modèle 2, où le « JE » de l' élu est fort et où il représente la voix des participants en parlant en leur nom, constitue le modèle *utilisé*. L'interdépendance proposée dans le modèle 2 entre le « JE » et le « VOUS » correspond aux observations conduites lors du projet. La place de l' élu reste dominante tout en laissant des interstices ouverts aux habitants pour s'exprimer sur certains sujets. Il en résulte un schéma complexe et labile où chacun tente d'imposer sa légitimité pendant son temps de parole.

L'analyse a montré qu'il existait deux groupes d'acteurs : ceux qui écoutaient (les profanes, les acteurs « du bas ») et ceux qui étaient écoutés (les acteurs « du haut »). Mais quelle que soit la position initiale, il apparaît que les prises de parole renforcent le « NOUS » des interlocuteurs, c'est-à-dire en partie le capital social des intervenants. Autrement dit, les EGS constituent une plus-value non négligeable pour ceux qui communiquent et se font connaître ou reconnaître, en augmentant ainsi le champ des possibles au niveau local (Putnam, 1995) (Bourdieu, 1980b).

La force du « NOUS » étant systématiquement positive, les élus tentent parfois de s'accaparer ses effets bénéfiques à travers des stratégies politiques. L'affichage d'une meilleure légitimité (par le haut) en est une. Elle consiste à donner envie au public de se fédérer autour d'un « NOUS » des décideurs. Toutefois, cette stratégie peut revêtir des caractéristiques d'arguments d'autorité. Elle peut être concomitante à de forts égos que l'on retrouve chez certains élus locaux en quête de reconnaissance publique (honorifique ou symbolique).

La capacité du « JE » à fédérer un « NOUS » tout en conservant son identité est un exercice périlleux qui nécessite de mettre en œuvre une asymétrie entre le « JE » et le « VOUS ». De cette façon le « JE » devient le porte-parole du « VOUS » et acquiert une responsabilité vis-à-vis du public. En précisant au public que « vos cautions seront importantes », l'adjoint en charge des sports rappelle ouvertement le lien de dépendance avec les « VOUS » de l'assemblée. L'interdépendance est intrinsèque à la relation « JE/VOUS » observée dans le modèle 2. Il est possible ici de caractériser le modèle 2 comme un système pyramidal puisque la base est composée de la multitude des Strasbourgeois. Elle se resserre avec la part de l'assemblée des EGS, se termine par le cercle restreint des organisateurs et trouve à sa tête l'adjoint en charge des sports qui pilote le dispositif sous la houlette du maire de Strasbourg. Les passerelles s'effectuent à travers le vecteur des prises de parole, plus ou moins contrôlées, par des codes sociaux mis en avant dans le chapitre 4.

A chaque niveau de la pyramide, des légitimités réservées sont attribuées. Il s'agit de légitimités anticipées et attribuées en amont des prises de parole. La perception du « NOUS » rassembleur devient alors futile puisque les caractéristiques sociales « primaires » semblent prendre le dessus. Elles correspondent à celles qui sont attribuées avant de s'insérer dans le groupe des EGS et qui seront d'ailleurs celles redonnées à la fin du dispositif. En effet, il apparaît que les caractéristiques sociales qui découlent du dispositif ne perdurent pas dans le temps. Le groupe des « NOUS » n'a pas d'identité forte (malgré les logos ainsi que l'ensemble de la campagne de communication effectuée autour du dispositif visant à en faire un véritable événement politique). Selon Granovetter (1973), il s'agirait de liens sociaux faible.

Cet éclatement est d'autant plus net que persistent des intérêts particuliers dans les débats. Le groupe des associatifs est fortement représenté dans ces « micro-NOUS » malgré le fait qu'ils véhiculent des « NOUS ». Il s'agit tout de même de particularisme au regard de l'intérêt général défendu par l'adjoint en charge des sports. Une lueur de compromis peut émerger au regard des recherches portant sur la notion d'intérêt général local³⁹⁹ (Rangeon, 2005) mais cela nécessite tout de même une montée en généralité de la part des associatifs d'une part et des citoyens-ordinaires d'autre part.

Dans notre approche, les travaux de Marie-Hélène Bacqué⁴⁰⁰ insistent sur le postulat capacitaire et réflexif du citoyen-ordinaire. L'aboutissement des débats, en des termes généralisés, ne serait donc qu'un travail de coordination voire d'éducation populaire. Mais bien souvent, par un souci d'efficacité, l'expertise citoyenne se limite à l'écoute de quelques responsables associatifs influents au niveau local. Ceux-là s'expriment alors au nom du mouvement sportif et par extension au nom du sport local. Mais l'objectif des EGS consiste entre autres à modifier de tels agissements et de donner une place aux nouveaux acteurs du sport, notamment ceux qui sont auto-organisés. C'est pourquoi la place forte du « JE » dans le modèle 2 a un rôle d'arbitrage important au niveau de la politique sportive globale. Elle oriente l'ensemble du « NOUS ». Pour autant, le « JE » se doit de prendre la mesure des groupes majoritaire formés par les « VOUS ». L'exemple des cyclistes était pour cela éloquent puisque l'adjoint en charge des sports avait pris tardivement la mesure de ce groupe de pression.

Une fois la structure posée, il s'agit de constater comment s'établissent les liens à l'intérieur de celle-ci. C'est ainsi que la partie qui suit s'intéresse à la réception du dispositif par les différents acteurs.

³⁹⁹ Il est entendu théoriquement par intérêt général, la définition donnée par Jean-Jacques Rousseau (Rousseau, 1762) « l'existence et la manifestation des intérêts particuliers ne peuvent que nuire à l'intérêt général qui, dépassant chaque individu, est en quelque sorte l'émanation de la volonté de la collectivité des citoyens en tant que telle ». Dans les faits, il s'agit davantage d'une figure théorique utilisée par les citoyens mais n'existe pas en tant que tel. L'intérêt général local est également une construction qui fonctionne dans l'espace étudié et qui reflète en grande partie le point de vue des dominants.

⁴⁰⁰ Notamment lors de son intervention aux Journées d'études « « Savoirs citoyens » et « démocratie participative dans la question urbaine » à l'ENSA Paris, organisées dans le cadre de PICRI (Programme Institution-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation » et co-organisé par l'ADELS, 6 et 7 février 2009 sur la société de la connaissance.

Chapitre 4. La réception du dispositif : une saisie multipolaire et contrastée

Entrer par les canaux de communication permet d'avoir un nouveau regard. En tant qu'élément fondamental, il est intéressant d'aborder le contrôle de la parole et ses degrés de liberté. Mais le citoyen-ordinaire entretient également d'autres rapports avec le dispositif. Il tente par exemple de défendre des intérêts particuliers et ce malgré le fait qu'il développe par ailleurs une expertise citoyenne. De plus, des liens sociaux s'établissent au sein du dispositif et sont véhiculés entre les différents acteurs. Ce contexte favorable engendre une réflexion sur la reconduction des EGS mais d'autres éléments n'empêchent pas à l'inverse de percevoir des frustrations liées au dispositif. L'ensemble de ces caractéristiques constituent les éléments de la réception du dispositif réalisé par les habitants et les perspectives de celle-ci.

I. Les caractéristiques de la parole citoyenne : entre liberté et retenue

La parole peut être confisquée ou monopolisée. Elle peut être coupée ou aboutir à des agressions verbales. Dans certains cas elle marque des décalages de niveaux rhétoriques qui témoignent de différences sociales. Un intérêt marqué se pose alors pour distinguer la parole contrôlée ou libre, de l'écoute citoyenne, voire de l'humour ou toute autre caractéristique liée à la parole. Ces grandes caractéristiques se déclinent pour faire émerger des effets parfois inattendus mais primordiaux dans la compréhension des dispositifs participatifs.

1. La rétention de la parole par l'adjoint en charge des sports

La rétention de la parole est un des aspects qui ressort des Etats Généraux du sport. Nos notes d'observations le soulignent :

Tous les sujets n'ont pas pu être abordés. Les grands témoins, chargés de faire une communication préparée donnent l'impression de monopoliser la parole, en comparaison

avec d'autres représentants du même acabit mais n'ayant pas droit de cité. Nous constatons une mise en avant trop prononcée de cas particuliers ainsi qu'une impression d'une hiérarchisation de la politique sportive en fonction des personnalités présentes et prenant la parole. (Source : carnet ethnographique, réunion publique, mars 2009)

Ce ressenti semble être confirmé par le constat suivant, comme le relate cette séquence de réunion publique :

VM : *« C'est vrai que c'est intéressant et que nous n'avons pas abordé tous ces aspects lors des débats des Etats Généraux du sport »*

Le président de la ligue d'Alsace de judo : *« Non, on n'a pas vu ça lors de cette soirée-là. Moi j'aurais voulu lancer le débat mais bon... il était monopolisé. Ce n'est pas péjoratif de dire ça... mais bon t'avais la SIG qui parlait, t'avais le Racing qui parlait mais en définitive, Strasbourg aurait une image à jouer, pas qu'à travers la SIG et pas qu'à travers le Racing »* (Président de la Ligue d'Alsace de judo, 14 septembre 2009).

D'autres insistent sur la prépondérance des prises de parole entre le directeur des sports et l'adjoint en charge des sports dans les termes suivants :

« Mais bon il ne faut pas que ça soit uniquement ce jeu entre lui et [l'adjoint en charge des sports]. Je caricature un peu mais il faut vraiment ouvrir. Franchement c'est dommage, de ce fait on les laisse faire leurs affaires ensemble, mais ça ne se passe pas ainsi dans d'autres villes ». (Inspecteur au service Jeunesse et Sport).

La distribution de la parole dans ce binôme va dans le sens d'une monopolisation de la parole. De manière plus élargie cette fois, certains reconnaissent la présence d'autres interlocuteurs, tout en précisant que la parole n'était pas libre. C'est ce que relatent les propos suivants :

Un inspecteur au service Jeunesse et Sport : *« Ceux qui se sont exprimés c'était plutôt des acteurs qui étaient déjà bien reconnus dans le monde sportif strasbourgeois (...) il y a déjà eu des Etats Généraux du sport, je crois que c'est aussi d'abord les clubs, les responsables de clubs et puis les éducateurs sportifs en fait ».*

Toutefois, le discours qui prime témoigne d'une confiscation de la parole par les édiles locaux. La citation suivante en rend également compte :

L'adjoint chargé de la vie associative : *« On faisait cohabiter des gens qui avaient peut-être des approches différentes mais on n'est peut-être pas allé suffisamment loin dans la*

dépossession. Le fait que ce soit des élus qui s'expriment systématiquement est probablement une bonne chose mais il y a aussi quelque chose d'assez symbolique qui est la confiscation de la parole, on sait très bien que certains ont plus d'aisance que d'autres pour s'exprimer en public, quand les élus s'expriment... euh... bon, c'est difficile de passer derrière ou alors le temps de parole n'est pas le même. Je pense qu'il y a des choses à retravailler. Mais je n'ai pas de méthode miracle, je ne suis pas chargé de la démocratie participative (rire) et je m'en félicite ».

Afin de confirmer ces tendances, notre travail permet d'objectiver la monopolisation de la parole par l'adjoint en charge des sports, par le directeur des sports et par les habitants ordinaires. Le tableau ci-dessous montre que l'adjoint en charge des sports et le directeur des sports monopolisent la parole et le tableau 8 des faibles taux de prises de parole citoyennes et associatives.

Tableau 8. Pourcentage des prises de parole des principaux acteurs comparé au pourcentage des autres interlocuteurs

Acteur Réunion publique	Adjoint au sport uniquement	Adjoint <u>et</u> directeur des sports	Autres (associatifs, citoyens, grands témoins, etc.)	Nombre total de prise de parole
Sport et quartier	46,4% du total	72,3%	28,7%	100%
Sport et santé	37%	70 %	30 %	100%
Sport amateur	33,8%	62,5%	37,5 %	100%
Sport professionnel	43,5%	75,9 %	24,1 %	100%
<i>total</i>	<i>40,4 %</i>	72,6 %	<i>27,4 %</i>	<i>100%</i>

40,4% des prises de parole sont celles de l'adjoint au sport. Ce tableau montre aussi que 72,6% des prises de parole proviennent de l'adjoint au sport ou du directeur des sports (qui fût aussi très présent sur l'ensemble du dispositif en tant que distributeur de parole). Seulement 27,4% des prises de parole sont celles d'acteurs différents de l'adjoint et du directeur des sports. Ces taux marquent

donc une large part des prises de parole des organisateurs (adjoint en charge des sports et directeur des sports) ce qui a tendance à minimiser la part des associatifs et des citoyens-ordinaires relayer au rang des acteurs seconds.

Tableau 9. Pourcentage des prises de parole en fonction des statuts des interlocuteurs

Acteur	Habitants et responsables associatifs	Participants programmés ⁴⁰¹	Nombre total de prise de parole
Réunion publique			
Sport et quartier	16%	84%	100%
Sport et santé	24,4%	75,6%	100%
Sport amateur	15,4%	84,6%	100%
Sport professionnel	18,8%	81,2%	100%
<i>total</i>	18,6%	81,4 %	100%

En moyenne, seulement 18,6% des prises de parole correspondent à celles d’habitants ou de membres d’associations. Les participants programmés se distribuent en moyenne 81,4% des prises de parole. Les taux sont assez équilibrés d’une réunion publique à une autre. Ce second tableau confirme l’analyse précédente avec un binôme d’acteur de premier rang formé par l’adjoint en charge des sports et le directeur du service des sports.

Ces tableaux permettent de quantifier le ressenti d’omniprésence de l’ élu pour qui le métier consisterait à « dire pour faire ».

Ainsi, si l’on tient compte du lien hiérarchique entre le directeur des sports et l’adjoint précédemment présenté, il apparaît que presque les trois quart (73%) des interventions sont celles de ces deux acteurs, pour un dispositif qui avait été conçu avant tout pour donner la parole aux

⁴⁰¹ Les participants programmés intègrent l’adjoint au sport, les *grands témoins*, les universitaires et le directeur des sports. Les universitaires sont inclus car leurs documents de présentation ont été validés par l’adjoint chargé des sports en amont des réunions publiques.

Strasbourgeois. Concernant le directeur des sports, ce n'est pas surprenant que les prises de parole soient nombreuses car un rôle d'animateur lui avait été conféré. Par contre, concernant l' élu qui fait acte de plus de 40% (en moyenne) des prises de parole, cela peut apparaître plus étonnant. Mais, les élus sont connus pour leur capacité à prendre la parole avec facilité. Toutefois, l'objectif oratoire consistait à modifier cette représentation pour afficher une position d'écoute des participants et non l'imposition de cadres de pensées. Il semblerait que cette position n'est pas été entièrement appliquée si l'on remarque que moins de 20% (18,6%) des prises de parole étaient celle des « habitants sans casquette ». Ce constat est d'autant plus intéressant qu'habituellement certains travaux précisent que « *dans le (court) moment du débat public s'instaure ainsi une configuration politique inédite dans laquelle les places sont redistribuées et dans laquelle l'égalité symbolique dans la prise de parole semble prévaloir* ». Ces auteurs poursuivent en précisant que les « « grands élus » prennent peu la parole dans les réunions politique » (Revel et al., 2007).

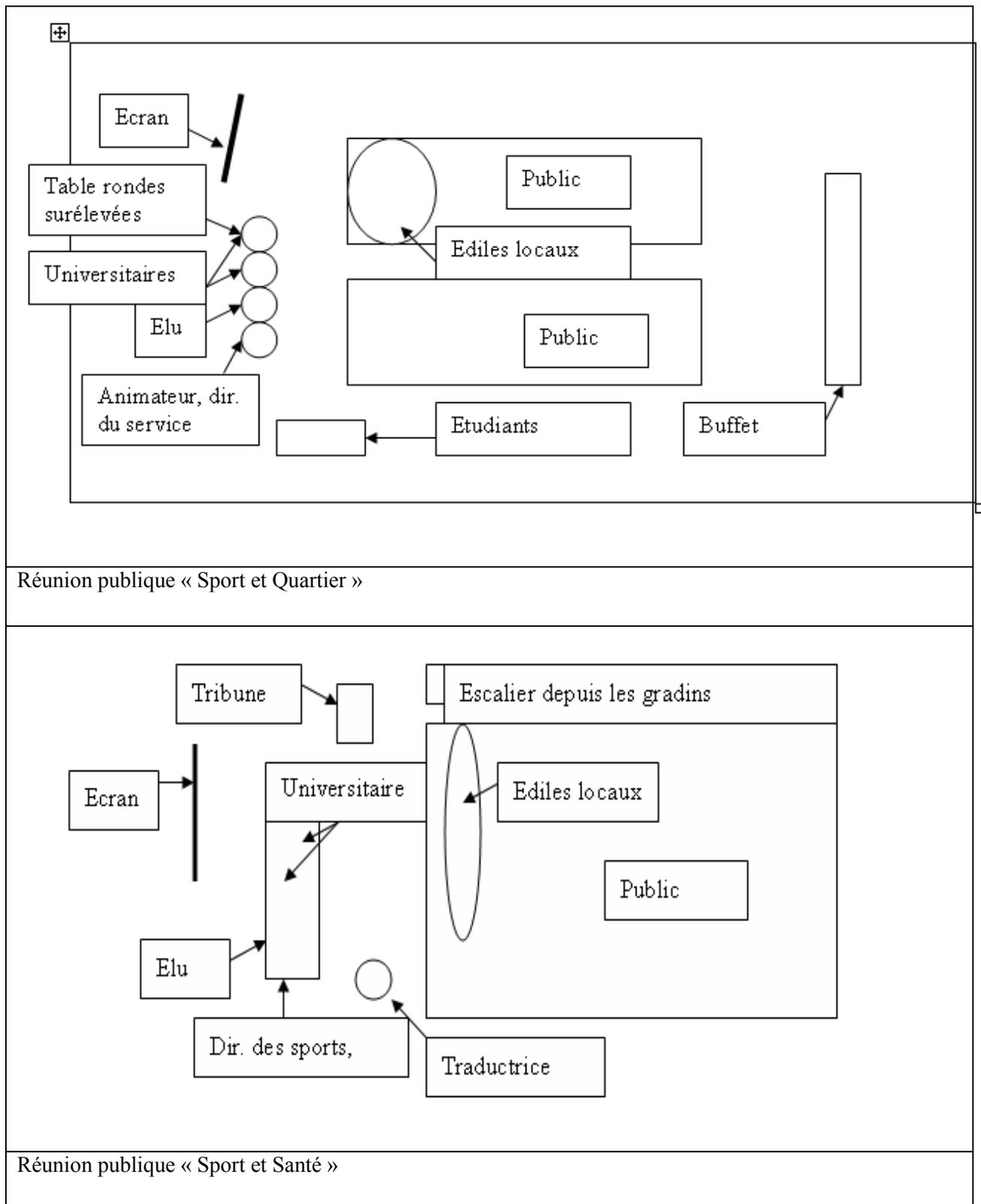
Par ailleurs, en passant outre de décalage quantitatif, il est possible d'interroger la validité de la représentativité des 116 personnes qui ont pris la parole lors des EGS. En effet, rapporté au nombre d'habitants, le dispositif participatif reste limité à 0,04% de la population strasbourgeoise. Or, dans l'imaginaire collectif de nombreuses personnes du public, la participation citoyenne est associée implicitement à une certaine forme de représentativité. Un taux réduit de représentativité ne participe dans tous les cas pas à légitimer le dispositif.

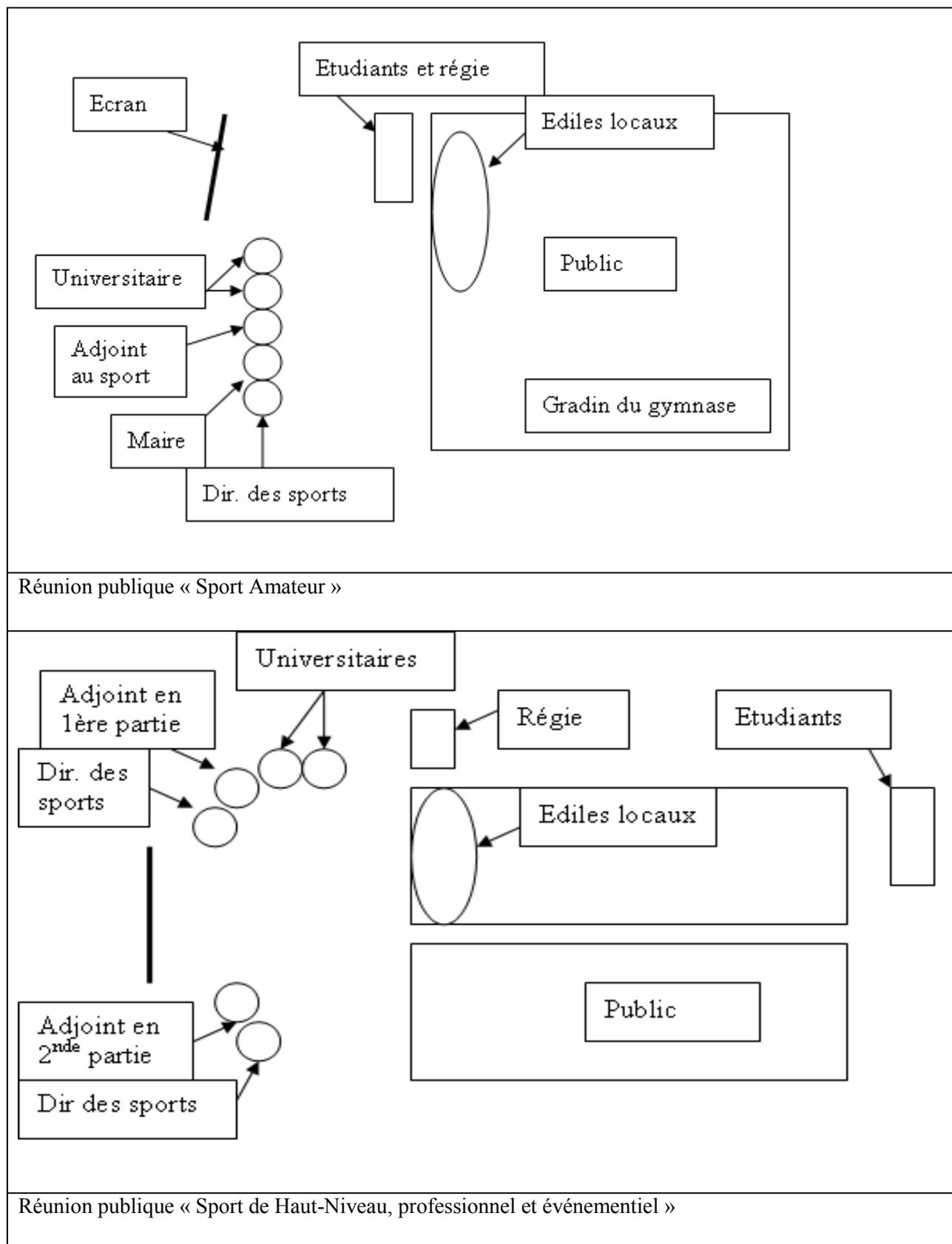
En moyenne, seulement 4,3% des mots prononcés lors des réunions publiques étaient ceux de « citoyens ordinaires » (Mendell, 2006). Le cercle restreint de l'organisation monopolise la parole à raison de 79,7 % des mots prononcés. Ces résultats valident la quasi absence des citoyens ordinaires aux débats locaux (L. Blondiaux, 2007).

Par ailleurs, l'analyse de contenu des prises de parole de l'adjoint au sport ne fait pas apparaître de remarque facilitant la prise de parole de l'ensemble des présents. Outre l'impossibilité temporelle de faire participer tout le monde en moins de quatre heures de réunions, son directeur et lui se sont limités à distribuer la parole entre les personnes qui la demandait spontanément. Or, on sait que parmi les présents, certains n'arrivent pas à prendre la parole facilement. Pour atteindre les personnes silencieuses il aurait fallu user d'autres astuces ou de demandes plus spécifiques, tel est le point de vu d'un élu local en charge de la santé.

La configuration des quatre salles ne facilitait pas le débat puisqu'on retrouvait systématiquement une configuration de face à face comme le montrent les schémas suivants.

Figure 10 Configuration des salles





Dans les quatre configurations, l'aménagement de la salle induit des comportements. A la manière abstraite du panoptique de Foucault, l'espace crée ainsi des comportements sociaux. Par exemple, la

configuration spatiale peut engendrer une position d'écoute active (Baumann, 2004a) auprès des acteurs à la tribune. Dans notre cas, le dispositif matériel confère des effets sociaux sur les prises de parole et sur la gestuelle (orientation vers le pupitre, menton baissé vers un micro filaire, passage de la station assise dans le public à la station debout pour s'exprimer, lever la main avant la prise de parole et attendre son tour de parole, réitérer la main levée pour se faire identifier par le porteur de micro, etc.). L'ensemble de cette gestuelle est codifiée, répétée, non verbale, en partie inconsciente mais pourtant nécessaire à la prise de parole dans le cadre des réunions publiques organisées sous la forme de face à face. Pour reprendre l'image du panoptique – de « voir sans être vu » –, une différence notable doit être précisée. Alors que, dans le modèle de Foucault, celui qui voit sans être vu est le protagoniste principal, dans les EGS, il s'agit des acteurs secondaires, c'est-à-dire ceux du public qui peuvent « se cacher » tout en percevant l'ensemble de la scène « en train de se jouer ». Mais comme celui qui voit (tout) sans être vu, est masqué par un collectif, celui-ci n'est pas encouragé à prendre la parole car il n'est pas identifié aux yeux des autres. En ce sens, la disposition de la salle favorise également la rétention de la parole par l'adjoint en charge des sports situé à proximité du pupitre (Baumann, 2004b).

2. Les transgressions de la parole

Lorsqu'elle n'est pas monopolisée, la parole n'en reste pas moins sans accroc. En effet, elle peut faire l'objet de transgression. Elle peut être coupée ou donner lieu à des agressions verbales.

Lorsqu'elle est coupée, comme dans l'exemple suivant, elle peut questionner le respect des orateurs :

Un agent de la CUS : « *Voilà, c'est une question pour Mr (Le président de l'Office des sports). Voilà Mr (Le président de l'Office des sports) j'ai apprécié votre intervention mais il y a une erreur qui est considérable. Il faut savoir que je suis éducateur sportif, que je travaille pour la ville de Strasbourg, et que cela fait 10 ans que je m'occupe du skate parc. Et que parmi ces études, ce travail sur le skate parc, j'ai fait une maîtrise en sociologie, l'évolution des skate-parcs et des pratiques libres. Il faut savoir qu'à l'horizon des 5 ans...* »

Le directeur des sports : « *Attends attends, essayons d'être plus court... l'action était importante* »

Un agent de la CUS : « *Non non c'est au niveau des pratiques libres, à horizon de 5 ans, un skate parc sur 3 en France a disparu par rapport à des problèmes de déviance, par rapport à des problèmes de violence, par rapport à des problèmes de deals* ».

En demandant d'être plus succinct, le directeur des sports remet en quelque sorte en question l'intérêt de la question posée. Le second exemple montre comment un interlocuteur est dérouté par les organisateurs. Cette intrusion introduit un malaise qui le pousse à clôturer de façon prématurément son intervention :

Vice-président de la ligue d'Alsace de lutte : « *Alors je ne suis pas très à l'aise avec un micro, (son nom et prénom), je suis vice-président de la ligue d'Alsace de Lutte et je voulais m'exprimer au nom de tous les sports individuels finalement, mais qui organisent des rencontres sportives en équipes. On a parlé beaucoup des sports collectifs mais il existe également des sports individuels comme la lutte, le judo, qui peuvent réunir effectivement des sports individuels mais également...* »

L'adjoint en charge des sports : « *C'est vrai que j'ai une championne de Judo à côté de moi...* »

Vice-président de la ligue d'Alsace de lutte : « *...merci* » (Il ne finit pas sa phrase et préfère dire « merci »).

Le directeur des sports : « *Voilà, effectivement, on ne doit pas discriminer le sport de haut niveau à travers...* »

Ces coupures de parole montrent comment un premier degré d'attaque verbale apparaît certes infime mais ayant les mêmes effets que des agressions verbales (L. Blondiaux, 2008a).

Une situation conflictuelle a conduit vers une scène d'agression verbale. Il s'agissait d'un habitant de catégorie sociale défavorisée qui s'opposait à l'obligation du sport scolaire. Suite à cela, le préfet du Bas-Rhin rétorque en public :

« *Je m'oppose complètement à votre proposition* ».

Cet habitant se voit alors verbalement agressé et souhaite répondre de façon virulente. Le débat est rapidement clôt pour éviter tout débordement public mais la réception du dispositif s'établit très difficilement auprès de ce participant. Cet exemple reste néanmoins exceptionnel.

Dans d'autres cas, certains se sentent, à tort ou à raison, agressés lors des réunions publics et réagissent dans le temps impartis pour rétablir des vérités. C'est le cas dans cet exemple :

Un agent de la CUS : « *Et je ne peux pas en étant assis ici, et en étant éducateur spécialisé laisser dire des choses comme ça effectivement ce n'est pas possible* ».

Le directeur des sports : « *Merci...* »

Un agent de la CUS : « *Et troisièmement, troisièmement excusez-moi Mr (le directeur des sports), par rapport à la réalisation, et dieu sait si je suis quelqu'un qui soutient les associations et qui participe à l'essor des associations. Si « Nouvelle Ligne » a une aussi belle reconnaissance, si « Nouvelle Ligne » est une des plus belles associations de France au niveau des sports de glisse urbains, c'est parce que elle a été épaulée aussi par un éducateur sportif ».*

Le directeur des sports : « *Merci pour ce témoignage. Je... »*

L'adjoint en charge des sports : « *Mais je ne pense pas qu' (un membre de l'Office des sports) ait dit le contraire. Et c'est vrai que nouvelle ligne est une belle association » ; Il semblerait que l'interlocuteur ait extrapolé une critique qui n'en était une qu'à demi-mesure ».*

A l'inverse, un interlocuteur critique un autre à propos du meeting d'athlétisme. Lorsque la personne visée tente de se défendre, le premier interlocuteur intervient sans micro à plusieurs reprises de façon particulièrement virulente. Le directeur des sports intervient pour rappeler les règles du débat :

Patrick Duchaine : « *Et je serai à votre disposition pour vous donner tous les détails sur le montage de ce meeting, les bénévoles, le financier, l'aide de la Ville, de la CUS du Conseil Général, du Conseil Régional, voilà ! Donc rendez-vous le 3 juin ».*

(Un président d'un club d'athlétisme en voix off)

Patrick Duchaine : « *Venez découvrir avec nous l'athlétisme et je ne rentrerai pas dans une polémique qui est inintéressante »*

Le directeur des sports : « *Monsieur, Monsieur (son nom) si vous voulez, je crois qu'il faut rétablir les choses ».*

(Un président d'un club d'athlétisme en voix off) »

Le directeur des sports : « *Non s'il vous plait, non, non. Non non attendez »*

(Un président d'un club d'athlétisme en voix off.) ... du sujet. Croyez-moi

Le directeur des sports : « *Attendez Mr. (Le président du club d'athlétisme) Je ne veux pas étaler tout ce que j'ai fait dans le domaine du sport parce que vous seriez certainement surpris. Mais l'objectif n'est pas là. Il y a eu interpellation, il y a des réponses, maintenant on*

passé à autre chose. Merci d'enchaîner avec d'autres questions puisque nous sommes là pour cela autant en profiter »⁴⁰⁶.

L'adjoint en charge des sports : « *Mais allez-y. On vous écoute tous* ».

Le rappel des règles était indispensable pour « apaiser le jeu » dans la séquence précédente où un interlocuteur ne laissait pas s'exprimer un autre. Il s'agit d'une transgression d'une parole pensée linéaire.

Dans une autre situation, lors d'un entretien, le président de l'Office des sports répond que son principal ressenti des EGS a été son agression verbale. Il s'exprime en effet dans les termes suivants :

VM : « *Qu'est-ce que vous en avez pensé ?* »

Le directeur des courses de Strasbourg : « *Si je dois parler pour l'Office des sports : je me suis fait agresser par (nom d'un président d'un club d'athlétisme)* ».

Au final, tout ce contexte d'agression verbale avait été anticipé en comité de pilotage. Mais celui-ci pensait que les principales cibles auraient été l'adjoint en charge des sports et le directeur des sports. Cela avait fait dire à un membre du comité de pilotage qu'il aurait été nécessaire de faire appel à un animateur extérieur car, précisait-il, il n'aurait pas aimé « être à la place » du directeur. L'adjoint avait rétorqué en justifiant le poste du directeur que s'il « *est animateur, il n'a pas besoin de répondre aux questions* ».

Cette remarque illustre l'aplomb de l'adjoint en charge des sports à décider. Cela évoque la question de la différence de statut au sein du dispositif. Celle-ci se manifeste également à travers les écarts de qualité rhétorique que perçoivent les participants.

2.1. Ecart de qualité rhétorique perçus par les participants

Dans certaines situations de débats, les participants perçoivent un décalage de niveau de rhétorique lors des interventions précédentes. Cela peut avoir des effets, parfois inhibiteurs sur leurs propres prises de parole. Le langage, en tant qu'instrument de pouvoir renvoie à l'étude de l'économie des échanges linguistiques où les plus démunis se retirent du jeu (Bourdieu, 1982, 1991). L'exemple présenté met en exergue un interlocuteur qui auto-estime son intervention comme de moindre qualité par rapport à ce qu'il a entendu précédemment. Il se délégitime ainsi en disant :

⁴⁰⁶ Avant le début de la réunion publique le directeur des sports avait averti les universitaires qu'un président d'un club d'athlétisme allait faire une intervention virulente et il demandait au chercheur de ne pas réagir et de le laisser parler pour qu'il se décrédibilise tout seul.

Un habitant engagé dans son quartier : « *Bonjour Thiery Duret, Président délégué Cronenbourg animation. Alors juste une suggestion, c'est bien ces débats, ces forums sur le sport. J'espère qu'enfin les politiques strasbourgeois ont compris qu'il ne s'agit pas de se tourner le doigt autour du nombril mais d'agir. Je suis un peu cru peut-être mais il y a des études ont été faites depuis longtemps sur les piscines ludiques sur l'agglomération de Strasbourg.* »

Toutefois, en précisant que la forme n'est peut-être pas optimale il rappelle que le centre de son propos se situe sur le fond du message ce qui, d'une certaine manière, valorise son propos.

Certaines personnes interrogées sont conscientes des difficultés liées à la prise de parole et aux freins que cela peut engendrer dans un dispositif comme dans les EGS. C'est ce qu'exprime cet habitant lors d'un entretien lorsqu'il dit :

« L'expression orale notamment en public n'est pas, je pense, si facile, pas si facile, ni spontanée, ce n'est pas évident, ce n'est pas évident ».

Un autre soutient un discours équivalent lors d'un entretien en disant :

*« Après je pense que certains **n'osent pas prendre la parole** en public devant des personnes jugées importantes. Je pense que ça impressionne les gens aujourd'hui la politique, il ne faut pas se leurrer. Les gens sont désabusés par ce qu'ils voient à la télé donc ça n'encourage pas à intervenir au niveau local. »* Un étudiant.

Un autre interlocuteur précise lors d'un entretien que selon les thèmes, les participants sont ou non capables de tenir un discours. D'après lui, cette capacité serait fluctuante selon les thématiques :

« On a parlé des sportifs de haut-niveau, là je suis en plein dedans ça va. Là je suis bouillant de questions » Un employé de banque.

Cet interlocuteur sous-entend que sur certaines thématiques il n'aurait pas été compétent et que son niveau rhétorique aurait été de moins bonne qualité.

Finalement, nombreuses sont les situations où les interlocuteurs perçoivent une situation où ils se sentent en infériorité par rapport à la qualité rhétorique potentielle. Pour toutes ces prises de parole se pose par ailleurs la question de savoir si elles sont contrôlées ou libres.

2.2. La parole « contrôlée » versus « libre »

2.2.1. Une parole libre

Certains participants sont d'avis que la parole véhiculée lors des EGS était libre. Ils prônent en faveur d'un débat ouvert malgré des statistiques peu élogieuses, à l'instar de cet interlocuteur :

Un étudiant : *« J'ai trouvé que le débat était ouvert et chaque intervenant exposait son sujet mais qu'il y avait une grande place pour la discussion et que si on souhaitait participer c'était vraiment possible »*

VM : *« Et si je vous dis qu'après avoir analysé les retranscriptions j'ai remarqué qu'il n'y avait que 4% des prises de parole qui avaient été celles des habitants, est-ce que ça vous choque ? Est-ce que ça vous étonne ? »*

Un étudiant : *« C'est-à-dire dans les autres c'est qui ? »*

VM : *« Les organisateurs à 80% »*

Un étudiant : *« En temps de parole ? »*

VM : *« En nombre de prises de parole »*

Un étudiant : *« Ah ouais... »*

VM : *« Est-ce que c'est surprenant par rapport à ce que vous avez vécu ou ressenti par rapport à cette parole ? »*

Un étudiant : *« Moi j'aurais dit plus quand même. Peut-être un petit vingt pour cent, un quart quoi. Ouais, 4% c'est très peu. Alors il y a des prises de parole d'autres politiques c'est ça mais c'est aussi des citoyens d'un autre côté les hommes politiques représentent, je ne sais pas, par exemple le maire de Guebwiller ».*

Il poursuit en rappelant qu'*« en tout cas...j'ai trouvé que le débat était ouvert et chaque intervenant exposait son sujet mais qu'il y avait une grande place pour la discussion et que si on souhaitait participer c'était vraiment possible. Donc au niveau de l'organisation, j'ai trouvé que c'était très très bien organisé. Il y avait quatre sujets différents qui n'ont pas été mélangé, c'était bien de faire 4 sujets différents et en plus lors de chaque réunion c'était bien calé, il n'y a pas eu de bug informatique ou de*

choses comme ça. » (Entretien avec un étudiant en Master STAPS, Le 4 octobre 2010, organisateur d'événements sportifs, 25 ans).

D'autres sont aussi d'avis que l'expression libre était un mot d'ordre bien appliqué. Dans leurs termes ils disaient :

Un médecin du service Jeunesse et Sport : « *Je pense que sur place, les gens qui étaient là on put s'exprimer s'il le voulait* »

Ou bien cet inspecteur à la Jeunesse et au sport :

Un inspecteur du service Jeunesse et Sport: « *Je trouve qu'il y a quand même pas mal de participation, je trouve que dans les ateliers, il y avait quand même du monde et puis chacun a pu s'exprimer librement* ».

Cette idée est confirmée par le directeur des sports qui dit :

« *Tout ceux qui ont voulu parler l'ont pu. Il n'y avait pas de censure. Ils trouvaient ça intéressant puis suivi d'une prise de parole* » (le directeur des sports).

Un autre interlocuteur, professionnel du sport prône en faveur d'une parole libre en disant :

Un agent du service Jeunesse et Sport : « *Non non, la parole n'était pas confisquée. Là effectivement on sentait que facilement que le micro était disponible, la dimension n'était pas...écrasante. Il n'y avait pas trop de monde qui empêchait éventuellement de prendre la parole s'il le souhaitait (...) Nan nan la parole était ouverte. Et le temps, le temps dédié à cette prise de parole était suffisant* ».

Certains perçoivent même les effets d'une parole trop ouverte, à savoir un sentiment de cacophonie. Ce responsable de l'UNSS en témoigne :

« *Inviter trop de personne ça va de nouveau être la cacophonie, je crois qu'il faut essayer de trouver des gens qui ont une vue au sens large mais qui savent aussi en termes de pertinence de rentrer dans des problématiques* » (un responsable de l'UNSS, co-président d'un club de volley, lundi 21 juin 2010).

Mais le sentiment de liberté reste subjectif et ne fait pas l'unanimité. D'autres commentaires s'y opposent.

2.2.2. Une parole contrôlée semblerait s'opposer à la parole libre

Plusieurs types de contrôle semblent ainsi apparaître. Elle peut par exemple être réglée dans le temps. C'est le cas de cet homme qui se voit contraint de patienter pour parler :

Un bénévole de l'Office des sports : « *Bonjour à tous, je suis Xavier Perrault...* »

Le directeur des sports : « *Alors pardons, excuse-nous Xavier, tu parleras après, simplement le petit problème technique est résolu, et on voulait vous montrer, ça donnera peut-être matière à réflexion. Ok on y va ? Micro-trottoir réalisé dans Strasbourg...* »

D'autres semblent arriver trop tard dans le débat comme en témoigne cette interlocution :

Azouz Dijaoui : « *Moi je voudrais juste apporter une question, enfin terminer sur une question* »

L'adjoint en charge des sports : « *Alors juste, on travaille déjà sur la question je veux dire, d'ailleurs Mathieu on est éclairé, et je pense qu'on aura encore des éléments de réponse* ».

Un autre s'excuse publiquement pour sa maladresse de la réunion précédente et se fait remarquer de parler correctement sinon il devra démentir à la prochaine réunion. Sur un ton d'humour, un ton correct est néanmoins attendu à ces réunions, preuve que toutes les libertés ne sont pas possibles comme en atteste cette séquence :

Un bénévole de l'Office des sports : « *Donc on a affaire à des gens qui n'ont pas forcément cet esprit sportif... il faut quand même faire attention à ce que je dis, mais oui.* »

Le directeur des sports : « *Oui parce que après tu seras obligé de démentir mercredi..* »

L'adjoint en charge des sports : « *Lundi, lundi !* »

Cette ambiance contrôlée que perçoivent certains entraîne l'attitude suivante : D'aucuns n'osent pas dire ce qu'ils pensent véritablement. Cela ne se traduit pas des interlocutions de ce type :

Emilio Marioti : « *Je remercie bien le directeur départemental du service Jeunesse et Sport d'avoir parlé d'Etat. Je n'ai pas osé en parler tout à l'heure, mais c'est vrai que l'Etat a un rôle très important et j'aimerais bien qu'il le joue. Notamment vis-à-vis des fédérations. L'Etat a un Ministère qui est le tuteur des fédérations* ».

De manière plus détournée, cet élu esquisse une critique du contrôle de la parole, expliquant que l'on aurait pu aller plus loin dans les techniques d'interaction. Il dit :

« Je pense qu'on est quand même, là, dans des techniques... mais ce n'est pas facile, dans des techniques où il y avait quand même des discours, donc c'est sûr... on est entre les deux : entre l'exposé magistral et interactivité. Je pense qu'on aurait pu trouver, mais ce n'est pas facile, des techniques interactives superbes, des outils, même si ce que vous avez fait en termes de radiotrottoir : moi j'ai trouvé ça assez intéressant ; ce que vous avez fait avec les questionnaires, c'est aussi vachement intéressant. Après c'est travailler en petits groupes qui manque. Mais c'est déjà énorme ce qui a été fait. Donc c'est bien. Mais c'est vrai que si on veut aller plus loin, c'est un vrai travail de petits groupes : avec des animations, avec des mises en situation, avec des jeux de rôle, des techniques qu'on utilise vraiment pour rendre plus interactif et des exemples pratiques » (le vice-président de la CUS en charge de la santé)

Lors des débats, la parole peut également être contrôlée par la peur de certaines personnes de s'exprimer en public. Cette caractéristique se doit d'être prise en considération si l'on en croit cet élu qui précise que la peur serait intrinsèque aux groupes humains :

Adjoint en charge du tourisme : « Ecoutez, ce sont des êtres humains, avec des gens qui prennent la parole, ceux qui n'osent pas, ceux qui parlent de trop pour ne rien dire et puis voilà, ça fait partie du jeu. Après il faut faire la part des choses »

Si les participants sont impressionnés par les prises de parole précédentes, cela peut être une raison pour alimenter leurs peurs à prendre la parole. Elles peuvent d'autant plus marquées qu'elles sont issues d'élus habitués. C'est ce que relate ce participant :

*Un étudiant : « Après je pense que certains **n'osent pas prendre la parole** en public devant des personnes jugées importantes. Je pense que ça impressionne les gens aujourd'hui la politique, il ne faut pas se leurrer. Les gens sont **désabusés par ce qu'ils voient à la télé** donc ça n'encourage pas à intervenir au niveau local. »*

De ce fait, certains assimilent la prise de parole à une preuve de courage. C'est ce dont témoigne ce professionnel du sport :

*Un agent de la Jeunesse des Sports: « Encore une fois là c'est ce que va dire la personne qui va prendre la parole au micro, c'est juste ce qu'elle aura voulu dire à ce moment-là, **c'est une question de courage** mais tous avait peut-être quelque chose de très intelligent ou très intéressant à dire mais c'est plus une notion à mon sens de dire « voilà, on vous restitue ce*

que vous nous avez dit pendant un certain nombre de réunions publiques », c'était pas à mon avis le temps de l'écoute, le temps du dialogue. La transmission du micro en séance n'était pas nécessaire, pas forcément utile. ».

C'est également le point de vue de cet habitant qui prône pour une preuve de courage de prendre la parole en public :

VM : « *Et sur l'expression est-ce que vous êtes malgré tout à l'aise de prendre la parole en public ?* »

Nicolas Petit-Louis : « *Non pas vraiment* »

VM : « *Et est-ce que vous pensez que dans ce cas-là que prendre la parole c'est parfois un acte de courage dans une assemblée ?* »

Nicolas Petit-Louis : « *Oui, sans doute* ».

Mais cette peur n'est pas partagée par tous les participants. Certains mettent à profit leurs « savoirs professionnels diffus » (Sintomer, 2007) pour masquer cette peur, à l'instar de cet habitant :

« Je n'ai pas peur de parler. Je dis ce que j'ai à dire. Parler en public ça ne me dérange pas. non non. J'ai été entraîneur, j'ai l'habitude de parler à des groupes » Un habitant.

En lien avec cette peur de l'oral et celle de perdre la face (Goffman, 1973), on apprend qu'aucune prise de parole du public ne faisait directement suite à l'intervention de l'adjoint en charge des sports. Ainsi, aucune réplique « à chaud » n'était liée au discours de l'élu. Cela peut traduire une certaine appréhension de répondre à certaines critiques potentielles et une volonté de contrôler, ou de mettre à distance, certaines prises de parole.

Bien que la parole libre soit un objectif annoncé, les organisateurs connaissent d'avance les limites effectives du dispositif puisque l'adjoint en charge des sports dit :

« si – nom du directeur des sports – et moi sommes à la tribune, ils n'oseront pas parler ».

Cela n'empêche pas que les EGS se présentent comme une nouvelle dimension discursive dans le milieu sportif, une nouvelle forme de rendez-vous pour échanger sur les affaires du sport. Un participant témoigne en entretien que :

« On ne parle plus seulement dans des RDV, on se voit entre le chargé des sports de la ville et le président du club à discuter budget, on est arrivé vraiment dans une autre dimension, ça c'est bien pour la structuration et puis pour les échanges » Un employé de banque.

Toutefois, les réalités matérielles perdurent comme le soutient cette élue socialiste :

Une adjointe au maire : « Quand vous mettez cinquante personnes dans une salle, il y a forcément des gens qui ont plus de facilité à prendre la parole en public que d'autres. L'organisation de la parole, elle doit s'organiser et c'est au politique de le faire ».

Finalement, de façon plus ou moins subtile, des moyens de contrôle s'exercent sur la parole des participants pour former le cadre de la participation citoyenne. Ce cadre offre de nouvelles opportunités, mais freine certaines prises de parole ce qui explique les critiques du dispositif. Paradoxalement, la liberté de parole favorise ainsi théoriquement la prise de parole, alors que, à l'inverse, différents mécanismes la restreignent (rétention de la parole, disposition des salles, différents registres linguistiques, peur de prendre la parole, etc.).

Ces différentes prises de parole constituent des mises en avant, des tribunes publiques, qui soulèvent donc différents enjeux. Puisque ces enjeux s'appliquent à tous, et à l'adjoint en charge des sports en particulier, aucune prise de parole libre n'est prévue après l'interlocution de l' élu ; la programmation et la configuration matérielle de l'espace participent au maintien de la face (Goffman, 1973) des leaders des EGS.

II. Les enjeux soulevés par les prises de parole

1. Un engagement des acteurs orchestré dans l'interaction

Cinq des 11 rappels de contenus sont mentionnés par l'adjoint en charge des sports, soit près de la moitié. En réagissant ainsi, il permet de conserver l'interaction (au sens de Goffman, (Goffman, 1974) et de faciliter une mise en réseau. Le tout forme alors une configuration qui s'étend dans le temps et dans laquelle l'adjoint en charge des sports se trouve intégré, c'est-à-dire où le « JE » se trouve présent. Le mécanisme de reprise des propos favorise l'appropriation des termes par l'adjoint en charge des sports. Par extension, la reprise des propos s'établit par les membres les plus dotés en capital culturel puisque, au cours des 5 réunions publiques, seules cinq personnes utilisent la formule grammaticale « comme l'a » suivi d'un verbe synonyme de « mentionner ». Les différentes formulations et leurs protagonistes sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Formulations des différents acteurs

Fonction des acteurs	Formulation(s)	Fréquences totales
Adjoint en charge des sports	<i>comme l'a dit</i> ⁴⁰⁹ ou <i>comme l'a encore souligné</i>	5/11
<i>Le directeur des sports</i>	<i>comme l'a dit</i> ⁴¹⁰	2/11
<i>L'adjoint en charge des pratiques douces</i>	<i>comme l'a rappelé</i> ⁴¹¹	1/11
<i>Le vice-président de la CUS en charge des sports</i>	<i>comme l'a dit</i> ⁴¹²	1/11
<i>Un médecin reconnu</i>	<i>comme l'a évoqué</i> ⁴¹³	1/11
<i>Un maître de conférences</i>	<i>comme l'a dit</i> ⁴¹⁴	1/11

⁴⁰⁹ L'adjoint en charge des sports : « Mais **comme l'a dit** Roland Ries tout à l'heure, le 6 juin nous ferons une synthèse de ces 4 thématiques » dans la réunion publique « Sport amateur », le 30 mars 2009 ; « on voit **comme l'a dit** (nom du professeur des Universités), des contradictions au niveau des clubs, au niveau de l'offre, à savoir que finalement une offre de pratique sportive compétitive, et puis des difficultés parfois à proposer une offre qui irait plus dans le sens d'animation ludique qui pourrait répondre je dirais à d'autres besoins, d'autres attentes » dans la réunion publique « Sport amateur », le 30 mars 2009 ; « C'est vrai que les équipements, **comme l'a dit** ma collègue adjointe de la Ville de Strasbourg, les installations sportives marquent les territoires et contribuent, d'une part à accompagner les clubs sportifs qui y jouent et d'autre part, surtout à accompagner de grandes manifestations nationales et internationales » lors de la réunion publique « Sport de haut-niveau, professionnel et événementiel » le 17 avril 2009 ; « L'évènement sportif, on en a déjà parlé aussi il contribue, bien entendu, **comme l'a dit** Noémie à l'animation des territoires de l'agglomération, à la médiatisation de Strasbourg et de son agglomération » lors de la réunion publique « Sport de haut-niveau, professionnel et événementiel » le 17 avril 2009 ; « Pour moi, les EGS s'inscrivent pleinement dans une démarche municipale participative **comme l'a encore souligné** Roland Ries tout à l'heure » lors de la réunion publique « Sport amateur » le 30 mars 2009

⁴¹⁰ Le directeur des sports : « puisque tout ça va être intégré à la réunion de synthèse **comme l'a dit** tout à l'heure Mr (l'adjoint en charge des sports) et Mr le Maire le samedi 6 juin à 9 heures rendez-vous ici même au gymnase de la Rotonde pour la synthèse générale des Etats Généraux du Sport » lors de la réunion publique « Sport amateur », le 30 mars 2009 ; « **comme l'a très bien dit** Mme, pour que, au niveau des sports études, ça peut commencer en 5^{ème}, en 4^{ème}, voire en 3^{ème} qui puisse y avoir une alimentation plus appropriée » lors de la réunion publique « Sport amateur », le 30 mars 2009

⁴¹¹ L'adjointe en charge des pratiques douces : « **Comme l'a rappelé** tout à l'heure (l'adjoint en charge des sports), il y a 5 000 bénévoles sportifs à Strasbourg, ce qui est quand même important » lors de la réunion publique « Sport amateur », le 30 mars 2009.

⁴¹² « C'est vrai que les équipements, **comme l'a dit** ma collègue adjointe de la Ville de Strasbourg, les installations sportives marquent les territoires et contribuent, d'une part à accompagner les clubs sportifs qui y jouent et d'autre part, surtout à accompagner de grandes manifestations nationales et internationales » lors de la réunion publique « Sport de haut-niveau, professionnel et événementiel » le 17 avril 2009

⁴¹³ « Et **comme l'a évoqué** Pr. Hoerter, le signal qui fait que dans toute notre vie notre code génétique est activé et bien ce signal diminue considérablement si vous tombez en-dessous de notre stimulation d'endurance » lors de la réunion publique « Sport et santé » le 28 mars 2009.

⁴¹⁴ Un maître de conférences : « (...) en particulier on voit les tendance à la diversification voulue par les citoyens s'agissant de la pratique sportive, on voit **comme l'a dit** (nom du professeur des Universités), des contradictions au niveau des clubs, au niveau de l'offre, à savoir que finalement une offre de pratique sportive compétitive, et puis des difficultés parfois à proposer une offre qui irait plus dans le sens d'animation ludique qui pourrait répondre je dirais à d'autres besoins, d'autres attentes » lors de la réunion publique « Sport amateur » le 30 mars 2009.

La réunion publique consacrée au « Sport amateur » regroupe le plus de références aux prises de parole antérieures. C'est également celle qui rassemble le mouvement sportif (bénévoles et responsables sportifs), c'est-à-dire un réseau déjà constitué. Dans de telles conditions, les positions des uns et des autres sont préalablement constituées dans le champ de l'espace sportif local, ce qui fait émerger la place de leader et l'intérêt de s'associer avec certaines personnes pour acquérir une majorité – c'est-à-dire la formation d'un « NOUS » majoritaire.

Pour aller totalement dans le sens de Goffman, les protagonistes de l'interaction s'ancreraient dans un jeu afin de manipuler la situation dans le but d'arriver à leur fin, c'est-à-dire paraître légitime. Or les scènes d'interaction montrent finalement une mise en scène qui témoigne de l'acquisition de plus de légitimité publique en s'appuyant sur les propos d'autrui. Toutefois, rien n'indique que ce mécanisme est conscient. Il serait judicieux d'étendre l'étude de ces reprises de propos à d'autres dispositifs participatifs pour vérifier la prédominance des catégories sociales supérieures. Dans notre cas, il est possible de suggérer l'existence d'un mécanisme d'appropriation des propos d'autrui par les catégories sociales supérieures qui délimitent ainsi une configuration d'acteurs dominants dans la synthèse des débats⁴¹⁵. Ils forment le consensus, c'est-à-dire le « NOUS ». Il s'agit du modèle 2 (cf. pages 92-93) puisque l' élu reste prédominant, comme le montre la majorité numérique des reprises des propos. Par ailleurs cela témoigne d'une stratégie rassurante où l'adjoint en charge des sports recherche une moindre prise de risque. Ces techniques visent au final à « préserver la face » en s'inscrivant dans une interaction solidifiée par des marqueurs empiriques (le soutien d'autrui). L'engagement dans l'interaction se réalise dans un ordre défini (primauté à la salle puis reprise par des acteurs-leaders pour prendre une place de leader). Cet ordre opère une véritable convergence des idées.

2. Une tribune publique mise en exergue par la parole des citoyens

A travers les prises de parole, certains aspects des débats publics ont été portés au-devant de la scène publique. Ils constituent alors de nouveaux enjeux publics.

Certains participants ne cernent pas nécessairement les frontières d'un enjeu public. Cela conduit les débats vers des recadrages plus ou moins virulents. Un responsable associatif estime par exemple

⁴¹⁵ D'aucun aurait pu croire que les moins dotés en capital culturel auraient plus tendance à reprendre les idées des autres pour compenser une méconnaissance des sujets, or, lors des EGS ce phénomène n'a pas été observé, preuve que le débat sur les pratiques sportives locales est un sujet proches des habitants de Strasbourg, du moins pour ceux qui ont l'occasion de s'exprimer.

que son cas particulier mérite d'être porté sur la tribune publique et s'exprime ainsi en réunion publique :

Un jeune président d'association : « *Bonjour, je suis président du club du Red star. Le plus gros problème que j'ai moi c'est que je ne pratique pas le sport pendant 6 mois. Parce que notre installation est sur un terrain et pendant tout ce temps on a des vétérans donc c'est dur de reprendre. Parce que le problème, on n'a pas de complexes pour s'entraîner, on n'a rien* ».

L'adjoint en charge des sports : « *Si vous permettez, juste j'interviens de suite, je vous interromps de suite, on est là sur les EGS dans sa globalité, si vous avez un problème particulier...* »

Un jeune président d'association: « *C'est un problème qui concerne tout le monde* »

L'adjoint en charge des sports : « *Oui enfin là c'est un problème particulier si vous le permettez le Red Star a son problème à lui, moi je suis tout à fait à votre écoute mais je crois que, dans le débat, dans le cadre du débat, ça sort un peu de la question c'est dommage, donc continuez, mais bon je crois que toutes les questions qui ont été posées étaient plus générales* ».

Un jeune président d'association: « *Cela concerne mon quartier, on a des jeunes* »

L'adjoint en charge des sports : « *Un quartier* »

Un jeune président d'association: « *On est au secteur Meinau, il y a des jeunes, pendant 4 ou 5 mois ils arrêtent le football* »

Le directeur des sports : « *D'accord, mais vous savez que vous êtes très suivis par la LAFA et par la ville de Strasbourg il n'y a pas de soucis* ».

Cette séquence montre que tout ne peut pas être dit lors des EGS. Il y avait ainsi des choses dicibles et d'autres indicibles, des arguments « entendables » et d'autres à éviter. La sélection entre les uns et les autres serait vraisemblablement implicite et exprimée à travers des codes, des règles non dites du dispositif. Cette séquence témoigne également que tous n'arrivent pas à les décrypter. Il s'agit donc d'une tribune publique codifiée.

A la suite de ce responsable associatif, un inspecteur du service Jeunesse et Sport présente son institution afin de valoriser l'action de son service :

Le directeur des sports : « *Mr (nom d'un inspecteur à la Jeunesse et aux Sports) qui est inspecteur à la Jeunesse et Sport* ».

Un inspecteur du service Jeunesse et Sport: « *Oui merci, responsable du sport à la direction régionale, juste une petite précision rapide sur les dispositifs de l'Etat, d'abord sur le CNDS, le CNDS en 2009 n'est pas du tout en diminution, pour le CNDS traditionnel qui est d'environ 3 500 000 Euros pour la région Alsace, à cela s'ajoute la partie du CNDS pour l'accompagnement éducatif, j'y reviendrais juste après et une partie du CNDS pour les équipements sportifs* ».

L'adjoint en charge des sports : « *Donc c'est bon il a défendu son bout de gras* ».

De cette façon, cet inspecteur met en avant l'action menée dans son contexte professionnel qu'il estime être d'intérêt public. Sa prise de parole est orientée autour de cet enjeu informatif et contributif. Sur la prise de parole de l'inspecteur, il est possible d'y voir une corrélation entre la position sociale de l'inspecteur et sa prise de position dans le débat à la manière de(Christin, 1990). Par ailleurs, les contributions peuvent s'inscrire dans le champ professionnel, comme ici, ou faire l'objet de contre-expertises. Dans tous les cas, elles nécessitent au préalable une *écoute active (Baumann, 2004a)*. Les acteurs n'hésitent alors pas à faire part de leurs savoirs même s'il s'agit de contre-expertise. C'est par exemple ce qu'il apparaît sur notre carnet ethnographique lors d'une réunion publique consacrée au « sport-santé » :

Après la présentation des motivations de pratique, l'étude réalisée pour les EGS montrait un pourcentage élevée des effets attendus sur la santé. Le délégué du préfet s'appuie sur ce point pour préciser, à travers les études qu'il a mené autour du stress (une composante de la santé), que ce sont les encadrants qui étaient le plus touchés en réponse à des harcèlements (agissant comme des contraintes supplémentaires), et des charges mentales de travail auxquelles la pratique sportive pouvait répondre. Source : carnet ethnographique de l'enquêtrice, mars 2009.

Cet apport agit comme une contre-expertise portée sur la scène publique des EGS. La tribune publique est ainsi le lieu où peut s'exprimer de telles luttes d'arguments et de contre-arguments.

Dans la suite des contre-expertises, un participant s'indigne de voir les organisateurs se limiter à défendre les pratiques individuelles. D'après lui, c'est une erreur de ne pas valoriser les pratiques collectives telles que le football :

Le président de la LAFA : « Bonjour, président de la ligue de football amateur (LAFA), quand on a lu les éléments de l'enquête, on a vu que les personnes qui souhaitaient faire du sport souhaitent surtout faire du vélo, de la natation, de l'athlétisme, de la course à pied, c'est vrai je pense qu'on peut le faire individuellement, mais ça m'étonne que très peu de gens voudraient pratiquer du football alors qu'au niveau de la ligue de football, nous sommes assaillis régulièrement de gens qui voudraient en faire mais qui n'ont pas la structure, et c'est vrai qu'on a un problème de jeunes qu'on a comme ici à Haute-pierre qui voudraient pratiquer le dimanche matin, je pense qu'il devrait y en avoir bien plus pour que les gens puissent pratiquer, et je pense qu'on en aura bien plus.. »

L'adjoint en charge des sports : « Vous parlez au niveau départemental ? Parce que le conseil général est là.. »

Le président de la LAFA: « Au niveau de la ville de Strasbourg déjà... Selon une enquête qui a été menée par des étudiants de STAPS, justement, sur la France entière, ce sont près de cinq millions de personnes qui pratiquent, alors qu'il y en a que 2 200 000 licenciés chez nous donc c'est vrai que beaucoup d'autres personnes voudraient pratiquer, mais je reviens aussi un petit peu sur les infrastructures au niveau des salles, là je pense que là une réflexion serait peut-être à mener au niveau des collèges, au niveau des lycées, au niveau de l'ouverture des salles le samedi après-midi, je ne sais pas s'il y a encore beaucoup de moyens humains à mettre en place mais je crois que beaucoup de personnes pratiqueraient encore bien plus, et voudraient faire ce sport, et adhérer donc à ce problème de santé ».

Les axes forts de la politique sportive de la ville sont présentés autour de la pratique du vélo et du rapport aux activités aquatiques. Le président de la ligue de football amateur suggère que les activités individuelles ne reflètent pas l'importance des demandes en pratiques collectives telles que le football.

Quels que soient les arguments, les EGS apparaissent comme une instance capable de faire remonter des revendications (Genestier et al., 2007) orientées subjectivement. Cet autre participant en témoigne lorsqu'il dit :

« Ils ont passé un tour avant de passer cette finale qui a eu lieu à Manosque, zéro centime par exemple, enfin 0% d'intérêt de la presse, 0% d'intérêt des collectivités territoriales pour un suivi, 0% bien sûr de subventions attribuées à ce genre d'équipe, or c'est ça. Si on veut bâtir l'avenir de certains clubs il faut aider les clubs qui ont en sous-main je dirais des jeunes qui font une véritable formation de jeunes pour bâtir l'avenir et ça je ne l'ai pas senti.

Personnellement à aucun moment et je dois dire je l'ai oublié moi-même sinon je l'aurais dit »
(un responsable de l'UNSS, co-président d'un club de volley, lundi 21 juin 2010).

La tribune publique que constituent les EGS permet de faire passer des messages à un grand nombre de Strasbourgeois sur des questions perçues d'ordre général par leur interlocuteur. Mais il transparaît, que le dispositif fait écho de situation où les participants défendent des intérêts particuliers et dépassent ainsi le cadre idéal-typique (Weber, 1904) de la démocratie participative. Par ailleurs, le dispositif témoigne d'une codification, d'un système de règles implicites que tous n'arrivent pas à décrypter. Pour intervenir dans le cadre attendu de la tribune publique, il est nécessaire de respecter certains prérequis de la parole légitime. Après quoi il devient possible d'exprimer des arguments, voire des contre-arguments, dans le cadre d'une contre-expertise. Dans tous les cas, il apparaît une concordance entre l'espace des positions et l'espace des prises de position (Bourdieu et Christin, 1990).

3. La raison pratique et la défense d'intérêts particuliers

Parler en tant qu'expert-citoyen engage une responsabilité citoyenne qui n'est pas toujours bien perçue par les acteurs qui privilégient parfois la défense d'intérêts particuliers. Par exemple, ce responsable de judo intervient dans le débat à travers une formulation commune d'intérêts particuliers à savoir : « nous avons besoin de ». Ses propos tenus en réunion publique sont les suivants :

*« Sur les quatre dernières années, nous avons les chiffres, nous avons sorti 154 gamins de la rue puisque c'est les mêmes que nous prenons dans ce contexte-là : ce sont des mêmes qui sont déstructurés, qui sont dans aucune structure et qu'on prend en se basant sur un certain nombre de principes : première des choses, **nous avons besoin** dans ce contexte-là, et ça a été relevé dans la discussion, nous avons besoin d'encadrants, donc **nous avons besoin** de cadres essentiellement et pas qu'en judo, qui soient capables d'être à l'aise dans un enseignement comme celui-là. Parce qu'il n'y a rien de pire que de mettre quelqu'un et qu'après ça ne marche pas. (...) »* Président de la ligue d'Alsace de judo.

Par cette formulation, ce président de ligue s'ancre véritablement dans les intérêts particuliers. Alors qu'il est en attente de retombées pour ses clubs, un autre responsable obtient gain de cause pour ses intérêts particuliers. C'est ce qui ressort des propos recueillis en aparté avec le président de l'Office des sports :

« Moi pour ces Etats Généraux du sport, je ne voulais pas entrer dans le débat, mais ça a été une réelle opportunité pour faire passer sous le compte d'un problème financier tous les projets que j'avais en tête depuis des années. Lorsque (nom du président de l'Office des Sports) était président de l'Office, il ne prêchait que pour Strasbourg et les Courses, je savais que ce n'était pas une bonne stratégie mais je fermais les yeux parce que ça me permettait de vadrouiller partout » (propos recueillis en aparté avec le président de l'Office des sports).

D'autres souhaitent avoir la même chance que le président de l'Office des sports. C'est ce que tente le président de la ligue d'Alsace de judo en faisant l'éloge d'un Sport pour Tous à travers la pratique du judo. La publicité qu'il met en œuvre vise l'obtention d'un soutien financier et/ou humain pour sa propre pratique. Ses termes sont les suivants :

« Ce qui manque aux jeunes dans ces quartiers c'est d'avoir une passion. Ça peut être le sport, la musique, tout ce qu'on veut mais si on leur dit une fois qu'ils sont accrochés : allez voir ailleurs et ça c'est quelque chose qui me paraît indispensable. Donc nous dans l'optique judo on avait pensé mettre en place le projet 100 ceintures noires : parce que pour avoir la ceinture noire il faut 3 ans de licence donc le gamin il commence à prendre son système à 12 et il se dit dans 3 ans, 3 ans et demi je peux passer ma ceinture noire. A partir du moment où il passe la ceinture noire, il rentre dans le circuit où il peut donner un peu un coup de main à l'encadrement ». Le président de la ligue de judo du Bas-Rhin : *« Oui, et c'est là l'intérêt de ce projet-là, c'est que c'est des garçons et des filles et quel que soit l'âge, enfant ou ado, quel que soit leur origine, quel que soit leur sexe ; Parce que quand ils viennent dans ce contexte là, tout le reste, reste dehors. »* (Le président de la Ligue de Judo du Bas-Rhin, 14 septembre 2009).

L'engagement passionné est un vecteur de demandes particulières auprès de l'adjoint mais tout accompagnement positif serait assimilable à des pratiques clientéliste (Briquet & Sawicki, 1999). Pourtant, dans les pratiques politiques locales, le clientélisme fait partie des pratiques habituelles et la démocratie participative n'est qu'une tribune publique permettant de les révéler au grand jour. C'est ce que tente d'exprimer un habitant qui rappelle que les intérêts particuliers sont systématiquement en jeu. Il soutient ainsi :

*« Pour moi, personnellement je suis toujours **cynique**. Pour moi ça n'apporte rien. Si vous avez les personnes compétences au bon endroit ça marche. Si c'est pour dire au public : « venez on en discute » et chacun a tendance à tirer la couverture vers soi. Le footballeur qui dirige un club de football va parler de football, celui qui est dirigeant d'un club d'athlétisme va parler d'athlétisme »* Mr Ernest Mertaux.

Même les organisateurs orientent les débats vers les intérêts particuliers. En effet, la réflexion se base sur la citation suivante :

« Ça donnera peut-être matière à réflexion. Ok on y va ? Le micro-trottoir réalisé dans Strasbourg... » L'adjoint en charge des sports.

A la différence d'une « réaction aux propos de (prénom d'un maître de conférences)⁴¹⁹ », le directeur des sports propose d'enrichir les réactions sur la base du micro-trottoir qui est un montage de différentes demandes en matière sportive, des propositions d'actions, etc. Ce choix constitue une porte d'entrée aux demandes individuelles, qui s'opposent à l'orientation de l'élue focalisé sur des intérêts généraux.

Ainsi, il n'est pas étonnant qu'un responsable associatif se focalise sur la situation financière des associations et soutiennent qu' :

« En national 2 à l'heure actuelle, la subvention de la mairie je crois que c'est 45 000 euros, je donne un exemple, 45 000 en national 2 pour nous volleyeur. On descend en national 3 c'est zéro. On passe de 45 000 à zéro. Comment voulez-vous relever la tête ? Comment voulez-vous qu'un club ne sombre pas corps et âme du jour au lendemain ? » (Un responsable de l'UNSS, co-président d'un club de volley, lundi 21 juin 2010).

Même si ce responsable associatif tente une généralisation, il n'en reste pas moins que son propos reste orienté sur un intérêt général local (Rangeon, 2005), à savoir la survie des petits clubs de volleyball.

Le constat établi autour de la défense des intérêts particuliers peut-être corrélé à celui de citoyens trop éloignés de la vie politique. C'est ce qu'observe le chef de file de l'opposition municipale. Il témoigne ainsi :

« Et j'avais envoyé une expression aussi à ce sujet, il faudrait réenchanter la citoyenneté. Et à nouveau renouer avec les valeurs de la république et de la citoyenneté, ce qui ne me semble plus être le cas aujourd'hui. » (Mr Le président du parti « UMP, nouveau centre, indépendants, Mardi 6 octobre 2009).

Malgré les prises de parole orientées vers les intérêts particuliers, les jugements a posteriori établis sur les EGS révèlent des problématiques plus générales. Ainsi, une médecin au service Jeunesse et Sport témoigne de façon globale de son sentiment que les EGS étaient orientés vers le « sport-

⁴¹⁹ Le maître de conférences était associé au projet par le biais du comité de pilotage et intervenant à la réunion publique.

performance ». Il s'agit-là d'une tendance générale et non d'un intérêt particulier voire d'une addition d'intérêts particuliers. D'après elle :

« Moi je connais les deux côtés, je pense quand ça a été abordé aux Etats généraux ce n'était encore une fois pas clair. Le message n'était pas clair. »

VM : *« Ca restait plutôt peut-être du sport traditionnel ? »*

Une médecin du service Jeunesse et Sport : *« Oui. En tout cas pour moi c'est à forte tendance performance »* (une ancienne sportive de haut-niveau en équitation, médecin, chargé de la prévention contre le dopage à la Jeunesse et les sports)

Dans la même logique, un élu rappelle que les réunions publiques ont permis de relancer le débat entre le sport de masse et le sport d'élite. Une fois encore, les intérêts particuliers sont loin, ce qui relativise les propos précédents. Les propos de l'élu en question en attestent :

*« D'après ce que je sais, je répète, d'après ce que j'ai pu comprendre **ça a connu un certain succès**, voilà. Est-ce que ça a passionné les foules je n'en suis pas sûr parce que ça a permis peut-être à certains de mieux voir comment trouver un juste **équilibre entre le sport de masse et le sport d'élite**. Disons que de toute façon il n'y a pas photo entre les deux il y a un monde tellement énorme que ...ce n'est pas à Strasbourg qu'on va régler le problème de fond plus qu'ailleurs »* Adjoint en charge du tourisme.

Finalement, les EGS peuvent être un terrain propice à la défense d'intérêts particuliers. Un certain nombre d'exemples l'ont d'ailleurs confirmé. Mais, à l'inverse, d'autres extraits d'entretiens viennent relativiser ce constat et inscrivent davantage les réunions publiques dans des débats généraux sur les questions sportives. D'ailleurs, nombre de Strasbourgeois étaient étonnés de la démarche proposée par l'adjoint en charge des sports. Un des habitants disait même être *« très surpris parce qu'on n'était pas prêt à cette énorme prise en compte »* (un technicien de banque, cyclisme et lutteur amateur). Les raisons qui ont poussé les élus à entreprendre ce dispositif malgré tout sont liées à la croyance en l'expertise citoyenne. Nous rejoignons là les propos de Gardesse (2012) : un lien étroit apparaît entre la défense d'intérêts particuliers et les pratiques de clientélisme politique. Par ailleurs, l'engagement passionné des responsables sportifs apparaît également comme un vecteur du clientélisme, car il pousse les élus à accompagner les passions dans des projets spécifiques. Mais des inégalités (fondées sur les critères objectifs) peuvent rapidement s'instaurer.

4. Une expertise citoyenne attendue et avérée

L'expertise citoyenne apparaît naturelle au sens d'inévitable pour le directeur adjoint du service des sports. En effet, lors d'un entretien, il répond à la question suivante :

VM : « Je voudrais tout d'abord connaître ton ressenti sur l'initiative de mettre en place une co-élaboration des habitants pour élaborer une politique sportive ? Le fait de convier des habitants, pour essayer de les faire participer ? »

Le directeur du service « vie sportive »: *C'est la base de l'élaboration d'une politique sportive.*
(Le directeur de la vie sportive)

Le recours à l'expertise citoyenne serait en quelque sorte attendue de la part des élus et des concitoyens. Mais est-elle pour autant avérée ?

Quoiqu'il en soit, si tant est qu'elle existe, elle reste calfeutrée dans un timing réduit comme l'indique cette séquence :

Le directeur des sports : *« Attends, attends, essayons d'être plus court.. L'action était importante »*

Un éducateur spécialisé : *« Non non c'est au niveau des pratiques libres, à horizon de 5 ans, un skate parc sur 3 en France a disparu par rapport à des problèmes de déviance, par rapport à des problèmes de violence, par rapport à des problèmes de deals ».*

Un peu plus tard, cet éducateur spécialisé confirme son rôle d'expert et affiche en réunion publique son désaccord par rapport à une critique qu'il aurait entendue. Il se positionne et tente alors de convaincre le public d'en faire de même en rappelant au préalable sa faculté de jugement et donc sa légitimité à juger. Ses propos sont les suivants :

« Donc franchement s'il y a bien un truc que je connais c'est bien les skate-parcs, et en ce qui concerne la pratique libre, la pratique libre si elle n'est pas accompagnée dans un sport extrême, on va droit à la catastrophe. Donc il faut rectifier un petit peu ce qui a été dit par rapport à la pratique libre, et je ne peux pas en étant assis ici, et en étant éducateur spécialisé laisser dire des choses comme ça effectivement ce n'est pas possible. »

Mais certains rappellent le vrai problème soulevé par ce foisonnement d'expertise. Les EGS reflètent un paysage sportif hétérogène où toutes les parties sont aussi légitimes les unes que les autres. C'est ce que postule ce président d'association, agent du service Jeunesse et Sport :

« Dans les Etats généraux du sport, quand un moment donné quelqu'un lève la main et dit « Nous on fait du sport quartier », super très bien...un autre va venir et lève la main et dit : « ouais mais nous on s'occupe de personnes qui au-delà de 40 ans, qui ont vraiment envie de faire un travail de reconstruction » oui très bien, mais tout est légitime, il n'y a pas quelque chose qui faudrait » (Président d'association, agents du service Jeunesse et Sport). Il constate également des segments équivalents entre les différentes pratiques sportives : « Donc à un moment donné on est dans des segments très différents mais aussi légitimes les uns que les autres. On ne peut pas dire il faut privilégier ça et ne pas faire ça ».

Ce constat engendre une nécessaire éducation des citoyens. L'enjeu consiste à expliquer aux participants les contraintes de la participation et les règles de l'intérêt général local (Rangeon, 2005). L'interlocuteur précédemment cité ajoute ainsi :

« Il faut leur dire aux gens que c'est une très bonne idée mais qu'on ne peut pas la mettre en œuvre tout de suite. Si je vous prends l'exemple des piscines, tout le monde va vous dire qu'il manque une piscine mais tout le monde va vous dire où la mettre, personne n'aura le même avis et pour autant ça veut dire quoi, et bien qu'il en faudrait le double, c'est juste ça que ça veut dire. » (Président d'association, agents du service Jeunesse et Sport).

Ces différentes exigences semblent néanmoins entendues par certains participants qui tiennent compte de l'intérêt général et vont jusqu'à proposer des solutions équitables. C'est le cas dans l'exemple porté par ce responsable associatif :

« Encore une fois, je crois que là où se jouera l'avenir politique (c'est autour du) problème que la ville ne peut aider tout le monde. Et là je ne suis pas contre le fait de dire : faisons de vraies évaluations, des évaluations chiffrées. Et un moment donné on dira, là ça n'a pas marché, tel endroit ça a marché et un moment donné on aidera là où ça marche le mieux ; et je suis le premier à me soumettre à ça. »

Cette proposition concerne le système d'attribution des subventions. Ce responsable associatif suggère de mettre en place un nouveau système d'évaluation permettant d'allouer équitablement les aides d'une association à une autre. Cette proposition témoigne d'une certaine forme de recul par rapport à la situation financière des associations.

Les EGS semblent avoir la capacité de mettre en avant certains enjeux. Ainsi, le grand public se voit informé, en toute transparence de la situation de certaines associations par exemple. Mais, les

habitudes font ressortir la défense d'intérêts particuliers chez certains responsables associatifs. Ces postures vont à l'encontre de l'intérêt général. Néanmoins, tous ne s'inscrivent pas dans cette logique et même si les objectifs des EGS sont parfois flous, une expertise citoyenne peut s'extraire. Les confusions proviennent de l'adjoint en charge des sports qui soutient par exemple : *« Il y a beaucoup de demandes, je propose qu'on réponde déjà à quelques-unes, et puis après on enchaînera parce qu'on a pas mal de demandes »*. Dans ce cas, il suggère qu'il faut répondre à des demandes alors qu'à d'autres moments il est en attente de réflexions, voire de suggestions, plus générales. Quoi qu'il en soit, l'expertise citoyenne est parfois en mesure d'établir des analyses générales mais la municipalité n'est pas forcément capable de répondre de manière équivalente comme en témoigne les propos du maire : Roland Ries *« C'est tout le mal que je nous souhaite et que je te souhaite mon cher (énonciation du prénom de l'adjoint en charge des sports) mais je sais que tu es sous la pression souvent des uns et des autres, il y a des demandes nombreuses, il y a des besoins nombreux, mais je te fais confiance, je sais que tu sais aussi écouter, tu sais faire pression sur le maire de temps en temps pour qu'on avance dans tel ou tel domaine, pour qu'on avance dans tel budget, par ci par là, on est aussi contraint, on est aussi contraint de ce côté-là, tu le sais je te l'ai dit, on est en stabilisation fiscale donc tout n'est pas possible »*. A l'heure où certains prônent les besoins d'une éducation à la citoyenneté, d'autres relèvent plutôt la nécessité d'attribuer les moyens nécessaires à l'accompagnement de l'expertise citoyenne à l'échelle locale. Les experts citoyens nécessitent un contexte social favorisé. C'est ainsi que sera interrogé le rapport privilégié entre les acteurs des EGS et le dispositif. Est-ce que ce dernier est créateur de lien social permettant aux experts-citoyens de déployer leurs analyses avec un écho suffisant ?

III. La fabrication et l'usage du lien social dans le dispositif participatif

La fabrication du lien social inclut la formation du *capital social*⁴²² durant les EGS. Il s'agit du volume de lien social développé par les acteurs présents lors du dispositif. Ces liens peuvent être plus ou moins faibles, selon la logique de Granovetter (1973). Mais le lien social peut également faire état d'autres usages tels que la sacralisation de la parole, lorsqu'il est surfait ou bien mis sur un piédestal. De façon générale, et pour reprendre l'expression putnamienne, le capital social - ces réseaux denses d'interactions - transforment le « JE » en « NOUS » (Putnam, 2006) et élargissent ainsi la conscience que leur membre ont d'eux-mêmes (Putnam, 1995, 2006)⁴²⁴. Il peut également s'agir du « potentiel d'interaction coopérative que l'organisation sociale met à disposition des personnes » (Bagnasco, 2006). De façon générale il existe deux écoles où le pouvoir du réseau est un attribut des groupes chez Putnam (1995) et un attribut des individus chez Bourdieu (1980b). Mais la frontière n'est pas si étanche sur d'autres critères.

1. Le développement d'un capital social : une démarche consolidée

Les EGS étaient une occasion privilégiée pour rassembler des Strasbourgeois. Les salles combles étaient de ce fait un indice de réussite de ces rassemblements.

Les réunions publiques débutaient toutes par un film de courte durée issu d'un micro-trottoir mettant en scène des habitants du quartier qui sont interviewés sur leur rapport au sport et leur besoins en la matière. L'identification du public des réunions est alors immédiate : « c'est chez nous ! », « on le/la connaît ! » « On parle de nous ! ».

La séquence suivante témoigne du contexte favorable au développement du capital social (Bourdieu, 1980b) dans un environnement où de nombreuses personnes étaient rassemblées dans un même lieu :

⁴²² « Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et interreconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres ou par eux-mêmes) mais sont aussi unis par les liaisons permanentes et utiles » (Bourdieu, 2006).

⁴²⁴ Dans l'étude réalisée par Robert Putnam, l'engagement civique des américains aurait chuté dans des indicateurs tels qu'assister à des réunions publiques, à la gestion de la ville ou au bowling.

L'adjoint en charge des sports : « *J'espère que la salle n'est pas trop petite* »

Le directeur des sports : « *Normalement, Mr [L'adjoint en charge des sports], qui a suggéré que nous puissions organiser cette deuxième conférence des Etats Généraux du Sport dans ces lieux...Donc Mr (l'adjoint en charge des sports) vous ne vous êtes pas trompé...* »

L'adjoint en charge des sports: « *Oui... bien... on est juste bien !* »

Les salles étaient combles ce qui permettaient aux participants de multiplier les échanges formels et informels. Mais, les EGS étaient prioritairement un espace de développement du *bonding* (création de liens forts entre les membres d'un groupe, autrement dit un type de capital social au sens de Putnam (1995) pour l'adjoint en charge des sports. Tous les moments étaient opportuns pour glisser un mot afin de développer ou consolider son réseau comme en témoignent ces extraits de réunions publiques :

L'adjoint en charge des sports « *Merci de la question. Alors j'en profite pour saluer la présence du Directeur du CREPS, que je vois juste en dessous* ».

Cette séquence montre la consolidation d'un réseau de relation préalablement existant :

Le directeur des sports : « *On peut applaudir (nom d'un président de club)* ».

Le directeur des sports : « *Un président qui vit au quotidien ces questions* ».

L'adjoint en charge des sports : « *Eh oui, un président qui habite à Koenigshoffen⁴²⁶ depuis maintenant 25 – 30 ans* »

Le directeur des sports : « *30 ans* »

Le directeur des sports : « *Ben oui je le connais depuis que je suis tout petit. A chaque fois il me dit « tu as grandi ! »* »

Le président de club cité : « *Ben oui j'espère bien !* »

Toutefois, des membres de l'assemblée ont également pris les EGS comme support au développement et/ou de consolidation de leur *capital social de solidarité* (vs de réciprocité) (Pizzorno, 1998). C'est ce qui transparaît dans l'extrait de réunion publique suivant :

⁴²⁶ Koenigshoffen est un quartier défavorisé de l'agglomération strasbourgeoise qui se situe à l'ouest de la ville.

Responsable de la fédération handisport : « *Je vous remercie mais **je reconnais dans l'assistance énormément d'amis**, je crois que nous sommes tout à fait intégrés dans le mouvement sportif* »

Les EGS permettent notamment de regrouper le réseau du mouvement sportif local. Parfois, il semblerait que le dispositif constitue une opportunité pour tisser des passerelles entre les habitants et les élus. C'est ce type de rapprochement que souligne un participant convaincu des bénéfices en termes de lien social (Granovetter, 1973) des EGS. Il soutient :

« *Ça permet au moins d'être proche d'eux, de monsieur (l'adjoint en charge des sports) et des instances, on va dire, qui décide mais ils se mettent à notre portée, ça c'est clair. On aurait très bien imaginé un amphi comme à la fac, où on a une estrade et puis après on s'en va. Là non, on a un verre de l'amitié, **on se rapproche**, on est un peu tous sur un pied d'égalité, on discute* » Un technicien de banque, président d'un club de lutte.

D'après cet interlocuteur, ces liens offriraient un cadre nouveau pour la discussion. En effet, il emploie les termes suivants pour décrire la situation :

« *On ne parle plus seulement dans des RDV bien fixés, on se voit entre le chargé des sports de la ville et le président du club à discuter budget, on est arrivé vraiment dans une autre dimension, ça c'est bien pour la structuration et puis pour les échanges.* » (Un technicien de banque, président d'un club de lutte) Un responsable institutionnel décrit le développement du réseau de relation dans l'action. Il explique comment il se forme dans les débats publics. D'après lui :

Un agent de la Jeunesse des Sport, ancien président de clubs: « *Ca ce n'était pas un doute parce que les élus, les bénévoles, j'ai appelé ça pendant des années mon métier gratuit, ça me prenait un temps monstrueux, donc les bénévoles sont venus écouter, sont venus parler, recevoir et entendre et donner* »

Dans l'échange ainsi décrit, il s'agit de lien social - bien que le terme ne soit pas directement employé -. C'est ce que relève le premier adjoint au maire de Strasbourg lors d'un entretien semi-directif lorsqu'il dit :

« *Un dernier mot : si les états généraux avaient pour **fonction de permettre le dialogue**, je crois qu'ils ont en grande partie aboutis, c'est tout à fait positif et il ne s'agit pas de porter critique de ce point de vue-là, si c'est un début de dialogue et que ça doit se poursuivre par un certain nombre de débats, moi j'en serais particulièrement réjoui, **si c'est un instrument qui***

permet de dire un moment donné que la collectivité peut et doit prendre toute **sa place** dans le débat et qu'elle est prête à animer ce débat, je dois dire que ce sera plutôt positif. Voilà. »

Pour développer le réseau social, certaines techniques sont employées. Parmi elles, une technique visant à une réciprocité est employée. Il s'agit de faire un compliment à un acteur en vue de s'approprier ses honneurs et ses compliments dans le cadre d'un réseau apaisé et valorisant. L'extrait suivant l'illustre :

L'adjoint en charge des sports : « *Maxime Feldman qui va nous poser une question. Au bout de quatre soirs... voilà !* »

Le directeur des sports : « *Spécialiste des Etats Généraux !* »

Les éloges suivants peuvent également s'inscrire au-delà de simples remerciements et ainsi appeler à un soutien cordial ou amical qui s'inscrit dans le cadre du développement du réseau de relation :

Le directeur des sports : « *Bravo pour cette intervention extrêmement passionnée et passionnante. Donc merci beaucoup puisqu'on sait que vous avez un rendez-vous important en Franche-Comté donc c'est sympa d'avoir tout mis en œuvre pour nous rejoindre et on apprécie beaucoup ton intervention* ».

L'adjoint en charge des sports : « ***Et surtout on a bu tes paroles. C'était un vrai plaisir. On t'utilisera comme ambassadrice quand on aura réalisé tout ce qu'on veut réaliser, pour que tu puisses le vendre dans toute l'Europe. Voilà, Merci (prénom d'une adjointe au maire)*** ».

Les données recensées dans cette partie témoignent du potentiel rassembleur des EGS. Le dispositif crée du réseau en conviant des personnes dans un même lieu. Mais la sociologie nous rappelle que la distance spatiale ne traduit pas systématiquement de la distance sociale. Toutefois, les acteurs du dispositif pallient ce paradoxe en incitant les acteurs à interagir dans des configurations créées pour intégrer, c'est-à-dire pour agrandir les cercles déjà existants. La recherche du « NOUS » est constante pour l' élu en charge des sports qui tient le rôle de rassembleur.

Par ailleurs les techniques d'éloges observées pour intégrer se rapprochent de la sacralisation de la parole approfondies dès à présent.

2. La sacralisation de la parole : une technique de persuasion

La sacralisation de la parole des participants soulève deux débats. Le premier consiste à remarquer qu'il existe deux niveaux de participants, ceux qui sont légitimes et ceux qui sont plus illégitimes à parler. D'autre part, parmi ceux qui sont prônés comme légitimes, un appel est lancé pour qu'ils valorisent à leur tour le dispositif en réponse à la sacralisation de leur personne. La sacralisation agit comme une technique de persuasion, voire de contrôle pour que les individus sacralisés se sentent redevables envers les organisateurs. Le premier niveau est mis en avant dans la citation suivante :

Le directeur des sports : « Bravo, (applaudissement) merci pour votre contribution et bravo pour votre intervention. Donc nous poursuivons avec nos grands témoins, et nous avons le plaisir d'accueillir (son nom) Sous-préfet, chargé de mission auprès du Préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin, auquel on va poser une question qui revenait un petit peu dans les questionnaires. C'est que les dispositifs initiés par les pouvoirs publics en faveur des jeunes dans les quartiers peuvent-ils contribuer à offrir des perspectives d'avenir et quelles peuvent être la contribution du sport au vivre ensemble dans la vie ? ».

Une forme de sacralisation de la parole est également identifiée dans les séquences suivantes :

L'adjoint en charge des sports : « Merci (prénom du professeur des Universités), alors juste... »

(Applaudissement)

Le directeur des sports : « Double remerciement avant l'intervention de Mr (énonciation du nom de l'adjoint en charge des sports) pour cette intervention aussi charpentée, documentée, qui fait référence en France et en Europe, merci. Et puis double remerciement aussi pour la participation extrêmement active de l'Université de Strasbourg à ces Etats Généraux du Sport ».

L'annonce des titres indique la sacralisation énoncée plus haut : L'adjoint en charge des sports : « ... Juste avant je tiens à saluer (le vice-président de la CUS en charge de la santé) donc vice-président de la CUS et puis (énonciation de son nom), conseillère municipale déléguée au sport, d'être venus présent. Et puis il y a (nom du vice-président de l'Office des sports) aussi qui est vice-président de l'office des sports, puisque qu'on a beaucoup parlé des courses. Je pense que tu vas nous faire un petit coup de pub tout à l'heure, non ? Pour le 7, 8, 9 et 10 mai. »

Parfois, la sacralisation des titres va au-delà de ce que souhaite prôner l'interlocuteur. C'est ce qu'il se passe dans cette séquence de réunion publique :

L'adjoint en charge des sports : « *Donc (nom et prénom), conseiller municipal* »

Le conseiller municipal : « Je n'interviens pas en tant que conseiller municipal mais en tant que chargé de la réussite éducative où je travaille déjà avec quelques clubs strasbourgeois ».

La légitimité d'une personne est habituellement affichée au regard du plus haut titre honorifique. Il revient à personne concernée de choisir de ne pas employer le titre en question au profit d'un autre moins haut symboliquement.

Dans l'échelle symbolique des titres honorifiques, le plus haut placé était le maire. Quand il était présent ses paroles tendaient à sacraliser le dispositif dans son ensemble tant sa présence pourvoyait le dispositif d'une certaine légitimité. L'agent responsable du projet au service des sports a sélectionné le moment de la présence du maire comme le moment fort des EGS. Elle signale ainsi la force des propos et de la présence du maire. Ses termes sont les suivants :

« Sinon, pour les Etats Généraux du sport en eux-mêmes je pense que la réunion du 14 juin dernier était peut-être pas mal parce qu'il y avait le maire qui était présent ainsi que tous les représentants du mouvement sportif dans la salle du conseil municipal, là où les orientations vont être votées. La salle était pleine autour du maire donc pourquoi-pas retenir ce moment-là ».

A l'inverse, certaines prises de parole sont rapidement écartées. Alors qu'une prise de parole se clôture par une *standing ovation*, la suivante se limite à une simple formulation de politesse :

Un enseignant du supérieur : « (...) *Et à l'heure actuelle on cumule les deux choses sur les mêmes installations sportives relativement réduites, et je pense que ça pose peut-être quelques problèmes d'organisation de la pratique gymnique sur la municipalité, et n'y aurait-il pas moyen peut-être de trouver des locaux qui n'ont pas besoin d'être aussi spécifiques que pour faire de la gymnastique de compétition, de performance voire même de haut niveau mais d'autres locaux où on pourrait développer la baby-gym, la gym de loisir pour les adolescents, jeunes adultes, et pour les femmes. Voilà. Il serait peut-être possible de transformer certains locaux assez facilement pour pouvoir faire ça sans avoir besoin de gros investissements* ».

Le directeur des sports : « *Ok, merci par rapport à cette question sur les équipements, Mr allez-y* ».

Ce qui ressort finalement, c'est que, même si tout le monde contribue à la structuration des liens sociaux lors des EGS, la valorisation directe de ces derniers se réduit souvent aux usages symboliques réalisés par l'adjoint en charge des sports. Il n'en reste pas moins qu'au niveau du mouvement sportif, les EGS constituent une occasion supplémentaire pour consolider des liens déjà existants. Pour les citoyens ordinaires, les EGS représentent une opportunité similaire à un tremplin public, permettant de tisser rapidement des liens. La valeur absolue des opportunités est donc plus grande pour les habitants que pour les associatifs déjà connus de l'adjoint en charge des sports. Les liens déjà existants sont mobilisés à travers la technique de la sacralisation des titres, ou de la parole des interlocuteurs, qui se voient alors redevables symboliquement du dispositif et des organisateurs. Ce processus de don/contre-don correspond précisément aux observations réalisées.

La brièveté de réponse peut toutefois être perçue comme une invitation à poursuivre le débat dans un autre cadre. Nous observons aussi que toutes les prises de parole ne sont pas saluées avec la même ferveur selon le statut des intervenants. Les interventions des personnalités locales et nationales connues et reconnues sont systématiquement suivies d'une réponse des organisateurs, ce qui n'est pas le cas pour les autres participants, plus anonymes. L'ordre de passage des communicants dans les réunions visait aussi à rendre les personnalités locales plus visibles que les anonymes, et à reproduire ainsi les formes traditionnelles d'échange : d'abord le maire (s'il était présent), puis l'adjoint chargé des sports, les universitaires et enfin « les autres ».

Finalement la proximité de valeurs peut aussi s'accompagner d'une proximité d'intérêt politique entre élus associatifs et élus politiques. Alors qu'ils étaient censés développer la participation en dehors des réseaux sportifs organisés, les EGS ont finalement contribué à consolider un capital social entre acteurs déjà engagés dans la vie citoyenne de la ville. Selon Putnam (1995), le concept de capital social présuppose que faire partie d'une association encourage, entre autres choses, la confiance dans les autres et dynamise la vie civique. Or l'étude réalisée ici montre que ce lien théorique, généralement proclamé par les élus politiques à l'initiative des dispositifs sportifs participatifs, ne s'observe pas forcément dans la réalité. La pratique sportive peut certes créer un attachement territorial ou social à une communauté. Mais la capacité de coopération qui se développe entre les membres d'un club sportif ne les incitent pas forcément à des comportements coopératifs et citoyens dans la ville en général. Certains échanges qui ont eu lieu au cours des débats publics des EGS nous ont ainsi montré que des associations et des réseaux sportifs tendaient plutôt à reproduire des liens acquis de longue date avec la municipalité et ainsi à accumuler des profits symboliques et politiques tant pour élus que pour les dirigeants sportifs. En ce sens, le capital social

devient un réseau durable de relations lié à l'appartenance à un groupe (Bourdieu, 1980) (Morales & Gasparini, à paraître 2014).

Dès à présent nous allons nous consacrer à la poursuite des débats sur le temps long (Morales et al., 2012).

IV. La poursuite des débats : une réalité sans surprise

La poursuite des débats peut se réaliser dans les temps informels qui font suite aux réunions publiques ou bien amorcer une demande plus construite autour d'un futur dispositif participatif. Cette seconde possibilité apporte le bénéfice de déconstruire certaines méfiances par rapport à la poursuite de la politique sportive strasbourgeoise qui s'établit dans un temps long. Le fait de se poursuivre donne du crédit au dispositif.

1. Une poursuite des débats tournée vers l'action et ses effets

Les EGS ne constituent pas forcément prioritairement une participation citoyenne. Elle se décline en consultation et en phase d'information (Arnstein, 2006)⁴²⁹. En effet, lors d'un projet participatif, l'adjoint à la vie associative à Strasbourg reprend des personnes qui souhaitent s'exprimer sur un projet en rappelant fermement que :

« Ce soir c'est de l'information » en justifiant que « le projet a été concerté on n'y touchera plus » et insiste en disant « si vous êtes là pour remettre en cause le projet, ce n'est pas la peine de rester ».

La poursuite du projet suit ainsi un tempo bien déterminé.

L'appréciation unanime n'est pas de mise pour qualifier les EGS ; Adjoint en charge du tourisme dit par exemple :

⁴²⁹ Pour voir la différence entre la concertation et l'information il est fait référence à l'échelle de Sherry Arnstein, Une échelle de participation citoyenne – Sherry Arnstein, Comité d'évaluation et de Suivi (CES), mars 2006

*« Des états généraux il y en a eu des milliers en France et ailleurs et qui ont fait plouf après. Là je souhaite juste que les Etats généraux du sport ne fassent pas plouf ; Pour l'instant ce n'est pas l'impression que j'en ai. Donc **je reste optimiste ou moyennement optimiste** ».*

Ces propos n'augurent pas forcément de poursuite du projet. En effet, cet élu reste très prudent vis-à-vis des EGS :

*« Alors **avant d'organiser à mon tour des Etats généraux du tourisme ou du commerce, de l'artisanat, je réfléchirais à deux fois** parce que si c'est pour faire un effet d'annonce je sais faire, mais si c'est pour obtenir quelque chose de concret c'est plus difficile. Alors j'y songe et puis j'oublie comme le dirait le chanteur, j'y songe... ça se fera peut-être ».*

Ce ressenti à demi-teinte est partagé par la directrice des sports du conseil général qui dit être « *un peu rester sur [sa] faim* » notamment par rapport au lien ouvert sur le site de la ville pour obtenir des éléments de l'analyse. Elle précise que c'est quelque chose qui lui manque. Mais elle laisse aussi, de cette façon la porte ouverte sur une poursuite possible du projet.

Par ailleurs, la poursuite des débats s'inscrit dans un temps long puisque le contexte sportif relègue les EGS après d'autres priorités sportives. En effet, la phase de mise en action des EGS est retardée par les échéances sportives et le manque d'investissement notamment à cause de l'organisation d'une étape de coupe du monde de rallye automobile ainsi que le débat sur la candidature à l'Euro 2016 :

« La priorité en ce moment c'était l'Euro 2016, tout le reste... là on a une délibération à écrire, mais il n'y a personne pour nous orienter, c'est vide, on a fait ce qu'on a pu ». (Le directeur adjoint du service des sports interrogé en entretien).

L'appréciation la plus fréquemment entendue lors des entretiens réalisés après les EGS avec certains des participants est qu'il aurait été possible de mieux faire, notamment si les EGS avaient constitué une priorité politique. L'Euro 2016 lui aurait fait de l'ombre, puisque aucune des conclusions du dispositif participatif dans le domaine du sport n'a été retenue lors de la rédaction du projet de candidature. De ce fait, on trouve chez certains une satisfaction en demi-teinte et l'idée qu'une poursuite des EGS serait appréciée pour ne pas « rester sur leur faim »⁴³⁰.

Finalement la partie qui suit montrera que la poursuite du projet, lorsqu'elle prend forme s'établit sur une échelle de temps longue.

⁴³⁰ Propos tenus par la directrice des sports du Conseil Général du Bas-Rhin, en entretien semi-directif.

2. La reconduction du projet : une projection sur un temps long

Tout d'abord, la reconduction du projet nécessite une projection sur un temps long car ce type de dispositif est chronophage. C'est ce qu'exprime un élu socialiste proche du maire dans les termes suivants :

le vice-président de la CUS en charge de la santé: « un des problèmes aujourd'hui je pense c'est entre le temps de ce travail-là et puis après les « délib », c'est trop long. Vous voyez, même pour moi c'est très long alors pour les gens c'est très très long ; (...) « ouais. Quand on fait participer les gens, les temps humains ne sont pas les temps d'énarques quoi » (...) « donc là on a un peu un décalage » (...) « Et c'est vrai que c'est une volonté de Ries la concertation et on se rend compte que ça demande beaucoup de temps. Et du coup les gens lui disent : « vous ne faites rien » « Si vous décidez de manière autocratique, comme ça a beaucoup été fait avant, voilà deux personnes décident et ça se fait, ou si vous voulez faire une concertation et donner vraiment la délégation de pouvoir aux adjoints ou aux vice-présidents comme s'est fait aujourd'hui ben du coup c'est plus long et les gens peuvent peut-être percevoir ça de façon négative ».

D'autres perçoivent une superposition du temps du dispositif au temps du mandat, ce qui rallonge le temps des EGS par rapport à ce qu'attendaient les citoyens ; C'est ce qu'exprime une élue de la manière suivante :

Une adjointe au maire : (...) « Après, je pense qu'il faut bien expliquer les règles, que les gens comprennent le tempo, le temps, et le temps politique ce n'est pas forcément le même temps qu'un citoyen et les règles, tout doit être bien clair pour qu'il n'y ait pas de frustration, de sentiment d'avoir été manipulé » (...) : « Un citoyen il a tendance à voir demain, après-demain et peut-être après après demain ».

Un agent institutionnel reprend l'opposition entre l'immédiateté citoyenne et la durée politique des débats. Il l'exprime ainsi :

Un agent de la Jeunesse des Sports: « L'expérience que j'en ai dans les quartiers c'est qu'au moment où l'on se promène dans le quartier à un moment donné où l'on représente la ville, ou pour moi l'Etat, on rencontre des jeunes dans une structure, si il exprime un souhait un moment donné, si ce n'est pas fait le lendemain on se fait huer. On est dans l'immédiat, il faut que ce soit fait tout de suite, ils ne peuvent pas comprendre qu'un moment donné en ayant

évoqué, ayant demandé une chose que la réaction soit tardive. C'est tout de suite qu'il faut que ça se fasse. Donc il y a des choses qui méritent des délais. En effet, du point de vue stratégique des choix politiques d'une collectivité, rien ne peut se faire tout de suite. (...) « Il faut leur dire aux gens que c'est une très bonne idée mais qu'on ne peut pas la mettre en œuvre tout de suite. »

Ensuite, il est nécessaire de tenir compte d'un temps incompressible entre le moment de la décision et le moment de la mise en action. Dans ce cas, l'inertie peut être grande et la pédagogie dont doivent user les élus politiques est grande pour faire accepter ce temps d'attente. La conseillère municipale déléguée aux pratiques douces ne se leurre pas d'une telle attente en disant :

L'adjointe en charge des pratiques douces: « Et je pense que ça va prendre quelques années de remettre quelque chose de nouveau ».

Néanmoins, malgré cette perte de temps apparente et récurrente, il semblerait qu'il existe une possibilité de gain de temps dans de tel dispositif. En effet, le fait de concerter amoindrirait les possibilités de recours en fin de processus ce qui ferait gagner du temps dans la globalité du processus. C'est ce qu'évoque le président de la communauté urbaine de Strasbourg lorsqu'il dit dans la séquence suivante :

Le président de la communauté urbaine de Strasbourg : « J'ai constaté que notre complexe sportif, ce temps qu'on a pris pour définir le projet fait qu'aujourd'hui il répond parfaitement à la demande parce qu'il a été bien défini, bien pensé. »

VM : « donc, ce n'est pas du temps perdu ? »

Le président de la communauté urbaine de Strasbourg : « ah, ce n'est absolument pas du temps perdu, c'est une rentabilité indispensable »

Finalement, cet argument positif participe au sentiment favorable de renouveler l'expérience des EGS. La suite de ce travail montre que différents aspects concourent à suggérer aux élus-pilotes de réitérer le projet.

3. Une suite aux EGS : une campagne avant l'heure ?

La question que se posent de nombreux participants relève de la suite des EGS. Faut-il une suite aux EGS ? Les élus doivent-ils réitérer des EGS ? Doivent-ils apporter un complément aux EGS ? Les idées se bousculent tout autant que les attentes et les potentielles frustrations.

Un agent du service Jeunesse et Sport suggère qu'il est nécessaire de relancer les EGS à travers une communication sur le rendu des actions menées. Il présente ainsi son point de vue :

Un inspecteur du service Jeunesse et Sport: « Moi je pense que c'était une très bonne initiative avec vraiment un vrai souci de communication et de préparation en amont qui était très chouette et très réussie. Donc les groupes de travail étaient bien organisés. Et voilà, c'est vraiment dommage que ça se soit moins bien passé pour le rendu. Et pour la suite je pense qu'il serait vraiment bien de communiquer sur les actions qui seront mises en place suite aux Etats Généraux, en tout cas c'est une très bonne initiative ».

Mais le même agent appelle au fait que les EGS soient réitérés à chaque mandat. En effet, il soutient :

« Moi je pense que c'est vraiment très bien les Etats Généraux du sport surtout quand il y a une nouvelle équipe qui arrive ». Aussi, l'initiative devrait être selon lui répétée : « Je trouve qu'on devrait les faire tous les cinq ans. Pour les municipales par exemple mais il faut le faire souvent ».

Le dispositif observé ne serait ainsi qu'un début. C'est également le point de vue d'un élu socialiste qui soutient :

Adjoint en charge du tourisme: « Il faudrait que ce soit réitérés un jour ce genre d'expériences ».

Une agent du service des sports s'avance même sur la reconduction d'un tel projet en disant :

« Je pense que ça va se refaire puisque Roland Ries est attaché à la démocratie participative ». Elle poursuit « Bon c'est sûr qu'il faudrait faire ça régulièrement mais bon on en a pas forcément les moyens » (le 17 juin 2010).

Plus d'un tiers des personnes interrogées en entretien font part de leur attitude d'attente face à la poursuite des EGS. Dans ce sentiment d'attente, certains intègrent une poursuite des EGS, d'autres

une reconduction d'un dispositif similaire. Mais tous attendent un élément nouveau qui viendrait compléter les EGS observés. Les EGS ne doivent pas être considérés comme une fin. En effet ce sont les propos tenus par plusieurs participants. Par exemple le directeur de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale précise que :

« Il ne faudrait pas que ce soit la fin »

Et que l'adjoint dise que « son affaire » soit terminée⁴³¹. Dans la même lignée, le représentant du sport de la communauté urbaine précise :

« La démocratie participative, c'est un moment de départ (qui) appelle à renouveler l'opération ».

L'adjoint à la vie associative soutient quant à lui que « dans les Assises du sport, on est à mi-chemin ». Enfin, le premier adjoint au maire pense que :

« Il faut prolonger ce débat là, dans la suite des choses, pour ne pas arrêter ce débat-là ».

Il poursuit en disant que :

« En clair, les Assises pour moi, sont une étape qui est intéressante (mais que) ce n'est pas une fin en soi et si c'était considéré comme tel je pense que ce serait une faute ».

Il en découle une position attentiste face à la poursuite du projet. Il précise alors :

« Donc je regarde ce qu'il se fait avec beaucoup d'intérêts, avec beaucoup d'aspects, de regards positifs et avec un peu d'attente ».

Finalement, nous avons observé qu'un tiers des personnes interrogées en entretien étaient en position attentiste par rapport aux EGS. La poursuite du dispositif n'est donc pas une surprise. Cela montre par ailleurs que le projet est en partie inachevé. Toutefois, une démarche de concertation est par définition inachevée puisque le débat est constamment remis en question par de nouvelles idées. La volonté de réitérer les EGS peut donc être interprétée comme un gage de réussite. La reconduction serait alors une poursuite qualitative et non imposée, inéluctable. Mais à ce stade, les avis sont partagés. En effet, la position d'attente alimente un sentiment de méfiance par rapport à la suite des EGS.

⁴³¹ Il se réfère là aux bénéficiaires que l'adjoint peut tirer des EGS en termes d'image positive dans une perspective de course aux scrutins.

3.1. Le sentiment d'alerte voire de méfiance post-EGS

3.1.1. Des inquiétudes quant au suivi des EGS

Un certain nombre d'inquiétudes sont énoncées par rapport au suivi des EGS. Certains sont simplement alertes, comme le témoignage de cet habitant. Quels que soient les acteurs, il apparaît plus de points de vue élogieux des Etats Généraux du sport que de critiques. Les raisons divergent. Par exemple, l'habitant en question précise en entretien :

« Je pense que prendre l'avis des gens c'est tout à fait une bonne chose » et poursuit en soulignant la difficulté de choisir parmi la multitude d'idées : *« Après, toute la difficulté de prendre, de bien analyser l'ensemble des avis qui ont été pris, de trancher »*.

Le directeur des sports s'alerte également de la suite souhaitée des EGS. Il soutient en effet :

« J'espère que l'on va rapidement voir les effets concrets et que ça se traduise par des actions concrètes ou des types de partenariat un peu différent, voilà que l'on passe à la phase concrète ».

Cette attente est décrite à travers la difficulté de traduire les réunions publiques en programmes d'action. C'est ainsi que l'explique le directeur des sports dans la séquence suivante recueillie en entretien. Les membres du service des sports chargés d'établir la nouvelle politique sportive y disent avoir eu du mal à traduire concrètement le rapport de synthèse proposé par l'Université. Le document présente des orientations à prendre sans préciser de quelle manière. A titre de preuve, voici les propos du directeur des sports :

« Si vous voulez, ça n'a pas été simple parce que le document que j'avais entre les mains faisait ressortir des orientations mais rien de très concret. Surtout « des choses (...) qui à la limite ne sont pas spécifiques à Strasbourg » et poursuit en rappelant que *« la difficulté c'est de traduire dans les faits un programme d'action »*.

De façon plus prononcée, certains participants émettent des inquiétudes par rapports à la suite du projet. L'un d'eux soutient ainsi :

« Moi, quand j'entends tout ce qui a été dit ce matin, j'entends des inquiétudes, il y a quand même il faut quand même le dire, mais il y a des inquiétudes, et moi je voudrais dire que ces inquiétudes sont certainement dues au fait que... alors je le dis, j'ai pas peur de le dire, que parfois, les politiques publiques que ce soit l'Etat, que ce soient les collectivités, travaillent bien chacun de leurs côtés, mais travaillent en parallèle. Moi il me semble, ce n'est qu'une

proposition mais je vous la fais quand même Mr. [l'adjoint en charge des sports], c'est que l'on puisse inventer finalement une instance, un espace, qui nous permette de nous rencontrer, acteur de l'Etat, acteurs de la collectivité, en tenant compte d'ailleurs ce qui sort de votre enquête, pour essayer d'articuler, d'articuler nos politiques. Je pense que si on fait déjà ça, je pense qu'on sera davantage cohérent. Et la deuxième proposition, j'ai bien noté dans votre préalable, une chose qui m'a beaucoup plu, c'est l'évaluation des politiques publiques en matière de pratique sportive. Mettons-nous à la place du citoyen lambda qui en n'a rien à faire du sport, ça existe aussi, et qui se dit après tout, bon je sais que j'ai des impôts qui vont en direction de l'Etat pour ça ou qui vont en direction de la collectivité pour le sport, je voudrais bien savoir si c'est efficace, à quoi ça sert. Je pense que quand on se met à la place du citoyen lambda, il est légitime d'être capable de lui répondre à sa question. Donc je vous propose, dans cette instance dont je parlais tout à l'heure on évoque aussi l'évaluation de nos politiques concertées en matière de politique du sport ».

Un autre se montre inquiet sur les moyens que les clubs pourraient recevoir de la municipalité et souligne de façon inquiète :

Un bénévole de l'Office des Sports : « Je m'y attends.. mais c'est vrai qu'aujourd'hui je crois qu'on a affaire à un public, peut-être, qui est un peu malade, avec des caractéristiques qu'il faut savoir gérer donc première question c'est de savoir quels sont les moyens que l'on peut donner aux clubs pour accueillir cette nouvelle population, c'est-à-dire que c'est une population qui peut être fragile au niveau de la santé, qui peut venir avec un certain nombre d'informations par rapport à la pratique sportive, donc ça c'est une bonne question que je peux poser, sûrement à.. J'ai entendu quelques médecins qui étaient là, peut-être que j'aurais une réponse de leur part, et puis aussi aux collectivités, savoir quelles peuvent être les moyens que les collectivités peuvent être dégagés pour que les clubs puissent être aidés autrement que par le volet santé, même voire par le volet social puisque les clubs sportifs ont un volet social indéniable, voilà merci ».

Les propos recueillis montrent un écart entre la consultation et l'action. Ce différentiel alimente une certaine méfiance à l'égard de la municipalité. Pour autant, les agents rencontrés en 2013 disent se référer aux Etats Généraux du sport comme on se référerait à une « Bible » (pour reprendre leurs termes). Le rapport et les prérogatives qui en sont issues servent toujours de cap pour mener des actions cohérentes au sein du service. Par ailleurs, les EGS ont valeur de justification pour l'ensemble des agents (Bolstanski, 1991), ce qui constituait peut-être un objectif secondaire du dispositif. Quant aux objectifs premiers, ils suscitent la méfiance des participants.

3.1.2. Un sentiment de méfiance à l'égard de la municipalité

Un responsable associatif constate à regret l'impossibilité de la ville à satisfaire les demandes de son club. En effet, il soutient que :

« Face aux besoins d'encadrants, la municipalité ne fait rien ». Il ajoute que « par les temps qui courent, les municipalités ne vont plus créer des emplois à foison et ne vont pas devenir employeur ».

Un autre indique ses craintes par rapport à la suite des EGS dans les termes suivants :

« J'espère qu'à la fois les scolaires ne soient pas oubliés, j'espère aussi que le monde des associations de quartier enfin normalement avec tout ce que j'ai lu il n'y aura pas de souci » (un responsable de l'UNSS, co-président d'un club de volley, lundi 21 juin 2010).

De manière plus générale, un élu socialiste indique sa méfiance en posant la question suivante :

« Et est-ce que la montagne de la concertation, ne va pas accoucher d'une souris en termes de proposition ? Aujourd'hui c'est mon questionnement. Je n'ai pas la réponse » (L'adjoint chargé de la vie associative, Vendredi 30 octobre 2009).

Ce climat de méfiance alimente les critiques de l'opposition municipale qui voit là un terrain propice pour établir des critiques virulentes. Le chef de file d'un parti de l'opposition municipale tient ainsi les propos suivants lors d'un entretien :

Le président du parti « UMP, nouveau centre, indépendants : *« Je ne dirais pas que c'est du management, je dirais que c'est de la vraie démagogie »* (Le président du parti « UMP, nouveau centre, indépendants, Mardi 6 octobre 2009).

Même le maire reste soucieux lorsqu'il précise :

« Il ne faudrait pas que ces débats publics soient sans débouchés ».

Ce climat de craintes, de méfiance se diffuse auprès des différents acteurs des EGS. Comme il l'est apparu dans nos données empiriques, il s'agit aussi bien d'élus que d'habitants. Le défi est donc grand pour l'adjoint en charge des sports de rassurer l'ensemble des personnes incertaines et dans l'attente d'une suite à la hauteur des espérances. Mais un certain nombre d'indicateurs viennent assombrir le tableau.

V. Les frustrations rencontrées au cours du dispositif

Les frustrations relèvent de différents ordres. Elles peuvent notamment être dues à un mauvais choix dans les intervenants, tout comme elles peuvent être une conséquence d'une présentation bâclée ou reflétée un sentiment général de déception à l'égard du dispositif.

1. Le choix des intervenants parfois remis en question

Certaines critiques du dispositif sont en rapport au choix des grands témoins, qui, selon cet extrait d'entretien, ne seraient pas les plus représentatifs du monde médical dans le sport :

Une médecin au service Jeunesse et Sport « Une remarque par rapport au groupe santé de cette fois-ci, les Etats généraux, les personnes invitées qui représentaient en fait le sport santé ou la santé dans le sport plutôt, il y a beaucoup de problèmes de sémantique, qui était sur la tribune, pour moi ne représentaient pas véritablement ce qu'on appelle le sport santé ou la santé dans le sport sur Strasbourg (...) je n'y ait pas retrouvé ce qu'on appelle le sport santé aujourd'hui (...) Le professeur Hoerter bon, ça ne sortira pas de nous, le professeur Hoerter c'était une certaine époque. »

Selon le président de l'Office des sports lors de la conférence Sport Amateur :

« Les intervenants étaient mauvais ».

Mais ces critiques restent à être relativisées. En effet, d'autres participants sont d'un avis inverse. En effet, un inspecteur du service Jeunesse et Sport soutient quant à lui lors d'un entretien que :

« Honnêtement c'était quand même une très bonne initiative, les groupes de travail c'était bien organisé et les groupes de travail se sont bien déroulés. Et notamment les interventions des universitaires je pense à, c'est un ancien de jeunesse et sport c'est pour ça que c'était bien, un maître de conférences, c'est ça (nom du maître de conférences, c'est un ancien de chez nous, donc il a fait des interventions pertinentes, même (énonciation du nom du directeur du laboratoire) aussi ».

Les EGS ne se sont pas organisés sur une *tabula rasa* sociale. Les intervenants présélectionnés pour être les grands témoins étaient connus du public. Pour certains, cela représente un atout de qualité, pour d'autres c'est le reflet d'un défaut stratégique. Avec du recul, cela marque vraisemblablement le signe du lien (Goffman, 1973) entre les organisateurs et les grands témoins qui se connaissaient

avant les EGS. Ces connaissances préalables rendent les liens sociaux multiplexes, parfois forts (Granovetter, 1973). Cela contrastait avec les liens tissés avec le public, ce qui pouvait alors être une source de malaise voire de frustration. Par ailleurs, le primat de l'interconnaissance et non de la qualité des intervenants pouvait également être une source supplémentaire de frustration. Enfin, la troisième source de frustration apparaît lorsque les participants ressentaient que les intervenants étaient de mauvaise qualité. Peut-être que l'avis des experts universitaires aurait pu être judicieux pour assurer un cadre méthodologique solide tout au long des EGS. Tout au moins dans l'élaboration de critères objectifs validant l'intérêt de faire participer tel ou tel acteur, au-delà de réseaux préétablis. Mais cette hypothèse ne tient pas compte des stratégies politiques associées aux invitations, ainsi qu'aux effets de communication possibles dans un espace conquis. Le champ des possibles, en termes de pouvoir, n'est évidemment pas le même lorsque l' élu connaît bien les grands témoins (liens forts) que s'il agit avec des acteurs méconnus ou mal connus.

D'autres aspects du dispositif font également l'objet de critiques. La présentation des résultats a ainsi été un moment particulièrement discuté.

2. Une présentation des résultats des EGS bâclée ?

Sur les différentes personnes interrogées en entretien, toutes n'ont pas d'éloges sur le rendu des Etats Généraux du sport. Par contre, les critiques ont été nombreuses. Ainsi un inspecteur du service Jeunesse et Sport tient les propos suivants :

Un inspecteur du service Jeunesse et Sport : « Par contre j'étais frustré par la dernière réunion (...) Je trouve que ce n'était pas à la hauteur de tout ce qui s'était dit dans les ateliers. Je trouve que c'était un peu bâclé. Le rendu. C'était dommage de faire autant d'efforts, puis de bien faire, pour arriver à un rendu qui était bâclé. Enfin c'est ce que je ressens. Je trouve qu'il y avait beaucoup mieux à faire, on a senti qu'un moment il fallait terminer au plus vite et c'est dommage. Vu le travail qui a été fait, c'est ça c'est dommage, je trouve qu'il y a un contraste entre la somme d'énergie dépensée, de qualité, c'était très bien organisé avec le souci du détail dans l'organisation des salles avec les tabourets qui étaient suffisamment élevés, c'était sympa en fait [et d'autre par le rendu]. Il y a vraiment eu des choses très positives. » (Inspecteur à jeunesse et sport)

Un de ses collègues pense que « dans les assises du sports, on est à mi-chemin » et « la restitution était en deçà de ces débats ». Son mot d'ordre est qu'il est déçu. Les conclusions sont de la rigolade par rapport au travail fourni. Il soutient que :

« Il ne faudrait pas que ce soit la fin et que [l'adjoint en charge des sports] dise que son affaire (la réponse) soit terminée ».

Sa posture attentiste le pousse à dire que :

« Si rien ne se fait ce serait moins que rien et ce serait se moquer du travail qui avait été organisé dans les EGS »

D'après lui, son discours est soutenu par « beaucoup de responsables sportifs ». Finalement il conclut : « *Tout ça pour ça en quatre mots* ».

De manière plus précise la directrice des sports du conseil général critique le manque de suivi durant les EGS. Des annonces publiques n'ont pas été conduites jusqu'à leur terme. Ce manquement la pousse à dire :

« Simplement, j'aurais encore des choses à dire, des souhaits. On a eu ces discussions, ces débats, on a eu une synthèse qui nous a été présentée. Moi je suis resté un peu sur ma faim, on m'avait cité un site sur lequel je pouvais cliquer pour avoir des éléments. J'ai cliqué pas mal de fois sur ce site et je n'ai jamais eu d'éléments, rien vu d'autre que l'annonce de ces Etats Généraux. Donc je reste un peu sur ma faim parce que j'aurais bien aimé, et je ne suis sans doute pas la seule strasbourgeoise, aurais souhaité trouver des éléments sur ce site, notamment des éléments de l'analyse, je pense que ça n'a pas encore été autorisé ou ça n'a pas encore été publié, je ne sais pas. Mais ça me manque. J'aurais très bien aimé pouvoir cliquer sur ce site et trouver des éléments sur lesquels m'appuyer aussi dans le cadre de notre réflexion. Ce n'est pas pour « piquer », ce n'est pas du tout l'objectif, la propriété est à la ville de Strasbourg mais disons pour s'y référer. C'est une étude universitaire, et j'aurais bien aimé des éléments sur le site comme c'était annoncé. Voilà c'est mon dernier souhait que j'exprime » (Directrice des sports au conseil général du Bas-Rhin).

Enfin, il convient de noter que la communication associée au rendu des EGS n'était pas à la hauteur de l'ensemble du dispositif. En effet, alors que de lourds moyens de communication avaient été mis en place pour les réunions publiques, le rendu s'est réalisé en huis clôt avec les responsables du mouvement sportif. Les « citoyens-ordinaires » (L. Blondiaux & Lévêque, 1999) se sont vus bottés sur le banc de touche comme l'indique cet habitant intéressé par la politique sportive de la ville :

VM : *« est-ce que vous avez eu écho de la présentation de la nouvelle politique sportive de la ville de Strasbourg en juin dernier ».*

Un habitant : *« Non. »*

VM : « *Et vous auriez été intéressé d'y aller pour voir ce qui a été proposé pour les années à venir ?* »

Un habitant : « *Oui bien sûr, voir un peu les projets sur la CUS ou sur le département je n'en sais rien, je ne peux pas vous le dire parce que je n'y suis pas allé. Je ne lis que très rarement le journal du Bas-Rhin ou communal, les choses comme ça. Moi si je ne suis pas prévenu par Internet ou avec un SMS, je peux vous dire que c'est difficile* ». (Interrogé en entretien, Lundi 4 octobre 2010).

Cet interlocuteur intéressé n'a pas été convié aux réunions, il a ainsi été écarté des débats.

Réalisé dans la salle du conseil municipal, le rendu des réunions publiques apparaît bâclé pour les participants. La richesse des débats antérieurs ne semble pas réapparaître dans les conclusions de ce dernier rendez-vous. Cette synthèse quelque peu négligée aux yeux de ces témoins imprègne ainsi un climat de déception.

Les interlocuteurs sélectionnés réalisent ainsi une évaluation des politiques publiques. En effet, ils établissent un jugement qualitatif par rapport à une situation de nature politique. Dans ce cas, une tendance négative semble ressortir de l'ensemble de l'évaluation. Cet exemple montre une situation où les participants sont dessaisis du dispositif duquel ils sont en principe acteurs. Cela peut accentuer le sentiment négatif. Ce dernier semble se construire par contraste entre une phase concertative et une phase informative (cf. l'échelle de Sherry Arstein) : la valorisation de la phase concertative dessert ainsi la phase informative correspondant au rendu des EGS.

3. Un climat de déception à l'égard du dispositif ?

Un premier niveau de déception à l'égard du dispositif était, comme l'indique ce participant, le sentiment de ne rien apprendre de nouveau lors des EGS :

Un agent de la Jeunesse des Sports: « *Je n'avais pas l'impression d'apprendre de grandes choses neuves. Je vis dans le sport des Strasbourgeois depuis 30 ans donc...* »

VM : « *Ce n'était pas des nouveautés* »

Un agent de la Jeunesse des Sports: « *Nan il n'y avait pas d'extrême nouveauté* »

Un second niveau de déception était la moindre importance accordée par le maire au dispositif. En effet, le maire, bien qu'il soit venu n'est pas resté très longtemps aux réunions publiques. Ce départ

anticipé a été interprété comme une absence de priorité politique des EGS, comme le souligne ce responsable institutionnel et associatif :

Un agent de la Jeunesse des Sports: « *Je pense qu'il avait un temps donné, que le maire Roland Ries était là et il a fallu qu'il s'en aille. Ça c'est un peu dommage. Vous savez ça donne toujours l'impression, « bon je suis là mais j'ai tellement de choses à faire que ça ne valait pas le coup de rester là complètement, voilà j'ai eu ce sentiment-là » ».*

Un troisième niveau, dépasse le cadre des EGS pour déterminer un niveau général de déception à l'égard des hommes politiques. Cet habitant témoigne d'un tel sentiment lors d'un entretien :

Un étudiant : « *Ben un peu de déception mais du politique en général pas forcément celle de Strasbourg mais un peu de désappointement général par rapport à la politique qui, voilà on a du mal à s'identifier à ce qu'ils font »*

VM : « *Donc pour résumer vous n'y croyez...*

Un étudiant : « *Qu'un peu on va dire. J'espère. Je n'y crois pas mais j'espère, c'est de l'espérance et non de la croyance ».*

Enfin, il est possible d'observer que le sentiment de déception peut se transformer en désillusion politique. C'est ce que relatent les propos de cet habitant lorsqu'il soutient en entretien :

Un étudiant : « *Ce n'est pas facile, je ne me leurre pas c'est-à-dire que je sais **qu'ils viennent avec un plan déjà bien établi** à l'avance, après ça sert à préciser certaines pistes qui étaient évoquées dès le départ mais **le gros de la politique sportive elle est faite avant les réunions participatives**. Les réunions participatives ce n'est pas pour présenter à la population la politique mais pour qu'ils aient l'impression de participer mais derrière ce ne sont pas les décisions qui sont pris en accord avec ces réunions. Je pense que ça influence une minorité de décisions mais la majorité de la politique elle est cadrée déjà avant ».*

VM : « *Vous pensez que ça a déjà été décidé avant ? »*

Un étudiant : « *Bien sûr. Je pense, c'est mon avis. Les grandes lignes de la politique sportive sont décidées bien en amont des réunions participatives. »*

VM : « *C'est assez pessimiste comme vision de la démocratie participative »*

Un étudiant : « *Oui. Malheureusement c'est pessimiste mais c'est ce qu'il se passe sur le terrain. En ayant travaillé au conseil général, nous je sais que ça se passait un peu comme ça*

aussi. On était en rénovation de la politique sportive, pareil et les grandes décisions sont prises devant le comité de pilotage, validées par les élus et après en gros pour ne pas se faire taper sur les doigts.. »

VM : « *C'est plutôt une réunion d'information que de consultation ?* »

Un étudiant : « *Je ne dirais pas ça parce qu'il y a quand même, si on voit qu'il y a un veto général ça va changer, on n'est pas bloqué dans les décisions mais ça ne conditionne pas les décisions qui sont prises en amont* ».

La désillusion perdure dans les propos de cet habitant (enregistrés en entretien), mais cohabite avec une lueur d'espoir ce qui peut expliquer l'engagement de certains participants même déçus :

VM : « *Et si pour vous la participation n'a pas de poids, quel est l'intérêt pour vous d'être allé assister à cette participation* »

Un étudiant : « *Et bien **on espère toujours** changer quelque chose (...) Quand on fait une manifestation c'est exactement pareil on exprime notre point de vue pour essayer de faire bouger les choses (...) Mais je ne me faisais pas d'illusion.* » (...) « *Et bien moi je trouve que c'est très important de faire participer la population, mais ça ne changera pas vraiment les décisions de fond mais au moins que la population soit intégrée à un projet et ça ...c'est super important de les faire participer* »

Diverses sources de déception ont été observées. Celles-ci participent au processus d'évaluation de l'action publique précédemment dévoilée (cf. partie précédente). Le sentiment de déception se construit par rapport à un idéal imaginé de ce que devrait être la démocratie participative. L'idéal habermassien est alors éclairant en ce sens que l'échange libre d'opinions et d'arguments constitue alors le débat public idéal. Parmi les freins conduisant à la déception, le sentiment de répétition est relevé ; le départ anticipé du maire l'est également, de même que l'attitude des hommes politiques en général ; enfin le sentiment de servir de caution à une politique déjà établie est également souligné. Pourtant, malgré ce sentiment de déception, nombreux sont ceux qui souhaitent une poursuite des EGS (version 2). Ainsi, plus qu'une déception, il s'agirait d'un sentiment d'inachevé.

Malgré les failles et les déceptions, certains participants trouvent toujours des raisons pour participer aux débats. Par ailleurs, d'autres participants observent les EGS de manière tout à fait positifs. L'un dans l'autre cela explique le nombre important de participants pour cette première édition des EGS qui est l'une des premières instances participatives mise en œuvre par l'équipe socialiste élue en mars 2008.

IV. L'appréciation positive du dispositif perçu par les participants

1. Le dispositif perçu par les élus : une vision positive

Dans leur grande majorité, les élus socialistes sont satisfaits de l'organisation des EGS, qu'ils soient partis pris ou non du dispositif. En effet, la conseillère municipale déléguée aux pratiques douces soutient :

« Alors ce que je pense des Etats généraux du sport, d'abord c'est une très très bonne chose » et poursuit au sujet de la participation aux EGS que : *« je trouve que c'était déjà pas mal surtout qu'il y a eu des retours aussi à côté, pas qu'au moment des réunions, ce qui est intéressant. »*

Mais ce n'est pas la seule à réaliser des compliments aux EGS. L'adjoint en charge des sports soulève également des échos positifs :

« On a vraiment fait... l'intelligence a été de trouver à moindre coût et de faire à moindre coût l'ensemble des choses et c'est une réussite. Je dirais que c'est une double réussite dans un sens (...) d'abord parce que les sportifs eux-mêmes sont satisfaits. C'est la première fois qu'on leur a demandé de ce qu'ils pensaient ».

Ces compliments sont en accord avec son rôle dans le dispositif. On retrouve là une forte corrélation entre la position et la prise de position relevée par Bourdieu et Christin (1990).

De façon solidaire à son parti, un élu socialiste rétorque une critique de l'opposition et soutient l'initiative des EGS dans les termes suivants :

VM : *« Certaines personnes disent qu'un projet comme les Etats Généraux du sport ou d'autres assises est une bulle de savon servant à éblouir momentanément les gens, comment vous vous situez par rapport à ça »*

Adjoint en charge du tourisme : *« nan, là-dessus je ne peux pas être d'accord, ça a le mérite d'exister, ça a le mérite de permettre un échange, ça permet aux élus d'être à l'écoute, de ceux qui sont généralement laissé pour compte, après peut-être qu'il seront déçus du résultats et qu'entre les aspirations et les résultats il reste pas mal de travaux à réaliser. C'est toujours mieux que de ne rien faire du tout. Alors ce n'est peut-être pas extraordinaire, pas*

génial mais en cette matière, je répète comme dans d'autres, c'est une volonté publique de transparence et d'écoute, et à partir de là moi je ne peux qu'y souscrire. »

Ce processus est une fois encore le même entre les positions et les prises de positions. On retrouve ce parallèle dans chacun des jugements des élus socialistes interrogé en entretien à l'instar de cet élu chargé des sports à la CUS qui précise que les organisateurs auraient réussi un certain nombre d'objectifs comme l'illustre cette citation :

« Je pense que les Etats Généraux sont un moment qui ont effectivement posé des axes de travail, des actions, des réflexions mais à côté de ça, rien ne pourra remplacer l'investissement, je crois beaucoup au sport par gestion associative, je crois qu'on a fédéré par les EGS, on a fédéré des gens, des idées mais après on fixe les grandes orientations », Le vice-président délégué au sport de la CUS.

De même, l'adjoint à la vie associative se joint soutient que les EGS une démarche intéressant. Il répond ainsi :

VM : *« Votre avis personnel sur cette démarche ? »*

L'adjoint chargé de la vie associative: « Euh...alors je pense que c'est une démarche intéressante »

VM : *« C'est-à-dire ? »*

L'adjoint chargé de la vie associative: « Je pense que c'est une démarche intéressante et dangereuse. Elle est intéressante dans le sens qu'aujourd'hui il est plus que tout nécessaire pour des élus d'accepter la remise en question, le débat, le dialogue et de dire qu'on ne peut pas repenser un certain nombre de choses sans écouter les acteurs. Donc ça c'est le premier point. Je pense ensuite que c'est dangereux, mais dans le bon sens du terme parce que ça suppose de la part de ceux qui se prête au jeu d'accepter la remise en question, ce qui n'est pas forcément évident, que d'accepter qu'à un moment il y a aussi des schémas de pensée, des choses qui peuvent changer, d'essayer de comprendre d'où les gens parlent ». (Un adjoint chargé de la vie associative, Vendredi 30 octobre 2009)

Ces quelques témoignages d'élus doivent être pris avec une certaine distance critique. En effet, ces élus ont des intérêts en jeu pour que les EGS soient une réussite notamment en termes d'image positive pour le parti socialiste et *in fine* pour la course aux scrutins. Ainsi, pour celui qui souhaiterait évaluer les politiques publiques, il serait plus objectif se fier à l'appréciation positive du dispositif perçu par des participants.

2. L'appréciation positive du dispositif par les participants

Un certain nombre de participants se recourent dans leurs propos pour affirmer que les EGS étaient une initiative très intéressante (cf. encadré).

Encadré 21. Les EGS : une initiative intéressante

« C'est une très très bonne initiative, ça c'est vrai. Ouais ouais, ça ne s'était jamais vu en tout cas. »
Mr Jonathan Zimmer.

« Honnêtement c'était quand même une très bonne initiative » Un inspecteur du service Jeunesse et Sport

« Moi j'ai trouvé que cette initiative était intéressante. A ma connaissance, c'est la première fois que ça que ça s'est fait sous cette forme-là. J'ai trouvé ça intéressant » (responsable de la ligue d'Alsace de judo)

« Et bien grâce à l'afflux de données, c'était bien, il faut le dire » (Vice-président du CROSA, président du comité départemental de judo, Mardi 6 octobre 2009)

« C'était bien organisé » (...) « déjà d'avoir fait la démarche de présenter la politique sportive à la population, ce n'était pas fait d'avance donc je trouve ça plutôt positif ». Un étudiant

« je suis très surpris parce qu'on n'était pas prêt à cette énorme prise en compte » (un technicien de banque, cyclisme et lutteur amateur).

« En plus c'était le matin les Etats généraux du sport. Donc il faut quand même être motivé pour y assister. J'ai trouvé qu'il y avait une bonne participation, j'ai plutôt trouvé ça positif tout au moins les groupes de travail » Un inspecteur du service Jeunesse et Sport.

« Je pense que c'est une bonne chose parce que y'a une information qui passe, il y a une sensibilisation, il y a plein de choses » (responsable d'un club de football)

Un agent institutionnel souligne l'intérêt d'avoir conduit les EGS de la façon suivante :

VM : « Vous restez optimiste à la politique sportive ou est-ce qu'elle est justement tronquée à certains aspects »

Le responsable du Sport académique: « Et bien optimiste clairement oui. Déjà j'y ai trouvé des choses très positives. Je prends pour exemple l'aide aux subventions, enfin les subventions versées en début de saison et non plus à la fin (...) à savoir on donne 50% de subvention dès septembre-octobre c'est un soulagement et c'est une avancée d'ampleur ça c'est évident ».

VM : « Vous restez optimiste à la politique sportive ou est-ce qu'elle est justement tronquée à certains aspects ? »

Un responsable du Sport académique: « *Et bien optimiste clairement oui. Déjà j'y ai trouvé des choses très positives. Je prends pour exemple l'aide aux subventions, enfin les subventions versées en début de saison et non plus à la fin (...) à savoir on donne 50% de subvention dès septembre-octobre c'est un soulagement et c'est une avancée d'ampleur ça c'est évident* ».

Un autre perçoit les qualités du projet à travers la fierté des agents du service des sports à s'engager dans le projet. D'après lui, ce sentiment de fierté est gage de qualité. Il le relate par comparaison à un autre projet prisé au niveau local : le château du Haut-Koenigsbourg :

« Bon alors, il y a aussi des employés de la ville qui sont passionnés par le travail... fait par la ville de Strasbourg et qui disent : « il faut venir, il faut venir participer, etc. », je trouve ça très bien. Je mettrais une parenthèse au niveau du conseil général. Le conseil général du Bas-Rhin a acheté, pour je ne sais pas combien le château du Haut-Koenigsbourg, vous connaissez ? Il est quasiment au centre de l'Alsace. Et les employés qui vont au Haut-Koenigsbourg, on leur dit, on a un poste là-bas, là-haut, ils font tous la gueule et après ils ne veulent plus en partir. Ils s'identifient au château et ils travaillent pour le château. Ils font partie d'une équipe et ils ont l'impression qu'ils font partie de l'histoire. Et ils ne veulent plus en repartir, quitte à perdre de l'argent et beaucoup. Et vous avez beaucoup de bénévoles là-haut. Et quand ils en parlent, ils ont les larmes aux yeux tellement ils sont émus, enfin, il y a quelque chose vous voyez ? Et là, pour les états généraux du sport j'ai senti un frissonnement de ce genre de mobilisation qui existait au niveau de la ville de Strasbourg je peux vous dire » (Pierre Schirmer, Vice-président du CROSA, Mardi 6 octobre 2009)

Enfin, un autre institutionnel du sport est d'avis que les EGS sont une bonne idée car ils permettraient de rassembler les acteurs du sport et seraient l'occasion d'un auto-questionnement pour la municipalité. Il le dit de la manière suivante :

Un agent de la Jeunesse des Sports: « Alors c'est bien. Alors c'est sûrement très bien de l'avoir fait, c'est en fait un auto-questionnement d'une collectivité, des finalités thématiques, organiser des réunions, avoir le succès connu, c'est-à-dire d'avoir les gens qui viennent, qui posent des questions, c'est-à-dire que les gens se sentent investis »

Finalement, qu'il s'agisse des élus de la majorité, des élus des verts ou des participants, une majorité de personnes interrogées est conquise par le dispositif. Les plus optimistes perçoivent le dispositif à travers un gain temporel. Néanmoins, il apparaît que les acteurs les plus conquis sont ceux qui étaient préalablement insérés dans le réseau social du sport local. Le dispositif confèrerait des bénéfices à ceux qui tireraient déjà des retombées positives du milieu sportif traditionnel. On peut se

demander si les EGS ne sont pas une excroissance du mouvement sportif, en termes d'échanges d'intérêts. Le marché des intérêts serait similaire en dehors des EGS qu'au sein des EGS ? Seule la figure du citoyen ordinaire ferait la différence. En tenant compte des citoyens ordinaires, il apparaît que les EGS est un dispositif mitigé, parfois apprécié, parfois déprécié (notamment par ceux qui perçoivent le plus les contraintes des règles de prises de parole).

Mais d'un autre point de vue, les débats s'inscrivent dans une logique de transparence de l'action publique.

3. Les EGS : un gain de transparence politique

La présentation de la politique sportive à l'ensemble des Strasbourgeois est une nouveauté, c'est aussi un défi de transparence. Un habitant le relève de la façon suivante en entretien :

Un étudiant : « déjà d'avoir fait la démarche de présenter la politique sportive à la population, ce n'était pas fait d'avance donc je trouve ça plutôt positif ».

De manière générale, la démocratie locale à Strasbourg s'inscrit dans un principe de transparence dans lequel s'inscrivent les EGS. Il est rappelé par le premier adjoint au maire dans les termes suivants, lors d'un entretien :

« Un deuxième principe qui a prévalu aux choses c'est de démarrer en disant : nous souhaitons être sincères à votre égard, honnêtes, transparents et nous avons pour vous beaucoup de considération et nous avançons sur un chantier comme celui-là avec beaucoup d'humilité en sachant qu'il est difficile, compliqué et qu'il est porteur d'échecs et on en connaît et on en connaîtra encore et c'est plutôt bien comme ça » (Mr. le premier adjoint du maire de Strasbourg, Vendredi 25 septembre 2009)

De manière générale, la transparence est un argument véhiculé par les élus politiques pour mettre en avant une gestion de qualité de l'action publique. Ce terme apparaît dès les années 70 dans le langage politique et peut aussi bien se référer à des discours informatifs, qu'à des réunions publiques interactives, qu'enfin à des documents publics mis à disposition des citoyens, en mairie. Ce terme renvoie donc à une multiplicité de pratiques et de représentations collectives. L'attente est donc forte lors des EGS au regard des annonces effectuées par les organisateurs. Un différentiel s'instaure inéluctablement entre les idéaux et la réalité.

Conclusion

Finalement, la transparence énoncée par ces deux interlocuteurs semblerait constituer un atout supplémentaire des EGS mais il serait nécessaire de bénéficier de davantage de retours pour le déterminer avec plus de fiabilité.

Les résultats mis en avant montrent une rétention de la parole. La monopolisation de la parole par le directeur des sports et par l'adjoint en charge des sports apparaît de prime abord comme un paradoxe pour un dispositif qui se veut tourner vers une écoute active de la voix des citoyens. Néanmoins, elle est moins forte que dans les dispositifs traditionnels non participatifs. Toutefois, les statistiques valident tout de même l'adage politique « dire pour faire » puisque plus de 40% des prises de parole lors des réunions publiques sont celles de l'adjoint en charge des sports alors que seulement 4% des mots prononcés sont ceux des citoyens-ordinaires.

Ces chiffres sont éloquentes et témoignent que la parole peut être utilisée comme un véritable instrument de pouvoir. Pour le mettre en œuvre elle nécessite au préalable la maîtrise d'un capital linguistique inégalement réparti dans l'assemblée (Bourdieu, 1982). L'analyse de contenu détermine la gestion du temps et met en avant qu'une part importante du temps est attribuée à la distribution de la parole, du rappel des règles et au cadrage des débats. Ce triptyque minimise la monopolisation stricto sensu de la parole par les deux leaders du débat bien que les remerciements, les salutations et les messages politiques ne sont pas exempts des propos de l'adjoint en charge des sports.

Par ailleurs, la parole est parfois coupée par l'adjoint en charge des sports, ce qui amplifie son rôle prépondérant dans le discours. Divers indices mettent en exergue la place dominante de l'adjoint en charge des sports dans le dispositif. Pour autant, en présence du maire, celui-ci est alors placé en infériorité et se doit de se soumettre aux exigences du Sénateur-Maire qui rappelle que les impôts ne seront pas augmentés. La sphère représentative se heurte ainsi de plein fouet à la sphère participative. Ladite séquence (confrontant le maire et l'adjoint en charge des sports sur les possibilités concrètes des EGS) témoigne à une petite échelle d'une situation plus générale de la situation de la démocratie participative en France.

Pour en revenir à la réception du dispositif, il apparaît que le niveau rhétorique des grands témoins et de l' élu peut constituer un frein supplémentaire pour ne pas prendre la parole. La peur de prendre la parole est en effet une thématique récurrente des dispositifs participatifs. D'autres se sentent en infériorité par rapport à des acteurs à l'aise à l'oral. A tel point que certains s'excusent de leur rhétorique pendant leur prise de parole. Les encouragements du directeur des sports n'ont fait qu'atténuer ces tendances. Le véritable enjeu pour le directeur des sports consiste à délier les

langues, notamment des plus réticents qui ont tendance à s'auto-exclure des débats. Il s'agit le plus souvent des populations les plus défavorisées et cela se vérifie dans le dispositif des EGS. Rares sont les prises de parole faisant acte de grammaires discursives mal maîtrisées. Celles qui le sont, sont rapidement disqualifiées à l'instar de celle de Mr. Bo. Cet exemple reste exceptionnel puisque les logiques visant à ne pas perdre la face (Goffman, 1973) régulent de telles prises de parole.

Le fait que les EGS constituent une tribune publique explique en partie ces peurs. En effet, la prise de parole devant un public élargi est souvent un facteur rebutant pour les novices. Les personnes ayant une profession donnant lieu à la prise de parole en public disent avoir des facilités liées à leur métier. Il existerait donc des transferts possibles entre les savoirs professionnels diffus et les savoirs citoyens, où la prise de parole en public serait un exemple.

Pour ceux qui les dépassent, les EGS sont une opportunité pour défendre des intérêts généraux mais aussi parfois particuliers. Mais les expertises citoyennes qui sont attendues dépassent le cadre des intérêts particuliers. Les experts-citoyens nécessitent un contexte particulier où les liens sociaux soient suffisants pour diffuser leurs points de vue. Une idée a plus de chance d'aboutir si elle est véhiculée par un groupe de pression suffisamment fort comme l'ont été les cyclistes dans la demande de rénovation des pistes cyclables. C'est également dans ce sens que nous développons la notion de capital social (Putnam, 1995).

Finalement, la poursuite des débats n'est pas surprenante et peut apparaître comme une campagne avant l'heure. En effet, en tant qu'outil politique qui recherche entre autre une caution auprès des citoyens, les élus auraient torts de ne pas retenir l'expérience pour accréditer de nouveaux arguments. Toutefois, cette poursuite n'interdit pas les sentiments de méfiance à l'égard du suivi des EGS. Globalement, malgré une réception particulièrement positive du dispositif par les participants et les élus (de la majorité et des verts) certaines frustrations apparaissent, notamment dans le choix des participants, dans le déroulement du rendu ou même de façon générale. La stratégie politique visant à cautionner certaines lignes politiques semble avoir été ressentie par certains citoyens.

Ces frustrations sont concomitantes à l'écart perçu avec les intérêts espérés. Ces derniers ouvrent d'ailleurs un champ plus complexe qu'il n'y paraît. Le chapitre suivant y est justement consacré. La défense constante d'intérêts, parfois implicites, engendre des effets parfois imprévisibles.

Chapitre 5. Le rapport intéressé aux EGS : un contrat moral d'élus et de citoyens

La simple satisfaction des Strasbourgeois en termes d'écoute ne suffit pas à expliquer l'organisation des EGS. En effet, les élus locaux ont de nombreux bénéfices à tirer d'un tel dispositif. C'est ce que nous tentons de mettre en lumière dans cette partie consacrée aux divers intérêts du projet, comme par exemple l'instrumentalisation de la participation ou bien encore les formes de communication politiques. Pour autant, l'intervention des élus n'est pas toujours corrélative à des profits pour eux-mêmes. Ainsi, lorsque les EGS apparaissent comme des pratiques clientélistes, les élus apparaissent plutôt comme les victimes d'un système bien constitué. Un constat similaire peut être réalisé lorsqu'on observe une subjectivation de l'action publique. Bien que la gestion publique reste centrale, les habitants jouent alors un rôle majeur dans la caractérisation managériale. Dans un premier temps il s'agira de de cerner l'impact de la voix des habitants en tant que caution citoyenne voire d'instrumentalisation.

I. Caution citoyenne et instrumentalisation de la voix des citoyens

Cette partie se consacre à la voix des citoyens. Elle peut être portée au rang d'expertise citoyenne et servir de caution aux élus politiques ou être instrumentalisée pour profiter indirectement cette fois de la voix des citoyens pour servir leur politique.

1. L'expertise et la caution citoyennes

1.1. L'affichage du titre honorifique

Nombreuses sont les traces permettant de détecter les experts citoyens. L'interlocuteur choisi précise par exemple à quel titre il parle pour situer son niveau d'expertise :

Le directeur des sport : « *Oui, Jean-Marie Calot, président de Strasbourg GRS et de SUC Gym, c'est à ce titre là que j'interviens* ».

Le directeur des sports : « *Voilà, vous avez tellement de casquettes que voilà...* »

Un président d'association : « *Simplement je voudrais d'abord tout simplement féliciter les élus. La spécification du titre permet de marquer ouvertement le statut réel et symbolique de l'interlocuteur.* »

Un autre précise le statut dans lequel il intervient en précisant que son intérêt est professionnel, bien que sa reconnaissance reste associative. Il dit ainsi :

« *Vice-président du Racing club volley, mais mon intervention je la fais dans le cadre de ma vie professionnelle. Donc en tant que responsable du sport scolaire dans le Haut-Rhin. J'aurais une remarque à faire à propos de cette enquête qui vient à partir de l'observation du terrain. (...) tout dépend comment on les caractérise* ».

Ce qu'il voulait faire en disant cela, c'est mettre en avant son implication dans le monde de la compétition sportive, afin de ne pas être assimilé seulement au domaine du sport scolaire, afin que ses propos puissent avoir une audience et une reconnaissance plus larges encore. Cela revient à dire : « je suis reconnu en tant qu'associatif mais là j'interviens comme professionnel du sport ». Il double ainsi sa compétence citoyenne pour évaluer avec légitimité une situation sportive.

Ces exemples mettent bien en avant la manière dont les acteurs s'exposent pour que leur légitimité à parler ne soit pas remise en question. Il s'agit pour eux d'asseoir leur crédibilité.

1.2. Des experts citoyens en position d'attentes

Mais l'expertise citoyenne peut également se détecter par la capacité des interlocuteurs à formuler des demandes, des actions comme c'est le cas dans cet extrait de réunion publique :

« Malheureusement, [mon club] recrute un certain type de population et cela me gêne. Cela me gêne car vous l'avez dit tout à l'heure en diversifiant nos pratiques ou pourrait ouvrir cette activité à d'autres catégories socioprofessionnelles ce qui veut dire qu'à un moment donné il faudrait peut-être ensemble, élus et clubs, mettre en place des opérations, et permettre justement à d'autres populations de venir fréquenter les activités mais surtout s'exprimer, se valoriser à travers cette discipline or un club seul ne peut pas, ce n'est pas en distribuant des flyers, des plaquettes que l'on va attirer un certain type de population donc vous voyez l'intérêt de cette question. »

Cet interlocuteur invite en effet à ouvrir le recrutement de son club et à en diversifier ses actions. La présentation de ces actions découle d'une expertise citoyenne.

Un autre habitant tente de faire entendre publiquement son opinion quant au manque d'infrastructures sportives dans la ville. Son expertise se détermine de la façon suivante :

« Bon je n'avais pas beaucoup d'autres éléments à apporter, je ne sais plus ce que j'avais indiqué dessus mais comme j'avais marqué ce qui m'avait frappé c'était surtout le fait que, mes enfants sont sportifs et jouent partout dans le Bas-Rhin, et j'ai trouvé qu'il y avait une différence assez marquée ».

C'est une manière d'expertiser la situation sportive de Strasbourg à partir d'une comparaison avec l'échelle du département.

Un habitant conclut quant à lui que la première caractéristique qu'on souhaite pour les strasbourgeois :

« C'est l'accessibilité, la proximité. C'est-à-dire je vais au plus près. Après, on est capable d'aller plus loin si l'encadrement sur place ne convient pas. Mais dans un premier temps s'il y a le choix entre deux clubs entre un qui se trouve à 5km et l'autre à 10 on va aller à celui qui est à 5. Et si on peut y aller à 1 km à pied on le fera ».

Ces conclusions sont le signe d'une véritable réflexion issue du terrain, certes limitée mais néanmoins raisonnée à partir de données empiriques.

Enfin, un autre présente ses attentes dans les termes suivants :

« Mais c'est vrai que les bancs de terrain ça n'a pas l'air très important mais pour nous c'est important. On n'avait pas de banc de terrain » (Président d'association de football dans un quartier défavorisé).

Son expertise prend la forme d'intérêts particuliers.

Ainsi, de façon plus ou moins générale, chacun de ces interlocuteurs prend position sur la base d'observations empiriques de moyenne et de longue durée, ce qui en fait un savoir d'usage. Par ailleurs, certains experts citoyens ont instrumentalisé le dispositif pour faire entendre leur propre expertise de façon détournée pour mieux arriver à leur fin, à savoir obtenir gain de cause. C'est le cas du directeur de l'office des sports qui dit :

« Mais bon voilà toute l'histoire, voilà pourquoi et c'est vrai que derrière, les Etats Généraux m'ont arrangé parce qu'un certain nombre de choses ont été dites. Bon, je ne dis pas que je ne suis innocent dans ce qui a été dit dans les débats, ça oui. Mais ça ne se dit pas ça. Il y a au moins un ou deux trucs que j'ai suscité. » (...) Le président de l'Office des sports : *« Disons qu'il y a de bons copains qui sont intervenus pour poser quelques questions (...) »* VM : *« pas forcément de l'Office des sports ? »* Le président de l'Office des sports : *« ah non, pas du tout. Pas sur l'Office des sports »* VM : *« pour pointer certains... »* Le président de l'Office des sports : *« voilà »* VM : *« les règlements actuels ? »* Le président de l'Office des sports : *« pour pointer un certain nombre de problèmes »* VM : *« pas forcément sur l'équipement... »* Le président de l'Office des sports : *« ah non, bien sûr. Le versant équipement, je refuse d'en discuter »* (...) *« je sais de quoi je parle du point de vu de l'équipement »* Il poursuit en disant : *« bon je pense du coup quand on faisait un peu les difficiles. Qu'est-ce qu'on dit au politique, ben : venez nous aider. Le problème c'est que le politique il a dit : ben, t'as vu ça... il en profite lui pour que les choses soient mises à plat. C'est de bonne guerre. Et moi ça m'a bien arrangé, mais ça ne se dit pas (rire). Parce que du coup j'ai refait le projet d'orientation de l'Office des sports. Le voilà ! Il vient de sortir ! (...) 4 mots clés (...) syndicat d'initiative des clubs, structure d'animation ville et quartier, formation des clubs, structure de proximité avec les clubs (créer des têtes de réseaux) (...) l'Office est l'expression du bénévolat ».* (Propos recueillis lors d'un entretien avec Le président de l'Office des sports)

Les motivations de l'Office des sports ont obtenu satisfaction car elles apparaissaient comme une expertise fiable et correcte. Pour autant, elles n'ont pas été cataloguées comme « intérêt particulier » car les demandes sont survenues de manières indirectes comme le souligne les échanges précédents. Il s'agit d'intérêts particuliers masqués.

1.3. Des intérêts particuliers refusés

La frange existante entre une expertise citoyenne et des intérêts particuliers est mince. Mais les élus locaux les détectent rapidement et ne se gênent pas de les mentionner devant une assemblée comme en témoigne cette séquence faisant apparaître des intérêts particuliers :

Max Arnold : « Max, chargé du développement du Parkours et d'autres cultures urbaines. Je voudrais justement vous parler des cultures urbaines et vous apporter un rapport qui est issu des Assises des Cultures Urbaines à Paris. Qui s'est tenu en février au CIO et qui a rassemblé les différents sports et cultures urbaines. Alors souvent il y a des pratiques dans les quartiers car il n'y a pas assez dans les clubs pour des questions de coûts etc... et souvent ces jeunes-là l'ont développé, sont partis de l'existant pour développer leurs propres sport. Alors je parle du free style, du basket style, je parle du Parkours, c'est le sport que je développe. Donc pour ceux qui ne sauraient pas ce qu'est le Parkours, c'est le sport qui a été popularisé au cinéma par les yamakasi à l'époque et qui est aujourd'hui un vrai sport, une vraie identité, des jeunes qui ont envie de s'approprier leur propre ville de façon différente.... »

Le directeur des sports : « D'accord, mais t'es pas là pour vendre ton sport... »

Max Arnold : « Je voudrais expliquer, le rapport qui rejoint un petit peu le sondage qui a été fait, c'est la demande d'installations urbaines, de murs d'escalade comme il a été précisé, est une forte demande. Il faut savoir que quand la culture urbaine a été recensée, actuellement entre 20 000 et 30 000 pratiquants, tout sport confondu qui existent et qui ont envie de se développer. » L'adjoint en charge des sports : « voilà, merci, voilà, et après encore deux devant ».

Le chargé de développement de Parkours investit le dispositif pour faire parler de son activité. Le dispositif apparaît à ses yeux comme une tribune publique. Sa présence est implicitement guidée par la perception d'un réseau et par celle d'une organisation. Au regard du recadrage suggéré par le directeur des sports et de la demande implicite d'afficher ses motivations réelles, l'interlocuteur précise qu'il s'agit d'une demande d'installations sportives et souhaite que les choix politiques aillent en faveur d'une priorité pour sa pratique marginale. C'est oublier que les choix politiques se

présentent à travers des discours d'intérêts généraux. On assiste alors à une scène d'inhibition au clientélisme.

Par rapport aux intérêts particuliers, cet interlocuteur, dans un entretien individuel complémentaire, perçoit une limite à la reconnaissance de l'expertise citoyenne :

« ben disons que dès lors qu'on crée des étapes de concertation il y a j'allais presque dire il y a déjà intellectuellement une démarche positive, ça il faut quand même le laisser à la municipalité. Vouloir faire en sorte que les gens réfléchissent, participent et essayent d'améliorer les choses ensemble, c'est déjà plus que positif et je crois qu'il faut le relever. Alors après c'est un danger, chacun prône un peu pour sa paroisse et forcément dans une synthèse, tout le monde ne peut pas s'y retrouver avec sa singularité et son particularisme. Sinon rien à dire : très bien » (un responsable de l'UNSS, co-président d'un club de volley, lundi 21 juin 2010).

Finalement, le constat peut être fait que tous les intérêts particuliers ne peuvent se retrouver en démocratie participative. Pour autant, la suite du travail montre que des intérêts particuliers peuvent tout de même s'y nicher.

1.4. L'acceptation de certains intérêts particuliers ?

Dans d'autres cas, les intérêts particuliers bien défendus aboutissent à des résultats particuliers pour les clubs. C'est ce que relate un responsable associatif lors d'un entretien individuel complémentaire. Il existerait un effet de discrimination des clubs qui font ou non accélérer les choses :

Un universitaire : « ensuite effectivement, selon le poids de telle ou telle association, les choses vont peut-être s'enclencher ou s'accélérer. Le lobbying des clubs est une réalité où il s'agit de mettre en place des stratégies

Un technicien de banque, président d'un club de lutte : « On a nous des demandes assez précises et assez fortes, j'essaye en tout cas de cadrer sur un ou deux points mais si on veut tout comme ça pourrait être proposé à la suite de ces réunions, non. Il y a de l'inertie. Mais si on a un ou deux points sur lesquels on veut aller, sur lesquels on insiste et on martèle, on peut faire aller un peu plus vite les choses. » VM: « et pour votre association, vous avez effectué du lobbying auprès de Monsieur (l'adjoint en charge des sports) pour la salle » Jonathan Zimmer : « on aura une salle dans deux ans, oui ». VM : « c'est du lobbying réussi alors ? » Mr Jonathan Zimmer : « oui tout à fait. Oui. Ça permet au moins d'être proche de eux, de

Monsieur (l'adjoint en charge des sports) et des instances, on va dire, qui décide mais ils se mettent à notre portée, ça c'est clair. On aurait très bien imaginé un amphi comme à la fac, où on a une estrade et puis après on s'en va. Là non, on a un verre de l'amitié, on se rapproche, on est un peu tous sur un pied d'égalité, on discute » ; VM : « donc une création de lien social entre les acteurs locaux du sport ? » ; Mr Jonathan Zimmer : « une véritable démocratie. Bon, on ne va pas tout décider mais on va pouvoir porter de l'aide à la décision à cette démocratie participative » (Mr. Jonathan Zimmer, technicien de banque, cyclisme et lutteur amateur).

Un soupçon de clientélisme peut apparaître dès lors que les intérêts particuliers obtiennent gain de cause à l'inverse d'autres clubs ayant les mêmes caractéristiques.

Par ailleurs, certains clubs reprennent les EGS à leur compte pour appuyer leurs demandes comme en témoigne cette séquence d'entretien avec le directeur adjoint du service des sports :

VM : « est-ce qu'il y a des associations qui ont déjà utilisé les Etats généraux du sport, enfin les conclusions, pour essayer de se faire soutenir ? » AL : « des personnes qui ont été présentes oui » VM : « qui justifient un peu leurs demandes par les conclusions » AL : « oui, il y en a certains qui rebondissent dessus, c'est clair, c'est normal, c'est tout à fait normal mais derrière on essaye de répondre de manière globale à la politique qui a été annoncée selon les orientations de la politique sportive ».

Finalement, la méthode consiste à reprendre les termes de ce représentant associatif qui dit :

« Il est intéressant pour ceux qui ont des projets de pouvoir écouter tout le monde et d'essayer de faire une synthèse et puis de la réexposer à nouveau pour voir s'il n'y a pas des choses à modifier, ou certains facteurs n'ont pas été pris en compte. Il faut vivre avec les gens pour savoir ce qui se passe sur le terrain. On ne peut pas faire autrement. » (Président d'association de football dans un quartier défavorisé) ».

Cette citation donne un indice de l'importance que pourrait constituer le terrain dans le processus de prise de décision. Plus globalement cette réflexion montre comment la voix des citoyens pouvait servir de caution et semble apte à défendre des intérêts divers. La suite de l'analyse montre comment des capacités attirent les élus locaux qui visent à en tirer des bénéfices par le biais d'une instrumentalisation.

II. L'instrumentalisation de la voix des citoyens

1. L'utilisation politique de la voix des citoyens

L'instrumentalisation de la voix des citoyens pourrait se résumer aux paroles de ce médecin qui dit au sujet des réunions publiques : « c'est toujours événementiel » - il n'y aurait ainsi pas de fond et les réunions se limiteraient à de la communication politique - mais ce serait oublier que l'instrumentalisation peut également se jouer de manière insidieuse.

Des fragments d'instrumentalisation se retrouvent dans différentes situations. Par exemple, après cinq prises de parole du public seulement, l'élu reprend l'idée d'une carte de bénévole comme une idée phare. Il paraît alors difficile de ne pas percevoir l'instrumentalisation de la voix des citoyens qui apparaît présentée sous forme de conclusion en début de débat (la prise de parole initiale puis la réponse apportée par l'élu sont présentées) :

« Enfin une suggestion, et là je m'adresse à la ville. Il me semble qu'il serait très intéressant d'opérer au fléchage de la pratique sportive quelle qu'elle soit d'ailleurs, à travers une espèce de carte, de passeport pourquoi pas alors je prends l'exemple de la région Lorraine, qu'on pourrait transposer ici en Alsace, au niveau des collectivités territoriales dans le département du Bas-Rhin mais aussi dans les grandes agglomérations de Strasbourg » (René Clerc)

L'adjoint en charge des sports : « Moi je crois que dans la première série de questions qui a été donnée, l'intérêt commun est de dire que le sport est un élément fort de notre ville, et il faut qu'il le devienne encore plus, notamment l'idée de la carte sport moi je l'entends mais au-delà de ça je pense que cela n'a pas été vraiment précisé jusqu'à maintenant, mais on parle souvent de sportifs dans le sport. Mais on parle rarement dans la formation des cadres, et finalement ça manque encore à l'esprit, c'est que tous les bénévoles qui ne sont ni entraîneurs, qui ne sont pas directement liés au sport proprement dit mais qui grâce à eux font tourner la machine associative, et là aussi je voudrais dire que l'on retrouve, et je ne pose pas une question je dis juste que c'est un des objectifs, notamment dans les quartiers, c'est typiquement là le gros problème d'attirer les bénévoles pour du travail de secrétaire, du trésorier, enfin vous voyez administratif, où c'est très compliqué à trouver des gens qui ont le temps voire même à accompagner les jeunes ou les moins jeunes à des matchs de foot. On peut en parler et puis on connaît bien sujet, par exemple, et c'est vrai que là aussi il y a peut-

être une réponse à apporter peut-être sous forme de carte, en tout cas une réponse à apporter à ce monde du bénévolat ».

Mais cet usage n'est pas si surprenant. En effet, l'adjoint en charge des sports ne cache pas l'objectif d'instrumentalisation de la voix des habitants dans son discours d'introduction lorsqu'il dit par exemple :

« Alors en présence de Roland, mais c'est vrai que cette synthèse a comme mission d'emmener au débat d'octobre de cette même année, donc vous voyez ça va vraiment contribuer à la politique du sport de ces prochaines années, et c'est pour ça qu'il nous semblait qu'il était important d'avoir votre... ou en tout état de cause d'avoir l'oreille attentive à toute vos demandes dans la mesure de nos moyens ».

Certains participants perçoivent cette instrumentalisation de la manière suivante :

Une médecin du service Jeunesse et Sport : *« bien sûr que si, c'est donner un sens à une position. C'est presque pour moi pas une tribune municipale mais une tribune du sport et de Mr (l'adjoint en charge des sports) de justifier ou d'orienter, oui de justifier pas d'orienter, d'avoir du grain à moudre pendant sa période, son mandat et puis finalement c'est vrai qu'il y a un autre sens c'est qu'on essaye de récolter en fait les idées des autres pour se forger une politique, mais je pense que l'éventail n'était pas aussi large que ça ».*

La conseillère municipale en charge des pratiques douces tient un discours qui pourrait rassurer certains pessimistes à l'égard d'une trop forte instrumentalisation :

L'adjointe en charge des pratiques douces: « il y en a quand même quelques-uns qui me disent : « vous ferez quand même ce que vous voulez » mais enfin on a quand même les lignes directrices (...) Mais, on tient compte quand même de l'avis de ceux qui sont dans les quartiers, ce qui est normal ».

Parmi les lignes directrices, les EGS avaient pour mission de mettre à plat le rôle de l'office des sports. Son directeur en était d'ailleurs conscient et ravi à en juger par ses propos :

« Et moi ça m'a bien arrangé, mais ça ne se dit pas »⁴³². Donc finalement les conclusions n'étaient pas si sûres puisqu'il préfère s'en cacher, comme s'il avait obtenu quelque chose d'incertain.

⁴³² Car en modifiant les missions de l'Office, les problèmes financiers de l'Office ont été en grande partie résolus.

Il convient de remarque que l'instrumentalisation de la voix des citoyens ne se limite pas aux EGS, ses effets sont plus étendus.

2. Instrumentalisation de la voix des citoyens dans un cadre plus étendu que les EGS

L'instrumentalisation dépasse la cadre des EGS pour toucher l'ensemble de l'action publique de Strasbourg.

Pour le président de la communauté urbaine de Strasbourg les EGS sont une réponse à l'usager mais de manière instrumentalisée :

« On est vraiment dans la réponse à l'usager. Et on n'est pas dans le marketing puisque que l'intérêt ce n'est pas d'avoir un profil, c'est de savoir comment on utilise des fonds publics ». Il ajoute : « je pense que de toute façon, toutes les politiques publiques devront associer les citoyens à la connaissance du service public. » (...) « La démocratie participative sera de plus en plus nécessaire et de plus en plus précisément dans des périodes de pénurie budgétaire. »

C'est une vision tout à fait instrumentalisée car informative et pédagogique que porte le président de la communauté urbaine de Strasbourg sur la démocratie participative à l'échelle locale.

L'élu en charge des sports recherche quant à lui à faire adhérer le dispositif sportif au dispositif général de démocratie locale. Ainsi le directeur adjoint du service des sport de la ville de Strasbourg soutient en entretien que :

« Les EGS rentrent aussi dans le cadre de la démocratie de proximité qui est lancée au niveau de la collectivité avec les conseils de quartier et avec toute les instances du bureau de quartier, toutes les instances mises en place pour concerter et pas uniquement sur la création d'une rue piétonne pour que ce soit sur n'importe quel projet de la municipalité » et précise que « c'est une complémentarité ».

Lors des EGS, des élus de quartier étaient présents ce qui augmentait d'autant l'aura des EGS. C'est ce que relate un agent du service des sports lorsqu'il dit :

« On avait invité les membres des conseils de quartier à toutes les réunions et effectivement ils ont été présents parce que lors de la deuxième partie des conférences débats, on a demandé aux personnes qui souhaitaient s'exprimer ou poser des questions de se présenter et

là on a pu voir un certain nombre de personnes des conseils de quartier à chacune des conférences. »

En conviant les conseillers de quartier, l'adjoint en charge des sports souhaite établir un lien entre les EGS et les conseils de quartier.

Dans un cadre plus large que les EGS, le sport est porteur d'effets et pousse un élu socialiste à dire que :

« Je pense que c'est ce qui a manqué. Et je pense que c'est ce qui manque dans les assises en général y compris ce qui manque dans mes propres délégations : on est capable de tenir ce discours là et puis après on arrive au mur de la réalité et on se rend compte que derrière il y a des associations, y'a des contraintes, y'a du poids politique, y'a gens qui n'ont pas envie, il y a des compétitions entre personnes et on est obligé de gérer un peu toutes ces contradictions »

Cet interlocuteur interrogé en entretien s'offusque de la gestion des oppositions lors des EGS. Cet élu liste ainsi des paradoxes possibles dans la démocratie participative et l'instrumentalisation de la voix des citoyens en constitue un parmi d'autres. Pourtant, tous n'en sont pas persuadés comme le soulignent certains témoignages.

3. Des perceptions plus nuancées sur l'instrumentalisation de la voix des citoyens

D'autres élus sont plus nuancés par rapport aux risques d'instrumentalisation et suggèrent que :

« Les risques d'instrumentalisation n'existent pas trop dans le sport pour l'instant » (le vice-président de la CUS en charge de la santé).

Ce point de vue est partagé par d'autres élus locaux qui pensent que :

« ça correspond à la politique qui a été définie, par les engagements pris par le maire de Strasbourg »

Ces partis pris révèlent une totale correspondance entre les positions sociales et les prises de position (Bourdieu et Christin, 1990).

Un autre élu pense qu'il n'existe pas d'instrumentalisation de la voix des habitants lorsque les élus pensent que la décision n'incombe qu'aux élus. C'est ce que souligne cet élu en charge des associations :

L'adjoint chargé de la vie associative: « tout en sachant que la décision, par exemple il y a quelque chose que je ne fais pas chez moi, c'est faire voter dans les réunions publiques. J'ai des collègues qui font voter dans les réunions publiques, c'est-à-dire qu'ils font une réunion publique, les gens ne sont pas forcément d'accord sur l'option, ils se décident, on vote. Moi ça je ne fais pas. » VM: « et quelle est votre justification à ne pas le faire des votes finalement ? » L'adjoint chargé de la vie associative: « parce que la décision elle incombe à l'élu ».

Il s'agit du même résultat, à savoir une absence d'instrumentalisation mais à partir de postulat tout à fait opposé à ce que relevait le président de la communauté urbaine de Strasbourg.

Mais dans les deux cas, pour que le sentiment d'instrumentalisation n'apparaisse pas auprès des participants, il convient que les rôles soient bien explicités dès le début, comme le soulève cette élue locale :

« Je pense que la limite, c'est quand les gens comprennent mal quel est leur rôle et ce qu'on attend d'eux. Et que, du coup, ils ont l'impression qu'ils deviennent des élus ou ce qu'on voit dans les conseils de quartier par exemple, et que la limite c'est qu'à un moment il appartient aux élus qui ont été élus au suffrage universel, au moment de l'élection, de décider. Et donc la démarche participative, elle a un temps, ça a un temps pour préparer les dossiers, de recueillir l'avis sur différents projets. Et un moment donné la politique c'est choisir, c'est faire des choix et donc au politique de choisir ». (...) « Après, je pense qu'il faut bien expliquer les règles, que les gens comprennent le tempo, le temps, et le temps politique ce n'est pas forcément le même temps qu'un citoyen et les règles, tout doit être bien clair pour qu'il n'y ait pas de frustration, de sentiment d'avoir été manipulé ⁴³³ »

Cette position peut être illustrée par l'exemple suivant, d'un élu local qui jongle entre des intérêts de quartier et des intérêts généraux à la ville de Strasbourg :

« Des gens viennent me voir pour me dire : on ne voit pas l'intérêt de la piste cyclable dans cette rue. Ouais, je comprends, vous êtes riverains, je raisonne en tant qu'adjoint de quartier qui voit des gens. Je veux faire plaisir au riverain, je ne vais pas faire la piste cyclable parce que dans notre programme il y avait qu'on ne ferait pas de rénovation de voirie sans piste cyclable parce qu'on pense que c'est nécessaire au niveau de la ville. Et je dis : je vous ai écouté, je vous ai entendu mais j'ai été élu sur une orientation. Et moi j'y crois, et je pense que cette piste cyclable, peut-être que vous, vous ne l'utiliserez pas tout de suite, peut-être que

⁴³³ Marie Corneille, Adjointe en charge de l'état civil et des affaires électorales, 16 novembre 2010).

vous y mettez, mais elle sert aussi à d'autres gens, pas forcément ceux qui sont riverains. C'est un lieu de passage. Et donc j'assume le fait de dire : « je fais une piste cyclable »(...) « C'est (l'intérêt général) quelque chose qui transcende les intérêts particuliers ».

Il s'agit d'user de pédagogie pour expliquer les règles du jeu démocratique.

La caution citoyenne est un atout pour la ville si tant est qu'elle sache bien s'en servir. Mais les dérives particularistes en déterminent ses contours et ses limites. Il revient aux élus d'en percevoir les limites et d'en assumer les pièges. Pour autant les expertises citoyennes peuvent constituer les fondements des instrumentalisations de la voix des citoyens. Les élus profitent alors des expertises citoyennes et les articulent entre elles pour faire passer leurs programmes politiques. Mais ces processus doivent se réaliser avec maîtrise pour se dissimuler le plus possible pour qu'ils soient plus efficaces. C'est là que se jouent des exercices de rhétorique et des reformulations langagières des élus locaux.

La partie qui suit se consacre à la communication politique pour lesquelles les élus tentent de faire des messages politiques dans leurs attitudes et leurs discours.

III. La communication politique autour des EGS ?

1. Une stratégie de communication efficace ?

La communication politique se présente comme une stratégie politique c'est-à-dire telle une réponse à un impératif participatif. Dans ce dernier cas, elle répond à des besoins du type :

« Ben c'est important qu'elle consulte sa population parce qu'ils sont quand même élus pour faire une politique sportive en accord avec les souhaits de la majorité de la population donc c'était relativement important qu'ils sondent dans quelle direction il faut se diriger » (propos recueillis lors d'un entretien avec un habitant).

Mais le plus souvent il s'agit de stratégie politique c'est-à-dire d'une action orientée en vue d'obtenir un soutien pouvant lui-même avoir des conséquences bénéfiques dans les scrutins. En effet, certains

élus ne perçoivent pas nécessairement l'impératif participatif qui se présente à eux. Un élu va même jusqu'à penser que seuls les élus peuvent suffire pour décider. Dans ses termes il dit :

Adjoint en charge du tourisme : « on peut se passer des gens. On s'en fiche, on peut travailler dans son coin et parce que si les élus s'investissent là-dedans ça prend beaucoup de temps, beaucoup d'énergie. Et ce n'est pas toujours payé par des retours. D'ailleurs on n'attend pas de retour automatiquement. Puisque des fois même c'est dangereux. A la limite, à partir du moment où il y a des frustrations légitimes qui s'expriment et surtout si on ne peut pas leur répondre de manière satisfaisante. C'est un exercice quand même délicat qui n'est pas toujours fait de gaîté de cœur ».

Néanmoins, par souci d'efficacité un responsable associatif conclut en disant qu'il s'agit d'une stratégie politique individuelle :

« Pour moi, personnellement je suis toujours cynique. Pour moi ça n'apporte rien. Si vous avez les personnes compétentes au bon endroit ça marche. Si c'est pour dire au public : « Venez on en discute » et chacun a tendance à tirer la couverture vers soi : le footballeur qui dirige un club de football va parler de football, celui qui est dirigeant d'un club d'athlétisme va parler d'athlétisme » Ernest Mertaux.

Ainsi, cet interlocuteur pense que la démocratie représentative peut fonctionner sans qu'il faille y greffer un dispositif participatif. Néanmoins la mise en place d'un tel dispositif peut présenter des bénéfices et des limites étudiées par la suite (cf. pages 92-93). L'objectif politique avait été fixé dans ces termes par l'adjoint en charge des sports :

« Il nous avait semblé avec Benoît qu'avant de lancer les Etats Généraux, il nous fallait faire un audit sur l'état actuel et notamment sur non pas la situation actuelle des équipements sportifs, mais sur l'état d'esprit strasbourgeois ».

Dès à présent il s'agit de voir que la communication politique joue un rôle dans la prise de parole des citoyens. Mais avant cela il convient d'établir un focus sur le portrait de l'adjoint en charge des sports, qui expliquent en partie pourquoi l'adjoint en charge des sports met en œuvre une communication politique⁴³⁴ (cf. encadré)

⁴³⁴ Nous entendons par communication politique, une stratégie de communication visant à avoir des bénéfices dans l'espace politique, c'est-à-dire en termes de scrutins, d'image positive, par exemple.

Encadré 22. Le profil de l'adjoint chargé des sports de la ville de Strasbourg

54 ans. Père de 2 enfants. Consultant en stratégie marketing.

Attachement politique : une carrière à gauche commencée tôt. Ses débuts se sont réalisés sous l'idéologie de Poperen, qui était proche de François Mitterrand. Puis suite à son décès il s'est rapproché du regroupement autour de Laurent Fabius. Mais ses responsabilités nationales l'avaient d'abord conduit auprès du mouvement « nouveau monde » conduit par J.-L. Mélenchon avant de véritablement devenir « Fabiusien » qu'il restera malgré le rapprochement avec Martine Aubry par la suite. Son engagement politique débuta dès ses 16 ans.

Il reste relativement atypique dans le champ politique socialiste local et dit préférer « le terrain » (notamment par le biais d'un mandat de conseiller de quartier) plutôt que les responsabilités du Parti socialiste. Son slogan de conseiller général rappelle son attachement territorial : « Ce canton, je le connais, j'y suis né, j'y vis et j'en partage les joies et les difficultés tous les jours ».

Attachement familial : un éthos militant. Son père, était le premier député ouvrier sous Mitterrand après un parcours méritocratique qui lui a donné le goût pour les élections : « Mon père faisant de la politique, j'ai distribué, j'ai collé des affiches, j'avais 13 ans, je distribuais des tracts j'avais 12 ans, ça a toujours existé chez moi. Je suis né avec ». Sa mère, était une militante associative hors pair. Il témoigne qu'« elle ne vivait que par le monde associatif donc depuis toujours je fais partie du monde associatif » et lui a inculqué un éthos militant et encouragé à prendre des responsabilités associatives dès ses 13 ans. Très tôt il organisait déjà des manifestations pour des personnes âgées avec son frère et des amis. Actuellement il est toujours président et vice-président de nombreuses associations dont certaines qu'il a lui-même créées. Finalement, on peut dire que sa famille lui a conféré un capital militant au sens de Matonti et Poupeau (2004). D'après les idéaux-types de Weber (2003) son père lui a conféré une autorité idéale-typique de filiation (versus rationnelle légale ou charismatique), bien qu'une autorité charismatique prend le dessus à l'échelle du quartier.

Parcours professionnel : du management privé réinvesti dans son quotidien. Il débuta en tant que contrôleur à la SNCF puis en tant que commercial dans la même structure. Puis il devint commercial à part entière dans le privé dans une petite société de formation à l'informatique en 1989, puis dans une plus grande qui lui appartenait. Celle-ci venait à représenter des millions fictifs à une certaine époque. Il s'est alors reconverti en créant une société de conseil en marketing. Il dit appliquer ses conseils à l'aspect sportif de la ville pour casser les stéréotypes de l'Alsacien en France afin d'attirer les cadres au niveau local.

Style rhétorique : un registre de proximité. Les enregistrements vocaux (des réunions publiques des EGS, de la remise des trophées aux sportifs méritants, lors des réunions publiques du projet ANRU, etc.) dévoilent un élu usant d'un « registre de proximité » (blagues, formulations etc.), chaleureux, appartenant à la fois à « l'école traditionnelle » par la personnalisation du pouvoir et au New Public Management en mettant en application son capital professionnel au sein du service des sports.

La place du binôme adjoint/Directeur des sports.

Finalement, cet adjoint dispose d'une place de choix dans les réseaux locaux (de par ses activités professionnelles dans le milieu sportif, et par ses ancrages politiques et associatifs). Il exerce par

ailleurs une place de leader dans le dispositif et son avis compte dans les décisions qui incombent aux EGS. Cette place de leader est partagée avec le directeur du service des sports qui apparaît également comme une figure charismatique du dispositif participatif. Alors que l'adjoint joue sur un registre populaire et militant, le directeur des sports s'impose sur un registre intellectuel et réflexif.

2. L'implication des élus dans les prises de parole des citoyens

Les élus politiques locaux tentent de maîtriser les prises de parole en participant le plus possible aux communications des citoyens. Ils essaient notamment d'interférer les positions des citoyens. Cette ingérence dans les débats publics prend diverses formes.

Elle vise par exemple à prendre position sur le dossier des infrastructures sportives, notamment en ce qui concerne la construction de nouvelles piscines comme en témoigne l'extrait suivant où la réponse avait vraisemblablement été préparée :

Le directeur des sports : « *Oui et puis sur la question des piscines...* »

L'adjoint en charge des sports : « *Oui ! Mais attendez ! On a vu qu'il y a d'autres questions. On passera la parole tout de suite. Déjà d'une je répète quand même, nous sommes dans des Etats Généraux donc on ne répondra peut-être pas à toutes les questions. Je crois que c'est bon d'entendre un peu toutes les questions. Il y a certaines qui seront des analyses futures. Il y en a certaines qui permettront à nous de lancer une politique du sport, et par exemple on parlait d'une piscine ludique, ce n'est pas là maintenant que je vais répondre : « oui c'est fait on vous construit la piscine ». C'est clair que c'est pris en considération. C'est un élément fort qu'on acte et le fait d'en parler ce matin fait c'est qu'effectivement on acte ça.*

Face à l'impossibilité financière de créer un nouvel établissement nautique, l'élu adopte un ton humoristique et contourne ainsi la situation de malaise public :

Gaël Pastier : « *Non je vais vous parler de sport de masse et comme vous le savez dans nos clubs à la fois à l'ASPTT et chez nous, nous avons une école de natation avec des enfants et des jeunes qui essaient d'apprendre à nager. Or, récemment encore le nombre de jeunes qui sont à peu près dans notre club d'environ 600, nous ... nous avons des listes d'attentes et nous avons dû rembourser les gens parce que nous n'avons pas pu satisfaire leur demande. Donc ma question est la suivante : qu'est-ce qu'on peut faire dans ce cas-là et qu'est-ce qu'on peut faire pour s'adresser à la ville pour trouver d'autres lieux parce que je sais très bien que les équipements dans lesquels nous sommes il n'y a effectivement pas assez de place ».*

L'adjoint en charge des sports : « *Il est sympa j'ai cru que vous alliez demander une piscine* ».

Le directeur des sports : « *Simplement Mr Gaël Pastier sachez que la question que vous venez de poser, la ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg l'ont posée à (nom du), président du comité régional de natation, ainsi qu'à Mr Royer, président du comité départemental, en souhaitant qu'il y ait une réunion entre tous les clubs de natation quelles que soient les disciplines et qu'ils puissent travailler à une mutualisation des créneaux, parce qu'on s'aperçoit nous au niveau des statistiques que parfois il y a effectivement des créneaux très fréquentés et il y en a d'autres qui le sont un peu moins. Donc une meilleure régulation pourrait probablement offrir plus d'espaces à chacun* ».

L'adjoint en charge des sports : « *C'est pareil pour les salles de gymnastique...* »

Gaël Pastier : « *On est aussi prêt à changer d'équipements aussi.* »

Le débat autour des piscines se clôt une fois orienté vers le responsable des sports de la communauté urbaine de Strasbourg.

Gaël Pastier : « *Moi j'entends des gens qui parlent de sport découverte, et puis serions-nous bien disposés à faire découvrir nos sports qui sont un petit peu confidentiels bien que très spectaculaires pour ceux qui le connaissent. Mais nous nous confrontons toujours aux mêmes problèmes, c'est-à-dire l'accessibilité et la cohabitation entre notre sport et le public en même temps, et donc on est souvent relégué à des heures impossibles c'est-à-dire 6 heures du matin et après 19h, donc pour la démonstration aux plus jeunes c'est un peu très difficile, donc moi j'aimerais bien qu'on réfléchisse à ce qu'on trouve une manière de cohabiter, et montrer aussi ce sport et on aimerait bien qu'il y ait un peu plus de jeunes qui s'engagent dans notre école de formation* ».

Le directeur des sports : « *Voilà, merci...* »

L'adjoint en charge des sports : « *Très bonne suggestion* »

Le directeur des sports : « *... pour ce témoignage* »

L'adjoint en charge des sports : « *On a eu de la chance, il n'a pas dit qu'il manquait d'une piscine. Mais bon ce n'était pas loin, je note* »

Le directeur des sports : « *Mr (Le vice-président délégué au sport de la CUS) était très à l'écoute en tant que vice-président de la CUS puisque c'est une compétence communautaire la piscine* ».

A travers cet exemple des piscines il est possible de voir comment l'élu en charge des sports de la ville se dédouane de tout dossier pouvant revendiquer de près ou de loin une demande d'infrastructure supplémentaire dans ce domaine.

D'autres types de recadrages permettent un passage d'intérêts particuliers, ou demandes particulières à des demandes souhaitées plus générales. C'est le cas dans les deux exemples qui suivent :

Un jeune président de club : « *Bonjour, je suis président du club du Red Star le plus gros problème que j'ai moi c'est que je ne pratique pas le sport pendant 6 mois. Parce que notre installation est sur un terrain et pendant tout ce temps on a des vétérans donc c'est dur de reprendre. Parce que le problème, on n'a pas de complexes pour s'entraîner, on a rien* »

L'adjoint en charge des sports : « *Si vous permettez, juste j'interviens de suite, je vous interromps de suite, on est là sur les EGS dans sa globalité, si vous avez un problème*

Un jeune président de club: « *C'est un problème qui concerne tout le monde* »

L'adjoint en charge des sports : « *oui enfin là c'est un problème particulier si vous le permettez le Red Star a son problème à lui, moi je suis tout à fait à votre écoute mais je crois que, dans le débat, dans le cadre du débat, ça sort un peu de la question c'est dommage, donc continuez, mais bon je crois que toutes les questions qui ont été posées étaient plus générales* »

Un jeune président de club: « *cela concerne mon quartier, on a des jeunes* »

L'adjoint en charge des sports : « *Un quartier* »

Un jeune président de club: « *on est au secteur Meinau, il y a des jeunes, pendant 4 ou 5 mois ils arrêtent le football* »

Le directeur des sports : « *D'accord, mais vous savez que vous êtes très suivis par la LAFA et par la ville de Strasbourg il n'y a pas de soucis* ».

De la même manière le jeune homme suivant se fait recadrer au profit d'intérêts plus généraux⁴³⁷ :

Membre d'une association : *« Max, chargé du développement du Parkours et d'autres cultures urbaines. Je voudrais justement vous parler des cultures urbaines et vous apporter un rapport qui est issu des Assises des Cultures Urbaines à Paris. Qui s'est tenu en février au CIO et qui a rassemblé les différents sports et cultures urbaines. Alors souvent il y a des pratiques dans les quartiers car il n'y a pas assez dans les clubs pour des questions de coûts etc... et souvent ces jeunes-là l'ont développé, sont partis de l'existant pour développer leurs propres sport. Alors je parle du free style, du basket style, je parle du Parkours, c'est le sport que je développe. Donc pour ceux qui ne sauraient pas ce qu'est le Parkours, c'est le sport qui a été popularisé au cinéma par les yamakasi à l'époque et qui est aujourd'hui un vrai sport, une vraie identité, des jeunes qui ont envie de s'approprier leur propre ville de façon différente.... »* Le directeur des sports : *« D'accord, mais t'es pas là pour vendre ton sport... »*

Membre d'une association : *« Je voudrais expliquer, le rapport qui rejoint un petit peu le sondage qui a été fait, c'est la demande d'installations urbaines, de murs d'escalade comme il a été précisé, est une forte demande. Il faut savoir que quand la culture urbaine a été recensée, actuellement entre 20 000 et 30 000 pratiquants, tout sport confondu qui existent et qui ont envie de se développer. »*

L'adjoint en charge des sports : *« Voilà, merci, voilà, et après encore deux devant ».*

L'objectif des élus vise à cadrer les EGS autour des intérêts généraux du sport. C'est ce qu'il s'opère dans l'extrait du carnet ethnographique réalisé en présence de l'adjoint en charge des sports :

⁴³⁷ La citation a déjà été utilisée mais dans le cadre d'une autre analyse.

Encadré 23. Eviter la « liste de commission » et prôner l'intérêt général

Dans la phase de préparation des réunions publiques (21 sept 2008), les organisateurs de la ville craignent d'être pris pour cible des questions individuelles. Ils citent les proviseurs qui sont systématiquement demandeurs de créneaux supplémentaires. Or, pour ces réunions publiques, l'objectif est d'éviter l'intérêt particulier, c'est-à-dire ne pas tomber dans l'écueil d'une liste de commission. L'adjoint au sport souhaite réaliser un état des lieux et non un cahier de doléances. Il souhaite créer un dispositif d'échanges constructifs et éviter la succession de demandes individuelles. Du côté du maire, la crainte se concentre sur des potentielles remarques à l'encontre du parc immobilier en affichant la désuétude des équipements ; « *Sa crainte c'était, oui mais si on fait ça on va peut-être lancer des idées et surtout lancer la possibilité aux personnes de dire on veut tel, tel ou tel équipement* »⁴³⁸. Toutefois, malgré la volonté de privilégier les intérêts généraux, le rôle de l'élu c'était « *qu'ils en prennent plein les oreilles* » pour aboutir ainsi à une écoute élargie.

Lorsque la discussion ne dessert pas ses intérêts particuliers l'élu peut aller jusqu'à mettre un terme au débat comme en témoigne l'extrait suivant :

Un président de club d'athlétisme : « *Dans les pratiques quotidiennes quand on descend dans le centre-ville j'habite Cronembourg on descend à pieds. Alors, je vous jure que pour descendre à pieds en ville il faut en avoir envie. Vous traversez les tunnels qui sont sales, la route à pieds est sale, donc se promener en ville évidemment c'est pas un plaisir. Par contre si on a à certains endroits des couloirs que l'on peut emprunter, et en particulier les rues dans lesquelles on passe, les endroits dans lesquels on passe, c'est des endroits qui sont plus agréables que les autres, ne serait-ce que par la circulation ou autre. Et je crois qu'aussi il faudrait que vous ouvriez un petit peu les yeux, il n'y a personne qui marche à pied en ville* »

L'adjoint en charge des sports : « *Très bien, alors qui encore...* »

Un président de club d'athlétisme : « *Moi je donne un témoignage qui à mon avis va à l'encontre de votre pensée majoritaire, pensée unique, ce n'est pas du tout ce que vous imaginez : personne ne marche. Tout le monde reste chez lui le soir... Nous on connaît une ville en Italie où l'on va régulièrement, où l'on y sort le soir, tout le monde sort, tout le monde va marcher. Vous voyez des centaines et des centaines de gens dans la ville qui marchent.* »

L'adjoint en charge des sports : « *D'accord ! Ok !* »

⁴³⁸ Citation de l'adjoint au sport de la Ville de Strasbourg

Un président de club d'athlétisme : « *alors qu'à Strasbourg, même l'été quand il fait beau, vous ne voyez personne qui marche.* »

L'adjoint en charge des sports : « *Ok* »

A l'inverse, lorsque l'intervention des participants va dans le sens des intérêts de l'élu, l'adjoint va jusqu'à modifier les règles de prises de parole pour appuyer les propos de l'intervenant. C'est par exemple ce qui s'opère dans l'extrait suivant :

L'adjoint en charge des sports : « *Alors moi, si tu permets Jacques que j'intervienne de suite, alors je crois que la suggestion qui est faite là, m'interpelle parce que c'est effectivement une donne qu'on essaie de réfléchir, à savoir on appelle ça le sport loisir. Comment pouvoir pratiquer ou de consommer le sport quel que soit notre âge, nos envies, enfin qu'on puisse trouver une perspective une solution, et en ce sens effectivement on est en train d'aller là-dessus, et peut-être qu'on aura une réponse à apporter le 6 juin, mais je pense que ça va quand même être sur le long terme puisqu'il y a des «équipements à créer* » ».

Finalement, les formes d'implication des élus dans les prises de parole des citoyens s'avèrent diverses. Elles visent systématiquement à valoriser le programme politique de l'élu qui inculque insidieusement, par le haut, ce qui peut apparaître comme venant du bas auprès d'un public parfois dupé par des techniques bien rodées bien que parfois inconscientes. Néanmoins la capacité d'une bonne communication politique peut être nuancée.

3. Remise en question du contexte propice à une bonne communication politique

Les EGS peuvent apparaître comme un espace propice aux messages politiques, à l'image du responsable du sport de la communauté urbaine de Strasbourg qui soutient :

« *Moi je pense que pour le sport de haut-niveau ce sont quand même les grandes collectivités qui doivent assumer, style région, style communauté urbaine et les communes doivent rester je dirais proches de la pratique de base, la pratique libre, du soutien aux associations* » Le vice-président délégué au sport de la CUS.

Son message politique paraît précis et clair. Mais le contexte des EGS montre certains freins qui permettent de nuancer l'effet de communication politique recherché, notamment à travers la moindre recherche d'événementiel politique. Tout d'abord, l'effet de surprise (qui s'inscrit dans de

l'événementiel politique) associé à l'annonce des EGS n'a pas lieu puisque la majorité des personnes présentes lors des débats savaient qu'il s'agissait d'une promesse de campagne du maire socialiste sortant. L'effet associé à cette non-surprise, à savoir une tendance à l'absence d'engouement, allait donc de pair. Toutefois, quelques exceptions émergent comme l'indique Mr Aubert dans ces termes : « *très surpris parce qu'on n'était pas prêt à cette énorme prise en compte* ».

Par ailleurs, la bonne communication politique était freinée par les supports de communication et la logistique de transmission de l'information. En effet, l'échange qui suit montre certaines failles dans le plan de communication des EGS :

VM : « *est-ce que vous avez eu écho de la présentation de la nouvelle politique sportive de la ville de Strasbourg en juin dernier* ».

Mr Ernest Mertaux « *non.* »

VM : « *et vous auriez été intéressé d'y aller pour voir ce qui a été proposé pour les années à venir ?* »

Mr Ernest Mertaux : « *oui bien sûr, voir un peu les projets sur la CUS ou sur le département je n'en sais rien*

ou encore un étudiant : « *Non je n'ai pas entendu parler de ça. Je ne pensais pas qu'il en ferait d'ailleurs pour présenter la politique sportive mais nan je n'ai pas entendu parler de ça* »

Or une communication politique est réussie lorsqu'elle est porteuse d'innovation, qu'elle ajuste au mieux l'offre à la demande, qu'elle tienne compte du public et de ses attentes au moment du débat. Dans les faits il semble que les idées portées à la décision préexistaient aux débats publics comme tend à le faire comprendre l'extrait suivant :

« *Mais on a d'autres idées encore, vous verrez d'ici un mois ou deux on aura des annonces à vous faire, on a vraiment des orientations, quelques idées, y compris pour le rugby par exemple qui peuvent être à consommer différemment.* » Adjoint en charge des sports.

Le participant peut alors comprendre que les idées sont déconnectées des propositions faites par l'assemblée. Cela peut remettre en cause son sentiment de compétence et la force de sa proposition.

Dans ce cadre le dispositif des EGS apparaît comme un idéal difficilement atteignable comme le montre le chef de file du groupe UMP, nouveau centre & indépendants. De façon caricaturale, il caractérise le dispositif lors d'un entretien comme une « *bulle de savon servant à éblouir un peu*

temporairement les gens » ou bien encore comme *« un gadget que la gauche »* aurait mis au point dans une logique démagogique. Il soutient : *« je ne comprends pas quel est le but recherché »* mais *« ce serait machiavélique de simplement faire parler les gens »* car *« le risque de désillusion est fort »*. Pour l'instant, il *« ne voit rien »* mais *« guette et attends avec impatience l'issue de cette démocratie »*. En plus de cette suspicion de la capacité du dispositif à entendre les diverses opinions, il précise qu' *« en étant réaliste, [les habitants] ne sont pas tellement concertés »*.

Il poursuit en disant qu'il y a un risque de désillusion car certains auraient été *« un peu écœurés »* à l'image des habitants engagés dans les conseils de quartier. Il anticipe que le résultat peut être avant tout une *« grande désillusion »*. D'où le fait qu'il *« guette et attend avec impatience l'issue de cette démocratie participative »*.

Il continue en proposant un continuum dont la première extrémité serait constituée par une panacée qui respecterait le citoyen, l'autre extrémité qui serait *« réaliste à la situation de Strasbourg »*, selon lui, consisterait à dire qu' *« ils ne sont pas tellement concertés »*. Cette vision l'entraîne à dire qu' *« on peut vendre [la démocratie participative] (cette salade) de deux manières »*.

Pour se positionner dans le débat, il est notamment nécessaire de répondre à certains défis tels que celui inhérent à cette prise de parole extraite d'un entretien :

« Et je pense que les élus ne doivent pas avoir peur d'affronter la réalité et simplement après la difficulté c'est que les gens que l'on rencontre défendent leur chapelle et uniquement leur chapelle souvent et que après pour créer une hiérarchie entre les besoins à satisfaire eh bien il faut se lever tôt, et même en se levant tôt on n'y arrive pas » (Adjoint en charge du tourisme).

Cet extrait témoigne de la difficulté de passer outre les intérêts particuliers. Il apparaît difficile de conduire une communication politique solide et porteuse d'effets bénéfiques pour celui qui en est l'auteur.

Face à cette difficulté la communication politique peut être désavouée comme le relève cet agent :

Le directeur adjoint interrogé sur le recours à une agence de communication pour faire de la communication politique il répond : *« nan ce n'est pas pour...enfin l'intervention de l'agence de communication, ça n'a pas été pour des raisons politiques. Derrière, un moment donné, il faut lorsqu'on lance une action publique, faut essayer de la mettre en valeur. En interne on a c'est clair un service communication interne/externe avec des personnes qui font ce genre de missions. (..) Enfin chez nous les services peuvent le faire mais ils ont une charge de travail et un moment donné ils ne pouvaient plus absorber cette charge de travail »* ; VM : supplémentaire »

Le directeur du service « vie sportive » : « voilà. On l'a confié à un organisme extérieur comme on l'a également fait pour les assises de la culture ou sur la candidature de l'Euro 2016 pour la mise en page du document. » (Le directeur de la vie sportive).

Finalement, d'après les différents freins soulevés, la communication politique n'est pas toujours facilitée au cours des débats. Toutefois, il existe des interstices que les élus locaux savent percevoir comme des opportunités. C'est ce qui fait l'objet de la partie qui suit.

4. Les EGS : un support de communication politique

Cette partie réunie des preuves attestant que les EGS constituent un support de communication politique et/ou de positionnement politique. Dans cette partie il convient de remarquer qu'il existe différentes formes de communication politique.

Tout d'abord il apparaît pertinent de rappeler que le chef de l'opposition se donne à cœur joie pour critiquer le projet de la manière suivante : les EGS *peut malheureusement attraper un certain nombre de personnes crédules ou naïves* » ; « *Je ne dirais pas que c'est du management, je dirais que c'est de la vraie démagogie* », un véritable effet « *kleenex* » pour essayer et puis jeter.

Il continue son propos de la manière suivante :

« Vous voyez, je vais prendre un autre exemple qui est un peu plus délicat à manipuler intellectuellement, les étrangers ».

Sa position démontre que les EGS peuvent constituer un support particulièrement propice à une communication politique, car ils seraient manipulables à volonté. Ensuite, l'ancrage politique s'avère prééminent dans la réception du projet des EGS. C'est pourquoi la perception des disciplines de parti participent à expliquer la présence (ou l'absence) des élus locaux de la majorité (et de l'opposition) lors des EGS. Elle s'exprime en fonction du positionnement des chefs de parti à l'égard du projet, comme le rappelle la citation suivante :

« VM : « Est-ce qu'il est possible de défendre une position collective, quand le collectif en question n'est pas tout à fait homogène, ou tout à fait « unanime » ? »

Le président du parti « UMP, nouveau centre, indépendants : « *soupir...votre question c'est tout un art. C'est un art, donc il faut être artiste quand on est en politique. Il faut réussir à créer l'homogénéité que vous évoquez et qui souvent fait défaut. Et c'est la raison pour laquelle vous avez des éclatements de partis, des groupuscules, des dissidences, des choses de*

ce genre, donc ça c'est difficile » (...) « on adhère à une discipline de vote (...) nous essayons d'avoir une attitude commune » ; « Michel Rocard disait quand on est ministre, on ferme sa gueule ou on se tire du gouvernement » ; « ou tu restes avec nous dans cette équipe et tu es solidaire ou voilà, tu quittes ». Bon elles sont restées dans la dissidence quoi. Vous savez les égos sont terribles en politique, les égos, pas « aux », « o » (rires) ».

La convoitise du dispositif par les élus locaux en termes de communication politique relèguent certains idéaux ce qui forme des désillusions. Un agent du service Jeunesse et Sport soutient par exemple : *« Tout ça pour ça en quatre mots »* ou bien encore *« Ce n'est pas du tout du côté de l'étude que ça coince, eux il n'y a pas de problème ils ont bien fait leur travail »*. En ce sens il semblerait que c'est du côté du politique que les critiques soient adressées.

En effet, le leitmotiv des EGS se situe à l'échelon politique. Divers intérêts spécifiques peuvent être observés comme en témoigne cet extrait d'entretien qui rappelle que la commande politique provient du maire en personne :

« C'est le maire, monsieur le maire qui avait dit de faire des EGS et ça a été suivi par l'adjoint en charge des sports » (directeur des sports). *« Ça rentre aussi dans le cadre de la démocratie de proximité qui est lancée au niveau de la collectivité »* (directeur de la vie sportive).

Le lien entre les EGS et le programme politique est ainsi souligné.

Le poids de cette communication politique se ressent chez certains participants comme le montre ce médecin à la jeunesse et des sports :

« C'était une campagne politique et municipale »

Ou encore lors de la séquence suivante⁴³⁹ :

VM : *« et ce que vous disiez par rapport à votre ressenti de tribune municipale est-ce que du coup, les Etats généraux du sport ne seraient pas une forme d'alibi pour promouvoir leur politique sportive ? »*

Une médecin du service Jeunesse et Sport : *« bien sûr que si, c'est donner un sens à une position. C'est presque pour moi pas une tribune municipale mais une tribune du sport et de Mr (l'adjoint en charge des sports), de justifier ou d'orienter, oui de justifier pas d'orienter, d'avoir du grain à moudre pendant sa période, son mandat et puis finalement c'est vrai qu'il y a un autre sens c'est qu'on essaye de récolter en fait les idées des autres pour se forger une politique, mais je pense que l'éventail n'était pas aussi large que ça ».*

⁴³⁹ Cette citation a déjà été repérée mais dans le cadre d'une analyse différente.

Bien qu'on puisse le penser les messages politiques ne sont pas forcément directement orientés vers une course aux scrutins. D'une part, ils peuvent exprimer des arguments plus communs tels que la recherche d'intérêts collectifs comme l'atteste l'extrait suivant :

« L'enjeu de la formation c'est de travailler l'intérêt général. C'est-à-dire que la démocratie participative ce n'est pas d'attendre que chacun vienne en évoquant son intérêt personnel et individuel et en matière de sport on le sent bien, chaque pratiquant de sport est convaincu que son sport est le plus passionnant et le meilleur, et la question c'est de dire un moment donné quel est l'intérêt général et essayons de le construire ensemble » (le Président de la communauté urbaine de Strasbourg, maire d'Illkirch-Graffenstaden, Interrogé le 27 octobre 2010).

D'autre part, la communication collective poursuit l'objectif d'une meilleure réflexion collective. Il est repéré dans l'extrait suivant tenu par l'adjoint en charge des sports :

« Comme on le disait effectivement lors de nos engagements c'était de dire que l'on voulait être à l'écoute dans le cadre de ces Etats Généraux, parce qu'il nous semblait effectivement même élus, car même élus ce n'est pas forcément parce qu'on a la science infuse, et ce n'est pas parce qu'on est directeur de service qu'on sait tout, mais tout au contraire je crois, (le maire) le disait tout à l'heure, que c'est tous ensemble que nous pourrons avancer sur ce sujet ».

Par ailleurs, dans la prise de parole de l'adjoint en charge des sports on reconnaît bien son positionnement politique qui met en avant son slogan politique (voir encadré) :

Encadré 24. Le slogan politique de l'adjoint en charge des sports :

« Mais c'était un beau défi et je crois qu'on voulait le réussir pour vous tous. La conclusion elle va être simple, en fait tout ce que j'aspire c'est qu'on arrive à répondre à toutes ces questions pardon à toutes ces suggestions, ça y est je zozote, à toutes ces questions que vous avez posées pendant ces quatre thématiques, sachant que je crois effectivement il y en a qui vont se construire sur du long terme, il y en a quelques une où j'ai déjà dit, tout à fait très long terme aussi, il y en a quelques-unes où j'ai déjà dit que l'on a déjà commencé à y travailler, qui demanderont encore une fois à des clubs de bûcher parce qu'on vous demandera à certains peut-être non mais même à tous, de nous faire des projets, à d'autres on amènera de nouveaux équipements, de nouveaux concepts, concepts de consommation de ce sport, ou des sports, en tout état de cause de faire en sorte que dans notre ville on puisse et je le dis, j'aime le dire, le sport qui est un plaisir de vie devienne véritablement le plaisir de notre ville et qu'on puisse tous en profiter, voilà je vous en remercie, maintenant je invite tous à un pot et à la knack partie qui va avec. Merci et bonne soirée »

Enfin, la communication politique se présente comme du marketing d'entreprise. Il s'agirait alors d'une logique de profit similaire à ce que l'on retrouve dans la sphère du privé. C'est le cas lorsque l'Iron tour MC Donald's est présenté comme un événement sportif de Strasbourg. L'interlocuteur interrogé pense que c'est une honte de ne pas avoir pris un autre exemple pour illustrer les événements sportifs de manière moins marketing. Cela confirme les propos d'un agent du service des sports tenus en entretien qui pense qu'à la différence des petites villes, tout prend une tournure politique dans la médiatisation du sport dans une grande commune :

« Dans les petites villes c'est beaucoup plus facile. Les circuits de discussions sont beaucoup plus courts. Les cadres d'intervention sont beaucoup plus simple que dans une grande collectivité » Le directeur du service « vie sportive ».

Il associe ainsi les chaînes d'action des grandes villes à des chaînes politisées.

Finalement, même les messages qui peuvent avoir les apparences d'une communication politique sont sujets à se concrétiser en projet. L'adjoint en charge des sports initie des négociations concrètes avec le maire pour aboutir à certains projets :

« C'est une invention qui vient d'une discussion qu'on a eu avec le directeur du cabinet du maire et puis c'est ce qu'on a dit tous les trois. Un observatoire je trouvais ça super mais trop... léger ».

Les communications politiques ont donc des perspectives concrètes et ne sont pas de simples annonces de principes. Des pourparlers existent bien en amont et pendant la mise en action des projets.

Il convient d'ailleurs de préciser que dès lors que le maire est présent dans les débats, c'est-à-dire physiquement présent au cours du projet, la légitimité des échanges est accrue comme le rappellent ces témoignages :

« Je pense qu'elle avait un temps donné, que le maire Roland Ries était là et il a fallu qu'il s'en aille. Ça c'est un peu dommage. Vous savez ça donne toujours l'impression, « bon je suis là mais j'ai tellement de choses à faire que ça ne valait pas le coup de rester là complètement, voilà j'ai eu ce sentiment-là. Ensuite la parole s'est distribuée entre (l'adjoint en charge des sports), entre (le nouveau directeur des sports), entre (énonciation de l'adjointe en charge des pratiques douces) qui était là il me semble »⁴⁴⁰ (Président d'association, agents du service Jeunesse et Sport).

Pourtant, malgré la forte légitimité du maire lors des EGS, il n'y avait pas qu'une seule tête pensante si l'on en croît les propos suivants :

VM : « Quand tu parles d'un pilote dans l'avion, pour imager un petit peu, s'il fallait en désigner un, qui aurait les clés en main pour faire avancer le projet EGS. Est-ce que déjà on peut le réduire à un ? »

Directeur adjoint du service des sports : « nan on ne peut pas. Enfin un pilote... enfin il y a un comité de pilotage, enfin un comité technique et un comité de pilotage. Le comité de pilotage est composé de l'élu, du directeur des sports ».

Mais, la figure du maire reste prépondérante dans le projet, malgré ce pilotage multiple. L'adjoint en charge des sports rappelle ainsi à de nombreuses reprises que les propositions des EGS seront soumises au conseil municipal où les décisions seront véritablement prises, voire tranchées *in fine* par le maire. A d'autres reprises l'adjoint en charge des sports demande aux universitaires de préparer un argumentaire qui « plaît au maire » pour pouvoir défendre le dossier de l'Observatoire des sports car c'est lui qui sera la pierre angulaire du projet. Malgré ces incertitudes réelles, certains participants pensent que les EGS suivent des lignes de conduites prédéfinies et qu'il s'agit d'une simple mascarade. Ce point est discuté dans la partie qui suit.

⁴⁴⁰ Citation déjà utilisée mais dans le cadre d'une analyse différente

5. Les EGS comme démarche politique préétablie

Lorsque l'on parle de communication politique il peut s'agir d'un programme politique préalablement constitué que les élus tentent de faire passer au cours du dispositif. C'est l'idée que tente de faire passer ce jeune participant dans les termes suivants :

VM : « *Vous pensez que ça a déjà été décidé avant ?* »

Un étudiant : « *Bien sûr. Je pense, c'est mon avis. Les grandes lignes de la politique sportive sont décidées bien en amont des réunions participatives.* »

VM : « *c'est assez pessimiste comme vision de la démocratie participative* »

Un étudiant : « *oui. Malheureusement c'est pessimiste mais c'est ce qui se passe sur le terrain. En ayant travaillé au conseil général, nous je sais que ça se passait un peu comme ça aussi. On était en rénovation de la politique sportive, pareil et les grandes décisions sont prises devant le comité de pilotage, validées par les élus et après en gros pour ne pas se faire taper sur les doigts. Après voilà, on n'a pas eu trop d'écho des résultats donc ça confirme un peu mon point de vue par rapport aux démarches participatives et aux conséquences que ça peut avoir derrière et réellement sur la politique sportive* »

Toutefois, un élu socialiste est plus nuancé quant à la part de pré-programmation des élus. Il pense que les élus pilotes sont véritablement à l'écoute des participants comme en témoigne ses propos :

VM : « *certaines personnes disent qu'un projet comme les Etats généraux du sport ou d'autres assises est une bulle de savon servant à éblouir momentanément les gens, comment vous vous situez par rapport à ça* » Adjoint en charge du tourisme : « *nan, là-dessus je ne peux pas être d'accord, ça a le mérite d'exister, ça a le mérite de permettre un échange, ça permet aux élus d'être à l'écoute, de ceux qui sont généralement laissés pour compte, après peut-être qu'il seront déçus du résultats et qu'entre les aspirations et les résultats il reste pas mal de travaux à réaliser. C'est toujours mieux que de ne rien faire du tout. Alors ce n'est peut-être pas extraordinaire, pas génial mais en cette matière, je répète comme dans d'autres, c'est une volonté publique de transparence et d'écoute, et à partir de là moi je ne peux qu'y souscrire.* »

Ce qui est indéniable, c'est que les élus locaux ont des intérêts en jeu qui sont préétablis. Mais cela ne veut pas dire que les discours tenus sont fermés. Il s'agit simplement de leur engagement dans le processus comme l'atteste ce court extrait :

Le vice-président de la CUS en charge de la santé : « et donc une, j'en avais parlé à (énonciation du nom et du prénom de l'adjoint en charge des sports) et puis à Roland Ries et (énonciation du nom de l'adjointe en charge des pratiques douces) pour leur dire que ça me semblait intéressant d'avoir un questionnement autour du sport santé ».

L'adjoint en charge de la santé de la CUS semble donc intéressé par le dispositif des EGS, avant même que celui-ci ne soit lancé. L'opportunité d'une tribune publique est perçue en amont du déroulement du dispositif. Il s'agirait d'une mise en avant de la politique publique, qui offrirait alors une meilleure visibilité sur la scène publique. Face à la démocratisation des pratiques sportives il existe alors un paradoxe entre « la mise en visibilité de certains habitants et l'invisibilité des enjeux du dispositif » (Morales et al., 2012).

Les propos du directeur adjoint du service des sports vont également dans le sens d'une ouverture des débats par rapport à un ajustement entre les demandes et les offres potentielles. Un optimisme pragmatique règne en maître dans ses propos :

Le directeur du service « vie sportive » : « c'est une bonne chose de concerter parce que c'est, enfin un moment donné c'est bien de vouloir changer. Enfin il faut toujours changer de toute façon pour éviter la routine et vraiment être en adéquation avec tout le monde »

VM : « c'était donc quasiment indispensable un moment donné »

Le directeur du service « vie sportive » : « oui il faut que ce soit fait régulièrement oui. Et bon là c'était aussi le moment, quand on change de municipalité et aussi peut-être le moment de le faire, pas forcément les mêmes orientations ».

Tout n'est donc pas décidé à l'avance. De plus, l'ajustement n'est pas uniquement à destination du grand public, il permet au service des sports de vérifier sa bonne organisation interne comme le rappelle le directeur adjoint :

AL « ça a permis bien sûr de nous aider dans la démarche donc de voir si vraiment on était encore en adaptation avec ce qu'on faisait et parallèlement les états généraux et l'arrivée d'un directeur il y allait y avoir une réorganisation de la direction des sports et cette réorganisation va aussi être calquée sur la politique sportive ».

Finalement, les grands axes politiques semblent tracés au préalable, mais le contenu de la politique sportive reste ouvert aux propositions si l'on en croît les principaux acteurs de la politique sportive. Cette ouverture sur l'avenir contribue au phénomène d'attente voire de surveillance des citoyens sur le dispositif, comme cela va l'être analysé dans la partie qui suit.

6. La poursuite des débats publics

Pour ne pas se restreindre à une communication politique pouvant rester lettre morte, certaines personnes interrogées privilégient une position d'attente par rapport à la fin de mise en œuvre des EGS. C'est ce que précisent ces observations : il existe une certaine crainte que le projet s'arrête là. A tel point que le maire ajoute qu'

« Il ne faudrait pas que ces débats publics soient sans débouchés ».

De la même façon l'adjoint à la vie associative pose la question :

« Est-ce que la montagne de la concertation ne va pas accoucher d'une souris en termes de propositions ? ».

Porté par la même crainte, le directeur de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale conclut par : *« Tout ça pour ça »*. Par ailleurs, un membre d'une association de football fait part de ses *« doutes quant aux résultats et aux retombées de ce projet »*. Il poursuit en disant *« je ne pense pas qu'ils puissent, parce que quand on met des choses en place, je ne sais pas qu'ils pourront assurer le suivi, d'où mes craintes quant au politique »*. Ces attitudes d'attentes sont alimentées par des situations de non réponse de la municipalité envers les contributions de citoyens à l'instar de cet habitant interrogé :

VM : *« est-ce que vous avez eu des réponses à vos mails ? »*

Un étudiant : *« pas que je me souviens »*

D'autres attendent la phase « concrète » en disant par exemple

Le nouveau directeur des sports : *« j'espère que l'on va rapidement voir les effets concrets et que ça se traduise par des actions concrètes ou des types de partenariat un peu différent, voilà que l'on passe à la phase concrète ».*

Cette position d'attente peut déboucher çà et là sur une crainte d'une non poursuite des idées soulevées lors des EGS comme c'est le cas dans cet extrait :

« C'est vrai que c'est bien, c'est vrai que c'est bien, c'est une bonne chose mais est-ce que ça va aboutir, est-ce qu'il aura des choses qui vont se faire derrière, est-ce qu'on va pouvoir les mesurer. » (Secrétaire d'une association de football dans un quartier défavorisé).

Ces différentes interrogations, craintes et attentes découlent de la difficulté pour les élus locaux de donner des feed-back fiables aux citoyens dans un délai court. C'est ce que tente d'expliquer, en ses termes cet élu local :

« Le dernier point c'est qu'est-ce qu'on en fait ? Parce qu'une fois qu'on a lancé ce type de débats, ce qui est le plus important, le processus est important, mais euh, à quoi ça va servir, qu'est-ce que vont en tirer les gens, quelle(s) décision(s) on en a prise. Et c'est là je crois qu'il faut faire attention avec ce genre de concept. Non pas d'être capable de maîtriser, dans le sens de contrôler, mais de maîtriser l'ensemble de la chaîne et d'être capable à la sortie des états généraux aux participants à quoi ça a servi, vers où on veut aller et en quoi leur apport a été important. Bon. Ce qui me fait dire que dans les assises du sport, on est à mi-chemin. » (Adjoint chargé de la vie associative, Vendredi 30 octobre 2009).

Toutes ces attentes s'établissent dans un contexte encadré par la volonté de l'élu de ne pas augmenter les impôts locaux comme le rappelle l'adjoint en charge des sports dans l'entretien mené avec lui :

L'adjoint en charge des sports *« oui un cahier de doléances tout à fait, du moins des doléances plutôt qu'un cahier alors qu'on avait décidé de ne pas augmenter les impôts locaux, de ne pas déboursier donc du coup ça s'est transformé. »*

Toutefois, la poursuite des EGS devrait aller vite car elle est corrélée au calendrier politique comme le rappelle ce commentaire du carnet ethnographique :

« Les délais temporels sont imposés par l'élu qui souhaite « aller vite » pour présenter les résultats au conseil municipal du 22 juin 2009 ».

En effet, malgré la bonne tenue des EGS, la démocratie représentative prime. C'est ce que confirment également les propos suivants :

Le président de la CUS : « *la limite c'est à un moment donné de prendre la décision, c'est-à-dire que la démocratie participative ne doit pas exonérer ceux qui sont élus et qui exercent la démocratie représentative parce qu'ils ont été élus de leurs responsabilités. On ne pourra pas dire : « on a fait ça parce que dans le cadre de la démocratie participative on a entendu les gens dire cela ». Donc c'est évident qu'à un moment donné, celui qui a le mandat du peuple par l'élection doit assumer les responsabilités qui lui ont été données mais il doit être à l'écoute. Et donc l'écoute c'est la démocratie participative. »*

Finalement, la poursuite des débats se réalise à travers des prérogatives, un temps donné et des responsabilités particulières. Le marketing public⁴⁴² semble également jouer un rôle dans le soutien et la tenue des projets.

7. Marketing public en tant que communication publique

Dans le cadre des EGS, le comité de pilotage a fait appel à une agence de communication par le biais d'un marché public. Les raisons évoquées étaient d'une part la charge de travail du service communication de la ville et d'autre part l'absence de certaines compétences internes. De ce fait, il est de plus en plus courant d'externaliser de telles compétences. Cela a pour conséquence d'augmenter fortement le budget total des projets. Toutefois, dans une démarche qui a vocation à convier l'ensemble des Strasbourgeois, un moyen de communication de qualité était recommandé. Certains participants sont d'avis que la communication externe a été très bonne, car de nombreuses personnes ont dit avoir apprécié l'affiche élaborée pour ces EGS. Parmi eux, un inspecteur de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale soutient :

« Et puis c'est vrai qu'il y a eu une bonne communication qui a été faite, il y a beaucoup d'invitations qui ont été envoyées. Il y avait des supports de communication qui étaient bien faits. Je crois qu'il y a eu aussi une campagne dans la ville, des grandes affiches. C'est plutôt une réussite au niveau de la communication. »

D'ailleurs l'élu juge que la « comm' a été une très bonne comm' » car le visuel a beaucoup plu (cf. affiche des EGS ci-après). Lui-même ajoute que « *les tableaux je les ai gardés, ils sont vraiment d'une beauté remarquables* ».

⁴⁴² Par marketing public il s'agit du design institutionnel désignant une stratégie de gestion réfléchiée par les élus en termes de communication. Elle vise à valoriser l'action de la collectivité dans son ensemble, telle une action publicitaire.

QUELS SPORTS À STRASBOURG DEMAIN ?

RÉUNIONS PUBLIQUES



- SPORT et QUARTIER**
SAMEDI 21 MARS - 9H
GYMNASE SAINT-FLORENT - CRONENBOURG
- SPORT SANTÉ**
SAMEDI 28 MARS - 9H
CENTRE EUROPÉEN D'ÉTUDE
DU DIABÈTE - HAUTEPIERRE
- SPORT AMATEUR**
LUNDI 30 MARS - 18H30
GYMNASE DE LA ROTONDE - CRONENBOURG
- SPORT DE HAUT-NIVEAU**
VENDREDI 17 AVRIL - 18H30
RHÉNUS SPORT - STRASBOURG

ÉTATS GÉNÉRAUX DU SPORT

Exprimez-vous !


www.strasbourg.eu

Affiche d'invitation des Strasbourgeois aux réunions publiques des Etats généraux du sport.

L'affiche d'information déclinée en différents supports (tracts, power point, panneaux d'affichage, carnets de note, etc.) montre une jeune femme entrain de courir vers la cathédrale de Strasbourg sur une voie de tram transformée en piste d'athlétisme. Les critères de pratiques sportives « organisées » sont présents (couloir de course, couleur beige-orangée de la piste). Le décor quant à lui rappelle davantage les pratiques dites « auto-organisées » ou « libres » (espace urbain réinvesti pour la course, une seule coureuse, anonymat de la coureuse prise de dos). Cette image, autorisant des appropriations multiples, vise à interpeller les Strasbourgeois dans leurs pratiques quotidiennes⁴⁴³ pour les amener à participer aux débats thématiques.

Figure 21 L'affiche des Etats généraux du sport

⁴⁴³ Certains participants se sont tout de même plaints du jeune âge de l'athlète qui restreignait les identifications des séniors.

Certains, à l'inverse, critiquent plus particulièrement le mode d'invitation :

« Moi si on ne me prévient pas par mail ou par sms, c'est un peu dur. »

VM : *« et si vous étiez prévenu par mail ou par sms, est-ce que ça vous intéresserait de vous vous exprimer sur plusieurs autres secteurs de la vie publique ? »*

Mr Ernest Mertaux : *« oui bien sûr, oui. Y'a pas de souci »*

Dans le choix du visuel, la chargée de communication explique que tous les éléments répondaient à ce que l'adjoint souhaitait faire passer. Il s'agit bien là d'une anticipation, en amont de la participation des habitants, des axes choisis :

« il y a eu plusieurs réponses d'agences de communication par rapport à des visuels et celui qu'on a retenu nous plaisait vraiment parce qu'il faisait vraiment un rapport à la pratique libre du sport dans la ville, il y avait une femme sur l'affiche ce qui mettait en avant le sport féminin en plus et puis on reconnaissait bien Strasbourg sur l'affiche parce qu'il y avait la cathédrale dessus. C'était vraiment tous les éléments qu'on souhaitait faire passer réunis sur un visuel. On les a choisis pour ça ».

Cette citation montre bien qu'il y avait un prétraitement de la politique sportive par catégories (homme/femme, sport organisé/sport auto-organisé, sport individuel/sport collectif, etc.). Toutefois, ce travail, réalisé par le comité de sélection, s'est effectué sans que la mesure des effets soit totalement prise en compte. Le reflet de la politique à venir n'était en ce sens par conscient.

La partie qui suit tente de comprendre comment la communication publique se rapproche de la politique publique. Il s'agit de l'aborder à travers la notion de marketing urbain.

8. Marketing urbain en tant que politique publique

Le directeur des sports fait œuvre de marketing urbain lorsqu'il alloue la parole aux participants de manière spectaculaire en le formulant dans ces termes :

Le directeur des sports : *« Voilà, c'était des réactions de strasbourgeois pris au hasard des rues, et maintenant le moment tant attendu par vous est arrivé, vous avez la parole ».*

En donnant ainsi, de manière emphatique, la parole aux citoyens, on reconnaît des techniques publicitaires du marketing destiné à valoriser le service des sports de la ville de Strasbourg comme on

valorise une marque. Le contenu du projet politique apparaît comme secondaire. A ce sujet, le rapport de synthèse n'a pas été lu dans son intégralité par l'adjoint en charge des sports et il n'y a pas eu de délibération sur le sport lors de 45 points présentés au conseil municipal du 12 octobre malgré l'annonce du maire lors de la réunion de synthèse le 6 juin 2009. La visibilité sur la scène publique et la publicité semblait beaucoup plus importante que les retombées concrètes. Pour autant, cette publicité est niée par l'adjoint en charge des sports comme l'attestent ces propos :

est-ce qu'à un moment donné, les Etats généraux du sport, ce n'était pas une opportunité pour le service des sports de montrer son dynamisme, de communiquer un petit peu sur son savoir-faire ? »

L'adjoint en charge des sports : « *ce n'est pas le but* »

VM : « *ce n'est pas le but ?* »

L'adjoint en charge des sports : « *ah non non non. Non, là, le but du service c'était qu'ils en prennent plein des oreilles* ».

Pour autant, en voix off, elle est vérifiée par ce même élu. D'autres élus ne rechignent pas à parler de marketing urbain réussi à l'instar de l'adjoint au sport de la communauté urbaine de Strasbourg lorsqu'il soutient :

Le délégué au sport de la communauté urbaine de Strasbourg: « oui. Je pense que les états généraux ont totalement atteint leurs objectifs parce que bien entendu c'est un objet marketing, c'est une façon de dire que la collectivité est présente, qu'elle écoute, qu'elle entend, parce qu'on a aussi fait part du projet mine de rien, on a eu beaucoup eu d'intervenants, dans le cadre de la santé » ; « c'était du marketing (...) c'était une pratique intéressante d'échange d'idées » ;

« De toute façon le marketing dans cette affaire-là est obligatoire parce que sans cela on ne vient pas, on peut écouter la télévision (..) Dans ce sens-là les états généraux ont été, en mon idée, une belle réussite, mais sans marketing, sans échange, sans des intervenants de qualité ça n'aurait pas abouti (ainsi) ».

Les EGS auront permis par ailleurs de faire connaître la politique sportive comme l'atteste ce témoignage :

« La politique sportive de la ville, je ne la connaissais pas. A vrai dire on a des éléments qu'on peut trouver dans la presse, souvent les entrées qu'on a dans les services des sports des municipalités, on peut rencontrer humainement certaines personnes et encore entre guillemets à partir du moment où l'on a un certain niveau de responsabilité. Là je crois qu'il y a une ouverture au sens large c'est-à-dire à 180° depuis la personne qui veut simplement faire une pratique accompagnée ou trouver simplement des endroits pour faire une pratique gratuite et que sais-je » « Jusque normalement les clubs qui jouent le graal compétitif » ;

VM : *« c'est donc plutôt une nouveauté d'information et de visibilité ? »*

Un responsable du Sport académique : *« ben moi je pense, moi je le ressens comme ça en tout cas. (Responsable de l'UNSS, co-président d'un club de volley, lundi 21 juin 2010).*

Ainsi, les EGS ont bien une finalité publicitaire.

Par ailleurs, un médecin du sport détecte une voie de conduite des élus politiques autour du sport santé. Pour elle, il semblerait qu'il s'agisse d'un *credo* à la mode, une politique publique incontournable à Strasbourg :

Un médecin du service Jeunesse et Sport : *« Le sport santé est très souvent utilisé à titre d'alibi » ;*

VM : *« c'est un peu comme le développement durable alors, qui est aussi une autre forme d'alibi »*

Un médecin du service Jeunesse et Sport : *« exactement. Exactement ».*

De manière générale, l'adjoint au sport, serait « trop » tourné vers les techniques marketings à en juger par l'un de ses commentaires, réalisé en interne au service des sports :

« C'est un gars du privé, et il applique ça ici, ça passe pas » et l'absence d'orientation globale : *« il manque une tête pensante », « à part son slogan (...) il n'y a rien », « personne pour nous orienter », « on fait ce qu'on peut », « on navigue mais on ne sait pas où on va ».*

Pourtant, l'adjoint parle d'une vocation d' élu local :

« Mon père faisant de la politique, j'ai distribué, j'ai collé des affiches, j'avais 13 ans, je distribuais des tracts j'avais 12 ans, ça a toujours existé chez moi. Je suis né avec » (...) « Moi, je suis un élu de quartier, j'aime mes quartiers, je vis mes quartiers, je suis-je vis dans mes quartiers. Et j'ai besoin de ça, je sens que je suis utile c'est une vocation ». (Adjoint chargé des sports).

Il existe vraisemblablement un paradoxe entre l'ethos militant de l'adjoint en charge des sports et les méthodes marketing issues du privé.

Au final, malgré la difficulté de donner des retours concrets aux habitants dans un délai court, les EGS constituent un réel support de communication politique. Les élus de la majorité tentent de mobiliser autour d'eux des citoyens curieux de voir émerger l'intérêt général autour de la question sportive. Les principaux freins que sont la préexistence de décision, la difficulté de traduction de l'intérêt général, l'absence d'événementiel, une communication matérielle perçue comme mauvaise sont à relativiser au regard des points perçus comme positifs tout au long de la mise en œuvre du dispositif. C'est ainsi que les élus politiques arrivent à tirer des bénéfices symboliques des EGS. Par ailleurs, les EGS constituent un support de démarches marketing qui suppose une réelle volonté de faire passer des messages politiques forts auprès des citoyens. Dans ce cas, les dynamiques descendantes (information, communication) sont tout aussi présentes que les dynamiques affichées comme ascendantes (participation des citoyens).

IV. Les pratiques de clientélisme lors des EGS

1. Des pratiques repoussées

Dans cette partie l'effectivité des pratiques clientélistes (Eisenstadt & Roniger, 1984)⁴⁴⁴ est interrogée pour savoir s'il est réellement possible d'y associer une réalité lors des EGS. Aussi, les relations clientélares apparaissent déviantes, voire de « *dégénérescence des mœurs politiques et de corruption par rapport à l'organisation politique locale dans son ensemble* ». Mais Jean-Louis Briquet développe l'idée que le développement des institutions politiques modernes peut fort bien s'accommoder de conduites clientélares, « *ces dernières participant même au fonctionnement de ces institutions et à la réalisation concrète de leurs objectifs sur un territoire déterminé* » (Briquet & Sawicki, 1999, p. 36).

De manière appliquée, par rapport au débat sur les piscines, nombreux sont ceux qui font part d'une revendication d'une nouvelle piscine face à une perception d'un manque d'infrastructure nautique. C'est ce qui est mis en avant dans l'extrait suivant :

J. Stumpt : Bonjour Jacques Stumpt, Président délégué Cronenbourg animation. « *Alors juste une suggestion, c'est bien ces débats, ces forums sur le sport. J'espère qu'enfin les politiques strasbourgeois ont compris qu'il ne s'agit pas de se tourner le doigt autour du nombril mais d'agir. Je suis un peu cru peut-être mais il y a des études ont été faites depuis longtemps sur les piscines ludiques sur l'agglomération de Strasbourg. A ce jour, les personnes, les jeunes, qui veulent s'amuser, pas forcément faire de la compétition, sont obligés d'aller sur Haguenau, sur Mulhouse, sur Colmar, des activités ludiques je crois que ça permet également de favoriser la pratique du sport pour les enfants. Merci* »

Cette citation sous-entend que ce serait mieux si, à Strasbourg, il serait possible de combler ce manque et qu'on ne soit pas obligé d'aller ailleurs pour trouver cette offre. Restreinte à la pratique de la natation, cette relation pourrait être qualifiée de clientéliste au regard de l'ensemble de l'offre sportive.

Face à cette demande particulière, une position politique est adoptée pour contrer tout propos clientéliste. Il s'agit des propos suivants :

⁴⁴⁴N. Eisenstadt et Luis Roniger (1984) évoquent des relations ambivalentes entre le patron et les clients ou entre un « boss » et ses « supporters » au sein des partis modernes. Celles-ci s'établiraient sur la base d'accords informels. L'origine des pratiques clientélistes provient des anthropologues qui avaient étudié les relations de dons réciproques dans l'instauration et la légitimation des liens de dépendance ou le rôle des réseaux de clientèle dans la constitution de systèmes politiques établis sur des territoires étendus dans des sociétés exotiques.

Le directeur des sports : « *Oui et puis sur la question des piscines... »*

L'adjoint en charge des sports : « *Oui ! Mais attendez ! On a vu qu'il y avait d'autres questions. On passera la parole tout de suite. Déjà d'une je répète quand même, nous sommes dans des Etats Généraux donc on ne répondra peut-être pas à toutes les questions. Je crois que c'est bon d'entendre un peu toutes les questions. Il y a certaines qui seront des analyses futures. Il y en a certaines qui permettront à nous de lancer une politique du sport, et par exemple on parlait d'une piscine ludique, ce n'est pas là maintenant que je vais répondre : « oui c'est fait on vous construit la piscine ». C'est clair que c'est pris en considération. C'est un élément fort qu'on acte et le fait d'en parler ce matin fait c'est qu'effectivement on acte ça ».*

La satisfaction rapide et positive d'une nouvelle piscine n'est donc pas à l'ordre du jour pour la personne qui avait émis ce vœu. Parfois, les demandes clientélistes sont plus marquées comme l'indique les propos suivants :

« Bonjour, Azouz Dijaoui. Moi, je vais essayer de faire une réflexion sur le Sport et Quartier avec les problématiques que vous avez pu décrire, celles qui m'intéressent principalement et appuyer un des éléments dont vous avez parlé, le souci des acteurs ».

Il initie ses propos par « *Une des incompréhensions actuelles des ambitions d'une politique municipale, c'est d'avoir des ambitions mais sans avoir les professionnels pour pouvoir les mettre en place* ». Ce que l'on comprend de ces propos, c'est qu'à travers l'exemple d'ambition d'œuvrer dans le sens d'un renforcement du « sport dans les quartiers défavorisés », il observe deux priorités : la première consisterait à améliorer les moyens financiers des professionnels concernés ; la seconde consisterait à privilégier les « éducateurs sportifs » au dépend des seuls « entraîneurs sportifs ». Du fait que l'interlocuteur est éducateur et qu'il s'investit dans les clubs de football d'un quartier défavorisé de l'agglomération, il tente de formuler – sous couvert d'une réflexion générale – ses demandes individuelles. Il poursuit en disant :

« Je terminerai simplement par le fait que avoir plus d'installations c'est une chose, c'est quelque chose qu'on peut souligner. Plus de moyens humains, plus d'installations ensuite. » Dans la conclusion de sa prise de parole, cet interlocuteur est clair dans la démarche de proposition de priorités politiques : « *plus de moyens humains, plus d'installations ensuite* ». Dans ce cas, la réflexion proposée consiste à se mettre dans la peau de l'adjoint au sport : « si je le pouvais, je vous ferai décider cela pour en bénéficier moi-même ». Autrement dit, il s'agit d'une demande à peine implicite d'une relation de client/offrant.

Face à ces cas de demandes clientélistes, l'élu use de réponses particulières qui lui permettent de les contrecarrer. En voici un exemple qui vient clôturer une série de demandes qui peuvent être embarrassantes devant un public hétérogène dans ses demandes :

Monique Laumier : *« Oui, je suis très très contente d'entendre ça. Ils mettent en place ces structures pour aider les clubs en fait à créer des emplois, et surtout à mettre en place ces projets, parce que des projets on peut en avoir, on peut avoir des valeurs, mais pour arriver à les mettre en place c'est lourd, et je peux vous dire que cette année, j'ai encore rasé mon dossier création d'emploi et je peux dire, c'est trop lourd, on sait plus trop s'il faut d'abord aller voir la ville, le Conseil Général etc... on doit faire ça et c'est très très très difficile. Je pense aussi que justement est-ce que ce ne serait pas le rôle en fait je ne sais pas justement de la ville en fait, par rapport à la politique qu'elle va mettre, vraiment de chercher les clubs... »*

L'adjoint en charge des sports : *« ça peut être le rôle de l'office des sports... »*

Azouz Dijooui : *« Ou du service des sports »*

L'adjoint en charge des sports : *« Je pense que l'office des sports devrait avoir ce genre de rôles ».*

Azouz Dijooui : *« Parce que en ce moment on n'a pas... enfin c'est pas une critique mais en ce moment on n'a pas le soutien complet de monter un projet etc... Donc si on n'a pas quelqu'un de compétent au sein d'un club on ne peut pas avancer ».*

L'adjoint en charge des sports : *« Non mais j'ai compris, et en ce sens on travaille »*

Ces exemples montrent des techniques de blocage du clientélisme face à des demandes claires ou face à des réponses précises et repoussantes. La présence du clientélisme témoigne que les EGS constituent une tribune politique. De ce point de vue, les EGS offrent des opportunités que les acteurs – de base – tentent de saisir de la façon la plus directe possible à savoir *via* des demandes particulières. Mais le cadre des EGS vient rappeler le devoir de soutenir des expertises citoyennes plus générales, plus acceptées par le regard du public. Des tensions peuvent ainsi apparaître entre le rôle joué et le rôle attendu. Cet écart entre l'idéal et la réalité est au cœur du dispositif qui tente de trouver là sa légitimité. La difficulté étant que parfois les pratiques clientélistes sont plus diluées comme en témoignent les exemples traités dans la partie suivante.

2. Le clientélisme dilué

Le clientélisme dilué se caractérise par des demandes contournées : on ne formule pas de véritables demandes tout en attendant des moyens efficaces pour y répondre. Les contours des demandes sont généraux, mais les attentes sont particulières et précises. C'est le cas dans l'exemple qui suit :

Mohammed El Ajabi : *« Oui bonjour Mohammed El Ajabi, éducateur spécialisé au Port du Rhin. Donc je me permets déjà pour faire une remarque à l'intervention de Madame. J'étais un peu étonné, vous parliez beaucoup sur le sport centre-ville, et en même temps vous avez parlé de Passion sport qui est pour moi beaucoup dans le temps, et pas beaucoup dans l'année. C'était une petite remarque que je peux faire remarquer, après dans les quartiers par rapport aux jeunes que je peux voir dans le quotidien, le sport... alors dans quels types de sport on parle ? Parce qu'on est plus dans une génération PSP, et j'ai l'impression qu'il y a plus de tournois de PSP que de tournois de foot ou de tournois... Donc là aussi qu'est-ce qui fait que ces jeunes-là s'éloignent du sport pour aller vers un sport plus virtuel, c'est aussi un constat... »*

Le directeur des sports : *« Peut-être traduisez PSP pour l'ensemble des participants. »*

Mohammed El Ajabi : *« Playstation, tout ce qui est génération des jeux ... »*

Le directeur des sports : *« Des jeux virtuels... ».*

Mohammed El Ajabi : *« Oui voilà. Ma question c'est comment ces jeunes qui sont passés aux jeux virtuels, comment les faire revenir sur les terrains, dans les clubs types traditionnels que ce soit le foot, les arts martiaux... Après il y a une autre question aussi c'est justement je crois que Monsieur a fait la remarque au niveau des formations. Et c'est vrai que dans les clubs il y en a pas mal qui manquent de formation. Alors je ne pense pas que c'est de la mauvaise volonté de ces personnes-là. C'est après est-ce qu'il y a une possibilité que dans un club, il y a un volet spécifique dans la formation pour que ces jeunes puissent continuer à faire passer des vraies valeurs, et c'est vrai que ces vraies valeurs se passent plus par l'encadrant que par le sport en lui-même. Voilà ».*

L'interlocuteur y demande des moyens de formation pour les clubs en général mais attend des fonds pour faire revenir un contexte favorable pour encadrer correctement une génération de jeunes dans son propre club.

Dans le cadre d'un ajustement de l'offre à la demande, l'exemple de la carte des bénévoles impulsé par une personne du public est tout aussi intéressant. Demandé par un participant, elle peut correspondre à une demande de type clientélaire. Or, faisant partie des projets de l'élu, elle s'inscrit plutôt dans une démarche de test social de l'élu au début à peine des prises de parole du public lorsque l'élu dit :

« Moi je crois que dans la première série de questions qui a été donnée, l'intérêt commun est de dire que le sport est un élément fort de notre ville, et il faut qu'il le devienne encore plus, notamment l'idée de la carte sport moi je l'entends mais au-delà de ça je pense que cela n'a pas été vraiment précisé jusqu'à maintenant, mais on parle souvent de sportifs dans le sport. Mais on parle rarement dans la formation des cadres, et finalement ça manque encore à l'esprit, c'est que tous les bénévoles qui ne sont ni entraîneurs, qui ne sont pas directement liés au sport proprement dit mais qui grâce à eux font tourner la machine associative, et là aussi je voudrais dire que l'on retrouve, et je ne pose pas une question je dis juste que c'est un des objectifs, notamment dans les quartiers, c'est typiquement là le gros problème d'attirer les bénévoles pour du travail de secrétaire, du trésorier, enfin vous voyez administratifs, où c'est très compliqué à trouver des gens qui ont le temps voire même à accompagner les jeunes ou les moins jeunes à des matchs de foot. On peut en parler et puis on connaît bien sujet, par exemple, et c'est vrai que là aussi il y a peut-être une réponse à apporter peut-être sous forme de carte, en tout cas une réponse à apporter à ce monde du bénévolat. »

Dans le cadre du clientélisme dilué, l'élu valide les idées des habitants. Il est alors possible de percevoir une réappropriation des idées des citoyens par les élus. Dans ce sens, il ne s'agit plus véritablement de clientélisme mais d'un effet lié au débat dans un cadre de démocratie participative. C'est dans ce sens que nous arrivons aux mêmes conclusions que Briquet et Sawicki (1999) où le clientélisme fait partie inhérente du fonctionnement de l'institution politique.

Face à des demandes à demi-teintes il est possible d'observer des situations où le clientélisme s'est véritablement ancré dans les débats et dans l'action publique qui y est associée.

3. Un clientélisme ancré

C'est particulièrement le cas dans l'exemple suivant : selon leurs points de vue, les responsables associatifs se focalisent sur leurs problèmes spécifiques et leur ressenti d'injustice d'obtenir moins que les autres. Par exemple, le responsable d'un club de volley témoigne qu'

« A l'époque en nationale 1, l'AS Roberstau Handball touchait en subvention plus que nous qui étions au même niveau, pourquoi ? Ben qui dit Roberstau dit (le chef de file du groupe UMP, Nouveau Centre & Indépendants). Un moment donné j'espère que ce n'est pas parce qu'il valorise le club de son quartier. C'est injuste ; tout ça ce n'est pas clair. On pourrait presque dire que c'est du clientélisme. En tout état de cause, il y a deux ans nous personnellement on avait très mal pris le fait d'apprendre que la Roberstau en Handball touchait nettement plus que nous (...) « 0% de financement au volley, sentiment d'injustice : zéro centime par exemple, enfin 0% d'intérêt de la presse, 0% d'intérêt des collectivités territoriales pour un suivi, 0% bien sûr de subventions attribué à ce genre d'équipe, or c'est ça. Si on veut bâtir l'avenir de certains clubs il faut aider les clubs qui ont en sous-main je dirais des jeunes qui font une véritable formation de jeunes pour bâtir l'avenir et ça je ne l'ai pas senti, personnellement, à aucun moment. Et je dois dire je l'ai oublié moi-même sinon je l'aurais dit voilà. »

Face à des situations de clientélisme, le sentiment d'injustice se crée alors dans le tissu associatif local.

A d'autres reprises, le clientélisme est plus subtil. Par exemple dans l'exemple qui suit, l'intérêt de l'interlocuteur est de trouver des moyens pour recruter plus de licenciés dans son club. La demande est donc bien ciblée comme en témoigne ses propos :

« Où est notre intérêt à nous ? Notre intérêt, en dehors du fait que le judo doit participer à la vie sociale, notre intérêt au niveau du judo c'est que ça nous fait des pratiquants en plus ; C'est clair. Il ne faut pas être naïf, ça nous fait des pratiquants en plus » (Président de la Ligue de Judo du Bas-Rhin, 14 septembre 2009).

Les demandes des clubs sont donc très spécifiques et ciblées.

Enfin, un dernier cas de figure montre une ambiguïté liée à des formes de clientélisme déguisée où les demandes existent mais où les réponses sont masquées. C'est le cas de ce jeune homme, qui après avoir fait une demande de vélo de location voit se mettre en place un service correspond à ses attentes dans la ville de Strasbourg. Il dit :

Un étudiant : « *je suis content parce que j'avais envoyé un petit mail à la mairie, faudrait un vélib parce que moi je suis parisien à la base et je trouve le vélib vraiment génial, je sais que c'est un gros coût pour la ville et depuis je ne sais combien de temps à Strasbourg on peut avoir un vélo en libre-service : aujourd'hui j'ai vu le vél-hop, je ne sais pas le système exact, il n'y a pas de borne, on le récupère dans un magasin, on fait de la location de vélo. Comme quoi, peut être que je me suis trompé en arrivant a posteriori je vois que ça a été fait, je pense que c'est quelque chose qui était dans les cartons depuis un moment et je peux dire j'ai envoyé un mail et j'ai eu une réponse derrière* ». VM : « *est-ce que vous avez eu des réponses à vos mails ?* » Mr. Granger : « *pas que je me souviens. Peut-être une réponse : merci d'avoir participé à cette réunion mais une réponse automatique mais pas une réponse personnelle.* » (Entretien avec un étudiant, Le 4 octobre 2010, organisateur d'événements sportifs, 25 ans).

Dans ce cas, il ne peut s'agir que d'une coïncidence plus que d'un clientélisme avéré, tout dépendant de la focale choisie pour traiter de cette requête.

Quelles que soient les formes de clientélisme, les EGS constituent un socle d'attache de pratiques clientélares pour lesquelles les participants souhaitent tirer des bénéfices principalement pour leurs clubs. Il revient à l'adjoint en charge des sports d'arbitrer ces pratiques, de les accompagner ou de les inhiber de différentes manières pour éviter qu'elles ne deviennent des supports à des critiques virulentes dans le milieu du sport local.

V. Subjectivation de l'action publique

La subjectivation de l'action publique rend compte d'une modification de fond de l'action publique qui se porte plus à l'écoute des citoyens. Ces dispositions se ressentent dans les manières de concevoir la décision publique et la partie qui suit montre qu'elle suppose des organisateurs disposés et une subjectivation mesurée.

1. Un cadre de subjectivation de l'action publique possible mais restreint ?

L'adjoint en charge des sports est perçu comme un acteur à l'écoute de ses concitoyens. Cela en fait une personne disposée à un cadre propice à une subjectivation possible. C'est ce que relate l'extrait suivant :

« On a la chance d'avoir un adjoint au maire qui est actuellement très à l'écoute, qui est très disponible et puis très actif. Qui est très proche de nous, qui nous écoute, qui discute, qui nous amène aussi de l'information, donc c'est vrai que c'est très important ».

Certains éléments vont plus loin en affirmant que l'écoute tentée était nécessaire pour l'élu en question ; l'audit devait se faire comme l'illustre ce témoignage :

« L'élu ne connaît pas la moitié des instances qui financent le sport (CUCS par exemple). Il ne connaissait pas le CNDS en venant au sport. C'est le monde à l'envers, c'est nous qui les appelons pour leur suggérer de déposer un dossier » (un agent du service Jeunesse et Sport).

De façon globale, les résultats des EGS n'ont pas forcément marqué tous les esprits puisque ce participant soutient que :

« Franchement je n'ai plus trop de souvenirs de ce qui a été présenté. Je me souviens très bien de la méthodologie de l'étude mais les résultats...il y avait eu quelques résultats il y avait quelques pistes de lancées, je ne me souviens plus si c'était en faveur du sport de haut niveau ou du sport amateur » (Entretien avec un étudiant en STAPS – faculté de sport -, Le 4 octobre 2010, organisateur d'événements sportifs, 25 ans).

Mais, d'autres témoignages restent plus positifs et soulignent le fait que tous ceux qui ont voulu interpellé la ville auraient pu le faire. Ainsi, la directrice des sports du conseil général du Bas-Rhin soutient :

« Donc j'ai trouvé que c'était très intéressant. Les participations du public aussi. Les questionnements, rien n'a été occulté. Ceux qui avaient envie d'interpeller la ville l'ont fait et ils ont eu des réponses à leurs questions. Ce qui a permis de faire un état des lieux assez exhaustif de l'état du sport à Strasbourg et de peut-être, que les souhaits et les attentes des partenaires de la ville. Cela a été particulièrement exhaustif ».

Une des explications à cela revient au fait que de manière générale, la démocratie participative est un processus extrêmement chronophage. C'est ce que tente d'indiquer cet autre interlocuteur dans les termes suivants : *« c'est vrai que de créer des réunions, de créer des débats et des discussions, après il va falloir le mettre en œuvre, et bien c'est toujours plus long d'organiser des réunions, de faire participer des gens et de prendre un petit peu des avis, de faire faire des interventions. »* (Un technicien de banque, cyclisme et lutteur amateur).

Finalement la subjectivation de l'action publique est possible lorsque ses responsables y sont disposés. Cette tendance n'est pas spécifique à Strasbourg. En effet, elle recouvre l'ensemble des

collectivités territoriales. Elle se développe en parallèle à la structuration complexe et adaptable (« sur mesure ») des services publics. La figure de l'individu entre avec retentissement dans l'action publique, et ce n'est plus la structure qui domine. C'est auprès de ces acteurs que focale est posée dans la partie qui suit.

2. Des organisateurs prédisposés

Les participants ne manquent pas de remarquer les positions prises par les élus. Ainsi un participant appuie son propos sur celui de l' élu en disant :

« Dans le cadre des formations, vous l'avez souligné, souvent on forme des entraîneurs, on ne forme pas des éducateurs ».

La technique de vouloir faire croire (ou prendre conscience) que l'idée vient de l'interlocuteur qui se trouve en face, est comparable à celle qu'entreprind l'adjoint, lorsqu'il tente de bénéficier de la caution des EGS pour renforcer le poids de la demande sociale. La formulation « vous l'avez souligné » consiste à se positionner en apparence modestement dans un « soutien », une forme de « solidarité » envers la position de l'adjoint. Or, elle constitue également l'opportunité d'une reformulation, d'une interprétation, d'un affinement des orientations générales dans le sens de celles qui satisferaient ses intérêts particuliers.

Le soutien peut également aller en sens inverse. Dans ce cas, la subjectivation est réciproque. L'exemple choisi met en scène l'engagement du directeur des sports dans les propos d'un grand témoin, soutenant ainsi un certain nombre d'enjeux soulevés par ce dernier :

Le directeur des sports : « Merci, sous vos applaudissements, c'était un (Applaudissement), là encore, on a l'habitude avec vous Mr (l'adjoint chargé de la vie associative), à une analyse extrêmement pertinente de la problématique ».

Par ailleurs, les acteurs de l'action publique, et les élus locaux au premier chef, peuvent incorporer les propos des intervenants précédents ce qui participe à la subjectivation de l'action publique. C'est le cas dans le court extrait suivant tenu par l'adjoint en charge des sports :

« il y avait des suggestions qui ne posent pas de réponses, et puis d'autres qui appellent des réponses sur le long terme puisque même si je suis d'accord avec ce que disait Marc Boutet

par rapport à l'éducation sportive, on ne peut être que d'accord, ceci dit je crois que quelque part à Strasbourg, ça a l'air de pas trop mal fonctionner, je dis pas trop mal, sans... je pense qu'on peut aller au-delà, mais moi les chiffres qu'ont sorti William tout à l'heure je les connaissais pas, et que 19% des sportifs de haut-niveau alsaciens viennent de Strasbourg, c'est quand même quelque part significatif que sur Strasbourg il y a quand même quelque chose qui est intéressant. »

L'adjoint en charge des sports reprend les propos d'autres intervenants précédents, acquiesçant donc les propos des participants qu'il a ainsi intégrés à la politique publique globale.

Enfin, dans certains cas il est possible de constater que le cadre peut jouer sur le contenu des débats ; par exemple dans le cas où les rôles sociaux des organisateurs influence les propos des participants et peuvent bloquer la subjectivation de l'action publique :

« Les éducateurs, si Jacques et moi sommes à la tribune, ils n'oseront pas parler ».

Ces exemples montrent différentes façons où les élus sont disposés à l'égard des participants. En effet, ils tiennent compte de l'avis ou du jugement des participants dans leurs prises de parole. Alors que l'élu incarne l'intérêt général, la référence aux citoyens de base confère un statut particulier aux personnes ainsi convoquées. Ils sont alors des « super-citoyens » au sens de Catherine Neveu (1999). Leurs propos sont alors des références et leurs personnes incarnent le modèle de « citoyen-éclairé ». Ces mécanismes sont propres au processus de subjectivation et témoignent de la prédisposition à l'égard de ce phénomène sociétal. Néanmoins, il apparaît que la subjectivation reste mesurée.

3. Une subjectivation mesurée

Tout d'abord, il convient de rappeler que la subjectivation de l'action publique fait partie des enjeux intrinsèques annoncés pour la tenue des EGS et rappelés lors des réunions publiques à l'instar de cette citation d'un élu socialiste :

« Mais c'est aussi dans une démarche volontaire, dans une démarche participative, de connaître les sentiments, les envies, les attentes des strasbourgeois et là je crois que l'on a besoin de ces rencontres ».

Le maire rappelle d'ailleurs que les propos des citoyens serviront de caution pour la municipalité, lorsqu'il dit qu'ils « *doivent être éclairants pour la municipalité* ». Ainsi, les EGS font appel à des ressentis. Voici, quelques exemples de ressentis de citoyens :

Henri Meunier : « *Bonsoir, merci bien, Henri Meunier, citoyen de Strasbourg, en fait je vais peut-être moins parler de sport que... vous me direz ce que c'est. L'idée que j'ai dans la tête depuis bien longtemps concerne surtout le Racing mais d'autres équipes de sport co de chez nous, euh... comment dire, je constate une grande différence entre Strasbourg et Marseille. Je vais prendre l'exemple de Marseille, Marseille est une ville qui est fière d'elle-même, contente d'elle-même, on entend Marseille ci Marseille là. Il y a des gens qui traversent toute la France pour se sentir Marseillais, et voilà, tant mieux pour eux. C'est pas du tout la même chose chez nous* ». – L'adjoint en charge des sports : Ça c'est vrai ! (→ acquiescement de l'élu suite à la prise de parole).

M. Abdel Zouri : « *Bonjour Abdel Zouri, je représente l'ASL Robertsau, section football. En fait c'est juste une réflexion par rapport, parce qu'on se rejoint certains interlocuteurs, c'est de voir l'expérience Sport et Quartier au niveau européen, ce que les villes font ailleurs, et on pourrait partager l'expérience avec Strasbourg. Donc récemment j'ai préparé un peu d'idées pour ce matin, j'ai surfé sur internet et j'ai trouvé pour la ville de Bruxelles un site qui s'appelle Réseau d'Animation Sport et Quartier. Donc c'est intéressant, il y a pas mal de trucs dedans. L'idée c'est de mettre en relation les acteurs du Sport et Quartier. Donc déjà c'est une source d'information et l'autre c'est de partager les moyens notamment des professionnels et des éducateurs. Donc l'ambition de former tout le monde qui recadre dans les clubs et dans les quartiers, c'est un petit peu quand même lourd, mais par contre partager des expériences et faire intervenir des éducateurs qualifiés pour aider les bénévoles à mieux organiser un évènement, que c'est intéressant* ».

Toutefois, la place pour le ressenti des citoyens est restreinte puisque seul le premier volet est véritablement ouvert au citoyen comme l'indique ces notes extraites des carnets ethnographiques :

« *Autant les premières parties des EGS laissaient une place centrale aux habitants, autant le dernier volet se fait en comité restreint avec les responsables locaux du sport* ».

Si l'on ajoute à cela le suivi partiel des contributions citoyennes, il convient presque de parler de subjectivation délaissée tant leurs propos nuancés sont réinterprétés dans l'établissement final des décisions ; Ainsi, l'extrait suivant peut être souligné. Il fait suite à une non réponse de la municipalité à l'égard d'un habitant qui avait envoyé un mail dans le cadre des EGS :

VM : « *donc a priori pas de réponse ?* »

Un universitaire : « non. Si j'en avais reçu une je l'aurais quand même retenu »

VM : « *est-ce que vous avez eu écho d'une présentation de la nouvelle politique de la ville de Strasbourg ?* »

Un universitaire: « ah non non ».

Finalement, la subjectivation de l'action publique semble s'opérer par le biais du dispositif des EGS qui comporte des éléments propices à l'appropriation par les élus locaux du ressenti de la population. Néanmoins, les réinterprétations, les enjeux politiques et le suivi partiel des contributions participent à établir une subjectivation mesurée et incomplète. Pour rester fidèle au ressentis premiers des habitants, les élus locaux devraient sacrifier davantage de temps et d'énergie pour un résultat qui pourraient interpeller leur aura politique voire, dans une certaine mesure, leur légitimité à représenter l'intérêt collectif. Quelques limites de la subjectivation de l'action publique locale sont observables.

Conclusion

Les raisons pour lesquelles les élus s'engagent dans le dispositif sont multiples. Parmi les intérêts les plus saillants, peuvent être indiquées la communication politique et l'instrumentalisation de la parole citoyenne qui l'accompagne. A l'inverse, les élus font l'objet de convoitise de la part des citoyens qui voient en eux des figures du pouvoir. Dans cette optique ont été discutées les notions de caution citoyenne, de clientélisme parfois, ainsi que du processus plus dilué de subjectivation de l'action publique.

La caution citoyenne est construite sur une série d'indicateurs. Parmi eux, l'affichage des titres honorifiques facilite l'identification des experts citoyens et permet de situer le niveau d'expertise de l'interlocuteur. Certains jouent de leurs multiples casquettes pour s'accréditer d'une légitimité pour parler ensuite sous couvert d'un autre titre. Il existerait ainsi des mécanismes implicites de transfert entre les divers titres des citoyen-ordinaires, ou des responsables associatifs. De tels agissements ne sont pas une nouveauté dans l'espace local mais ils restent d'actualité dans les EGS.

La caution citoyenne peut également être utilisée par l'adjoint en charge des sports pour justifier une décision. La voix des citoyens devient alors un argument politique. La démocratie participative entre

alors dans l'espace politique local pour servir les intérêts de l'adjoint en charge des sports. Ce traitement de la caution citoyenne conduit l'analyse vers la notion d'instrumentalisation de la voix des citoyens.

Ce processus doit s'effectuer de façon dissimulée pour qu'il soit efficace. Par ailleurs, il nécessite une compétence citoyenne. Pour ce faire, le postulat capacitaire développé par Marie-Hélène Bacqué (2009)⁴⁴⁶ est mis en œuvre dans ce processus. En effet, sans savoirs citoyens, l'instrumentalisation ne peut s'opérer. Les capacités citoyennes sont ainsi au fondement de l'instrumentalisation. Par ailleurs, pour être instrumentalisable, la voix des citoyens doit s'inscrire dans un « NOUS » des EGS que les élus reprennent à leur compte dans un « JE » de la sphère représentative. Dans le modèle 1, où les citoyens parlent au nom d'un « JE » le processus d'instrumentalisation est ainsi freiné par l'identification des porteurs de projets. Le travail d'instrumentalisation nécessite alors une réelle complicité personnalisée et publicisée, qui est plus complexe à obtenir que la simple reprise de propos (à son compte). Ainsi, l'instrumentalisation du dispositif est plus aisée que l'instrumentalisation de personnes préalablement identifiées, comme c'est parfois le cas en période électorale. Il s'agit alors parfois de conseillers plus ou moins formels, ou de personnalités locales influentes. Dans le cas des campagnes électorales, il s'agit autant d'instrumentalisation que de communication politique. C'est un mécanisme qui a également été identifié lors des EGS.

Dans la notion de communication politique, il y a un sous-entendu pour un gain plus ou moins direct en termes de scrutins. Des effets sont attendus aux termes de la communication. Le message transmis vise à produire des effets politiques, c'est-à-dire un soutien plus ou moins durable du candidat qui communique.

Les observations menées mettent en avant que les EGS sont un support de communication politique. Le dispositif rassemble les éléments nécessaires pour former une tribune publique : une assemblée, un contexte politique (présence d'élus politiques locaux, un ordre du jour sujet à un débat politique : la politique sportive), la présence de la presse locale, etc. L'exemple des piscines témoigne d'une stratégie de communication visant à garder la face, devant un dossier où le contentement des citoyens est impossible. Trois stratégies de communications politiques se succèdent alors : un rappel général des règles et des possibilités du débat, un recours au registre humoristique, un renvoi aux prérogatives de la communauté urbaine de Strasbourg pour les questions ayant trait aux

⁴⁴⁶ Lors d'une intervention aux Journées d'études « « Savoirs citoyens » et démocratie participative dans la question urbaine » à l'ENSA Paris, organisées dans le cadre de PICRI (Programme Institution-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) et co-organisées par l'ADELS, 6 et 7 février 2009 elle développe la notion de la « société de la connaissance »

établissements nautiques. Un même sujet peut ainsi être le support à différentes modalités de communication politique.

Par communication politique, on entend généralement une diffusion du message à un panel relativement élargi. Or, il apparaît que pour ce qui concerne les invitations à la réunion de synthèse des EGS, seuls le cercle restreint du mouvement sportif a été convié. La stratégie de communication politique était donc orientée et ciblée. Elle n'était donc pas élargie comme cela était le cas au début du dispositif, ainsi que dans le sens idéal (habermassien) d'une démocratie participative. Pour certains il s'agit même d'une « bulle de savon servant à éblouir temporairement les gens »⁴⁴⁷. Certains participants confirment ce point de vue et pensent que l'intégralité de la politique sportive municipale a été préétablie en amont des EGS. Notre situation de coordinatrice des EGS a permis d'infirmer cette affirmation et de borner le cadre de la communication politique à une amplification communicante basée sur un réel support de réflexion collective, parfois anticipée. Tout n'est donc pas décidé à l'avance. Néanmoins, l'ampleur des décisions ne satisfait pas l'ensemble des Strasbourgeois et l'accueil d'une suite des EGS est accueilli comme une étape naturelle et indispensable tout autant par les élus que par les habitants. Les EGS sont plus à analyser dans une logique processuelle qu'événementielle bien que la part événementielle ne soit pas négligeable dans le cadre restreint de la communication autour des réunions publiques. Toutefois, il s'agit d'un projet urbain au sens où l'entendent les urbanistes contemporains (Ingallina, 2010). A ce projet urbain se greffe une volonté de mener une politique de marketing urbain, pour valoriser l'action du service des sports. La valorisation de l'enquête statistique à grande échelle, la présence du maire à plusieurs reprises, les salles combles, la nouveauté des dispositifs participatifs dans les métropoles, sont autant d'arguments que le service des sports tente de mettre en avant pour valoriser son action.

Les prix (de communication) et les labels (du conseil de l'Europe) reçus par les services de la ville de Strasbourg ne font qu'amplifier cette logique de marketing urbain. Mais il apparaît que les dynamiques descendantes peuvent également prendre la forme de clientélisme politique (Briquet & Sawicki, 1999). Trois intensités de clientélisme ont été identifiées que l'on peut exprimer dans la typologie suivante : des pratiques repoussées, un clientélisme dilué et un clientélisme ancré.

De façon générale, le climat clientélaire participe à la subjectivation de l'action publique. En singularisant la relation élu/habitant, le contexte devient plus humain et donc plus subjectif. Globalement, les dispositifs de démocratie participative contribuent au processus de subjectivation de l'action publique. Mais le manque d'interactivité peut limiter ce processus. Un certain nombre de

⁴⁴⁷ Propos tenus par le chef de file du groupe UMP, nouveau centre & indépendants en entretien semi-directif, mardi 6 octobre 2009.

participants valide ce point de vue. Il convient de préciser que la mesure de l'interactivité est difficile à faire et qu'elle doit être comparée aux pratiques représentatives pour faciliter son interprétation.

Mais il convient de rappeler que l'ensemble des processus présentés ci-dessus reposent sur l'existence de la notion même d'expertise citoyenne construite à partir de différents types de savoirs et de compétences. Finalement, c'est autour d'un équilibre d'intérêts réciproques que s'établit l'action publique locale en matière sportive. Le chapitre suivant tente de les circonscrire.

Chapitre 6. Le savoir profane et l'expertise citoyenne : une dichotomie plus théorique que pragmatique ?

La structuration d'une *expertise citoyenne* et la défense d'intérêts particuliers ne vont pas de pair. La première est conçue pour analyser de façon générale alors que la seconde s'oriente autour d'enjeux particuliers. La formation à la citoyenneté, qui est un des objectifs sous-jacent des EGS permet de mener vers une réflexion sur l'intérêt général. Cette dynamique facilite la réalisation d'une véritable expertise, que certains citoyens revendiquent par ailleurs. Ce statut n'exclue pas certaines failles pouvant aboutir à l'exclusion des populations défavorisées dans le groupe des experts-citoyens. L'intérêt ne se porte pas sur les acteurs-experts mais sur les compétences avérées des experts pour voir comment peut se démocratiser la décision, comment peuvent être évoqués des problèmes de société ou encore comment peuvent être réalisés des états des lieux fiables à travers les expertises citoyennes.

I. La structuration d'une expertise citoyenne

1. Prendre la parole pour défendre des intérêts particuliers

De façon générale, les participants prennent la parole pour défendre des intérêts. Un élu en charge de la vie associative rappelle qu'en présence d'associations les intérêts sont systématiquement restreints à des cas particuliers. Il postule ainsi qu'

« Il y a toujours des intérêts particuliers. A tous les niveaux »⁴⁴⁸.

Il rappelle ainsi l'entre soi sportif, un « sacerdoce » et le fait que les responsables sportifs *« sont entrés en associations comme d'autres entrent en religion, ou d'autres en politique ».*

Mais, sur l'ensemble des prises de parole, des contre-exemples viennent nuancer les propos de cet élu.

⁴⁴⁸ Adjoint chargé de la vie associative interrogé le Vendredi 30 octobre 2009.

Mais, dans les débats publics, les demandes particulières ne sont effectivement pas absentes à l'instar de cet exemple autour d'une demande de nouvelle piscine :

Un responsable associatif : *« Depuis que j'ai fait de la plongée sous-marine, j'ai découvert évidemment une activité de relaxation, d'attention à l'autre, c'est extrêmement important, de connaissance de soi-même, de ses réactions dans des conditions, et surtout un respect de l'environnement, des gravières, il y a un respect de cet élément naturel, et pour les jeunes c'est un éducatif indéniable cette connaissance de soi, cette solidarité, cette attention à l'autre etc... Les piscines sont très bien pour s'entretenir, une petite piscine en plus serait appréciable.- l'adjoint en charge des sports : Ben faites votre bon de commande... petite piscine... »*

Le directeur des sports : *« (nom du délégué au sport de la communauté urbaine de Strasbourg) vice-président de la CUS... »*

L'adjoint en charge des sports : *« Petite... »*

Un responsable associatif : *« Mais profonde ! Voilà c'est ça.. »*

Le directeur des sports : *« Merci pour ce témoignage. »*

Il convient par ailleurs de noter qu'en réitérant la notion de « témoignage », cela renforce la valeur du parcours exemplaire et humaniste de la personne malvoyante ayant pris la parole juste avant ce responsable associatif. Celle-ci avait fortement marqué les esprits et participe à relativiser l'intérêt des demandes individuelles, comme celle des « piscines » dans le cadre d'un épanouissement personnel.

D'autres exemples d'intérêts particuliers ont été recensés à l'instar de ce commentaire du directeur du service des sports :

« Certains étaient venus comme des citoyens. Il faut se contenter de ça car c'est difficile de les faire se concerter ».

C'est effectivement ce que confirme cet habitant interrogé lors d'un entretien semi-directif :

« Si c'est pour dire au public : « Venez on en discute » et chacun a tendance à tirer la couverture vers soi. Le footballeur qui dirige un club de football va parler de football, celui qui est dirigeant d'un club d'athlétisme va parler d'athlétisme » (...) ce n'est jamais dans un but constructif, c'est toujours personnel. Ça n'apporte rien, voilà » (Ernest Mertaux, Lundi 4 octobre 2010, en entretien).

Il convient de noter qu'à l'échelle locale, certains participants défendent des intérêts particuliers car ils souhaitent parler de ce qu'ils maîtrisent le mieux. Leur cas personnel devient un terrain propice car il s'agit d'un espace connu. La dichotomie « intérêt particulier » / « intérêt général » s'agrège dans un second temps, comme une analyse théorique que certains n'entendent pas sous forme de justice sociale⁴⁵⁰. Elle n'est pas une priorité pour eux. Et la formation à la citoyenneté devient alors un enjeu de premier ordre. Les élus, pilotes des EGS, ont contribué à développer cet enjeu de façon implicite.

2. Les EGS : un lieu de formation à la citoyenneté ?

Il apparaît que les réunions publiques ne se limitent pas à une simple « liste de commission »⁴⁵¹ mais ont des objectifs plus « nobles » que cela, à savoir notamment celui d'une véritable culture participative. Dans ce sens la formation à la citoyenneté est envisagée par les élus et les extraits suivants en témoignent.

L'adjoint en charge des sports soutient : « Et bien maintenant, après cette introduction, par la présentation de l'étude par (nom de la doctorante), (nom d'un maître de conférences) qui nous a donné un focus très intéressant sur le sport et ses facultés ou non, et bien maintenant vous avez la parole, vous pouvez réagir à ce qu'a dit (prénom du maître de conférences), donner également votre sentiment. Donc le principe si vous voulez c'est qu'on aura des micros baladeurs et simplement si vous prenez la parole puisqu'on a des étudiants qui recueillent tout ça, vous vous présentez, donnez nom prénom et l'institution que vous présentez par avance merci. »

Puis le directeur des sports enchaîne par : « Voilà Nicolas va chercher le micro. Alors allez-y nous vous é... vous avez la parole, c'est le grand principe des Etats Généraux du Sport, exprimez-vous ! »

Par les expressions « exprimez-vous », « vous avez la parole » on assiste à une mise en valeur des citoyens-ordinaires. En rappelant également que « c'est le grand principe », il souligne qu'il y a un changement par rapport aux pratiques habituelles (réelles ou perçues) ; Ce changement consiste à afficher une nouveauté et rappelle que les EGS sont une opportunité de parler, de dire ce qui généralement ne peut pas l'être de manière directe et publique. Il positionne celui qui va parler sur

⁴⁵⁰ Cette partie associe le recours à l'intérêt général comme une forme de justice sociale, en termes d'équité.

⁴⁵¹ Cette expression est reprise de l'adjoint en charge des sports qui souhaitait éviter la « liste de commission » pour les EGS.

une estrade où ses propos seront pris au sérieux. C'est ainsi un contexte facilitateur pour prendre la parole, même (et surtout) pour la première fois.

Un élu souligne que « *la clé de la démocratie participative, c'est cette démarche d'éducation populaire* ». Dans une logique de formation, ce même élu précise que ce qui a été fait :

« C'est vraiment nécessaire mais pas suffisant. C'est-à-dire que c'est nécessaire de le mettre en place, ce n'est pas suffisant dans le sens où on manque quand même de culture et il faut que les personnes apprennent ça »⁴⁵².

D'après cet élu, d'autres démarches participatives pourraient donc être mises en œuvre pour renforcer l'éducation à la citoyenneté.

L'extrait qui suit révèle un essai de formalisation d'un intérêt général à partir d'un intérêt particulier.

Cet exemple est une tentative de formation à la citoyenneté à travers sa tentative de montée en généralité, d'un point de vue d'un acteur de la ville. « *Bonjour, Azouz Dijaoui⁴⁵³, moi je vais essayer de faire une réflexion sur le Sport et Quartier avec les problématiques que vous avez pu décrire, celles qui m'intéressent principalement et appuyer un des éléments dont vous avez parlé, le souci des acteurs* ». Il annonce un projet de réflexivité, qui s'inscrit totalement dans une logique de « *formation aux réflexions proposées dans le cadre d'une démocratie participative* ». Il souligne aussi son incertitude quant à sa manière de s'exprimer (tant sur le fond que sur la forme). Son point de départ de sa réflexion : « *Une des incompréhensions actuelles des ambitions d'une politique municipale, c'est d'avoir des ambitions mais sans avoir les professionnels pour pouvoir les mettre en place* ».

Il propose une perspective politique où les solutions sont là, concrètement les possibilités d'action existent pour répondre aux « ambitions politiques » qu'il perçoit. Ce propos est fondé dans la mesure où la prescription de principes généraux (les ambitions) prévalait sur la recherche de solutions. Or, c'est oublier l'imbrication réciproque de l'élaboration des « ambitions politiques » (qui tiennent compte des « possibles » en fonction des « contraintes », deux dimensions évolutives).

« Un exemple, c'est caractérisé par deux choses. Le premier c'est caractérisé par des moyens financiers parce que les professionnels quand ils ont envie de s'investir n'ont pas forcément envie de s'inscrire dans ce contexte là, dans cet environnement-là. Comment faire financièrement pour aussi pour s'attacher à ce service qui permet de dégager aussi des

⁴⁵² Le vice-président de la CUS en charge de la santé, médecin, conseiller municipal de gauche, professeur à l'Université, président du syndicat des médecins généralistes d'Alsace.

⁴⁵³ Président du CS Neuhof, Responsable animation de la ville de Bishheim.

solutions. Et deuxièmement dans le cadre des formations, vous l'avez souligné, souvent on forme des entraîneurs, on ne forme pas des éducateurs. Et les personnes qui arrivent dans un esprit de compétition, alors que quand on arrive dans ces milieux là on est quand même dans le sport éducatif, où il faut effectivement avoir quand même un autre angle de travail ».

La réflexion reste apparemment trop particulière ce qui vaudra à son interlocuteur un recadrage quelques prises de parole plus tard lorsque l'élu lui dira : « *Non mais j'ai compris* ». Cette réplique visera à clôturer les propos de l'éducateur et lui faire comprendre qu'il est allé trop loin dans sa demande.

Pour certains participants, la création de lien social et l'entraide spontanée et réflexive fait partie du métier de bénévole instauré bien avant les EGS comme le souligne ce bénévole :

« Ça ce n'était pas un doute parce que les élus, les bénévoles, j'ai appelé ça pendant des années mon métier gratuit, ça me prenait un temps monstrueux, donc les bénévoles sont venus écouter, sont venus parler, recevoir et entendre et donner » Un agent de la Jeunesse des Sports.

En évoquant le terme de « métier », cet acteur renvoie également à l'idée de formation préalable pour y accéder. Une inscription dans le temps long émerge alors.

Enfin, la conseillère déléguée aux pratiques douces pense qu'avec plus de temps les participants auraient été plus formés aux pratiques participatives. Il existerait un degré de maturation aux compétences démocratiques innovantes. C'est ce qui lui fait dire que cette compétence :

« N'était pas véritablement enclenchée, donc je pense que là les gens n'avaient pas encore l'habitude de venir à des réunions. C'est vrai que peut-être si elle était faite maintenant il y aurait eu plus de monde » l'adjointe en charge des pratiques douces.

Cette citation témoigne de la spirale vertueuse qui pourrait s'engager au niveau local : plus les personnes s'engagent, plus elles seraient formées à la participation citoyenne. Les EGS subiraient les effets de leur ancrage temporel (juste après la mise en place de la nouvelle équipe municipale). L'apprentissage participatif n'aurait pas encore opéré (via les conseils de quartier mis en place après les EGS par exemple). Un effet d'entraînement, par les conséquences d'un phénomène à la mode, aurait permis d'attirer davantage de monde, voilà la conclusion des organisateurs. Il s'agit là d'une conséquence pratique du processus de la formation à la citoyenneté participative.

Au-delà de la formation à la citoyenneté qui vient du haut et du manque de maturation perceptible, une certaine dynamique provenant du bas est observable. Il s'agit d'une demande sociale issue de la base et relatée à travers une sélection de citations.

3. Une demande sociale de participation politique à l'échelle locale

Certains habitants se montrent très intéressés par la politique sportive de leur ville à l'instar de ce jeune homme :

« C'est intéressant, d'habiter Strasbourg, de faire du sport et de participer à la politique sportive, je dirais un intérêt personnel et un intérêt professionnel d'aller voir comment ça se passait les Etats généraux du sport »⁴⁵⁴ ; « Je fais pas mal dans le sport, déjà j'ai fait une formation STAPS étroitement lié au sport, je travaille dans le sport dans l'événementiel sportif à Paris » (...) « Je pratique du sport encore mais je pense qu'en STAPS on est formaté pour continuer le sport donc pas mal de sport dans ma vie donc c'est normal que je m'intéresse à ce qui se passe dans le secteur public ».

Cet habitant percevait ainsi la tenue des Etats généraux du sport comme une suite logique à ses différents engagements (privés et professionnels).

Mais au-delà des citoyens-ordinaires, les représentants des associations étaient largement présents et intéressés, comme en témoigne ce responsable de l'UNSS absent lors de certaines réunions publiques :

« J'étais un peu déçu de ne pas avoir pu participer à celle qui avait lieu ou qui devait avoir lieu au Rhénus, sur le sport de haut niveau et que sais-je encore. J'étais absent professionnellement mais voilà. C'est clair que moi j'étais intéressé par chaque samedi de réunions » Un responsable du Sport académique.

Cette citation marque l'intérêt de ce responsable associatif pour l'ensemble du dispositif. Qu'il s'agisse des habitants ou des représentants des associations, les EGS apparaissent comme un dispositif attrayant voire souhaité pour certains d'entre eux.

Alors que certains saluent l'initiative des EGS, d'autres suggèrent qu'une instance de démocratie participative est indispensable au bon déroulement d'une politique sportive locale. Ces propos, marquants, sont énoncés par des participants de la manière suivante :

⁴⁵⁴ Entretien avec un étudiant, Le 4 octobre 2010, organisateur d'événements sportifs, 25 ans.

« Ben c'est important qu'elle – la ville - consulte sa population parce qu'ils –les élus - sont quand même élus pour faire une politique sportive en accord avec les souhaits de la majorité de la population donc c'était relativement important qu'ils sondent dans quelle direction il faut se diriger » Un étudiant ; Comme le souligne l'adjoint chargé de la santé, l'adhésion à la chose publique est indispensable à tout bon fonctionnement :

L'enquêtrice : *« et malgré tout est-ce que vous pensez que la reconnaissance d'un savoir d'usage des habitants est indispensable pour faire de la politique ? »*

Le vice-président de la CUS en charge de la santé : *« c'est fondamental. C'est un aller-retour, moi je pense que le politique il suscite, il peut susciter, il peut inciter, il peut fédérer, il peut ...mais s'il n'y a pas d'adhésion ça ne sert à rien donc il faut vraiment une adhésion ».*

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la concertation s'immisce au rang de pratique incontournable comme le rappelle le président de la communauté urbaine de Strasbourg et maire d'une commune de la CUS :

« Je pense que de toute façon, toutes les politiques publiques devront associer les citoyens à la connaissance du service public. Quand nous avons commencé à travailler sur notre organisation périscolaire à Illkirch, la garde des enfants après la classe, le centre de loisir sans hébergements, etc. tous ont toujours été fait avec les concertations avec les parents d'élèves, c'est indispensable. » Pour ce faire, l'acquisition et l'intégration d'un savoir d'usage devient une voie indispensable : Le président de la CUS : *« absolument indispensable parce qu'on ne fait bien un équipement et on entretient bien un équipement que si on est à l'écoute de ceux qui le vivent »* (...) *« Et si on ne fait pas ce travail en amont avec l'usager, on plaque, on fait un investissement qui n'a pas sa même utilité. ».*

Ces différents extraits montrent comment les élus tentent de répondre à la demande sociale à l'exemple de ce dernier extrait du directeur du service des sports de la ville de Strasbourg qui met l'accent sur ce souhait :

« Voilà donc c'était des témoignages pris le long des très belles vues de Strasbourg, et le moment tant attendu est arrivé, vous avez la parole ».

En accentuant ce moment clé, il est possible de voir comment la demande sociale est devenue un enjeu fort de la municipalité. Le directeur des sports tente de créer l'événement en insistant sur l'effet d'attente patiemment enduré par ledit public venu expressément pour s'exprimer. Tout agit comme si la parole libre était une récompense promise à l'assemblée : *« vous aurez même la*

parole ». Parfois, la parole est alors revendiquée par les citoyens qui s’octroient le droit d’intercepter la parole.

4. La revendication du statut d’expert citoyen

En faisant bénéficier de l’accumulation des acquis de l’expérience, cet interlocuteur pense pouvoir administrer « la » vérité. Il dit :

« Par exemple, un pôle France judo, parce que ça c’est ma spécialité où l’on voit vraiment ce qu’il se passe dans un pôle France ; et je peux vous dire que par rapport au reste de la France, parce que maintenant c’est un recrutement national, on se dit : s’il y a maintenant 4 structures de ce type en France, et bien un peu partout les gens en France disent : Si tu veux aller faire du judo à un bon niveau mais vraiment être dans un contexte où tu as un maximum de chances de réussir de très bonnes études, va à Strasbourg » Le président de la Ligue d’Alsace de judo.

Le statut d’expert est ici accentué par la formulation « je peux vous dire » qui correspond au sens de « je suis bien placé pour vous dire ». De cette manière cet acteur délivre une vérité dans un secteur sportif bien circonscrit, celui du judo où il est reconnu comme une figure éminente c’est à dire comme une « figure emblématique » dans le monde du judo. Cette réputation confirme bien le statut d’expert qu’il revendique par ailleurs.

Pourtant, quelques phrases plus loin ce même acteur précisent:

« Je parle en tant qu’ancien prof de gym qui a vécu une carrière dans un certain laps de temps quand même » (le président de la ligue d’Alsace de judo), pour asseoir sa légitimité.

Cette précision de trajectoire professionnelle est une revendication d’un *savoir professionnel diffus* (Nez & Sintomer, 2013). La justification qu’elle contient est nécessaire pour ceux qui ne sont pas du milieu du judo et qui ne connaissent pas forcément la réputation de cet acteur dans son milieu. En effet, en termes de légitimité à parler, son palmarès sportif ne suffit pas pour l’accréditer en tant qu’expert au-delà du milieu du judo. Il est ainsi possible de dire que la précision d’ordre professionnel permet d’accroître son crédit général. D’autres participants mettent en œuvre d’autres techniques pour revendiquer leur statut de citoyen comme en témoigne cet interlocuteur :

L’adjoint en charge des sports : *« Donc là vous vouliez parler, allez-y ! »*

Citoyen de Strasbourg : « *Merci beaucoup, voilà moi je suis président de rien du tout je suis simple citoyen de Strasbourg, merci de nous donner la parole. Voilà moi je voudrais tout simplement évoquer la crise économique actuelle économique au sport, excusez-moi de ce terme. Voilà je voulais savoir si la ville avait favorisé la pratique du sport pour les classes moyennes, demandeurs d'emplois ou les titulaires des minimas sociaux* ».

Il est intéressant de remarquer que ce strasbourgeois utilise rapidement un « NOUS » pour parler au nom de tous les strasbourgeois comme si la représentation du groupe des citoyens-ordinaires donnait une légitimité supplémentaire.

D'autres, à l'inverse se pensent illégitimes en disant par provocation leur absence de titre malgré le fait que l'élu connaisse l'interlocuteur :

L'adjoint en charge des sports : « D'accord, Gaël Pastier »

Gaël Pastier : « *Gaël Pastier de Cronembourg, je suis président de rien du tout, et je suis venu avec quelques inquiétudes* »

L'adjoint en charge des sports : « *Habitant et citoyen de la ville, voilà !* »

Gaël Pastier : « *voilà. C'est pour ça que je suis là* ».

Le statut de citoyen est une nouvelle fois revendiqué, cette fois-ci par l'élu qui rappelle la place honorifique des habitants dans le dispositif. A la différence de l'interlocuteur précédent, la conscience d'être légitime n'est pas intégrée au préalable par l'habitant en question. L'encadré ci-dessous présente le profil d'un expert-citoyen fortement engagé au niveau local.

Encadré 25. Un expert citoyen fortement engagé

L'exemple de cet habitant ne se considère pas comme un militant ; Pourtant il ne se veut pas apolitique, et se caractérise d'engagé dans la sphère publique.

Un éthos militant familial. Son père était un grand militant, fondateur du PSU (un regroupement de deux petits partis socialistes) avec M. Rocard. Le mot d'ordre à son domicile de jeunesse était : « ce soir il y a une réunion (politique) ». Son père travaillait pour la DATAR qui préparait la décolonisation des pays africains, c'était un métier engagé. Lui-même a passé sa jeunesse à être spectateur de cette politique à domicile. Sa mère faisait partie du « mouvement pour la paix » et avait rencontré Albert Schweitzer. Il lui avait demandé si elle avait fait de la prison et avait ajouté que seul ceux qui avaient fait de la prison était de vrais militants. A 38 ans, son père est mort et cet habitant s'est réfugié dans une pratique intensive de la natation pour supporter ce décès.

Une pratique intensive de la natation. Il est allé jusqu'aux étapes des championnats de France. Actuellement il pratique de la compétition en master, avec les vétérans.

Une inscription dans une « culture réfléchie ». « À la maison, on lisait le Monde, Liberté, le canard enchaîné » disait-il. Après des études de psychologie, il s'est orienté vers la psychanalyse où il s'est investi corps et âme pendant une vingtaine d'années, notamment dans l'« Ecole de la cause », une école très engagée pour la cause de Freud. Il travaillait régulièrement jusqu'à tard le soir.

Une reconversion pour la cause de la natation. À partir des années 1995-2000 il s'est intéressé à la natation en compétition car à Strasbourg « il n'y avait rien » selon lui. Il a formé un nageur qui a obtenu la médaille de bronze au championnat d'Europe de natation. Mais son fort engagement lui aura également valu un procès malgré de bons résultats sur le plan de la pratique. Cette période est donc aussi celle des premiers affrontements avec l'opposition avec l'adjoint en charge des sports qu'il juge désintéressé par la cause sportive. C'est dans ce contexte qu'il monte un blog et forme une association pour « enquiquiner les élus » et leur « donner du poil à gratter » même s'ils « n'aiment pas les remises en question ».

Un conseiller politique. Homme de gauche, il est perçu comme un homme de droite par les élus de gauche qui ne l'apprécient donc pas. Mais les élus de droite font appel à lui pour obtenir des conseils⁴⁵⁶. Certains centristes en font de même. Ainsi, il est connu de certains élus. Le maire connaît bien sa mère mais ne cherche pas à avoir plus de lien avec lui. Le candidat centriste a recueilli son conseil de parler de la politique sportive pendant sa campagne.

Un expert citoyen. Cet habitant développe différents types de savoirs au quotidien autour de la pratique de la natation. A travers ses compétences de psychanalyse il fait recours à des *savoirs professionnels diffus*. Du fait de sa pratique régulière en compétition, il met en œuvre un *savoir d'usage*. Aussi, il questionne sans arrêt son environnement et se questionne sur le pourquoi des choses ce qui relève du *bon sens*. Par ailleurs, cet habitant est un autodidacte qui se forme au cours de ses nombreuses lectures et fait ainsi appel à l'*autoformation*. De part ces nombreuses sources de savoirs, il est un exemple d'expert citoyen engagé au niveau local. D'ailleurs il dit lui-même que « C'est vrai que moi je me considère comme quelqu'un qui peut apporter quelque chose ».

Cet exemple de citoyen correspond au modèle d'expert-citoyen. Celui-ci capitalise les quatre formes de savoirs de ce type de citoyen : celui issu du savoir professionnel diffus, celui de l'auto-formation, celui du bon sens et celui du savoir d'usage. Par ailleurs, une des spécificités de cet acteur est qu'il a conscience de son potentiel d'expertise citoyenne et, de ce fait, il n'hésite pas à solliciter les élus locaux pour prodiguer des conseils. Ceux qui ne répondent pas favorablement se font régulièrement bousculer dans la presse locale écrite ou *via* son blog sur Internet. Il utilise ainsi des moyens de pression, une sorte de « pouvoir d'action mineur » pour faire entendre sa voix auprès des pouvoirs d'action majeurs (c'est-à-dire ceux des élus locaux qui ont le droit de décision acquis par le vote issu de la démocratie représentative).

⁴⁵⁶ Extrait d'entretien : « Et (ce conseiller de l'opposition), à chaque fois qu'il veut faire un truc sur les piscines, maintenant il me téléphone. Il me dit : « j'ai un truc, qu'est-ce qu'il faut dire, comment faire ? ». Donc, je le conseille. Et j'ai raison de le conseiller si ça permet de faire avancer les choses ».

D'autres participants se veulent expert de fait et sont prêts à se revendiquer comme des contre-experts en cas de conflit tant ils souhaitent imposer leur avis et refusent de concéder quoi que ce soit. C'est le cas de cet habitant :

« Vous pourrez dire ce que vous voulez, moi je vous dis, la pratique sportive c'est ce qui est le plus simple, ça coûte rien, c'est à la portée de tout le monde. On ne voit personne qui marche à pied le soir » Un président d'association d'athlétisme.

Dans ce cas, l'interlocuteur recherche à créer un argument d'autorité et pas forcément à s'inscrire dans un véritable débat. Dans ce cas, il s'agit plutôt d'une contre-expertise, dans le sens d'une opposition que d'une expertise à proprement dit.

Par ailleurs, même les personnes à responsabilité reconnaissent des aspects positifs à la figure du citoyen puisque certain force la figure du citoyen en disant par exemple : *« J'aimerais attirer votre attention, j'ai plusieurs casquettes, mais celle pour laquelle je parle c'est tout simplement parent d'élèves ou de maman de sportifs »* Un responsable associatif lors d'une réunion publique. Dans ce cas, le choix de la figure de l'habitant parmi une large palette d'acteurs témoigne que l'habitant peut être sujet à des effets particuliers et porteur d'une certaine légitimité. Sur le même raisonnement un sportif de haut-niveau souhaitait parler comme un « simple citoyen ». Il soutient en réunion publique :

« Bonsoir, alors je viens de me faire couper l'herbe sous le pied en fait, c'était un petit peu le même thème, je voulais enlever ma casquette de haut niveau et mettre celle du citoyen de Strasbourg, qui est fan de sport et qui a envie de faire du sport, et c'est vrai que j'ai l'impression que depuis ces 10 dernières années, il devient difficile de faire du sport hors structure club ».

Encore une fois, le choix d'apparaître sous le visage du citoyen parmi d'autres choix possible montre l'intérêt que peut apporter la figure de l'habitant-ordinaire dans les débats. Un représentant de la SIG suit le pas en disant :

« Moi je m'exprime en tant que citoyen, je fais partie du comité de direction de la SIG mais je laisse le soin à notre président d'évoquer ce sujet ».

Cette posture est d'ailleurs encouragée par le directeur des sports qui souligne l'intérêt du statut de « simple citoyen » dans le dispositif. D'après-lui c'est même le « but de la manœuvre » :

Le directeur des sports : *« Voilà donc c'était des réactions de strasbourgeoises et strasbourgeois au détour de notre très belle ville donc nous allons, vous allez pouvoir vous*

*exprimer. Il y a une petite règle entre guillemets, donc vous vous présentez, vous dites votre fonction, le nom de votre club etc.... vous pouvez tout simplement être citoyen, et après vous verrez les étudiants vont venir vous voir pour prendre vos coordonnées de façon à ce qu'on ait tous le recueil de ce que vous avez à nous dire de sorte à faire la synthèse finale le 6 juin à 9h à l'Aubette. Donc top départ, Arnaud et Maxime sont à votre disposition, levez simplement la main. Et nous pouvons commencer. **Exprimez-vous. C'est le but de la manœuvre.** Allez, c'est toujours la première question qui est toujours la plus difficile mais avec le bel aréopage que vous êtes ce soir on peut penser que ça va démarrer très vite ».*

Finalement, revendiquer le statut d'habitant n'est pas un défaut mais peut au contraire être un atout pour ceux qui en font le choix. Ainsi, il est possible de se valoriser à travers la figure du l'habitant-ordinaire.

Certains responsables associatifs ne veulent pas engager leur collectif tout en y affirmant leur légitimité publique. Cela conduit à des discours hybrides, déjà évoqués plus haut de ce type :

« Je représente le club des sports Strasbourg Alsace en particulier le Hockey, hors Etoile noire. Alors moi je voudrais intervenir de manière un peu particulière. Je suis citoyen, j'ai entendu l'intervention (nom d'un maître de conférences), il a parlé de social, je rajouterai civil ...».

Dans cette situation il est intéressant de constater que les interlocuteurs mettent en jeu une légitimité individuelle et non collective, alors même qu'ils auraient la possibilité de le faire. Ils font ainsi le choix de ne pas bénéficier d'un pouvoir symbolique issu d'un rattachement collectif. Seul l'engagement individuel est de mise. Souvent, cette position est susceptible de faire apparaître des scoops ou des idéaux. C'est dans cette perspective que l'adjoint en charge des sports de la ville de Strasbourg lance l'idée de faire construire un golf dans un quartier défavorisés de la ville de Strasbourg, voire d'un site olympique permanent dans le même quartier.

Il ressort des interventions un continuum allant de la défense d'intérêts particuliers à la revendication du statut d'expert citoyen. Les résultats issus des débats publics montrent à voir qu'ils sont appelés à cohabiter si la formation à la citoyenneté reste un objectif à atteindre. Par ailleurs une élue de gauche rappelle que le degré de maturation de l'éducation à la citoyenneté est amené à évoluer avec des dispositifs tels que les Etats Généraux du sport. Ces modifications jouent sur la transformation de la revendication du statut de citoyen dans le cadre d'un impératif participatif.

Par ailleurs, le profil de l'expert citoyen a permis d'être défini à travers 4 types de savoirs : les savoirs professionnels diffus, les savoirs issus de l'autoformation, le bon sens, et les savoirs d'usage. Au-delà des savoirs, certaines compétences y sont associées, c'est l'objet de la partie qui suit.

II. Les compétences liées à l'expertise citoyenne

1. Les principes de reconnaissance d'une compétence participative

Un certain nombre de principes régissent les compétences des participants engagés dans le dispositif. Parmi eux, il convient par exemple de retenir la reconnaissance - à priori - des citoyens-ordinaires de l'assemblée pour s'exprimer en public comme le sous-entend ce court extrait d'une réunion publique :

L'adjoint en charge des sports : *« Et bien maintenant, après cette introduction, par la présentation de l'étude par r(l'enquêtrice), (un enseignants) qui nous a donné un focus très intéressant sur le sport et ses facultés ou non, et bien maintenant vous avez la parole, vous pouvez réagir à ce qu'a dit (prénom du maître de conférences), donner également votre sentiment. Donc le principe si vous voulez c'est qu'on aura des micros baladeurs et simplement si vous prenez la parole puisqu'on a des étudiants qui recueillent tout ça, vous vous présentez, donnez nom prénom et l'institution que vous présentez par avance merci. »*

Le directeur des sports : *« Voilà Nicolas va chercher le micro. Alors allez-y nous vous é... vous avez la parole, c'est le grand principe des Etats Généraux du Sport, exprimez-vous ! »*

« Exprimez-vous », « vous avez la parole » sont des expressions qui mettent en valeur les citoyens-ordinaires. En annonçant que « c'est le grand principe », il s'agit de souligner qu'il y a un changement par rapport aux pratiques habituelles (réelles ou perçues), et cela consiste à afficher une nouveauté. Cette invitation à la prise de parole permet de montrer que les EGS sont une opportunité, de parler, de dire ce qui généralement ne peut pas l'être de manière directe et publique⁴⁶⁰.

De la même manière, un responsable du sport scolaire (UNSS) et co-président d'un club de volley apprécie la démarche participative et soutient : *« que dès lors qu'on crée des étapes de concertation il y a, j'allais presque dire, il y a déjà intellectuellement une démarche positive, ça il faut quand même le laisser à la municipalité. Vouloir faire en sorte que les gens réfléchissent, participent et essayent d'améliorer les choses ensemble, c'est déjà plus que positif et je crois qu'il faut le relever »*⁴⁶¹. En s'exprimant ainsi, ce responsable valorise la démarche participative entreprise par la ville de Strasbourg.

⁴⁶⁰ Cette démarche est relayée par la revue municipale dans son édition du premier trimestre 2009: *« Plus que jamais, les Strasbourgeois ont droit de cité »* et ajoute que *« les questions ont fusé lors de cette première édition »*.

⁴⁶¹ Citation déjà utilisée mais dans le cadre d'une analyse différente.

C'est également ce que pointe le premier adjoint à la ville de Strasbourg - dont la biographie se trouve ci-dessous - lorsqu'il emploie les termes suivants :

« Il s'agit de reconnaître à nos concitoyens une énorme capacité d'analyse, de réflexion et d'arbitrage ».

Encadré 26 : Le profil du premier adjoint à la ville de Strasbourg

Né le 17 mars 1955 à Strasbourg. Père de deux enfants. Marié. Homme politique français.

Attachement politique. Membre du Parti socialiste, il est actuellement Premier adjoint au Maire de Strasbourg et Vice-Président de la Communauté urbaine de Strasbourg, conseiller général du canton 1 Strasbourg Centre et président de l'Agence de développement et d'urbanisme de Strasbourg. Son engagement politique est issu d'une confrontation précoce avec le milieu populaire et la vie associative. Il a occupé très tôt des fonctions au sein d'instances politiques et administratives, notamment en tant que délégué national au sport au sein du parti socialiste auprès de Lionel Jospin puis de François Hollande de 1997 à 1999. Il est adjoint au sport sous Catherine Trautmann entre 1989 et 2001, conseiller communautaire délégué au sport entre 1989 et 1995 et vice-président de la Communauté urbaine de Strasbourg en charge des sports. En 2008 il devient Premier adjoint en charge de la coordination de la municipalité et de la démocratie locale, vice-président de la communauté urbaine délégué à la gestion du personnel et en charge de la coordination des politiques communautaires sur les espaces publics de la ville de Strasbourg.

Attachement professionnel et familial. Issu d'une famille nombreuse, il est un autodidacte qui s'investit très vite dans le monde associatif et dans la vie active. Il s'engage dans le secteur privé et devient salarié dans la grande distribution dès 1974. Il effectue son service militaire en 1973. Il s'investit en tant que bénévole puis salarié des Associations populaires familiales et syndicales et devient Permanent pour le Bas-Rhin en 1981. Il est diplômé d'un master de Management Public à l'Université de Nancy 2 en 2004. La même année il est cofondateur d'une SARL « Stratégie et gestion publique » de près de dix salariés dans laquelle il travaillera jusqu'en 2008.

Position dans l'espace politique : En tant que premier adjoint, il entretient de bonnes relations avec le sénateur-maire de Strasbourg. Le « label démocratie locale » qu'il pilote suit la politique du maire qui voit là un outil de communication au quotidien. Ancien adjoint en charge des sports, il a conservé des liens dans le milieu sportif ; cela a pour conséquence d'alimenter une certaine concurrence avec l'actuel adjoint en charge des sports qui tente de prendre la relève, de faire sa place et de faire oublier l'époque gérée par le premier adjoint encore bien présent sur certains dossiers (par exemple celui des bains municipaux, directement piloté par le premier adjoint). Dans son ouvrage « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », Laurence Berhrer (2011) rappelle que *"pour agir efficacement dans ces espaces, il est en effet nécessaire de disposer d'une maîtrise suffisante des règles et des cadres cognitifs qui les régulent. Or, en raison de la complexité et de la*

fragmentation de l'univers des politiques publiques, les coûts d'entrée⁴⁶² dans les espaces de formulation des politiques publiques sont élevés. Ainsi, seuls les citoyens organisés et mobilisés (stakeholders) peuvent se constituer et être reconnus en tant qu'acteurs légitimes des politiques publiques" (Berher, 2011, p. 106). Si l'on en croît Goffman, ceux qui pourraient dépasser ces coûts d'entrée seraient ceux qui démontreraient d'un « tonus interactionnel » (Goffman, 1963, p. 25-30) car d'après lui c'est uniquement ceux qui peuvent véritablement s'afficher dans les débats. Au-delà des coûts d'entrée et du tonus interactionnel, d'autres aspects entrent en compte. Parmi eux, il est intéressant de se focaliser sur les caractéristiques contextuelles.

2. L'effet de dispositif sur l'expression publique ?

Tous les principes précédemment décrits ne pourraient trouver écho sans un contexte favorable pour leur mise en application⁴⁶⁴. C'est pourquoi notre travail a consisté à relever quelques indices participant à mettre en avant l'effet de cadre. Tout d'abord, après avoir précisé un postulat capacitaire des citoyens pour prendre la parole en public, il est apparu que certains peuvent y arriver avec plus de facilité que d'autres. Le rôle des organisateurs consistait à diminuer le seuil de la peur à prendre la parole en public si tel était le cas. Ainsi, le directeur des sports a tenté de désacraliser le moment de la prise de parole en tenant les propos suivants :

« Alors allez-y, tout le monde s'exprimera, asseyez-vous, il faut simplement lever la main, vous présenter. Il y a au moins cinq – six demandes ».

L'acte de la prise de parole est ainsi réduit à un mouvement physique et non plus comme un engagement psycho-cognitif. C'est une façon de minimiser l'engagement nécessaire à la prise de parole en passant d'un acte psycho-cognitif global à un acte physique spécifique.

A l'inverse, le directeur des sports avait également pour rôle de légitimer cette fois les interlocuteurs en valorisant leur titre lorsqu'il les connaissait - ou tout au moins introduire de façon protocolaire les personnes qui allaient prendre la parole. Ce rôle d'introduction des interlocuteurs était si bien ancré que lorsqu'une participante prend la parole sans se faire introduire, le directeur des sports lui coupe spontanément la parole pour s'excuser de ne pas l'avoir fait. C'est ce qu'en atteste la séquence qui suit (voir l'encadré ci-après) :

⁴⁶² Par coût d'entrée on entend, ce à quoi doivent se soumettre les acteurs, les codes implicites, les règles en jeu dans l'espace politique, etc. qu'ils n'ont pas l'habitude de manier en temps normal.

⁴⁶⁴ Bien qu'il soit admis que ces principes participent à la construction de ce contexte favorable.

Encadré 27. L'introduction même à posteriori des interlocuteurs par le directeur des sports

Le directeur des sports : « *Nous sommes tous donc dans les 82% des pratiquants, donc le sondage est confirmé. Maintenant, les questions, exprimez-vous, n'hésitez pas témoignages... les micros, on prend un micro, allez-y ! Comme d'habitude vous vous présentez pour que nos étudiants en Master puissent travailler* ».

Présidente d'un club d'aviron : « *Alors je me présente je m'appelle Martine Dreyer, je suis présidente d'un club de Strasbourg qui est un club d'aviron, tout ce qui a été ce matin, je voudrais souligner quelque chose d'important. Fondamentalement, en ayant moi-même des enfants et dans le cadre professionnel de mon entreprise, on a parlé du stress, on a parlé de plein de choses. Je voudrais revenir à une chose, c'est la respiration, qui est pour moi le fondamental de tout, c'est-à-dire arriver à faire du sport* ».

Le directeur des sports : « *Allez-y, excusez-moi* ».

Présidente d'un club d'aviron : « *Ce n'est pas grave. Alors c'était simplement pour dire que les enfants de l'école maternelle, les très jeunes, leurs faire prendre conscience de leurs corps par la respiration. Au travers de ça leurs faire prendre conscience de comment ils vont manger, quand ils vont manger, du temps qu'ils vont prendre pour manger et pour développer des tas de qualités différentes. Et quand on retrouve ces enfants dans les crèches plus tard, ils ont conscience de beaucoup plus de choses et ils se sentent beaucoup mieux. Et en leur apporte évidemment quelque chose de différent. C'est tout ce que je voulais rajouter* ».

Cet exemple montre à quel point la considération de la parole des participants est respecté. Ces excuses publiques constituent un indice d'un tel processus. D'autres citations permettent de l'illustrer à l'instar du temps de parole accordé au public. Celui-ci souligne l'intérêt accordé aux propos des participants et l'intérêt porté à l'expertise citoyenne. À ce titre, avant même la tenue des EGS, un maître de conférences spécialiste des questions de participation pointe le fait que le temps alloués aux débats est trop court et qu'en parallèle le temps des présentations des tables rondes est trop long. Il précise que la forme jusqu'alors choisie tendra à frustrer le public

« *Car –d'après lui - après avoir écouté 45 minutes, il ne restera que 10 minutes pour s'exprimer* ».

A la réunion suivante, le 9 février 2009, l'adjoint au sport présente sa volonté de réduire le nombre d'élus pour « davantage procurer une couleur participative ». Mais dans les faits, le temps alloué aux

participants reste largement réduit en comparaison à l'idéal participatif. Toutefois, il reste étendu par rapport aux habitudes antérieures.

Par ailleurs, un intérêt marqué porté sur les participants apparaît lorsque lors d'un projet d'observatoire des pratiques sportives l'élu souligne la place légitime des Strasbourgeois dans le comité de pilotage. Ce projet esquissé comme une suite des Etats généraux du sport avait été annoncé avec une diversité d'objectif à préciser. Parmi son comité de pilotage un certain nombre d'experts devaient y siéger. L'élu en charge des sports avait d'ailleurs déjà en tête la nature des acteurs qui y participeraient légitimement et les citoyens y auraient été présents comme le souligne cet extrait d'entretien :

« C'est pour cela qu'il nous faut des experts de l'Université, qu'il nous faut des experts qui viennent de Jeunesse et sport, qu'il nous faut des experts, des techniciens aussi du service des sports et puis il nous faut des bénévoles cadres dans le monde associatif sportif, voire peut-être même des bénévoles simples et puis voire même des sportifs lambda ».

Ces projets témoignent de la sincérité de la reconnaissance des habitants par l'élu en charge des sports qui souhaite aller plus loin que le seul dispositif participatif. Mais le décalage entre l'idéal et la réalité reste présent comme en témoigne la partie qui suit consacrée à l'exclusion des minorités, constatée lors des EGS.

3. Exclusion des populations défavorisées

3.1. Une sous-représentation de certains groupes sociaux

Figure 22 La sous-représentation de certains acteurs

Les observations dévoilent une moindre représentativité des jeunes, des femmes et des catégories sociales défavorisées. Par exemple, lors de la première réunion publique, alors que 30 hommes ont pris la parole, seulement 3 femmes ont parlé⁴⁶⁵. Parmi ces 3 femmes, il convient de souligner que deux faisaient partie de l'organisation, soit en tant qu'universitaire et membre du comité de pilotage ou bien en tant que grand témoin, ce qui réduit à 1 le nombre de femme véritablement du public qui a pris la parole lors de la première réunion publique. A cette première réunion publique, seul deux jeunes proche de la trentaine ont pris la parole. Enfin, à cette même réunion consacrée au « sport et quartier », une seule personne vraisemblablement issue de milieu défavorisé s'est exprimée.

⁴⁶⁵ Malheureusement les feuilles d'émargement ne nous permettent pas d'effectuer des proportions en termes de personnes présentes/prises de parole hommes/femmes.

Cela confirme la sous-représentation des jeunes d'une part et des catégories sociales défavorisées d'autre part.

C'est ce que confirme un agent d'une institution sportive qui soutient :

« Toute cette population-là, dont on sait qu'ils ont le plus de problèmes et beaucoup de besoin mais celle-ci aux Etats généraux je ne les ai pas vu franchement » (une ancienne sportive de haut-niveau en équitation, médecin, chargé de la prévention contre le dopage à la Jeunesse et les sports).

Sur ce point comme sur les autres, notre analyse confirme l'ensemble des textes réunis sur la question. En effet, ces groupes n'étaient pas absents mais minoritaires dans le panel des participants. La majorité des participants étaient des hommes notamment ceux d'un âge avancé pouvant indiquer qu'ils étaient retraités.

L'absence de citoyen-ordinaire est également soulevée par cet institutionnel du service Jeunesse et Sport qui semblerait percevoir ce constat comme prévisible au regard des horaires des réunions. D'après lui :

« Ceux qui se sont exprimés c'était plutôt des acteurs qui étaient déjà bien reconnus dans le monde sportif strasbourgeois, et notamment des présidents de clubs ou même des éducateurs sportifs. Alors est-ce qu'il y a eu beaucoup d'habitants qui ont participé et qui en plus se sont exprimés... » ;

VM : « si je vous dit qu'il y en a eu 4 % » ;

Un inspecteur du service Jeunesse et Sport: *« ça ne m'étonne pas, il y a déjà eu des Etats généraux du sport, je crois que c'est aussi d'abord les clubs, les responsables de clubs et puis les éducateurs sportifs en fait. En plus c'était le matin les Etats généraux du sport ? Donc il faut quand même être motivé pour y assister. J'ai trouvé qu'il y avait une bonne participation, j'ai plutôt trouvé ça positif tout au moins les groupes de travail »* (Inspecteur à la Jeunesse et au sport).

Le premier adjoint à la ville de Strasbourg rejoint ce constat lorsqu'il exprime le sentiment suivant en entretien :

« La sensation que j'ai eue, je n'ai pas passé mon temps à regarder le dossier du sport j'en conviens mais la sensation que j'ai eu : on débattait entre initiés en quelque sorte » (Premier adjoint du maire de Strasbourg, Vendredi 25 septembre 2009)

C'est également l'avis que met en avant le directeur des sports lorsqu'il précise que peu d'habitants ordinaires ont pris part au débat :

« Sur la démarche ils m'ont dit comment ça avait été fait. Le sentiment c'est qu'il y a eu beaucoup de concertation plutôt avec les acteurs du sport, je n'ai pas eu le sentiment qu'il y en ait eu beaucoup directement avec les habitants » (Mr. le nouveau directeur des sports, en entretien, 8 juillet 2010).

D'autre part, il y avait une surreprésentation des responsables associatifs et des adhérents comme le rappelle le directeur des sports en ces termes :

« Les institutionnels sportifs étaient très représentés avec des prises de parole prépondérante. Moi ça ne m'a pas plus choqué que ça. » (Le directeur des sports).

Nombreuses sont les études sociologiques qui révèlent la mise à l'écart des populations socialement et culturellement défavorisées dans les dispositifs participatifs. En général, ce sont les personnes d'origines étrangères, les jeunes, les femmes ou ceux qui possèdent moins de diplômes qui sont sous-représentés. Pour Loïc Blondiaux (L. Blondiaux, 2001) *« Ce sont, en priorité, les populations les mieux intégrées socialement et les mieux formées intellectuellement qui font vivre ce type de dispositif, y investissent leur énergie et y exercent leur compétence »*. C'est ce que semblent confirmer nos observations ; Cefaï et Trom (Cefaï & Trom, 2001) pointent les différences de compétences comme facteur d'exclusion. D'après eux, *"les citoyens munis d'un capital culturel supérieur ou simplement habitués à parler la langue qui convient à de telles instances sont plus à même de se faire entendre que les autres car ils maîtrisent mieux les règles de la « grammaire de la discussion publique »"* ce à quoi Talpin (2010) ajoute que *"l'absence des catégories populaires résulte pour une large part de mécanismes d'auto-exclusion, et notamment d'un sentiment d'incompétence"* (Talpin, 2010, p. 371). Ce point sera remobilisé en évoquant notamment les freins participatifs. Il convient de retenir que *« la participation ne concerne dans le meilleur des cas qu'une petite minorité de citoyens, elle est très inégale socialement, ceux qui s'engagent le plus résolument tendent à devenir à leur tour des professionnels de la politique"* (Sintomer, 2008) . Parfois, les exclus sont les « citoyens-ordinaires », ceux qui n'ont pas d'autres responsabilités locales que le simple fait d'être habitant ou usager. C'est le point de vue émi par les auteurs « de la démocratie participative » : *« Il y a, de toute évidence, une énorme différence entre la toute petite fraction d'un arrondissement qui est investie, qui participe aux différentes instances, et la grande masse de la population »* (collectif, p.160). La sélection sociale constatée est parfois associée à une différence sociale dans la

mobilisation et dans l'engagement au sein des dispositifs participatifs. C'est en tout état de cause ce qui ressort des études rassemblées dans l'ouvrage collectif de Revel et al. (2007). D'après eux, les plus démunis et les jeunes sont particulièrement difficile à mobiliser (Revel et al., 2007). Hélène Bertheleu et Catherine Neveu (Bertheleu & Neveu, 2006) comparent « les présents » des « absents » et précisent que « quant aux « absents », ce sont les mêmes qu'ailleurs : les jeunes et les populations originaires des anciennes colonies". Au final, il s'agit d'identifier ceux qui sont mis à l'écart des autres des autres. Certains distinguent pour ce faire, le public fort du public faible (Nancy Fraser, 2011), d'autres différencient ceux qui sont au centre et ceux qui sont en périphérie (Bernard Peters cité dans (L. Blondiaux, 1998)) Hélène Bertheleu et al. 2006). Toutes ces observations convergent vers une non-représentativité de la population générale dans les arènes participatives ce qui engendre inéluctablement une distanciation avec l'idéal démocratique. Certains défenseurs de la démocratie participative font de ce constat un postulat : "*on sait pourtant que le public réel de ces dispositifs n'est jamais le public rêvé des théories délibératives : il n'est ni représentatif, ni égalitaire, ni complètement profane et désintéressé* » (L. Blondiaux, 2003)(Wojcik, 2008)".

Les taux mesurés signalent au final le manque de culture de la participation. C'est ce que relève un élu local dans la séquence suivante évoquée lors d'un entretien :⁴⁷³

« Sachant qu'on a bien vu dans la salle qu'il n'y avait pas beaucoup d'usagers, il y avait des représentants ... »

VM : *« si je vous dit qu'il y avait 4% des prises de parole venant d'habitants, ça ne vous choque pas du tout ? »*

Le vice-président de la CUS en charge de la santé : *« bien sûr que si ça me choque. Mais, ça me choque mais ça confirme ce que je disais avant c'est qu'on a aussi un **manque de culture de la participation citoyenne**, soit sur le sport, la santé ou d'autres structures »*(Le vice-président de la CUS en charge de la santé, médecin, conseiller municipal de gauche, professeur à l'Université)Une autre

⁴⁷³ C'est également le constat que réalise le directeur des sports lorsqu'il répond à nos questions lors d'un entretien ; voici sa réponse : VM : « par rapport aux retours que j'ai eu de la présentation de la politique sportive, parce que j'ai eu l'occasion de faire d'autres entretiens, il y avait des remarques à titre indicatif mais par exemple d'avoir présenté comme événement de Strasbourg le Iron Tour Mc Donalds, je sais que ça a interpellé certaines personnes donc, est-ce que par rapport à ces remarques un peu négatives et par contraste il y a beaucoup d'espoir qui sont portés sur un conseil d'orientation. Est-ce que c'est une chose qui va se faire et sous quelle forme ? Qu'est-ce que vous pouvez m'en dire ? » Le nouveau directeur des sports : « alors sur la, effectivement, sur ce type de remarque que l'on a pu avoir sur la présentation de la politique sportive, elle est liée aussi à l'auditoire que l'on avait. Si vous dites que les agents du sport on fait remonté jusqu'au niveau des habitants, parce que quand on a présenté la politique sportive, les habitants n'étaient pas là. Y'avait que les acteurs du sport, les représentants des associations » (directeur des sports, 8 juillet 2010).

limite pointée par un autre élu relève de la quasi absence des non-sportifs au débat des EGS. D'après lui :

« Je vois une seconde limite mais c'est une limite de tous les dispositifs de démocratie participative, c'est qu'il manque systématiquement quelqu'un : ce sont les non sportifs ».
(L'adjoint chargé de la vie associative, Vendredi 30 octobre 2009).

Finalement la partie qui va suivre se consacre aux catégories sociales, pour comprendre les logiques qui prévalent à la surreprésentation des catégories sociales établies.

3.2. L'impact des établis

Dans les groupes sociaux, il convient de remarquer que les groupes sociaux les plus établis imposent leurs règles aux plus marginaux, souvent les groupes les plus récents. En imposant leurs règles de fonctionnement, ils garantissent leur hégémonie dans leur champ. C'est ce qui explique par exemple la surreprésentation de retraités au sein des Etats Généraux du sport, car ils constituent le groupe des « établis » au sein du mouvement sportif (Elias & Scotson, 1965). Par ailleurs, l'imposition de groupes sociaux forts peut parfois être associée à l'émergence de « super-habitants » pour qui *« ces dispositifs ne font souvent que produire une nouvelle couche intermédiaire de citoyens « spéciaux », par exemple les « super habitants » que l'on voit émerger dans le cadre des conseils de quartiers que les municipalités des grandes villes ont, en France, obligation légale d'instaurer ; le risque politique est alors de prendre ces « super habitants » (Neveu, 1999) comme interlocuteurs principaux et de penser qu'en recueillant leurs points de vue, on recueille celui de la population de référence" (Neveu, 1999a).* La reconnaissance de ces « super-habitants » apparaît comme un frein à l'organisation de dispositifs idéaux.

Certains sociologues (Morales et al., 2012) postulent qu'on ne peut parler de démocratie participative que si la contribution des habitants influence directement les décisions. Si les propositions des habitants n'ont aucun impact dans les décisions publiques, il ne s'agirait véritablement que d'une mascarade de démocratie participative. A Strasbourg, ce n'est pas le cas car les propositions des habitants ont directement abouti à des projets tels que l'attribution avancée de subventions, l'école municipale des sports ou encore des chemins pédestres urbains. L'influence directe est partagée par le sens commun puisque dès lors que les habitants ne sont pas suivis, une certaine lassitude – parfois des frustrations – s'installe progressivement. C'est ce qu'observent Bertheleu et Neveu (Bertheleu & Neveu, 2006) : *« Si nous n'avons ni retrouvé ni rencontré tous ceux qui ont quitté les conseils, quelques-uns ont eu l'occasion de nous dire, avant leur départ, leur lassitude, leur déception et leur sentiment d'inutilité. Pour ceux-là, il n'était pas tolérable d'être celui*

qui valide passivement ou occupe une fausse position active (comme pour le vote du budget) laissant croire à une position d'exercice du pouvoir mais sur des sujets dérisoires (Bourgeois & Nizet, 1995), tout en légitimant du même coup le dispositif comme lieu important de la vie citoyenne ».

Finalement, dans les débats participatifs se reproduisent des inégalités sociales déjà présentes en dehors de telles arènes. C'est aussi ce que confirment les indices, notamment langagiers, lors des EGS. Peu de personnes non formées ou peu formées prennent aisément la parole en public et quand ils le font, rarement elles ne sont décriées par les organisateurs qui jugent leurs prises de parole comme « à la marge » du dispositif. Paradoxalement, elles sont présentées comme étant au centre (Bertheleu et al., 2005). Cela est peut-être la conséquence d'une incompetence des citoyens ?

La partie qui suit met en garde sur l'absence potentielle de compétence de la part des citoyens, notamment de la part des moins formés.

4. L'incompétence des « citoyens-ordinaires » ?

En nommant « milieux associés » les sphères d'intérêts des participants, Simondon (1989) ouvre la discussion sur la nécessité – ou non – d'être compétent pour participer à un débat qui captive des « citoyens-ordinaires ». D'après lui, des acteurs peuvent se sentir concernés par un débat sans avoir déterminé leur intérêt faute de prise préalable sur le processus. Cette indétermination rend l'assemblée propice aux manipulations puisque les prises de parole influencent directement les opinions restées jusqu'alors « vierges de position ».

L'absence de reconnaissance des capacités des citoyens fonde parfois de vives discréditations. Mathieu Berger énonce ainsi que « *les propositions discursives des habitants sont systématiquement invalidées pour leur absence de pertinence topique (ils ne réfèrent pas à des objets ou à des thèmes légitimes), participationnelle (ils assument un rôle que les partenaires ne sont pas prêts à leur reconnaître) ou linguistique (ils intègrent leur proposition dans un langage qu'ils ne possèdent pas)* » (Berger, 2008). Pour certains auteurs, le citoyen ordinaire apparaît d'emblée incompetent « *Le citoyen typique tombe à un niveau inférieur de performance mentale dès qu'il entre dans le champ politique. Il argumente et analyse d'une façon qu'il reconnaîtrait immédiatement comme infantile dans la sphère de ses intérêts réels. Il redevient un primitif. Sa pensée devient associative et*

affective » (Schumpeter, 1946)⁴⁷⁷. Davantage fondés sur des travaux empiriques, des textes plus récents semblent plus modérés en la matière.

Pour Loïc Blondiaux (2007), participer suppose d'avoir une opinion bien construite et une capacité argumentative avérée. Néanmoins, des travaux américains montrent que les citoyens concernés n'utilisent guère ce type de savoirs ce qui a pour conséquence de les mettre à l'écart. Loïc Blondiaux se réfère ainsi à des auteures comme Iris Young, Lynn Sanders ou Nancy Fraser, 2011, pour qui souligne-t-il « *la critique du modèle de délibération ou d'espace public proposé par Habermas tient précisément à ce qu'elle valorise certaines formes d'argumentation et de compétence savantes. Elles rappellent que le recours au savoir, à l'expertise et à l'argumentation rationnelles fonctionne comme un instrument de pouvoir qui conduit dans ces espaces de discussion les groupes dominés au silence ou à la dévalorisation de ce qu'ils sont* ». Dans certains cas, l'incompétence des questions posées par les citoyens s'articule avec une incohérence entre les enjeux convoqués et les prérogatives de la sphère des débats. La question posée peut ainsi être digne d'intérêts mais les animateurs des débats font comprendre qu'il s'agirait de la poser ailleurs⁴⁷⁸.

Dans tous les cas, et quel que soit le contenu, les meilleurs écoutes sont celles d'allocutions structurées⁴⁷⁹ (Gaudin, 2010) et celles-ci le sont d'autant plus que le public est proche des normes sociales dominantes. Dès lors, les compétences oratoires seraient inégalement distribuées dans l'espace social. Toutefois, la forme choisie pour les réunions publiques tente de faire fi de ces différences. Le défi est pris en compte par l'animateur qui encourage chacun des membres du public (sans exception) à prendre la parole.

5. La construction sociale des compétences

Nombreux sont les travaux à laisser entendre que les « citoyens ordinaires » sont compétents. Pour certains, les compétences participatives seraient d'office présentes alors que, pour d'autres, leur apprentissage serait un enjeu majeur, qu'il soit passif (Pateman, 1970)(Barber, 1984);(Mansbridge, 1983); Callon, Lascoumes & Barthe, 2001) ou actif (Blondiaux, 2008c). D'après Loïc Blondiaux, « *l'enjeu principal de la participation porte sur la formation d'une citoyenneté active et informée* ». Pour Dewey le constat similaire puisqu'il évoque l'existence d'une « formation d'un « public actif » »

⁴⁷⁷ Joseph A. Schumpeter, 1946, *Capitalism, Socialism and Democracy*, Londres/New York, Harper & Row, 1946, p. 262 cité in Sintomer 2008/3

⁴⁷⁸ Pour les EGS on retrouve le même type d'arguments par exemple pour les piscines ou pour les Courses de Strasbourg

⁴⁷⁹ « Lors des séquences de réunions publiques, on note en effet que les prises de parole les mieux construites et les argumentations généralement les plus écoutées sont celles des collectifs organisés » Gaudin, 2008, p. 252.

pour les rendre capables « *de déployer une capacité d'enquête et de rechercher [eux-mêmes] une solution adaptée à [leurs] problèmes* » (J. Dewey, 2003). C'est avec une pointe d'ironie que Blondiaux (L. Blondiaux, 2008b) se demande si « *Le citoyen ordinaire est-il encore un profane s'il est plus expert que les experts officiels ?* » (Blondiaux, 2008b, p.179).

En objectivant les compétences démocratiques concernées par les dispositifs participatifs, Philippe Breton (Breton, 2006) en distingue quatre : l'objectivation, l'empathie cognitive, la formation des opinions et la symétrie des rapports sociaux. Malgré ce courant positiviste portant l'individu comme expert des discussions, certaines recherches identifient des limites à l'apport citoyen. Talpin (L. Blondiaux, 2008c) rappelle par exemple que « *les citoyens sont incités à rester dans leur rôle d'« hommes sans qualité »* ». Mais les apports les plus prolifiques s'orientent à démontrer que le niveau de compétence est socialement marqué.

Les travaux de Pierre Bourdieu (1979, 1980a, 1980b, 1982, 1984, 1991, 2001, 2006) permettent d'approfondir la question des compétences sociales. Le premier postulat est le suivant : "*Toute enquête d'opinion est à la portée de tous. Quitte à heurter un sentiment naïvement démocratique, je contesterai ce premier postulat. Deuxième postulat : on suppose que toutes les opinions se valent. Je pense que l'on peut démontrer qu'il n'en est rien*" (Bourdieu, 1984, p.222). Ensuite, il rappelle le rôle joué par « l'éthos de classe », ce « *système de valeurs implicites que les gens ont intériorisées depuis l'enfance et à partir duquel ils engendrent des réponses à des problèmes extrêmement différents* » (Bourdieu, 1984, p. 227-228). Selon Pierre Bourdieu, la reproduction sociale met à jour certains mécanismes souvent inconscients. Par exemple, l'attribution de la fonction incite à devenir compétent dans les fonctions autrement dit « *le fait d'être désigné comme scolairement compétent, donc socialement compétent, "implique" par exemple la lecture du Monde, la fréquentation des musées, l'achat d'une chaîne, et bien sûr, ce qui nous concerne ici, l'acquisition d'une compétence politique* ». De plus, ces capitaux sont socialement marqués puisque les statistiques étudiées par Pierre Bourdieu concernant les sondages sur la politique ou sur le système scolaire montrent que les femmes ont des taux de non-réponse plus élevés que les hommes ce qui prouverait un moindre intérêt et *ipso facto* moins de compétences politiques. En effet, d'après lui, « *ceux qui sont socialement désignés comme compétents, comme ayant droit-devoir de politique, ont de plus grandes chances de devenir ce qu'ils sont, de devenir ce qu'on leur dit qu'ils sont, c'est à dire compétents en politique* » (Bourdieu, 1984, p.242).

Ces exemples montrent comment la participation des citoyens ordinaires est marquée par de nombreux facteurs socioculturels. Par ailleurs, si l'on prend l'exemple de la démocratie électronique, Loïc Blondiaux (2008a) constate « *la très grande timidité de toutes les expériences de « démocratie*

électronique » mises en place à ce jour par les autorités politiques au regard de la prolifération des dispositifs d'expression citoyenne qui, sous la forme de blogs ou de forums notamment, s'épanouissent aujourd'hui » (Blondiaux, 2008a, p.137). Finalement, en termes démocratique la maîtrise de l'outil informatique reste un facteur influencé par les caractéristiques socioculturelles.

Après ce cadrage théorique, il apparaît que, dans le cas des EGS, la construction sociale des compétences se retrouve par exemple lorsque les citoyens ont recours à leurs savoirs professionnels diffus. Leurs positions sociales acquises à travers leurs professions deviennent un moyen de participation au débat. L'informaticien qui souhaite davantage décrypter l'analyse factorielle présentée au public est un exemple parmi d'autres. Toutefois, les savoirs issus de l'autoformation viennent brouiller les échelles de cette construction sociale en offrant des opportunités nouvelles aux groupes initialement les plus défavorisés. Ceux-là peuvent devenir compétents, par exemple dans des techniques proches du *benchmarking*, comme nous allons le voir. Il s'agit là en effet de compétences individuelles.

6. Quelques exemples de compétences contribuant à formaliser l'expertise citoyenne

De manière générale, tous les citoyens ne sont pas au même degré de compétence⁴⁸⁷ les uns des autres. Toutefois il y en a qui démontrent tout de même un certain niveau de compétence participative. Le continuum débiterait par des participants montrant des lacunes pour aller vers des citoyens plus conformes à l'idéaltype d'expert-citoyen. De manière générale, les compétences des citoyens qui participent renvoient aux "compétences de citoyens ordinaires et de non spécialistes à engager une parole ou un geste acceptable dans un espace de démocratie technique (et) reposent principalement sur des « aptitudes attentionnelles » et sur l'état d'éveil de leurs « sens sociaux » (Conein, 2005).

L'interlocuteur présenté ci-dessous illustre à travers une faute de langage la confusion des rôles et des positions, typique des dispositifs participatifs où il s'agit de faire part d'un savoir d'usage dans le cadre d'un débat souhaité général.

⁴⁸⁷ D'après le Larousse, la compétence est définie comme un ensemble des dispositions, capacités, aptitudes spécifiques qui permettent à tout sujet parlant une langue de la maîtriser, et qu'il met en œuvre à l'occasion de ses actes de parole effectifs dans des situations concrètes (ce qui constitue la performance).

Azouz Dijaoui : « *Moi je voudrais juste apporter une question, enfin terminer sur une question* »

L'adjoint en charge des sports : « *Alors juste, on travaille déjà sur la question je veux dire, d'ailleurs Mathieu on est éclairé, et je pense qu'on aura encore des éléments de réponse* ».

L'étonnante formulation « apporter une question » au lieu de « contribuer au débat » ou « apporter une réflexion », « poser une question » relève d'une confusion d'objectifs dans la prise de parole où la réflexion, doit prendre la forme d'une question, qui plus est relative à des intérêts communs et dissimuler les demandes individuelles sans pour autant omettre de préciser les vécus et les expériences de chacun. Toutefois, connu pour ses attentes individuelles d'être embauché par la ville de Strasbourg comme éducateur sportif, l'interlocuteur met en avant les opportunités de mettre en place un cadre juridique facilitant les embauches dans le sport. C'est ce qui explique la réponse brève de l'élu.

L'exemple suivant relève d'une confusion entre les sphères de réflexion. La question soulevée, bien que générale, n'apporte rien de plus ni à la réflexion générale, ni à des retombées particulières pour le club de l'interlocutrice puisqu'il s'agit d'un point technique, presque pédagogique :

Présidente d'un club d'aviron : « *Alors je me présente je m'appelle Martine Dreyer, je suis présidente d'un club d'aviron de Strasbourg, tout ce qui a été ce matin en tant que présidente, je voudrais souligner quelque chose d'important. Fondamentalement, en ayant moi-même des enfants et dans le cadre professionnel de mon entreprise, on parlé du stress, on a parlé de plein de choses. Je voudrais revenir à une chose, c'est la respiration, qui est pour moi le fondamental de tout, c'est-à-dire que * arriver à faire du sport.* »

Le directeur des sports : « *Allez-y, excusez-moi.* »

Présidente d'un club d'aviron : « *Ce n'est pas grave. Alors c'était simplement pour les enfants de l'école maternelle, les très jeunes, leurs faire prendre conscience de leurs corps par la respiration. Au travers de ça leur faire prendre conscience de comment ils vont manger, quand ils vont manger, du temps qu'ils vont prendre pour manger et pour développer des tas de qualités différentes. Et quand on retrouve ces enfants dans les crèches plus tard, ils ont conscience de beaucoup plus de choses et ils se sentent beaucoup mieux. Et leur apporte évidemment quelque chose de différent. C'est tout ce que je voulais rajouter* »⁴⁸⁹.

⁴⁸⁹ Citation déjà utilisée mais dans le cadre d'une analyse différente.

Pour l'interlocutrice, les EGS constituent un lieu de réflexion où tous les points importants du sport doivent être évoqués comme un brainstorming grandeur nature. Vraisemblablement, elle ne cerne pas les enjeux politiques, associés à la démarche participative.

D'autres interlocuteurs comprennent mieux les enjeux du débat et savent que malgré les demandes individuelles qu'ils doivent formuler pour obtenir quelque chose, les règles de la prise de parole les obligent à faire un détour par une réflexion plus générale. C'est ce qui pousse cet interlocuteur à dire :

« Bonjour, Azouz Dijaoui, moi je vais essayer de faire une réflexion sur le Sport et Quartier avec les problématiques que vous avez pu décrire, celles qui m'intéressent principalement et appuyer un des éléments dont vous avez parlé, le souci des acteurs ».

Il explicite sa volonté de s'inscrire dans le cadre des règles des EGS sans occulter de préciser ses intérêts personnels. Il s'agit donc là, d'un entre deux d'intérêts généraux et personnels. L'un sert à illustrer l'autre.

Un autre exemple illustre une expertise citoyenne. Il s'agit d'un individu revendiqué d'ordinaire par les élus, qui par ailleurs, le connaît personnellement :

L'adjoint en charge des sports : *« D'accord, Gaël Pastier »*

Gaël Pastier : *« Gaël Pastier de Cronenbourg, je suis président de rien du tout, et je suis venu avec quelques inquiétudes »*

L'adjoint en charge des sports : *« Habitant et citoyen de la ville, voilà ! »*

Gaël Pastier : *« voilà. C'est pour ça que je suis là. Je souscris à ces enquêtes qui ont été faites qui sont très intéressantes mais avant de venir j'ai marqué quelques inquiétudes, et je suis arrivé sur le devenir du sport pour tous et sur la liberté des associations qui l'organisent. Des attaques sans précédents témoignent de la volonté d'éteindre l'ensemble du système sportif, éducatif de notre pays et de le livrer au secteur marchand. Et j'ai fait une énumération. La réduction des crédits de l'Etat pour le sport pour tous, le détournement des crédits du CNDS, la suppression de nombreux postes, la suppression des Directions Départementales Jeunesse et Sport qui ont des missions de formation et de soutien à la vie associative, la fermeture et la réorganisation des quais, la privatisation et là je pourrais continuer. Et il y a autre chose qui me tient à cœur, il y a une proposition de loi qui a été déposée à l'Assemblée Nationale, co-signée par 68 députés, et qui s'appelle la loi Cochet, qui va même jusqu'à interdire à des associations comme les nôtres d'organiser des activités sportives autres que compétitives.*

Alors là il y a sujet à réflexion. Nous avons écrit à l'ensemble des élus du Bas-rhin et du Haut-Rhin, et à des élus alsaciens qui se sont associés à la loi Cochet. Alors si ces réformes-là de la pratique sportive quotidienne de la population, ce rapport des collectivités territoriales est destinés au Conseil Général, au sport local et sera proposé au sport marchand. Autrement dit les pratiques s'organiseront autour des possibilités financières c'est tout un sujet de réflexion. Merci. »

Cet interlocuteur fait preuve d'une expertise citoyenne lorsqu'il fait référence à de nombreux débats publics étayés par un cadre juridique actualisé. Pour autant, la tournure des phrases et leur sens général montrent quelques indices qui prouvent qu'il ne s'agit pas d'une personnalité au discours bien huilé, fort rodé, et formidablement huilé et il s'agirait donc plutôt d'un propos porté par un anonyme.

D'autres personnes de l'assemblée possèdent plus de compétences et véhiculent avec elles une expertise citoyenne. La source de leurs savoirs peut être variée mais la réflexivité reste le maître mot. Les moins formalisés mais paradoxalement ceux qui se développent le plus sont ceux dont les savoirs sont issus des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et notamment d'Internet. Ces derniers ne s'en cachent d'ailleurs pas comme en témoigne l'interlocuteur suivant :

M. René Izard : « Bonjour René Izard, je représente l'ASL Robertsau, section football. En fait c'est juste une réflexion par rapport, parce qu'on rejoint certains interlocuteurs, c'est de voir l'expérience Sport et Quartier au niveau européen, ce que les villes font ailleurs, et on pourrait partager l'expérience avec Strasbourg. Donc récemment j'ai préparé un peu d'idées pour ce matin, j'ai surfé sur internet et j'ai trouvé pour la ville de Bruxelles un site qui s'appelle Réseau d'Animation Sport et Quartier. Donc c'est intéressant, il y a pas mal de trucs dedans. L'idée c'est de mettre en relation les acteurs du Sport et Quartier. Donc déjà c'est une source d'information et l'autre c'est de partager les moyens notamment des professionnels et des éducateurs. Donc l'ambition de former tout le monde qui recadre dans les clubs et dans les quartiers, c'est un petit peu quand même lourd, mais par contre partager des expériences et faire intervenir des éducateurs qualifiés pour aider les bénévoles à mieux organiser un évènement, que c'est intéressant. »⁴⁹⁰

Le directeur des sports : « Merci pour votre réflexion »

Il convient de noter que le benchmarking est une technique dont se rapprochent certains participants et utilisée par les agents techniques. Elle est basée sur la comparaison et nécessite un

⁴⁹⁰ Citation déjà évoquée mais dans le cadre d'une analyse différente.

stockage de connaissances dans des domaines similaires. Certains interlocuteurs ne sont pas obligés de recourir aux arguments extérieurs puisque la gamme de leurs arguments est assez affinée par ce qui se fait au niveau local. Il s'agit de ceux dont l'expérience au niveau local est assez riche pour pouvoir tenir un discours construit et nuancé sur une thématique sportive donnée. Généralement, il s'agit de ceux que l'on nomme les « multicasquettes » qui sillonnent le territoire sportif local depuis de nombreuses années et constituent des experts basés par l'expérience du terrain. Ils sont rapidement connus et reconnus par les élus locaux comme en atteste l'extrait suivant :

Le directeur des sports : « *Jean-Marie Calot* »

Un président d'association : « *Oui, (son nom), président de Strasbourg GRS et de SUC Gym, c'est à ce titre là que j'interviens* ».

Le directeur des sports : « *Voilà, vous avez tellement de casquettes que voilà...* »

A force d'accumuler les compétences dans le domaine sportif, certains acteurs perçoivent le milieu associatif comme un « métier gratuit » tant les similitudes sont fortes en termes d'investissement et de savoirs mobilisés. C'est ce dont témoigne un président d'association interrogé sur la création de lien social :

« *J'ai appelé ça pendant des années mon métier gratuit, ça me prenait un temps monstrueux, donc les bénévoles sont venus écouter, sont venus parler, recevoir et entendre et donner* », Un responsable du Sport académique.

Ces cas sont relativement rares au regard de la littérature dans le domaine. En effet, « *C'est précisément en tant que non-spécialistes que les « citoyens ordinaires" sont le plus souvent appelés à participer. Leur savoir d'usage non formalisé ou leur bon sens étant censé compléter un savoir technique qui serait inadéquat s'il était isolé* »(Marie-Hélène Bacqué, 2005).

Pourtant, malgré la rareté, il est possible d'observer des cas de « *savoir professionnel diffus* » lors des réunions publiques. Ce constat est concomitant au fait que de plus en plus : « *Les citoyens qui viennent en tant qu'habitants sont aussi, par ailleurs, des travailleurs dotés d'un savoir professionnel qu'ils peuvent réinvestir à l'occasion au dehors de leur travail* » (Sintomer, 2008 ; Nez & Sintomer 2013). C'est ainsi qu'une légitimité professionnelle similaire ressort des propos d'un ancien pharmacien qui évoque, en termes de bien-être physique et psychologique, les effets de la pratique du vélo. Sa reconversion dans le sport (en réalisant notamment Paris-Pékin en tandem) lui confère par ailleurs un second type de légitimité professionnelle : celui de sportif de haut niveau. Ce capital professionnel a été anticipé par les organisateurs, qui ont notamment fait intervenir, en tant que « *grands témoins* », un médaillé olympique, ou de façon plus insidieuse (lors de la réunion consacrée

au sport amateur), le directeur régional d'une grande entreprise nationale (Morales, 2011). D'autres cas permettent aux habitants de déployer des *compétences d'enquête sociale* (Nez & Sintomer, 2013) à travers leurs diplômes dans l'enseignement supérieur par exemple, mis en exergue par leur savoir professionnel diffus.

Ces personnes multi-compétences agrémentent les débats et orientent les options prises par l'adjoint en charge des sports. Les propos et les revendications des dirigeants ou simples adhérents associatifs font échos chez l'adjoint en charge des sports. Certaines revendications sont issues d'une expertise citoyenne réelle et aboutissent à des projets précis à l'instar de la carte des bénévoles⁴⁹³ sportifs dont nous relatons un contexte facilitateur :

*Giovani Martoni : « Bon, bonjour, Giovanni Martoni de l'ASPTT de Strasbourg, je voudrais faire juste 2-3 remarques c'est que le cadre de bénévole n'est plus galvaudé, mais reconnu à sa juste valeur. On ne reconnaît pas simplement le bénévole au niveau affectif avec des médailles mais je crois qu'actuellement si on veut évoluer dans le sport, la notion de bénévole doit être reconnue. Je rebondis sur le système économique, c'est que les clubs ne sont pas restés des activités purement fédérales d'ailleurs beaucoup de fédérations ont ouvert vers le sport loisir, le sport santé. Et le gros problème que l'on rencontre en particulier c'est que nous on peut avoir un vivier de ressources mais on est limité au niveau de l'ouverture vers la création d'emploi. Et pourtant actuellement le sport est le vecteur qui * Je donne par exemple un exemple et sans rentrer dans le politique loin de là. C'est que il y eu des CAE qui ont été créés. On nous a expliqué qu'il y a une nouvelle dynamique sur les CAE. Le CAE c'est un emploi pour deux ans. Actuellement si ça rentre pas dans des conditions draconiennes on n'arrive pas à embaucher et pourtant nous avons la possibilité d'embaucher les jeunes parce qu'on a des demandes de sport loisir qui nous permettrait d'ouvrir au maximum et c'est pour c'est qu'il serait intéressant aux Etats Généraux d'avoir une réflexion aussi vers l'économie et non pas seulement vers le sport ».*

L'adjoint en charge des sports : « *Je vois que le délégué de Préfet a noté* ».

En effet, la reconnaissance du statut du bénévole est une mesure forte de la politique sportive qui fait suite aux EGS. La parole des dirigeants et des adhérents associatifs a ainsi été entendue comme le demandaient à maintes reprises les responsables associatifs portés ainsi au titre d'expert du sport

⁴⁹³ Cette carte a été administrée à des responsables sportifs en fonction d'un prorata du nombre de licenciés dans l'association. Elle permet d'accéder à leurs bénéficiaires à des manifestations sportives et culturelles avec des tarifs préférentiels.

local. Les effets de l'expertise citoyenne sont mis en avant à travers l'auto-proclamation du statut d'expert-citoyen.

Finalement, la structuration de l'expertise citoyenne s'effectue à travers des prises de parole orientées vers des intérêts généraux locaux (Rangeon, 2005) qui font la liaison entre des problématiques générales mais à des échelles locales. Mais les intérêts particuliers ne sont pas totalement absents des expertises citoyennes qui prennent alors la valeur de témoignage, c'est-à-dire un savoir d'usage. Mais l'orientation citoyenne des propos reste plus générale comme en témoigne la partie consacrée à la formation à la citoyenneté. Par ailleurs, la prise de conscience des intérêts de l'expertise citoyenne apparaît inégalement distribuée : certains la revendiquent, d'autres non. Cela, est à mettre en lien avec les compétences nécessaires pour justifier d'une expertise citoyenne. L'expression publique apparaît indispensable dans le cas des EGS porté par le modèle des réunions publiques. Cela a des conséquences sur le public faisant usage de cette expertise, notamment avec une sous-représentation des jeunes, des catégories sociales défavorisées et des femmes lors des débats avec le public.

De manière plus générale, on voit donc que c'est à partir de la connaissance objective et interne des dispositifs participatifs, des caractéristiques des acteurs engagés dans le jeu participatif, de leur définition du sport, et des enjeux sociopolitiques sous-jacents que nous pouvons finalement mieux analyser les débats publics autour de la politique sportive. A l'instar d'autres expériences de ce type dans les domaines de compétence des collectivités territoriales, l'analyse du dispositif permet finalement de dégager une double réalité de la démocratie participative à l'échelle locale. La première, avancée par les élus et cautionnée par nombre de responsables sportifs, correspond au modèle démocratique idéal décrit par Jürgen Habermas (1987) dans lequel les citoyens débattent publiquement de leur bien commun, en échangeant des arguments rationnels et sans exclure personne. Nous pouvons aussi y voir le modèle de la « cité civique », proposé par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991), régi par le principe supérieur de l'intérêt général, où des accords et compromis sont élaborés à partir de la confrontation entre plusieurs « mondes » et plusieurs voix. Mais la deuxième réalité, mise à jour par une approche sociopolitique, révèle aussi que, dans ce jeu participatif, certaines voix sont plus légitimes que d'autres et que les prises de positions exprimées dans les débats dépendent fortement des positions occupées tant dans l'espace social que dans l'espace politico-associatif local. Il en résulte ainsi une sorte de complicité entre les participants « établis » (Elias, 1965), fondée sur la reconnaissance de la valeur du dispositif participatif (Morales & Gasparini, à paraître 2014).

III. Les effets de l'expertise citoyenne sur la décision publique

La première raison évoquée par les élus pour recourir aux savoirs citoyens est souvent liée à une démarche de démocratisation de la décision publique. Celle-ci est alors associée à une logique de qualité. Pour y arriver, les élus doivent souvent faire appel à des savoirs plus ou moins formalisés, comme cela a été le cas lors des EGS.

1. Recours aux savoirs citoyens pour démocratiser la décision

Le recours aux savoirs citoyens peut participer à la démocratisation de la décision. C'est ce que tend à montrer la séquence suivante :

L'adjoint en charge des sports : « *Donc là vous vouliez parler, allez-y !* »

Mickaël Marsault : « *Merci beaucoup, voilà moi je suis président de rien du tout je suis simple citoyen de Strasbourg, merci de nous donner la parole. Voilà moi je voudrais tout simplement évoquer la crise économique actuelle économique au sport, excusez-moi de ce terme. Voilà je voulais savoir si la ville avait favorisé la pratique du sport pour les classes moyennes, demandeurs d'emplois ou les titulaires minimas sociaux. Ma seconde question est y a-t-il une étude ou un comparatif entre les différents acteurs privés, free fitness est là depuis un moment mais il y a une nouvelle, Amazonia qui est je crois en centre-ville entre ce type de salle de musculation, de ce type de pratique sportives et les association, si on prend un comparatif et aussi savoir s'il était possible, je reviens à la participation financière, sachant que pour s'inscrire dans ces différentes salles, c'est 500, 600, 700 Euros par an. S'il y a des études comparatives, comment l'employé moyen, les demandeurs d'emploi peuvent pratiquer les sports sans se ruiner en centre-ville* ».

L'adjoint en charge des sports : « *Il y a beaucoup de demandes, je propose qu'on réponde déjà à quelques-unes, et puis après on enchaînera par ce qu'on a pas mal de demandes* ».

En précisant « Moi je suis président de rien du tout, je suis simple citoyen de Strasbourg » cet individu revendique son statut d'anonyme sur la scène publique. L'interlocuteur s'interroge sur les mesures prises pour les groupes sociaux défavorisés et s'inscrit dans une démarche de discrimination positive. Ce « simple citoyen » est aussi légitime qu'un responsable associatif pour prendre la parole. Ne faisant pas partie d'une élite locale (au sens de Birck, 2010) il est possible d'y entrevoir un phénomène de démocratisation des débats publics conduisant a posteriori à la décision publique, mais au sens habermassien du terme qui conçoit que la participation au débat correspond déjà à une

forme de démocratisation. En effet, pour Michel Koebel (Koebel, 2009), cet exemple ne serait qu'une forme de consultation. Pour lui, il est nécessaire que l'implication citoyenne ait un effet sur la décision pour véritablement parler de démocratie participative.

L'objectif de démocratisation est par ailleurs bien cerné auprès des organisateurs qui soutiennent à l'instar du directeur des sports que « *la finalité c'est la prise de conscience que chacun participe à la vie sportive de la ville* ». Mais, le responsable des sports de la communauté urbaine de Strasbourg précise que les Etats généraux du sport « *ont été une belle réussite mais sans marketing et sans intervenants de qualité ça n'aurait pas abouti* » ainsi. Ainsi, il est possible d'entrevoir que les moyens de la mise en œuvre relèvent de stratégies qui peuvent altérer la dimension démocratique, par exemple avec l'introduction de « modèles marketing » (par exemple la femme sur l'affiche des EGS).

Par ailleurs, les freins des élus pour engager un processus de démocratisation peut être le manque de connaissances par les citoyens ou, comme c'est le cas dans cet exemple, des défaillances dans la grammaire publique⁴⁹⁴. Le contenu est justifié mais la mise en forme montre quelques maladresses d'énonciation qui marquent une différence avec les experts traditionnels que sont les experts techniques (du service des sports) et les experts scientifiques (du laboratoire partenaire) :

L'adjoint en charge des sports : « *D'accord, Gaël Pastier* »

Gaël Pastier : « *Gaël Pastier de Kronenbourg, je suis président de rien du tout, et je suis venu avec quelques inquiétudes* »

L'adjoint en charge des sports : « *Habitant et citoyen de la ville, voilà !* »

Gaël Pastier : « *voilà. C'est pour ça que je suis là. Je souscris à ces enquêtes qui ont été faites qui sont très intéressantes mais avant de venir j'ai remarqué quelques inquiétudes, et je suis arrivé sur le devenir du sport pour tous et sur la liberté des associations qui l'organisent. Des attaques sans précédents témoignent de la volonté d'éteindre l'ensemble du système sportif, éducatif de notre pays et de le livrer au secteur marchand. Et j'ai fait une énumération. La réduction des crédits de l'Etat pour le sport pour tous, le détournement des crédits du CNDS, la suppression de nombreux postes, la suppression des Directions Départementales Jeunesse et Sport qui ont des missions de formations et de soutien à la vie associative, la fermeture et la réorganisation des quais, la privatisation et je pourrais continuer. Et il y a autre chose qui me tient à cœur, il y a une proposition de loi qui a été déposée à l'assemblée nationale, co-*

⁴⁹⁴ Une nuance doit être précisée quant au statut d'expert citoyen de cet interlocuteur qui n'est pas si anodin que cela puisque l'élu le connaît personnellement ce qui remet en question son statut d'anonyme si bien souligné par l'adjoint en charge des sports.

signée par 68 députés, et qui s'appelle la loi Cochet, qui va même jusqu'à interdire à des associations comme les nôtres d'organiser des activités sportives autres que compétitives. Alors là il y a sujet à réflexion. Nous avons écrits à l'ensemble des élus du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et à des élus alsaciens qui se sont associés à la loi Cochet. Alors si ces réformes-là de la pratique sportive quotidienne de la population, ce rapport des collectivités territoriales est destinés au Conseil Général, au sport local et sera proposé au sport marchand. Autrement dit les pratiques s'organiseront autour des possibilités financières c'est tout un sujet de réflexion. Merci. »⁴⁹⁵

La démocratisation de la décision ne veut pas dire « théorisation » des débats. Pourtant il semblerait, selon certains témoignages que cela ait été le cas (cf. encadré ci-contre) :

⁴⁹⁵ Séquence déjà utilisée mais dans le cadre d'une analyse différente.

Encadré 28. Une « théorisation » des débats : un frein participatif

Le savoir d'usage se confond parfois avec le savoir pratique qui correspond pour certains à un idéal de fonctionnement. Le responsable du sport universitaire précise que la priorité est au terrain, « *les praticiens c'est l'essentiel. Le tout réside dans la connaissance pratique (les pieds dans la boue) et non le fait de « regarder de haut»* ». Le même responsable du sport universitaire s'insurge de l'organisation trop théorique des Etats Généraux du sport. Il s'est désintéressé du projet en critiquant la forme choisie de conférences thématiques « *où devant il y avait quelqu'un qui se présente comme celui qui sait* ». Ce manque d'adaptation aux divers registres peut aller jusqu'à discréditer des praticiens. Un participant lui aurait dit, concernant les Etats Généraux, « *ce n'est pas de ton niveau* ». Il rétorque ouvertement « *comment voulez-vous que j'ai envie de venir ?* ». Ces freins viennent s'ajouter au fait qu'il ne croît plus en la politique : il dit alors « *leurs discours je les connais déjà. Alors je ne suis pas intéressé. Il y a des discours dont je me suis déjà désintéressé* ».

Une trop forte théorisation peut altérer la nature sociale du public actif. La référence aux textes législatifs peut faire décrocher certains participants qui s'auto-excluent alors de la suite de la réunion en pensant être trop « terre à terre ». Ce phénomène crée des groupes aux registres différents, dont les légitimités se hiérarchisent, en propulsant les analyses théoriques aux niveaux supérieurs.

Une trop forte théorisation, peut altérer la nature sociale du public actif. La référence aux textes législatifs peut faire décrocher certains participants qui s'auto-excluent alors de la suite de la réunion en pensant être trop « terre à terre ». Ce phénomène créer des groupes aux registres différents, dont les légitimités se hiérarchisent, en propulsant les analysent théoriques aux niveaux supérieurs.

Pour rejoindre la logique de Michel Koebel (2006) sur la définition de la démocratie participative, nous proposons un exemple abouti de participation citoyenne. Il est le reflet d'un processus de démocratisation de la décision. Il s'agit d'un responsable du sport scolaire et président d'une association qui relate une situation passée (cf. encadré ci-après) :

Encadré 29. Une expertise citoyenne appliquée au projet de piste cyclable à la Meinau

L'adjoint chargé de la vie associative

« Et puis, quelqu'un me dit : Vous avez prévu la piste cyclable du côté gauche, je pense qu'elle doit être du côté droit. Et les services me disent : je ne sais pas pourquoi, on n'a pas réfléchi à ça, bon. Donc j'ai repréciser la question, en disant vous êtes d'accord, vous pensez qu'il faut une piste cyclable ? Que c'est bien de la faire ? Mais vous pensez qu'elle est plutôt à mettre de l'autre côté de la rue ? La personne me dit oui. Je lui demande : vous pouvez m'expliquer pourquoi ? On a eu une explication. On a changé le côté de la piste cyclable. Euh, parce que cette personne, nous a expliqué une chose très simple, c'est à côté du stade la Meinau⁴⁹⁶, c'est une rue qui fait un coude « comme ça », on avait prévu que la piste cyclable qui s'arrêtait là, traverse là, et prenne...aille au plus droit. Sur le papier c'était génial. Et la personne nous dit : si vous prolongez un tout petit peu plus cette piste cyclable là, et que vous la faite passer là et que vous mettez la continuité là, et bien, comme la rue fait un coude et que là c'est une impasse, tout le flux de circulation il est là, il y a très peu de gens qui prennent l'impasse, donc on ne sera quasiment pas obligé de s'arrêter, on a très peu de risque de collision, bon ben on y avait pas pensé » VM : « et la personne connaissait très bien cet endroit ? » L'adjoint chargé de la vie associative: « et la personne elle rentre chez elle en vélo, elle le savait et...on a donc changé la piste cyclable. Voilà. Et honnêtement, moi j'étais entré dans cette réunion en me disant que la piste cyclable elle serait à gauche. Euh voilà. Je me suis même pas posé la question si elle devait être à droite » »

Afin de démocratiser la décision, les élus doivent au préalable recueillir un nombre important d'informations. Le recueil d'opportunités constitue ainsi une étape importante du processus de démocratisation de la décision. C'est ce que rappelle l'élue lors des réunions publiques dans les termes suivants :

L'adjoint en charge des sports : « J'espère qu'on arrivera à répondre à l'ensemble des suggestions, des critiques, des remarques, même si, en tout état de cause, le 6 juin on n'aura peut-être pas tous les éléments, mais ce qui est certain et véritablement ça doit donner les orientations politiques de la prochaine mandature et là tous les éléments qu'on recueille-là vont nous permettre à mener le débat et en tout cas je vous en remercie ».

⁴⁹⁶ Quartier défavorisé de Strasbourg.

L'adjoint en charge des sports annonce que les réponses seront apportées quelques semaines plus tard, ce qui conforte l'intérêt de poser des questions de la part des participants.

Le président de la CUS va dans le même sens lorsqu'il rappelle en entretien l'impératif participatif :

Le président de la CUS : « On est dans une société moderne où tout bouge beaucoup donc je crois qu'il faut aller vers la base. D'avoir cette démarche de démocratie participative, recueillir des avis, je crois que ça c'est indispensable dans le domaine du sport ».

Au-delà de la démocratisation de la décision, le recours aux citoyens permet également d'évaluer et de rationaliser les politiques publiques locales du sport.

Plus qu'un objectif à atteindre, la démocratisation de l'action publique semblerait être un idéal vers lequel tous les participants doivent tendre. En ce sens, les imperfections seraient inéluctables mais les améliorations pourraient être notables à tout instant. L'exemple de la piste cyclable est illustratif d'une ouverture du processus de décision puisque le choix final tient compte de l'avis des citoyens. Mais la condition *sine qua non* est un argumentaire solide de la part des citoyens. Dans l'exemple choisi, l'argument est issu du savoir d'usage, preuve qu'il peut suffire pour être légitime dans la sphère publique. Ainsi il est possible de soutenir que la démocratisation de l'action publique peut s'opérer par le biais du savoir d'usage porté par les habitants. Cette affirmation permet de redorer ce type de savoirs. Reste à vérifier si ce savoir permet – ou non – d'évaluer, voire de rationaliser l'action publique.

2. Evaluation et rationalisation des politiques publiques locales du sport

Les citoyens, qui se revendiquent ou non comme experts peuvent jouer le jeu d'évaluateur des politiques publiques du sport. L'interlocuteur suivant s'inscrit dans ce rôle :

« Oui bonjour Mohammed El Ajabi, éducateur spécialisé au Port du Rhin. Donc je me permets déjà pour faire une remarque à l'intervention de madame. J'étais un peu étonné, vous parliez beaucoup sur le sport centre-ville, et en même temps vous avez parlé de Passion sport qui est pour moi beaucoup dans le temps de parole, et pas beaucoup dans l'année. C'était une petite remarque que je peux faire remarquer».

Son point de vue c'est que la tournée Passion sport⁴⁹⁷ coûte très cher à la collectivité pour une activité qui au final ne dure pas très longtemps dans l'année et qui plus est ne concerne pas son propre quartier. Finalement, de manière globale ce projet ne l'intéresse pas beaucoup. Son évaluation est donc influencée par sa position géographique (celle du quartier délaissé par le projet) et sociale (consistant à critiquer les projets à destination des quartiers favorisés), liée à sa profession de responsable d'association d'un quartier défavorisé, ce qui explique l'ensemble de la critique portée. Cet exemple montre bien la correspondance entre les caractéristiques sociales et géographiques et les attitudes des acteurs engagés dans les scènes sociales. Le concept d'habitus de Pierre Bourdieu (1980c) permet de rappeler de telles correspondances.

D'autres exemples d'évaluation des politiques publiques par des « citoyens-experts » ont été relevés à l'instar de cet athlète de haut-niveau⁴⁹⁸ qui tente de mesurer l'offre sportive amateur à Strasbourg⁴⁹⁹ :

« Bonsoir, alors je viens de me faire couper l'herbe sous le pied en fait, c'était un petit peu le même thème, je voulais enlever ma casquette de haut niveau et mettre celle du citoyen de Strasbourg, qui est fan de sport et qui a envie de faire du sport, et c'est vrai que j'ai l'impression que depuis ces 10 dernières années, il devient difficile de faire du sport hors structure club ».

Dans ce cas, il convient de préciser que sa médaille olympique lui confère un capital symbolique de notoriété et l'extrait en quelque sorte de la position de « simple citoyen ». Il fait alors partie, de ces « super-habitants » (au sens de Neveu (1999a)) qui ne sont pas des habitants « ordinaires ». Mais, malgré sa posture sociale particulière, cet habitant effectue une évaluation de la politique sportive municipale dans le cadre d'une réunion publique. Ce qui est intéressant à noter, c'est l'absence de correspondance entre l'*ethos* de sportif de haut-niveau qu'il représente et la nature de l'évaluation qu'il effectue. L'habitus notifié dans la citation précédente semble plus complexe que la simple prédominance de l'activité de haut-niveau chez ce sportif professionnel.

Par ailleurs, dans le cadre des évaluations des politiques publiques, les techniques de benchmarking sont souvent sollicitées. Elles consistent à établir des comparaisons entre Strasbourg et d'autres agglomérations voire d'autres pays en matière d'infrastructures sportives principalement. C'est par

⁴⁹⁷ La tournée Passion Sport est un cycle d'activités sportives proposé gratuitement aux enfants de la Strasbourg, pendant l'été et dans les parcs de la ville, encadré par des animateurs de la ville de Strasbourg.

⁴⁹⁸ Il s'agit d'un médaillé olympique en escrime, habitant de Strasbourg.

⁴⁹⁹ La citation a déjà été relevée dans le cadre de la revendication du statut de simple citoyen.

exemple le cas pour les gymnases pour ce responsable du sport qui rappelle que le savoir d'usage à Strasbourg n'est pas pris en compte, c'est ce qu'il regrette en se référant à des bonnes pratiques dans d'autres pays. En prenant l'exemple de la co-construction d'infrastructures sportives il témoigne que :

« *Le plan du gymnase qu'ils construisent en Croatie c'est extraordinaire et on sent qu'il y a une véritable réflexion qui a été menée avec les sportifs c'est clair et net* » un responsable de l'UNSS.

Cet interlocuteur fait appel à ses expériences du terrain qu'il a accumulé lors de ses voyages, pour construire son analyse. C'est un premier degré de distanciation par rapport à ses expériences du quotidien. Le continuum entre un pôle « expérience du terrain » et un pôle « théorie » permet de situer ces références de benchmarking entre les deux pôles.

De manière concomitante à l'évaluation des politiques publiques, les participants soulèvent bien souvent des questions de société. Ces questions participent à constituer une expertise citoyenne au niveau local illustré à travers divers exemples. En effet, leur degré de généralisation est propice à créer une expertise citoyenne.

Parmi les exemples sélectionnés, deux cas de figure se présentent. Le premier montre une correspondance entre l'habitus (Bourdieu, 1979) de l'évaluateur et le résultat de son jugement. Dans le second cas, l'habitus que l'on pourrait penser identique n'est pas en accord avec l'évaluation effectuée. Cela évoque cette fois une disjonction entre la position sociale et la prise de position (Bourdieu, Christin, 1990). Par ailleurs, nous avons identifié un *continuum* de distanciation distinguant un pôle des affects : le « pôle des expériences » à l'opposé du « pôle théorique ». Entre les deux se situent par exemple les constats issus du *benchmarking*, qui, par contraste, évoquent d'autres villes similaires – ou non – à Strasbourg. Il s'agit d'une prise de distance par rapport à des expériences, en vue d'une typologie. La rationalisation de l'action publique passe par la contribution de critères objectifs provenant des citoyens. Ceux qui se rapprochent du « pôle théorique » répondent à de telles contraintes.

3. L'approche des problématiques de sociétés : un indice pour l'établissement d'une expertise citoyenne

Les débats ont aussi fait émerger quelques questions plus générales qui débordent largement le cadre des EGS. C'est ainsi le cas de ce responsable associatif qui souhaiterait faire revenir aux sports « traditionnels » toute une génération de sportifs « virtuels » (de jeux vidéo). D'après lui :

« Après dans les quartiers par rapport aux jeunes que je peux voir dans le quotidien, le sport... alors dans quels types de sport on parle ? Parce qu'on est plus dans une génération PSP⁵⁰², et j'ai l'impression qu'il y a plus de tournois de PSP que de tournois de foot ou de tournois... Donc là aussi qu'est-ce qui fait que ces jeunes-là s'éloignent du sport pour aller vers un sport plus virtuel, c'est aussi un constat... »⁵⁰³ Mohammed El Ajabi.

La question de fond consiste à éviter de voir partir « ses » jeunes vers d'autres pratiques telles que les sports virtuels qu'il décrit. Mais la manière de poser la question permet d'ouvrir le débat à d'autres clubs qui pourraient avoir des problèmes similaires. La généralisation des problématiques, à travers un débat de société, est ainsi assurée. Un autre participant s'insurge contre le manque de compétence des entraîneurs sportifs en matière de santé publics notamment envers la prévention de la santé auprès des jeunes sportif. Il soutient ainsi :

« Je suis Jonathan Zimmer, président d'un club de lutte à Strasbourg. Un constat que j'ai eu lorsque mon fils faisait du foot, j'ai remarqué que souvent les encadreur, les éducateur, les entraîneur sportifs n'étaient pas toujours formés au problème de la santé, qu'elle soit physique ou alimentaire, et c'est un constat qui m'a un peu choqué puisqu'on a des enfants un peu plus lourds avaient un peu de mal à se déplacer, et ma question allait dans ce sens-là. Ce serait de se demander s'il n'y a pas des associations de médecins sur Strasbourg, qui seraient à même d'organiser ou de prévoir quelque chose, pour ça. »

Cette citation est un autre exemple d'une tentative de « généralisation des débats » à travers une expérience à la base tout à fait singulière. Enfin, les inquiétudes de l'interlocuteur s'orientent autour des questions de reconversion des sportifs de haut-niveau à la fin de leur carrière sportive :

⁵⁰² Acronyme de Playstation Portable.

⁵⁰³ Extrait de réunion publique déjà cité dans la thèse mais dans le cadre d'une autre analyse.

Encadré 30. L'analyse citoyenne de situations problématiques : le cas des reconversions des sportifs de haut-niveau

« Oui bonsoir, Giovanni Martoni, président délégué de l'AS PTT de Strasbourg, j'interviendrais sur un domaine bien précis, sur le sport amateur de haut-niveau. Le sport amateur de haut-niveau je vous fais grâce des problèmes financiers, je crois que tout le monde est à la même enseigne quel que soit le niveau dans lequel on évolue ». Et je crois que le problème du sport amateur c'est que les ambassadeurs du sport amateur de haut-niveau sont quand même les ambassadeurs de la ville de Strasbourg, de toutes les villes. Ils représentent Strasbourg sur des podiums et ils sont confrontés à deux problèmes qu'elles que soient les disciplines. Très souvent, très souvent ce sont des problèmes d'accès à un certain nombre d'installations sportives qui demandent un certain nombre d'heures d'entraînement quelques soit la discipline, et surtout le gros problème qu'ils rencontrent c'est la reconversion de ces sportifs. Et très souvent on perd des sportifs de haut niveau parce qu'ils ne trouvent pas un débouché pour après subvenir à leurs besoins. Et je crois que c'est un problème crucial y compris du sportif de haut niveau, qu'on puisse le rassurer en lui disant tu vas pouvoir travailler en répercutant ce qu'on t'a appris, parce que le sportif de haut niveau n'est pas venu tout seul comme ça par une génération spontanée mais par une formation de son club pour pouvoir répercuter dans les quartiers, dans tous les niveaux de la ville de Strasbourg ce qu'il a appris. Alors c'est la question que je voulais poser. Si on pouvait aussi penser au sportif de haut niveau et à leurs reconversions ».

Cet encadré témoigne d'un degré de distanciation avancé. Aucune information ne permet *a priori* de savoir de quel club provient l'interlocuteur, ni de quel sportif il parle précisément. Cette prise de parole se rapproche de la définition traditionnelle de la notion d'expertise, où les compétences s'acquièrent par l'expérience et dont la légitimité est reconnue par les pairs. En effet, cet acteur, âgé et reconnu dans le mouvement sportif local, bénéficie des caractéristiques d'un leader local et pourrait en ce sens s'inscrire dans la figure traditionnelle de l'« expert de notoriété ».

Finalement, en s'inscrivant dans une logique d'évaluation, tous ces interlocuteurs pourraient confirmer que les EGS arrivaient à point nommé pour permettre de réactualiser la politique sportive municipale et que la politique sportive actuelle est jugée désuète. C'est ce que confirme la conseillère municipale déléguée aux pratiques douces :

« Donc c'est bien parce que ça permet de remettre les choses en place. Et de redéfinir les buts. Parce que là, la politique sportive que l'on mène depuis longtemps finalement, c'est quelque

chose, c'est une politique sportive qui existe depuis, allé on va dire des décennies » l'adjointe en charge des pratiques douces.

Participer, reviendrait à s'ancrer dans son territoire, dans l'histoire locale mais selon les acteurs, pour mieux s'en détacher, comme le souligne cet interlocuteur :

« C'est intéressant, d'habiter Strasbourg, de faire du sport et de participer à la politique sportive, je dirais un intérêt personnel et un intérêt professionnel d'aller voir comment ça se passait les Etats généraux du sport. C'était surtout une campagne d'affichage qui m'avait motivé » Un étudiant.

De façon générale, c'face à une politique jugée désuète qu'une nouvelle programmation était attendue et souhaitée, de la part des élus d'une part mais aussi également de la part de citoyens avisés. Les débats de société permettraient d'apporter du neuf mais également d'esquisser une distanciation par rapport aux simples témoignages. Le recours aux personnes ressources (de qualité) est une autre forme de distanciation abordée dans la partie qui suit.

4. Les « personnes-ressources » : auto-proclamation d'une légitimité et d'un degré de représentation

Les revendications de statut de personnes ressources sont facilement reconnaissables de par leur effet dans le débat. Il raccroche les propos à un tiers reconnu et donne corps aux propos. L'exemple suivant l'illustre pleinement :

Encadré 31. Revendiquer la marche avec passion !

Un habitant d'un quartier défavorisé déjà intervenu : « Moi je voudrais apporter un témoignage, alors nous l'activité physique c'est la marche à pied. Donc le dimanche, plus que dans la semaine nous essayons de marcher tous les soirs une heure. Alors voilà on a des circuits qu'on pratique tous les soirs. On doit nous prendre pour des fous parce qu'on passe devant chez eux régulièrement. Moi je peux vous dire un truc la personne qui marche à pied, vous pourrez dire ce que vous voulez, moi je vous dis, la pratique sportive c'est ce qui est le plus simple, ça coûte rien, c'est à la portée de tout le monde. On ne voit personne qui marche à pied le soir ».

« Alors deuxième chose, les seules personnes que l'on croise qui marchent à pied sont celles qui promènent leurs chiens, ce sont toujours les mêmes ».

L'adjoint en charge des sports : « Ben comme quoi c'est une façon aussi de faire du sport ».

Un habitant d'un quartier défavorisé : « Dans les pratiques quotidiennes quand on descend à pied dans le centre-ville j'habite Kronembourg on descend à pied. Alors, je vous jure que pour descendre à pied en ville il faut en avoir envie. Vous traversez les tunnels qui sont sales, la route à pied est sale, donc se promener en ville évidemment c'est pas un plaisir. Par contre si on a à certains endroits des couloirs que l'on peut emprunter, et en particulier les rues dans lesquelles on passe, les endroits dans lesquels on passe, c'est des endroits qui sont plus agréables que les autres, ne serait-ce que par la circulation ou autre. Et je crois qu'aussi il faudrait que vous ouvriez un petit peu les yeux, il n'y a personne qui marche à pied en ville »⁵⁰⁴.

⁵⁰⁴ Citation déjà évoquée mais dans le cadre d'une analyse différente.

L'adjoint en charge des sports : « *Très bien, alors qui encore... »* »

Le même habitant : « *Moi je donne un témoignage qui à mon avis va à l'encontre de votre pensée majoritaire, pensée unique, ce n'est pas du tout ce que vous imaginez : personne ne marche. Tout le monde reste chez lui le soir.. Nous on connaît une ville en Italie où l'on va régulièrement, où l'on y sort le soir, tout le monde sort, tout le monde va marcher. Vous voyez des centaines et des centaines de gens dans la ville qui marchent ».* »

L'adjoint en charge des sports : « *D'accord ! Ok ! »* »

Le même habitant : « *alors qu'à Strasbourg, même l'été quand il fait beau, vous ne voyez personne qui marche. »* »

L'adjoint en charge des sports : « *Ok, ce qui ne veut pas dire que les gens ne font pas de sport. Ce n'est pas parce qu'on ne voit pas des gens qui marchent, mais notamment on a le club vosgien, je tiens quand même à le préciser, qui est exemplaire en la matière. Alors vous allez peut-être en forêt noire mais le club vosgien va plutôt dans les Vosges comme le nom l'indique. mais c'est vrai que en ce sens c'est un élément fort, et au-delà de ça, moi par exemple je marche très peu dans la semaine mais dès que je peux je vais au golf, vous m'excusez je suis un golfeur, et je fais du sport aussi, et je marche. Je tenais juste à le préciser et vous ne le voyez pas parce que vous n'êtes pas en même temps que moi à ce moment-là. Euh... »* »

Le directeur des sports : « *Martoni »* »

L'adjoint en charge des sports : « *Voilà. Mais vous avez raison sur les cheminements et tout, c'est une très bonne remarque. Merci ».* »

Cet habitant qui revendique la marche (dans l'encadré ci-dessus) participe aux débats en présentant son activité quotidienne (la marche) et insiste sur la quasi absence de marcheur. Il exprime ensuite le manque de convivialité des lieux : « *il faudrait que vous ouvriez un petit peu les yeux, il n'y a personne qui marche à pied en ville »*, « *tout le monde reste chez lui le soir »*. Il se présente comme une exception et suggère implicitement de mener des campagnes envers le développement de la pratique qu'il a investi, par ailleurs peu onéreuse et ayant un impact sur le bien-être général de la ville. Cet exemple traduit la revendication d'une légitimité à expertiser une situation et à proposer une solution dans le cadre d'une revendication publique. L'élu en charge des sports recadre d'ailleurs cette personne qui se met trop fortement en avant sous couvert de la marche en exprimant le fait qu'il n'est pas le porte-parole de l'ensemble des marcheurs de Strasbourg et ce malgré son savoir,

son expertise d'usage. Celle-ci est appuyée par une référence à une personne morale, l'Italie. L'argument comparatif donne du poids à l'analyse ainsi légitimé.

Mais parfois, la référence à la personne-ressource n'est autre que l'interlocuteur lui-même. Il s'auto-proclame comme source de légitimité. L'une d'entre elle rappelle ainsi ses compétences de parent en disant :

« J'aimerais attirer votre attention, j'ai plusieurs casquettes, mais celle pour laquelle je parle c'est tout simplement parent d'élèves ou de maman de sportifs ».

Un autre est présenté comme le représentant des entreprises mais se présente lui-même comme le représentant de « son » entreprise, et comme copain de l'élu et oriente finalement son propos autour d'un projet de « fonds de dotation » monté en partenariat avec en charge des sports. Ces « multi-casquettes » visent à donner une légitimité au dispositif mais en s'appuyant sur leurs titres. Finalement, la référence à autrui, personne morale ou réelle (comme dans d'autres exemples où des enseignants d'université étaient cités) ou à soi-même sous forme d'auto-proclamation permettent de renforcer les arguments. Même s'il peut paraître paradoxal de parler de distanciation par rapport à l'argument dans le cas d'une autocitation d'une fonction sociale, ces deux techniques permettent également de tendre vers une ouverture des débats référencés.

5. Le recours à l'expertise citoyenne pour s'inscrire dans des réseaux

Les interlocuteurs peuvent recourir à leur expertise pour soutenir le réseau formé avec les organisateurs des EGS. De cette façon, les EGS constituent une opportunité pour reconduire le pouvoir de relation amassé dans d'autres sphères locales. C'est ce que met en œuvre l'interlocuteur suivant :

« Moi je m'exprime en tant que citoyen, je fais partie du comité de direction de la SIG mais je laisse le soin à notre président d'évoquer ce sujet. Moi je voudrais m'appuyer sur, j'ai eu la chance d'assister cette semaine à une conférence du Pr. Mérieux. Quand il s'est exprimé sur le sport, il a employé une phrase que j'ai retenue et que je vous livre : « Vive le sport, à bas le score ». J'ai trouvé cette phrase qui est un slogan, sympathique, j'étais prêt à la prendre à mon compte mais à la réflexion je crois qu'il a tort, parce que bien évidemment on ne peut pas mettre en opposition le score, le sport de performance et le sport de masse. Et mon témoignage c'était pour vous féliciter parce que c'est exactement le contraire que j'ai entendu ce soir. D'abord la synthèse de l'enquête mais également l'impulsion politique qui est donnée, et ne pas mettre en opposition le sport d'élite et le sport de masse et bien je crois que

c'est une bonne voie vers laquelle vous vous dirigez. – le directeur des sports : Merci beaucoup.- l'adjoint en charge des sports : Merci c'est sympa. Merci de ce témoignage ».

Le soutien public participe à afficher un tissu social solide entre les acteurs du sport. Les salles combles des différentes réunions publiques sont également un indice de ce rayonnement social et de ce développement réticulaire mis en œuvre lors de ces différentes réunions.

Finalement, les objectifs visés par l'expertise citoyenne sont divers et suscitent des effets différents (Neveu, 1999a). De manière générale, l'expertise citoyenne, tout comme la délibération, est censée produire des citoyens plus intéressés à la chose publique, plus informés, plus empathiques, plus soucieux de l'intérêt général. Ces différentes manières d'aborder l'expertise citoyenne invitent alors à être attentifs à l'éducation des citoyens et à leur engagement civique, aux processus d'empowerment, aux transformations du sens commun, etc. Ces programmes de recherches ambitieux ont suscité de nombreuses expérimentations et protocoles de vérification empirique dans le monde anglo-saxon aux présupposés pour le moins critiquables (L. Blondiaux & Fourniau, 2011; Talpin, 2006).

De fait, dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, nous avons tenté de mettre en avant une correspondance entre les caractéristiques géographiques et sociales et la nature des évaluations. Mais l'exemple d'un sportif de haut-niveau promouvant les activités auto-organisées rappellent la complexité des habitus (Bourdieu, 1980c) et la pluralité des facettes d'une identité sociale (Lahire, 1998).

Le recours au processus de *benchmarking* constitue une autre forme d'évaluation des politiques publiques, dans le sens qu'elle permet de situer la ville de Strasbourg par rapport à d'autres collectivités. Ceux qui y recourent se situent entre un pôle de « témoignages du terrain » et un pôle « théorique » plus référencé. Le *benchmarking* assure ainsi un premier degré de distanciation par rapport aux situations vécues. Les débats de société permettent également de favoriser une distanciation par rapport aux témoignages des acteurs du sport. Ainsi, l'un d'entre eux lance-t-il la fameuse question : « du virtuel au traditionnel ? » pour exprimer son désarroi de voir partir les jeunes vers les jeux vidéo et délaisser d'autres types de sports. Posée ainsi, sa question est plus générale que s'il demandait « comment puis-je faire venir plus de jeunes dans mon club ? ». Même si le résultat pouvait être équivalent, la projection du public dans la réponse apportée ne serait pas identique.

La généralisation des débats permet également de faire apparaître la figure de l' « expert de notoriété ». Il s'agit de la figure traditionnelle d'un expert dont les compétences sont acquises par le temps et par la reconnaissance des pairs dans un champ délimité.

La référence à autrui ou l'autocitation de sa fonction sociale permet également de renforcer des arguments en distanciant les propos de l'interlocuteur de ses propres affects.

Dans la partie qui suit seront abordées les problématiques en lien avec le manque de reconnaissance des citoyens-experts.

IV. Le manque de reconnaissance des citoyens-experts

1. Un degré de familiarité différent entre les interlocuteurs

Les interlocuteurs renvoient à trois types d'expertises potentielles (cf. encadré).

Encadré 32. Les trois types d'expertise

L'expertise globale souhaitée pour les Etats Généraux du sport relevait de différents types d'expertise. Parmi elles, l'expertise technique était en partie réalisée par le service des sports. Celui-ci assurait la cohérence du projet et sa mise en action lors notamment de réunions publiques instaurées à cet effet. Mais l'expertise technique, dite traditionnelle, était également exercée par une agence de communication choisie pour diffuser l'information sur la base de différents supports : tracts, affiches, articles de presse, etc.

L'expertise scientifique constituait un autre type d'expertise « traditionnelle ». Celle-ci était assurée à travers un acte d'engagement d'un laboratoire universitaire avec le service des sports de la ville de Strasbourg. La première injonction scientifique s'est initiée lors de la participation des membres du laboratoire à la phase du recueil de données. Elle s'est poursuivie à travers l'invitation des strasbourgeois à s'exprimer lors des réunions publiques, c'est-à-dire lors du recueil qualitatif, notamment aussi lors d'un micro-trottoir.

Mais l'expertise qui sollicite le plus notre attention relève de la participation d'un nouveau type d'acteurs dans la démarche d'évaluation et de prise de position. Agrémentée par un fond de technocratie et de critique de la science, l'expertise citoyenne se veut démocratique et directe entre les « citoyens-ordinaires » et les décideurs publics (entendu ici comme les élus locaux).

Le manque de reconnaissance des experts citoyens peut être déterminé à travers la mesure de l'écart du degré de familiarité entretenu entre les membres de l'organisation et les citoyens

ordinaires. Ainsi, par exemple, il existe un décalage entre l'emploi du prénom du maître de conférences et l'emploi de « le monsieur du Port du Rhin », plus anonyme que le titre donné à l'expert scientifique.

Dans cet exemple, l'absence de familiarité porte les indices d'un manque de (re)connaissance personnelle. A l'inverse, dans l'exemple qui suit, c'est la présence d'indice de familiarité qui joue ce rôle. En tutoyant l'interlocuteur, l'adjoint en charge des sports indique une moindre reconnaissance du jeune interlocuteur :

Max Arnold : « *Max, chargé du développement du Parkours et d'autres cultures urbaines. Je voudrais justement vous parler des cultures urbaines et vous apporter un rapport qui est issu des Assises des Cultures Urbaines à Paris. Qui s'est tenu en février au CIO et qui a rassemblé les différents sports et cultures urbaines. Alors souvent il y a des pratiques dans les quartiers car il n'y a pas assez dans les clubs pour des questions de coûts etc... et souvent ces jeunes-là l'ont développé, sont partis de l'existant pour développer leurs propres sport. Alors je parle du free style, du basket style, je parle du Parkours, c'est le sport que je développe. Donc pour ceux qui ne sauraient pas ce qu'est le Parkours, c'est le sport qui a été popularisé au cinéma par les yamakasi à l'époque et qui est aujourd'hui un vrai sport, une vraie identité, des jeunes qui ont envie de s'approprier leur propre ville de façon différente....* »

Le directeur des sports : « *D'accord, mais t'es pas là pour vendre ton sport...* »

Max Arnold : « *Je voudrais expliquer, le rapport qui rejoint un petit peu le sondage qui a été fait, c'est la demande d'installations urbaines, de murs d'escalade comme il a été précisé, et une forte demande. Il faut savoir que quand la culture urbaine a été recensée, actuellement entre 20 000 et 30 000 pratiquants, tout sport confondu qui existent et qui ont envie de se développer.* »⁵⁰⁷

Selon le choix du tutoiement ou du vouvoiement, l'élue en charge des sports affiche sa position par rapport aux interlocuteurs. Ceux-là même sont engagés dans une lutte de postes ce qui entraîne des configurations (de citoyens) inclusives ou exclusives selon les degrés de proximité (intimiste ou distanciée), du moins de ceux qui sont éloignés des intérêts particuliers. D'autres recadrages attestent d'une imposition d'un cadre familial pour des interactions mêlant des personnes pouvant être à priori étrangères l'une de l'autre. C'est par exemple ce qu'indique la séquence suivante :

⁵⁰⁷ Séquence déjà évoquée mais dans le cadre d'une analyse différente.

Camille Schirmann : « *Oui bonsoir Camille, directeur de l'association Unis Vers le Sport. C'était juste, ce n'était pas vraiment une question c'était juste pour apporter un petit complément par rapport à l'Accompagnement Educatif qui effectivement est un dispositif qui est très bien, par contre par rapport aux autres clubs je pense que là où ça pose un problème ou un frein c'est que il faut l'obligation d'avoir un salarié, pour encadrer les créneaux. Alors c'est vrai on peut avoir un intervenant qui peut être diplômé. Je sais que pour les CEL c'est effectivement plus libre mais...* »

L'adjoint en charge des sports : « *Bon alors... vous posez la question, mais c'était quoi la question ?* »

Camille Schirmann : « *Non ce n'était pas une question* »

L'adjoint en charge des sports : « *C'était juste une remarque...* »

Camille Schirmann: « *C'était juste que il y avait 200 associations qui ne bénéficient pas de ça mais ils ne bénéficient pas de ce créneau là non plus.* »

La manière de dire « bon alors, vous posez la question » marque une volonté d'accélérer les propos. Par ailleurs l'élu coupe la parole à l'interlocuteur ce qui accroît le manque d'égard envers cette interlocutrice qui se voyait alors dans l'obligation de se justifier. Les règles de politesse ne sont pour ainsi dire pas si bien respectées pour cette interlocutrice un peu accaparé par les propos de l'adjoint en charge des sports pressé de continuer la réunion avec d'autres prises de parole plus méconnue que celle-ci. Cette situation a pour effet de créer un degré de familiarité « forcé ». Celui-ci n'est pas guidé par les signes du lien (Goffman, 1973) mais relève d'une précarité sociale marquée par une absence de distanciation.

2. Une hiérarchisation des prises de parole

De façon protocolaire, le directeur des sports donne prioritairement la parole aux personnes les plus titrées ou reconnues : par exemple, le préfet du Bas-Rhin avant un responsable associatif.

Par ailleurs, la marginalisation de « citoyens ordinaires » est corrélative à un manque de représentativité de ces derniers dans l'assemblée. Moins présents, ils prennent globalement moins la parole. Leur moindre représentativité est relevée à plusieurs reprises (voir encadré) :

Encadré 33. Un manque de représentativité sociale au sein de participants

Un des grands problèmes de la démocratie participative est d'inviter et d'intéresser toutes les catégories sociales, attirées ou non par le domaine sportif. Les personnes interrogées ont eu tendance à critiquer le manque de représentativité des participants à l'image de l'adjointe déléguée au sport : *« C'est vrai qu'on peut regretter qu'il n'y ait pas eu plus de sportifs. Il y avait beaucoup de président d'associations » (...)* *« l'individu même ne s'est pas forcément déplacé. Alors c'est vrai qu'on était plutôt dans la démarche de la démocratie locale »*

Comme elle, d'autres personnes suggèrent la même idée, à l'instar de l'adjoint chargé de la santé : *« (...) on a bien vu dans la salle qu'il n'y avait pas beaucoup d'usagers, il y avait des représentants ... (...) les gens qui sont là ce sont les associations sportives »* VM : *« des difficultés pour toucher les non sportifs ou les habitants lambda »* Le vice-président de la CUS en charge de la santé : *« voilà »*

Un inspecteur du service Jeunesse et Sport : *« ceux qui se sont exprimés c'était plutôt des acteurs qui étaient déjà bien reconnus dans le monde sportif strasbourgeois (...) il y a déjà eu des Etats généraux du sport, je crois que c'est aussi d'abord les clubs, les responsables de clubs et puis les éducateurs sportifs en fait. »*

Les personnes qui ont assisté aux réunions étaient souvent bien au courant des problématiques sportives. Un médecin du sport précise cet état de fait :

VM : *« ça veut dire que les personnes qui sont venues d'elles-mêmes par curiosité n'avaient pas forcément en main toutes les billes pour participer au débat ? »*

Une médecin du service Jeunesse et Sport : *« oui, et inversement les gens qui étaient là étaient peut-être les gens convaincus » ;*

VM : *« donc qui sont déjà pré-sensibilisés »*

Une médecin du service Jeunesse et Sport : *« exactement. Ça c'est aussi un des problèmes de quand on communique et qu'on fait de la promotion, c'est qu'en règle générale on a les gens convaincus en face de soi et on n'a pas ceux, les non sportifs ou ceux qu'on ne voit pas. » (...)*

VM : *« vous pensez que ça n'a pas recruté l'ensemble de la population, que ça ne reflétait pas l'ensemble de la population »*

Une médecin du service Jeunesse et Sport : « non, mais c'est très difficile, je veux dire qu'actuellement quand ils sont en situation précaire, avec toute la précarité qui grandit, ceux-là on ne les a pas vu et on ne les verra pas »

Enfin, certains s'attachent à identifier les raisons de ce manque de représentativité :

VM : « et est-ce que vous avez assisté à une ou plusieurs réunions publiques ? »

Mr Ernest Mertaux : non non. Pour la simple raison que je n'ai pas eu de mail me disant qu'il y avait une réunion, et l'endroit (...) les DNA je ne lis pas, les revues non plus ».

Par leur plus forte présence numérique dans l'assemblée, mais aussi temporelle dans les débats, les édiles locaux ont eu pour effet de marginaliser les citoyens-ordinaires. Ainsi, les propos qui suivent esquissent une survalorisation des édiles locaux qui a pour conséquence une moindre reconnaissance des citoyens-ordinaires dans les débats.

Cela se reflète également sur la feuille d'émargement où presque tous les participants avaient une fonction dans le milieu sportif local. Cela témoigne d'une moindre représentativité des citoyens ordinaires.

Le « sentiment qu'il y a eu beaucoup de concertation plutôt avec les acteurs du sport ; je n'ai pas eu le sentiment qu'il y ait eu beaucoup d'échange directement avec les habitants ». (le nouveau directeur des sports) Toutefois, selon les personnes le ressenti quant à la distribution de la parole n'est pas le même. En effet, certains sont d'avis qu'il y a eu une survalorisation de certaines personnes, par le biais d'une forte monopolisation de la parole ; c'est le cas d'un responsable de ligue :

« Moi j'aurais voulu lancer le débat mais bon...il était monopolisé » Le président de la ligue d'Alsace de judo.

ou encore l'avis d'un salarié du service Jeunesse et Sport et de la cohésion sociale :

« Ensuite la parole s'est distribuée entre (énonciation du nom et du prénom de l'adjoint en charge des sports), entre (le nouveau directeur des sports), entre (la conseillère municipale déléguée aux pratiques douces) qui était là il me semble ».

Toutefois, ces remarques sont connues à l'avance par les organisateurs :

« C'est qu'on faisait cohabiter des gens qui avaient peut-être des approches différentes mais on n'est peut-être pas allé suffisamment loin dans la dépossession. Le fait que ce soit des élus qui s'expriment systématiquement, est probablement une bonne chose mais il y a aussi

quelque chose d'assez symbolique qui est la confiscation de la parole, on sait très bien que certains ont plus d'aisance que d'autres pour s'exprimer en public, quand les élus s'expriment... euh... bon, c'est difficile de passer derrière ou alors le temps de parole n'est pas le même. Je pense qu'il y a des choses à retravailler. Mais je n'ai pas de méthode miracle, je ne suis pas chargé de la démocratie participative (rire) et je m'en félicite »⁵⁰⁸.

Ces quelques exemples témoignent d'un phénomène de hiérarchisation des prises de parole. Celui-ci est accentué par la programmation des EGS qui débutent par les interventions des interlocuteurs programmés (élus et grands témoins) et se poursuivent par les interventions libres (des citoyens-ordinaires). La hiérarchisation s'opère en deux temps, dans la programmation initiale et dans la programmation secondaire (celle des prises de parole au micro) en donnant une priorité aux personnes les plus gradées.

3. Des exceptions honorifiques ?

Parmi les passages de parole, l'extrait suivant montre comme un interlocuteur est nommé par son nom, preuve que les deux personnes se connaissaient déjà bien auparavant :

Le directeur des sports : « *(énonciation de son nom)* »

Un président d'association : « *Oui, (son nom) président de Strasbourg GRS et de SUC Gym, c'est à ce titre là que j'interviens.* »

Le directeur des sports : « *Voilà, vous avez tellement de casquettes que voilà...* »

Les relations de proximité peuvent ainsi être affichées. C'est également ce qu'indique l'extrait suivant à travers l'emploi du prénom.

« *Oui donc Germain, je suis directeur adjoint du CREPS, je voulais apporter une précision sur le sport de haut niveau, nous avons la vocation d'accompagner les athlètes dans leurs sports* »

L'adjoint en charge des sports : « *Merci Germain* »

Au-delà de la nomination, des titres honorifiques peuvent être attribué comme c'est le cas dans l'exemple qui suit :

Le directeur des sports : « *Mr le président et après réponse...* »

⁵⁰⁸ Adjoint au maire en charge de la vie associative.

Le président de la ligue d'Alsace de judo : « *Je suis président de la ligue d'Alsace de Judo, je parle aussi au nom de la fédération qui a actuellement une action, nous en sommes à pratiquement 180 villes sur lesquelles nous avons initié des actions que nous avons décidé d'avoir des conditions incontournables au départ.* »

L'annonce d'un titre honorifique général : « Monsieur le président », qui par ailleurs a été attribué dans une sphère différente à celle de l'instance de débat intervient comme un éloge public et affiche une reconnaissance du propos qui va suivre (de la confiance accordée, des bonnes relations antérieures, de la projection d'une complicité attendue, etc.).

Les passages de parole faisant recours à des titres honorifiques s'inscrivent dans des cadres protocolaires, presque cérémonial. Ils visent à mettre en valeur la personne introduite et à conforter sa place dans l'échiquier sportif et politique. Cette reconnaissance marque une proximité et une attente réciproque implicite. La relation d'interconnaissance ainsi posée marque le cadre de l'échange public et invite en quelque sorte au don et au contre don (Mauss, 1978). Honorée, la personne se doit de rendre la pareille à son hôte, symboliquement. Le cadre de l'interaction réciproque est ainsi posé.

Conclusion

L'expertise citoyenne est une notion difficile à qualifier tant elle est multiforme et déclinable. Est-ce qu'un citoyen qui défend des intérêts particuliers sur la base d'une analyse de terrain, fût-elle pertinente, peut-être qualifié d'expert citoyen ? Un degré de généralité est-il nécessaire et comment peut-il être fixé, à partir de quel seuil ? Nous avons vu que l'expertise citoyenne pouvait jouer différents rôles et mettait en œuvre un large panel de compétences. Mais les contre-expertises en esquissent les limites avec au premier plan la sous-représentation des publics défavorisés dans les réunions publiques. Tout cela œuvre à déterminer la définition de la nature sociale de l'expert-citoyen. En effet, les jeunes, les femmes et les populations défavorisées sont sous-représentés lors des Etats Généraux du sport. Ces statistiques se retrouvent dans la littérature hors du secteur sportif (Sintomer, 2008; Talpin, 2010). Cette connaissance sociale est d'autant plus importante que les participants revendiquent parfois leur statut d'expert-citoyen. Parfois, les participants aux dispositifs participatifs arrivent à devenir cette catégorie hybride de « super-citoyen » employée par Neveu (1999a) qui associe un statut supérieur aux habitants présents en les distinguant de ceux qui sont absents lors des débats. Or, cette inégalité basée sur la présence n'a aucun fondement scientifique. De ce fait, elle peut devenir un support à de vives critiques de la part de l'opposition municipale qui

ne retrouve pas les garanties de la représentativité sociale. Mais parfois, ce sont les élus eux-mêmes qui reconnaissent les qualités des experts-citoyens à l'instar de cet élu de l'opposition qui évoque l'engagement d'un habitant comme : « *l'expertise de Mr. Moulon pour les piscines, elle est indiscutable, il faut être lucide* ».

Par ailleurs, certains mécanismes opèrent une distinction au sein des citoyens. Par le biais de la théorisation des prises de parole, certains paraîtraient plus experts que d'autres. En effet, certains participants construisent leurs contributions en se fondant sur des textes législatifs ou en référence à des auteurs scientifiques. Dans ce cas, leur prise de parole acquiert une légitimité supérieure à celle qui ne réalise qu'un témoignage du « terrain ». Sur un continuum allant du « témoignage » à la « théorie » se situent les expériences de *benchmarking* observées lors de certaines prises de parole, plus près du pôle « témoignage » et « débats de société », que du pôle théorique. Il s'agit de références, plus distanciées que le simple témoignage, mais moins fiables qu'une source validée par une institution accréditée. Ce continuum a pour effet de situer les participants sur une échelle de légitimité dont l'adhésion des membres du public s'en voit affectée. Il existe notamment souvent un lien de causalité entre les sources citées et la nature des intérêts défendus. Ainsi, un témoignage sera plus souvent associé à des intérêts particuliers et inversement, le recours à des références plus théoriques sera plus couramment lié à des prises de parole renvoyant à des intérêts généraux.

D'autres mécanismes permettent à l'inverse *a priori* le rapprochement. L'usage des liens de familiarité « naturel » et « forcé » permet de mettre en avant des relations privilégiées. Dans le cas des liens de familiarité « forcée », il apparaît que la légitimité citoyenne semble mineure pour l'interlocuteur. Il s'agit donc d'une distanciation dans les faits.

A ces mécanismes s'ajoutent une tendance à hiérarchiser les prises de parole simultanées. Dans de tels cas, une priorité est donnée aux personnes les plus renommées. Ce phénomène s'ajoute à la hiérarchisation initiale déployée dans la programmation des prises de parole mettant en avant les personnes les plus gradées et relayant au second plan les citoyens-ordinaires. L'annonce des titres honorifiques renforce cette double logique.

Finalement, les savoirs profanes, tout comme l'expertise citoyenne sont soumis aux caractéristiques sociales de leurs interlocuteurs et plus généralement de l'assemblée. De manière pragmatique, une certaine similitude peut s'esquisser entre le savoir dit profane et l'expertise citoyenne au niveau micro-local. Les deux types de savoir sont issus de la « figure de l'habitant » (Anquetin & Freyermuth, 2009) qui tente d'exprimer une opinion à partir de compétences acquises dans différentes sphères sociales.

Conclusion générale

1. Un dispositif innovant qui renouvelle les politiques du sport

Lorsque le mercredi 9 avril 2009, le nouveau maire de la ville de Strasbourg lance sa politique de concertation pour « faire du neuf » il entend dévoiler les nombreux projets de démocratie locale envisagés par sa nouvelle équipe. Il a notamment promis le 27 février 2008 au cours de sa campagne municipale l'organisation des « Etats généraux du sport ». Il s'agit d'environ 2000 personnes concertées sur la question sportive sur 17 mois. C'est la première fois qu'un tel dispositif est organisé à l'échelle d'une métropole française. D'autres expériences avaient déjà été menées à des échelles locales en Alsace.

Le projet strasbourgeois s'initie par une phase quantitative et se poursuit par une phase qualitative. En effet, après une enquête statistique, des entretiens semi-directifs, un micro-trottoir, des réunions publiques voient le jour. À la suite de quoi une réunion de synthèse est organisée pour clôturer la phase publique des EGS. De plus, tout au long des réunions, des supports de concertation sont mis à disposition des citoyens pour réaliser des contributions libres.

Trois raisons majeures expriment le caractère novateur et démocratique des EGS. Tout d'abord, les élus impliqués dans le dispositif expriment dès le début la volonté de mettre en œuvre un dispositif participatif. Cette ligne de conduite sera poursuivie malgré l'isolement par rapport aux autres dispositifs de concertation locale. Ensuite, la demande inclut la prise en compte de l'activité sportive non encadrée et les demandes correspondantes des citoyens. Elle dépasse ainsi la dichotomie sport amateur/sport professionnel habituellement présente sur la scène publique. Enfin, les EGS sont conçus comme un processus multipolaire visant à n'oublier aucun groupe social. Des questionnaires ont été distribués et des entretiens menés dans les marchés, les supermarchés, aux pieds de quelques immeubles de quartiers défavorisés, dans des parcs urbains, etc. Ainsi, le souci d'intégrer des personnes généralement exclus des débats constitue une contrainte clairement énoncée ; c'est dans l'addition des micro-projets de concertation que chaque étape tend à combler les manques respectifs des autres.

Au final, les débats, enquêtes et consultations ont fait émerger un ensemble de propositions innovantes. C'est ainsi que des habitants ont formulé des demandes allant de la pratique de tai-chi

dans les parcs municipaux aux sentiers pédestres urbains aménagés dans la ville ou encore l'amélioration du réseau cyclable voire le réaménagement des piscines municipales.

Ces propositions relèvent en quelque sorte du modèle démocratique décrit par Jürgen Habermas dans lequel les citoyens débattent publiquement de leur bien commun, en échangeant des arguments rationnels et sans exclure personne. C'est également une porte d'entrée pour analyser la subjectivation de l'action publique. Le processus rend compte d'une modification de l'action publique qui se porte plus à l'écoute des citoyens. La condition sine qua none est d'opérer avec des organisateurs prédisposés car le dispositif est particulièrement chronophage.

2. Mieux comprendre le fait sportif participatif

La culture de la participation

Malgré cette reconnaissance, certains biais apparaissent au cours du dispositif. Les écarts entre les échelles temporelles agissent comme des freins à l'idéal participatif. En effet, il apparaît difficile d'expliquer et de faire comprendre aux citoyens – mais aussi parfois aux élus – que les projets urbains nécessitent d'intégrer une échelle de temps longue. Souvent les citoyens restent bornés à l'immédiateté et les élus à l'échelle du mandat. Les dispositifs participatifs nécessitent donc une certaine maturité dans la culture de la participation parfois évoquée par les participants eux-mêmes. La conseillère municipale déléguée aux pratiques douces rappelle sans doute que si les EGS avaient eu lieu plus tardivement, notamment après la mise en place des conseils de quartier, il y aurait sans doute eu plus de répondants dans la participation aux EGS. L'exemple suisse est éloquent. Avec l'habitude, les suisses ont pris le pli de la participation. Il leur est coutumier de participer sur tous les sujets de la vie quotidienne et/ou de la société. Cette pratique prouve qu'ils ont intégré une culture de la participation qui fait encore défaut en France tant au niveau local qu'au niveau national, qu'il s'agisse de débats participatifs que du vote traditionnel. Une perspective de recherche portant sur un capital participatif pourrait être développée.

Au-delà des observations politiques, les EGS démontrent de certains biais organisationnels relevant de divers ordres.

Une instrumentalisation du capital social

Le développement du réseau social apparaît à en juger par la masse de gens impliquée dans le dispositif ; Les salles combles sont un des indicateurs de ce phénomène. Les EGS ont réuni des centaines de personnes et ont permis à des Strasbourgeois de s'exprimer avec les organisateurs entre eux. Cela a eu pour conséquence de véhiculer du lien social et de créer et/ou de renforcer du capital social (Bourdieu, 1980b; Putnam, 1995).

Du fait des moments conviviaux qui faisaient suite aux temps formels, les liens véhiculés pouvaient également être informels. La nature des liens pouvaient être forts ou faibles selon l'intensité et la fréquence des échanges (Granovetter, 1973) .

Dans le cadre formel, certains compliments visent à renforcer les liens du réseau ou à apaiser des liens potentiellement conflictuels. Ainsi, des stratégies sont mises en place pour que des effets positifs soient retirés par les organisateurs.

Les remerciements sont d'autres types de stratégies insidieuses permettant d'obtenir des soutiens cordiaux. Elles se rapprochent de la sacralisation de la parole qui est une autre technique de persuasion. Cette technique divise les participants en deux groupes : les « légitimes » et les « illégitimes ». Les personnes sacralisées se voient souvent implicitement redevables envers les organisateurs, ce qui se traduit par des effets positifs pour l'adjoint en charge des sports. La sacralisation fonctionne par l'affichage des titres honorifiques avant de donner la parole à une personne ainsi mise en valeur par un affichage symbolique. Alors que certaines personnes sont mises en avant par une *standing ovation*, d'autres sont rapidement écartées, signe d'une régulation à plusieurs vitesses. Cette réflexion permet de voir de quelle manière le réseau social ainsi formé est directement instrumentalisé au profit de l'adjoint en charge des sports. La proposition n°1 (cherchant à valider l'existence de l'entité d'une expertise citoyenne) est ainsi validée.

EGS : un outil politique

Les élus politiques prétendent agir pour le bien des Strasbourgeois. Or, les EGS apparaissent comme un support d'agissements politiques. Les élus politiques s'y identifient. Seuls les élus de la majorité, ou des Verts soutiennent le projet. Les EGS sont une occasion pour les élus locaux d'afficher leurs solidarités de partis ou interpartis. En effet, parmi les grands témoins conviés à la manifestation, l'adjoint en charge des sports a fait appel à certains colistiers ainsi que certains autres élus locaux avec qui il souhaite renforcer des liens amicaux. À l'inverse des élus de la majorité, les élus de

l'opposition voient dans les EGS une opportunité pour décrire la démocratie locale strasbourgeoise : « cette bulle de savon qui éblouit temporairement les gens ». Les réseaux politiques qui se dessinent au cours de la manifestation rappellent d'une part des affinités spontanées, d'autre part des projets plus concrets de listes potentielles pour des futures campagnes municipales. De cette façon, les EGS constituent une opportunité pour renforcer le réseau de relation, non seulement entre les participants (comme vu précédemment) mais également à l'échelle des élus locaux. Se dessinent ainsi deux groupes : les partisans et les opposants aux EGS. Le dispositif devient ainsi un support de lutte, et de prise de positions guidé par le programme politique du maire en faveur de la démocratie locale.

Par ailleurs, le dispositif participatif est salué pour son pouvoir de communication politique. Les EGS ont reçu le grand Prix Cap'Comm 2009 et le conseil de l'Europe a récompensé Strasbourg de ville pilote de la Démocratie Locale. Ces reconnaissances s'ajoutent à la fierté de l'adjoint au sport déjà satisfait de la manœuvre de communication des EGS. Les récompenses donnent une dimension marketing à un objet politique, présenté comme un dispositif démocratique.

3. Les limites à la participation

La monopolisation de la parole

Parmi les limites participatives, des formes de monopolisation de la parole ont été identifiées lors des débats par les organisateurs des réunions publiques.

En objectivant les temps de parole, il apparaît que la catégorie se revendiquant comme simple habitant de Strasbourg (hors responsables associatifs) ne prononçait que 4,3% des mots en moyenne lors des réunions publiques. Alors que plus de 70% des prises de parole étaient retenues par le directeur des sports – qui était simultanément l'animateur des réunions – et par l'adjoint en charge des sports – qui prenait parfois également le rôle d'animateur.

Toutefois, malgré ces chiffres peu encourageants en termes de prises de parole des habitants (4,3% des mots prononcés en réunion publiques en moyenne), il convient de rappeler qu'habituellement, les habitants parlent encore moins, ce qui affiche un point positif à la démarche participative. Par ailleurs, à partir des propos recueilli en entretien, deux écoles se confrontent pour juger des temps de parole du binôme des organisateurs. D'un côté, certaines décrivent le temps, jugé trop long, des organisateurs. De l'autre, des participants estiment que le temps de parole était non seulement très bien réparti mais que la parole était libre et que chacun avait pu s'exprimer comme bon lui semblait.

Ainsi, malgré l'objectivation des chiffres, le ressenti, en action, n'était pas forcément en accord avec les 4,3%. Par exemple, un habitant questionné sur ce point et informé de ce chiffre s'était montré très étonné et surpris par le pourcentage, presque dubitatif. Il pensait que le pourcentage était plus élevé au regard de son ressenti établi lors des réunions publiques.

En dépit de pouvoir objectiver le seuil idéal de participation citoyenne du fait de l'écart entre les taux objectifs et le ressenti subjectif, un autre point de la parole citoyenne est ainsi qualifié. Il s'agit de l'effet de censure.

L'effet de censure

Plusieurs participants avouent que tous les sujets n'ont pas pu être abordés. Deux cas de figure se présentent alors. Soit il s'agit d'une question de temps et l'on comprend bien que tout ne peut être abordé. Soit il s'agit d'un choix politique où l'élu met en œuvre une certaine rétention de la parole sur certains sujets jugés plus ou moins tabous. A ce moment-là, il s'agit d'une démocratie participative imparfaite. D'après nos témoignages, il s'agirait davantage de ce second cas de figure.

Par exemple, à propos des équipements sportifs, l'adjoint en charge des sports avait des réponses préconstruites. En effet, ne voulant pas aborder le sujet car n'ayant pas les moyens financiers pour construire de nouvelles infrastructures, c'était une manière de couper court à la discussion. Parfois, l'humour était de mise pour clôturer le débat à ce sujet. Quelle que soit la forme choisie, l'objectif était de ne pas entrer dans le débat pour éviter de dévoiler le manque de fond et la stratégie politique de l'esquive.

À côté de la monopolisation de la parole et de la censure verbale, nos observations ont parfois permis de constater des instants où les interlocuteurs se faisaient couper la parole pour être recadrés.

Les coupures de parole

Il s'agissait le plus souvent de personnes qui mettaient trop en avant des intérêts particuliers ou du moins qui arrivaient moins que les autres à masquer leurs intérêts particuliers dans leurs prises de parole. Dans certains cas, il s'agissait également de personnes qui ne maîtrisaient pas assez les « grammaires discursives » (Berger, 2008) et qui se faisaient plus reprendre par la firme de leurs propos que par le fond.

De manière générale, les coupures de parole peuvent être analysées comme un premier stade d'« agression verbale » symbolique. Elles n'encouragent pas le public à prendre la parole, de peur de perdre la face (Goffman, 1973). Toutefois, dans la rythmique des séquences des prises de parole, certaines coupures s'établissent de manière inconsciente et sont des rebondissements de séance, des enchaînements logiques plus que des manquements de respect de personne à personne. Il convient donc de relativiser le terme « d'agression verbale symbolique » et de le situer dans le contexte des réunions publiques.

Le capital linguistique et ses usages

Parfois, de façon exceptionnelle, de tels interlocuteurs, pouvaient aller jusqu'à formuler des agressions verbales. Les situations conflictuelles étaient d'ailleurs anticipées par les organisateurs qui connaissaient à l'avance le public formant l'assemblée. Le peu d'anonymes présents donnait l'avantage de cerner facilement le public du moins dans sa quasi-totalité. Cette connaissance se ressentait à travers les signes du lien évoqués par Goffman (1973), de même que par des traces de sacralisation des titres de nombreux interlocuteurs.

Souvent la sacralisation des titres esquissait deux publics ; Celui des « avertis », capables de tenir un discours soutenu et celui des « non-avertis » a priori moins capables. De là, s'établissait un écart rhétorique perçu par les participants les moins dotés en capital linguistique (Bourdieu, 1982) qui augmentait leurs craintes, leur peur, à prendre la parole en public. Ce phénomène, connu des organisateurs, est difficilement surmontable devant une assemblée. Pourtant, le directeur des sports mettait en œuvre des moyens pour favoriser la prise de parole du plus grand nombre en invitant tout le monde à prendre la parole d'un simple geste du bras. Il rappelait notamment que la prise de la parole de tous était « le but de la manœuvre ». Notre proposition n°3 (concernant la parole citoyenne contrôlée) est ainsi validée. Il s'agit d'une parole en partie sous contrôle lors des EGS.

Des conclusions anticipées

Par ailleurs, au niveau de la communication, les supports (tracts, affiches, power-points, etc.) reprenaient tous les idées que l'adjoint en charge des sports voulait mettre en avant. Cet élément prouve que les axes forts étaient en partie prédéterminés. Néanmoins, l'été 2009 était consacré à la rédaction de la politique sportive de la ville et les membres de l'Université de Strasbourg ont été sollicités pour réexpliquer le rapport de synthèse de l'étude statistique. En effet, les membres du service des sports souhaitaient avoir tous les éléments en mai pour élaborer le programme politique dans une période où de nombreuses personnes étaient en congé ce qui réduisait le nombre de salariés sur le projet. De ce fait, l'intervention des universitaires rassurait les choix des agents qui voyaient leurs décisions cautionnées par des arguments scientifiquement fondés. Ces échanges prouvent que le programme politique n'était pas décidé en amont, du moins pas dans sa totalité comme ont pu le croire certains participants sceptiques. Par le passé, des difficultés de traduction entre le langage scientifique et les phases opératoires nécessaires pour le service des sports lors de cette phase sont également apparues. Les agents du service des sports auraient bien volontiers souhaité que les universitaires changent de compétences pour les aider à opérationnaliser les résultats de l'étude. Or, cela était impossible dans le cadre d'une nécessaire rupture épistémologique plusieurs fois rappelée lors des réunions du comité de pilotage. La dimension politique des EGS devait rester dans les mains du service des sports et non des universitaires.

La question des relations clientélares

Dans la perspective politique, la question du clientélisme apparaît inéluctablement. En effet, certaines associations cherchent à entretenir un rapport clientélaire avec les élus locaux pour obtenir un soutien de la municipalité. D'ailleurs, certains responsables associatifs se reposent sur des exemples concrets pour justifier à leur tour de faire appel à de telles stratégies. Il existe de telles manifestations dans les archives locales. Au présent, certains élus s'inscriraient encore dans des démarches de ce type. Pourtant certains participants se font remettre à leur place dès lors qu'ils tentent de mettre en œuvre un rapport clientélaire trop évident. Les arguments mis en avant sont généralement l'absence de défense d'intérêts pour la collectivité. En effet, l'intérêt général reste l'apanage de ces réunions publiques bien qu'il est évident que s'agit plutôt d'intérêt général local au sens de Rangeon (2005). Mais les EGS sont également le terrain d'un clientélisme plus dilué où des responsables associatifs tentent, par le biais de cette tribune publique de trouver des moyens de

faire venir davantage de licenciés dans leurs clubs. Il s'agit là d'une recherche de moyens indirects, c'est-à-dire pas forcément financiers, mais également culturels, pédagogiques, ou basé sur une meilleure communication. D'autant plus que les participants ont pu voir que la ville avait des moyens de communication important à en juger par ceux employés pour les EGS.

Une stratégie de communication à deux vitesses

De façon générale, les retours sur la communication autour des EGS sont élogieux. Certains ont dit vouloir conserver l'affiche des EGS en souvenir. D'autres saluent la campagne dans son intégralité. Mais tous l'ont remarqué. Il est notamment fait référence aux différentes reconnaissances et labels obtenues pour les démarches participatives locales. Les seuls mécontents tentent de faire passer un message autour d'un meilleur recours aux NTIC. Des invitations par mails ou par SMS auraient pu être justifiées pour accueillir un nouveau public d'e-consommateurs. Mais ces critiques restent limitées et le recours à une agence de communication s'est fait ressentir à en juger par la quantité d'éloges recueillies dans l'ensemble. L'argument mis en avant pour avoir su débloquent des budgets spécifiques pour la communication était que le service de la communication de la municipalité était habituellement surchargé. Dans les faits, un soupçon de stratégie de communication politique pèse sur une telle vision. Un bon packaging étant nécessaire pour une action politique réussie. D'autant plus que le nombre de cibles visées et de public attendu était particulièrement vaste puisqu'il touchait l'ensemble des Strasbourgeois. Toutefois, un contraste apparaît entre l'étendue des invitations lancées pour les réunions publiques et pour l'enquête statistiques réalisée auprès de 1400 personnes et par ailleurs la réunion de synthèse. Cette dernière s'est quasiment réalisée en huis clôt. En effet, seuls les responsables associatifs, de comités et de ligues étaient conviés. Ce listing restreignait le nombre d'invités. Seule la salle des conseils du centre administratif était réservée à cet effet. Il s'agissait donc d'un public de spécialistes, celui du monde fermé du mouvement sportif local. Mais l'essentiel de la stratégie de communication, dans les deux cas, pour le large public et pour le mouvement sportif, était le la même, à savoir de faire passer le slogan de l' élu : « le sport : plaisir d'une vie, plaisir d'une ville ». Cet axe de communication correspondait à l'image qu'il se fait du sport municipal et qui est celle d'un « sport pour tous ». Il s'agit là d'un sport pour tous les Strasbourgeois entendu comme « quels que soient leur capacité physique, âge, sexe, milieu social et lieu d'habitation ». Cependant, cette nouvelle orientation politique ne correspond pas tout à fait aux attentes des dirigeants sportifs qui défendent plutôt le sport de compétition. Dans ce contexte, les institués assurent le monopole de la définition légitime de la pratique sportive (Bourdieu, 1980 ; Gasparini, 1998, 2000). Se pose alors la question de comment faire pour « bouger les lignes » et faire

accepter le changement pour favoriser la production partagée d'une nouvelle politique sportive de proximité prônant le « sport pour tous ».

Une caution citoyenne en débat

L'objectif participatif était d'autant plus prégnant que l'expertise citoyenne ainsi recueillie allait servir de caution. En effet, l'adjoint en charge des sports souhaite porter la voix des Strasbourgeois au conseil municipal du mois d'octobre 2009. Sa stratégie de « porter la voix » est une forme d'instrumentalisation des propos des citoyens. Parfois anticipée par des participants, elle peut être source de désillusions et de déception, voire sur une durée plus longue de méfiance à l'égard des élus locaux.

Un participant soutient que le contenu des EGS « c'est toujours événementiel » dans le sens où y a toujours un sens caché, plus politisé, cherchant à élever le nombre de scrutins lors des élections. Mais ce biais politique mérite une réflexion plus profonde plus en profondeur. Et ce notamment par le fait que le vice-président de la CUS en charge de la santé soutient que dans le sport le risque d'instrumentalisation n'existe pas trop. Toutefois, il est apparu difficile d'identifier les spécificités sportives qui feraient la différence par rapport à d'autres secteurs plus « instrumentalisables ». En partant du principe de Pociello (Pociello, 1981) (en référence à Marcel Mauss) où le sport est un fait social total il peut aussi bien être politisé que d'autres domaines de l'action publique. Certains pessimistes pensent même que le gros de la politique sportive avait déjà été préétabli avant même que les réunions publiques aient eu lieu. Certains indices pourraient leur donner raison. En effet, à l'une des réunions publiques, après cinq prises de parole du public seulement, l'adjoint en charge des sports esquisse une proposition qui fait figure de conclusion ; Cette proposition se verra prise au sérieux puisqu'elle aboutira quelques mois plus tard à la mise en place d'une carte du bénévole sportif comme l'avait suggéré l'élu lui-même. Le peu d'initiatives des citoyens peut ainsi être remis en question. Toutefois, l'idée d'une carte avait été suggérée par un habitant. Effet du hasard ou œuvre d'une coïncidence, la caution citoyenne semble être issue d'une machine bien huilée.

4. Vers un approfondissement de l'étude de la notion d'expertise citoyenne, perspectives générales

Les EGS comme scène sociale

Les experts-citoyen, apparaissent comme une nouvelle catégorie d'acteurs en recherche de légitimité. Mais, au préalable il est nécessaire de faire comprendre qu'il existe de nouveaux acteurs du sport, tant au niveau des pratiquants qu'au niveau des régulateurs de l'action publique. Au niveau des organisateurs, il est question d'experts-citoyens. Dans les débats, certains acteurs affichent leur légitimité à travers des palmarès sportifs, une expérience avérée dans la discipline ou dans le secteur ou encore une notoriété acquise à travers les années. Ces marqueurs leur permettent alors d'accaparer la parole légitime. Trois types d'expertises ont été identifiés : technique, scientifique et citoyenne. Toutefois notre attention se focalise sur l'expertise citoyenne. Elle peut être le résultat d'une démarche descendante tout comme être le produit d'une démarche ascendante, dite de bottom up. Néanmoins, avec l'élévation générale du niveau d'instruction, l'expertise citoyenne devient plus fréquemment liée à une demande sociale provenant de la base.

Pour ceux qui en sont détenteur, la prise de conscience devient un détour obligatoire. Ainsi, nous observons aisément ceux qui ont conscience d'être des experts-citoyens à travers des formulations telles que « je peux vous dire... » ou « il en est ainsi ». Par ailleurs les experts-citoyens mobilisent un certain nombre de savoirs, dont les savoirs professionnels diffus (Sintomer, 2008Sintomer, 2008). Ces derniers sont fréquemment utilisés. Il s'agit de deux types de savoirs issus du métier de la personne mais réinvestit dans une autre sphère sociale. Parmi les autres types de savoirs, on retrouve le sens commun, le bon sens, le savoir issu de l'auto-formation, le savoir par procuration et le savoir d'usage. Ces différentes catégories de savoirs sont mobilisées afin de démocratiser la décision.

Le simple habitant se voit doté d'un statut légitime pour participer à l'action publique. Alors que certains sont surpris « par cette énorme prise en compte », d'autres revendiquent déjà leurs statuts de citoyen et s'attendent à être écoutés et suivis. D'autant plus que certains participants sont très au fait des projets en cours au niveau de la municipalité ainsi que du contexte sportif local. D'autres n'hésitent pas à rappeler des aspects du cadre juridique pour argumenter et développer leurs propos, ce qui témoigne d'un haut niveau de connaissance de la pratique sportive locale. Parfois des experts-citoyens en savent davantage sur une pratique donnée que les agents du service des sports qui travaillent sur l'ensemble des pratiques sportives. Les experts-citoyens ont parfois conscience de cela et n'hésitent pas à conseiller les élus par des canaux sociaux directs. Ce privilège donne sens à

leur investissement bénévole. Ces nouveaux experts de l'action publique se permettent également d'évaluer les politiques publiques à travers du benchmarking ou à travers l'élaboration d'un avis structuré.

Malgré le haut-niveau de réflexion des experts-citoyens, les organisateurs portent des marques peu respectueuses avec certains interlocuteurs. Certains se font tutoyer : « t'es pas là pour vendre ton sport », d'autres se font bousculer « bon alors, vous posez la question ». Le rôle/la fonction d'expert est intégré au dispositif mais pas encore le statut. Pourtant, l'enjeu premier de la démocratie participative serait la reconnaissance du statut d'expert-citoyen.

De manière générale, la question des statuts est récurrente et le directeur des sports maîtrise les différentes subtilités associées au protocole. Ainsi, en lien avec le protocole habituel, le directeur des sports veille à donner la parole prioritairement aux personnes les plus titrées et reconnues avant les plus anonymes lors des phases de débats avec la salle. Ce processus a pour conséquence la marginalisation des citoyens-ordinaires. Cela contribue par ailleurs au fait que les citoyens-ordinaires prennent moins la parole. En effet, le fait qu'ils ne soient pas prioritaires peut intervenir dans leur moindre représentativité. On peut penser que ce qui est dit par les personnes connues constitue en partie ce que souhaitent soulever les habitants.

Une approche structurale de l'inclusion citoyenne

Le dispositif prévoit toutefois la place des citoyens experts. C'est effectivement la structure qui a été construite à travers une application d'un modèle pronominal. Sur la base du modèle des « établis » de Norbert Elias (1965) le pronom « VOUS » a pris une place importante dans ce type de configuration sociale. Le groupe des participants indiqué par le pronom « VOUS », pouvait signifier plusieurs cas de figure : un « VOUS » numériquement majoritaire, un « VOUS » inclus dans un « NOUS » des organisateurs, ou un « VOUS » extérieur aux « EUX » et au « NOUS » des organisateurs mais inclus dans un « NOUS » de l'assemblée. Selon la signification et les caractéristiques et structurales du « VOUS », le modèle pronominal peut ou non intégrer les participants à la décision prise par le « NOUS ». L'intérêt de comprendre les interactions entre le « NOUS » et le « VOUS » est d'entrevoir les potentialités participatives d'un système à priori non participatif.

La proposition n°2 qui prône l'existence d'un engagement social des acteurs formant des configurations-types sujettes à modéliser le monopole des décisions est validée. Ces approches par les pronoms, de même que le contenu du chapitre 4 montrent finalement que les prises de position dépendent des positions exprimées dans l'espace social. Selon les intérêts en jeu, les acteurs

« établis » (Elias, 1965) vont développer des solidarités fondées sur la reconnaissance réciproque de la valeur du dispositif participatif.

Des modifications structurales et processuelles

La valeur du dispositif est difficilement quantifiable autrement qu'à travers la reconnaissance réciproque. Toutefois, à travers une réflexion sur des pistes de perspectives des leviers pouvant modifier la qualité du dispositif va être proposé. Néanmoins, notre rôle n'étant pas d'établir une évaluation des politiques publiques nous nous limitons à proposer des axes de travail favorisant une analyse en profondeur des concepts mobilisé tout au long de cette thèse.

Il apparaît par exemple qu'en étudiant des ateliers en petits groupes, c'est-à-dire sous forme de « focus group » au sens de Fung (2003), cela pourrait être une méthode pour mieux cerner les stratégies et les compétences des experts-citoyens. De même, la multiplication des réunions publiques, limitées à 4 lors des EGS pourrait avoir des effets similaires. De façon générale, la méthode ethnographique pourrait être renforcée par des outils mieux appropriés (filmographie, autoscopie, enquête statistique du public des EGS, etc.).

Par ailleurs, la possibilité d'étudier un échantillon d'experts-citoyens plus étendu serait pertinente pour mieux cerner les caractéristiques sociales de ce groupe hétérogène. L'observation d'ateliers réservés aux habitants faciliterait la compréhension des caractéristiques de ce groupe, bien que les interactions avec des acteurs extérieurs puissent vraisemblablement apporter une richesse analytique. De plus, l'observation approfondie permettrait de renforcer l'acquisition de données sur les trajectoires, les positions sociales et autres caractéristiques sociales des personnes interrogées ce qui affinerait encore l'analyse sociologique proposée.

La possibilité de manier l'échelle de temps constituerait également un facteur intéressant dans l'étude de l'expertise citoyenne. En effet, le fait d'analyser un processus pérennisé apporterait vraisemblablement des éléments nouveaux dans la réflexion, notamment une maturation avancée du projet. Les éléments soulevés préalablement autour de la culture de la participation y verraient probablement leur place.

Enfin, un des leviers consisterait à suggérer aux élus pilotes d'allonger le temps des débats libres. La demande serait réalisée quitte à devoir recadrer des écarts clientélares ou être obligé d'assumer des distorsions rhétoriques de mauvaise qualité. Toutefois, la richesse qui pourrait ressortir d'une telle liberté de parole donnerait peut être une impression d'absence de cadre, ce qui serait alors un effet préjudiciable et inattendu. Le juste équilibre est donc un résultat finement complexe à obtenir. Un trop fort cadrage limite les interventions innovantes. Un trop fort degré de liberté désagrègerait le fil

conducteur de la participation citoyenne productive. C'est pourquoi le rôle de l'animateur apparaît primordial puisqu'il incite dans la juste mesure les prises de parole tout en cadrant les débats.

Enfin, un autre travail pourrait être centré sur la réception du dispositif par les habitants. Il consisterait à comprendre le sens que le dispositif prendrait chez chacun d'eux et à constater des tendances selon les groupes sociaux.

Vers une approche comparative

Les EGS pourraient être comparés à d'autres dispositifs participatifs organisés à Strasbourg. On pense notamment aux conseils de quartier. Mais plus spécialement aux Assises de la Culture organisés sur une période similaire et ayant des objectifs intrinsèques équivalents visant à concerter la population strasbourgeoise sur une thématique locale. Des critères de nombres de participants, de nombre de prises de parole de public, de durée des débats pourraient être des indicateurs d'une telle comparaison pour jauger de l'interactivité des dits dispositifs.

Des éléments corrélatifs à l'échelle spatiale peuvent également entrer en ligne de compte. Une analyse d'un dispositif participatif dans une commune de taille plus réduite favoriserait l'observation de processus inédits notamment dans l'intensité des liens sociaux développés. L'analyse du réseau social prendrait probablement un sens nouveau. La représentativité de 0,04% des Strasbourgeois interrogés serait *in fine* plus élevée dans une commune plus petite.

Avec une réduction de la taille, c'est également une autre identité qui accompagnerait le dispositif. Celui-ci bénéficierait d'une meilleure diffusion de l'information à moyens équivalents.

Un travail pourrait être conduit pour interroger les justifications d'actions des dispositifs de démocratie directe et vérifier une orientation principalement centrée sur une idéologie prônée par le parti communiste français et les socialistes (et par la FSGT proche du parti communiste) sur les bénéfices de ce nouvel outil de gestion en lien avec les maux de la démocratie représentative (rigidité de la voie pyramidale, professionnalisation des élus, cumul des mandats, etc.) que rencontrent notamment les métropoles portées par la droite. Cette approche comparative à travers les partis politiques pourrait apporter un éclairage quant aux stratégies de contrôle du processus participatif.

Il serait également intéressant de comparer les Etats Généraux du sport avec des dispositifs participatifs ancrés dans le temps long. Il conviendrait de voir en hypothèse si, comme en Suisse, une maturité du citoyen découlerait de la proximité des acteurs avec le dispositif.

Par ailleurs, une comparaison des Etats Généraux du sport de la ville de Strasbourg pourrait être menée avec un dispositif conduit à une autre échelle territoriale, par exemple à l'échelle départementale. Les travaux de Wipf (Wipf, 2012) pourraient être la base d'une telle comparaison.

Une autre perspective consisterait à comparer des dispositifs participatifs dans d'autres villes françaises de taille comparable. Il s'agirait par exemples d'Orléans ou de Toulouse, ou encore dans d'autres pays.

Par ailleurs, il serait possible d'envisager une comparaison à l'échelle européenne et ceci à deux niveaux. Tout d'abord, en rappelant que le conseil de l'Europe a mise en avant Strasbourg comme ville pilote de la démocratie locale et que ce faisant il existe des possibilités de comparer Strasbourg aux autres villes nommées. Ensuite, il serait possible de comparer les villes européennes dans le sport puisque qu'il s'agit d'une demande explicitée par la Commission européenne lors de la rédaction de son Livre Blanc sur le sport. A terme, un travail pourrait faire suite à cette thèse pour tenter de questionner la manière dont se déploie la démocratie dans le sport dans l'espace du Rhin supérieur (par exemple dans l'espace EUCOR).

A l'échelle des villes, une telle comparaison permettrait de mettre en avant des logiques identitaires, des jeux de pouvoir spécifiques et des configurations d'acteurs inédites, reflets d'une histoire locale. C'est ainsi, au carrefour de la sociologie et de l'histoire que l'ethnologie politique prendrait son sens et animerait nos hypothèses.

BIBLIOGRAPHIE

- Adler, P., & Adler, P. (1994). Observation techniques. In N. K. Denzin & Y. S. Lincoln (Eds.), *Handbook of qualitative research* (pp. 377-392). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Anquetin, V., & Freyermuth, A. (2009). *Sociologie politique de la "demande sociale"*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes (coll. Res Publica).
- Arnstein, S. (2006). Une échelle de participation citoyenne. *Comité d'évaluation et de suivi*.
- Bacqué, M.-H., Rey, H., & Sintomer, Y. (2005). *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*. Paris: La Découverte (coll. Recherche).
- Bagnasco, A. (2006). Le capital social dans un capitalisme en mutation. In A. Bevort & M. Lallement (Eds.), *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*. (pp. 52). Paris: La Découverte.
- Barber, B. R. (1984). *Strong Democracy : Participatory Politics for a New Age*. Berkeley: University of California Press.
- Barbet, D. (2007). Quand les mots de l'abstention parlent des maux de la démocratie. *Mots. Les langages du politique. [En ligne]*, 83, 53-67. doi: 10.4000/mots.890
- Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Bardin, L. (2001). *L'Analyse de contenu*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Bateson, G. (1962). A note on the double bind. *Family Process*, 2(1), 154-161. doi: 10.1111/j.1545-5300.1963.00154.x
- Bateson, G. (1977). *Vers une écologie de l'esprit*. Paris: Seuil.
- Baumann, B. (2004a). « Écoute et parole actives dans un processus de concertation ». Le cas de la Francilienne. *Revue Française de Gestion*, 30(153), 157-172. doi: 10.3166/rfg.153.157-172.
- Baumann, B. (2004b). Écoute et parole actives dans un processus de concertation. Le cas de la Francilienne. *Revue française de gestion*, 153, 157-172. doi: 10.3166/rfg.153
- Bayeux, P. (1996). *Le sport et les collectivités territoriales*. Paris: Presses Universitaires de France (coll. Que sais je ?).
- Bayeux, P. (1999). *Le sport et les collectivités territoriales*. Paris: Presses Universitaires de France (coll. Que sais-je ?).
- Bayeux, P. (2006). *Le sport et les collectivités territoriales*. (3ème ed.). Paris: Presses Universitaires de France.
- Bayeux, P. (2008). Sport et collectivités territoriales. In P. Arnaud, M. Attali & J. Saint-Martin (Eds.), *Le Sport en France. Une approche politique, économique et sociale*. Paris: La Documentation Française (coll. Les études).
- Becker, H. (1963). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance* Paris: Métailié.
- Bedin, V., & Fournier, M. (2009). « Erving Goffman ». *La Bibliothèque idéale des sciences humaines*. Paris: Editions Sciences humaines.
- Benson, D., & Hughes, J. A. (1983). *The perspective of Ethnomethodology*. London: Longmans.
- Berelson, B. (1952). *Content Analysis in Communication Research*. Glencoe, Illinois: Free Press.
- Berelson, B., & Lazarsfeld, P. F. (1948). *The analysis of communication content*. Chicago and New York: University of Chicago and Columbia University.
- Berger, M. (2008). Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopraxique des engagements profanes. *Tracés. Revue de Sciences Humaines [En ligne]*, 15(2), 191-208.
- Berlorgey, J.-M. (2006). Elus, citoyens et experts : distribution des rôles. *Projet [En ligne]*, 295(6), 51-56.
- Bertheleu, H., & Neveu, C. (2006). De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de « débat public » à Tours. *Espaces et Sociétés*, 123(1), 37-51. doi: 10.3917/esp.123.0037.
- Bherer, L. (2011). Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques. *Participations*, 1(1), 105-133. doi: 10.3917/parti.001.0105
- Birck, J.-N. (2010). *Les nouveaux enjeux de la démocratie participative locale. Pratiques et usages de la participation citoyenne à Nancy et au Conseil général de Meurthe-et-Moselle*. Thèse de

- doctorat en Science politique, Université de Nancy 2, Nancy, France. Retrieved from <http://www.theses.fr/2010NAN20002>
- Blanc, M. (1999). Participation des habitants et politique de la ville. In CURAPP/CRAPS (Ed.), *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*. (pp. 177-196). Paris: Presses Universitaires de France.
- Blanc, M. (2007). Gouvernement local et contrôle démocratique. In M. Bassand, V. Kaufmann & D. Joye (Eds.), *Enjeux de la sociologie urbaine*. (2ème ed., pp. 317-336). Lausanne, Suisse: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Blanc, M. (2009). La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique. *Pensée plurielle*, 20(1), 25-36. doi: 10.3917/pp.020.0025
- Blatrix, C. (2000). *La "démocratie participative " de Mai 1968 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*. Thèse de doctorat en Science politique, Université Paris 1- Panthéon Sorbonne, Paris, France. Retrieved from <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00723560>
- Blatrix, C. (2009). La démocratie participative en représentation. *Sociétés contemporaines*, 74(2), 97-119. doi: 10.3917/soco.074.0097.
- Blondiaux, L. (1998). *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*. Paris: Seuil.
- Blondiaux, L. (2001). Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège. . *Mouvements*, 44-51. doi: 10.3917/mouv.018.0044
- Blondiaux, L. (2003). Publics imaginés et publics réels. La sollicitation des habitants dans une expérience de démocratie locale. In D. Cefaï & D. Pasquier (Eds.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*. (pp. 313-328). Paris: Presses Universitaires de France.
- Blondiaux, L. (2005). L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes. In Marie-Hélène Bacqué, H. Rey & Y. Sintomer (Eds.), *Gestion de proximité et démocratie participative*. Paris: La Découverte.
- Blondiaux, L. (2007). La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique. *Mouvements*, 50(2), 118-129. doi: 10.3917/mouv.050.0118
- Blondiaux, L. (2008a). « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? » Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines. *Raisons politiques*, 30(2), 131-147. doi: 10.3917/rai.030.0131.
- Blondiaux, L. (2008b). Introduction générale – Le profane comme concept et comme fiction politique. Du vocabulaire des sciences sociales aux dispositifs participatifs contemporains : les avatars d'une notion. In T. Fromentin & S. Wojcik (Eds.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*. (pp. 37-51). Paris: L'Harmattan (coll. Logiques Politiques).
- Blondiaux, L. (2008c). *Le nouvel esprit de la démocratie : Actualité de la démocratie participative*. Paris: Editions du Seuil (coll. La République des idées).
- Blondiaux, L., & Fourniau, J.-M. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participations*, 1(1), 8-35. doi: 10.3917/parti.001.0008.
- Blondiaux, L., & Lévêque, S. (1999). *La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris*. Paris: L'Harmattan.
- Blondiaux, Y. S. L. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*, 57, 17-35.
- Bogdan, R., & Taylor, S. J. (1975). *Introduction to Qualitative Research Methods*. New York: John Wiley.
- Boltanski, L., & Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique social du jugement*. Paris: Les Editions de Minuit (coll. Le sens commun).
- Bourdieu, P. (1980a). L'opinion publique n'existe pas. In P. Bourdieu (Ed.), *Questions de sociologie*. Paris: Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1980b). Le capital social. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 31, 2-3.

- Bourdieu, P. (1980c). *Questions de sociologie*. Paris: Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris: Editions Fayard.
- Bourdieu, P. (1984). La délégation et le fétichisme politique. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 52(52-53), 49-55. doi: 10.3406/arss.1984.3331
- Bourdieu, P. (1991). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris: Editions Fayard.
- Bourdieu, P. (1994). *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris: du Seuil
- Bourdieu, P. (2001). Le mystère du ministère. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 140(5), 7-11. doi: 10.3406/arss.2001.2831
- Bourdieu, P. (2006). Notes provisoires. In A. Bevort & M. Lallement (Eds.), *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*. (pp. 31). Paris: Editions La Découverte.
- Bourdon, B. (1888). L'évolution phonétique du langage. *Revue philosophique de la France et de l'Etranger*, 26, 334-369.
- Bourgeois, E., & Nizet, J. (1995). *Pression et légitimation. Une approche constructiviste du pouvoir*. Paris: Presses Universitaires de France (coll. Sociologie).
- Breton, P. (2006). *L'incompétence démocratique. La crise de la parole au cœur du malaise (dans la) politique*. Paris: La Découverte.
- Briquet, J.-L., & Sawicki, F. (1999). *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Brisson, J.-F. (2009). *Les transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales*. Paris: L'Harmattan.
- Brubaker, R. (2001). Au delà de l'identité. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 139(4), 66-85. doi: 10.3406/arss.2001.3508
- Callède, J.-P. (1991). *Sociologie des politiques sportives locales*. Bordeaux: La Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Callède, J.-P. (2000). *Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique*. Paris: Economica.
- Cantelli, F., Jacob, S., Genard, J.-L., & de Visscher, C. (2006). *Les constructions de l'action publique*. Paris: L'Harmattan (coll. Logiques Politiques).
- Céfaï, D., & Trom, D. (2001). *Les formes de l'action collective. Mobilisations des arènes publiques*. Paris: Ecole Des Hautes Etudes En Sciences Sociales (coll. Raisons pratiques).
- CEVIPOF. (2010). Le baromètre de la confiance politique - Vague 1
- CEVIPOF. (2011). Les citoyens ont de moins en moins confiance dans les élus.
- Chamberlayne, P., Bornat, J., & Wengraf, T. (2000). *The turn to biographical methods in social science: comparative issues and examples*. London: Routledge.
- Chambers, S. (2003). Deliberative Democratic Theory. *Annual Review of Political Science*, 6(1), 307-326. doi: 10.1146/annurev.polisci.6.121901.085538
- Chapoulie, J.-M. (1984). Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie. *Revue Française de Sociologie*, 25(25-4), 582-608. doi: 10.2307/3321824
- Chateauraynaud, F. (2007). La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression politiques. *Revue européenne des sciences sociales [En ligne]*, XLV-136. Retrieved from <http://ress.revues.org/93>. doi:10.4000/ress.93
- Chazaud, P. (1989). *Le sport dans la commune, le département et la région*. Paris: Berger-Levrault (coll. Administration locale).
- Christin, P. B. e. R. (1990). La construction du marché. Le champ administratif et la production de la "politique du logement" *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81-82, 65-85.
- Colliot-Thélène, C. (1998). L'ignorance du peuple. In G. Duprat (Ed.), *L'ignorance du Peuple. Essais sur la démocratie*. (pp. 17-40). Paris: Presses Universitaires de France (coll. Politique d'aujourd'hui).
- Conein, B. (2005). *Les sens sociaux : trois essais de sociologie cognitive*. Paris: Économica.

- Dahl, R. A. (1994). A democratic dilemma: system effectiveness versus citizen participation. *Political Science Quarterly*, 109(1), 23-34.
- Damay, L., & Schaut, C. (2007). Justifications des politiques participatives : deux études de cas en Belgique. *Espaces et Sociétés*, 128-129(1-2), 185-199. doi: 10.3917/esp.128.0185
- Davezies, L. (2004). De la question sociale à la question spatiale. *Lien social et Politiques*, 52, 47-53. doi: 10.7202/010588ar
- Defrance, J. (2000). La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif. *Politix*, 13(50), 13-27. doi: 10.3406/polix.2000.1084
- Delmas, C. (2011a). *Sociologie politique de l'expertise*. Paris: La Découverte (coll. Repères).
- Delmas, C. (2011b). Subjectivation et responsabilisation des individus. In C. Delmas (Ed.), *Sociologie politique de l'expertise*. (pp. 91-102). Paris: La Découverte (coll. Repères).
- Delmas, C. (2011c). VI. Subjectivation et responsabilisation des individus. In C. Delmas (Ed.), *Sociologie politique de l'expertise*. (pp. 91-102). Paris: La Découverte (coll. Repères).
- Denis, B. .L'intérêt général à l'épreuve du pluralisme
- Denis, B. (2006). *La participation politique: crise ou mutation ?* Paris: La Documentation Française.
- Denis, B. (2008). *L'intérêt général à l'épreuve du pluralisme*. (Vol. 946). Paris: La Documentation Française (coll. Problèmes politiques et sociaux).
- Des Etats Généraux du Sport. (2008, 27 Février). *Dernières Nouvelles d'Alsace*.
- Dewey, J. (2003). *Le public et ses problèmes*. (J. Zask, Trans.). Pau: Éditeur Publications de l'université de Pau / Farrago / Editions Léo Scheer.
- Dewey, M. (1920). CD Beginnings. *Library Journal*, 45.
- Dewey, M. (1993). Dewey news. *Knowledge organization*, 3, 161.
- Diaz, F. (2005). L'observation participante comme outil de compréhension du champ de la sécurité. *Champ pénal [En ligne]*, II. Retrieved from <http://champpenal.revues.org/79>. doi:10.4000/champpenal.79
- Eisenstadt, N., & Roniger, L. (1984). *Patrons, Clients and Friends: Interpersonal Relations and the Structure of Trust in Society*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Elias, N. (1981). *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris: Pocket (coll. Agora).
- Elias, N. (1993). *Engagements et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*. Paris: Fayard.
- Elias, N., & Scotson, J. L. (1965). *The established and the outsiders. A sociological enquiry into community problems*. London: Frank Cass & Co.
- Elias, N., & Scotson, J. L. (2001). *Logiques de l'exclusion*. (P.-E. Dauzat, Trans.). Paris: Pocket.
- Estebe, P. (2008). *Gouverner la ville mobile. Intercommunalité et démocratie locale*. Paris: Presses Universitaires de France (coll. La ville en débat).
- Fassin, D. (2004). *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*. Paris: La Découverte.
- Faure, A. (2007). Politiques publiques et gouvernements urbains : le temps venu de la démocratie différentielle ? *Télescope – Revue d'analyse comparée en administration publique*, 13(3), 11-20.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard (coll. Bibliothèque des histoires).
- Fourniau, J.-M. (2008, 26 - 28 juin). *La sélection des participants dans les dispositifs de démocratie participative : un citoyen plus amateur qu'ordinaire, communication*. Paper presented at the Colloque « Sélection des acteurs et des instruments de l'action publique » (SAIAP)
- Fraser, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. (E. Ferrarese, Trans.). Paris: La Découverte (coll. Textes à l'appui/politique et sociétés).
- Fraser, N. (2011). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris: La Découverte (coll. "La Découverte/Poche").
- Frinault, T. (2012). *Le pouvoir territorialisé en France*. Rennes: PUR.
- Fung, A. (2003). Recipes for public sphere : eight institutional design choices and their consequences. *The Journal of Political Philosophy*, 11(3), 338-367. doi: 10.1111/1467-9760.00181
- Gasparini, W. (2000). *Sociologie de l'organisation sportive*. Paris: La Découverte (coll. Repères).

- Gasparini, W. (2006). Sport, pouvoir local et démocratie participative en Alsace. *Espaces et Sociétés*, 123(1), 53-67. doi: 10.3917/esp.123.0053
- Gasparini, W., Koebel, M., & Morales, V. (2009). *Etats généraux du sport de Strasbourg. La contribution des citoyens à la définition de la politique sportive locale*. Equipe d'accueil en sciences sociales du Sport (EA 1342), Université de Strasbourg. Strasbourg.
- Gaudin, J.-P. (2010). La démocratie participative. *Informations sociales*, 158(2), 42-48.
- Gaxie, D. (1978). *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*. Paris: Editions Le Seuil (coll. Sociologie Politique).
- Gaxie, D. (1993). *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*. Paris: Editions du Seuil, 1978.
- Gaxie, D. (2003). *La Démocratie représentative*. Paris: Montchrestien (coll. Clefs. Politique).
- Gaxie, D. (2007). Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des « citoyens ». *Revue française de science politique*, 57(6), 737-757. doi: 10.3917/rfsp.576.0737
- Genestier, P., Ouardi, S., & Rennes, J. (2007). Le paradigme localiste au secours de l'action publique démocratique. *Mots. Les langages du politique*, 83(1), 69-80.
- Ghiglione, R., Beauvois, J.-L., Chabrol, C., & Trognon, A. (1980). *Manuel d'analyse de contenu*. Paris: Armand Colin.
- Godard, X. (2007). La place de l'expertise dans le débat. Appréciations tirées d'une expérience interne à la commission. In M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hériard Dubreuil & R. Lefebvre (Eds.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. (pp. 201-206). Paris: La Découverte (coll. Recherches).
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*. (A. Accardo, Trans.). Paris: Les Editions de Minuit (coll. Le sens commun).
- Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Paris: Minuit.
- Gold, R. L. (1958). Roles in sociological field observations. *Social Forces*, 36, 217-223.
- Gold, R. L. (1997). The ethnographic method in sociology. *Qualitative Inquiry*, 3(4), 388-402. doi: 10.1177/107780049700300402
- Granovetter, M. S. (1973). The strength of weak ties. *American Journal of Sociology*, 78(6), 1360-1380.
- Gret, M., & Sintomer, Y. (2005). *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*. Paris: La Découverte (coll. Sur le vif).
- Guibert, B. (2005). Comment achever la démocratie représentative ? *Revue du MAUSS*, 26(2), 171-192. doi: 10.3917/rdm.026.0171
- Habermas, J. (1962). *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris: Payot.
- Habermas, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris: Fayard.
- Hamman, P. (2008). Patrons et milieux d'affaires français dans l'arène politique et électorale (XIXe - XXe siècles) : quelle historiographie ? *Politix*, 21(84), 35-59. doi: 10.3917/pox.084.0035
- Hamman, P. (2012). *Ville, frontière, participation. De la visibilité des processus démocratiques dans la Cité*. Paris: Editions Orizons.
- Haschar-Noé, N. (2004a). Des politiques sportives au service du développement local ? L'exemple des politiques sportives locales en France. In P. Bouchet & M. Kaach (Eds.), *Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité*. (pp. 63-86). Paris: L'Harmattan.
- Haschar-Noé, N. (2004b). L'évolution des politiques sportives municipales en France: entre « rationalisation » et construction identitaire. *Revue Loisir et Société*, 27(2), 498-527.
- Haschar-Noé, N. (2007). *L'espace public urbain : de l'objet aux processus de construction*. Toulouse: Presses Universitaires du Mirail (coll. Villes et Territoires).
- Hassenteufel, P. (2011). *Sociologie de l'action publique*. (2ème ed.). Paris: Armand Colin.
- Hess, R., & Weigand, G. (2006). *L'observation participante dans les situations interculturelles*. Paris: Anthropos.
- Holloway, I., & Wheeler, S. (2002). *Qualitative research in nursing*. (2ème ed.). Oxford: Blackwell Publishing.

- Honta, M. (2003). Sport de haut niveau et décentralisation : des stratégies d'acteurs à la régulation du système L'exemple aquitain. *Revue S.T.A.P.S*, 60(1), 75-92.
- Honta, M. (2007). Les nouveaux territoires du sport : des changements d'échelle sous influences. *Géographie Economie Société*, 9(4), 403-418. doi: 10.3166/ges.9.403-418
- Honta, M. (2008). Sport et intercommunalité : quels enjeux pour la définition des politiques départementales et l'articulation de l'action publique sportive locale ? *Revue S.T.A.P.S*, 80(2), 115-136. doi: 10.3917/sta.080.0115
- Honta, M. (2010). *Gouverner le sport, action publique et territoire*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble (coll. Sports, cultures, sociétés).
- Honta, M., & Haschar-Noé, N. (2011). Les politiques préventives de santé publique à l'épreuve de la territorialisation : l'introuvable gouvernance régionale du Programme national nutrition santé en Aquitaine. *Sciences sociales et santé*, 29(4), 33-62. doi: 10.3917/sss.294.0033.
- Ingallina, P. (2010). *Le Projet Urbain*. Paris: PUF.
- Inglehart, R. (1977). *The Silent Revolution: changing values and political styles among Western publics*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.
- INSEE. (2006). Recensement de la population.
- Jackobson, R. (1963). *Essais de linguistique générale (1 et 2)*. Paris: Editions de Minuit.
- Koebel, M. (2001). A quel âge devient-on citoyen ? *Enfants d'Europe*, 1, 11-14.
- Koebel, M. (2006). *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*. Bellecombe-en-Bauges: Edition du Croquant (coll. Savoir/Agir).
- Koebel, M. (2007). La démocratie représentative en question. *Alternatives Economiques*, 259(6), 68-68.
- Koebel, M. (2009). De l'existence d'un champ politique local. *Cahiers philosophiques*, 119, 24-44. doi: 10.3917/caph.119.0024
- Koebel, M., & Walter, E. (2007). *Résister à la disqualification sociale. Espaces et identités*. Paris: L'Harmattan (coll. Logiques sociales).
- L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse de contenu: méthode GPS et concept de soi*. Québec: Presses Universitaires du Québec.
- Lahire, B. (1998). *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris: Nathan (coll. Essais & recherches. Sciences sociales).
- Landry, R. (1992). L'analyse de contenu. In B. Gauthier (Ed.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. (pp. 337-359). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Lapassade, G. (1992). *La méthode ethnographique*. Mémoire de D.E.S.S. d'Ethnométhologie et Informatique.
- Lascombes, P. (2002). L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix. *Revue française d'administration publique*, 103(3), 369-377. doi: 10.3917/rfap.103.0369
- Lascombes, P., & Le Galès, P. (2005). *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de Sciences Po (coll. Académique).
- Lascombes, P., & Le Galès, P. (2012). *Sociologie de l'action publique*. Paris: Armand Colin.
- Le Bart, C., & Lefebvre, R. (2005). *La proximité en politique : usages, rhétoriques, pratiques*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes (coll. Res Publica).
- Le Galès, P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue Française de Science Politique*, 45(1), 57-95. doi: 10.3406/rfsp.1995.403502
- Ledrut, R. (1976). *L'espace en question*. Paris: Editions Anthropos.
- Lefebvre, P. (2007). La CPDP sur l'extension du tramway à Paris (2006) comme occasion d'interroger les ambiguïtés du débat public. In C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hétiard-Dubreuil & R. Lefebvre (Eds.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (pp. 167-177). Paris: La Découverte (coll. Recherche).
- Lefebvre, R. (2001). Rhétorique de la proximité et crise de la représentation. *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, 35, 111-132.

- Lefebvre, R. (2007). *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. Paris: La Découverte (coll. Recherches).
- Lefebvre, R., & Sawicki, F. (2006). *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*. Bellecombe-en-Bauges: Editions du Croquant (coll. Savoir / Agir).
- Lippmann, W. (1922). *Public opinion*. New York: The Free Press.
- Loncle, P., & Rouyer, A. (2004). La participation des usagers : un enjeu de l'action publique locale. *Revue Française des Affaires Sociales*, 58(4), 133-154.
- Lynd, R. S., & Lynd, H. M. (1929). *Middletown: A Study in Contemporary American Culture*. . New-York: Harcourt, Brace, and Company.
- Mair, P. (1995). *Democracy Beyond Parties*. UC Irvine: The Center for the Study of Democracy.
- Manin, B. (1985). Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique. *Le Débat*, 33, 73-93. doi: 10.3917/deba.033.0072
- Mansbridge, J. J. (1983). *Beyond Adversary Democracy*. Chicago: University of Chicago Press.
- Marc, E., & Picard, D. (1984). *L'Ecole de Palo Alto*. Paris: Retz.
- Marie-Hélène Bacqué, H. R., Yves Sintomer. (2005). *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*. Paris: La Découverte.
- Martin, D. A. e. J.-P. (1982). *La dynamique des groupes restreints*. Paris: PUF.
- Matonti, F., & Poupeau, F. (2004). Le capital militant. Essai de définition. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 155(5), 4-11. doi: 10.3917/arss.155.0004
- Mauger, G., & Pinto, L. (2008). *Lire les sciences sociales*. (Vol. 5 / 2004-2008). Paris: Maison des Sciences de l'Homme.
- Mazeaud, A., & Talpin, J. (2010). Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement au sein des budgets participatifs. *Sociologie*, 1(3), 53-70.
- Mendell, M. (2006). L'empowerment au Canada et au Québec : enjeux et opportunités », numéro thématique : « L'empowerment : entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement. *Géographie Economie Société*, 8(1), 63-85. doi: 10.3166/ges.8.63-86.
- Mettler, S., & Soss, J. (2004). The consequences of public policy for democratic citizenship: bridging policy studies and mass politics. *Perspectives on Politics*, 2(1), 55-73. doi: 10.1017.S1537592704000623
- Miège, B. (2010). *L'espace public contemporain. Approche Info - Communicationnelle*. Grenoble: Presses Universitaire de Grenoble.
- Mintzberg, H. (1994). *Structure et dynamique des organisations*. Paris: Les Editions d'organisation.
- Morales, V. (2008a). *Conditions de contrôle de la dissonance idéal/réalité en urbanisme participatif*. Mémoire de Master en Urbanisme (mémoire non publié), Institut National des Sciences Appliquées (INSA), Strasbourg.
- Morales, V. (2008b). *Regard de sociologie urbaine dans l'accumulation de capital social chez les jeunes défavorisés. Eléments d'enquête qualitative dans les clubs sportifs des Zones Urbaines Sensibles strasbourgeoises*. Mémoire de Master Langage, Culture, Société (mémoire non publié), Université de Strasbourg, Strasbourg.
- Morales, V. (2011). Une expertise citoyenne du sport à Strasbourg interrogée sous l'angle de la rationalisation de l'action publique. *Revue Européenne de Management du Sport*, 31, 62-75.
- Morales, V., & Gasparini, W. (à paraître 2014). Penser la ville sportive avec ses habitants. L'exemple des Etats Généraux du Sport de Strasbourg. *Loisir et Société*.
- Morales, V., Gasparini, W., & Koebel, M. (2012). La voix des habitants ? Le sport dans la ville à l'épreuve de la démocratie locale. In P. Hamman (Ed.), *Ville, frontière, participation : de la visibilité des processus démocratiques dans la Cité*. Paris: Editions Orizons.
- Moreno, J. L. (1987). *Psychothérapie de groupe et psychodrame*. Paris: Presses Universitaires de France (coll. Quadrige).
- Mucchielli, R. (1988). *L'Analyse de contenu des documents et des communications*. Paris: Les Editions ESF.
- Muxel, A. (2007). L'abstention : déficit démocratique ou vitalité politique ? *Pouvoirs*, 120(1), 43-55. doi: 10.3917/pouv.120.0043

- Neveu, C. (1999a). *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*. (Catherine Neveu ed.). Paris: L'Harmattan (coll. Logiques politiques).
- Neveu, C. (1999b). La politique locale à l'épreuve de la démocratie. In L. B. S. Leveque (Ed.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale* (pp. 17-82). Paris: L'Harmattan.
- Neveu, C. (2011). Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? *Participations*, 1(1), 186-209. doi: 10.3917/parti.001.0186
- Nez, H., & Sintomer, Y. (2013). Qualifier les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : un enjeu scientifique et politique. In A. Deboulet & H. Nez (Eds.), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*. (pp. 29-37). Rennes: Presses Universitaires de Rennes (coll. Res Publica).
- Nez, H., & Talpin, J. (2010). Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe-l'oeil ? *Genèses*, 79(2), 97-115.
- Norton, L. (1999). The philosophical bases of grounded theory and their implications for research practice. *Nurse Researcher*, 7(1), 31-43.
- Oblet, T. (2005). *Gouverner la ville. Les voies de la démocratie moderne*. Paris: Presses Universitaires de France (coll. Le lien social).
- Offner, J.-M. (2007). Le grand Paris. *Problemes politique Sociaux* 942.
- Paillet, P., & Mucchieli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- Paoletti, M. (2007). *Décentraliser d'accord, démocratiser d'abord. Le gouvernement local en question*. Paris: La Découverte (coll. Sur le vif).
- Parazelli, M., & Latendresse, A. (2006). Vers de nouvelles pratiques citoyennes. *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), 15-23.
- Passeron, P. B. e. J.-C. (1974). *Les Héritiers*. Paris: De Minuit.
- Paté, H. (1919). Pour un ministère de la santé publique. *La vie au grand air*, 841.
- Pateman, C. (1970). *Participation and Democratic Theory*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Pauchet, C. (1982). La prise de parole au sein d'un conseil d'U.E.R. *Revue Française de Sociologie*, 23(2), 275-282. doi: 10.2307/3320773
- Percheron, A. (1993). *La socialisation politique*. Paris: Armand Colin.
- Piault, C. (1963). *Recherche en analyse de contenu et exploitation à l'aide d'ordinateurs. Enquête psycho-sociale*. Paris: multigr.
- Pizzorno, A. (1998). Perché si paga il benzinaio. Nota per una teoria del capitale sociale. *Stato e mercato*, 3, 373-394.
- Pociello, C. (1981). *Sport et Société*. Paris: Vigot.
- Putnam, R. D. (1995). Bowling Alone: America's Declining Social Capital. *Journal of Democracy*, 6(1), 65-78.
- Putnam, R. D. (2006). Bowling alone : le déclin du capital social aux Etats-Unis. In A. Bevort & M. Lallement (Eds.), *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*. (pp. 37). Paris: La Découverte.
- Rangeon, F. (2005). Peut-on parler d'un intérêt général local ? In C. Le Bart & R. Lefebvre (Eds.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*. (pp. 45-65). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Raymond, H. (1968). Analyse de contenu et entretien non-directif : application au symbolisme de l'habitat. *Revue Française de Sociologie*, 9(9-2), 167-179. doi: 10.2307/3320589
- Revel, M., Blatrix, C., Blondiaux, L., Fourniau, J.-M., Hériard Dubreuil, B., & Lefevre, R. (2007). *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. Paris: La Découverte (coll. Recherches).
- Robert, A., & Bouillaguet, A. (1997). *L'analyse de contenu*. Paris: Presses Universitaires de France (coll. Que sais-je ?).
- Rosanvallon, P. (2006). *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*. Paris: Editions du Seuil (coll. Les livres du nouveau monde).

- Rouban, J. C. L. (2003). La réforme de l'Etat et la nouvelle gestion publique. *Revue française d'administration publique*, 105-106, 304.
- Rousseau, J.-J. (1762). *Du contrat social ou principes du droit politique*. Genève.
- Rousseau, J.-J. (1964). Du contrat social. In J.-J. Rousseau (Ed.), *Oeuvres complètes*. Paris: La Pléiade.
- Rozet, G. (1917). La France du souvenir. *Lecture pour tous*, 4, 218-288.
- Rui, S. (2004). *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*. Paris: Armand Colin (coll. Sociétales).
- Sanders, L. (1997). Against Deliberation. *Political Theory*, 25(3), 347-376.
- Savidan, P. (2008). Démocratie participative et conflit. *Revue de métaphysique et de morale*, 58(2), 177-189. doi: 10.3917/rmm.082.0177
- Sayad, A. (1992). *L'immigration, ou les paradoxes de l'altérité*. Paris: De Boeck Université.
- Schumpeter, J. A. (1946). *Capitalism, Socialism and Democracy*. New-York: Harper & Row.
- Simondon, G. (1989). *Du mode d'existence des objets techniques*. Paris: Aubier.
- Sintomer, Y. (2007). *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*. Paris: La Découverte.
- Sintomer, Y. (2008). Du savoir d'usage au métier de citoyen. *Raisons politiques*, 31(3), 115-133. doi: 10.3917/rai.031.0115
- Sintomer, Y. (2009). *La démocratie participative*. Paris: La Documentation Française.
- Sintomer, Y., Röcke, A., & Talpin, J. (2009). Démocratie participative ou démocratie de proximité ? Le budget participatif des lycées du Poitou-Charentes. *L'Homme et la société*, 172-173(2-3), 303-320. doi: 10.3917/lhs.0172.0303
- Soss, S. M. e. J. (2004). The Consequences of Public Policy for Democratic Citizenship: Bridging Policy Studies and Mass Politics *Perspectives on Politics*, 2, 55-73.
- Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches Qualitatives*, 27(1), 127-140.
- Strauss, A. (1987). *Qualitative Analysis for Social Scientists*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Suaud, C. (1984). Le mythe de la base. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 52-53, 56-79. doi: 10.3406/arss.1984.3332
- Taddéi, C. B. e. D. (2002/4). « Vers une démocratie participative ». *Mouvements*, no23, 89-96.
- Talpin, J. (2006). Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein des dispositifs participatifs. *Politix*, 19(75), 13-31. doi: 10.3917/pox.075.0011
- Talpin, J. (2008a). Mobiliser un savoir d'usage. Démocratisation de l'espace public et confinement de la compétence civique au sein de dispositifs de budget participatif. In F. T. e. W. S. (Ed.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen* (pp. 159-184). Paris: L'Harmattan
- Talpin, J. (2008b). Mobiliser un savoir d'usage. Démocratisation de l'espace public et confinement de la compétence civique au sein de dispositifs de budget participatif. In T. Fromentin & S. Wojcik (Eds.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*. (pp. 159-184). Paris: L'Harmattan (coll. Logiques politiques).
- Talpin, J. (2010). Ces moments qui façonnent les hommes. Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique. *Revue française de science politique*, 60(1), 91-115. doi: 10.3917/rfsp.601.0091
- Terral, P., & Collinet, C. (2006). Une controverse scientifico-technique dans le monde des sciences du sport : le cas de l'électrostimulation. *Sociétés Contemporaines*, 4(64), 67-93.
- Thomas, O. (2003). Gouvernement des villes et démocratie participative : quelles antinomies ? *Pouvoirs*, 104(1), 143-158. doi: 10.3917/pouv.104.0143
- Thomas, W. I., & Znaniecki, F. (1996). *The polish peasant in Europe and America: a classic work in immigration history*. Illinois, Etats-Unis: University of Illinois Press.
- Trom, D. (1999). De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative. *Revue Française de Science Politique*, 49(1), 31-50. doi: 10.3406/rfsp.1999.395353

- Warner, W. L., van Ripper, P. P., Martin, N. H., & Collins, O. F. (1963). *The American Federal Executive: A Study of the Social and Personal Characteristics of the Civil Service*. New Haven and London: Yale University Press.
- Weber, M. (1904). *Essais sur la théorie de la science. Premier essai : L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociale*. (J. Freund, Trans.). Paris: Librairie Plon.
- Weber, M. (1989). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris: Pocket (coll. Agora).
- Weber, M. (2003). *Economie et Société. (Réédition)*. Paris: Pocket.
- Weintraub, E. R., & Forget, E. L. (2007). *Economists' lives: biography and autobiography in the history of economics*. Durham (Caroline du Nord): Duke University Press.
- Wipf, E. (2012). *Action publique concertée et gestion des sports de nature. Une ethnographie participative au Conseil Général du Bas-Rhin*. Thèse de Doctorat en Sciences du sport, Université de Strasbourg et Université de Lausanne, Lausanne et Strasbourg, France.
- Wojcik, T. F. e. S. (2008). *Du vocabulaire des sciences sociales aux dispositifs participatifs contemporains : les avatars d'une notion*. Paris.
- Wolton, D. (2005a). *Il faut sauver la communication* Paris: Flammarion.
- Young, I. M. (2000). *Inclusion and Democracy*. New York: Oxford University Press.